Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601062-CC

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 09 DECEMBRE 2025 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt-cinq, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 01 décembre 2025, s'est réuni à la salle de la Manutention à Embrun, en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOUD, Présidente.

Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN

***Présents**: MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, ROUX Noëlle, DURAND Christian, BERTRAND Gina, ARNAUD Jérôme, ZAPATERIA Béatrice, PEYRON Michel, GANDOIS Jean-Pierre, TETENOIRE Michèle, EYMEOUD Chantal, PARPILLON Christian, AUDIER Marc, CEARD Audrey, COULOUMY Christian, DEPEILLE Zoïa, BERNARD-BRUNEL Franck, RIFFAUD Jean-Louis, RYCKEBUSCH-LOZZA Marie-Claude, PELLISSIER Robert, BEY Daniel, VOLLAIRE Pierre, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, BOSQ Gustave, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, BACHENET Claude, ROUX Chantal, RAIZER Bernard, BERENGUEL Victor, METTAVANT Colette.*

***Absents excusés** : SCARAFAGIO Stéphane donne pouvoir à Chantal EYMEOUD, SILVE Wiebke donne pouvoir à DEPEILLE Zoïa, DIDIER Alexandre donne pouvoir à Franck BERNARD BRUNEL, BLANCHET Ouria donne pouvoir à RYCKEBUSCH-LOZZA Marie-Claude, MARROU Jehanne donne pouvoir à Marc AUDIER, GOURLAIN Mireille.*

***Absent représenté :** MAILLARD Laurent représenté par BEY Daniel, son suppléant.*

RAPPORT N° 2025/253 : Bilan de la concertation et arrêt du projet de Schéma de Cohérence Territoriale de Serre-Ponçon

I. Préambule

La Communauté de communes de Serre-Ponçon est composée de 17 communes et présente un caractère rural et montagnard. Cet établissement de coopération intercommunale est compétent en matière d'aménagement du territoire et est, à ce titre, chargé de l'établissement du Schéma de Cohérence Territoriale. (SCOT)

Le SCOT est un document d'urbanisme visant à définir la stratégie d'aménagement et de développement d'un territoire à long terme (20 ans) et à répondre aux grandes transitions économiques, démographiques, numériques, écologiques et climatiques.

La présente délibération vise à :

- Tirer le bilan de la concertation ;
- Arrêter le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).

II. Eléments de contexte

1. Sur la prescription de l'élaboration du SCOT

Madame La Présidente rappelle que par délibération n° 2023/153 du 12 juin 2023, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon a :

- Prescrit l'élaboration du Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) dans des conditions conformes aux dispositions de l'ordonnance n° 2020-744 du 17 juin 2020 relative à la modernisation des schémas de cohérence territoriale ;
- Fixé les objectifs poursuivis par la procédure ;
- Déterminé les modalités de la concertation.

2. Sur les objectifs poursuivis par la procédure d'élaboration du SCOT

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601062-CC

Les objectifs poursuivis par la procédure d'élaboration du SCOT ont été définis par la délibération précitée comme suit :

Devenir un territoire exemplaire en matière de transition écologique, énergétique et d'adaptation au changement climatique

- Accentuer la production d'énergie renouvelable sur le territoire (PV, hydro...) en intégrant les travaux réalisés dans le cadre du Schéma Directeur des Energies en cours de réalisation sur le territoire ;
- Prendre en compte l'environnement dans l'ensemble des démarches d'aménagement ;
- Préserver, voire sanctuariser, les espaces naturels et agricoles identitaires de notre territoire montagnard ;
- Préserver la biodiversité et la ressource en eau autour de la définition d'une trame verte et bleue en cohérence avec les orientations de la charte du Parc National des Ecrins ;
- Définir une stratégie foncière forestière en cohérence avec la charte forestière du territoire ;
- Engager la transition climatique des stations (Réallon, Les Orres, Crévoux), et plus généralement des sites touristiques (Lac de Serre-Ponçon, sites de montagne...) ;
- Devenir un territoire résilient vis-à-vis des risques : gestion des crues, des glissements de terrain, articulation urbanisation/gestion des risques…
- Poursuivre la démarche engagée en matière de sobriété énergétique autour de la rénovation des bâtiments publics et des logements ;
- Définir les modalités d'articulation entre préservation du patrimoine bâti et sobriété énergétique ;
- Innover et être ambitieux sur la réduction des déchets (déchets du BTP, économie circulaire...)
- S'inscrire dans la perspective de la zéro artificialisation nette en travaillant sur la revitalisation des centres anciens et la densification des tissus urbains ;
- Maintenir une production de matériaux locaux en cohérence avec les besoins du territoire et les intercommunalités limitrophes ;
- Sensibiliser le grand public à la transition écologique et à la préservation des ressources en s'appuyant sur la candidature de la collectivité au label « Pays d'Art et d'Histoire » ;

Améliorer les conditions de réalisation du parcours résidentiel sur le territoire

- Rééquilibrer le parc de logements entre résidences principales et secondaires ;
- Poursuivre le dynamisme démographique du territoire en accueillant de nouvelles populations (jeunes, familles, actifs) en cohérence avec les orientations du SRADDET SUD et en s'appuyant sur l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat en cours de réalisation ;
- Répondre aux besoins en logements des populations permanentes et saisonnières en faisant face à l'inflation du prix de l'immobilier et à la raréfaction de l'offre ;
- Mettre en place une stratégie d'amélioration de l'accessibilité des logements sur le territoire : maîtrise des coûts, développement d'une offre locative, diversification des typologies de logements, accroissement de l'offre en logements sociaux ...
- Adapter les logements au vieillissement de la population ;
- Lutter contre la précarité énergétique en accélérant la réhabilitation des logements ;
- Instaurer une stratégie foncière pour anticiper les mutations et assurer une maîtrise publique des projets ;

Bâtir une stratégie de développement territorial

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601062-CC

- Travailler sur l'équilibre du territoire communautaire en permettant à chaque commune d'avoir une place privilégiée dans son fonctionnement, en cohérence avec les dispositions des lois littoral et montagne ;
- Assurer un équilibre et une solidarité entre vallée, stations touristiques et villages intermédiaires
- Faire de la ruralité un atout du territoire ;
- Soutenir le développement de la ville centre et de ses fonctions supports, rayonnant aux échelles communautaire et départementale ;
- Asseoir la dimension stratégique des stations de ski et accompagner leurs projets d'adaptation au changement climatique ;
- Affirmer le rôle des bourgs d'équilibre du territoire comme relais du développement sur le périmètre de la Communauté de Communes ;
- Consolider les villages comme éléments indispensables de l'identité du territoire ;
- Travailler en cohérence avec les territoires voisins, d'une part avec l'aire gapençaise et la vallée de l'Ubaye autour de l'aménagement du lac de Serre-Ponçon, et d'autre part avec le Guillestrois Queyras ;
- Articuler l'urbanisation avec les capacités en eau et en équipements d'assainissement du territoire.

Améliorer les modes de déplacements

- Organiser une offre de transport à l'année, articulée entre un axe fort le long de la Durance et des services de rabattement plus souples depuis les zones moins denses ;
- Maîtriser les flux routiers particulièrement en saison touristique ;
- Renforcer l'offre de transport saisonnière en proposant une réelle alternative à la voiture, et l'intégrer à l'offre touristique ;
- Exploiter le potentiel de développement du vélo sur le territoire, tant pour les trajets du quotidien que dans une optique touristique en cohérence avec le Schéma Directeur Cyclable de la collectivité (voies vertes d'Embrun à Gap, de Savines-le-Lac à Embrun, mise en service de la vélo-route de la Durance à vélo...) ;
- Améliorer les connexions avec les territoires voisins en particulier avec le développement de liaisons en train ;
- Renforcer la grande accessibilité du territoire ;
- Travailler sur une mobilité plus décarbonée.

Renforcer l'attractivité du territoire ;

- Rééquilibrer les activités du territoire vis-à-vis du tourisme, en renforçant les filières existantes ou émergentes ;
- Proposer une offre de foncier économique permettant l'installation de nouvelles entreprises ;
- Structurer une démarche d'observation du foncier et des activités économiques du territoire ;
- Requalifier les zones d'activités existantes en affirmant la vocation des différentes zones et en optimisant le foncier économique ;
- Poursuivre un aménagement global et concerté du lac de Serre-Ponçon, en lien avec les collectivités voisines ;
- Valoriser la destination grâce à la culture et au patrimoine, en cohérence avec le label Pays d'Arts et d'Histoires (Patrimoine XXème à Savines-Le-Lac et aux Orres, Site Patrimonial Remarquable d'Embrun...) ;
- Engager une montée en gamme des établissements d'hébergement et d'accueil touristique (hôtellerie, restauration, camping...) dans l'objectif de rééquilibrer la clientèle fréquentant le territoire ;
- Articuler agriculture, entretien des paysages et activités touristiques ;

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601062-CC

- Consolider le potentiel agricole du territoire : installation de nouveaux agriculteurs, irrigations, développement de nouvelles formes et pratiques agricoles...
- Revitaliser les centres bourgs pour retrouver une vitalité commerciale en soutenant notamment le commerce de proximité ;
- Encadrer fortement le développement de nouvelles surfaces commerciales en périphérie ;
- Développer l'économie tertiaire ;
- Consolider l'offre en équipements publics en particulier structurant (hôpital, gendarmerie, pompiers...) ;
- Développer une offre de formation complémentaire autour des spécificités du territoire (filière bois notamment).

Améliorer le cadre de vie et la qualité paysagère du territoire

- Préserver les marqueurs identitaires du paysage communautaire : plaine classée du Roc d'embrun, parc national des Ecrins, abords du lac de Serre-Ponçon...
- Améliorer la qualité des espaces publics au regard de la place de la voiture et de la saisonnalité des usages (front de neige, cœur de station, entrées de ville...)
- Mettre en valeur les spécificités patrimoniales du territoire ;

3. Sur la concertation préalable avec le public

La délibération n° 2023/153 du 12 juin 2023 a également fixé les modalités de la concertation avec le public qui s'établissent comme suit :

- Un minimum de quatre réunions publiques est prévu sur le territoire de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon : une en phase diagnostic, deux en phase Projet d'Aménagement Stratégique et une avant l'arrêt pour présenter l'ensemble des pièces et notamment le Document d'Orientations et d'Objectifs. Le public sera informé de ces réunions via le site internet de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon et par voie de presse ;
- Organisation de 3 ateliers thématiques ;
- Exposition publique itinérante durant les différentes étapes de la procédure. Cette exposition sera présentée dans toutes les communes de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon, dans les lieux suivants :

    - Mairie de Baratier : Mairie
    - Mairie de Chateauroux-Les-Alpes : Mairie
    - Mairie de Chorges : Mairie
    - Mairie de Crévoux : Mairie
    - Mairie de Crots : Mairie
    - Mairie d'Embrun : Manutention
    - Mairie des Orres : Mairie
    - Mairie de Puy-Saint-Eusèbe : Mairie
    - Mairie de Pontis : Salle Polyvalente Francis Roux
    - Mairie de Prunières : Mairie
    - Mairie de Puy-Sanières : Mairie
    - Mairie de Réallon : Mairie
    - Mairie de Saint-André d'Embrun : Mairie
    - Mairie de Saint Apollinaire : Mairie
    - Mairie de Saint Sauveur : Mairie
    - Mairie du Sauze du Lac : Mairie

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601062-CC

- Mairie de Savines-le-Lac : Mairie

- Des supports d'information (tels que des lettres d'information, des articles...) seront mis à la disposition du public pour l'informer de l'état d'avancement de la procédure d'élaboration du SCoT. Un minimum de 3 articles est prévu. Ils seront publiés sur le site internet de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon et éventuellement sur d'autres médias de communication.
- Les principaux documents liés à la procédure seront mis à disposition sur le site internet de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon, ils seront aussi consultables en version papier au siège de la communauté de communes ;
- Le recueil des avis et demandes de la population et des acteurs du territoire par les moyens suivants, mis à disposition dès la publication de la délibération de prescription et jusqu'à l'arrêt du projet de SCoT :

  - Création d'une adresse électronique dédiée : scot@ccserreponcon.com
  - Création d'une adresse postale dédiée : Mme la Présidente, SCoT de Serre-Ponçon - Communauté de Communes de Serre-Ponçon - 6, impasse de l'Observatoire - 05 200 EMBRUN
  - Mise à disposition d'un registre de concertation au siège de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon - 6, impasse de l'Observatoire - 05 200 EMBRUN, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h.

4. Sur le débat sur les orientations du Projet d'aménagement stratégique

Les conseillers communautaires ont débattu sur les orientations du Projet d'aménagement Stratégique (PAS) le 02 juillet 2024 (Délibération n° 2024/155 du 02 juillet 2024).

Toutefois, le SRADDET voté le 23 avril 2025 par la région PACA ayant eu des impacts significatifs sur le cadre réglementaire, l'équilibre général du PAS débattu en conseil communautaire a été remis en cause, rendant un nouveau débat sur les orientations du PAS nécessaire.

Ce nouveau débat s'est tenu lors du conseil communautaire le 22 juillet 2025 (Délibération n° 2025/193 du 22 juillet 2025).

III. Sur le bilan de la concertation préalable

Tout au long de l'élaboration du projet de SCoT de Serre-Ponçon, une concertation s'est tenue avec le public.

Cette concertation a permis au public d'accéder aux informations relatives au projet de SCOT et de formuler ses observations et propositions.

Le bilan de la concertation joint en annexe de la présente délibération, permet d'établir que les modalités de la concertation fixées par la délibération n° 2023/153 du 12 juin 2023, ont été intégralement respectées.

IV. Sur l'arrêt du projet de SCOT

Le processus de concertation a permis d'aboutir à l'établissement d'un projet de SCoT, composé des documents suivants :

- **Un Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)**

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601062-CC

Ce document, dont les orientations ont été débattues en Conseil Communautaire comme ci-avant rappelé, définit les objectifs de développement et d'aménagement du territoire.

Le PAS du SCoT de Serre-Ponçon s'articule autour des trois axes stratégiques suivants :

- **Axe 1**- Serre-Ponçon un territoire en transition
- **Axe 2**- Un patrimoine à préserver
- **Axe 3**- Un développement équilibré et maîtrisé

- **Un Document d'orientations et d'objectifs (DOO)**

Ce document, dont les orientations ont été débattues en Conseil Communautaire comme ci-avant rappelé, définit les objectifs de développement et d'aménagement du territoire.

Le DOO définit également la localisation, la nature et la capacité globale d'accueil et d'équipement des unités touristiques nouvelles structurantes.

- **Des annexes.**

Ces annexes comprennent notamment :

- Le diagnostic du territoire ;
- L'évaluation environnementale ;
- La justification des choix retenus pour établir le projet d'aménagement stratégique et le document d'orientation et d'objectifs ;
- L'analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant le projet de schéma et la justification des objectifs chiffrés de limitation de cette consommation définis dans le document d'orientation et d'objectifs.

V. Décision

Vu la loi n°85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne ;
Vu la loi n°86-2 du 3 janvier 1986 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral,
Vu la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains ;
Vu la loi n°2003-590 du 2 juillet 2003 relative à l'urbanisme et à l'habitat ;
Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;
Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové (dite Loi « ALUR »).
Vu la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt,
Vu la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises,
Vu la loi n°2016-1888 du 28 décembre 2016 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne ;
Vu la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté ;
Vu la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique,
Vu la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets ;
Vu la loi n° 2024-1039 du 19 novembre 2024 dite « LE MEUR » ;
Vu les ordonnances n° 2020-744 du 17 juin 2020 relative à la modernisation des schémas de cohérence territoriale et n° 2020-745 du 17 juin 2020 relative à la rationalisation de la hiérarchie des normes applicable aux documents d'urbanisme ;

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601062-CC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de l'Urbanisme ;
Vu les statuts de la Communauté de communes de Serre-Ponçon ;
Vu la délibération n° 2022/11 du 31 janvier 2022 par laquelle le Conseil communautaire de la communauté de communes de Serre-Ponçon a initié une procédure d'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et adopté le projet de périmètre de ce document d'urbanisme ;
Vu l'arrêté inter-préfectoral n°05-2022-10-05-00002 du 5 octobre 2022 par lequel les Préfets des Hautes-Alpes et des Alpes de Haute-Provence ont arrêté le périmètre du SCOT ;
Vu la délibération n° 2023/153 du 12 juin 2023 prescrivant l'élaboration du SCoT de Serre-Ponçon, précisant les objectifs poursuivis et définissant les modalités de la concertation ;
Vu la délibération n° 2024/155 du 2 juillet 2024 actant du premier débat organisé en Conseil Communautaire et validant les orientations du Projet d'Aménagement Stratégique ;
Vu le SRADDET voté le 23 avril 2025 par la région PACA,
Vu la délibération n° 2025/193 du 22 juillet 2025 actant d'un second débat organisé en Conseil Communautaire et validant les orientations du Projet d'Aménagement Stratégique ;
Vu la concertation publique qui s'est déroulée dans les conditions déterminées par la communauté de communes par délibération n° 2023/153 du 12 juin 2023, et qui a donné lieu au bilan de la concertation annexé à la présente délibération ;
Vu le projet de Schéma de Cohérence Territorial et notamment le rapport de présentation, le projet d'aménagement stratégique, le document d'orientations et d'objectifs, et les annexes ;
Vu la convocation adressée aux conseillers communautaires et les documents qui y étaient annexés.

Considérant que la présentation du bilan de la concertation, joint à la présente délibération fait apparaître que :

- La communauté de communes a respecté les modalités de la concertation préalable sur lesquelles elle s'était engagée par délibération n° 2023/153 du 12 juin 2023 ;
- Les mesures de concertation mises en œuvre ont permis de mener une concertation effective et constante avec le public ;
- Cette concertation a permis au public de comprendre le processus d'élaboration du projet de SCoT et de s'approprier le contenu de ce document ;
- Les interrogations émises et les échanges ont permis de préciser les choix portés par le projet et de mieux partager les projets par davantage d'explications et de justifications.

Considérant qu'aucune observation de nature à remettre en cause les orientations générales du PAS n'a été formulée pendant la concertation ;
Considérant ainsi que la concertation s'est déroulée de manière satisfaisante et que son bilan peut être considéré comme positif ;
Considérant que le projet de SCOT est prêt à être arrêté, transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à son élaboration, aux organismes qui ont demandé à être consultés, et à l'autorité environnementale ;
Considérant que ce projet sera ensuite soumis à enquête publique ;
Considérant que les remarques et avis rendus par les Personnes Publiques Associées et lors de l'enquête publique auront vocation à enrichir le projet de SCoT présenté ce jour ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE, par 36 voix « pour » et 1 « abstention » :**

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601062-CC

- **D'ACTER** que la concertation relative au projet d'élaboration du SCOT s'est déroulée conformément aux dispositions de l'article L. 103-2 du code de l'urbanisme et aux modalités définies dans la délibération n° 2023/153 du 12 juin 2023 ;

- **D'ARRÊTER ET D'APPROUVER** le bilan de la concertation, tel qu'annexé à la présente délibération ;

- **D'ARRÊTER** le projet de SCOT de Serre-Ponçon tel qu'annexé à la présente délibération ;

- **DE SOUMETTRE** pour avis le projet de SCOT arrêté, aux personnes et organismes visés aux articles L. 143-20 et R.143-5 du code de l'urbanisme ;

- **DE SOUMETTRE** pour avis le projet de SCOT arrêté, à l'autorité environnementale ;

- **DE PRECISER** qu'à l'issue de la consultation des personnes publiques, le projet de SCOT sera soumis à enquête publique ;

- **DE DIRE** que la présente délibération sera affichée pendant un mois au siège de la Communauté de communes de Serre-Ponçon ainsi que dans l'ensemble des mairies des communes membres de l'EPCI, conformément à l'article R. 143-7 du code de l'urbanisme ;

- **DE CHARGER** Madame la Présidente de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE PONCON 05200

La Présidente,

Chantal EYMEOUD

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Schéma de Cohérence Territoriale de la communauté de communes de Serre-Ponçon

BILAN DE LA CONCERTATION



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SERRE-PONÇON

Alpicité Urbanisme, Paysage, Environnement

ecovia Ingénieur Conseil Environnement

aupa AGENCE D'URBANISME PAYS D'AIX DURANCE

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

SOMMAIRE

Partie 1 : Cadre de la concertation 3

Partie 2 : Définition des modalités de concertation 5

Partie 3 : Organisation et déroulement de la concertation 7

Chapitre 1 : Les réunions publiques 7

Chapitre 2 : Les ateliers thématiques 9

Chapitre 3 : Exposition publique itinérante 10

Chapitre 4 : Les supports d'information 12

Chapitre 5 : Mise à disposition des principaux documents liés à la procédure 13

Chapitre 6 : Recueil des avis et des demandes 13

Chapitre 7 : Autres modalités de concertation mises en place 14

Chapitre 8 : L'association des personnes publiques associées 14

1. Les ateliers thématiques 14

2. Les réunions 15

Partie 4 : Bilan global de la concertation 16

Annexes (preuves de la concertation) 17

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

PARTIE 1 : CADRE DE LA CONCERTATION

Pour rappel, le schéma de cohérence territoriale (SCoT) est un document d'urbanisme établit à l'horizon de 20 ans, qui fixe la stratégie d'aménagement et de développement sur un territoire, en l'occurrence celui de la communauté de communes de Serre-Ponçon (CCSP) comprenant 17 communes, et permet de répondre aux défis des transitions.

Une concertation préalable doit être réalisée dans le cadre de l'élaboration du SCoT.

L'élaboration du SCoT doit être réalisée en concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

Qu'est-ce que la concertation ?

La concertation associe, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

Elle vise à informer le public sur la procédure et les choix retenus, et à lui permettre d'exprimer son avis tout au long de son élaboration.

Elle a pour objectif de favoriser la discussion en amont des décisions.

Elle offre également la possibilité à tout un chacun de porter un autre regard sur son territoire de vie et de comprendre les enjeux de son développement futur.

La réglementation

La concertation mise en œuvre dans le cadre de l'élaboration du SCoT est régie par le Code de l'urbanisme (articles L103-1 à L103-6).

Article L103-2

*« **Font l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées** :*

1° Les procédures suivantes :

***a) L'élaboration et la révision du schéma de cohérence territoriale et du plan local d'urbanisme** ;*

b) La modification du schéma de cohérence territoriale et du plan local d'urbanisme soumise à évaluation environnementale ;

c) La mise en compatibilité du schéma de cohérence territoriale et du plan local d'urbanisme soumise à évaluation environnementale ;

d) L'élaboration et la révision de la carte communale soumises à évaluation environnementale ;

2° La création d'une zone d'aménagement concerté ;

3° Les projets et opérations d'aménagement ou de construction ayant pour effet de modifier de façon substantielle le cadre de vie, notamment ceux susceptibles d'affecter l'environnement, au sens de l'article L. 122-1 du code de l'environnement, ou l'activité économique, dont la liste est arrêtée par décret en Conseil d'Etat ;

4° Les projets de renouvellement urbain. »

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Article L103-3

« Les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation sont précisés par :

1° L'autorité administrative compétente de l'Etat lorsque la révision du document d'urbanisme ou l'opération sont à l'initiative de l'Etat ;

2° Le représentant légal de la société SNCF Réseau mentionnée à l'article L. 2111-9 du code des transports ou de sa filiale mentionnée au 5° du même article lorsque l'opération est à l'initiative de l'une de ces deux sociétés ;

3° L'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement public dans les autres cas.

Toutefois, lorsque la concertation est rendue nécessaire en application du 2° ou du 3° de l'article L. 103-2 ou lorsqu'elle est organisée alors qu'elle n'est pas obligatoire, les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation peuvent être précisés par le président de l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement public compétent. »

Article L103-4

« Les modalités de la concertation permettent, pendant une durée suffisante et selon des moyens adaptés au regard de l'importance et des caractéristiques du projet, au public d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables et de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et conservées par l'autorité compétente. »

Article L103-6

« A l'issue de la concertation, l'autorité mentionnée à l'article L. 103-3 en arrête le bilan. Lorsque le projet fait l'objet d'une enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement, le bilan de la concertation est joint au dossier de l'enquête. »

Conformément à l'article L103-6 du Code de l'urbanisme, le présent document vise à dresser le bilan de la concertation, afin que la CCSP puisse en arrêter le bilan à l'issue de la phase de concertation qui s'est tenue suite à la délibération du 12 juin 2023 *(voir partie suivante)* et jusqu'à l'arrêt du SCoT.

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

PARTIE 2 : DÉFINITION DES MODALITÉS DE CONCERTATION

Par délibération du 12 juin 2023, le conseil communautaire de la communauté de communes de Serre-Ponçon (CCSP) a prescrit l'élaboration du SCoT. Cette délibération a également permis de définir les objectifs de la procédure, ainsi que les modalités de la concertation, lesquelles sont reportées ci-dessous :

Les modalités de concertation définies par délibération du le conseil communautaire de la communauté de communes de Serre-Ponçon

- Un minimum de quatre réunions publiques est prévu sur le territoire de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon : une en phase diagnostic, deux en phase Projet d'Aménagement Stratégique et une avant l'arrêt pour présenter l'ensemble des pièces et notamment le Document d'Orientations et d'Objectifs. Le public sera informé de ces réunions via le site internet de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon et par voie de presse ;
- Organisation de 3 ateliers thématiques ;
- Exposition publique itinérante durant les différentes étapes de la procédure. Cette exposition sera présentée dans toutes les communes de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon, dans les lieux suivants :
    - Mairie de Baratier : Mairie
    - Mairie de Châteauroux-Les-Alpes : Mairie
    - Mairie de Chorges : Mairie
    - Mairie de Crévoux : Mairie
    - Mairie de Crots : Mairie
    - Mairie d'Embrun : Manutention
    - Mairie des Orres : Mairie
    - Mairie de Puy-Saint-Eusèbe : Mairie
    - Mairie de Pontis : Salle Polyvalente Francis Roux
    - Mairie de Prunières : Mairie
    - Mairie de Puy-Sanières : Mairie
    - Mairie de Réallon : Mairie
    - Mairie de Saint-André d'Embrun : Mairie
    - Mairie de Saint Apollinaire : Mairie
    - Mairie de Saint Sauveur : Mairie
    - Mairie du Sauze du Lac : Mairie
    - Mairie de Savines-le-Lac : Mairie
- Des supports d'information (tels que des lettres d'information, des articles...) seront mis à la disposition du public pour l'informer de l'état d'avancement de la procédure d'élaboration du SCoT. Un minimum de 3 articles est prévu. Ils seront publiés sur le site internet de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon et éventuellement sur d'autres médias de communication.

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

- Les principaux documents liés à la procédure seront mis à disposition sur le site internet de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon, ils seront aussi consultables en version papier au siège de la communauté de communes ;
- Le recueil des avis et demandes de la population et des acteurs du territoire par les moyens suivants, mis à disposition dès la publication de la délibération de prescription et jusqu'à l'arrêt du projet de SCoT :
    - Création d'une adresse mail dédiée : scot@ccserreponcon.com
    - Création d'une adresse postale dédiée : Mme la Présidente, SCoT de Serre-Ponçon - Communauté de Communes de Serre-Ponçon - 6, impasse de l'Observatoire - 05 200 EMBRUN
    - Mise à disposition d'un registre de concertation au siège de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon - 6, impasse de l'Observatoire - 05 200 EMBRUN, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h.

La mise en œuvre au cours de la procédure de chacune de ces modalités de concertation est analysée ci-après. Les modalités de concertation complémentaires mises en place au cours de la procédure sont également présentées.

L'élaboration du SCoT a également fait l'objet d'une association des personnes publiques associées (PPA), représentées par les services de l'Etat, les conseils régionaux et départementaux, le parc national des Ecrins, la chambre de commerce et d'industrie, la chambre d'agriculture, la chambre des métiers et de l'artisanat… Ces modalités d'association sont également présentées.

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

PARTIE 3 : ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION

CHAPITRE 1 : LES RÉUNIONS PUBLIQUES

4 réunions publiques se sont tenues au cours de la procédure.

Dates des réunions publiques

Diagnostic territorial : 28 novembre 2023

Projet d'aménagement stratégique (PAS) : 4 et 6 juin 2024

Document d'orientation et d'objectifs (DOO) : 4 novembre 2025

Lieu des réunions publiques

Diagnostic territorial : Embrun

Projet d'aménagement stratégique (PAS) : Embrun et Chorges

Document d'orientation et d'objectifs (DOO) : Embrun

Nombre de personnes présentes

Diagnostic territorial : Environ 70 personnes

Projet d'aménagement stratégique (PAS) : Environ 30 personnes sur les deux réunions

Document d'orientation et d'objectifs (DOO) : Environ 100 personnes

Principales informations relatives aux réunions publiques

La réunion publique sur le diagnostic territorial visait à présenter le fonctionnement d'un SCoT, le contexte réglementaire (loi Climat et résilience notamment), le calendrier d'élaboration prévisionnel du SCoT, les modalités prévues dans le cadre de la concertation, puis les principaux éléments issus du diagnostic sur trois thématiques principales : Cadre de vie, dynamiques territoriales, et transition écologique et environnementale.

Les réunions publiques sur le projet d'aménagement stratégique (PAS) visait à présenter la stratégie d'aménagement à 20 ans du territoire, en s'appuyant notamment sur les grands axes et orientations définis dans le PAS.

La réunion publique sur le document d'orientation et d'objectifs (DOO) visait à présenter la traduction des orientations du PAS dans le DOO.

Suite aux réunions publiques, les supports de présentation ainsi que les comptes-rendus ont été mis à disposition sur le site internet de la CCSP *(voir chapitre 7 suivant)*. Ces comptes-rendus permettent notamment de retranscrire les questions ayant été posées par le public, et les réponses ayant été apportées par les élus et AMO (assistance à maîtrise d'ouvrage). *Ces documents sont annexés au présent bilan de la concertation (cf. annexe 1.1).*

Ces réunions publiques ont été annoncées en amont sur différents supports :

- Comme le prévoit la délibération de lancement :
  - Sur le site internet de la communauté de communes de Serre-Ponçon ;
  - Par voie de presse par des publications dans le journal « Le Dauphiné Libéré ».
- Par d'autres moyens :
  - Sur le Facebook de la communauté de communes de Serre-Ponçon ;

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

- Sur le site internet de communes de la CCSP (on précisera que le site internet de la CCSP diffuse sur les sites internet de l'ensemble des communes de la CCSP).

Les mesures de publicité mises en place sont annexées au présent bilan de la concertation (cf. annexe 1.2.)

Au-delà de ces réunions prévues dans la délibération de lancement, la communauté de communes de Serre-Ponçon a pu, au cours des réunions visant à présenter les projets de la CCSP, faire des « focus » sur le SCoT, ce qui est notamment le cas de trois réunions prévues le 13 mai 2025 à Chorges, le 3 juin 2025 à Savines-le-Lac et le 19 juin à Embrun.

A noter également l'organisation d'une réunion publique dédiée au SCoT par la commune de Châteauroux-les-Alpes.

⇨ Ces réunions publiques ont permis à la population d'être informée du cadre réglementaire qui contraint l'élaboration du SCoT, des projets, et des objectifs du SCoT de la CCSP définis au regard des enjeux. Elles ont également permis d'instaurer un dialogue ouvert avec le public afin de faciliter les échanges et dans l'objectif de construire ensemble le projet de territoire. Ces derniers ont pu faire part de leur vision du territoire et exprimer leur souhait concernant le développement du territoire ainsi que leurs inquiétudes.

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

CHAPITRE 2 : LES ATELIERS THÉMATIQUES

3 ateliers « citoyens » ont été organisés concernant le projet d'aménagement stratégique (PAS) et le document d'orientation et d'objectifs (DOO).

Dates des ateliers

2, 9 et 11 avril 2024

Lieu des ateliers

Embrun, Crots et Chorges

Nombre de personnes présentes

20 à 30 personnes selon les ateliers

Principales informations relatives aux ateliers thématiques

Les ateliers du projet d'aménagement stratégique (PAS) et du document d'orientation et d'objectifs (DOO) visaient à préserver les orientations du PAS travaillées par les élus et à recueillir les remarques du grand public sur les orientations proposées dans le PAS, puis leurs propositions de traduction opérationnelle du PAS dans le document d'orientation et d'objectifs (DOO).

Les 3 ateliers portaient sur les thématiques suivantes :

- Transition écologique ;
- Patrimoine (patrimoine bâti et patrimoine naturel) ;
- Développement démographique et économique.

Suite à ces ateliers, les supports de présentation ainsi qu'un compte-rendu de chacun d'entre eux ont été mis à disposition sur le site internet de la CCSP *(voir chapitre 7 suivant). Ces documents sont annexés au présent bilan de la concertation (cf. annexe 2.1.).*

Ces ateliers ont été annoncés en amont sur différents supports :

- Sur le site internet de la communauté de communes de Serre-Ponçon ;
- Sur le Facebook de la communauté de communes de Serre-Ponçon ;
- Sur le site internet de communes de la CCSP ;
- Sur le site internet du département des Hautes-Alpes ;
- Sur le site internet de l'office de tourisme intercommunal ;
- Par voie de presse dans des journaux à diffusion départementale (le Dauphiné Libéré, Alpes et Midi).

Les mesures de publicité mises en place sont annexées au présent bilan de la concertation (cf. annexe 2.2.).

N.B. D'autres ateliers thématiques ont été organisés, mais n'étaient pas ouverts au public. Ceux-ci sont présentés dans le chapitre 8 suivant.

⇨ **Ces ateliers ont permis à la population souhaitant et pouvant y participer de proposer des pistes de réflexion pour le SCoT, au regard de leurs connaissances et de leur vécu du territoire. Cela permet d'apporter un autre point de vue, en complément du travail mené par les techniciens et élus du territoire qui ont pu prendre connaissance des retours de ces ateliers. Ils constituent également des moments privilégiés de dialogue (le registre de concertation permettant par exemple de recueillir un avis à un instant donné).**

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

CHAPITRE 3 : EXPOSITION PUBLIQUE ITINÉRANTE

Des panneaux d'exposition ont été réalisés aux grandes étapes de la procédure.

Diagnostic territorial

3 premiers panneaux ont été réalisés durant cette phase.

Ceux-ci visaient à présenter les différentes étapes de l'élaboration du SCoT de Serre-Ponçon, les outils mis en place pour recueillir les avis et remarques de la population, et les premiers éléments du diagnostic du territoire.

Cette exposition s'est déplacée de commune en commune selon le calendrier suivant :

Commune et lieu d'accueil de l'exposition SCoT	Date d'accueil de l'exposition
Embrun, Manutention	Du 28 au 10 décembre 2023
Châteauroux-les-Alpes, Mairie Prunières, Mairie	Du 11 au 17 décembre 2023
Saint-André d'Embrun, Mairie Saint-Apollinaire, Mairie	Du 18 au 7 janvier 2024
Crévoux, Mairie Réallon, Mairie	Du 8 au 14 janvier 2024
Les Orres, Mairie Puy-Saint-Eusèbe, Mairie	Du 15 au 21 janvier 2024
Saint-Sauveur, Mairie Puy-Sanières, Mairie	Du 22 au 28 janvier 2024
Baratier, Mairie Savines-le-Lac, Mairie	Du 29 janvier au 4 février 2024
Crots, Mairie Pontis, Salle polyvalente Francis ROUX	Du 5 février au 11 février 2024
Chorges, Mairie Le Sauze du Lac, Mairie	Du 12 au 18 février 2024

Projet d'aménagement stratégique (PAS)

2 panneaux ont été exposés durant cette phase (l'un des premiers panneaux du diagnostic expliquant l'objet du SCoT a également été exposé à nouveau durant cette phase).

Ceux-ci visaient notamment à présenter les grands axes et les grandes orientations du PAS retenues.

Cette exposition s'est déplacée de commune en commune selon le calendrier suivant :

Commune et lieu d'accueil de l'exposition SCoT	Date d'accueil de l'exposition
Embrun, Manutention Chorges, Mairie	Du 23 au 29 septembre 2025
Châteauroux-les-Alpes, Mairie Prunières, Mairie	Du 30 septembre au 6 octobre 2025
Saint-André d'Embrun, Mairie Saint-Apollinaire, Mairie	Du 7 octobre au 13 octobre 2025
Crévoux, Mairie Réallon, Mairie	Du 14 octobre au 3 novembre 2025
Les Orres, Mairie Puy-Saint-Eusèbe, Mairie	Du 4 novembre au 10 novembre 2025
Saint-Sauveur, Mairie Puy-Sanières, Mairie	Du 11 novembre au 17 novembre 2025
Baratier, Mairie Savines-le-Lac, Mairie	Du 18 novembre au 24 novembre 2025

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Commune et lieu d'accueil de l'exposition SCoT	Date d'accueil de l'exposition
Crots, Mairie Pontis, Salle polyvalente Francis ROUX	Du 25 novembre au 1er décembre 2025
Le Sauze du Lac, Mairie	Du 2 décembre au 8 décembre 2025

Document d'orientation et d'objectifs (DOO)

4 panneaux ont été réalisés durant cette phase.

Ceux-ci visaient à présenter le rôle du document d'orientation et d'objectifs (DOO) et à présenter les principales traductions du PAS dans le DOO.

Cette exposition s'est tenue du 28 novembre 2025 au 5 décembre 2025 (voire plus selon les communes) pour l'ensemble des communes de la CCSP (les lieux d'accueil de l'exposition étaient les mêmes que pour les autres expositions itinérantes).

Les différents panneaux d'exposition sont annexés au présent bilan de la concertation (cf. annexe 3.1.).

Ces panneaux ont également été mis à disposition en ligne sur le site internet de la CCSP *(voir chapitre 7 suivant)*, afin de permettre aux personnes ne pouvant en prendre connaissance « sur place » de pouvoir tout de même accéder aux informations.

L'exposition itinérante a été annoncée via différents supports :

- Sur le site internet de la CCSP ;
- Sur le Facebook de la communauté de communes de Serre-Ponçon ;
- Sur le site internet de communes de la CCSP ;
- Et éventuellement via la publication dans la presse.

Les mesures de publicité mises en place sont annexées au présent bilan de la concertation (cf. annexe 3.2.).

⇨ Ces expositions ont permis de présenter, de manière pédagogique, les éléments de diagnostic, le projet de territoire porté par les élus et sa traduction dans le DOO. Elles s'adressaient notamment aux personnes ne pouvant se rendre aux réunions publiques (horaires et lieux fixes), durant lesquelles ces éléments avaient été présentés.

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

CHAPITRE 4 : LES SUPPORTS D'INFORMATION

La communauté de communes de Serre-Ponçon dispose d'un magazine « Serre-Ponçon » en revue, autrefois bulletin d'information, distribué aux habitants de la CCSP et également publié sur le site internet de la CCSP *(voir chapitre 7 suivant)*.

Suite à un premier article publié en 2022 informant de la volonté du territoire d'élaborer un SCoT, des articles ont été publiés au cours de la procédure :

- Durant l'été 2023, un premier focus visait à indiquer le lancement de l'élaboration du SCoT de Serre-Ponçon, et à présenter l'objet de ce document ;
- Durant l'été 2024, l'article visait à présenter les grandes étapes du SCoT et les modalités de concertation mises en place ;
- Durant l'été 2025, avec un article portant sur l'élaboration du projet d'aménagement stratégique (PAS).

Aucun article n'a été publié dans le magazine intercommunal sur le DOO avant l'arrêt du SCoT, ce qui s'explique par le calendrier de publication (une seule fois par an).

En complément, d'autres articles ont été également publiés dans des bulletins municipaux.

Plusieurs autres articles ont été publiés au cours de la procédure dans des journaux à diffusion départementale (Le Dauphiné Libéré et Alpes et Midi).

Ces supports d'information sont annexés au présent bilan de la concertation (cf. annexe 4).

⇨ Les différents articles publiés dans ces supports d'information ont permis de faire des points d'étape sur la procédure, incitant de fait les habitants à s'intéresser au SCoT, voire à participer (dans ce cadre, les modalités de concertation étaient souvent rappelées).

Si les articles publiés dans le magazine de la CCSP ou dans des bulletins municipaux s'adressaient particulièrement aux habitants du territoire, les publications sur des journaux à diffusion départementale ont permis de toucher un public plus large.

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

CHAPITRE 5 : MISE À DISPOSITION DES PRINCIPAUX DOCUMENTS LIÉS À LA PROCÉDURE

Différents documents ont été mis à disposition au cours de la procédure, et plus spécifiquement :

- La délibération du conseil communautaire de la communauté de communes de Serre-Ponçon prescrivant l'élaboration du SCoT, définissant les objectifs et les modalités de la concertation ;
- La délibération du conseil communautaire de la communauté de communes de Serre-Ponçon portant débat du projet d'aménagement stratégique (PAS) et son annexe, à savoir le projet d'aménagement stratégique complet ;
- Les différents documents constitutifs du « porter à connaissance » de l'Etat, qui expose la réglementation nationale à respecter par le SCoT, le cadre juridique concernant le territoire, les éléments de connaissance du territoire et les enjeux identifiés.

Ces documents ont été mis à disposition sur le site internet de la communauté de communes de Serre-Ponçon. Ils étaient également consultables en version papier au siège de la communauté de communes.

Ces éléments sont annexés au présent bilan de la concertation (cf. annexe 5).

Comme indiqué précédemment, les supports de présentation ainsi que les comptes-rendus des réunions publiques ou des ateliers, ainsi que les panneaux d'exposition ont également été mis à disposition sur le site internet de la communauté de communes Serre-Ponçon.

⇨ **Cette modalité de concertation a permis au public de prendre connaissance des différents documents réglementaires relatifs au SCoT, notamment afin de comprendre le contexte dans lequel s'inscrit l'élaboration du SCoT et les objectifs portés par le territoire.**

CHAPITRE 6 : RECUEIL DES AVIS ET DES DEMANDES

Le public disposait de plusieurs moyens afin de formuler son avis ou demandes concernant le SCoT :

- Par mail à l'adresse dédiée : scot@ccserreponcon.com ;
- Par courrier à l'adresse du SCoT : Mme la Présidente, SCoT de Serre-Ponçon - Communauté de Communes de Serre-Ponçon - 6, impasse de l'Observatoire - 05 200 EMBRUN ;
- Par écrit dans le registre mis à disposition au siège de la communauté de communes de Serre-Ponçon : Communauté de Communes de Serre-Ponçon - 6, impasse de l'Observatoire - 05 200 EMBRUN.

3 observations dans le registre, courriel ou courrier ont été déposés ou reçues par la communauté de communes.

Une synthèse des remarques apparaissent dans le tableau annexé au présent bilan de la concertation (cf. annexe 6), ainsi que les réponses apportées par la communauté de communes au moment de l'arrêt du SCoT.

⇨ **Ce registre de concertation a permis à toute personne d'apporter ses réflexions, remarques ou réclamations sur le projet de SCoT. La possibilité d'écrire par courrier ou par courriel a permis d'« ouvrir » la concertation à un public élargi, incluant notamment les résidents secondaires dont la proportion est élevée sur le territoire.**

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

CHAPITRE 7 : AUTRES MODALITÉS DE CONCERTATION MISES EN PLACE

La communauté de communes a mis en place, sur son site internet, une rubrique dédiée au SCoT.

Celle-ci était organisée en différentes parties :

- Présentation de la démarche SCoT : Qu'est-ce le SCoT, le calendrier de la démarche, et les modalités de concertation ;
- Concertation, présentant les différentes modalités mises en place et permettant le téléchargement des différents documents (supports de présentation et comptes-rendus des ateliers et des réunions publiques, panneaux d'exposition…) ;
- Avis et remarques sur le SCoT, rappelant les modalités de recueil des avis et des demandes *(voir chapitre 6 précédent) ;*
- Les documents du SCoT à télécharger *(voir chapitre 5 précédent).*

Cette modalité est présentée en annexe du présent bilan de la concertation (cf. annexe 7).

⇨ Comme les précédents chapitres ont permis de le mettre en avant, le site internet de la commune a constitué un outil indispensable afin que le public puisse accéder aux différents documents relatifs au SCoT.

CHAPITRE 8 : L'ASSOCIATION DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIÉES

1. LES ATELIERS THÉMATIQUES

3 ateliers thématiques ont été organisés entre les élus du territoire et les partenaires et associations. Ceux-ci se sont déroulés les 9 et 10 novembre 2023 à Baratier.

Ces ateliers visaient à présenter les principaux constats / enjeux du diagnostic, au travers une présentation en plénière (AUPA) et un temps de travail en ateliers. Ce temps de travail visait à recueillir les remarques et les demandes de compléments sur le diagnostic réalisé, et à opérer une première hiérarchisation des enjeux ressortant du diagnostic.

Les 3 ateliers portaient sur 3 thématiques distinctes :

- Cadre de vie : Démographie, logement, mobilités et équipements ;
- Dynamiques territoriales : Socle du territoire (paysage, patrimoine, ressources), développement économique, tourisme, activités agricoles ;
- Environnement : Consommation d'espace, biodiversité et trame verte et bleue, énergie, climat, nuisances et risques.

Suite à ces ateliers, les supports de présentation ainsi qu'un compte-rendu de chacun d'entre eux ont été mis à disposition sur le site internet de la CCSP *(voir paragraphe précédent). Ces documents sont annexés au présent bilan de la concertation (cf. annexe 8).*

⇨ Ces ateliers ont permis un échange direct entre les élus, les associations et les partenaires institutionnels, permettant de comprendre les points de vue de chacun afin d'appréhender un projet de territoire tenant compte de ces différents avis.

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

2. LES RÉUNIONS

Tout comme le public, les personnes publiques associées (PPA) ont été associées à plusieurs reprises tout au long de la procédure. Ainsi, plusieurs réunions ont eu lieu les :

- 17 avril 2024 : Cette réunion a permis de présenter la procédure, le contexte réglementaire ainsi que les éléments de diagnostic du territoire et les enjeux soulevés ;
- 27 mai 2024 : Cette réunion a permis de présenter le projet d'aménagement stratégique (PAS) ;
- 6 novembre 2025 : Cette réunion a permis de présenter le document d'orientation et d'objectifs (DOO).

Suite à ces réunions, des comptes-rendus ont été réalisés et transmis aux PPA présentes en réunion ou ayant demandé de disposer du compte-rendu.

Les documents permettant de prendre connaissance des éléments présentés en réunion ont été transmis en amont.

Des réunions ont également été spécifiquement organisées avec les services de l'Etat le 2 février 2024, le 10 juin 2024 et le 30 juin 2025 afin d'échanger sur l'interprétation de la loi Littoral et de la loi Montagne sur le territoire, ou encore sur l'intégration de la loi Climat et Résilience dans le SCoT.

Par ailleurs, tout au long de la procédure, plusieurs échanges ont eu lieu entre la commune ou le bureau d'études en charge de l'élaboration du SCoT et les PPA.

⇨ **A travers ces réunions, les PPA ont pu suivre l'avancée du SCoT et transmettre leurs remarques et requêtes qui ont pu être intégrées au mieux dans le dossier finalisé.**

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

PARTIE 4 : BILAN GLOBAL DE LA CONCERTATION

La concertation s'est tenue de manière continue durant toute l'élaboration du SCoT jusqu'à l'arrêt, avec l'aide de supports variés permettant à tout un chacun d'accéder à l'information.

Les modalités de la concertation, définies par la délibération du conseil communautaire du 12 juin 2023, ont été mises en œuvre au cours de la démarche comme présenté précédemment.

Ces modalités de concertation ont permis au public, pendant une durée suffisante et selon des moyens adaptés au regard de l'importance et des caractéristiques du projet, d'accéder aux informations relatives à l'élaboration du SCoT, aux dispositions législatives ou réglementaires applicables et de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et conservées par l'autorité compétente.

Il en ressort que la participation a été notable, sans toutefois être massive, avec un certain nombre de participants aux réunions publiques et aux ateliers, et que des remarques qui ont pu être recensées et traitées.

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

ANNEXES (PREUVES DE LA CONCERTATION)

ANNEXE 1 – LES RÉUNIONS PUBLIQUES

1.1. Supports de présentation et comptes-rendus des réunions publiques

1.2. Mesures de publicité des réunions publiques

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

SCOT
Communauté de communes
Serre-Ponçon

Réunion publique

28 NOVEMBRE 2023

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SERRE-PONÇON

aupa AGENCE D'URBANISME PAYS D'AIX-DURANCE

ecovia Ingénieurs Conseil Environnement

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Déroulé de la réunion publique

1. MOT D'ACCUEIL
2. QU'EST-CE QU'UN SCOT ?
3. PRINCIPAUX CONSTATS ET ENJEUX DU DIAGNOSTIC
4. ECHANGES

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

1. MOT D'ACCUEIL

Chantal EYMEOUD

Présidente de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon

Maire d'Embrun



Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

QU’EST-CE QU’UN SCOT ?

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

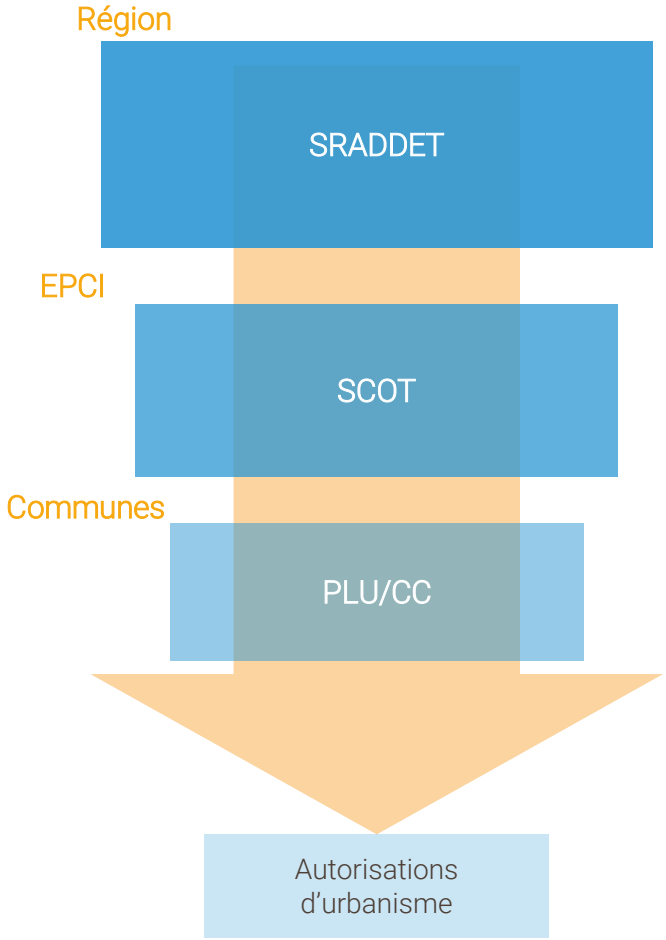
2. QU'EST-CE QU'UN SCOT ?

Schéma de Cohérence Territoriale

Document de planification

Grandes orientations d'aménagement

Réflexion sur 20 ans



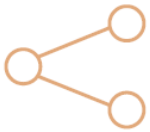
Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

2. QU'EST-CE QU'UN SCOT ?

Son rôle



Assurer la **cohérence territoriale** des politiques publiques d'urbanisme



Partager un **projet commun** et définir **l'équilibre entre protection et développement**



Servir de **cadre de référence**

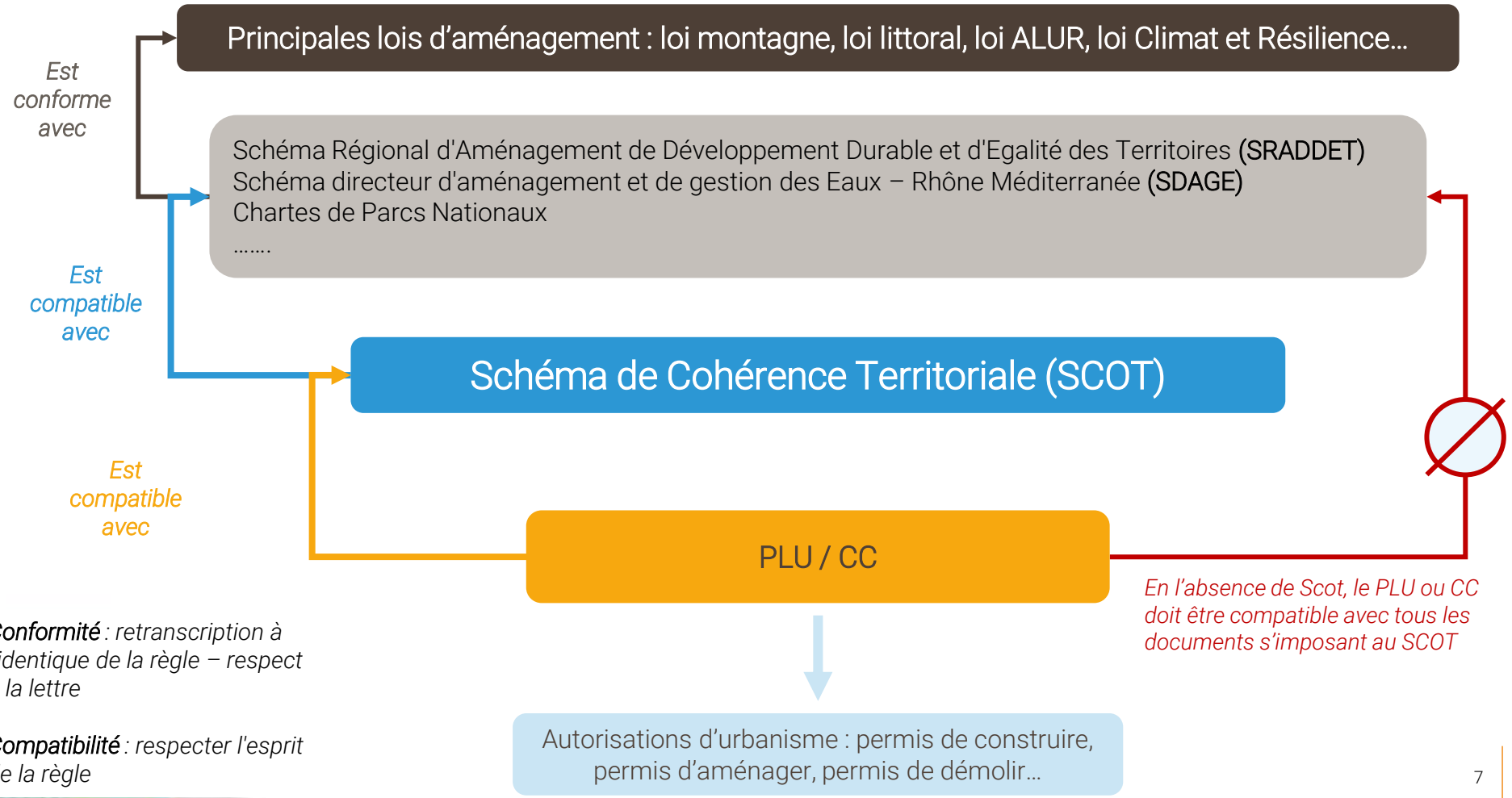


Répondre aux besoins, l'habitat, du développement économique, touristique, commercial, des déplacements, de la préservation de l'agriculture, des paysages, des corridors écologiques

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

2. QU'EST-CE QU'UN SCOT ?

Le cadre réglementaire



Conformité *: retranscription à l'identique de la règle – respect à la lettre*

Compatibilité *: respecter l'esprit de la règle*

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

2. QU'EST-CE QU'UN SCOT ?

Les documents du SCoT

PROJET D'AMENAGEMENT STRATEGIQUE (PAS)

1

- Définit les objectifs de développement et d'aménagement du territoire à un horizon de vingt ans sur la base d'une synthèse du diagnostic territorial et des enjeux qui s'en dégagent.
- Concours à la coordination des politiques publiques des territoires, en favorisant un équilibre et une complémentarité des polarités urbaines et rurales.
- Fixe, par tranches de dix années, un objectif de réduction de l'artificialisation

DOCUMENT D'ORIENTATIONS ET D'OBJECTIFS

2

- Détermine les conditions d'application du projet d'aménagement stratégique
- Définit les orientations générales d'organisation de l'espace, de coordination des politiques publiques et de valorisation des territoires (Consommation d'espaces, production de logements, aménagements commerciaux, capacité d'accueil touristique…)
- Est opposable en s'imposant aux documents de planification (PLU)

LES ANNEXES

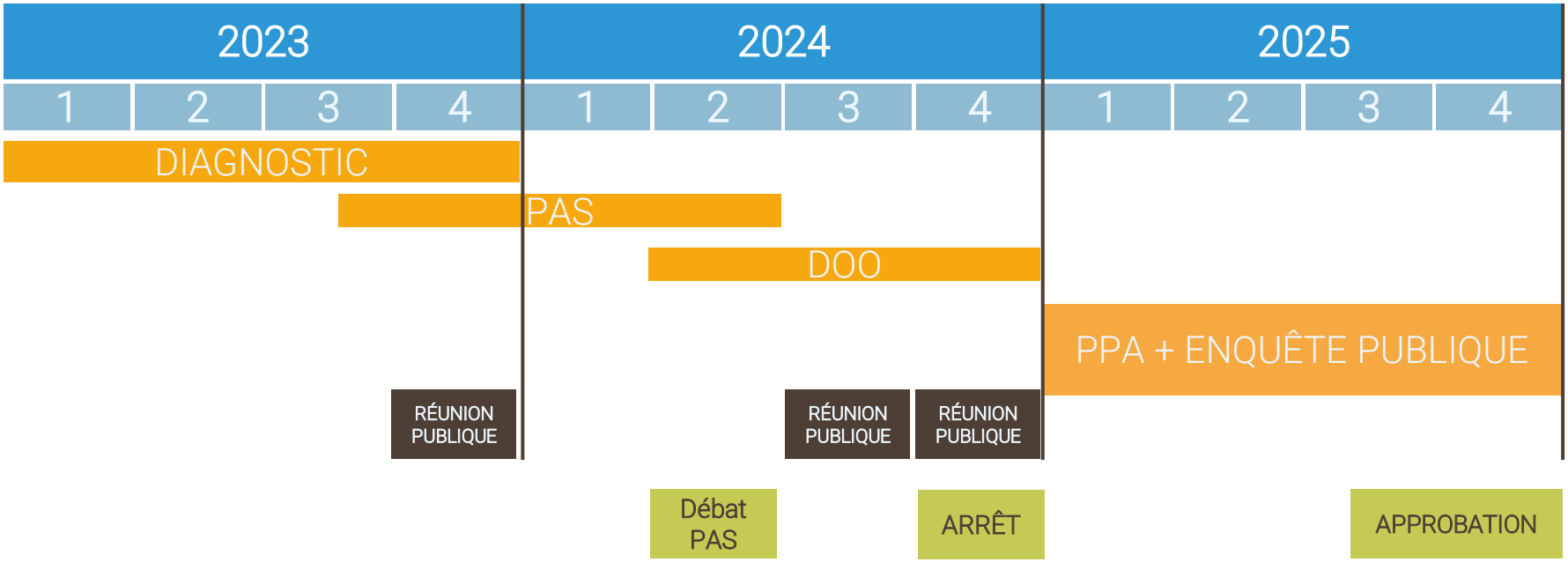
3

- Diagnostic
- Justification des choix
- Evaluation environnementale
- Programme d'actions (facultatif)

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

2. QU'EST-CE QU'UN SCOT ?

Calendrier prévisionnel



Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

2. QU'EST-CE QU'UN SCOT ?

Précisions sur la loi Climat et Résilience



2021-2031

Le rythme de consommation d'espace devra être divisé par deux par rapport à la décennie précédente (2012/2021).



2050

L'absence de toute artificialisation nette devra être atteinte.

Engager l'aménagement du territoire dans l'absence d'artificialisation nette (ZAN)

2021 — **2030** — **2040** — **2050**

22 août 2021 : promulgation de la loi Climat et Résilience

Poursuivre la réduction de la consommation d'espace et traduire un objectif de réduction de l'artificialisation par rapport à la décennie précédente : 2021-2031 puis 2031-2041

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

2. QU'EST-CE QU'UN SCOT ?

Précisions sur la loi Climat et Résilience

22 août 2021
promulgation loi Climat et Résilience

2021 | **2022** | **2023** | **2024** | **2027** | **2028**

22 novembre 2024
intégration SRADDET

- Trajectoire pour atteindre l'absence artificialisation nette en 2050
- Objectif de réduction du rythme d'artificialisation par tranche de 10 ans, décliné **par « parties du territoire régional »**

22 février 2027
intégration SCOT

- Objectif de réduction du rythme de l'artificialisation par tranches de 10 ans
- Objectifs chiffrés de réduction de la consommation d'espace par secteur géographique

22 février 2028
intégration PLU/PLUi

- Justifier ouverture à l'urbanisation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, au moyen d'une étude de densification
- Echéancier prévisionnel d'ouverture à l'urbanisation des zones à urbaniser
- Bilan PLU ramené à 6 ans

Si le SCoT n'est pas « climatisé », les ouvertures à l'urbanisation des zones AU sont suspendues.

Si le PLU n'est pas « climatisé », aucune autorisation d'urbanisme ne sera délivrée dans une zone AU (PLU) ou dans les secteurs constructibles pour une carte communale.

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

2. QU'EST-CE QU'UN SCOT ?

Modalités d'association du public

COMMENT PARTICIPER ?

L'élaboration du SCOT est menée par la Communauté de Communes de Serre-Ponçon.
Elle y associe, tout au long de la démarche, les élus du territoire et les acteurs institutionnels.
La participation des habitants est également essentielle à l'élaboration de ce projet.

Parce que le SCoT dessinera le futur cadre de votre vie quotidienne, chacun d'entre vous est invité à s'exprimer sur le devenir du territoire.

En assistant aux 4 réunions publiques prévues sur l'ensemble de la démarche.

En participant aux ateliers thématiques ouverts au grand public, dont l'information sera communiquée sur le site internet de la CCSP.

scot@ccserreponcon.com

Mme la Présidente, SCoT de Serre-Ponçon, Communauté de Communes de Serre-Ponçon – 6 impasse de l'Observatoire, 05200 Embrun.

Sur le registre au siège de la CCSP :
6 impasse de l'Observatoire 05200 Embrun.

COMMENT S'INFORMER ?

En consultant le site internet :
https://www.ccserreponcon.com/competences/schema-coherence-territoriale-scot

En consultant le dossier de concertation disponible au siège de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon :
6 impasse de l'Observatoire, 05200 Embrun.

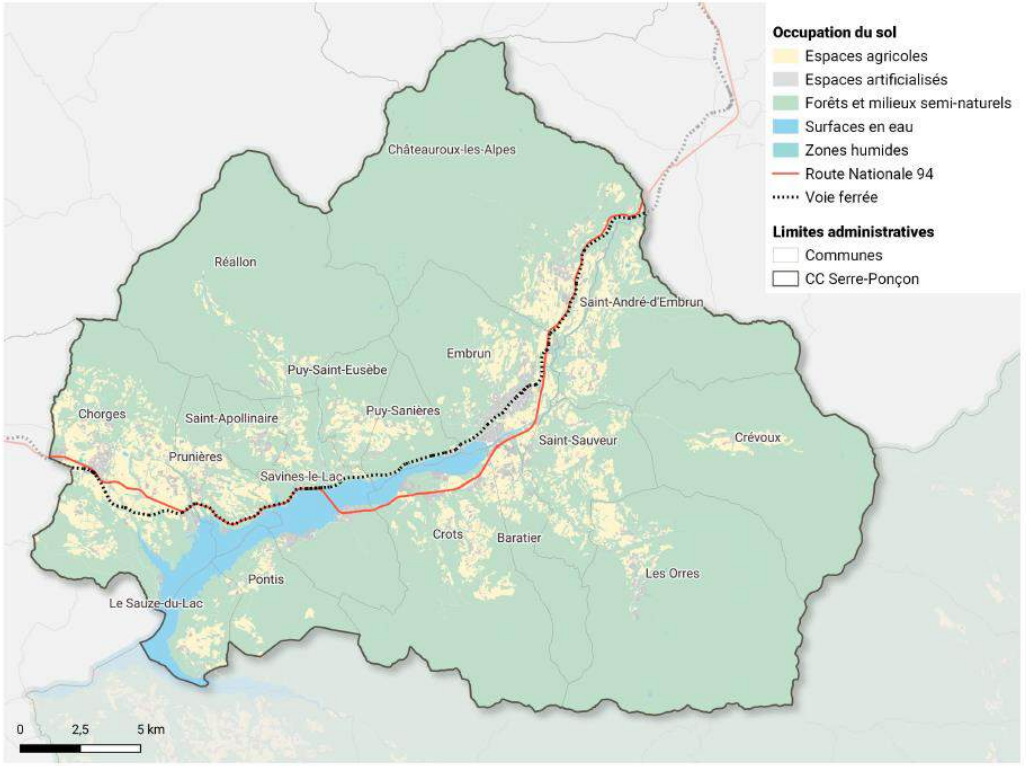
Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

PRINCIPAUX CONSTATS ET ENJEUX DU DIAGNOSTIC

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Le territoire de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon

- **17** communes sur **2** départements
- **609** km² marqués par un relief conséquent
- **3** stations de sports de montagne et **2** stations classées tourisme
- **16 850** habitants
- **1** parc national (Les Écrins)
- **2 800** ha pour le lac de Serre-Ponçon soit le plus grand lac artificiel de France



CADRE DE VIE

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Démographie

Logement

Equipements

Mobilité

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

La plus forte dynamique démographique du département

16 850 habitants en 2020

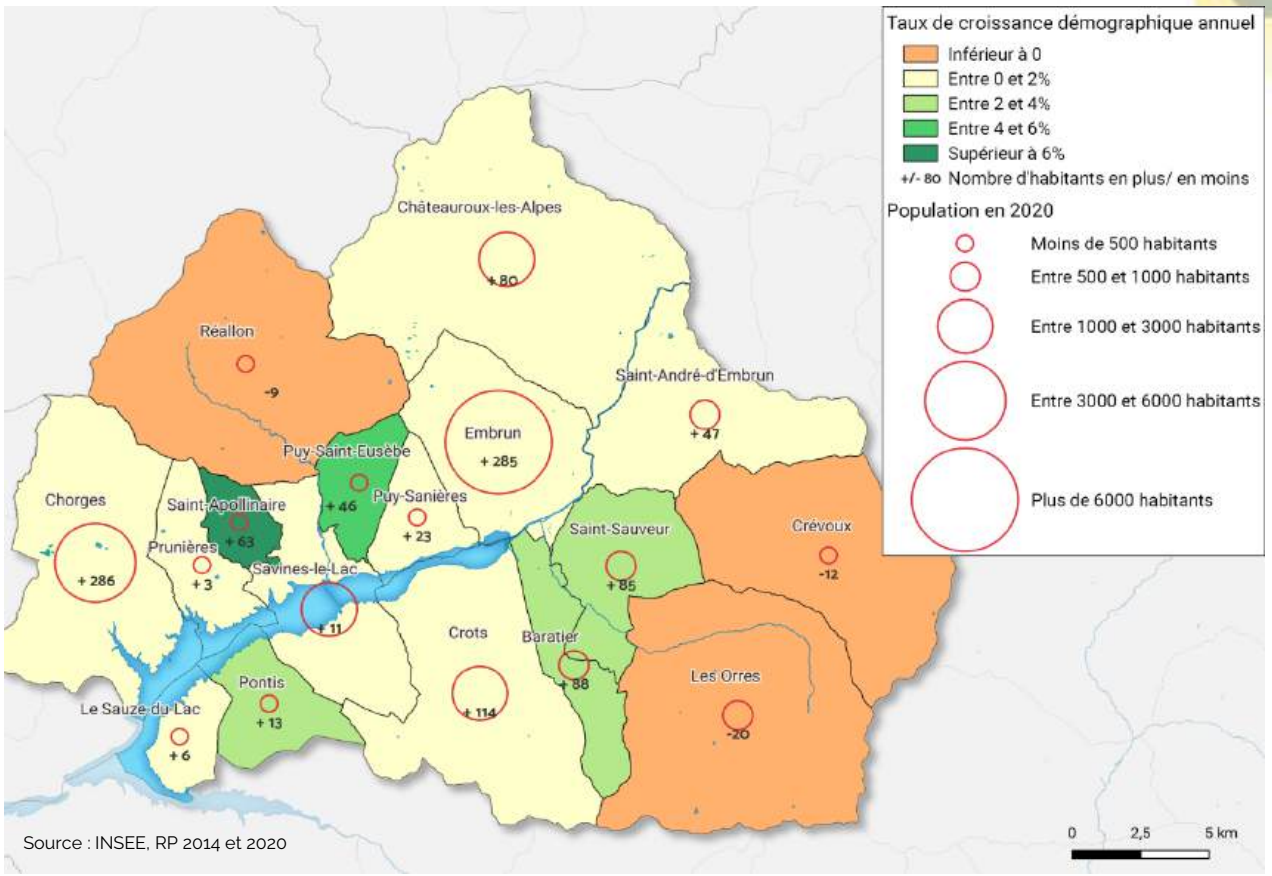
+ 1 100 habitants

+ 1,1% entre 2014 et 2020

- 0,6% Vallée Ubaye Serre-Ponçon Communauté de communes

- 1,6% Briançonnais Communauté de Communes

+ 0,1% Hautes-Alpes le département



Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Une croissance portée par le solde migratoire

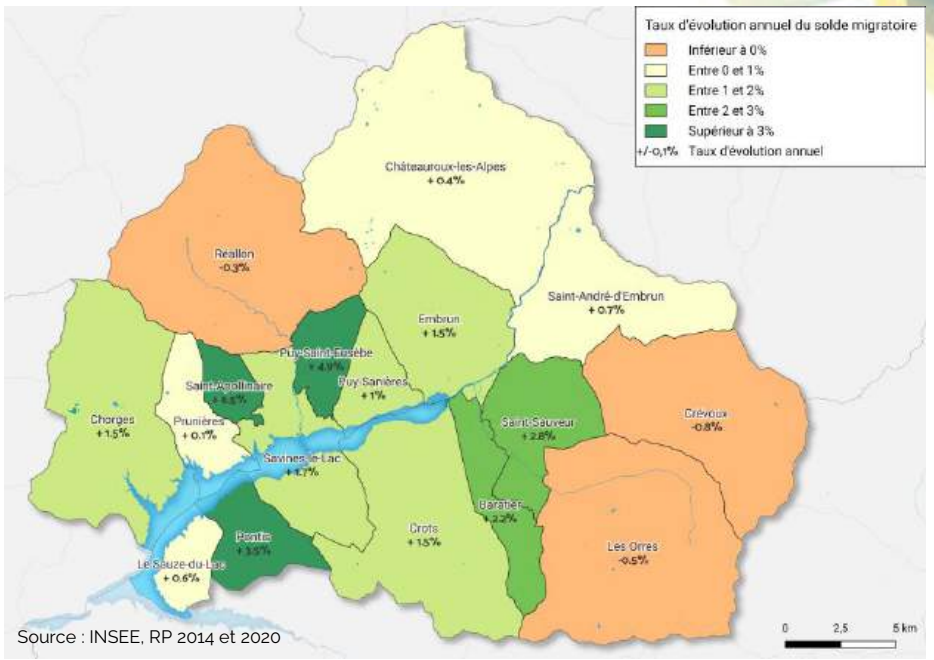
Un solde migratoire supérieur aux autres territoires

+ 1,4% entre 2014 et 2020

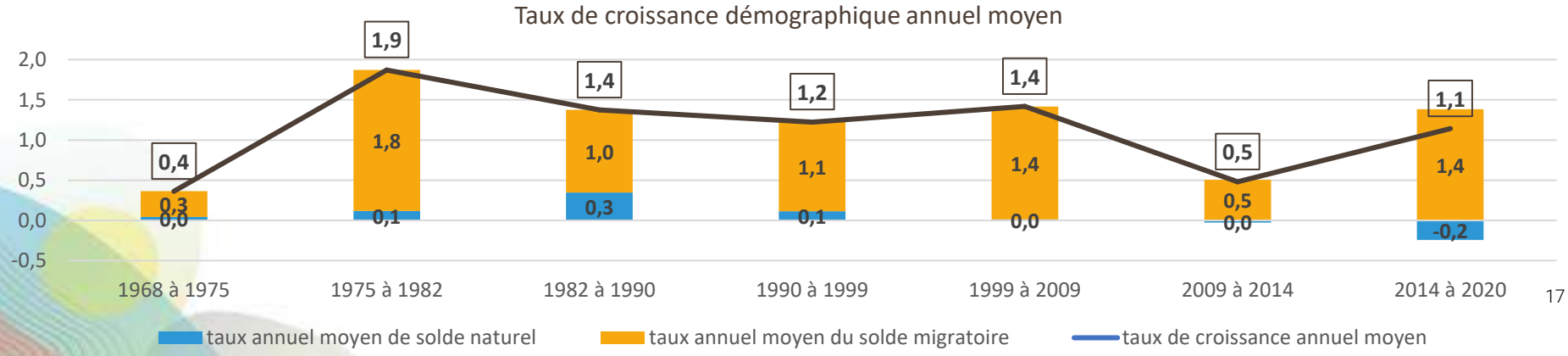
0% Vallée Ubaye Serre-Ponçon

- 1,7% Briançonnais Communauté de Communes

+ 0,2% Hautes-Alpes le département



Un afflux migratoire parmi les plus élevés des précédentes périodes



Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

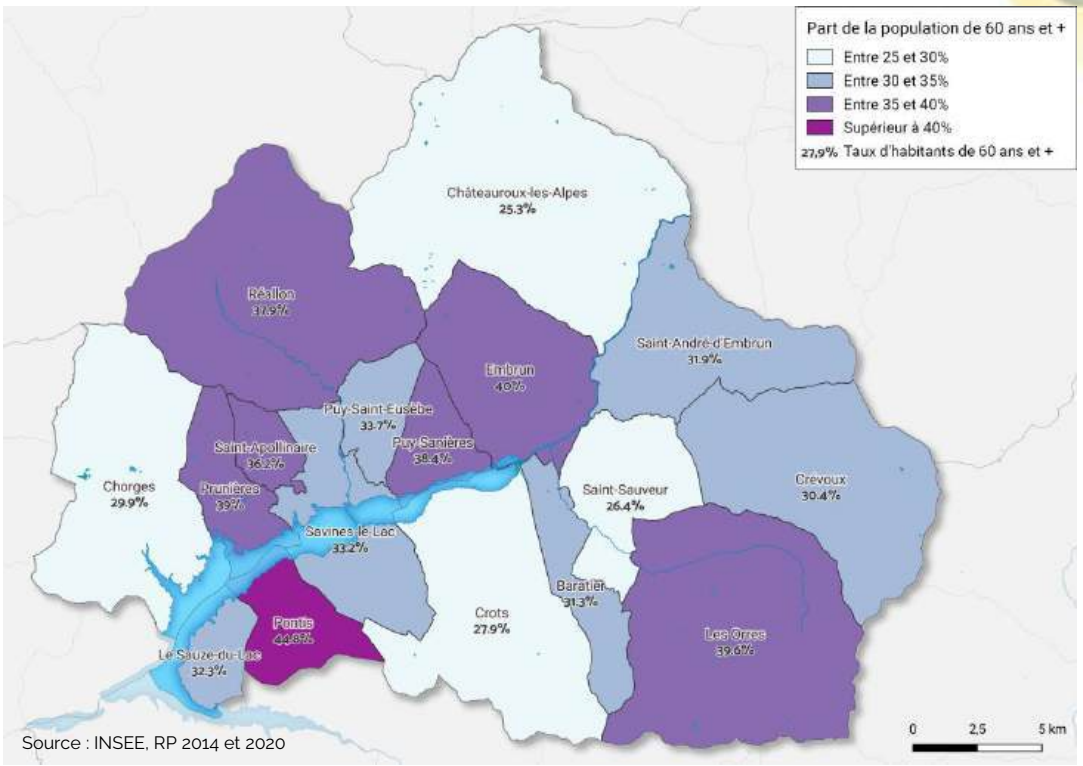
Un vieillissement de la population marqué

34,5% de la population **a 60 ans ou plus**

33,8% Vallée Ubaye Serre-Ponçon

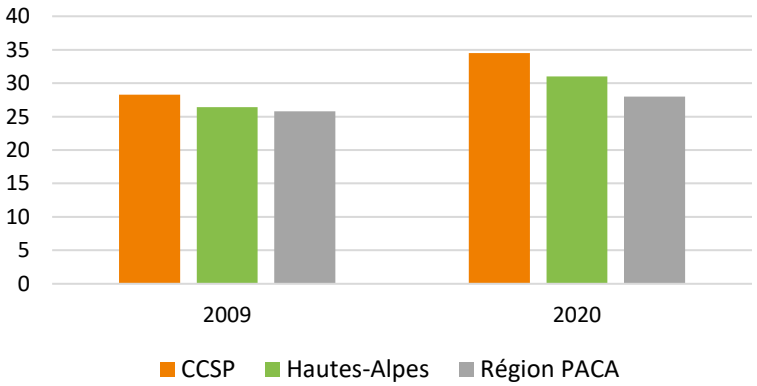
29,5% Briançonnais Communauté de Communes

32,7% Hautes-Alpes le département



Seule classe d'âge qui progresse depuis 2009 sur la CCSP

Evolution de la classe d'âge 60 ans et plus



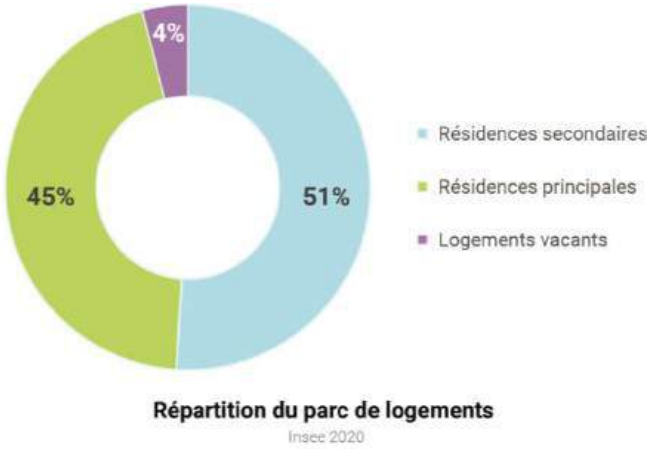
Le nombre de ménages constitués d'une seule personne progresse fortement

2009	2014	2020
34,5%	35,5%	39,9%

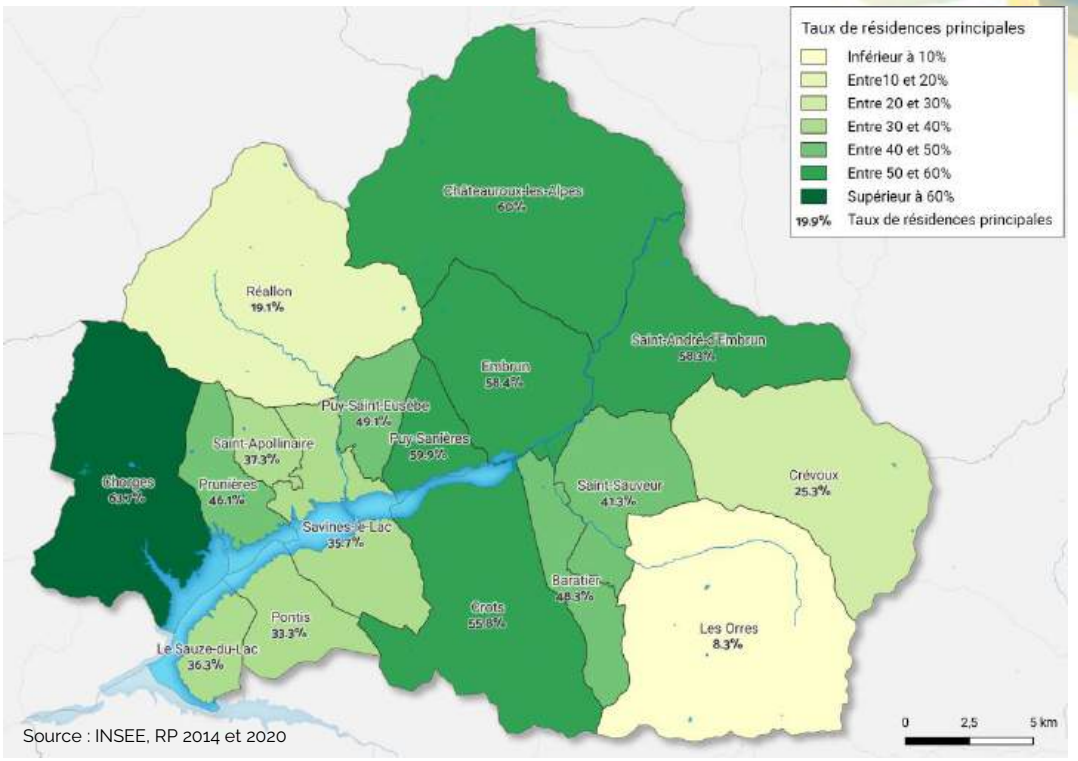
Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Un parc de logements dominé par les résidences secondaires

18 400 logements (RP 2020)

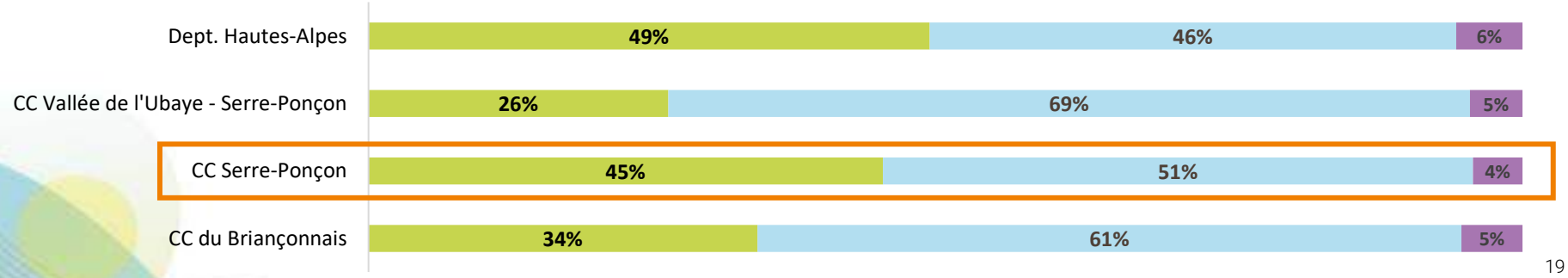


Répartition du parc de logements
Insee 2020



Source : INSEE, RP 2014 et 2020

Mais une domination moins marquée qu'ailleurs…

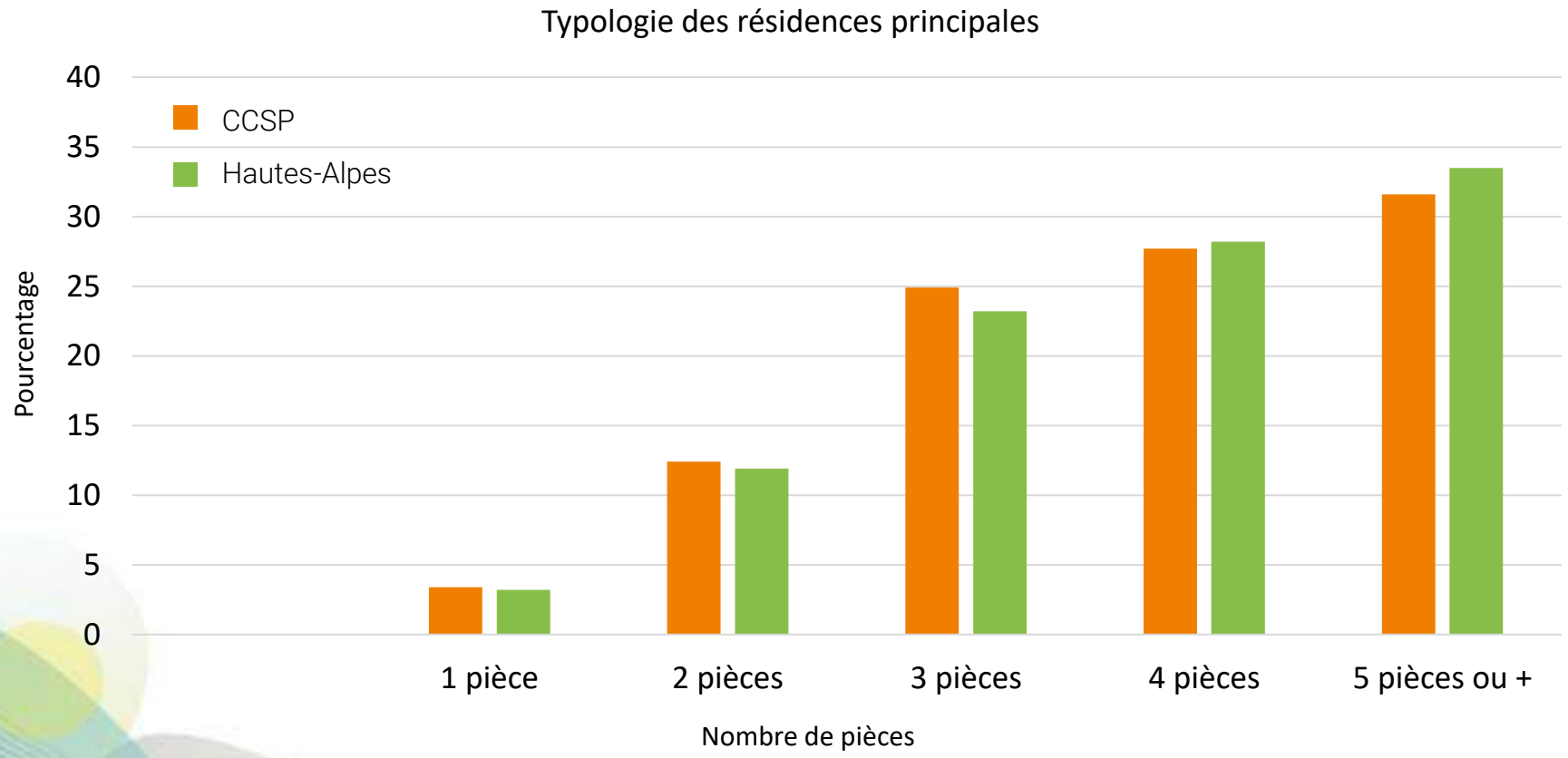


Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Un parc de logements en résidences principales composé majoritairement de grands logements

56,8% Appartements

41,1% Maisons

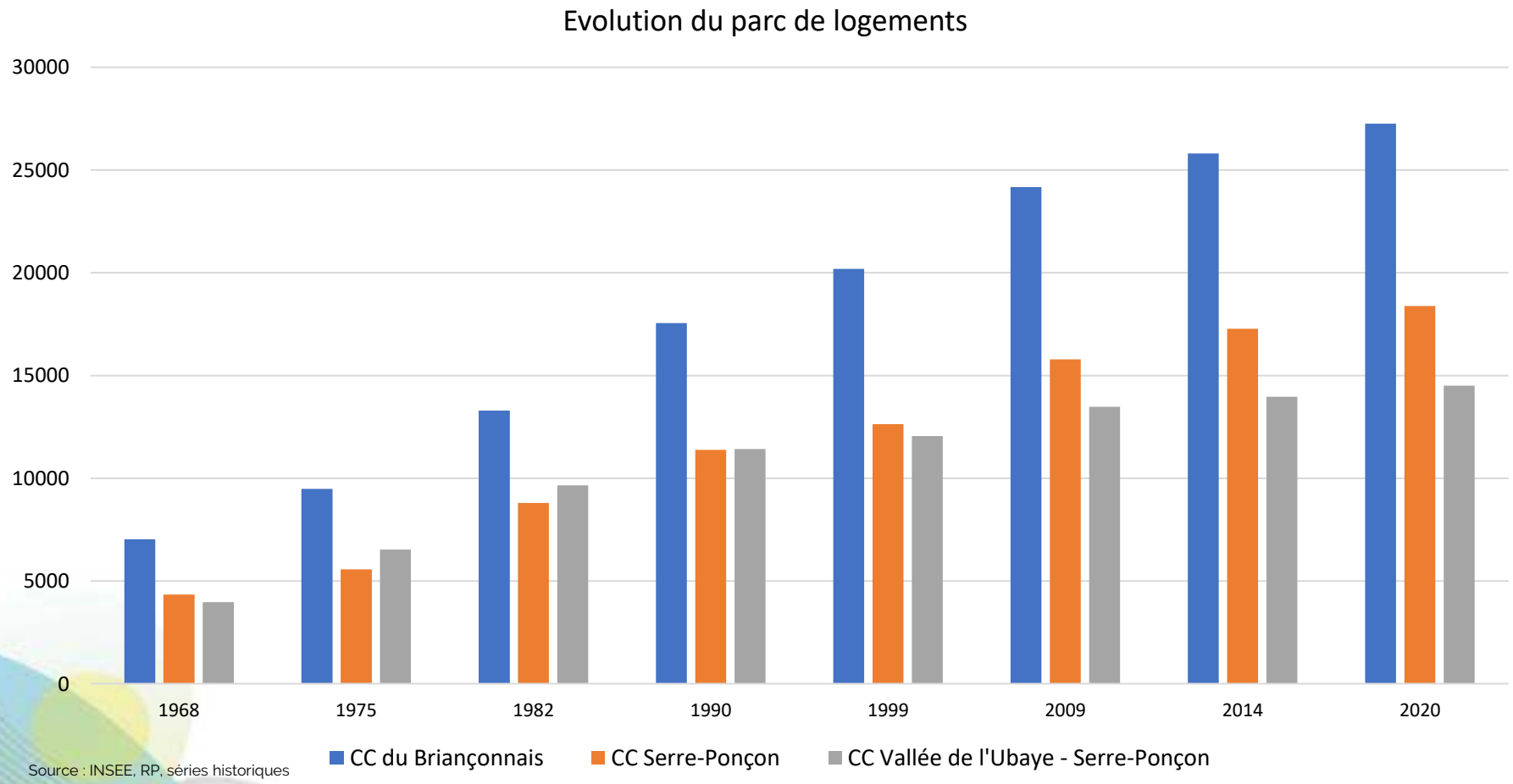


Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Un parc de logements en croissance

+1,6%/an de croissance de logements sur la CCSP

soit 1 000 logements supplémentaires en 6 ans (RP insee 2014-2020)



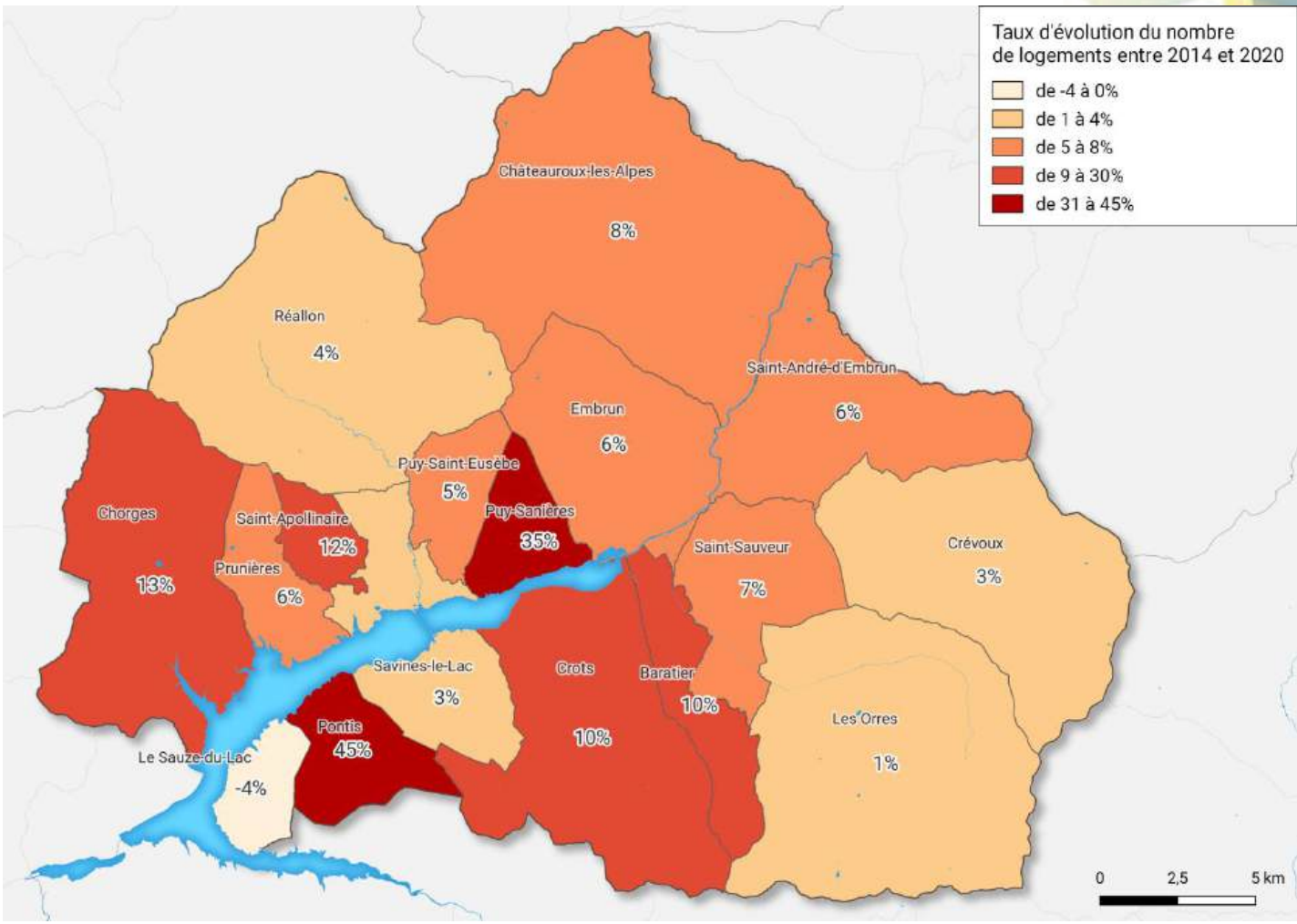
Source : INSEE, RP, séries historiques

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Evolution du parc de logement / Dynamique communale

1 100 logements supplémentaires
entre 2014 et 2020

Embrun et Chorges concentrent près de 600 logements supplémentaires



Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Un marché immobilier dynamique dans un contexte de cherté des prix

- Un marché dynamique **porté par les transactions d'appartements**
- La CCSP représente plus **du tiers des transactions des Hautes Alpes**
- Des **prix d'acquisition parmi les plus élevés** des Hautes-Alpes, quel que soit le bien
- **Les retraités sont les 1er acquéreurs suivis** par les actifs puis les familles.
- Les nouveaux acquéreurs recherchent : des terrains constructibles, des logements existants à l'accession et enfin des logements locatifs.
- Les T3 sont très demandés au même titre que les petits logements (studios et T2)

Un contexte immobilier tendu pour les locaux, à l'accession comme à la location

Un marché immobilier en résidence principale fortement concurrencé par le marché du logement touristique.

Sources

Bases de données des Notaires de France, site immobilier.notaires.fr

Analyse du territoire, Phase 1 de l'étude pré-opérationnelle OPAH (marchés fonciers)

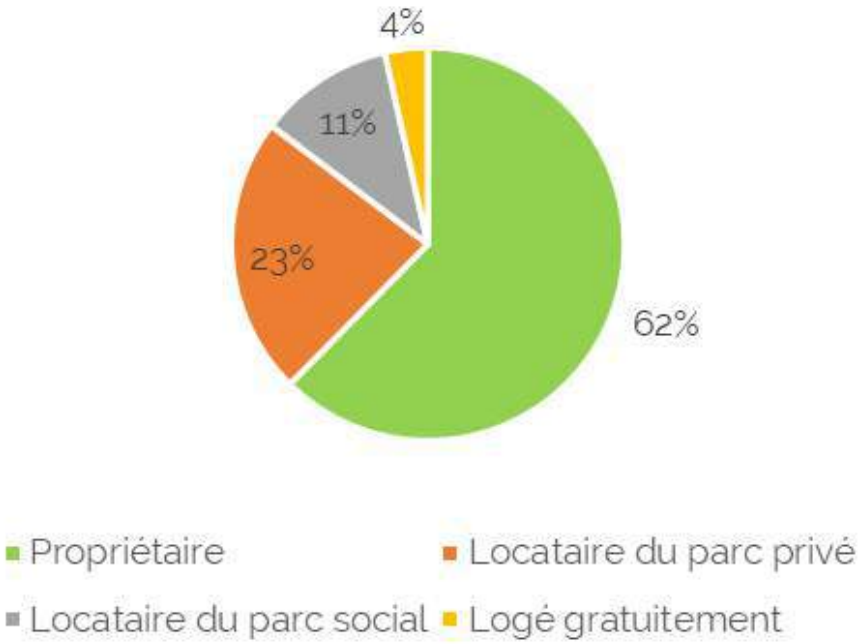
Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Un parc locatif insuffisant

987 logements locatifs sociaux
dont 845 collectifs (**85,6%**)

- **10 communes avec du logement social**
dont 4 avec un parc supérieur à 30 logements : Embrun (639), Chorges (162), Savines-le-Lac (62) et Les Orres (39)

- **Des livraisons faibles ces dernières années.**



92 logements communaux
dont 30 à Châteauroux-les-Alpes et 15 aux Orres

Parc Privé Potentiellement Indigne

- 410 résidences principales (5,5% du parc privé)
- Environ 700 personnes vivant potentiellement dans des logements indignes
- Plus de la moitié des personnes vivant dans ce parc sont des personnes de plus de 60 ans

Près de 34% de locataires sur la CCSP tandis qu'au niveau national ce pourcentage est de 41%.

Sources

Ministère de l'écologie, Carte des loyers, 2022 (ecologie.gouv.fr)

RPLS 2021, Parc locatif social de la CCSP

Synthèse des rencontres, Phase 1 de l'étude pré-opérationnelle OPAH

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Une offre en équipements et services concentrée sur Embrun, Chorges, Savines-le-Lac et Les Orres

Temps d'accès aux équipements sportifs

(stade, gymnase, piscine, plateau multisport, salle polyvalente,,,)

15mn en voiture : environ 98% des habitants

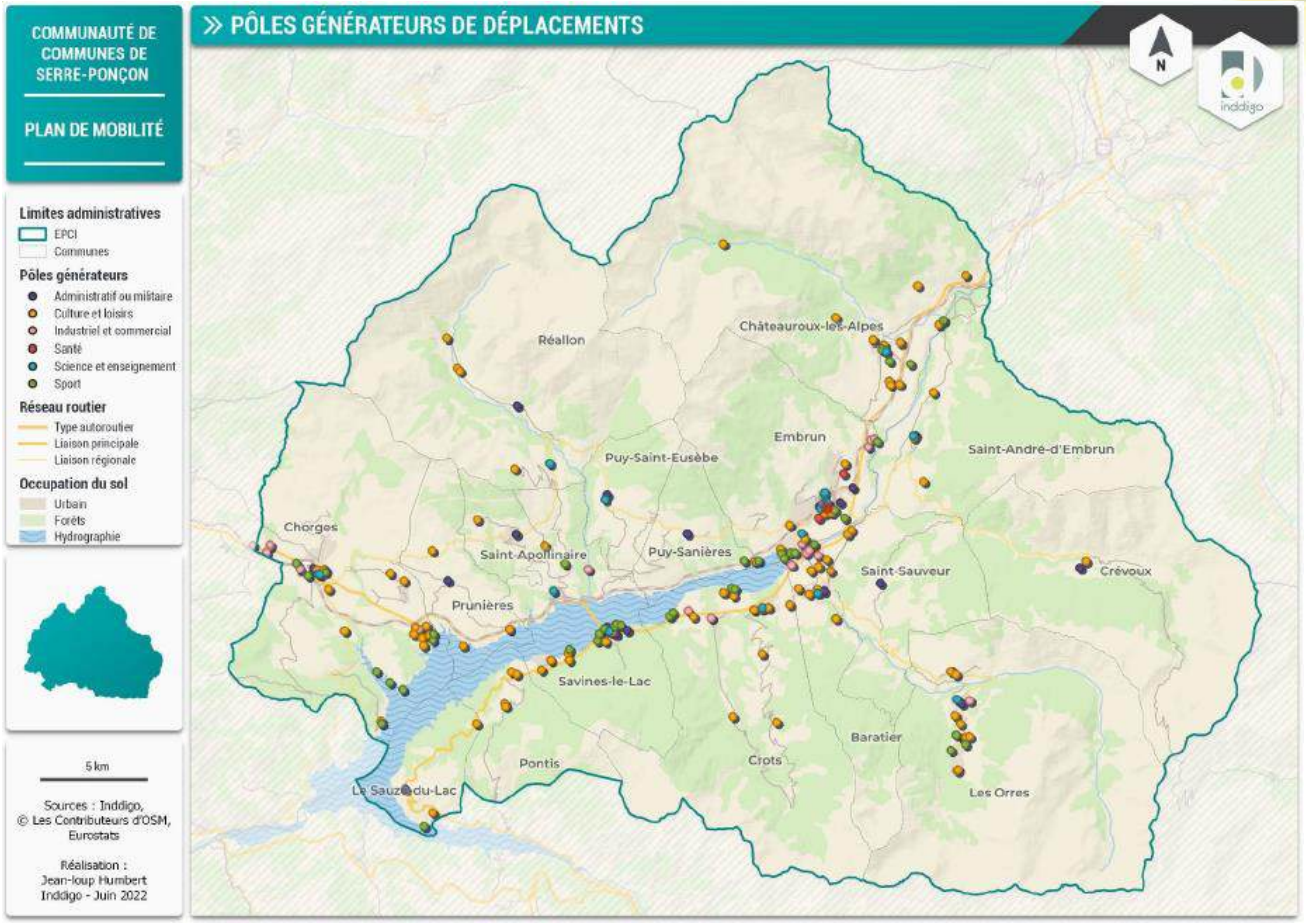
10 mn à pied : environ 51% des habitants

Temps d'accès aux équipements culturels

(bibliothèques, cinémas, musées)

15mn en voiture : environ 99% des habitants

10 mn à pied : environ 49% des habitants



Sources : Extrait du PDMS – Annexe diagnostic CCSP- INDDIGO juillet 2022

Temps d'accès à l'hôpital

15mn en voiture : Environ **59% des habitants**

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

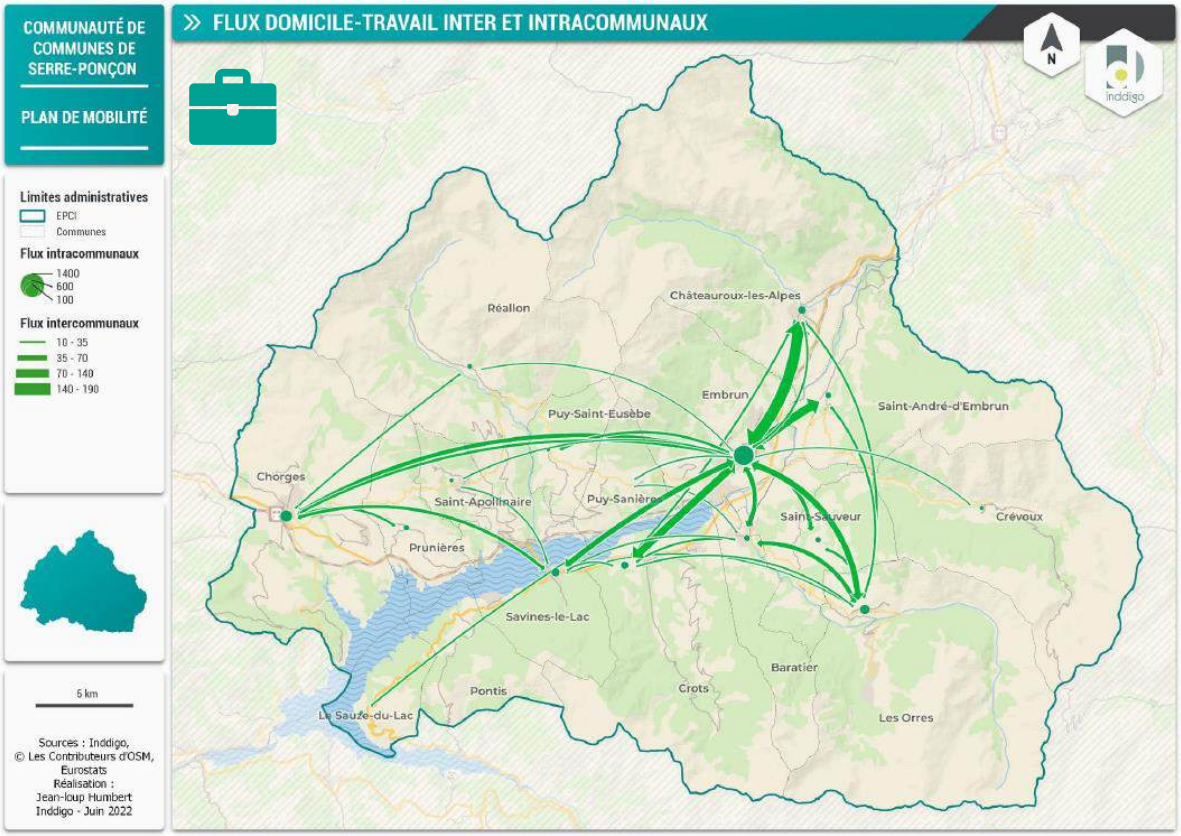
Une mobilité essentiellement interne pour les déplacements vers le travail et les lieux d'études

72% des déplacements domicile-travail **sont internes**

57% des déplacements domicile-travail internes **sont intra communales**

19% des emplois de la CCSP sont occupés par des non-résidents

Gap, Guillestre, Briançon et la Bâtie-Neuve sont les communes avec lesquelles le territoire a le plus d'échanges domicile-travail



2 800 élèves scolarisés sur le territoire dont **79%** sont des résidents

→ principalement **scolarisés à Embrun** qui accueille également dans ses établissements scolaires près de 500 élèves ne résidant pas au sein de la CCSP

Sources : Mobpro, Mobsco, INSEE , 2020

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

… et majoritairement effectués en voiture

80% des déplacements domicile-travail internes sont effectués en voiture

(données INSEE Mobpro 2020)

2% des déplacements domicile-travail internes sont effectués en transport en commun

(données INSEE Mobpro 2020)

2% des déplacements domicile-travail internes sont effectués en vélo

(données INSEE Mobpro 2020)

Le covoiturage est peu sollicité

→ **16 aires** de covoiturage (formelles ou informelles)

Parts modales des déplacements internes

	CC de Serre-Ponçon	CC du Briançonnais
Voiture	**80%**	73%
Marche	15%	**20%**
Transports en commun	2%	**5%**
Vélo	2%	2%
Deux-roues motorisés	- d'1%	- d'1%
Part des actifs internes ne se déplaçant pas	8%	6%

Source : Mobpro INSEE , 2020

Développer les alternatives à la voiture individuelle : une politique favorable aux plus modestes

1 415 ménages (17,5 %) des ménages en précarité énergétique à cause du coût des carburants

+41% de hausse du prix des carburants depuis 2020

Source : The Shift Project

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Une offre de transports en commun sous-utilisée

2% des déplacements domicile-travail internes effectués en transport en commun

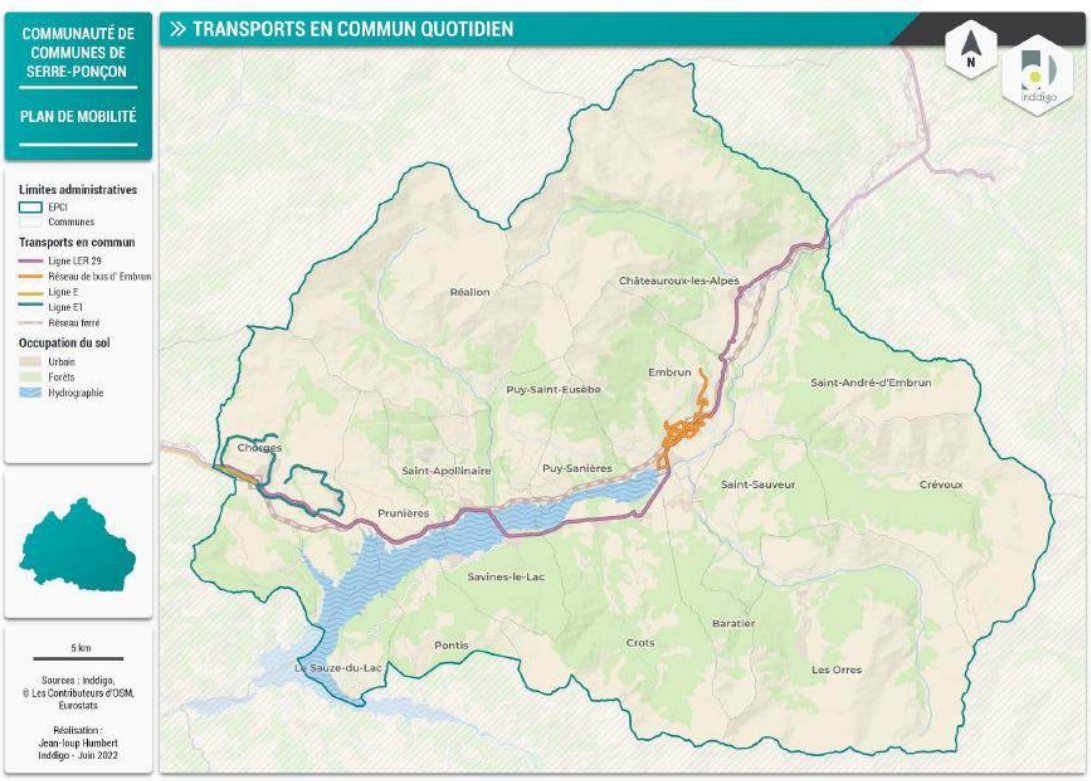
→Seulement 5 communes desservies par le réseau régional

→Service annuel à Embrun (5 navettes)

→**Une utilisation des transports en commun par les scolaires avec 26 lignes** (un niveau de service limité en fréquence et en desserte)

→Un réseau ferroviaire sous exploité et un manque de coordination avec les offres routières impactent l'usage du train et de l'autocar pour les déplacements du quotidien

→**Une offre globale qui manque de lisibilité pour les résidents comme pour les visiteurs** (réseau local, régional, saisonnier)



	Réseau régional
Lignes à l'année	**TER entre Gap et Briançon :** dessert Embrun et Chorges
	LER entre Marseille et Briançon : dessert Chorges, Savines-le-Lac, Crots, Embrun, Châteauroux-les-Alpes
	26 lignes scolaires
	Ligne E entre Chorges et Gap
	Ligne E1 en rabattement sur la ligne E et la LER : dessert les hameaux des Andrieux et des Bernards à Chorges

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Un potentiel de développement des modes actifs dans les déplacements utilitaires

Rappel : La mobilité domicile-travail est essentiellement **une mobilité de proximité** :
→ **57%** des navettes domicile-travail internes à la CCSP sont **intra communales**

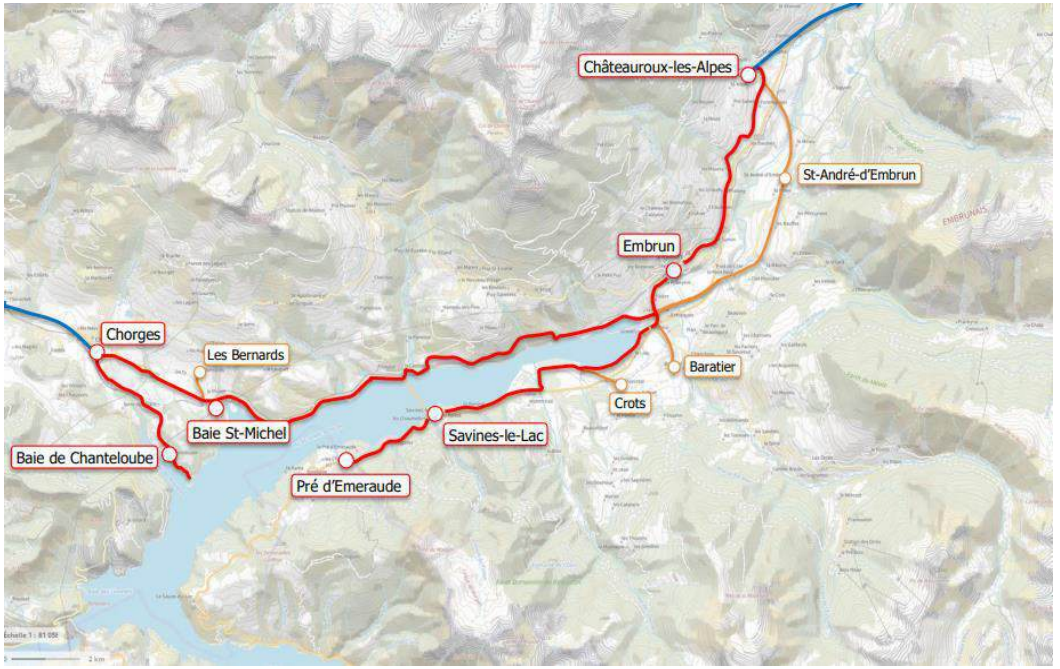
Le vélo est très attractif en tant que loisir sportif sur le territoire et a vocation à être développé dans ce sens

→ 8% de part modale du vélo pour se rendre sur son lieu de **loisir**

Beaucoup moins pour se rendre sur le lieu de travail :

→2% de part modale du vélo dans les flux domicile-travail internes à la CCSP

La qualité des cheminements est encore à améliorer malgré la présence de **plusieurs aménagements attractifs**, et le **rattrapage progressif** dans le cadre des **travaux neufs**



→ *Un itinéraire en cours de réalisation entre Savines-le-Lac et Embrun (déploiement des aménagements inscrits au schéma cyclable en cours)*

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Une offre insuffisante d'alternative à la voiture pour accéder aux sites touristiques



91% des visiteurs accèdent au territoire en voiture ou en camping-car *(enquête PDMS)*
→Impact sur la circulation (saturation des voies)
→Impact sur le stationnement

La provenance des touristes est assez disparate avec une part importante de visiteurs de
→la Région AURA
→la Région Sud
→de l'Ile de France

3% de part modale pour le train *(enquête PDMS)*
Malgré une offre de liaisons ferroviaires avec Briançon, Gap, mais également Marseille, Valence et Paris

Une offre intéressante de solutions alternatives une fois sur site (navettes) :
→La desserte hivernale de la station des Orres
→Liaisons depuis Chorges et Embrun vers les stations de Crévoux et de Réallon

Le service de navettes d'Embrun est régulièrement saturé en période estivale
→ avec une moyenne de 150 à 350 voyages par jour

CADRE DE VIE

Principaux enjeux

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

- **Maintenir la dynamique démographique en respectant la limitation de la consommation d'espace**
- **Anticiper et préparer le vieillissement de la population** (logements, accessibilité des équipements et des services, offre de soins…).
- **Améliorer l'accueil de populations jeunes et actives pour pérenniser les équipements et les activités du territoire.**
- **Répondre aux besoins de parcours résidentiels des habitants** (jeunes actifs, nouveaux arrivants, saisonniers, personnes âgées)
- **Renforcer la desserte interne ainsi que la grande accessibilité de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon.**
- **Accompagner le développement d'offre alternative à la voiture** (transports en commun, covoiturage, intermodalité…) **pour tous les déplacements.**
- **Améliorer la qualité des espaces publics pour faciliter et sécuriser les déplacements de proximité en modes actifs** (marche, vélo…).
- **Développer et promouvoir un accès aux stations et sites touristiques sans voiture.**

DYNAMIQUES TERRITORIALES

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Développement économique

Tourisme

Activités agricoles

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Un tissu économique en croissance

6 140 emplois en 2020

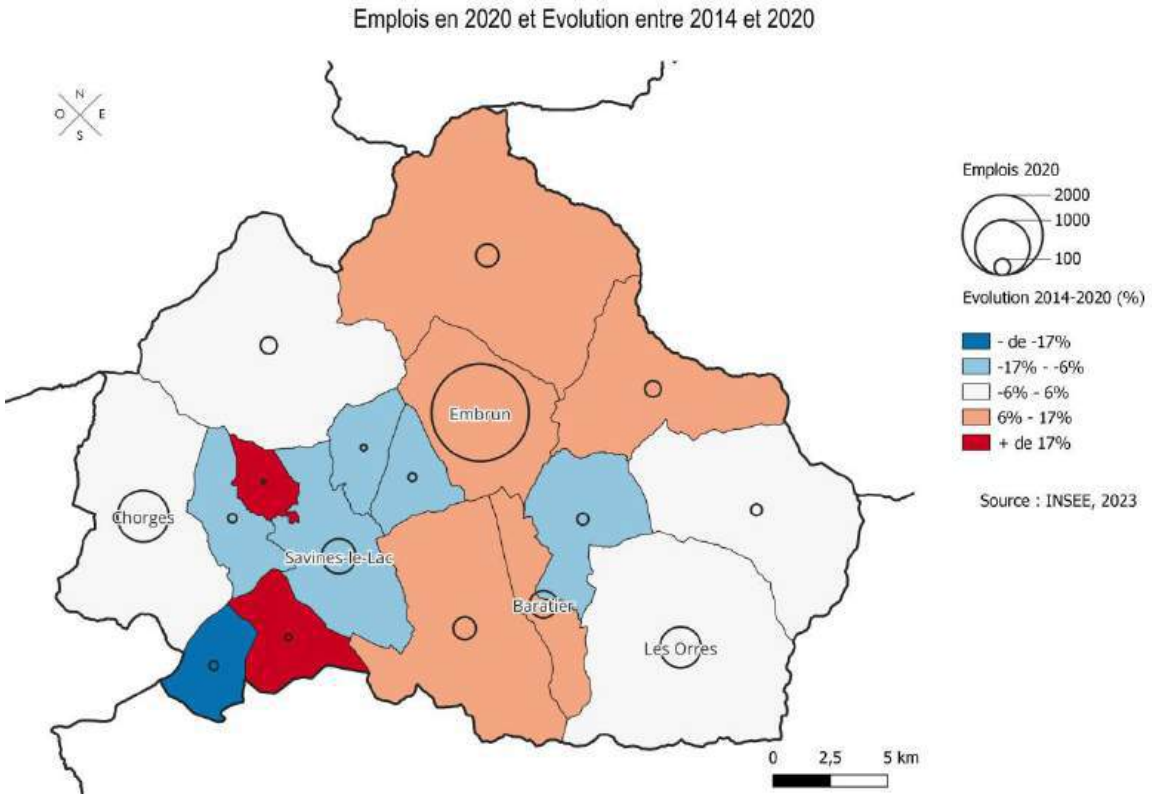
+ 530 emplois
supplémentaires entre 2014 et 2020

+ 9,5% entre 2014 et 2020

- 6,1% Vallée Ubaye Serre-Ponçon

- 5,4% Briançonnais Communauté de Communes

- 0,7% Hautes-Alpes le département



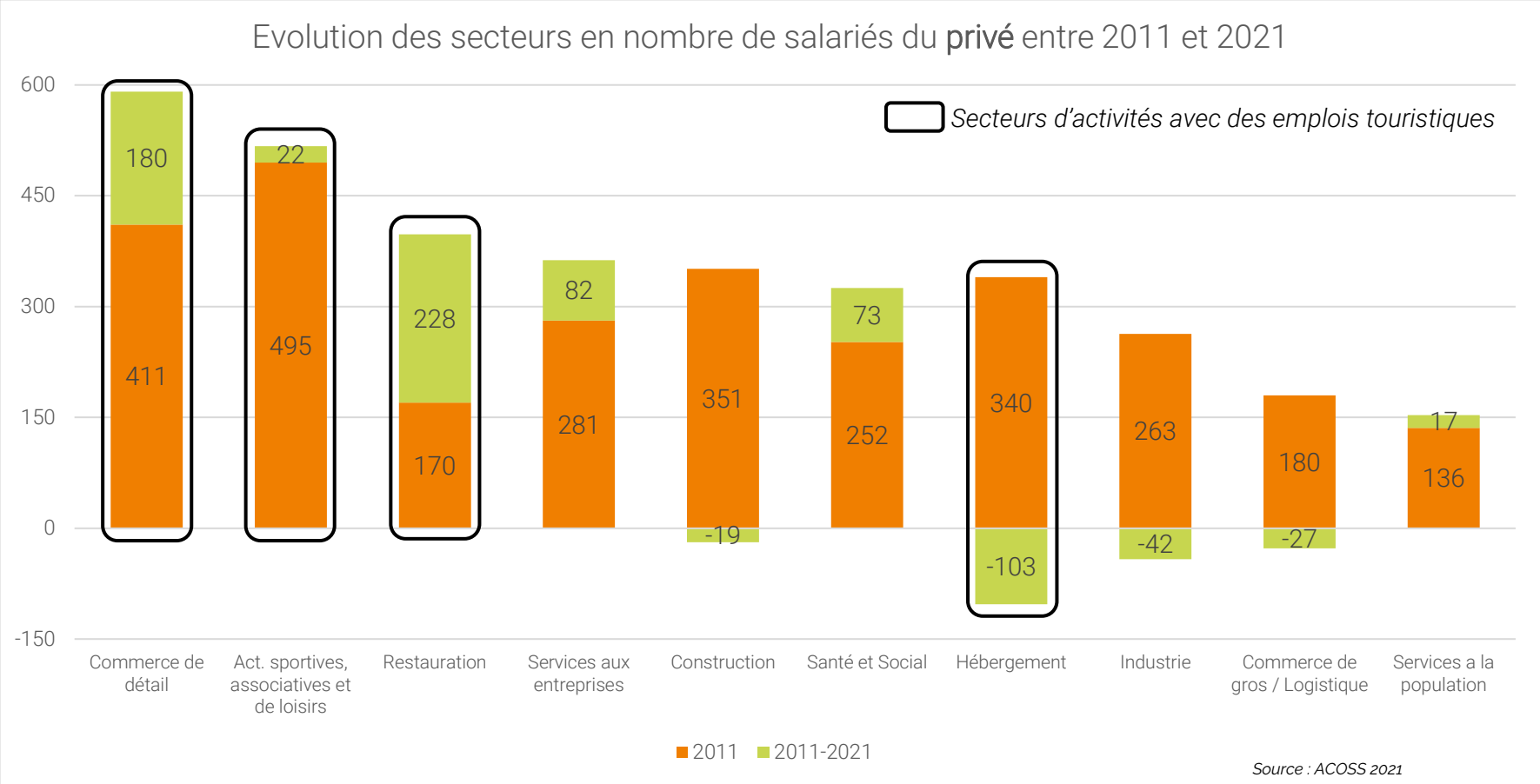
Evolution de l'emploi par grands secteurs

	Evo 2014-2020 (%)
Agriculture	-10%
Industrie	12%
Construction	15%
Commerce, transports, services	11%
Adm publique, enseign, santé, social	9%

90% des emplois de la CCSP sur **5 communes**

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Des domaines porteurs en forte croissance



La croissance du commerce de détail a été portée par les supermarchés (+67 postes) et les articles de sport (+51)

La « restauration de type rapide » a connu une croissance de +200% (+48) et celle dite « restauration traditionnelle » de +174% (+174)

La forte baisse de l'emploi dans l'hébergement ne concerne ni les hôtels ni les campings mais plutôt les résidences de tourisme.

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

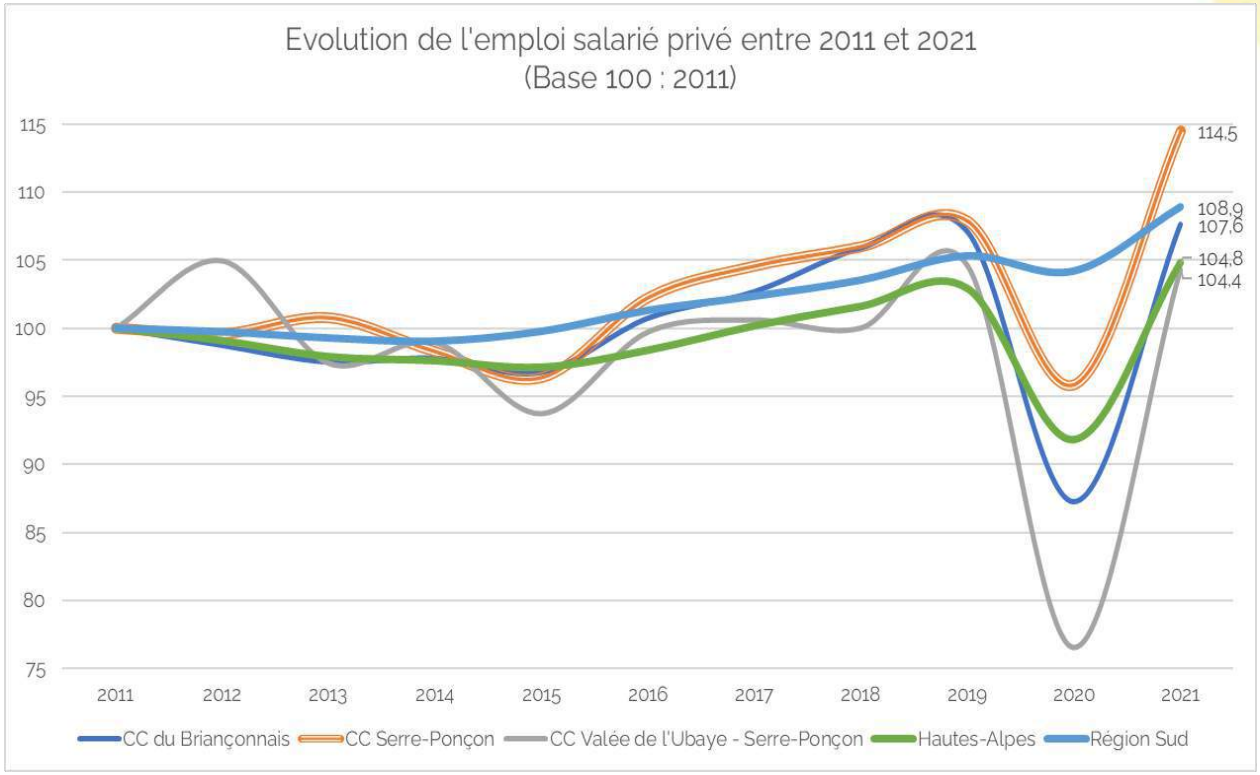
La crise COVID: un impact lourd sur l'économie alpine

+ 14,5% d'emplois salariés privés entre 2011 et 2021

+ 4,4% — Vallée Ubaye Serre-Ponçon

+ 7,6% — Briançonnais

+ 4,8% — Hautes-Alpes le département



Source : ACOSS 2021

A l'instar des territoires alpins, la CC de Serre-Ponçon a subi de plein fouet les effets de la crise sanitaire et l'arrêt du tourisme mais son économie a rebondi assez rapidement.

Les domaines les plus impactés en 2020 par la crise sont aussi les domaines avec les plus gros gains d'emplois en 10 ans : le commerce de détail et la restauration

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Des ZAE qui ne concentrent que 20% de l'emploi

- Seules 6 communes sur 17 abritent une ou plusieurs des 11 zones d'activité. Elles occupent 65 ha et concentrent entre 6 et 45% de l'emploi communal selon les cas.

- Les zones d'Embrun et Baratier sont à vocation commerciale

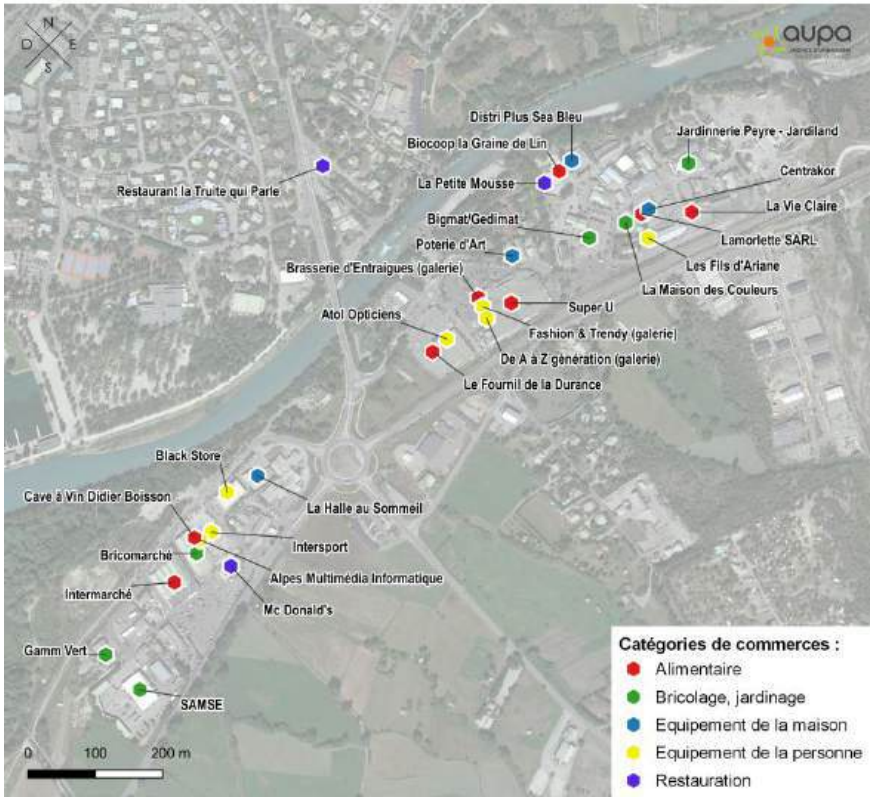
- La zone de Grand'Ile à Chorges est la seule à présenter un profil productif.

Elle est aussi la ZAE la plus étendue avec 28 ha.

	Emplois salariés privé en ZAE	Emplois salariés privé 2018	% de l'emploi salarié privé en ZAE
Baratier	112	248	45%
Chorges	193	613	31%
Crots	31	87	36%
Embrun	217	1086	20%
Saint-André-d'Embru	11	64	17%
Savines-le-Lac	11	194	6%
Total général	**575**	**3065**	**19%**

Source : ACOSS, 2018 / SudFoncierEco, 2018

Recensement commercial des zones d'Entraigues et des Portes du Lac



Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

2ème destination touristique dans les Hautes-Alpes

2,8 millions de nuitées en 2019, soit 17 % du total départemental.
468 000 nuitées de touristes internes des Hautes-Alpes

75% de Français, dont 35% de la région PACA et 23% des Bouches du Rhône

Répartition temporelle des nuitées :

- Très forte fréquentation sur la période estivale avec **plus d'un million de nuitées en juillet-août**
- Fréquentation importante sur la période hivernale avec **plus de 850 000 nuitées entre décembre et mars** et un pic à **279 000 nuitées** durant le mois de février.

Répartition géographique des nuitées :

- Relativement étendue sur l'ensemble du territoire pendant l'été, avec une concentration plus forte autour du lac
- Beaucoup plus concentrée sur les trois stations de sports et de loisirs de montagne durant la période hivernale

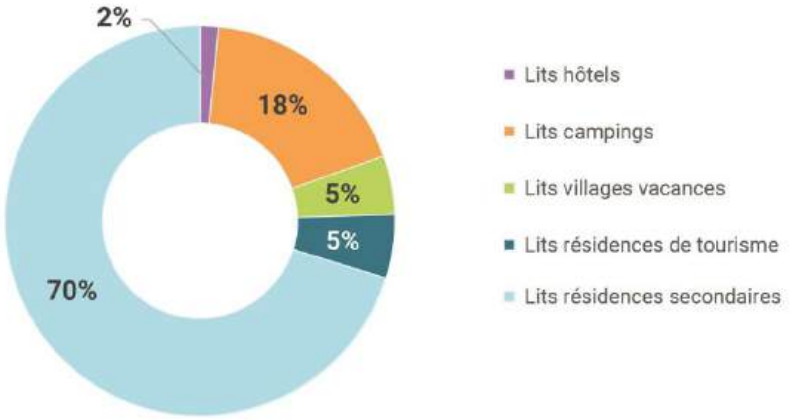
C'est la diversité de l'offre touristique qui permet au territoire d'être la seconde destination des Hautes Alpes (1 850 000 nuitées en haute saison et 1 million en basse saison)

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Les résidences secondaires : 70% de l'offre d'hébergement

67 000 lits touristiques

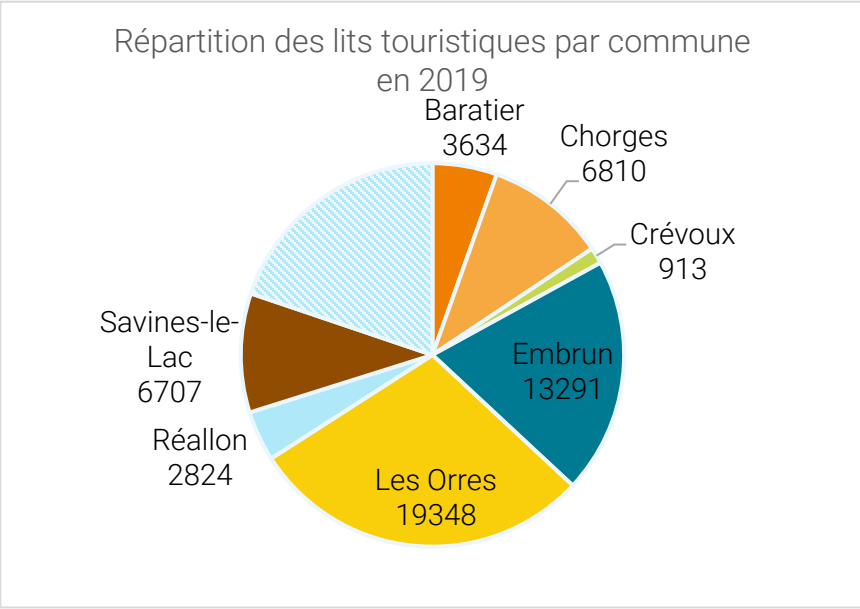
Les résidences secondaires sont localisées principalement **aux Orres (33%) et à Embrun (22%)**



Répartition des lits touristiques par type d'hébergement
Insee 2019

66% de l'offre totale de lits est concentrée sur les **4 communes** de Chorges, Embrun, Les Orres et Savines-le-Lac.

35% des lits touristiques situés dans les 3 stations de montagne

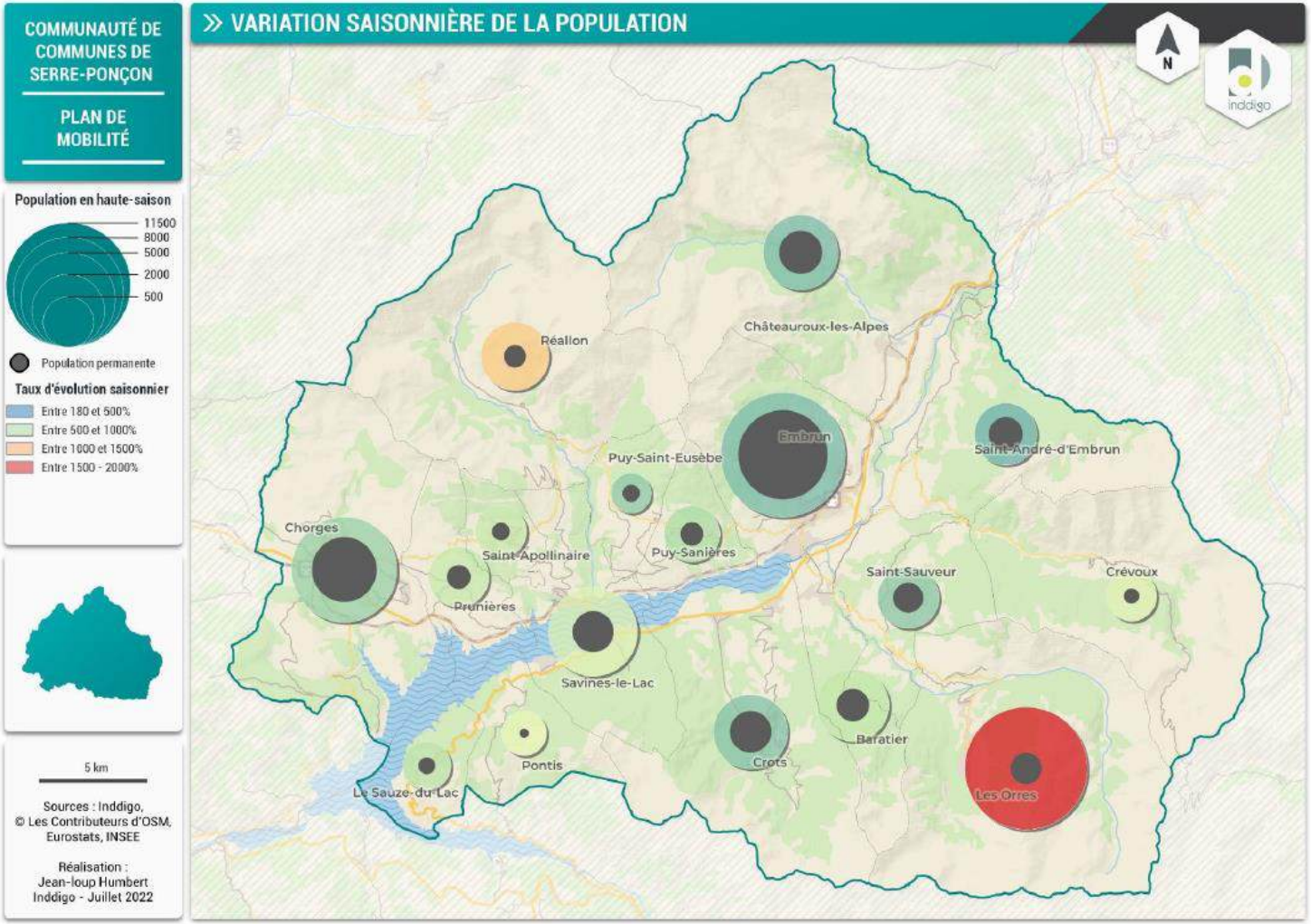


Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Une population multipliée par 5 en haute saison

Un parc de logement et d'hébergement touristique permettant de **multiplier par près de 5 la population présente** sur la CC de Serre-Ponçon en haute saison.

Dans les Hautes-Alpes ce multiplicateur ne dépasse par 3,5



Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Un territoire agro-pastoral

Une identité agricole marquée

30 550 ha de terres agricoles et de pâturages > 49% de la CCSP

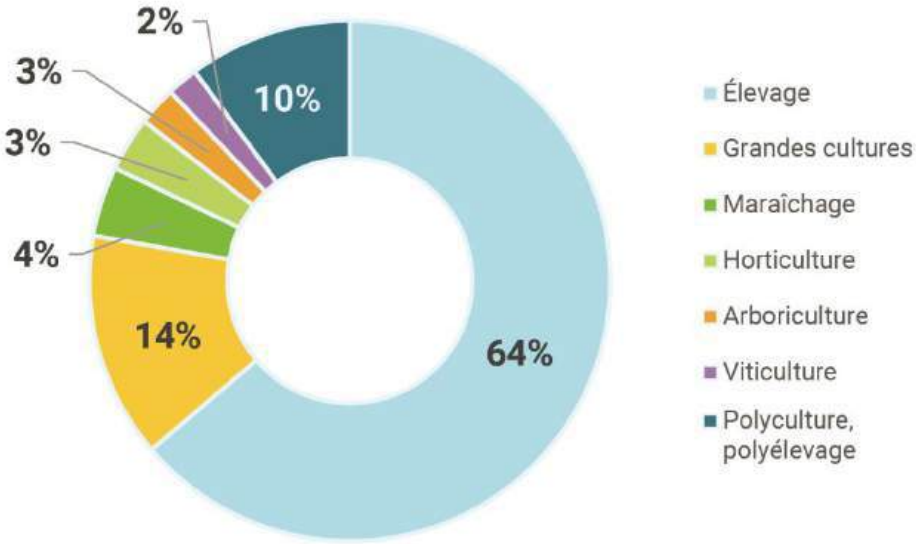
220 exploitations

464 emplois

L'élevage, une filière prépondérante mais fragile

97% des surfaces, 64% des exploitations

20 % d'exploitations en agriculture biologique



Répartition des exploitations agricoles par orientations principales
RGA 2020

Sources
Surfaces : RPG 2020, Agence de services et de paiement
Exploitations : RGA 2020, Agreste

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Un monde agricole qui évolue

- **Des fermes « familiales » en régression au profit de grandes exploitations**

- **Une profession qui rajeunit …**

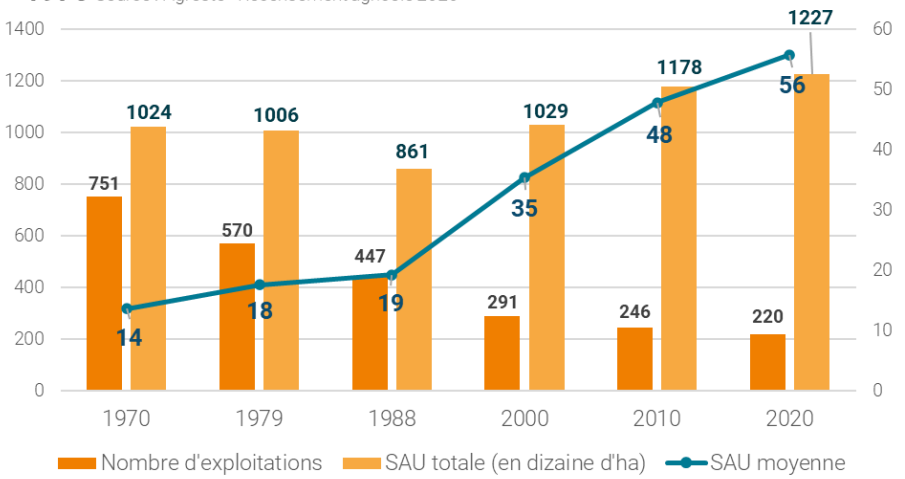
  47,6 ans de moyenne d'âge

  1 exploitant sur 3 à moins de 40 an

- **Des productions locales qui s'écoulent majoritairement via des circuits longs** (grande distribution, export à l'international).

- **Un accès au foncier problématique** avec des demandes d'installations qui n'aboutissent pas faute de foncier disponible.

Evolution du nombre d'exploitations et de la SAU depuis 1970 Source : Agreste - Recensement agricole 2020



Sources
Surfaces : RPG 2020, Agence de services et de paiement
Exploitations : RGA 2020, Agreste
Diagnostic agricole et foncier intercommunal prospectif de l'Embrunnais (octobre 2019)

DYNAMIQUES TERRITORIALES

Principaux enjeux

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

- **Développer l'économie « productive » et optimiser le potentiel d'accueil des espaces d'activités**
- **Contenir le développement commercial périphérique et favoriser le commerce de centre-ville.**
- **Adapter les activités touristiques au changement climatique.**
- **Répondre aux besoins d'hébergements touristiques et améliorer leur qualité.**
- **Diversifier l'offre pour tendre vers un tourisme 4 saisons, notamment en améliorant la complémentarité entre le lac et les stations de montagne.**
- **Préserver le foncier agricole, particulièrement les surfaces agricoles stratégiques** (surfaces irriguées, mécanisables…)**, pour permettre le bon fonctionnement des exploitations et leur développement.**
- **Pérenniser et renforcer les atouts de l'agriculture locale notamment l'irrigation**

TRANSITIONS ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Climat local et changement climatique

Milieu physique et occupation des sols

Enjeux paysagers



Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Climat local et changement climatique

➔ Climat très variable sur l'intercommunalité

- Climat typique méditerranéo-montagnard
- Le territoire est considéré fortement vulnérable : les climats méditerranéens et montagnards sont les plus sensibles au changement climatique

➔ Adapter le territoire et l'urbanisme aux nouvelles contraintes climatiques et à leurs conséquences

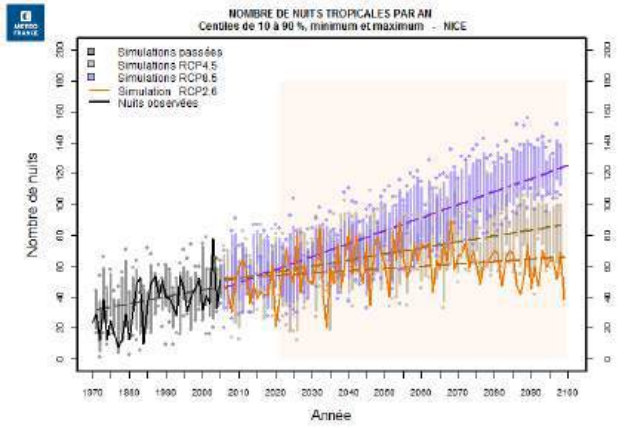
- Augmentation de la température moyenne, des périodes caniculaires et modification des régimes pluviaux
- Les phénomènes météorologiques se retrouvent décalés ou intensifiés (canicules, sécheresses, pluies, tempêtes)
- Les secteurs exposés aux risques naturels s'étendent (incendie, RGA, inondations), les conflits sur l'eau augmentent, les écosystèmes notamment forestiers sont fragilisés ainsi que les productions agricoles.

Tendances moyennes des températures :

- **Hiver :** + 0,2° C par décennie
- **Eté :** + 0,4 à 0,5° C par décennie

Tendances moyennes des nuits chaudes :

- **Années 60 :** de 10 à 15 nuits
- **Années 2000 :** 40
- **Années 2085** :
  - Scénario « Laisser faire » : 125 nuits
  - Scénario « Médian » : 75 nuits
  - Avec politique climatique : **50 nuits**



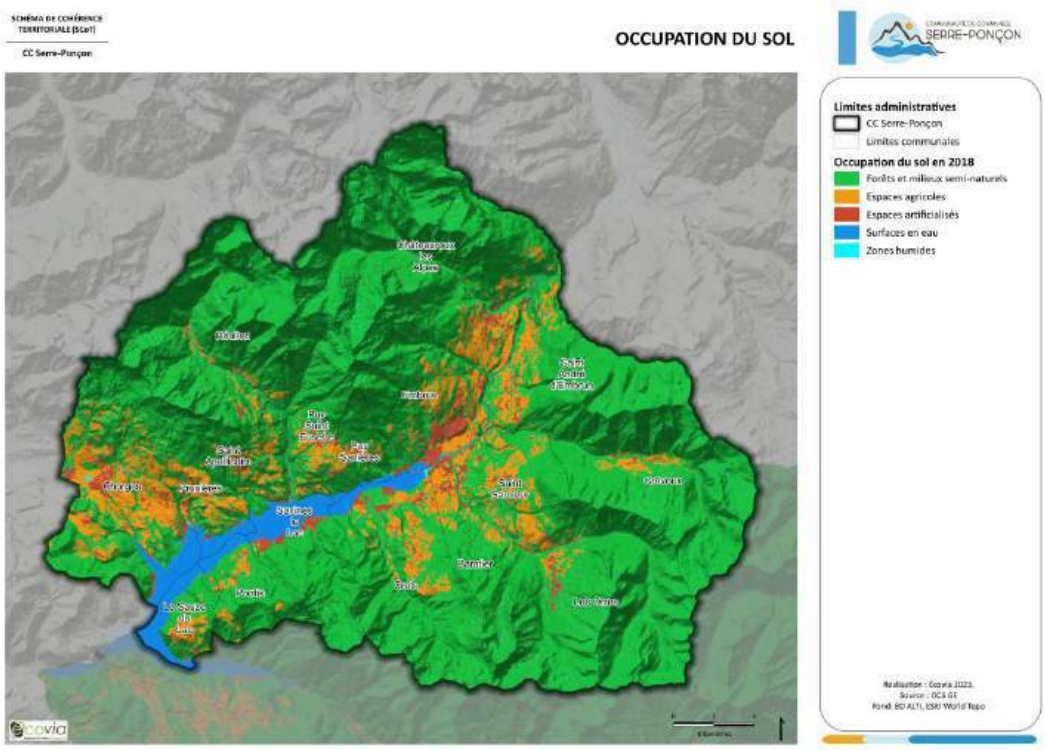
Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Milieu physique et occupation des sols

- **Préserver la naturalité du territoire :**
  - Les forêts et milieux semi-naturels représentent 83% de la superficie
  - les espaces agricoles (10%), les espaces artificialisés (3,4%), les plans d'eau et zones humides (3,5%).
  - Enjeu très fort de préservation des espaces naturels et forestiers face à l'artificialisation

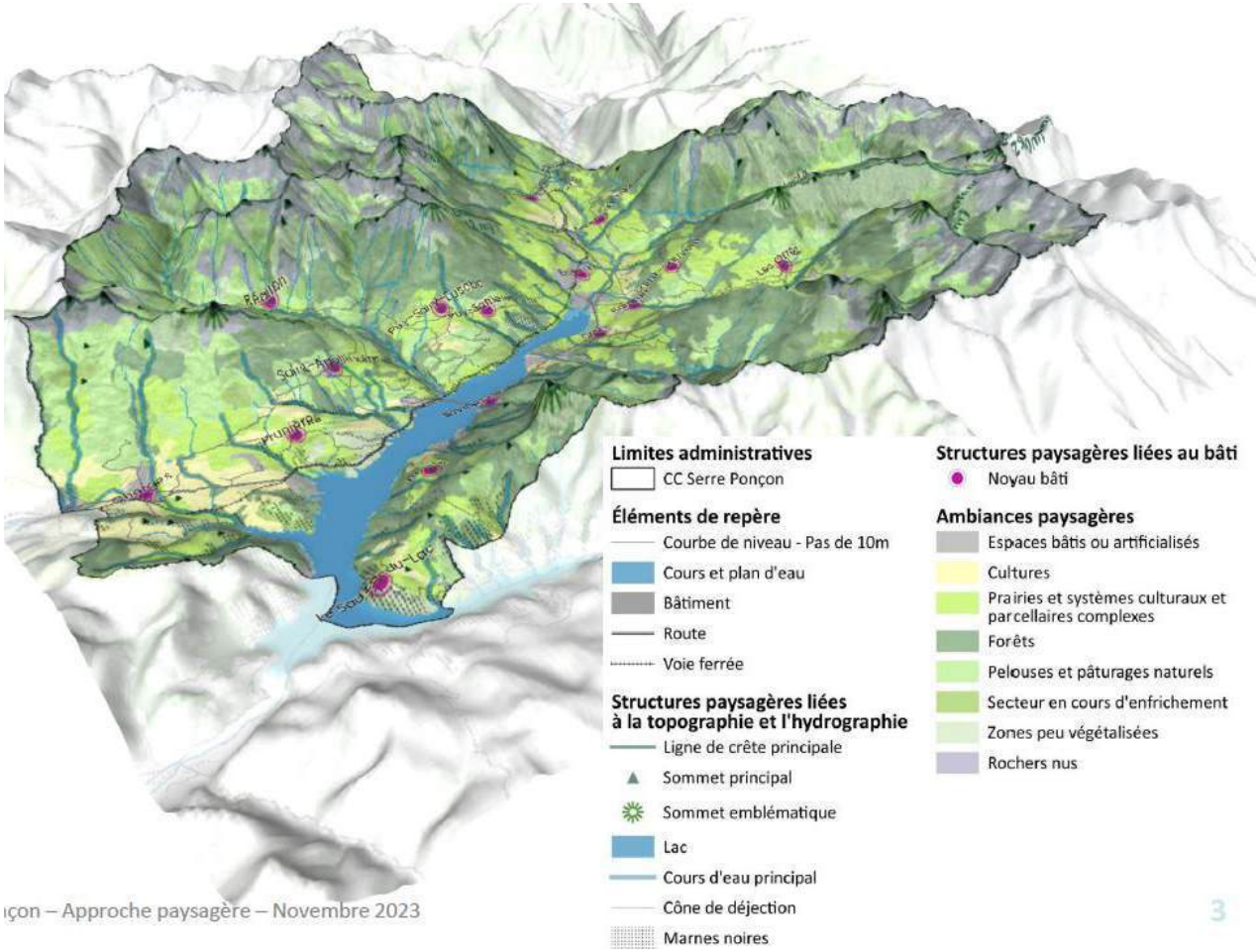
- **Préserver la richesse patrimoniale**
  - 53% du territoire couvert par le Parc National des Ecrins, 4 sites Natura 2000, 3 Espaces Naturels Sensibles…

- **Préserver la fonctionnalité écologique du territoire**
  - 73 zones humides couvrant 1 630 ha soit 3% du territoire



Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Enjeux paysagers

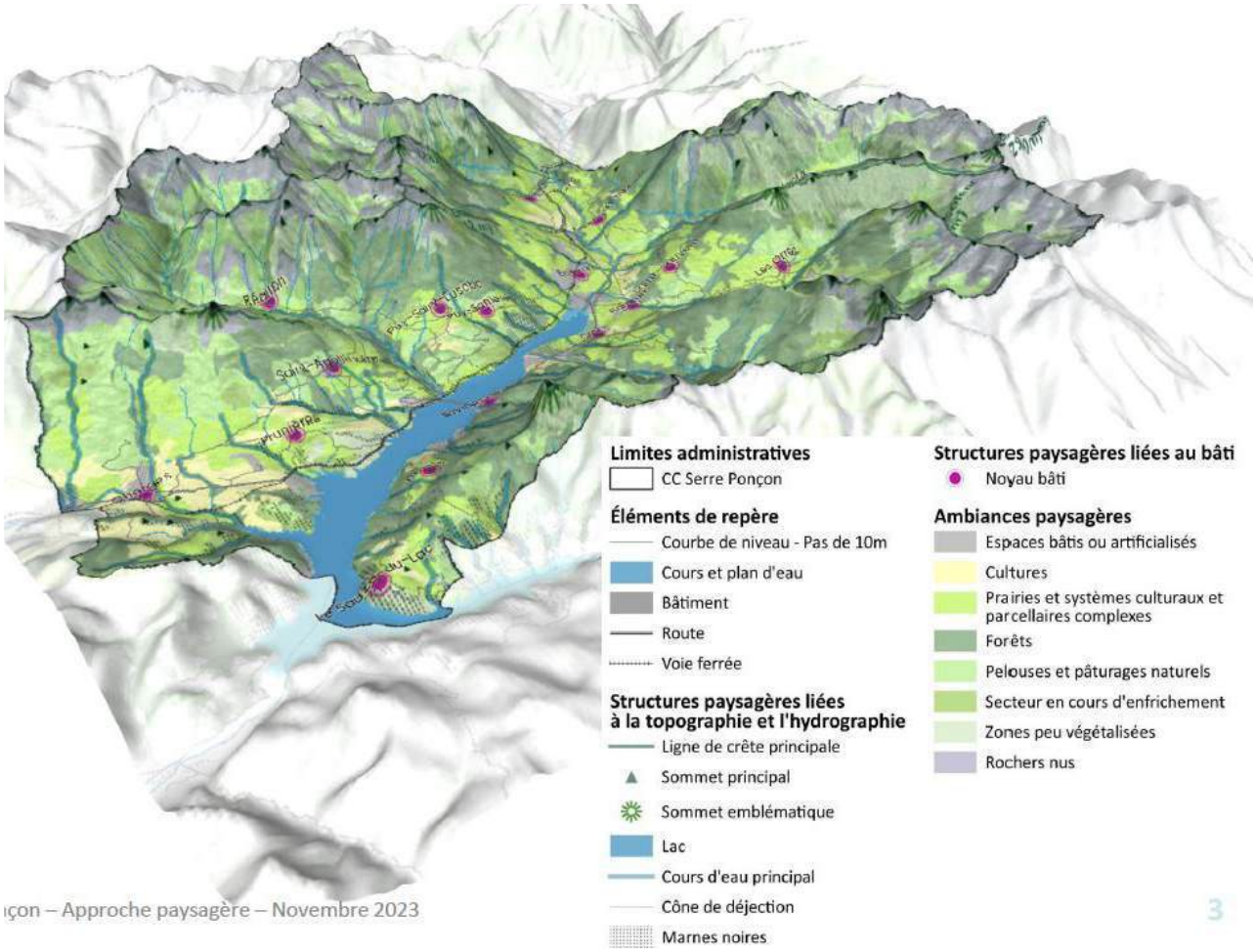


- **Entre lac et montagne, un cadre paysager exceptionnel…**
- **Pouvant être menacé par la standardisation des extensions urbaines, la dégradation des paysages du quotidien (entrées de ville, zones d'activité…);**

=> Des enjeux de préservation des vues, des silhouettes bâties et du patrimoine du territoire

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Enjeux paysagers



- **Des caractéristiques qui peuvent être menacées par la standardisation des extensions urbaines, et la dégradation des paysages du quotidien (entrées de ville, zones d'activités, abords routiers…);**
- **Des enjeux de maintien ou de restauration de la qualité des vues, de l'identité paysagère et des patrimoines bâtis et paysagers.**

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

ECHANGES

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Communauté de communes de Serre-Ponçon

Réunion publique de présentation du diagnostic

ÉLEMENTS INTRODUCTIFS

Date : Le 28 novembre 2023, à 18h00

Lieu : La Manutention, Embrun

Durée de la réunion : 2h30

COMPTE-RENDU

Introduction de Mme la Présidente, qui salue la présence d'un public nombreux et divers, qui marque l'intérêt pour ce travail du SCoT.

M. LERDA, Directeur de l'Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix Durance présente le fonctionnement d'un SCoT, le contexte réglementaire (loi Climat et résilience notamment), le calendrier d'élaboration prévisionnel du SCoT, les modalités prévues de la concertation, puis les principaux éléments issus du diagnostic sur trois thématiques principales :

- Cadre de vie
- Dynamiques territoriales
- Transition écologique et environnementale

Cadre de vie

Question 1 : n'est-il pas trop tard de 20 ou 30 ans pour élaborer un SCoT ? Sachant que le cadre est déjà bien borné.

⇨ Mme EYMEOUD note qu'il n'est jamais trop tard, les documents d'urbanisme sont vivants, ils vont toujours évoluer comme la loi. Il faut se lancer dans l'exercice et définir un projet pour le territoire, localement.

Question 2 : est-il prévu que les citoyens puissent intervenir au cours d'ateliers ?

⇨ Mme EYMEOUD indique qu'effectivement, plusieurs ateliers thématiques ouverts au public sont prévus au cours de l'élaboration. Les modalités plus précises seront diffusées dès qu'elles seront définies.

Question 3 : le territoire accueille des flux importants de non-résidents, comment traite-t-on ce sujet dans un SCoT qui n'est attaché qu'à un seul territoire ?

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

- ⇨ Mme EYMEOUD indique que l'objectif du territoire est bien d'augmenter le nombre de trains. Il s'agit d'une compétence régionale. Un nouveau train sera mis en place dans les prochaines semaines au départ de Veynes et à destination de Briançon. Mais au-delà du fait de transporter plus de voyageurs sur cette ligne, l'objectif est surtout de gagner du temps sur ce trajets. Le réseau des petites lignes de train doit être amélioré après une longue période d'abandon, et cela représente un coût gigantesque, il faut mobiliser tous les partenaires.

Question 4 : le train des neiges permet une arrivée le matin pour profiter de la journée de ski, avec le dernier kilomètre pris en charge par le bus. Mais il manque aujourd'hui un train très tôt le matin : il faudrait que l'on puisse faire monter des voyageurs très tôt le matin dans le train de nuit à Veynes et à Embrun.

- ⇨ Cette demande est bien notée et sera transmise à la Région.

Question 5 : Problématique du retard des trains de nuit. La SNCF se désintéresse de cette ligne qui rencontre de grosses difficultés et perd en attractivité

- ⇨ Mme EYMEOUD reconnaît ces difficultés, malgré un engagement fort des élus du territoire.

Question 6 : Quels outils pour lutter contre les résidences secondaires ? La surtaxe d'habitation est-elle un bon moyen ?

- ⇨ Mme EYMEOUD note qu'il s'agit essentiellement, pour les communes, de récupérer des moyens pour agir, notamment pour réhabiliter des logements dégradés en apportant des financements aux propriétaires, moyennant une mise à disposition des logements pendant 9 ans avec des loyers bloqués ;
- ⇨ Le territoire doit également se mettre en ordre de marche pour accueillir une augmentation de la population en raison du réchauffement climatique. Le SCoT permettra d'avoir un projet pour un territoire uni et solidaire. Les jeunes habitants du territoire sont attentifs à protéger la qualité du cadre de vie, son caractère paisible, et la densité d'équipements à destination des habitants.
- ⇨ Serge LERDA indique également que le SCoT est aussi un moyen de demander aux partenaires de s'engager sur leurs compétences.

Dynamiques territoriales

Question 1 : il est important que le travail d'élaboration du SCoT intègre des prévisions à 20 ans sur l'eau. Par ailleurs, sur un autre sujet, on remarque que d'autres pays ont agi en faveur du développement de l'hôtellerie pour limiter la location saisonnière éphémère.

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

- ⇨ Sur la ressource en eau, Mme EYMEOUD note que c'est effectivement un sujet essentiel. Un plan de résilience est en cours de réalisation, il faut travailler avec le réchauffement climatique pour gérer la pénurie.
- ⇨ M. VOLLAIRE note que sur la location saisonnière éphémère, il faut intégrer le poids économique de ce secteur. Il faut travailler sur une mobilisation accrue de l'existant avec une montée en gamme en matière de services et d'équipements. Sur les communes très touristiques, on ne peut pas faire sans AirBnB, mais il faut aller vers une plus grande efficacité du parc locatif existant.

Question 2 : Sur les zones d'activités commerciales, y a-t-il une réflexion en cours pour essayer de limiter leurs extensions ?

- ⇨ M. LERDA indique que la mise en œuvre du Zéro Artificialisation Nette comprendra l'ensemble des sujets, y compris les zones d'activités commerciales.
- ⇨ M. VOLLAIRE note par ailleurs qu'il n'y a pas de volonté de développer de nouvelles zones d'activités commerciales. En revanche, les élus souhaitent travailler à l'extension des zones d'activités économiques pour permettre l'installation d'entreprises.

Question 3 : Problématique de la concurrence entre le foncier agricole et le résidentiel. Comment peut-on protéger les zones agricoles ? Chaque commune est-elle autonome sur la gestion des zonages du PLU ?

- ⇨ Mme EYMEOUD indique que chaque commune ayant un PLU, chaque commune gère effectivement son zonage. Il n'y a pas de volonté de réaliser un PLU intercommunal car le SCoT permettra de poser un cadre commun. La définition des zonages relèvera donc de travaux internes aux communes.

Question 4 : comment sera-t-il possible d'intégrer toutes les évolutions technologiques (navettes cadencées sur rail, santé, énergie…) alors que le SCoT s'inscrit sur 20 ans ?

- ⇨ Pierre VOLLAIRE : il faudra utiliser toutes les technologies nouvelles pour être le plus efficaces possibles dans nos politiques publiques, les objectifs ne changent pas.

Transition écologique et environnementale

Question 1 : il y a une contradiction entre transition écologique et environnementale du territoire, et développement des stations, hébergements touristiques et accueil des jeux olympiques

- ⇨ Pierre VOLLAIRE indique que la volonté des élus est plutôt d'équilibrer les activités économiques. L'objectif n'est pas un développement à tout crin, mais plutôt de pérenniser les outils économiques qui font vivre des familles, en s'adaptant notamment au changement climatique.

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Question 2 : le pôle expérientiel des Orres a été financé à 80% par de l'argent public, c'est autant d'argent qui ne sera pas investi dans les lycées, le train, etc.

- ⇨ Pierre VOLLAIRE rectifie : le subventionnement de ce projet s'élève à 52%. Il crée aussi 10 emplois, et fait un lien étroit avec les lycées du territoire.

Question 3 : Quelles surfaces ont été artificialisées sur la dernière décennie ? Il y a des projets parfaitement anachroniques sur le territoire qui artificialisent les sols (cf le Foreston).

- ⇨ Chantal EYMEOUD rappelle le principe du Zéro Artificialisation Nette. En ce qui concerne le Foreston, le projet est porté par une commune et il faudra voir s'il rentre dans les objectifs du ZAN. Néanmoins, la volonté du SCoT est bien de refuser les grands projets qui défigurent le paysage.
- ⇨ Nicolas BREUILLOT (Alpicité) indique qu'une centaine d'hectares a été artificialisée, mais la méthode est à affiner notamment au regard des décrets parus récemment sur la définition de l'artificialisation.

Question 4 : en lien avec le développement économique, un enjeu essentiel du territoire réside dans le besoin en logements à destination des actifs, des saisonniers.

- ⇨ Pierre VOLLAIRE confirme qu'il s'agit effectivement d'un sujet central. Sur les Orres, il existe un projet avec l'OPH pour du logement saisonnier dans des bâtiments existants. Il ne faut pas opposer le tourisme et les ressources humaines durables dont on a besoin sur le territoire.

Question 5 : l'augmentation des prix du foncier sur le territoire n'est pas dû à sa rareté mais à l'arrivée de personnes très aisées. Il faut arrêter d'investir dans le ski, compte tenu du changement climatique, et mettre l'argent ailleurs.

- ⇨ Chantal EYMEOUD note qu'il y a eu un retard pris depuis longtemps dans les investissements sur le parc des remontées mécaniques. Le conseil Régional a participé à ces investissements pour rattraper le retard par rapport aux Alpes du Nord qui avaient déjà fait ce travail. Les subventions allouées ont été conditionnées à une diversification des activités pour participer à un élan de transformation des stations.
- ⇨ Michel MONTABONE (maire de Réallon et élu communautaire) note qu'en ce qui concerne la station de Réallon, il s'agit d'une petite station familiale dont le développement s'adossera sur un projet de neige artificielle à petite échelle, et sur un projet de transformation et de diversification de la station (+30% de passage sur les remontées mécaniques en été avec le bike park, le chiffre d'affaires de l'été représentait 10% du chiffre d'affaires total, il est passé à 25%).

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SERRE-PONÇON

Schéma de Cohérence Territoriale de la communauté de communes de Serre-Ponçon

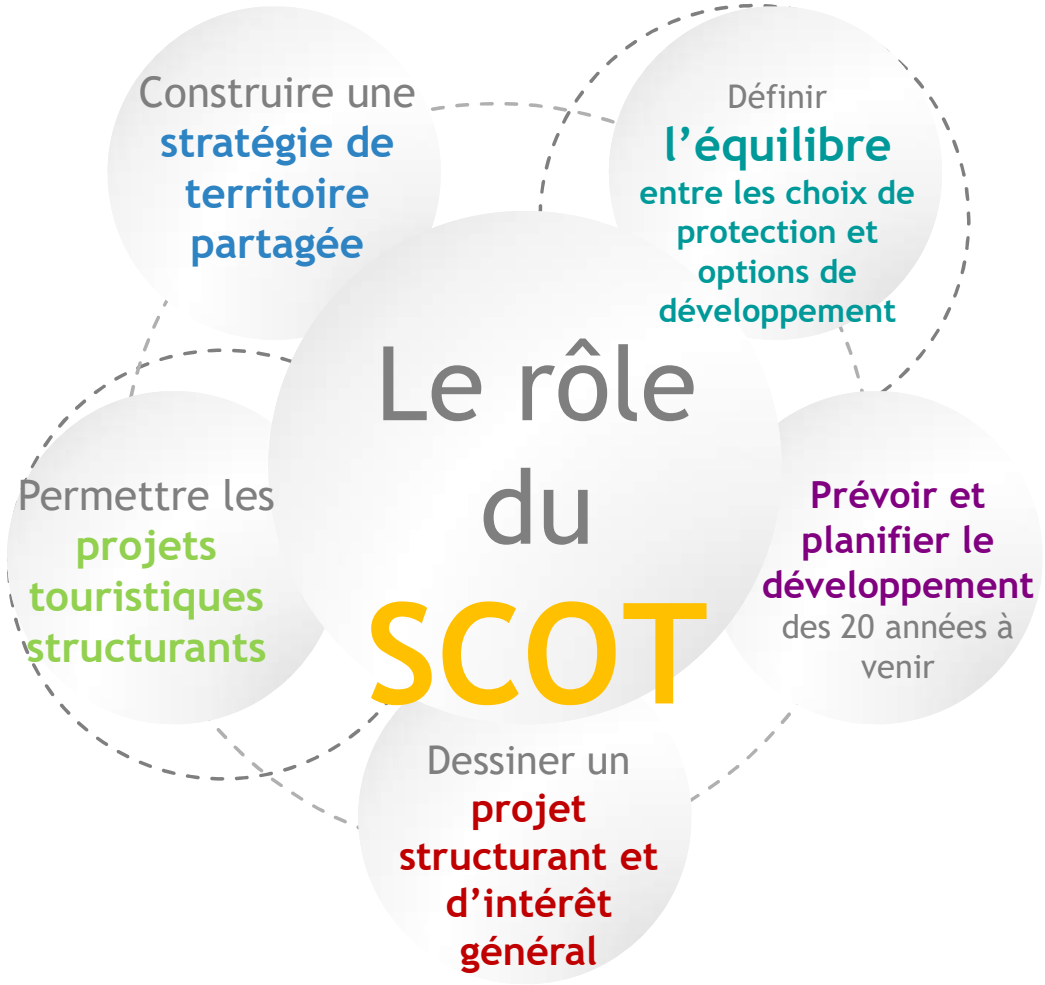
Réunions publiques

Présentation du projet d'aménagement stratégique (PAS)

4 et 6 juin 2024
Chorges et Embrun

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

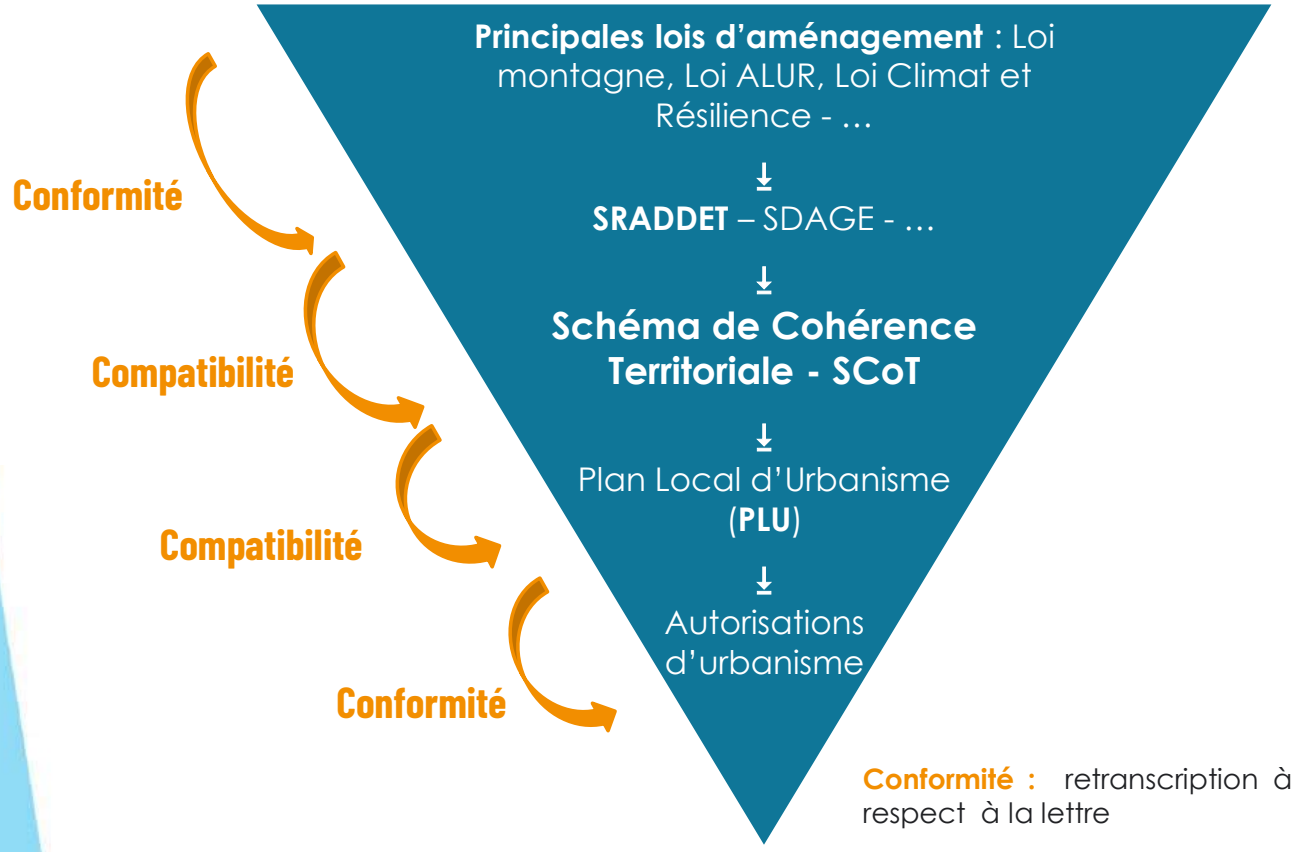
Qu'est ce qu'un SCoT ?



En l'absence de SCoT, les communes sont sous le régime de la constructibilité limitée (ouverture de zones d'urbanisation futures sous accord du Préfet).

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Le cadre réglementaire



Conformité : retranscription à l'identique de la règle – respect à la lettre

Compatibilité : respecter l'esprit de la règle

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Rappel de la procédure

Le contenu du SCoT

1

Le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) : le document politique et stratégique

- Exprime la **stratégie d'aménagement et de développement portée par les élus** pour les **20 prochaines années** pour répondre aux besoins et enjeux du territoire
- Selon la **Loi Climat et Résilience**, fixe par tranche de 10 ans, un **objectif de réduction du rythme d'artificialisation**
- Est un document **concis**, **clair** et **spatialisé**

2

Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) : le document prescriptif du SCoT

- **Décline chaque objectif du PAS** en prescriptions / recommandations
- S'organise autour de **3 grands blocs thématiques** et **2 blocs spécifiques (lois montagne et littoral)**
- **Document opposable** s'imposant aux autres documents de planification

3

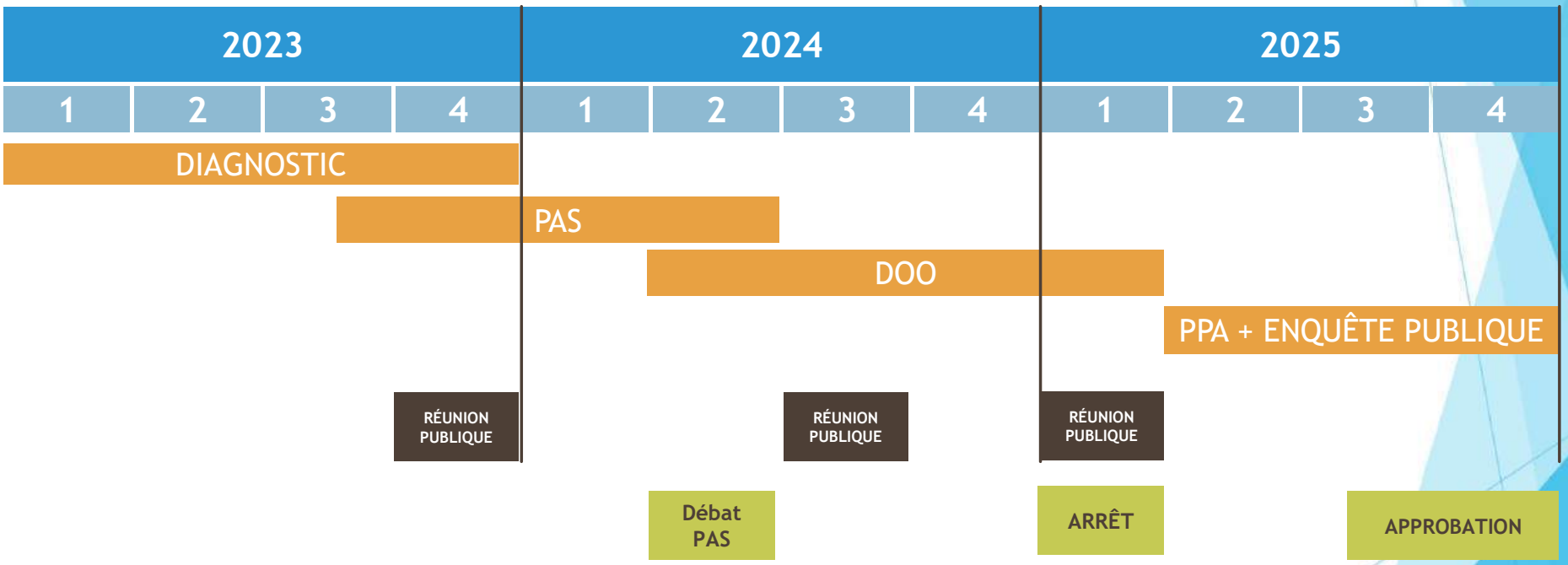
Les annexes : les pièces d'information et d'explication du SCoT

- **Diagnostic** du territoire
- Analyse de la **consommation foncière** et justification des objectifs chiffrés
- **Justification** des **choix**
- **Évaluation environnementale**

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Rappel de la procédure

Le calendrier de l'élaboration du SCoT de Serre-Ponçon



Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Les orientations du PAS

Les 3 axes principaux du PAS

1 Serre-Ponçon, un territoire en transition

2 Un patrimoine à préserver

3 Un développement équilibré et maîtrisé

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Les orientations du PAS

Les 3 axes principaux du PAS

1 Serre-Ponçon, un territoire en transition

2 Un patrimoine à préserver

3 Un développement équilibré et maîtrisé

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Rappels du diagnostic

Un territoire dynamique en matière de production d'énergies renouvelables

- + 110% de production d'ENR entre 2012 et 2021
- Variété des types de production

Des consommations énergétiques dominées par les secteurs du transport (43%) et du résidentiel (37%)

- Consommations en légère augmentation depuis 2012 (+1,6%)

Des déchets importants en lien avec le caractère touristique du territoire

- 740 kg / hab / an de déchets (704 pour le département)
- Présence de 2 déchetteries et une ressourcerie
- Enjeu lié à la fermeture du site d'enfouissement de Pralong à horizon 2029

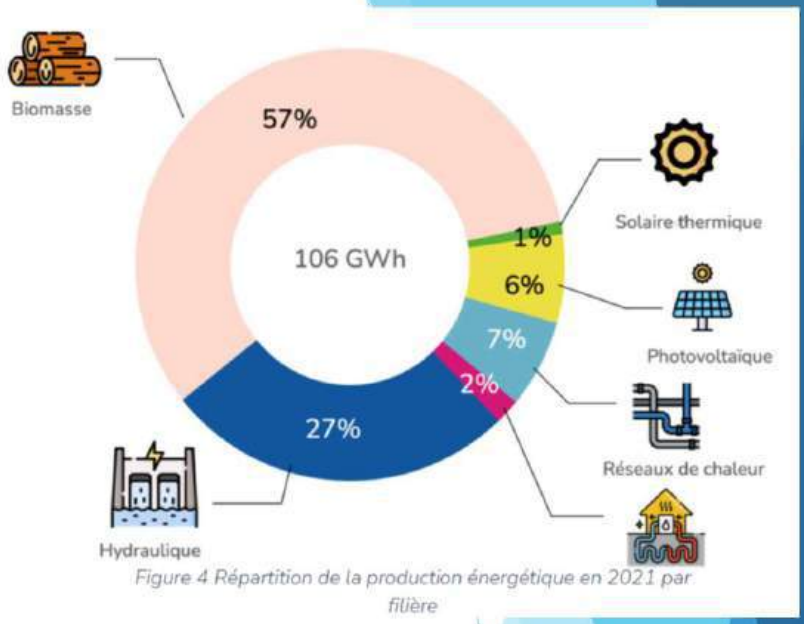


Figure 4 Répartition de la production énergétique en 2021 par filière

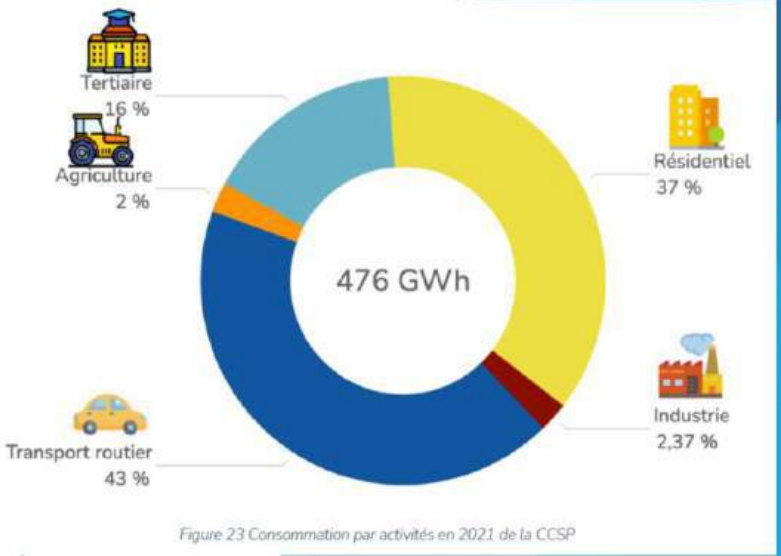


Figure 23 Consommation par activités en 2021 de la CCSP

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Rappels du diagnostic

Une ressource en eau importante mais fragilisée

- Qualité des eaux de surface et souterraines globalement bonne
- Episodes de sècheresse qui fragilisent le réseau hydrographique

Des risques relativement importants inhérents aux territoires de montagne

- Principal risque : inondation / torrentiel
- Des campings particulièrement exposés aux risques
- Risques qui s'intensifient (réchauffement climatique)
- Territoire doté d'une stratégie territoriale de prévention des risques en montagne

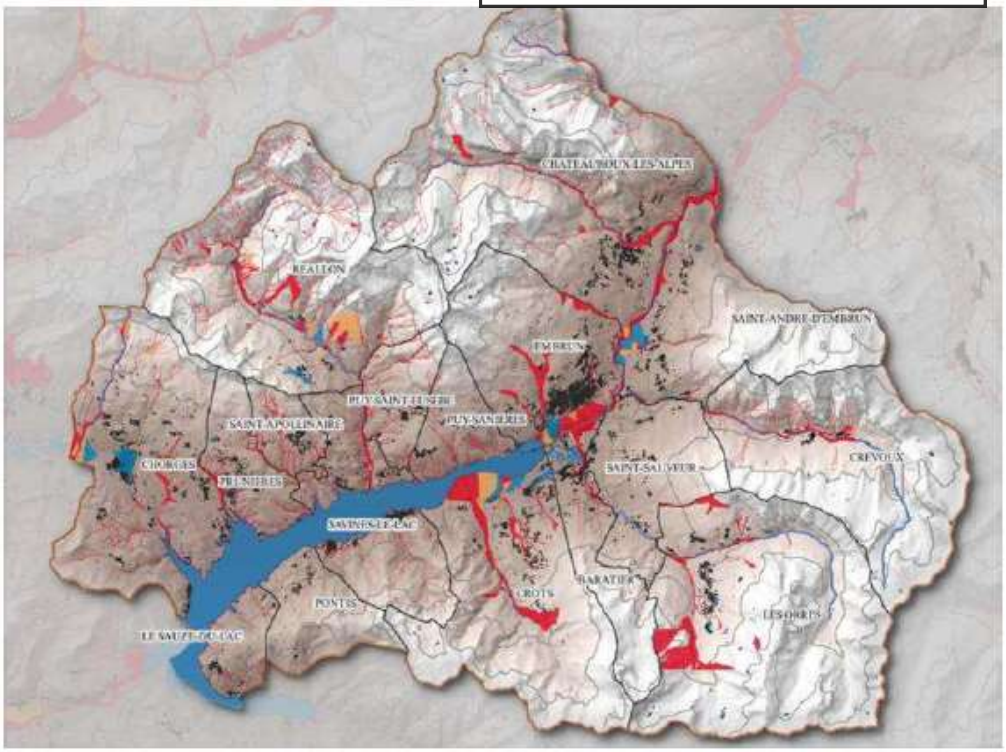
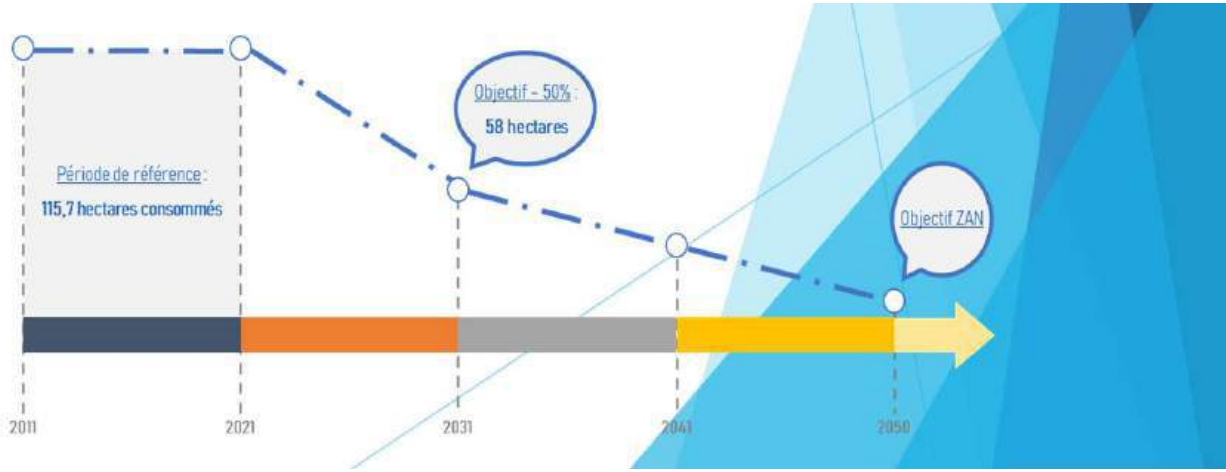


Figure 67 : Carte aléa torrentiel sur le territoire de la CCSP (source : dossier de candidature STEPRIM)

Une consommation d'espace du territoire s'établissant autour de 115ha entre 2011 et 2021 au regard de la loi Climat et Résilience

- 70% pour de l'habitation, 18% pour l'économie (hors bâtiments agricoles), 11% pour des équipements, 2% pour des habitations agricoles



Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Les orientations du PAS

1 Serre-Ponçon, un territoire en transition

1.1. L'eau, un enjeu central de la transition du territoire

- Assurer la qualité et la quantité de la ressource en eau pour la préserver
- Gérer la ressource dans une logique de partage des usages
- S'adapter aux évolutions climatiques et à ses conséquences

1.2. Améliorer la résilience du territoire vis-à-vis des effets du changement climatique

- Protéger les populations
- S'adapter en développant des stratégies alternatives

1.3. Mettre en œuvre une stratégie permettant de réduire les consommations énergétiques et de développer la production d'énergies renouvelables

- Limiter les consommations énergétiques
- Engager une réflexion collective territoriale de développement des énergies renouvelables

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Les orientations du PAS

1 Serre-Ponçon, un territoire en transition

1.4. Poursuivre les efforts d'amélioration de la qualité de l'air

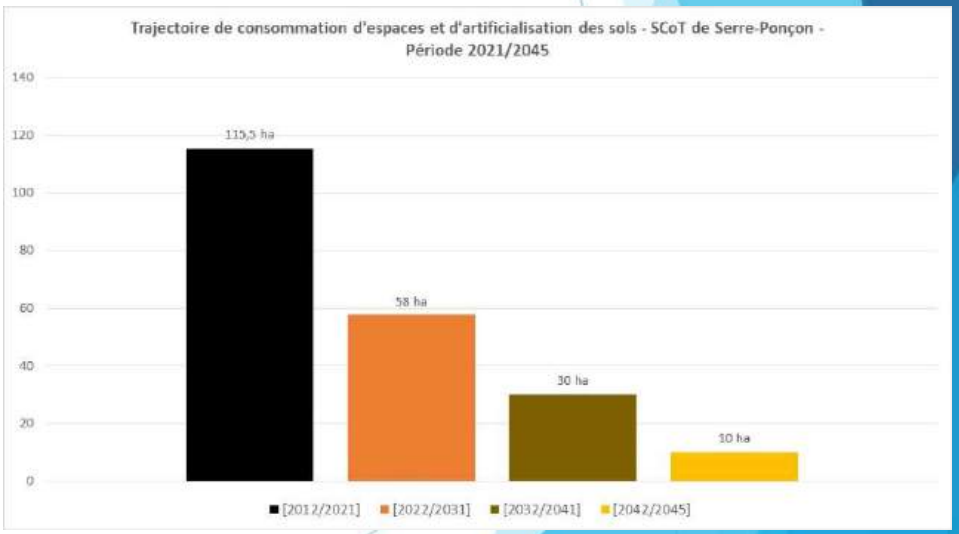
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre
- Développer des stratégies de mobilités alternatives

1.5. Réduire, trier, valoriser et gérer les déchets

- Réduire la production de déchets
- Valoriser les matériaux
- Gérer les déchets

1.6. Inscrire le territoire dans la trajectoire du zéro artificialisation nette

- Mettre en œuvre une politique économe de gestion du foncier
- Limiter l'artificialisation des sols



Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Les orientations du PAS

Les 3 axes principaux du PAS

1 Serre-Ponçon, un territoire en transition

2 Un patrimoine à préserver

3 Un développement équilibré et maîtrisé

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Rappels du diagnostic



Un territoire présentant un cadre paysager d'exception

- Ambiances diversifiées
- Vues remarquables
- Silhouettes et repères bâtis
- Patrimoine riche



Des menaces

- Pertes/dégradations des vues
- Impacts visuels des activités et aménagements notamment en bord de lac
- Perte d'identité paysagère avec des aménagements peu inscrits dans leurs contextes



Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

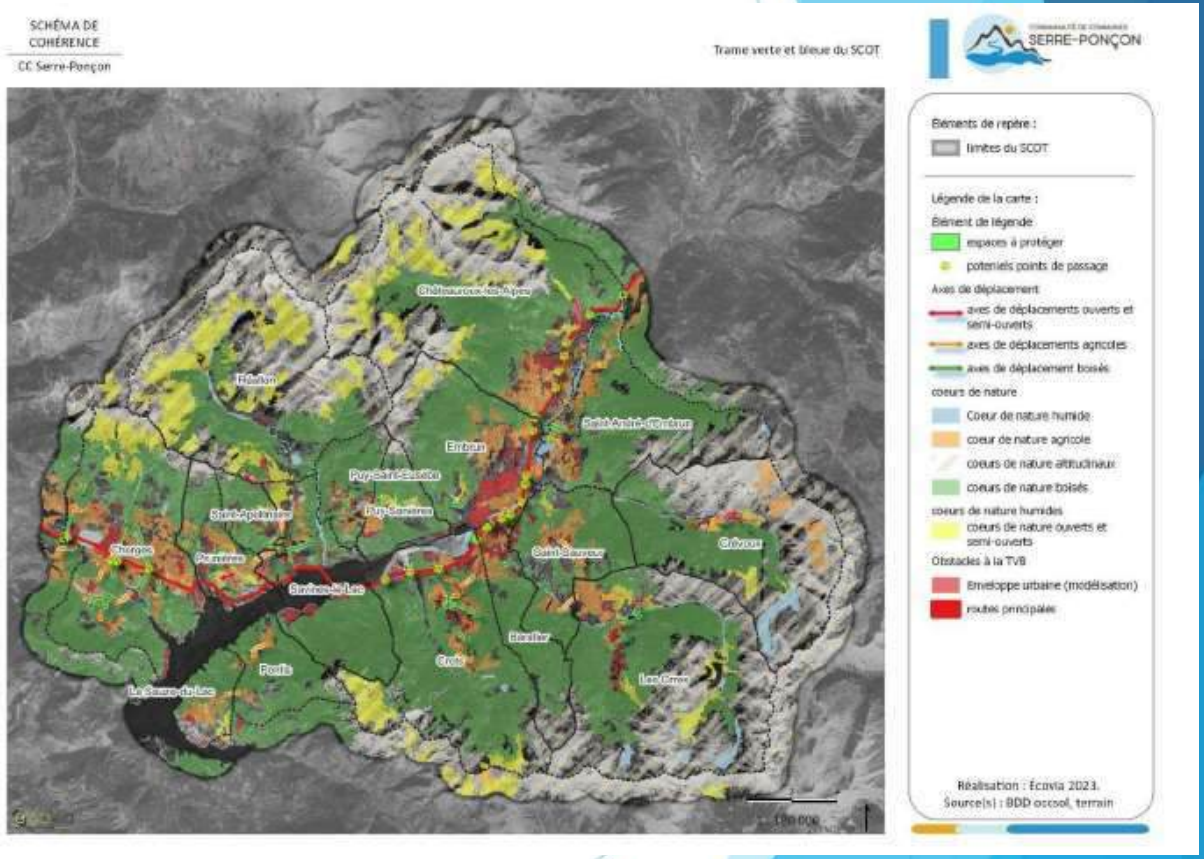
Rappels du diagnostic

La richesse naturelle du territoire

- Périmètres **d'inventaire** : 16 ZNIEFF I, 8 ZNIEFF II, zones humides), de **protection contractuelle** (Natura 2000), **règlementaires** (PN, APPB…) et de **maîtrise foncière** (3 ENS, 2 sites du Conservatoire du littoral)
- Des milieux naturels remarquables abritant des espèces patrimoniales et protégées
- Des milieux forestiers et semi-naturels occupant 80 % de la CCSP
- Des continuités écologiques fonctionnelles

Des menaces

- Développement du territoire : augmentation des pressions anthropiques, destruction des milieux et des espèces avec l'artificialisation des sols…
- Réchauffement climatique



Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Les orientations du PAS

2 Un patrimoine à préserver

2.1. Un paysage majestueux à préserver

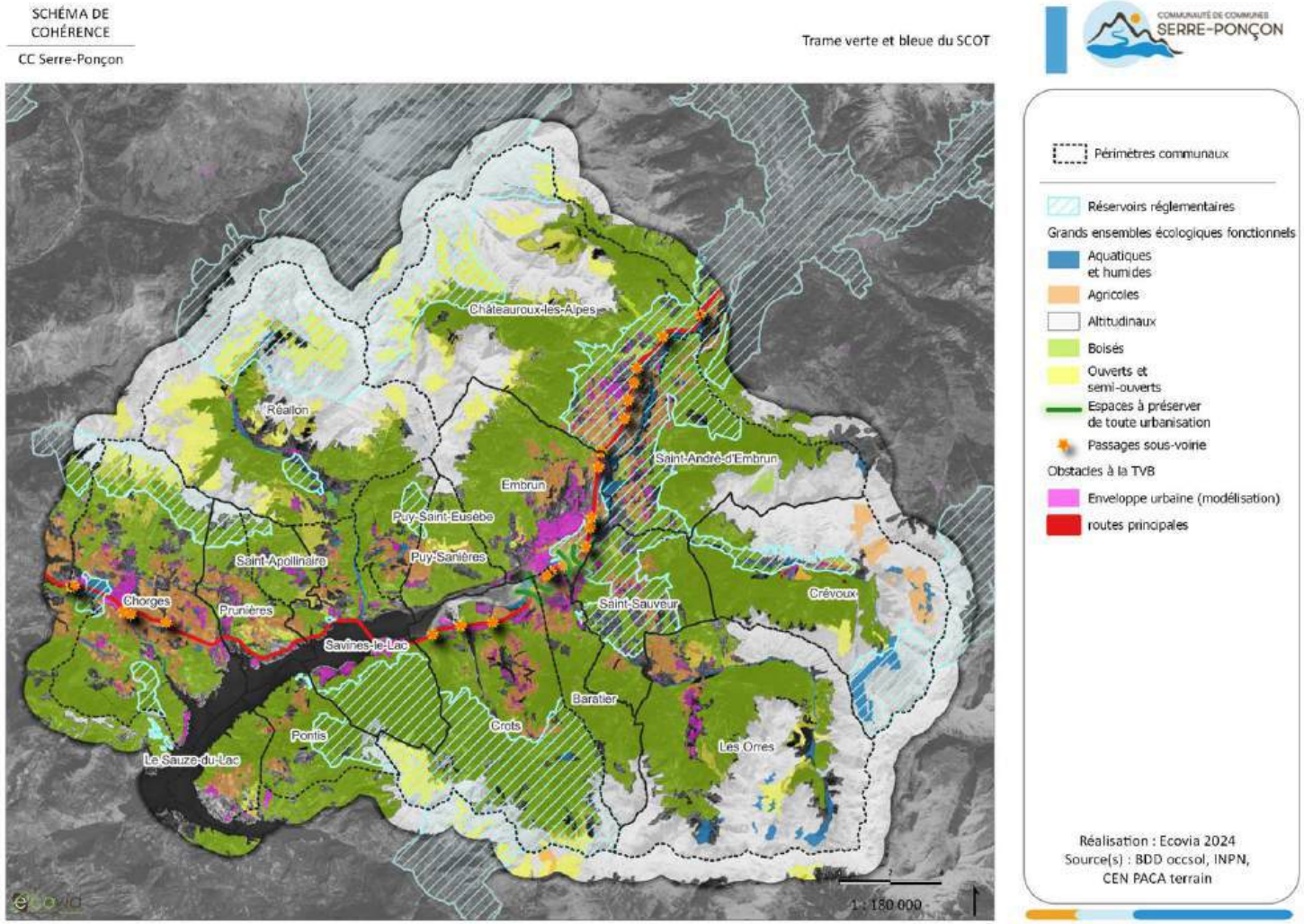
- Maintenir les équilibres et la composition des paysages
- Préserver et mettre en valeur les éléments de patrimoine qui fondent le caractère du paysage
- Améliorer la qualité des espaces bâtis

2.2. Sauvegarder la biodiversité et la fonctionnalité écologique des milieux

- Protéger les espaces naturels les plus sensibles
- Consolider les fonctionnalités écologiques

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Les orientations du PAS



Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Les orientations du PAS

Les 3 axes principaux du PAS

1 Serre-Ponçon, un territoire en transition

2 Un patrimoine à préserver

3 **Un développement équilibré et maîtrisé**

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Rappels du diagnostic

L'armature territoriale de Serre-Ponçon

BOURGS CENTRES
Chorges
Embrun

POLES D'APPUI
Baratier
Chateauroux-les-Alpes
Crots
Savines-le-Lac

VILLAGES
Pontis
Prunières
Puy-Saint-Eusèbe
Puy-Sanières
Saint-André-d'Embrun
Saint Apollinaire
Saint-Sauveur
Le Sauze-du-Lac

STATIONS
Crévoux
Les Orres
Réallon

- Répartition de la **croissance démographique**, des **fonctions économiques** et de **l'accueil des services et équipements** entre les différents niveaux de l'armature;
- **Intensité différenciée** selon le poids démographique, le taux d'emploi et le taux d'équipement existant
- **Spécificité pour les stations** : accent sur le maintien d'une population à l'année et la diversification des activités économiques

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Les orientations du PAS

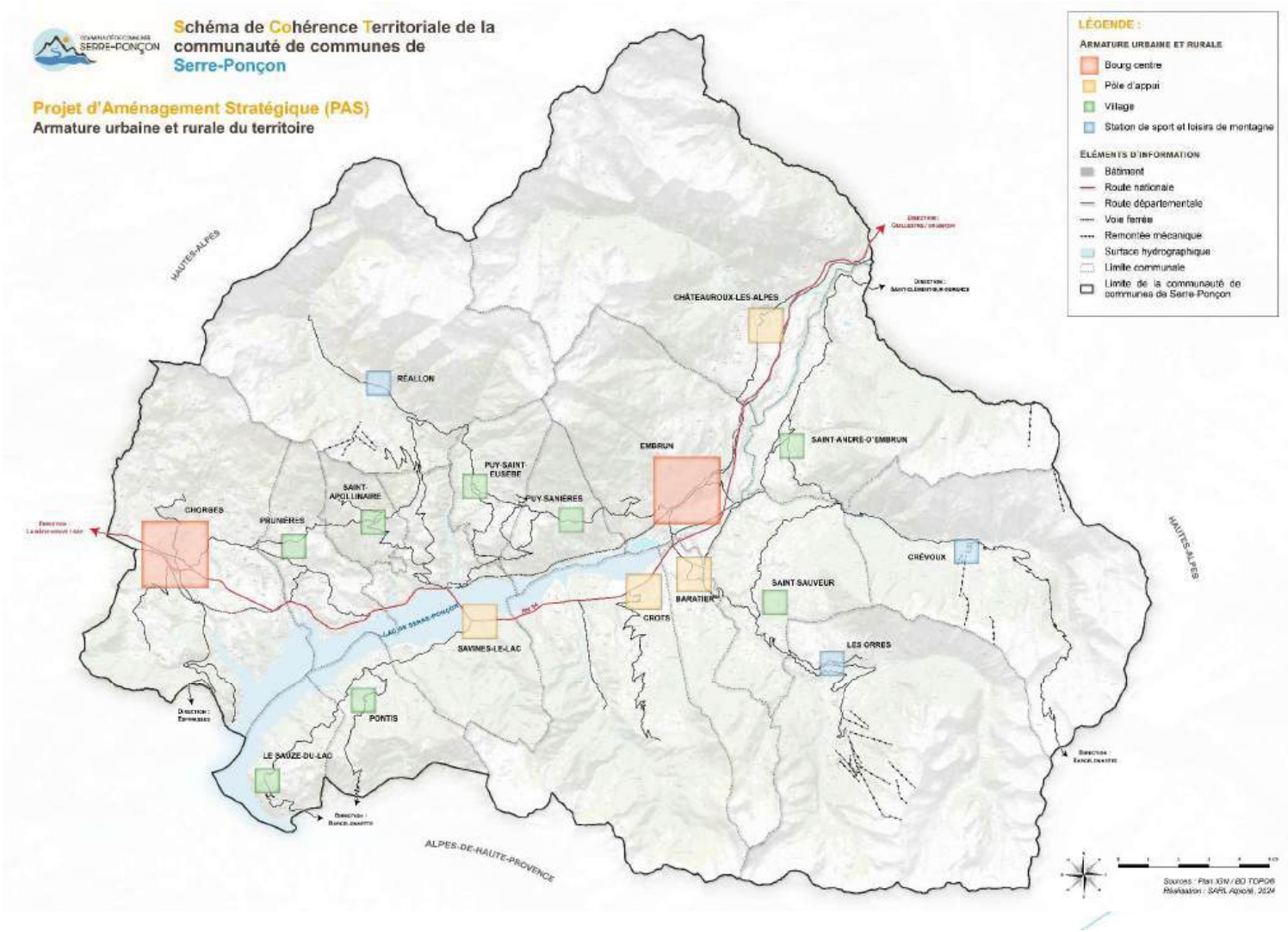
3 Un développement équilibré et maîtrisé

3.1 – Une armature urbaine respectueuse des équilibres territoriaux

- Pérenniser les dynamiques des bourgs centres (Embrun, Chorges)
- Établir une complémentarité entre les pôles d'appuis (Baratier, Savines-le-Lac, Crots, Châteauroux-les-Alpes) et les bourgs centres
- Maintenir le dynamisme des villages (Le Sauze-du-Lac, Pontis, Prunières, Saint-Apollinaire, Puy-Saint-Eusèbe, Puy-Sanières, Saint-Sauveur, Saint-André-d'Embrun)
- Maintenir une vie à l'année dans les communes supports de station de sports et loisirs de montagne (Réallon, les Orres, Crévoux)
- (…)

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Les orientations du PAS

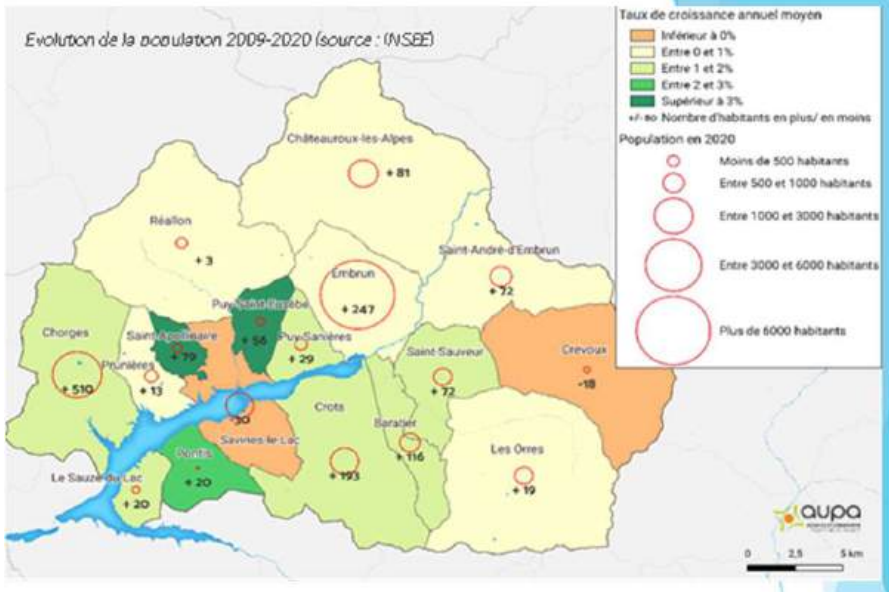


Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Rappels du diagnostic

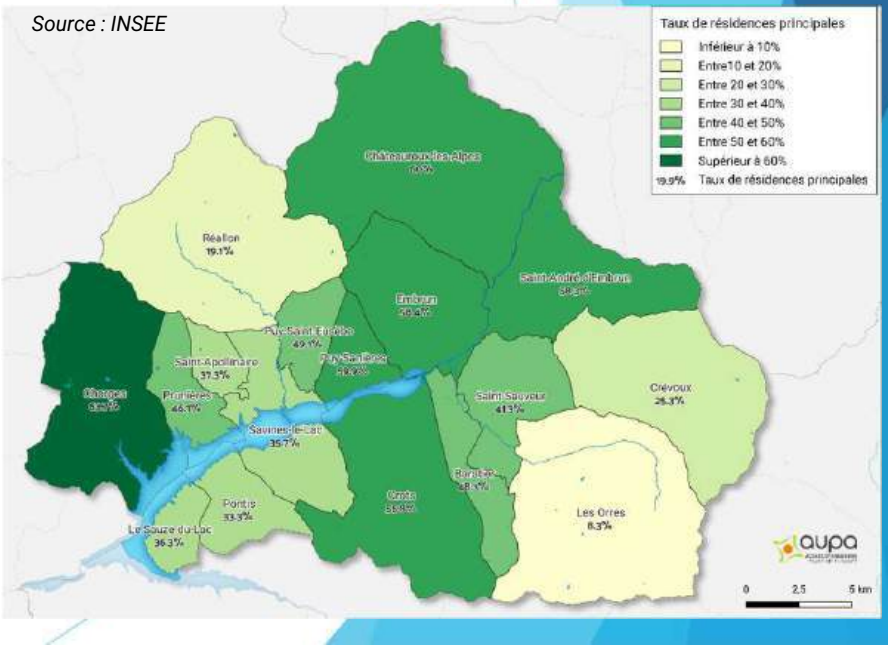
Démographie

- Une démographie très dynamique, portée par un solde migratoire positif
- Des dynamiques hétérogènes entre les communes de la CCSP
- Un vieillissement de la population marqué



Habitat

- Un marché du logement tendu :
  - 51 % de RS (léger rééquilibrage sur les dernières années)
  - Coût du logement difficilement accessible
- Une production de logements ralentie sur la dernière décennie
- Un parc locatif insuffisant
- Un effort du territoire en matière de production de logements sociaux : 10 communes/17 proposent du logement social



Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Les orientations du PAS

3 Un développement équilibré et maîtrisé

3.1 – Une armature urbaine respectueuse des équilibres territoriaux

- (…)
- Respecter les principes des lois littoral et montagne
- Assurer l'interconnexion du territoire

3.2 – Consolider la croissance démographique par une offre de logements adaptée

- Permettre une croissance démographique différenciée s'adaptant aux évolutions sociétales dans le respect de l'objectif du SRADDET (0.6%)
- Mettre en œuvre une politique de l'habitat permettant à toutes et tous de se loger

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

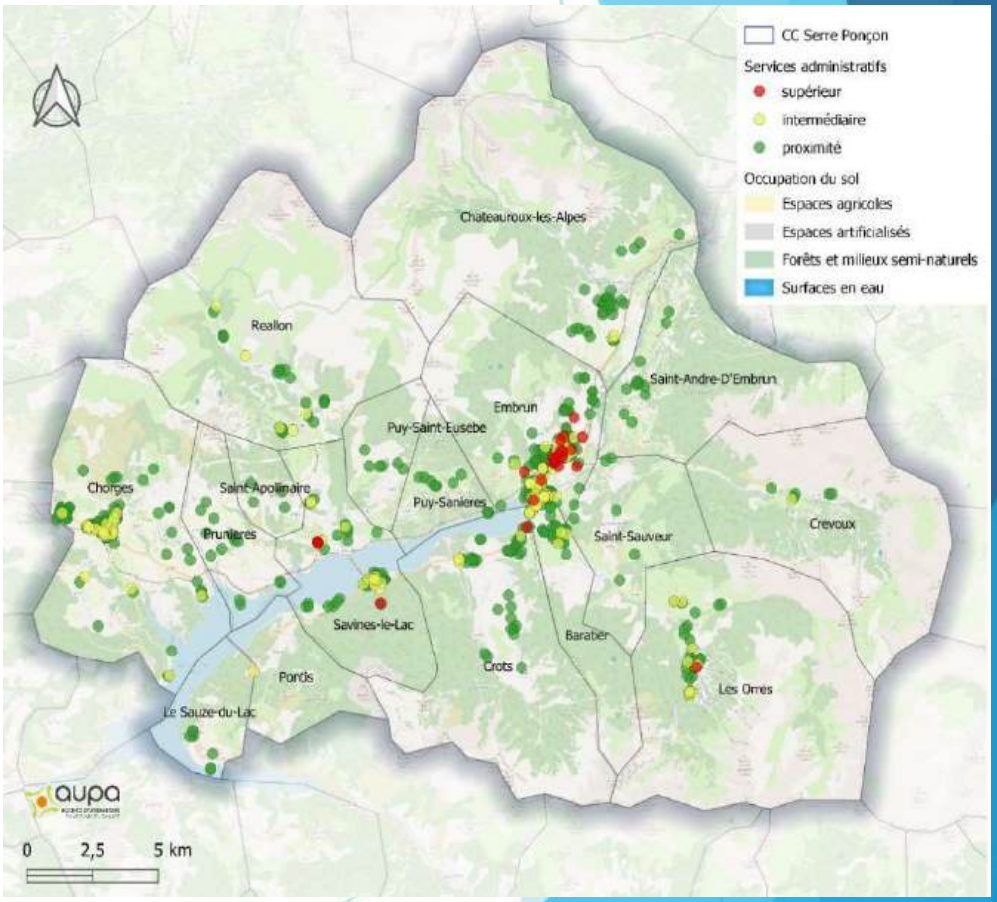
Rappels du diagnostic

Des équipements supérieurs et intermédiaires concentrés à Chorges et à Embrun

- Plus d'1/3 des **équipements de proximité** et 2/3 des **équipements supérieurs** de l'EPCI à **Embrun**
- **Chorges** concentre 20% de l'offre d'équipements intermédiaires et plus de 20% de l'offre d'équipements de proximité

Des temps d'accès aux services conséquents

- Plus de 16% de la population de la CCSP est considérée comme éloignée des services de proximité (+ 7min), et plus de 10% est comme éloignée des services supérieurs (+ 30min)
- **Temps d'accès médian** aux **services de proximité** plutôt **bon** par rapport aux territoires voisins : entre 3 et 5 min / 20 min pour le Guillestrois Queyras



Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Rappels du diagnostic

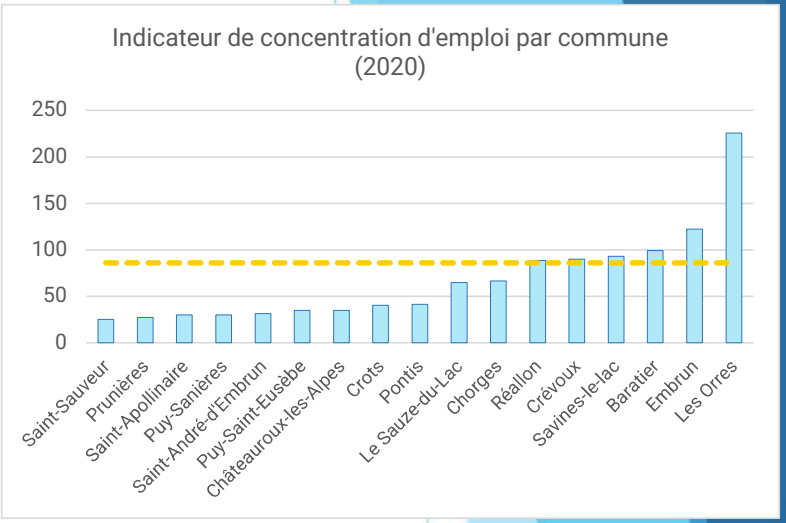
Une économie marquée par le secteur du tourisme

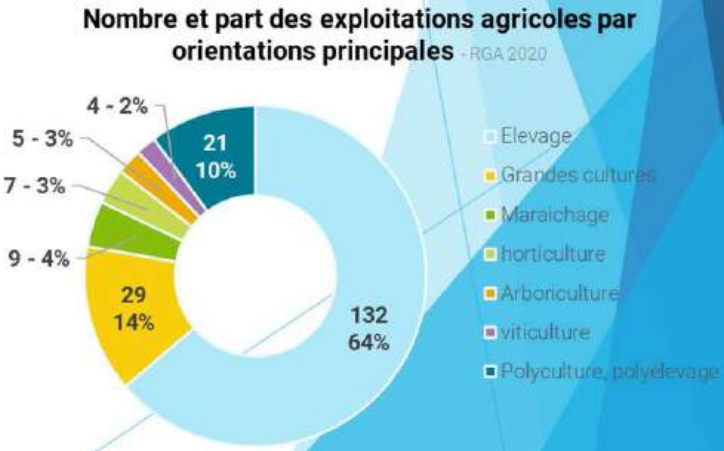
- 2ème EPCI du Département en termes de nuitées touristiques et de retombées économiques
- 45% des emplois du territoire dans le secteur commerce/transports/services, mais concentrés sur quelques communes
- Un tourisme diversifié (lac/stations)
- Un enjeu d'adaptation des activités touristiques au changement climatique

Une dynamique de l'emploi inférieure à la croissance démographique sur la dernière décennie

Serre-Ponçon, principale polarité commerciale entre le Briançonnais et le Gapençais

Une agriculture dominée par l'élevage (64 % des exploitations)**, avec des enjeux de transmission** (augmentation des surfaces des exploitations)**, d'accès au foncier agricole et d'adaptation au réchauffement climatique**





Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Les orientations du PAS

3 Un développement équilibré et maîtrisé

3.3 - Consolider l'offre en équipements, services publics et commerces de proximité

- Renforcer l'offre en équipements et services publics
- Maintenir les commerces de proximité

3.4 - Une économie à conforter et à adapter

- Assurer le maintien des dynamiques économiques
- Adapter l'économie touristique au défi climatique
- Assurer la pérennité et la transformation du modèle agricole

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SERRE-PONÇON

Embrun, le 8 juillet 2024

NIVOU Lucile
Chargée de mission SCoT

Objet : Compte-rendu de la réunion publique du 6 juin 2024 à Embrun, relative à la présentation du Projet d'Aménagement Stratégique du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Serre-Ponçon

Elus présents :

Chantal EYMEOUD, Maire d'Embrun, Présidente de la CCSP
Christine MAXIMIN, Maire de Baratier, Vice-Président de la CCSP, déléguée aux affaires relatives aux Activités de Pleine Nature et à la mobilité douce
Pierre VOLLAIRE, Maire des Orres, Vice-Président de la CCSP, délégué à la transition écologique et numérique, à l'aménagement du territoire et aux déchets

Techniciens :
Nicolas BREUILLOT, bureau d'étude Alpicité
Elisa CADOR, responsable du service urbanisme, CCSP
Lucile NIVOU, chargée de mission SCoT, CCSP

Mme EYMEOUD accueille les participants et introduit la réunion.

M. BREUILLOT présente l'avancement du SCoT, ainsi que les orientations et objectifs définis par les élus dans le Projet d'Aménagement Stratégique du SCoT, en lien avec les enjeux identifiés dans le diagnostic.

Echanges avec le public

1ère question : Comment ont été intégrées les demandes formulées lors des différents temps d'échanges ?

- ⇨ Mme EYMEOUD rappelle que plusieurs réunions et ateliers ont été organisés pour écouter et faire remonter les remarques du public sur l'avancée du SCoT. Le maximum de remarques a été intégré, dans le respect des contraintes réglementaires du document ;
- ⇨ Nicolas BREUILLOT note qu'une part importante des propositions faites par les participants des ateliers ayant eu lieu début avril à Crots, Chorges et Embrun, relèvent plutôt du DOO (le règlement du SCoT) et ont été conservés dans l'attente. Les propositions s'inscrivant bien dans le PAS ont, dans la majorité, été intégrées. Un document sera mis en ligne pour pointer les suites réservées aux différentes remarques formulées.

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

- ⇨ Par ailleurs, un cahier de concertation est à disposition dans les locaux de la CCSP pour formuler des remarques et questions éventuelles.

2ème question : Lorsqu'on a un projet dans un village et qu'on souhaite en discuter avec une personne en charge du SCoT, comment peut-on faire ?

- ⇨ Mme EYMEOUD indique qu'il est parfaitement possible de se rencontrer, y compris en sa présence pour que chacun puisse bien se comprendre. Toutefois, la compétence urbanisme relevant des communes, c'est à chacune d'elle de se positionner au regard de ses responsabilités. .

3ème question : Combien coûte la réalisation du SCoT et quel est volume horaire passé à l'élaboration de ce document ?

- ⇨ Mme EYMOUD répond qu'il s'agit d'un travail important qui nécessite beaucoup de temps. La CCSP a été appuyée par l'Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix-Durance qui a réalisé le diagnostic du SCoT. Elle est également accompagnée par le bureau d'études Alpicité (Embrun), en charge de l'élaboration du document, et par Ecovia, en charge de l'évaluation environnementale. Le budget global s'établit autour de 200 000€, auxquels il faut ajouter le poste de Lucile NIVOU pour accompagner les communes.
- ⇨ Elle rappelle que le travail a pris du retard car la première hypothèse était un SCoT à l'échelle du Pays Sud (Serre_Ponçon et Ubaye). Il a fallu négocier et obtenir des dérogations auprès de la Préfecture pour travailler à l'échelle du bassin de vie.

4ème question : Quelle mise en parallèle est faite entre le travail sur le SCoT et les émissions de carbone du territoire ?

- ⇨ Mme EYMEOUD rappelle que le territoire a décidé de se doter d'un Schéma Directeur des Energies, pour creuser les questions des marges de progression en matière de consommation et de production d'énergies.
- ⇨ M. VOLLAIRE indique que les objectifs définis en matière de réduction de la consommation d'énergie et d'augmentation de la production des énergies renouvelables dans le SDE seront repris dans le SCoT. Il rappelle également que la CCSP a déployé de nombreux outils pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (navettes stations, covoiturage, partenariat avec territoires d'énergie et avec la SEM Energie dans une logique de contrat de performance…)

5ème question : Comment les communes comptent empêcher que les constructions futures ne soient pas des résidences secondaires, notamment sur les terrains privés ?

- ⇨ Chantal EYMEOUD indique qu'un important travail de recensement des outils techniques est réalisé. La volonté politique est très forte et fait l'objet d'un travail particulièrement approfondi dans le cadre du SCoT
- ⇨ Pierre VOLLAIRE rappelle qu'une loi est actuellement en discussion pour mobiliser de nouveaux outils (servitude de résidences principales par exemple), c'était une demande de l'Association Nationale des Stations de Montagne en raison des difficultés à loger des familles dans ces territoires car les prix sont trop élevés ;
- ⇨ Nicolas BREUILLOT pointe trois outils principaux existant aujourd'hui pour faciliter ou obliger à la production de logements permanents, au travers des PLU :
    - Production de logements sociaux : la mise en place de servitudes de mixité sociale pour obliger à une part minimum de logements sociaux sur certains secteurs peut être demandée par le SCoT ; il est rappelé que les logements sociaux sont accessibles par une forte proportion de la population contrairement aux idées reçues.
    - Maîtrise publique du foncier : permet de maîtriser la production de logements sur des secteurs donnés. Cela nécessite de l'anticipation et une véritable stratégie à définir ;

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

- Travail sur les formes et la localisation des logements, plus ou moins propices à un usage de résidence permanente ou non (mitoyenneté, collectifs…).

6ème question : la rénovation des logements existants est un point essentiel. Une maison du droit au logement est en cours sur le territoire.

- ⇨ Mme EYMEOUD indique qu'une Opération Programmée de l'Habitat – Renouvellement Urbain, démarrera à l'automne sur l'ensemble des communes de la CCSP. L'objectif est que les communes puissent prévoir dans leur budget les aides qui seront octroyées pour la rénovation. Il s'agit de remettre sur le marché des logements qui ne le sont plus aujourd'hui, avec un loyer plafonné. Un travail individuel avec les propriétaires pour les convaincre et mobiliser les fonds nécessaires est à venir.
- ⇨ M VOLLAIRE note également que les Orres font partie des 25 stations retenues à l'échelle nationale pour travailler sur la réhabilitation de l'immobilier de loisir, avec Atout France, afin d'identifier des solutions techniques dans un cadre contraint (patrimoine XXème) ;
- ⇨ Nicolas BREUILLOT rappelle qu'il y a peu de logements vacants sur le territoire, alors qu'il en faut un minimum pour assurer la fluidité du parc de logements. Seule la commune de Chateauroux-les-Alpes présente une moyenne un peu plus élevée que le reste de la CCSP. Néanmoins, sur le volet réhabilitation des logements, une part très importante des logements du territoire présente un mauvais diagnostic de performance énergétique. La réhabilitation énergétique des logements est effectivement un gros sujet.

7ème question : il est rappelé que certains propriétaires n'auront pas les moyens de réhabiliter leur logement.

- ⇨ Mme EYMEOUD indique que c'est justement l'objet de l'OPAH-RU à venir, à la fois dans la mobilisation des communes pour proposer des aides complémentaires aux propriétaires, mais aussi dans l'accompagnement des propriétaires à mobiliser l'ensemble des aides auxquelles ils ont le droit ;

8ème question : de quel pouvoir dispose le SCoT par rapport aux PLU ? Les communes disposent-elles de possibilités de négociations pour la réalisation de projets ?

- ⇨ Nicolas BREUILLOT rappelle que l'autorisation d'urbanisme découle de nombreuses règles et pas uniquement des PLU. Les PLU devront se mettre en compatibilité avec la loi Climat et Résilience au plus tard le 22 février 2028. L'objectif est que le SCoT, qui intégrera lui-même les contraints de la loi climat et résilience, entre en vigueur courant 2026 pour laisser le temps aux nouvelles équipes municipales de réviser leur PLU.
  Lorsque les PLU seront arrêtés, les services de la CCSP et les administrations analyseront la compatibilité des PLU avec les règles du SCoT. C'est pourquoi l'élaboration du SCoT associe l'ensemble des maires.
- ⇨ Par ailleurs, le SCoT ne définit pas des éléments très précis sur les communes, il pose un cadre général. Si une commune a un projet, le SCoT n'empêche pas sa réalisation tant qu'il ne vient pas déséquilibrer l'armature établie. En outre, le SCoT n'est pas bloqué pendant 20 ans, il est toujours possible de le modifier. C'est pourquoi le dialogue avec les communes est important.

9ème question : le SCoT définit-il la priorisation des usages de l'eau ?

- ⇨ Nicolas BREUILLOT note que sur ce sujet, le SCoT va venir préciser certains points. Néanmoins, la priorisation des usages de l'eau résulte d'arrêtés préfectoraux, source par source et point d'alimentation par point d'alimentation.

10ème question : Serre-Ponçon est un territoire sur lequel on a des travailleurs qui sortent du territoire pour aller travailler à Gap. Comment le SCoT peut-il jouer un rôle par rapport au train ?

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

- ⇨ Nicolas BREUILLOT indique que c'est un message commun porté par les 3 SCoT du Pays des Ecrins, de l'Aire Gapençaise et de Serre-Ponçon, sur l'importance d'un renforcement du train en tant que message politique à porter. Néanmoins, le SCoT s'occupant d'aménagement, des éléments peuvent figurer pour ne pas obérer l'avenir et maintenir les emprises, etc. Sur la gestion, c'est la Région qui intervient. Le SCoT porte donc un message vers les instances supra, sur les attendus du territoire en matière de desserte ferroviaire. Mais il a moins de prise que sur les documents infra, et il n'est pas le bon véhicule pour agir sur les usages.

Remarque d'un participant : sur la mobilité, il faut absolument changer le matériel qui circule car la ligne est très polluante. Il faut mettre en place des navettes autonomes cadencées tous les ¼ d'heure. Par ailleurs, un train qui redémarre consomme 11 fois plus qu'un train qui roule : attention donc à la multiplication des arrêts.

11ème question : quelle concertation sur l'évaluation environnementale ?

- ⇨ Nicolas BREUILLOT répond que tous les documents d'urbanisme font l'objet d'une évaluation environnementale. Le bureau d'études Ecovia analyse tous les choix opérés par la collectivité et fait des retours pour permettre d'apporter des corrections. La concertation arrivera au fur et à mesure de la publication des éléments de l'évaluation environnementale.

12ème question : Dans les stations de ski telles que Crévoux, des difficultés certaines apparaissent avec fermeture de commerces, des saisonniers qui envisagent de partir pour travailler dans d'autres stations… Comment le SCoT peut-il permettre de dynamiser ce type de station ?

- ⇨ Pierre VOLLAIRE indique qu'il faut faire évoluer les modèles économiques de certaines stations, pas uniquement sur les sports de montagne mais sur tout ce qu'on peut y faire. Une étude de marketing territorial doit être faite sur ces communes, mais cela ne relève pas du SCoT ;
- ⇨ Chantal EYMEOUD rappelle que la question centrale est comment peut-on faire pour que les populations qui ont choisi de vivre à Crévoux puissent y rester, et y vivre convenablement ? De nombreuses aides existent (Etat, Région…) pour permettre à ces petites communes de passer de mauvais caps.

13ème question : comment convaincre les propriétaires qui ont des biens et qui ne veulent pas les vendre, notamment dans les stations, lorsque cela menace l'avenir de ces dernières ?

- ⇨ Chantal EYMEOUD indique que la commune doit échanger de façon très rapprochée avec les propriétaires, entrer en négociation. L'Etablissement Public Foncier peut également être un outil intéressant pour appuyer ces négociations.

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SERRE-PONÇON

Embrun, le 8 juillet 2024

NIVOU Lucile
Chargée de mission SCoT

Objet : Compte-rendu de la réunion publique du 4 juin 2024 à Chorges, relative à la présentation du Projet d'Aménagement Stratégique du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Serre-Ponçon

Elus présents :
Christian DURAND, Maire de Chorges, Vice-Président de la CCSP, délégué aux affaires relatives aux finances et au budget
Christine MAXIMIN, Maire de Baratier, Vice-Présidente de la CCSP, déléguée aux affaires relatives aux Activités de Pleine Nature et à la mobilité douce
Pierre VOLLAIRE, Maire des Orres, Vice-Président de la CCSP, délégué aux affaires relatives à la transition écologique et numérique, à l'aménagement du territoire et aux déchets

Techniciens :
Nicolas BREUILLOT, bureau d'études Alpicité
Elisa CADOR, responsable du service urbanisme, CCSP
Lucile NIVOU, chargée de mission SCoT, CCSP

M. DURAND et M. VOLLAIRE accueillent les personnes présentes et introduisent la réunion.
M. BREUILLOT présente l'avancement du SCoT, ainsi que les orientations et objectifs définis par les élus dans le Projet d'Aménagement Stratégique du SCoT, en lien avec les enjeux identifiés dans le diagnostic.

Echanges avec le public
1ère question : En ce qui concerne les économies d'énergie, les différentes politiques publiques à l'œuvre incitent finalement à consommer plus d'énergie (voitures électriques, pompes à chaleur…). On va avoir du mal à atteindre les objectifs de réduction de la consommation affichés dans le SCoT

- ⇨ Pierre VOLLAIRE indique que les domaines d'action sont encore conséquents : réduction de la consommation dans les bâtiments (chauffage, isolation), dans les stations de sports et loisirs de montagne, sobriété énergétique au quotidien… Sur la production d'énergie, le territoire compte plusieurs filières (biomasse, petite hydroélectricité…). Le territoire travaille à l'optimisation de ces dernières à travers le Schéma Directeur des Energies et la définition des Zones d'Accélération par commune réalisée à l'automne 2023.

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

- ⇨ Christine MAXIMIN note également les efforts réalisés et à venir sur la mobilité : mobilité quotidienne mais également mobilité des touristes, avec la volonté de faire du territoire de Serre-Ponçon une véritable destination vélo ;
- ⇨ Christian DURAND rappelle que la production d'énergies est particulièrement contrainte sur le territoire en raison de nombreuses zones de protection (sites inscrits, loi littorale…).

2ème question : est-il prévu la création de lacs de montagne dans le SCoT ? Et les voies vertes sont-elles comptabilisées comme de l'artificialisation ?

- ⇨ Pierre VOLLAIRE encourage les participants à lire le livre bleu produit par l'Association Nationale des Maires de Stations, dans lequel il est rappelé que les retenues collinaires des stations de sports et loisirs de montagne représentent 2% des fuites d'eau des canalisations d'eau potable des communes.
- ⇨ Par ailleurs, les voies vertes ne sont pas comptabilisées comme artificialisées si elles mesurent moins de 5m de largeur ;

3ème question : Le SCoT prévoit-il de permettre le golf de Crots ? Cette activité est importante pour drainer des flux touristiques sur une période très élargie, et permettrait également d'assurer une activité touristique pour les plus de 60 ans.

- ⇨ Pierre VOLLAIRE répond que le SCoT ne descendra pas dans le détail des différents projets de chaque commune.

4ème question : quel volume de terrains constructibles figure aujourd'hui dans les PLU en vigueur ? Cela permettrait de comparer avec les premiers chiffres avancés dans le PAS pour l'application du Zéro Artificialisation Nette.

- ⇨ Le détail du chiffre n'est pas connu, mais il est clair que ce volume est nettement supérieur aux objectifs affichés par la loi Climat et Résilience. Dans la révision de leurs documents d'urbanisme, les communes vont devoir opérer des choix drastiques pour appliquer la loi Climat et Résilience.

5ème question : Les jardins des maisons sont-ils considérés comme déjà artificialisés ?

- ⇨ Nicolas BREUILLOT indique qu'avec quelques nuances, le principe général est effectivement celui-là. Ce qui compte, c'est la fonctionnalité des terrains. Ainsi, on peut considérer qu'un jardin domestique qui entoure une maison n'a plus de caractère naturel, ni agricole, ni forestier, il est donc déjà artificialisé.
- ⇨ Il précise également que l'application des principes de la loi Climat et Résilience dans les PLU du SCoT, est prévue au plus tard pour le 22 février 2028 (date d'entrée en vigueur des documents d'urbanisme révisés pour intégrer ce nouveau contexte réglementaire) ;
- ⇨ Néanmoins, la 1ère période de la loi Climat et Résilience (2021-2031), qui prévoit une diminution de 50% de la consommation d'espace par rapport à la période précédente, a déjà commencé depuis août 2021.

6ème question : Les PLU en vigueur peuvent-ils bloquer les projets qui consomment de l'espace, alors que la 1ère décennie de la loi Climat et résilience a déjà commencé ?

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

- ⇨ Les documents d'urbanisme doivent être révisés avant le 22 février 2028. D'ici là, ce sont effectivement les documents d'urbanisme en vigueur qui s'appliquent, et ils sont parfois très permissifs par rapport aux objectifs de la loi ;
- ⇨ Il existe quelques outils : sursis à statuer ZAN, droit de préemption urbain ZAN, qui permettraient de maîtriser cette consommation en cours. Néanmoins leur mobilisation est très contrainte (conditionnée au lancement de la révision du PLU, droit de délaissement des propriétaires…), ils sont donc très peu utilisés.

7ème question : La ZAC de Réallon ne compte pas pour le ZAN, quelle place pour la station de Réallon dans le SCoT de Serre-Ponçon ?

- ⇨ Nicolas BREUILLOT indique que des discussions sont en cours avec la Préfecture sur la base du guide publié de l'artificialisation. Sur la ZAC, les élus de la commune sont en train d'y travailler. Pour plus de précision, il convient de se rapprocher de la commune.

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SERRE-PONÇON

Schéma de Cohérence Territoriale de la communauté de communes de Serre-Ponçon

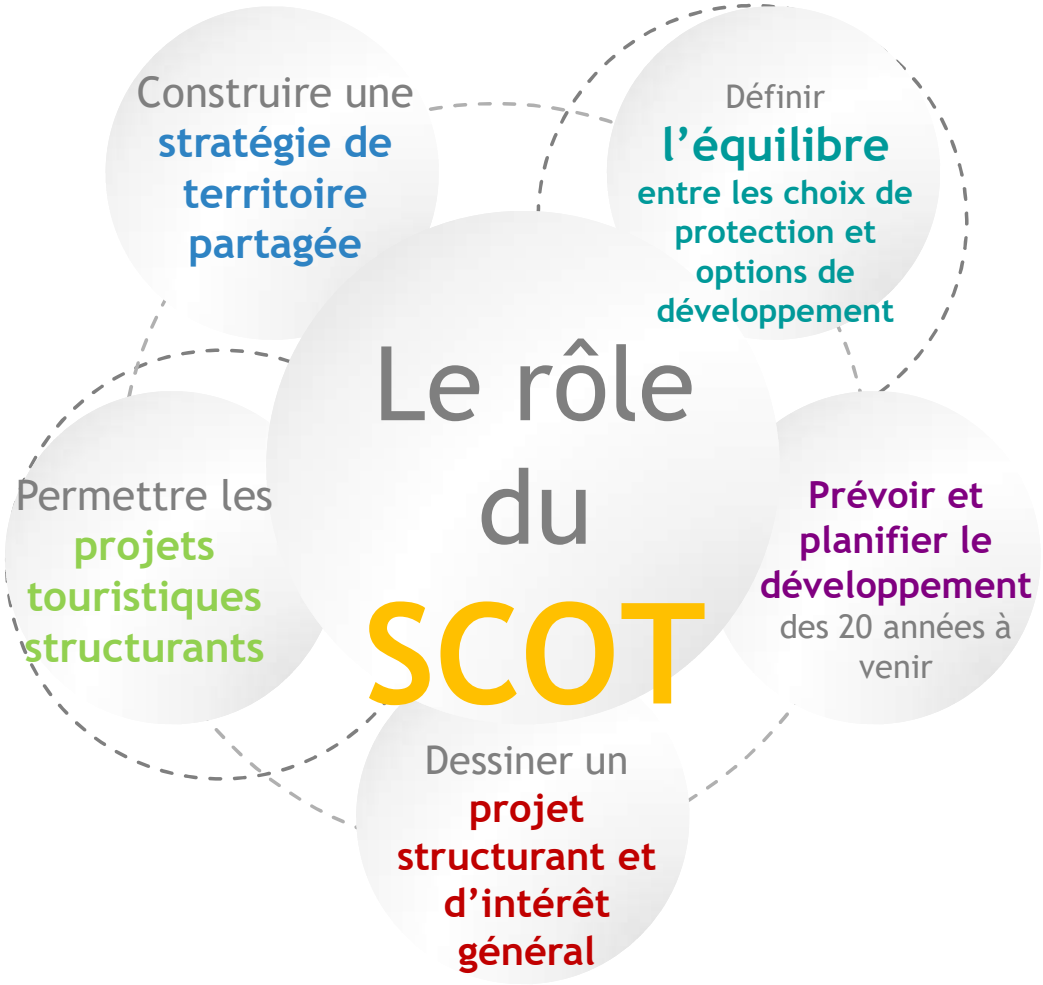
Réunion publique

Présentation du document d'orientation et d'objectifs (DOO)

Le 4 novembre 2025 à Embrun

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

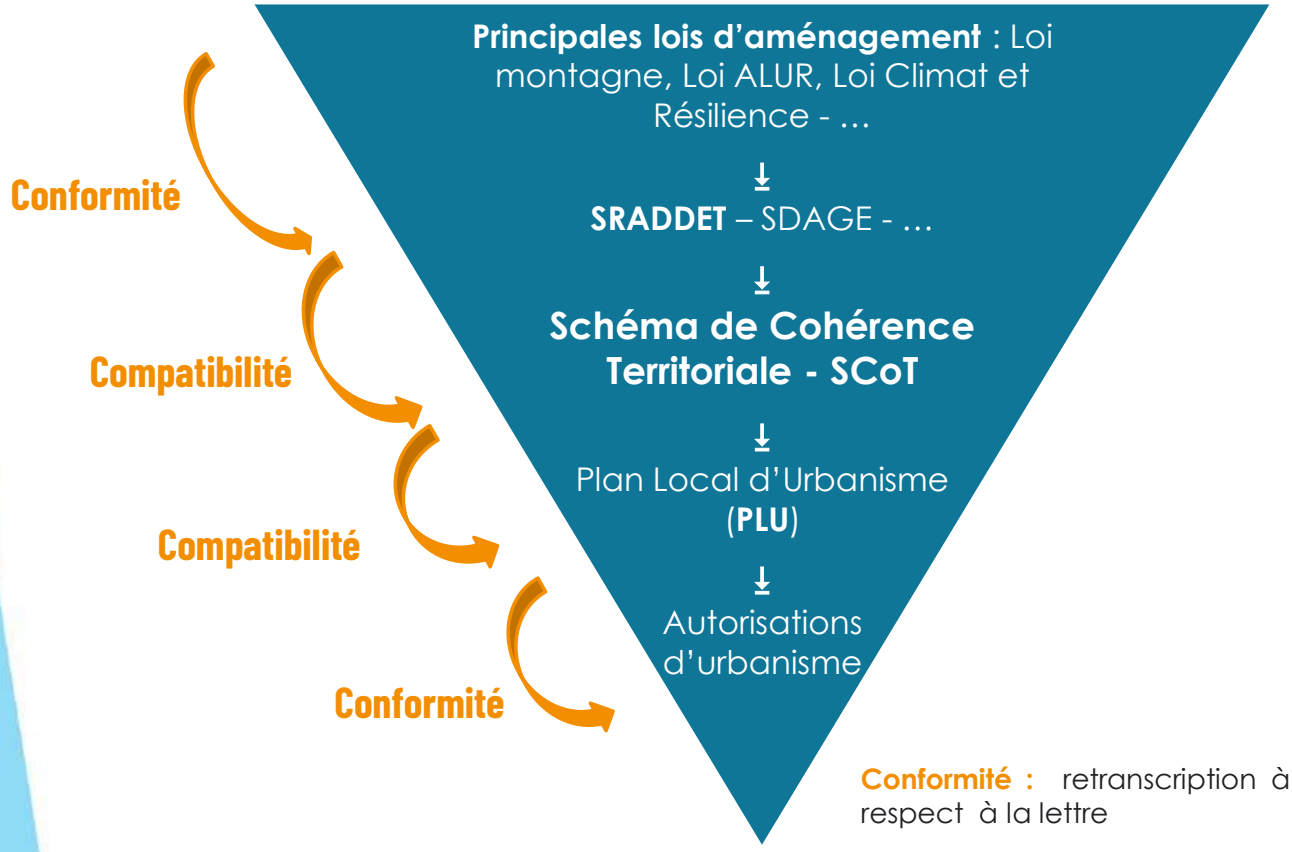
Qu'est ce qu'un SCoT ?



En l'absence de SCoT, les communes sont sous le régime de la constructibilité limitée (ouverture de zones d'urbanisation futures sous accord du Préfet).

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Le cadre réglementaire



Conformité : retranscription à l'identique de la règle – respect à la lettre

Compatibilité : respecter l'esprit de la règle

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Rappel de la procédure

Le contenu du SCoT

1

Le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) : le document politique et stratégique

- Exprime la **stratégie d'aménagement et de développement portée par les élus** pour les **20 prochaines années** pour répondre aux besoins et enjeux du territoire
- Selon la **Loi Climat et Résilience**, fixe par tranche de 10 ans, un **objectif de réduction du rythme d'artificialisation**
- Est un document **concis**, **clair** et **spatialisé**

2

Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) : le document prescriptif du SCoT

- **Décline chaque objectif du PAS** en prescriptions / recommandations
- S'organise autour de **3 grands blocs thématiques** et **2 blocs spécifiques (lois montagne et littoral)**
- **Document opposable** s'imposant aux autres documents de planification

3

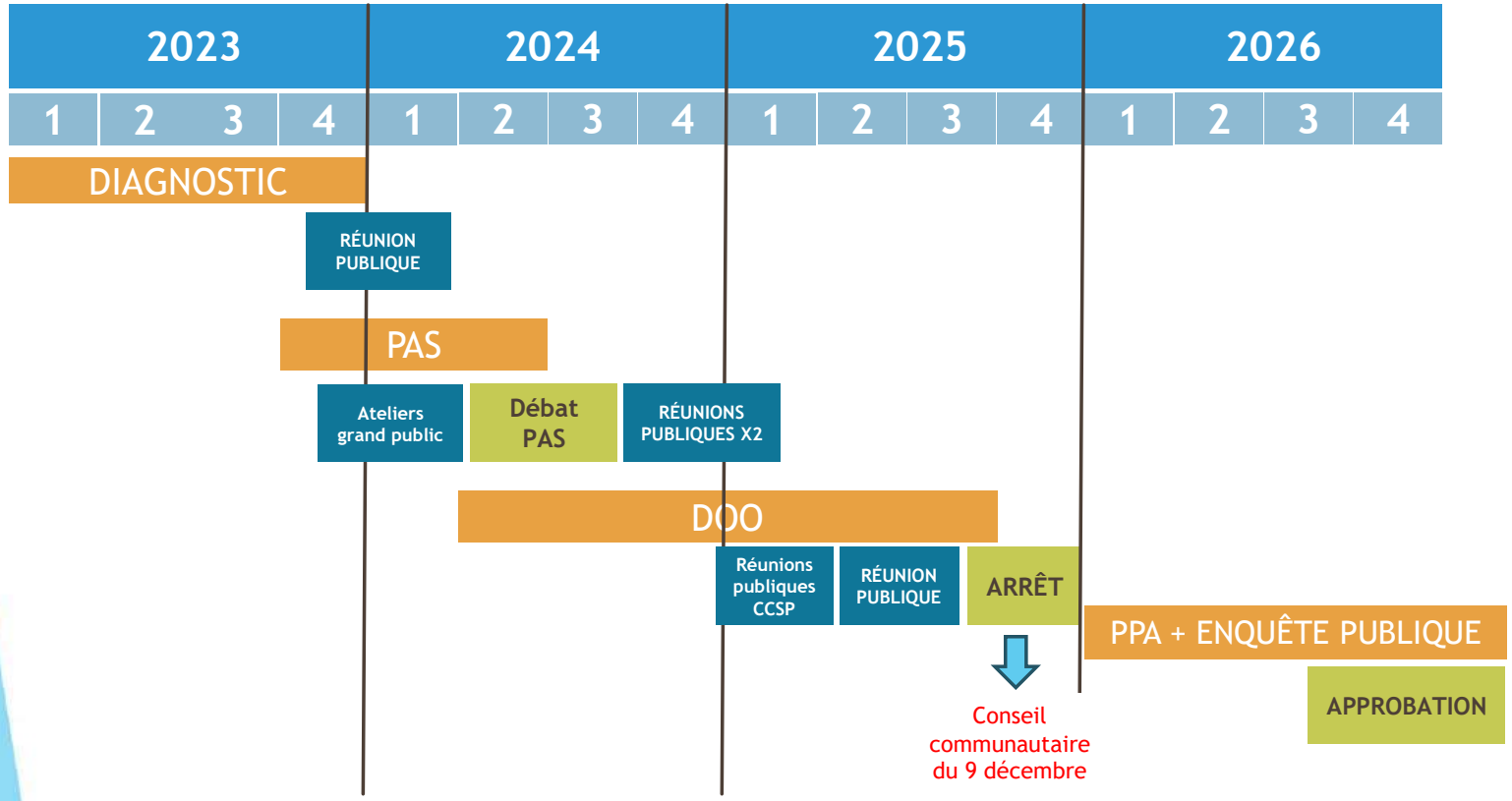
Les annexes : les pièces d'information et d'explication du SCoT

- **Diagnostic** du territoire
- Analyse de la **consommation foncière** et justification des objectifs chiffrés
- **Justification** des **choix**
- **Évaluation environnementale**

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Rappel de la procédure

Le calendrier de l'élaboration du SCoT de Serre-Ponçon



Une concertation dense :

- **4 réunions publiques** dédiées au SCoT ;
- **3 réunions publiques sur les projets de la CCSP**, intégrant un volet sur le SCoT;
- Une **exposition itinérante** dans les communes à chaque étape importante du SCoT;
- **3 ateliers de travail** avec le grand public;
- Un **registre de concertation et une adresse mail** dédiée toute la durée d'élaboration du SCoT;
- Une gouvernance associant **l'ensemble des maires**;
- **6 ateliers de travail avec les élus municipaux.**

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Les orientations du SCoT traduites dans le DOO

Les 3 axes principaux du PAS et du DOO

1 Serre-Ponçon, un territoire en transition

2 Un patrimoine à préserver

3 Un développement équilibré et maîtrisé

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Les orientations du PAS

Les 3 axes principaux du PAS et du DOO

1 Serre-Ponçon, un territoire en transition

2 Un patrimoine à préserver

3 Un développement équilibré et maîtrisé

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

1 Serre-Ponçon, un territoire en transition

1.1. L'eau, un enjeu central de la transition du territoire

- Assurer la qualité et la quantité de la ressource en eau pour la préserver
  - ✓ Identifier et préserver les nappes alluviales, notamment la nappe alluviale de la Haute-Durance
  - ✓ Protéger les captages en eau potable
  - ✓ Assurer un développement du territoire compatible avec la disponibilité des ressources en eau et son évolution (blocage de l'urbanisation si un rendement minimal de 65% n'est pas atteint par unité de distribution) ;
  - ✓ Garantir le traitement des eaux et le bon fonctionnement des réseaux de collecte, notamment en temps de pluie à défaut l'urbanisation est bloquée

- Gérer la ressource dans une logique de partage des usages
  - ✓ Organiser la gouvernance pour le partage de l'eau
  - ✓ Permettre un partage de la ressource entre les différents besoins (alimentation en eau potable, milieu naturel, agriculture, neige de culture, hydroélectricité…)

- S'adapter aux évolutions climatiques et à ses conséquences
  - ✓ Limiter l'imperméabilisation des sols
  - ✓ Encadrer la création des retenues d'eau
  - ✓ Récupérer et stocker les eaux pluviales
  - ✓ Limiter la dépendance des activités touristiques vis-à-vis de la ressource en eau





Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

1 Serre-Ponçon, un territoire en transition

1.2. Améliorer la résilience du territoire vis-à-vis des effets du changement climatique

- Protéger les populations
  - ✓ Prendre en compte des différentes risques naturels dans les documents d'urbanisme locaux
  - ✓ Entretenir les dispositifs de protection
  - ✓ Prendre en compte les nuisances et pollutions



- S'adapter en développant des stratégies alternatives
  - ✓ Développer un urbanisme résilient
  - ✓ Développer l'architecture bioclimatique
  - ✓ Lutter contre les ilots de chaleur urbain



Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

1 Serre-Ponçon, un territoire en transition

1.3. Mettre en œuvre une stratégie permettant de réduire les consommations énergétiques et de développer la production d'énergies renouvelables



- Limiter les consommations énergétiques
  - ✓ Intensifier la réhabilitation énergétique : réhabiliter 50% du parc de logements vétustes et/ou présentant de faibles performances thermiques, pour atteindre un niveau Bâtiment Basse Consommation® (BBC) ou équivalent ;
  - ✓ Proposer des projets urbains exemplaires en matière de consommation d'énergies : Faciliter la construction de bâtiments économes en énergie, Développer des projets urbains exemplaires en matière de performance énergétique, Inciter au développement de l'écoconstruction et l'architecture bioclimatique.

- Engager une réflexion collective territoriale de développement des énergies renouvelables
  - ✓ Favoriser le développement des dispositifs d'énergies renouvelables en milieu urbain
  - ✓ Intégrer les dispositifs en énergies renouvelables
  - ✓ Encadrer les projets de centrale photovoltaïque au sol

Lien étroit avec le Schéma Directeur des Energies de la CCSP

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

1 Serre-Ponçon, un territoire en transition

1.4. Poursuivre les efforts d'amélioration de la qualité de l'air

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre
  - ✓ Mesures sur la réhabilitation thermique, les EnR, les mobilités, les puits à carbone, etc.

- Développer des stratégies de mobilités alternatives
  - ✓ Déployer une stratégie globale de mobilité à l'échelle des zones urbanisées ;
  - ✓ Recentrer l'urbanisation autour des secteurs desservis en transport en commun
  - ✓ Prévoir un schéma des mobilités douce à l'échelle des bourgs centres, pôles d'appuis et communes supports de station de sports et loisirs de montagne
  - ✓ Limiter l'usage de la voiture particulièrement lors des séjours touristiques, ainsi que dans les centres bourgs d'Embrun et de Chorges



Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

1 Serre-Ponçon, un territoire en transition

1.5. Réduire, trier, valoriser et gérer les déchets

- Réduire la production de déchets
  - ✓ Réduire la production de déchets induits par les nouveaux aménagements
- Valoriser les matériaux
  - ✓ Recycler les matériaux
  - ✓ Valoriser les déchets végétaux
- Gérer les déchets
  - ✓ Gérer la collecte des déchets
  - ✓ Assurer le traitement des déchets
  - ✓ Traiter et stocker les déchets inertes





Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

1 Serre-Ponçon, un territoire en transition

1.6. Inscrire le territoire dans la trajectoire du zéro artificialisation nette

- Mettre en œuvre une politique économe de gestion du foncier
  - ✓ Déterminer les capacités de densification au sein des espaces urbanisés y compris dans les zones économiques
  - ✓ Imposer des densités minimales et formes urbaines au sein des espaces mixtes en cohérence avec le tissu bâti existant

- Limiter l'artificialisation des sols

- **103,7 ha consommés en extension** sur le territoire entre 2011 et 2021 ;
- L'objectif ZAN autorise ainsi la consommation de **84ha maximum** en extension sur 20 ans.

Tableau de répartition de l'artificialisation des sols par typologie de destination

	Période [2021/2030]	Période [2031/2040]	Période [2041/2046]	Total en ha Période ScoT
Espace mixte	40 ha	14.5 ha	5 ha	59.5 ha
Espace économique à vocation industriel, artisanal ou tertiaire	5.5 ha	2.5 ha	/	8 ha
Espace économique à vocation touristique	3.5 ha	4.5 ha	/	8 ha
Espace à vocation de bâtiments agricoles	/	2.5 ha	1 ha	3.5 ha
Espace à vocation d'équipements structurants	3 ha	2 ha	/	5 ha
TOTAL en ha	52 ha	26 ha	6 ha	84 ha

Tableau de répartition de l'artificialisation des sols par commune pour la période 2021 à 2046 (Synthèse)

Armature territoriale	Communes	Surface des espaces mixtes en ha
BOURGS CENTRE	Chorges	8,5
	Embrun	18
PÔLES D'APPUIS	Châteauroux-les-Alpes	3,5
	Crots	3,5
	Savines-le-Lac	4,5
	Baratier	3,5
VILLAGES	Le Sauze-du-Lac	1
	Pontis	1
	Prunières	1,5
	Puy-Saint-Eusèbe	1,25
	Puy-Sanières	2
	Saint-André-d'Embrun	3,75
	Saint-Apollinaire	1
	Saint-Sauveur	2
STATIONS DE SPORTS DE LOISIRS DE MONTAGNE	Crévoux	1
	Les Orres	2,5
	Réallon	1
	TOTAL en Ha	59,50

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Les orientations du PAS

Les 3 axes principaux du PAS et du DOO

1 Serre-Ponçon, un territoire en transition

2 Un patrimoine à préserver

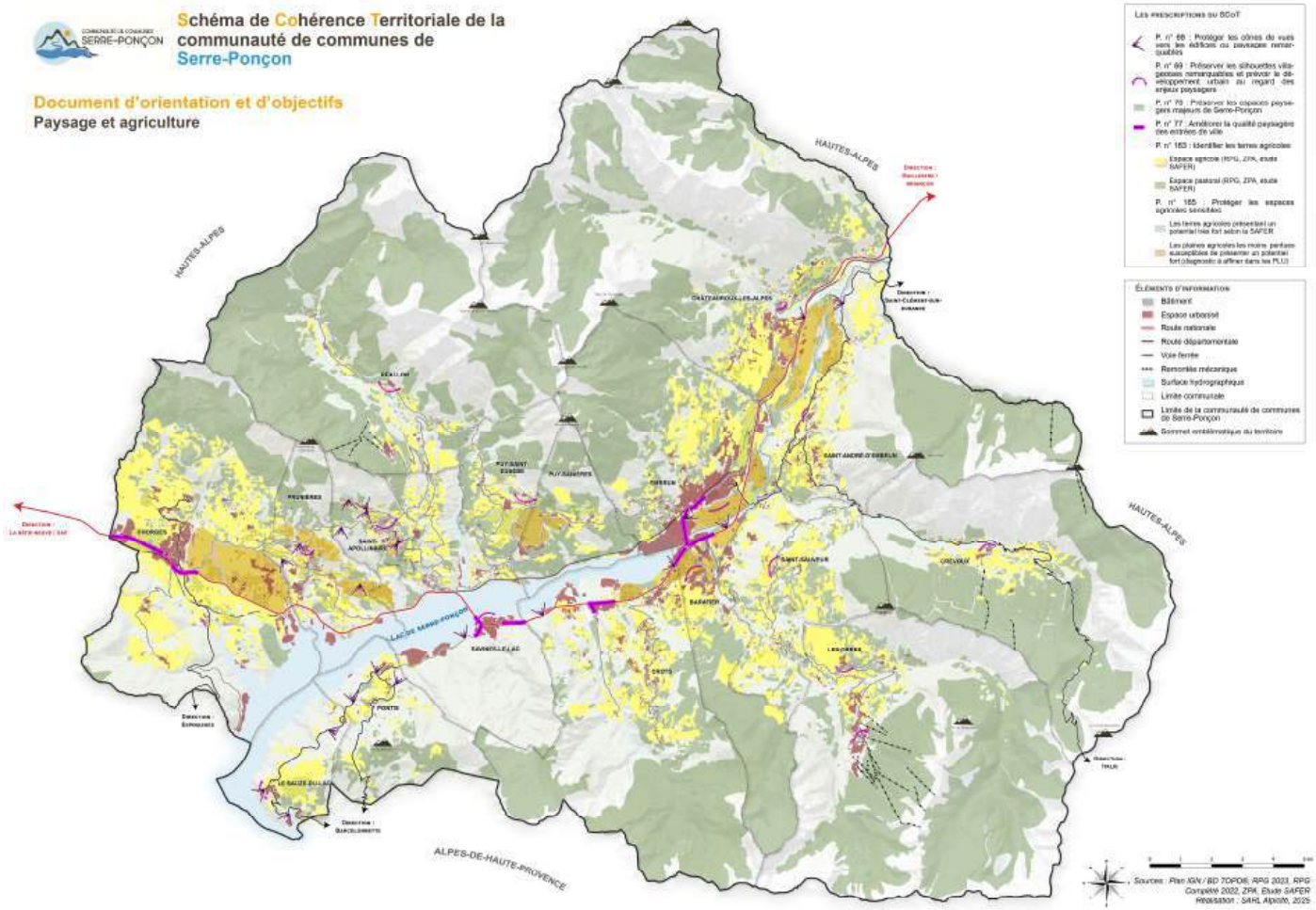
3 Un développement équilibré et maîtrisé

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

2 Un patrimoine à préserver

2.1. Un paysage majestueux à préserver

- Maintenir les équilibres et la composition des paysages
  - ✓ Protéger les cônes de vues vers les édifices ou paysages remarquables
  - ✓ Préserver les silhouettes villageoises remarquables et prévoir le développement urbain au regard des enjeux paysagers
  - ✓ Préserver les espaces paysagers majeurs de Serre-Ponçon
  - ✓ Encadrer l'intégration paysagère des installations de production d'énergies renouvelables
- Améliorer la qualité des espaces bâtis
  - ✓ Améliorer la qualité paysagère des entrées de ville et des zones d'activités économiques
  - ✓ Développer une densification urbaine en cohérence avec le tissu urbain environnant
  - ✓ Identifier et protéger le patrimoine bâti

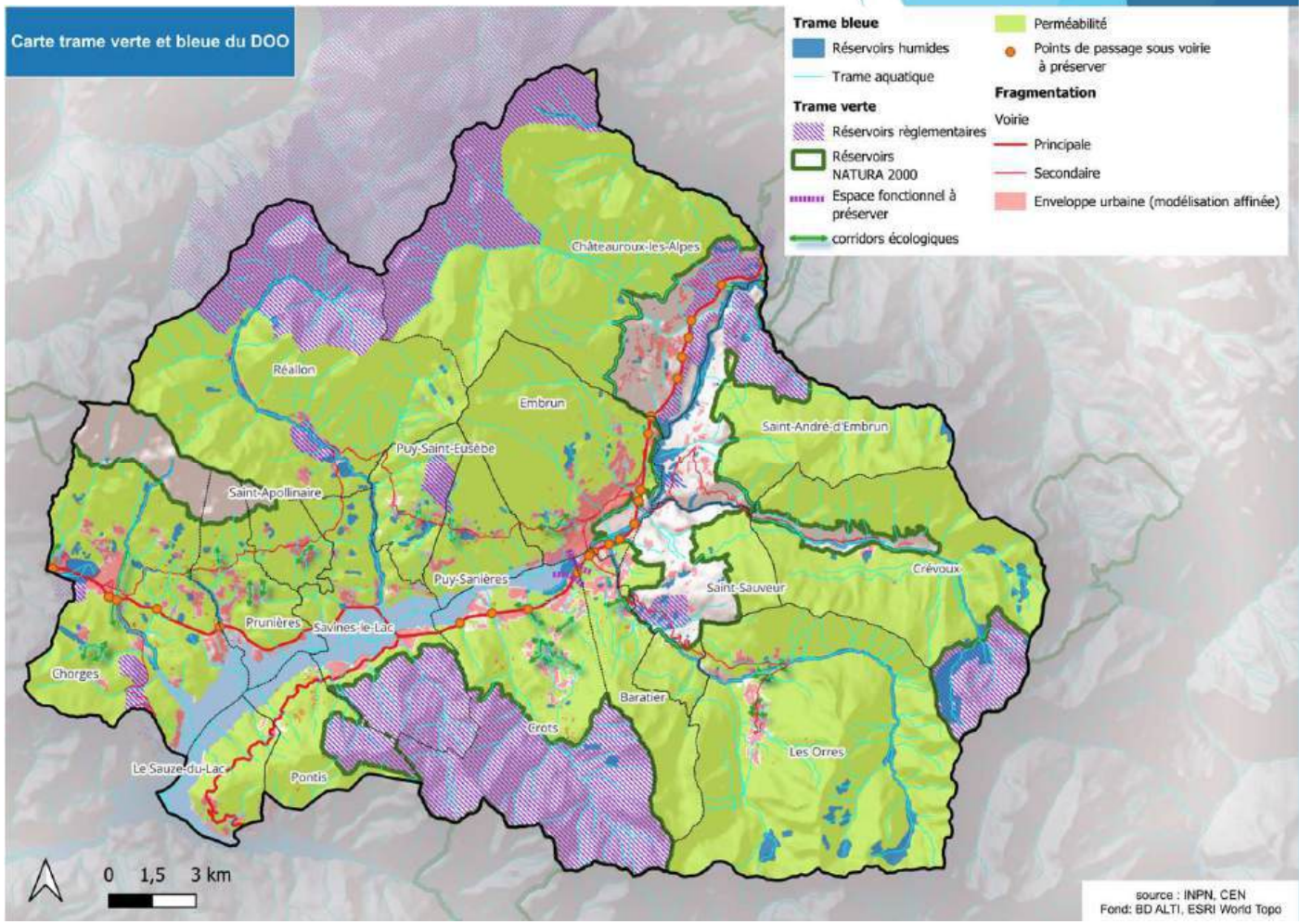


Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

2 Un patrimoine à préserver

2.2. Sauvegarder la biodiversité et la fonctionnalité écologique des milieux

- Protéger les espaces naturels les plus sensibles
  - ✓ Protéger les réservoirs de biodiversité dans les documents d'urbanisme locaux
  - ✓ Encadrer la constructibilité des réservoirs de biodiversité réglementaires de la trame verte
  - ✓ Encadrer la constructibilité des réservoirs de biodiversité « Natura 2000 »
  - ✓ Préserver les espaces de perméabilité
  - ✓ Encadrer la constructibilité des réservoirs de biodiversité de la trame bleue
- Consolider les fonctionnalités écologiques
  - ✓ Identifier et préserver les corridors écologiques
  - ✓ Limiter les obstacles à la circulation des espèces
  - ✓ Assurer le maintien d'une trame noire y compris dans les milieux urbains
  - ✓ Favoriser la nature dans les espaces urbanisés



Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Les orientations du PAS

Les 3 axes principaux du PAS et du DOO

1 Serre-Ponçon, un territoire en transition

2 Un patrimoine à préserver

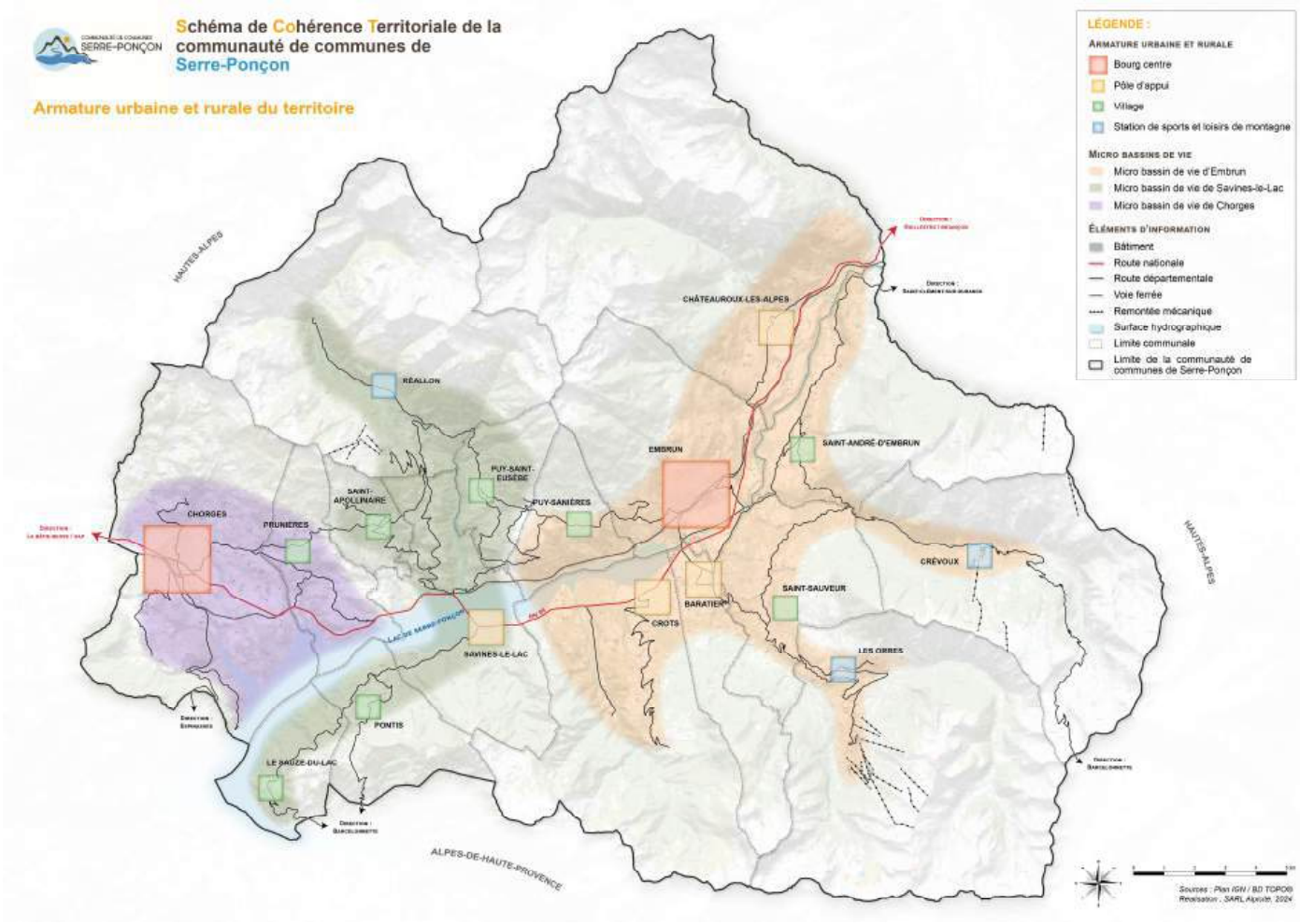
3 **Un développement équilibré et maîtrisé**

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

3 Un développement équilibré et maîtrisé

3.1 – Une armature urbaine respectueuse des équilibres territoriaux

- **Pérenniser les dynamiques des bourgs centres** (Embrun, Chorges)
- **Établir une complémentarité entre les pôles d'appuis** (Baratier, Savines-le-Lac, Crots, Châteauroux-les-Alpes) **et les bourgs centres**
- **Maintenir le dynamisme des villages** (Le Sauze-du-Lac, Pontis, Prunières, Saint-Apollinaire, Puy-Saint-Eusèbe, Puy-Sanières, Saint-Sauveur, Saint-André-d'Embrun)
- **Maintenir une vie à l'année dans les communes supports de station de sports et loisirs de montagne** (Réallon, les Orres, Crévoux)
- Respecter les principes des lois littoral et montagne
- Assurer l'interconnexion du territoire



Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

3 Un développement équilibré et maîtrisé

3.2 - Consolider la croissance démographique par une offre de logements adaptée

- Permettre une croissance démographique différenciée s'adaptant aux évolutions sociétales dans le respect de l'objectif du SRADDET (0,6% pour l'espace alpin)

Armature urbaine	TCAM période [2027/2036]	TCAM période [2037/2046]	TCAM Moyen à 20 ans	Augmentation de la population
Bourgs centres	+0.87%	+0.65%	+0.76%	+1 600 habs
Pôles d'appuis	+0.75%	+0.55%	+0.65%	+600 habs
Villages	+0.65%	+0.50%	+0.58%	+320 habs
Communes station	+0.65%	+0.50%	+0.58%	+105 habs
TOTAL	+0.80%	+0.60%	+0.70%	+2 625 habs

- Favoriser l'accueil de jeunes actifs tout en permettant le maintien des séniors sur le territoire

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

3 Un développement équilibré et maîtrisé

3.2 - Consolider la croissance démographique par une offre de logements adaptée

- Mettre en œuvre une politique de l'habitat permettant à toutes et tous de se loger

  - ✓ Développer une offre de logements permanents (2900)
  - ✓ Maîtriser le développement des résidences secondaires (15% du volume total de logement des bourgs centres par commune ; 25% du volume total de logement des pôles d'appuis par commune ; 40% du volume total de logement des villages par commune ; 50 à 60% du volume total de logement pour les stations de sports et loisirs de montagne par commune)
  - ✓ Renforcer l'offre en logement à destination des séniors
  - ✓ Adapter les bâtiments et logements existants au handicap et à la dépendance
  - ✓ Proposer une offre de logements pour les étudiants (50 minimum)
  - ✓ Loger les travailleurs saisonniers (30 minimum)
  - ✓ Proposer une mixité des formes urbaines

Tableau de répartition des besoins en logements sur la période du SCoT

Communes	Résidences principales	Résidences secondaires	Logements étudiants	Logements saisonniers	Total logement par commune sur la période du SCoT
Chorges	545	85			630
Embrun	1225	195	50		1470
Châteauroux-les-Alpes	155	35			190
Crots	150	40			190
Savines-le-Lac	210	50			260
Baratier	150	40			190
Le Sauze-du-Lac	30	10			40
Pontis	15	10			25
Prunières	45	15			60
Puy-Saint-Eusèbe	35	10			45
Puy-Sanières	50	20			70
Saint-André-d'Embrun	95	35			130
Saint-Apollinaire	30	10			40
Saint-Sauveur	55	25			80
Crévoux	10	15			25
Les Orres	80	80		30	190
Réallon	20	25			45
TOTAL	2900	700	50	30	3680

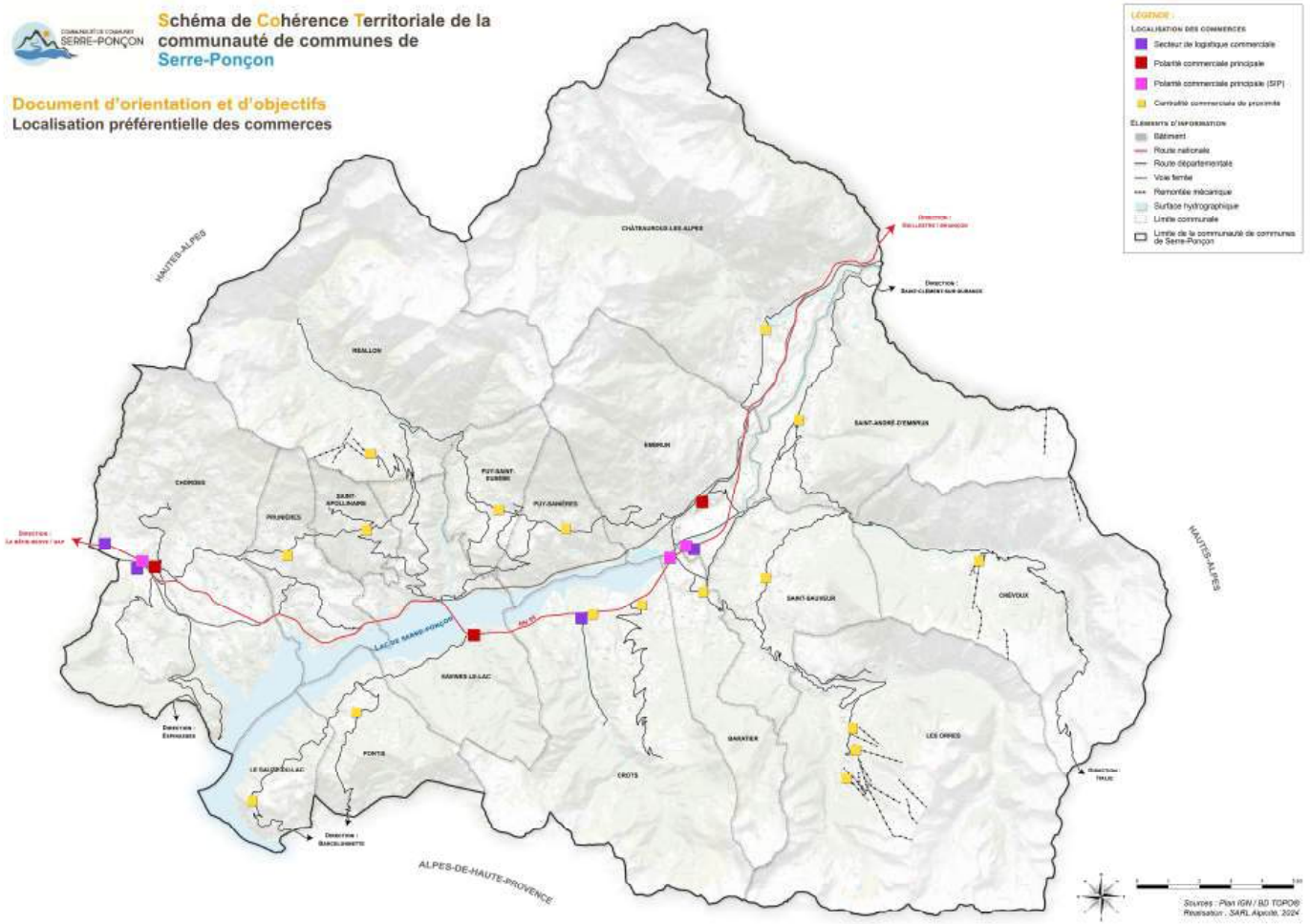
Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

3 Un développement équilibré et maîtrisé

3.3 - Consolider l'offre en équipements, services publics et commerces de proximité

- Renforcer l'offre en équipements et services publics

  - ✓ Développer les équipements et services de proximité en priorité dans les centralités des communes à proximité des transports en commun
  - ✓ Améliorer l'accès aux soins par le renforcement de l'offre de santé
  - ✓ Renforcer l'offre d'accueil de la petite enfance
  - ✓ Assurer la qualité des équipements scolaires
  - ✓ Moderniser et renforcer les équipements sportifs existants
  - ✓ Renforcer la couverture numérique du territoire



Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

3 Un développement équilibré et maîtrisé

3.3 – Consolider l'offre en équipements, services publics et commerces de proximité

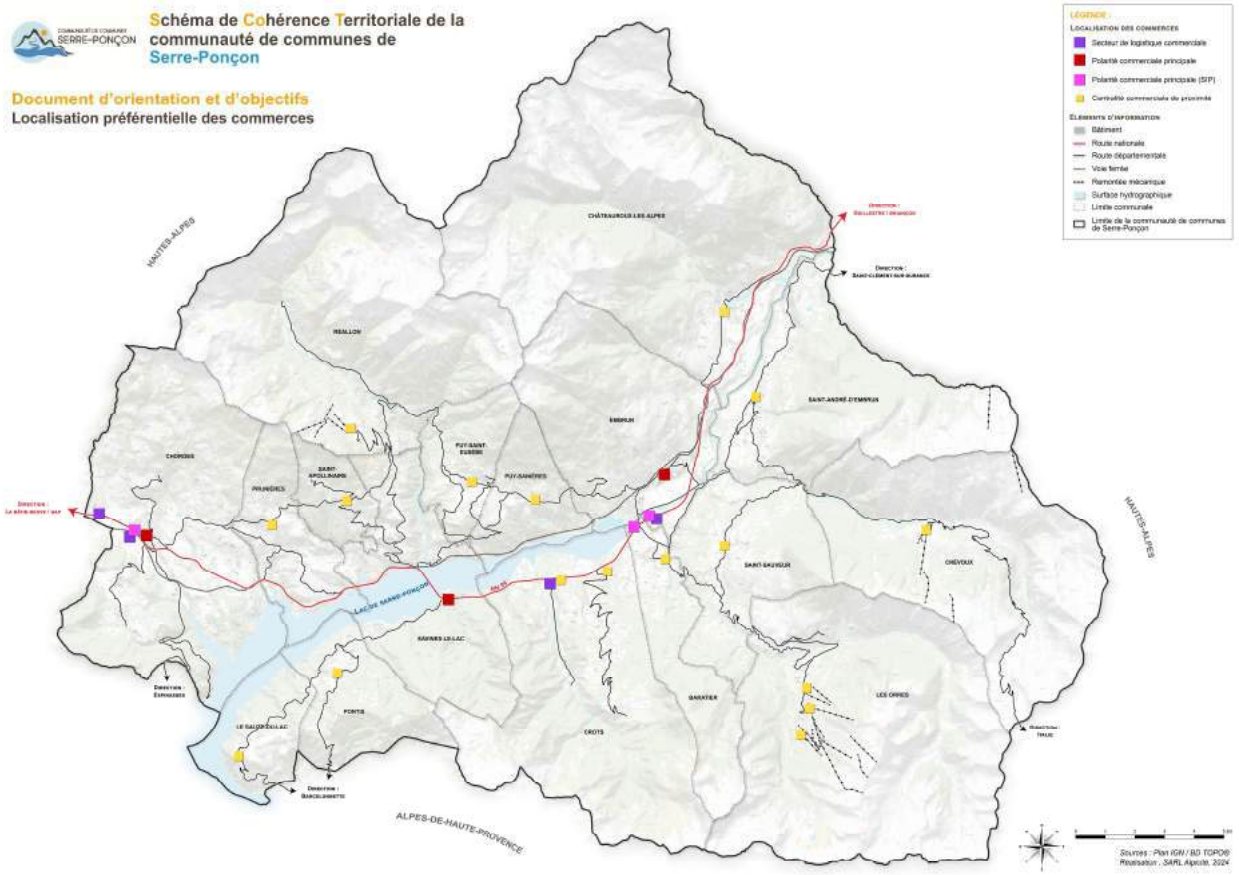
- Maintenir les commerces de proximité

✓ Favoriser le commerce de proximité dans les centralités des communes identifiées comme localisations préférentielles.

✓ Favoriser la densité des aménagements économiques et commerciaux

✓ Encadrer l'implantation d'équipements logistiques commerciaux

Armature commerciale	Commune	Centralité commerciale identifiée	Surface de vente minimale	Commerce de proximité		Commerce d'importance		
				Achats quotidiens	Achats occasionnels légers	Achats hebdomadaires	Achats occasionnels lourds	Achats exceptionnels
Polarité commerciale principale	Baratier	Site d'implantation périphérique des Portes du Lac	>300m²					
	Chorges	Site d'implantation périphérique Entrée de ville	>300m²					
	Chorges	Centre-Ville	Non réglementé					
	Embrun	Centre-ville	Non réglementé					
	Embrun	Site d'implantation périphérique d'Entraigues	>300m²					
	Savines Le Lac	Centre-Ville	Non réglementé					
Centralité commerciale de proximité	Baratier	Centre-Village	Non réglementé					
	Châteauroux Les Alpes	Centre-village	Non réglementé					
	Crévoux	Station	Non réglementé					
	Crots	Centre-Village	Non réglementé					
	Crots	Zone des Moulins	Non réglementé					
	Le Sauze du Lac	Centre-Village	Non réglementé					
	Les Orres	Station 1400 Station 1600 Station 1800	Non réglementé					
	Pontis	Centre-Village	Non réglementé					
	Prunières	Centre-Village	Non réglementé					
	Puy Saint Eusèbe	Nouveau village	Non réglementé					
	Puy Sanières	Les Truchets / Les Bouteils	Non réglementé					
	Réallon	Station	Non réglementé					
	Saint André d'Embrun	Centre-Village	Non réglementé					
	Saint Apollinaire	Centre-Village	Non réglementé					
	Saint Sauveur	Centre-Village	Non réglementé					



Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

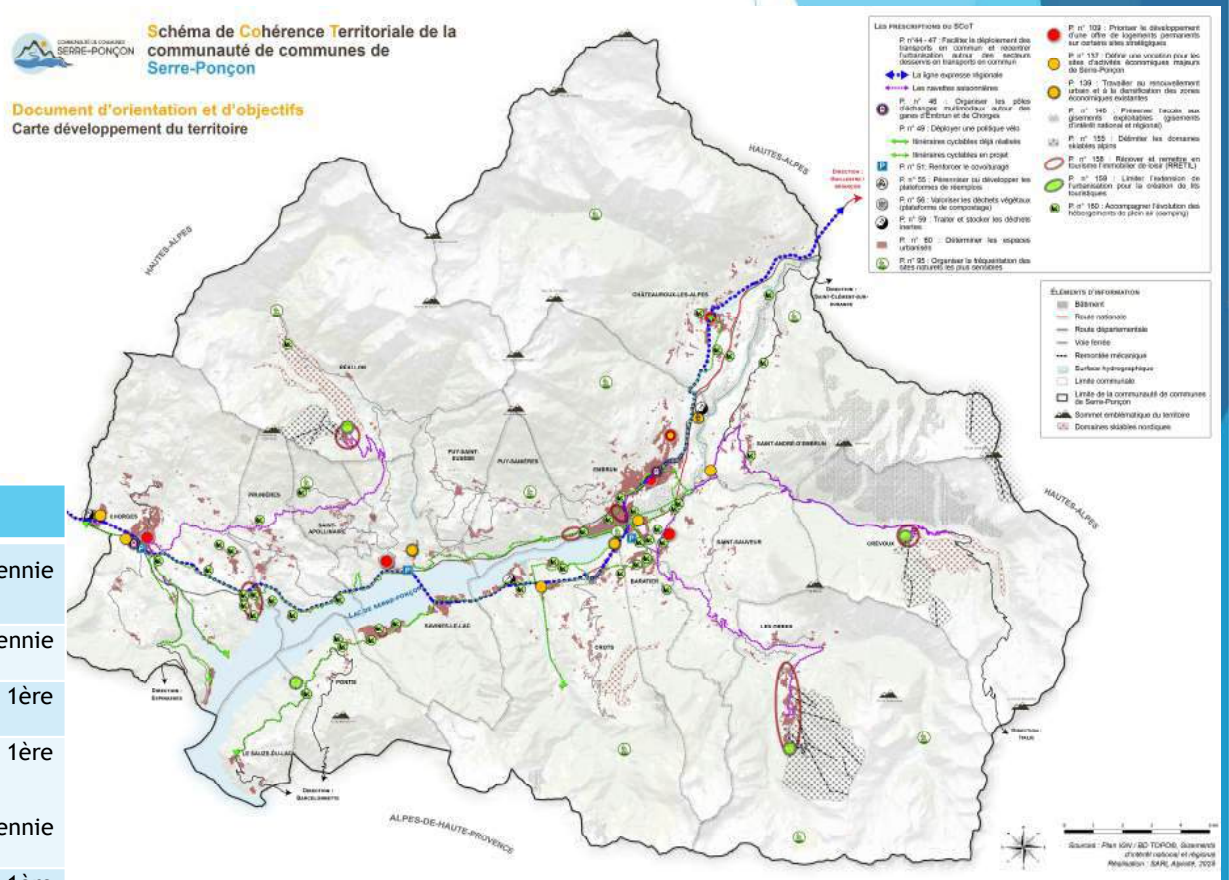
3 Un développement équilibré et maîtrisé

3.4 - Une économie à conforter et à adapter

- **Assurer le maintien des dynamiques économiques**

✓ Mettre en œuvre une stratégie foncière à vocation économique
✓ Pérenniser les activités économiques isolées
✓ Travailler au renouvellement urbain et à la densification des zones économiques existantes
✓ Développer une offre en foncier économique complémentaire
✓ Permettre l'exploitation forestière en soutenant une gestion durable de la forêt
✓ Renforcer la filière tertiaire
✓ Préserver l'accès aux gisements de matériaux exploitables

Commune	Nom de la zone	Vocation	Modalités de mise en œuvre
Chorges	Grande Île	Industrielle / Entrepôt / BTP / logistique	Extension de **1ha** / 2nde décennie du SCoT
Embrun	Entraigues 3	Industrielle / Entrepôt / BTP	Extension de **3ha** / 1ère décennie du SCoT
Châteauroux Les Alpes	La Viste	Industrielle / Entrepôt / BTP	Extension de **1.5ha** / 1ère décennie du SCoT
Saint-André-d'Embrun	Serre-Bellon	Industrielle / Entrepôt / BTP	Extension de **0.5ha** / 1ère décennie du SCoT Extension de **1ha** / 2nde décennie du SCoT
Crots/Baratier	Portes du Lac	Industrielle / Entrepôt / BTP	Extension de **0.5ha** / 1ère décennie du SCoT Extension de **0.5ha** / 2nde décennie du SCoT



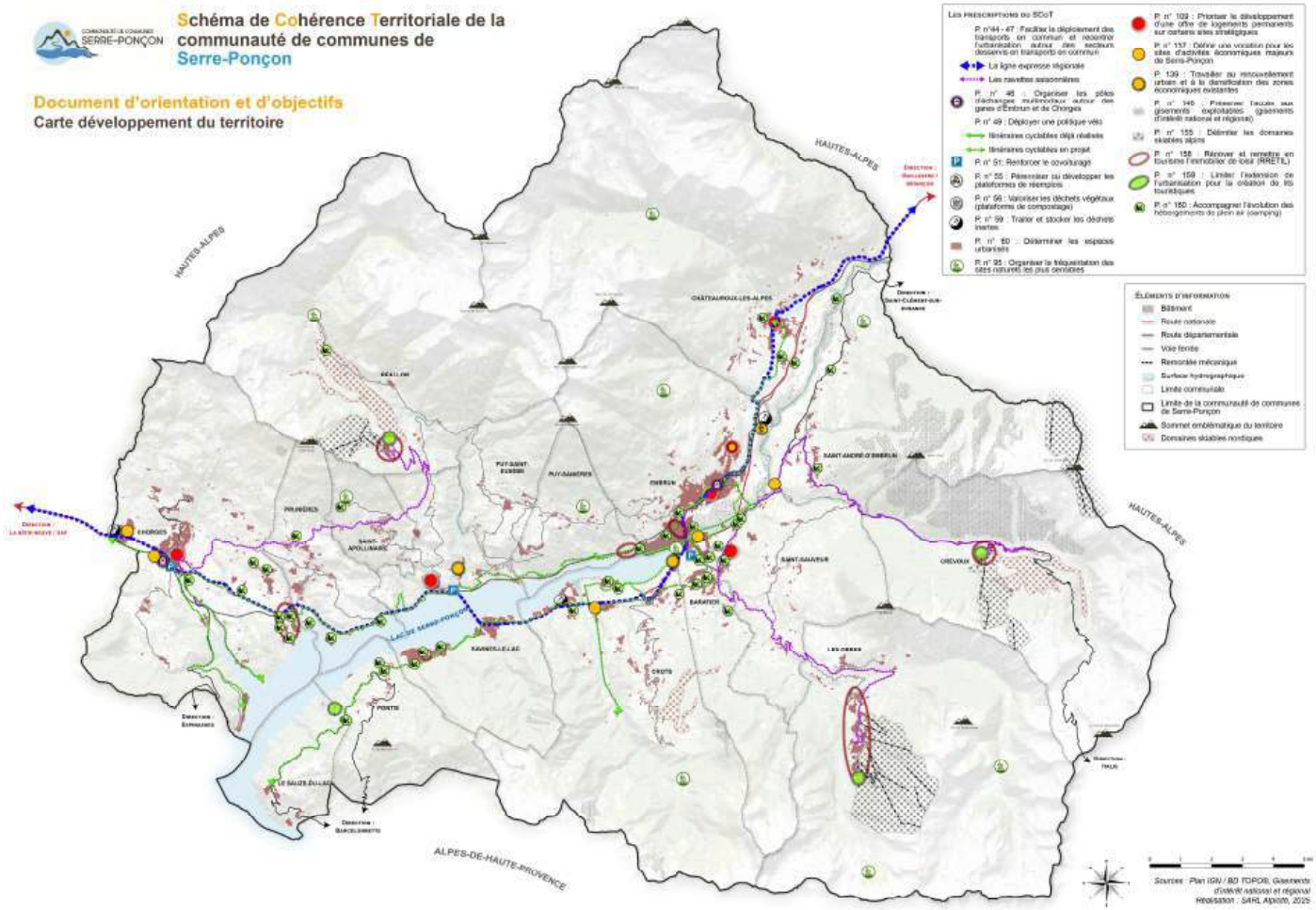
Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

3 Un développement équilibré et maîtrisé

3.4 - Une économie à conforter et à adapter

- Adapter l'économie touristique au défi climatique

  - ✓ Etablir un positionnement touristique complémentaire à l'échelle du territoire
  - ✓ Travailler sur la complémentarité des activités touristiques
  - ✓ Encadrer le changement de destination des hébergements marchands
  - ✓ Rénover et remettre en Tourisme l'Immobilier de Loisir (8 000 lits)
  - ✓ Limiter l'extension de l'urbanisation pour la création de lits touristiques (1 500 lits)
  - ✓ Accompagner l'évolution des hébergements de plein air (camping)



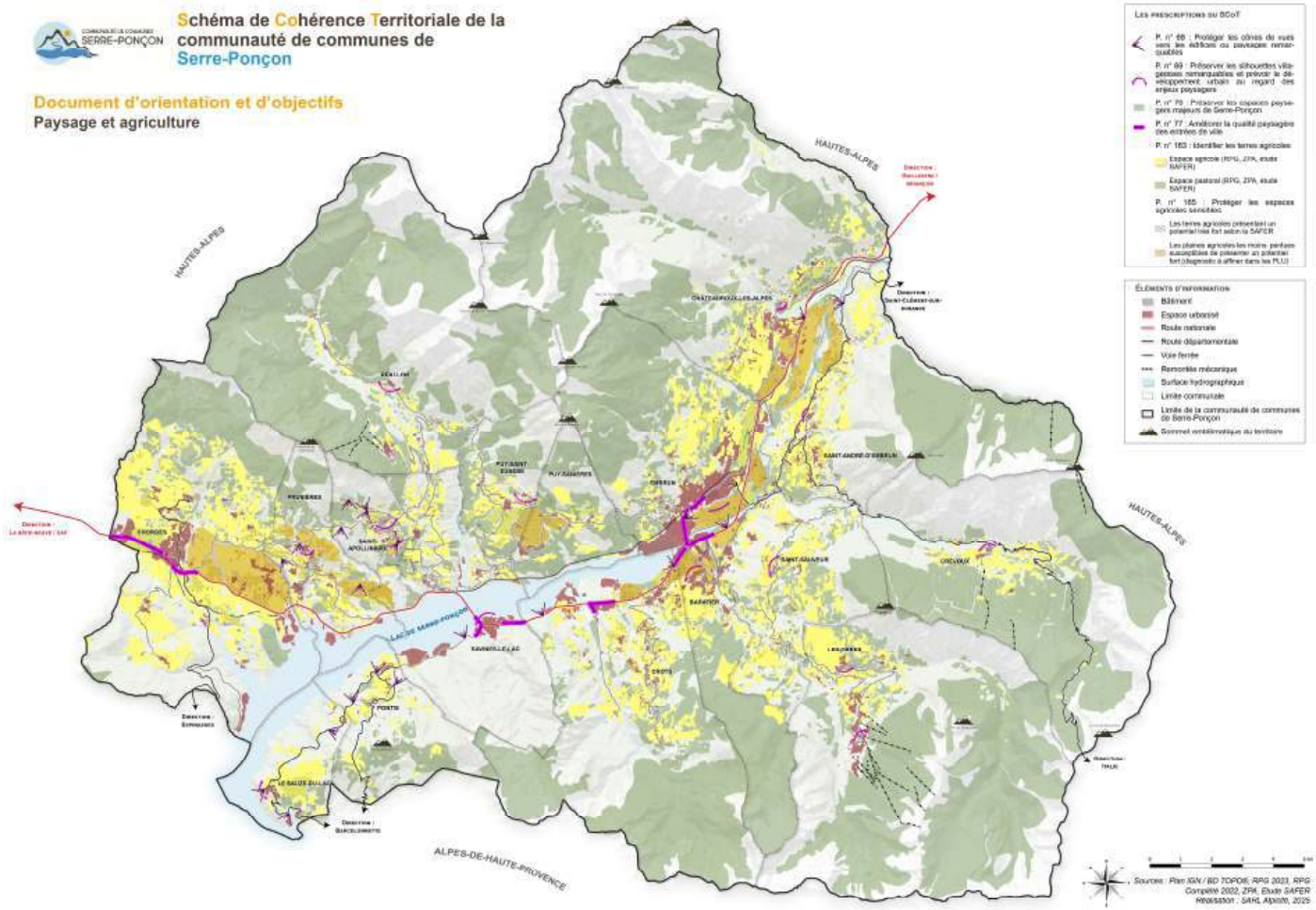
Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

3 Un développement équilibré et maîtrisé

3.4 - Une économie à conforter et à adapter

- Assurer la pérennité et la transformation du modèle agricole

  - ✓ Eviter, réduire ou compenser la consommation ou l'artificialisation des terres agricoles
  - ✓ Encadrer la constructibilité en zone agricole (en dehors des espaces agricoles sensibles)
  - ✓ Protéger les espaces agricoles sensibles
  - ✓ Protéger les systèmes d'irrigation et les terres irriguées
  - ✓ Préserver le pastoralisme



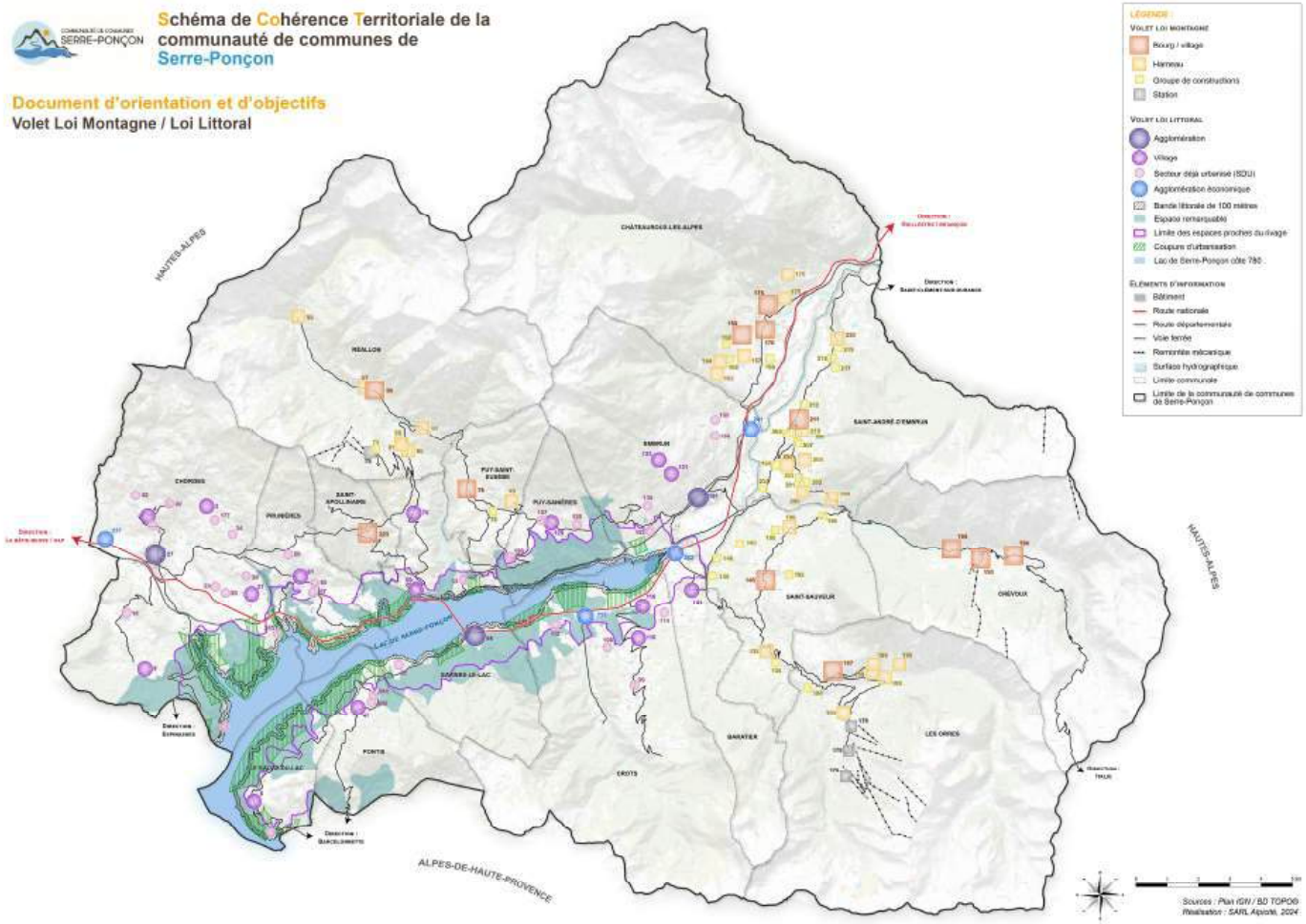
Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Volet littoral et montagne

Le SCoT identifie à son échelle les critères d'application de **la loi littoral** et fixe les modalités de déclinaison dans les documents d'urbanisme locaux :

- Entités urbaines;
- Espaces proches du rivage;
- Espaces remarquables et caractéristiques du littoral;
- Bande des 100m
- Coupures d'urbanisation

Au titre de la **loi montagne**, le SCoT identifie les entités urbaines et les espaces agricoles ainsi que les emprises gravitaires des domaines de montagne



Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Et après ?

Après l'approbation du SCoT en 2026, les PLU devront entrer en vigueur avant le 22 février 2028, en conformité avec la loi climat et résilience.

- Les PLU/CC devront intégrer les différents éléments du SCoT dans un rapport de compatibilité.

- Les services de la CCSP seront associés aux travaux des communes. La collectivité aura un avis à rendre sur les documents d'urbanisme locaux.

- Le SCoT doit faire l'objet d'un bilan tous les 6 ans, pour décider de son maintien en l'état, de sa modification ou de sa révision, en fonction des dynamiques observées.
  Au-delà de cette période, il peut faire l'objet de modifications ou de révisions selon les évolutions du territoire et des choix politiques.

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SERRE-PONÇON

Schéma de Cohérence Territoriale de la communauté de communes de Serre-Ponçon

Réunion publique

Présentation du document d'orientation et d'objectifs (DOO)

Le 4 novembre 2025 à Embrun

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
SERRE-PONÇON

Embrun, le 20 novembre 2025

Objet : *Compte-rendu de la réunion publique du SCoT de Serre-Ponçon, tenue le 4 novembre 2025*

Chantal EYMEOUD remercie la centaine de participants présents pour cette réunion publique.

Nicolas BREUILLOT présente les prescriptions et recommandations du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) du SCoT de Serre-Ponçon.

Axe 1 du DOO – interventions du public

- Qu'est-ce que le projet du Foreston ?
  - M. RAIZER, Maire du Sauze du Lac, indique qu'il s'agit d'un projet touristique sur le site de l'ancienne colonie Schell. Ce projet existe depuis de nombreuses années. Il a fait l'objet d'une autorisation d'urbanisme en 2025, qui fait elle-même l'objet de recours.

- Avez-vous envisagé d'interdire le photovoltaïque au sol sur les terres agricoles ? Sur le territoire, seulement 10% des terres agricoles sont cultivables, il faut les préserver.
  - Nicolas BREUILLOT indique qu'effectivement, le photovoltaïque au sol sera interdit sur les terres agricoles. Sur les communes littorales, le photovoltaïque au sol sera interdit, hormis en continuité des agglomérations et villages (sauf sur des terres agricoles) et sur les friches identifiées par le ministère.

- Les objectifs du Schéma Directeur des Energies seront inatteignables car il y a trop de contraintes sur le territoire
  - M. VOLLAIRE répond que d'autres sources d'énergie existent (hydro électricité par exemple). Le Schéma Directeur des Energies fait par ailleurs l'objet d'une justification précise de son caractère réalisable.

- Il est absolument nécessaire de coordonner les différents projets, notamment en matière d'hydro-électricité.
- Il faut faire pression pour la réouverture des gares de Savines-le-Lac et Châteauroux-les-Alpes, surtout avec les crédits disponibles dans le cadre des Jeux Olympiques 2030.
  - Chantal EYMEOUD précise que ce point fait l'objet de discussion et l'études en ce sens et que le SCoT affirme cette volonté même s'il ne dispose pas d'outils adaptés.

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

- Nécessité d'adapter l'urbanisme aux risques, qui vont prendre plus d'ampleur avec le changement climatique.
    - Chantal EYMEOUD rappelle l'importance, dans le contexte du changement climatique, de densifier les villages et d'éviter les extensions non cadrées ;

Axe 2 du DOO – pas de remarques particulières

Axe 3 du DOO – interventions du public

- Comment sont instruites les autorisations d'urbanisme d'ici à l'approbation du SCoT ?
    - La loi Littoral date de 1986, elle doit être appliquée pour assurer la sécurité des autorisations d'urbanisme délivrées.
    - Si le PLU ne respecte pas la loi Littoral, la loi s'applique directement aux autorisations d'urbanisme.

- Pour les extensions de zones commerciales, y a-t-il des prescriptions pour encadrer ces projets de façon paysagère ?
    - Il y a effectivement des prescriptions dédiées à ce sujet ;

- Pourquoi ne pas avoir croisé les objectifs de logement avec les surfaces ? Si on croise les surfaces avec les objectifs de logements, les densités sont très élevées.
    - Les objectifs de logements à produire ne seront pas entièrement produits sur les surfaces prévues en extension. 3 000 logements (sur les 3 680 à construire) pourraient être construits en densification des espaces urbanisés des communes, sans consommer d'espaces supplémentaires.
    - Chantal EYMEOUD note que l'objectif du territoire réside vraiment dans la densification de ses espaces urbanisés. Le travail du SCoT a été très lourd. Le projet pourra néanmoins évoluer au gré des différents bilans du SCoT.

- La population vieillit, il faut pouvoir accueillir les personnes âgées qui viennent bien vieillir sur le territoire.

- Il y a également peu d'éléments sur les saisonniers.
    - Chantal EYMEOUD indique que les emplois saisonniers sont essentiellement occupés par des personnes qui habitent sur le territoire à l'année.
      Sur la santé et l'accueil des personnes âgées, le territoire est au centre du Département. Il est indispensable de conserver un hôpital de proximité. Les travaux de réhabilitation doivent commencer fin 2026.
      Les besoins de places en EHPAD et d'installation de jeunes médecins sont intégrés dans le DOO.
    - Nicolas BREUILLOT note que les études faites sur le territoire montrent que sur le territoire, il y a trois types de saisonniers différents :
        - Des saisonniers « météores » hivernaux/estivaux : il y a un déficit de logement essentiellement sur les Orres ;
        - Des saisonniers « estivaux », logés en campings et centres de vacances, sans qu'il ne semble y avoir de demande particulière pour une offre supplémentaire ;
        - Des actifs saisonniers permanents, dont les besoins en logements correspondent aux besoins en logements des habitants du territoire.

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

- Sur les logements, comment peut-on assurer une mixité sociale du tissu du territoire ?
  - Nicolas BREUILLOT précise que le SCoT n'a pas défini les différentes typologies de logements à développer sur le territoire.

- Le SCoT doit être évalué tous les six ans, mais est-il modifiable ou révisable comme un PLU ?
  - Oui, tous les 6 ans le SCoT doit faire l'objet d'un bilan, qui doit se conclure par une décision de maintien en l'état, de révision ou de modification.
  - Au-delà de ces points d'étape, le SCoT est modifiable ou révisable à tout moment, même si la volonté du territoire est de conserver une approche à moyen terme, pour garder du recul.

- Sur les objectifs de production de logements neufs, à partir de quand les 3 680 logements sont-ils décomptés ?
  - La consommation d'espaces commence en septembre 2021, mais le décompte du nombre de logements commence après l'approbation du SCoT.
    Toutes les opérations non livrées avant fin 2026 s'inscriront dans ce volume de logements.
- La place de la question saisonnière paraît peu traitée, il faut prévoir de traiter cette question plus en détail.

- Lorsqu'un logement est ciblé en résidence principale ou saisonnière, il peut évoluer de l'un vers l'autre, ces obligations semblent donc peu opérantes.
  - Nicolas BREUILLOT indique que ça n'est pas le cas dans les servitudes de résidences permanentes (outil mis en place par la loi LE MEUR du 19 novembre 2024).

- Il est dommage que les prêts à taux zéro pour réhabiliter les logements ne soient pas accessibles sur Embrun.
  - Mme EYMEOUD indique qu'il existe des aides potentielles dans le cadre de l'OPAH-RU. Sur les dossiers particuliers, possibilité d'échanger en direct.

- Sous quelle forme sera accessible l'enquête publique ?
  - Nicolas BREUILLOT indique qu'un registre de concertation sera disponible dans toutes les communes, analysés ensuite pas un commissaire enquêteur ;
  - La CCSP produira ensuite un mémoire en réponse ;
  - Le commissaire enquêteur se positionnera ensuite sur ce document.
  - Certaines remarques produites dans le cadre de l'enquête publique pourront ainsi être retenues et faire évoluer le document.

- Sur l'énergie, il y a une vraie difficulté à produire des énergies renouvelables, notamment sur les toitures bâties (ABF, structure, amiante…) ;

- Il est dommage que l'augmentation des surfaces de zones artisanales et économiques se fera sur de bonnes terres agricoles.

  - Les capacités de densification des zones d'activités existantes sont extrêmement faibles, on n'arrive pas à répondre aux demandes d'installation actuelles.

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

- La moitié des 8ha de foncier économique en extension se fera sur des espaces agricoles.

- Le DOO encourage tout à la fois le pastoralisme, le développement du tourisme nature, et les activités de pleine nature : attention à la cohabitation des usages.

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

ANNEXE 1 – LES RÉUNIONS PUBLIQUES

1.1. Supports de présentation et comptes-rendus des réunions publiques

1.2. Mesures de publicité des réunions publiques

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Site internet de la communauté de communes Serre-Ponçon

Le 06/06/2024 de 18:00 à 20:00

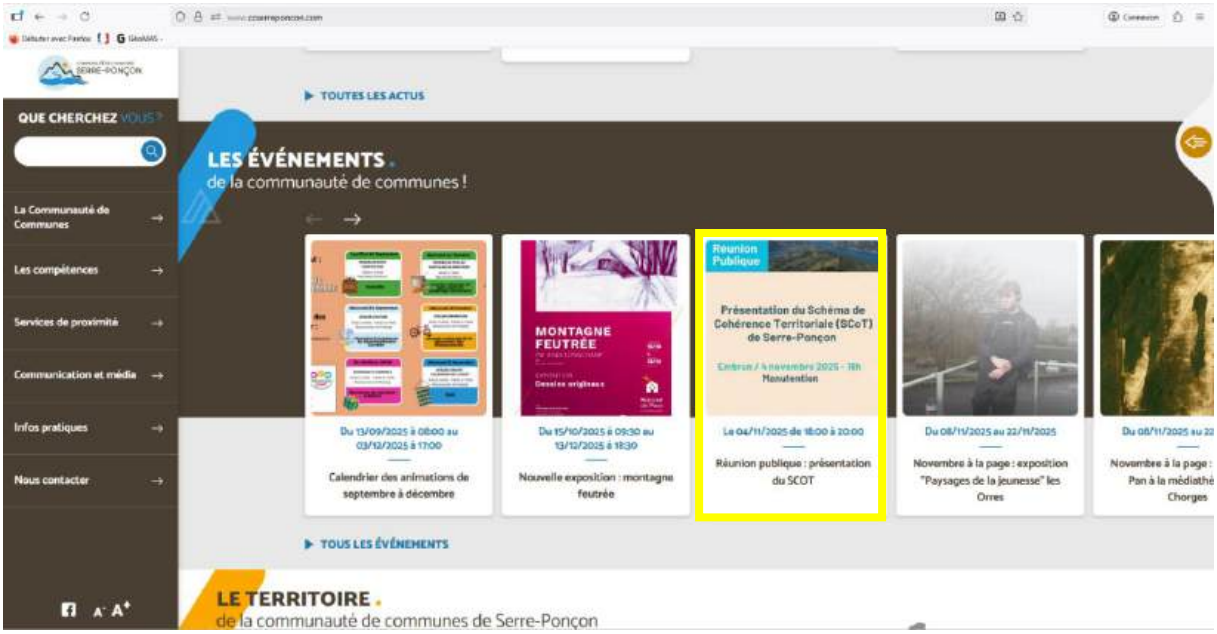
L'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de Serre-Ponçon continue

Après l'état des lieux et le diagnostic présenté en novembre 2023, les élus de la communauté de communes de Serre-Ponçon ont rédigé le Projet d'Aménagement Stratégique du document. Il s'agit du projet politique à 20 ans pour le territoire, en matière d'aménagement, de tourisme, de développement économique, de mobilités, etc.

Ce document sera présenté et détaillé par les élus à l'occasion de deux réunions publiques :

- **Le 4 juin à 18h à la salle des fêtes de Chorges**
- **Le 6 juin à 18 à la salle des fêtes d'Embrun**

Informations



Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Voie de presse

https://c.ledauphine.com/politique/2023/11/24/reunion-publique-sur-l-elaboration-du-schema-de-coherence-territoriale

Réunion publique sur l'élaboration du schéma de cohérence territoriale

Le Dauphiné Libéré - 24 nov. 2023 à 18:24 - Temps de lecture : 1 min

Chantal Eyméoud, présidente de la communauté de communes de Serre-Ponçon, invite à la première réunion publique de l'élaboration du schéma de cohérence territoriale de Serre-Ponçon (Scot). Celle-ci se déroulera le mardi 28 novembre à 18 heures à la salle de la Manutention d'Embrun, au rez-de-chaussée. "Le Scot va poser le cadre de l'aménagement du territoire de Serre-Ponçon pour les vingt prochaines années, il touchera l'ensemble des citoyens : il est important que chacun se mobilise pour s'informer et participer, afin que le SCoT reflète les aspirations et les besoins des habitants. Cette première réunion publique permettra de présenter la démarche d'élaboration du Scot, le diagnostic du territoire et de recueillir les remarques et questions des participants", est-il précisé.

---

https://c.ledauphine.com/politique/2024/05/30/l-elaboration-du-schema-de-coherence-territoriale-de-serre-poncon-se-poursuit

L'élaboration du schéma de cohérence territoriale de Serre-Ponçon se poursuit

Le Dauphiné Libéré - 30 mai 2024 à 17:34 - Temps de lecture : 1 min

Dans le cadre de la démarche entreprise depuis plusieurs mois par la communauté de communes de Serre-Ponçon concernant l'élaboration du document du schéma de cohérence territoriale de Serre-Ponçon, le projet se poursuit. Après le diagnostic présenté en novembre 2023, les élus de la communauté de communes ont rédigé le projet d'aménagement stratégique du document. Il s'agit du projet politique à 20 ans pour le territoire en matière d'aménagement, de tourisme, de développement économique, de mobilités, etc.

Deux réunions publiques sont proposées, avec présentation détaillée de ce document par les élus : le mardi 4 juin à la salle des fêtes de Chorges et le jeudi 6 juin, à la salle des fêtes d'Embrun. Ces réunions ont lieu à 18 heures.

Renseignements : scot@ccserreponcon.com

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Une réunion publique pour construire le territoire de demain

Une réunion publique se tiendra mardi 4 novembre à 18 heures à la Manutention à Embrun. Elle a pour motif la présentation de l'avancée du schéma de cohérence territoriale de Serre-Ponçon (Scot). Les élus y exposeront les choix effectués dans le document d'orientations et d'objectifs, étape clé avant l'arrêt du Scot prévu pour la fin de l'année 2025.

Engagée en 2023, l'élaboration du Scot a déjà permis de dresser un diagnostic du territoire puis un projet d'aménagement stratégique au printemps dernier.

Cette prochaine phase vise désormais à définir le cadre des politiques d'aménagement à 20 ans pour l'ensemble des communautés de communes de Serre-Ponçon.

Ce document cadre permettra d'assurer à la fois la cohérence entre les projets communaux et les grands enjeux du territoire, qu'il s'agisse d'habitat, de mobilité, de développement économique ou de préservation de l'environnement.

Les arbitrages présentés par les élus s'appliqueront notamment aux documents d'urbanisme locaux tels que les PLU ou encore les diverses cartes communales du territoire. Les habitants sont donc invités à venir s'informer et échanger sur ce document pour que le Scot de Serre-Ponçon reflète les besoins et attentes de tous.

Pour rappel, la concertation publique reste ouverte à tous, chacun peut encore faire part de ses remarques et avis sur les différents supports mis en place.

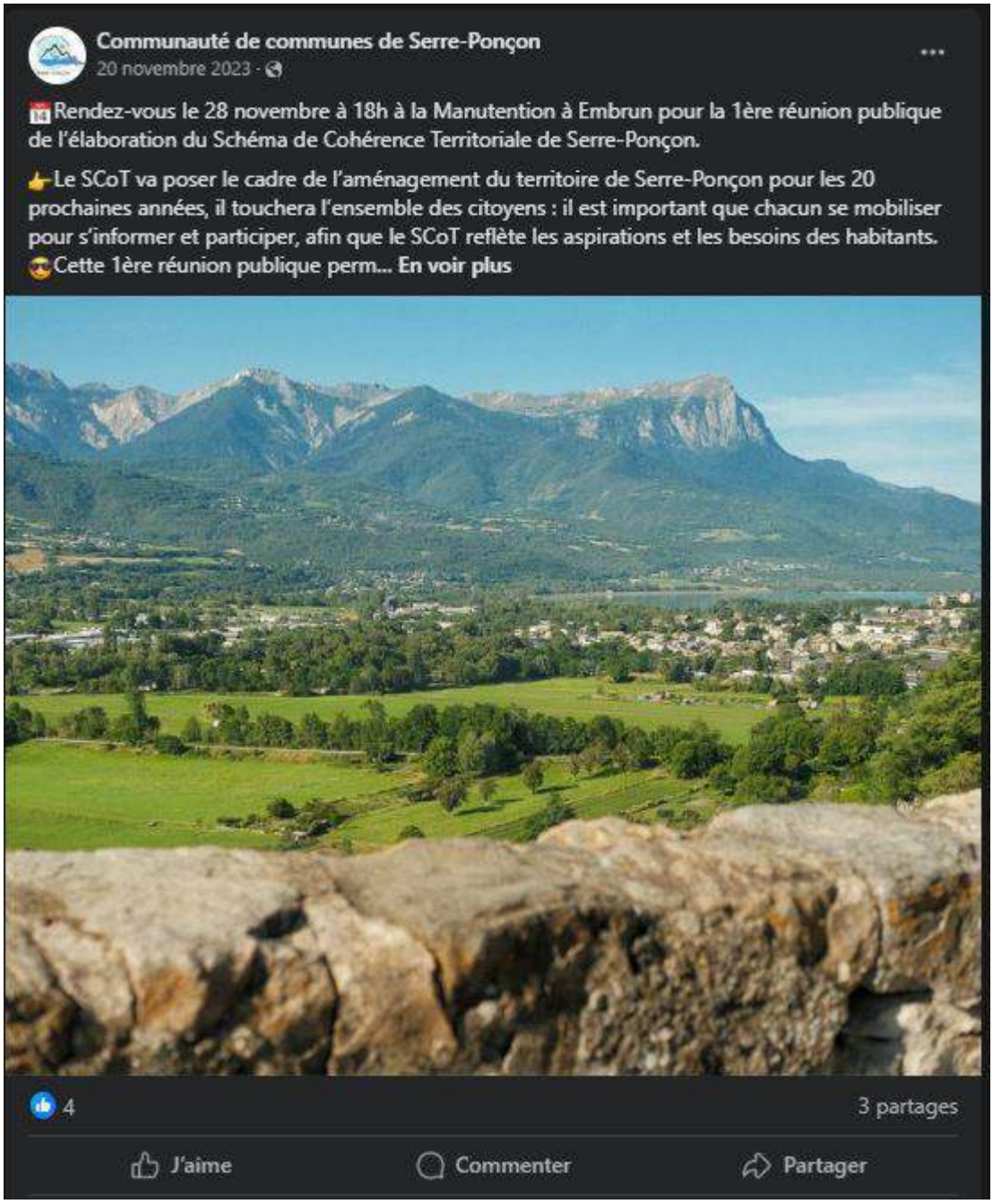
• **M.M.**

Les avis peuvent être communiqués : par mail à scot@ccserreponcon.com ; par courrier ou sur le registre de concertation mis à disposition au siège de la communauté de communes, ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 heures et de 14 à 17 heures.

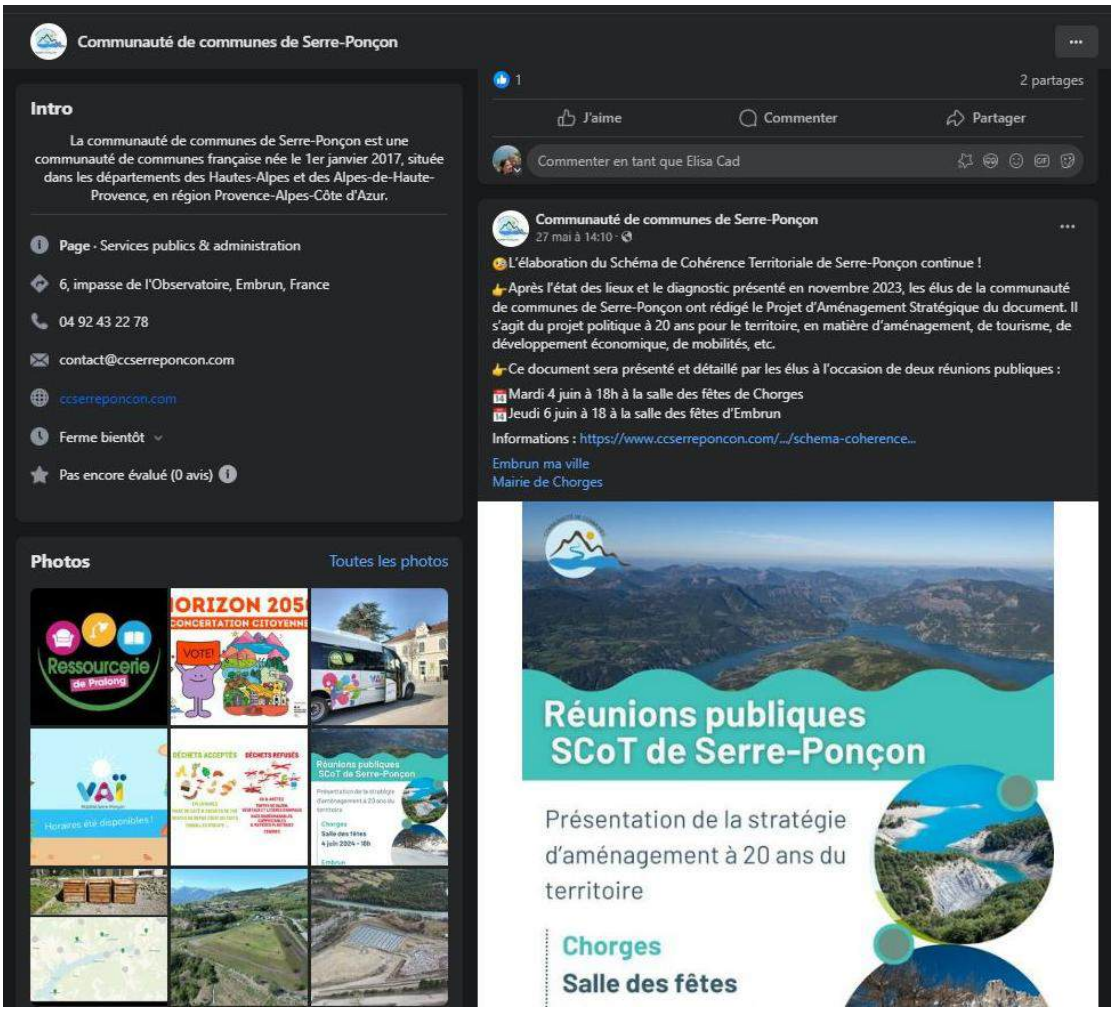
Article du Dauphiné Libéré en date du mardi 4 novembre 2025

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Facebook de la CCSP



Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE



Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Intro

La communauté de communes de Serre-Ponçon est une communauté de communes française née le 1er janvier 2017, située dans les départements des Hautes-Alpes et des Alpes-de-Haute-Provence, en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Page · Services publics & administration

6, impasse de l'Observatoire, Embrun, France

04 92 43 22 78

contact@ccserreponcon.com

ccserreponcon.com

Actuellement ouvert

Pas encore évalué (0 avis)

Photos

Toutes les photos



Informations concernant les données de statistiques de Page · Confidentialité · Conditions générales · Publicités · Choix publicitaires · Cookies · Plus

Communauté de communes de Serre-Ponçon
28 octobre, 14:18 ·

📅 Rendez-vous mardi 4 novembre à 18h 📅
Réunion publique de présentation du SCOT.
M... En voir plus



Présentation du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Serre-Ponçon

Embrun / 4 novembre 2025 - 18h
Manutention

4 1 partage

J'aime Commenter Partager

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Site internet des communes de la CCSP

(non exhaustif)



Site internet de Saint-André-d'Embrun

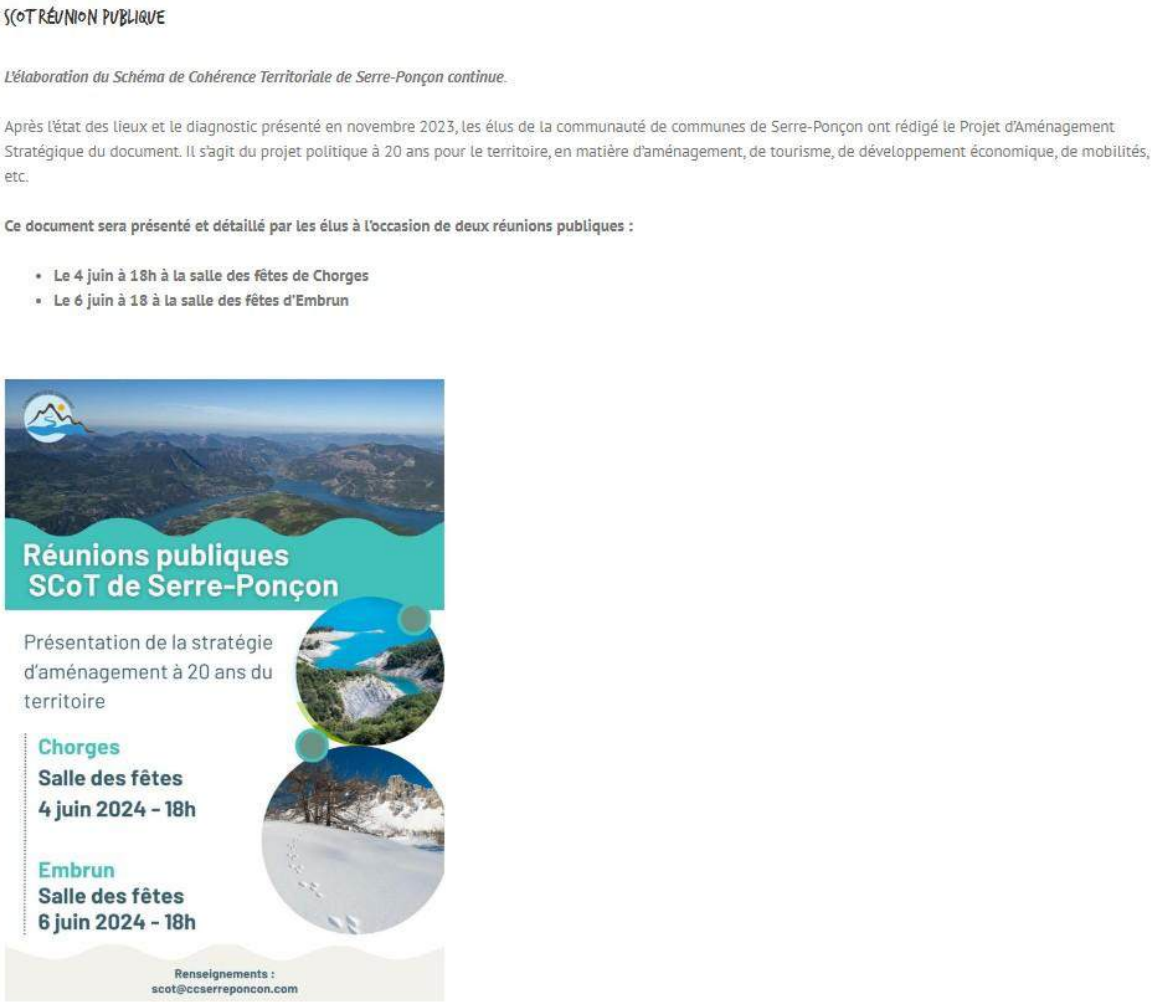


Site internet d'Embrun

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE



Site internet de Chorges



Site internet de Châteauroux-les-Alpes

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE



Site internet de Puy-Sanières



Site internet de Saint-André-d'Embrun

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

ANNEXE 2 – LES ATELIERS THÉMATIQUES

2.1. Supports de présentation et comptes-rendus des ateliers thématiques

2.2. Mesures de publicité des réunions publiques

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SERRE-PONÇON

Schéma de Cohérence Territoriale de la communauté de communes de Serre-Ponçon

Atelier sur le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)

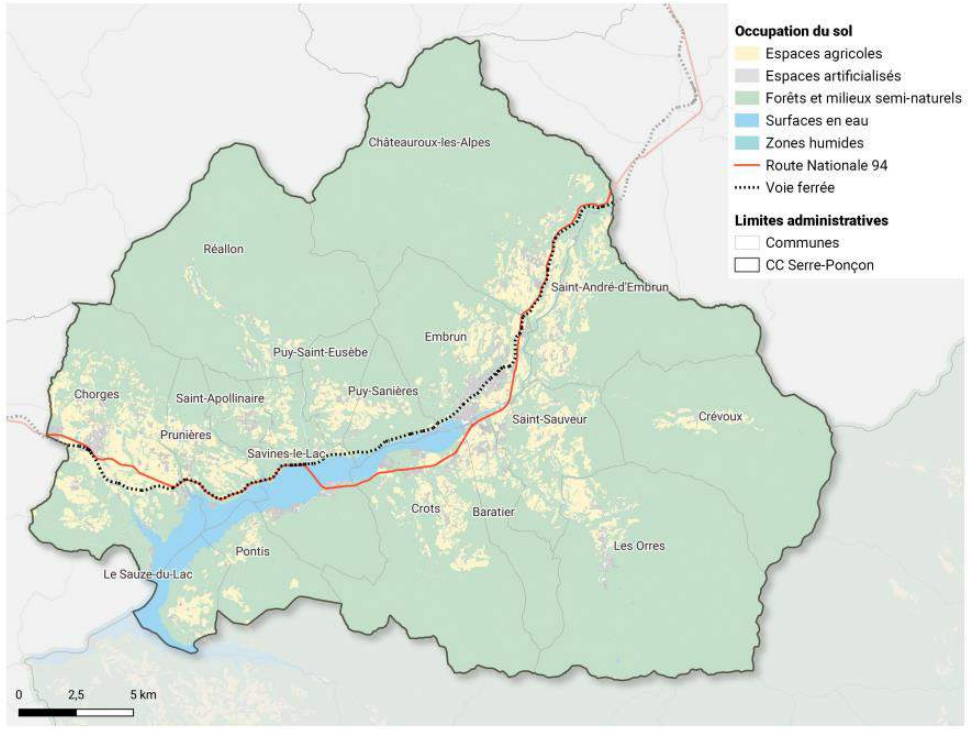
Le 02 avril 2024

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Le SCoT, une démarche en faveur du territoire

Un document de planification à horizon 20 ans qui dessine et oriente l'organisation et la vocation des espaces à échelle intercommunale.

- **17** communes sur **2** départements
- **609** km² marqués par un relief conséquent
- **3** stations de sports de montagne et **2** stations classées tourisme
- **16 850** habitants
- **1** parc national (Les Écrins)
- **2 800** ha pour le lac de Serre-Ponçon soit le plus grand lac artificiel de France



Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Rappel de la procédure

Le contenu du SCoT

1

Le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) : le document politique et stratégique

- Exprime la **stratégie d'aménagement et de développement portée par les élus** pour les **20 prochaines années** pour répondre aux besoins et enjeux du territoire
- Selon la **Loi Climat et Résilience**, fixe par tranche de 10 ans, un **objectif de réduction du rythme d'artificialisation**
- Est un document **concis**, **clair** et **spatialisé**

2

Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) : le document prescriptif du SCoT

- **Décline chaque objectif du PAS** en prescriptions / recommandations
- S'organise autour de **3 grands blocs thématiques** et **2 blocs spécifiques (lois montagne et littoral)**
- **Document opposable** s'imposant aux autres documents de planification

3

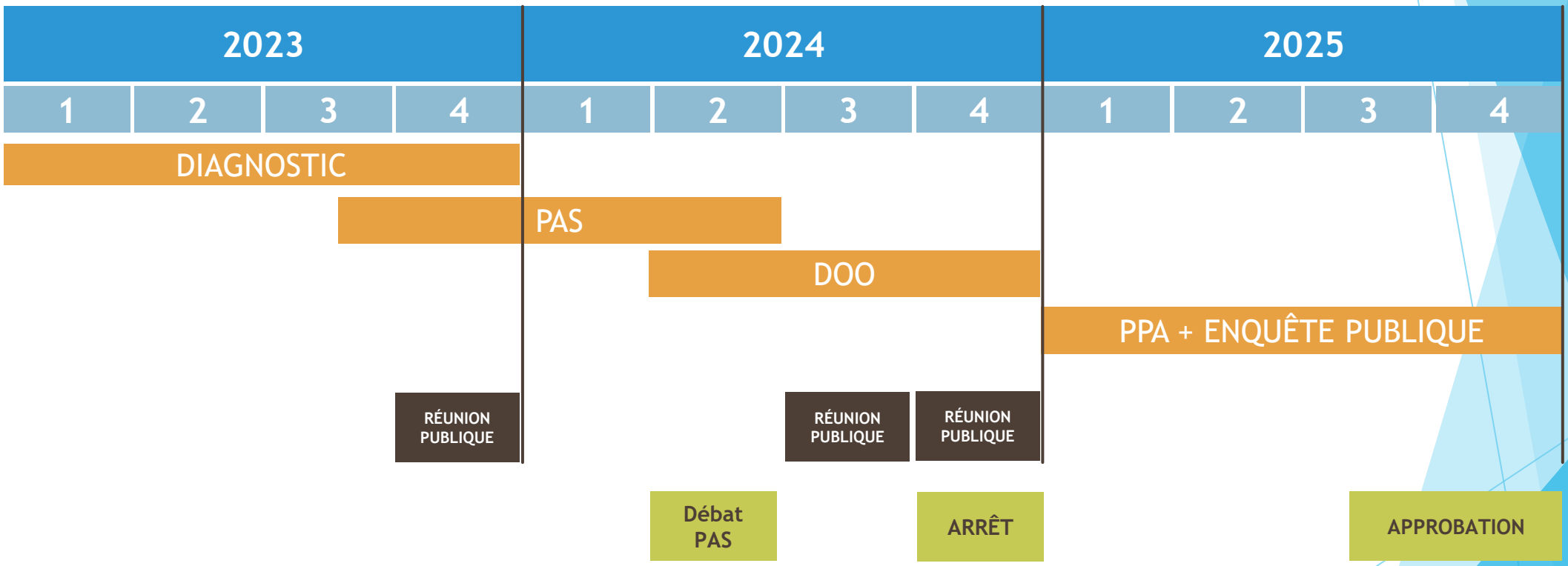
Les annexes : les pièces d'information et d'explication du SCoT

- **Diagnostic** du territoire
- Analyse de la **consommation foncière** et justification des objectifs chiffrés
- **Justification** des **choix**
- **Évaluation environnementale**

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Rappel de la procédure

Le calendrier de l'élaboration du SCoT de Serre-Ponçon



Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

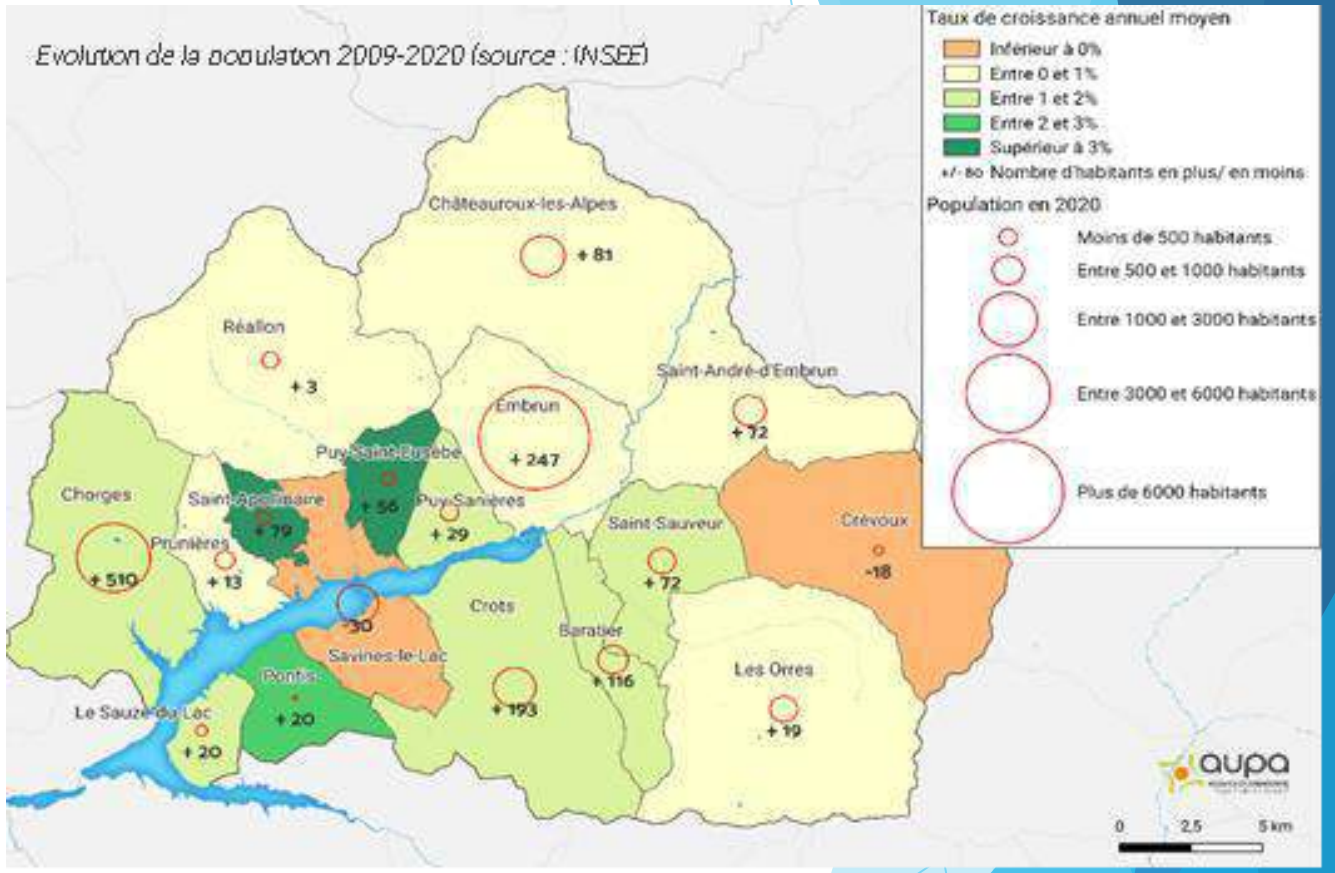
Diagnostic du territoire

Les enjeux relatifs à la démographie

Une démographie très dynamique, portée par un solde migratoire positif :
+0,84% TCAM sur 2009/2020 pour la CCSP
+0,3% Hautes-Alpes
+0,4% Région PACA

Des dynamiques hétérogènes entre les communes de la CCSP

Un vieillissement de la population marqué :
34,5% de la population a plus de 60 ans en 2020
Ce taux était de 26,3% en 2009



Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Diagnostic du territoire

Les enjeux relatifs à l'habitat

Un marché du logement tendu :

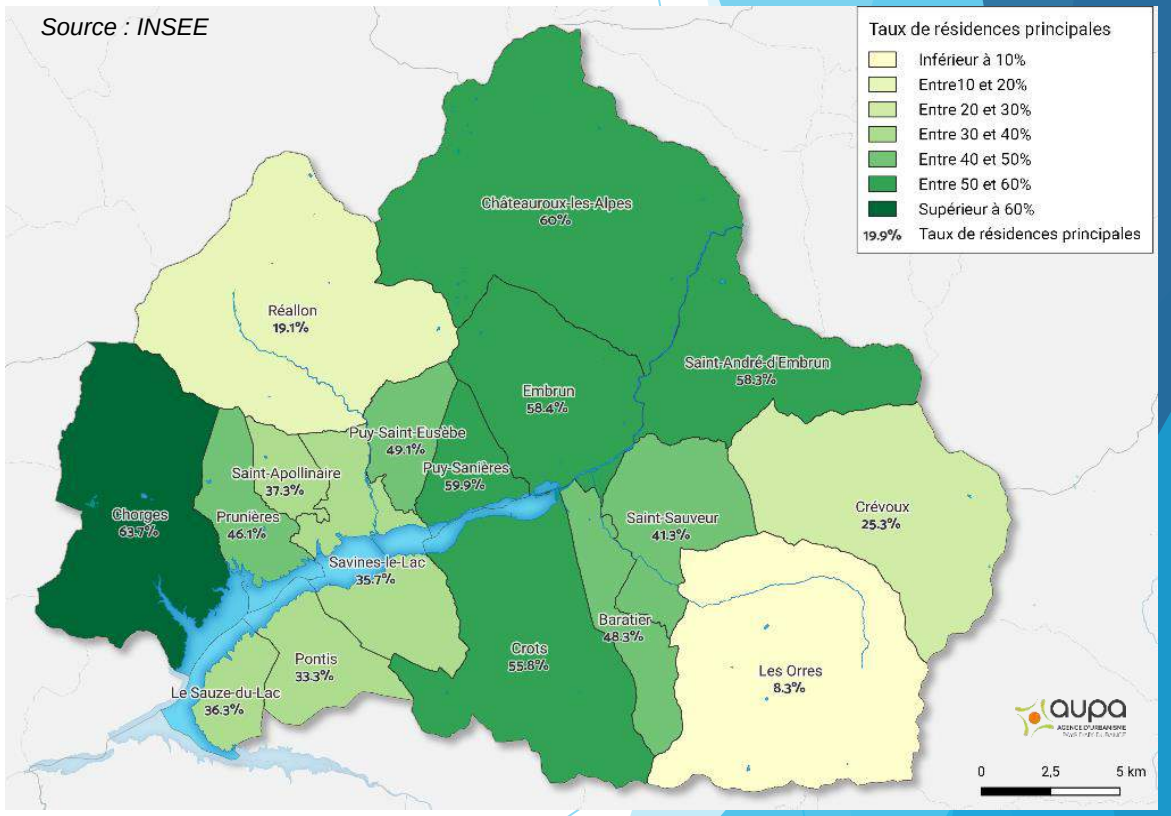
51% du parc de logement est constitué de **résidences secondaires**, même si un léger rééquilibrage s'est opéré sur les dernières années;

Un **coût du logement** difficilement accessible pour les habitants : les prix au m² se situent au-dessus des moyennes départementales à la location comme à l'acquisition

Une production de logements ralentie sur la dernière décennie

+25% entre 1999 et 2009 - + 16% entre 2009 et 2020
Un parc locatif insuffisant : 34% de locataires sur la CCSP (41% au niveau national)

Un effort du territoire en matière de production de logements sociaux : 10 communes/17 proposent du logement social



Diagnostic du territoire

Les enjeux relatifs à l'économie

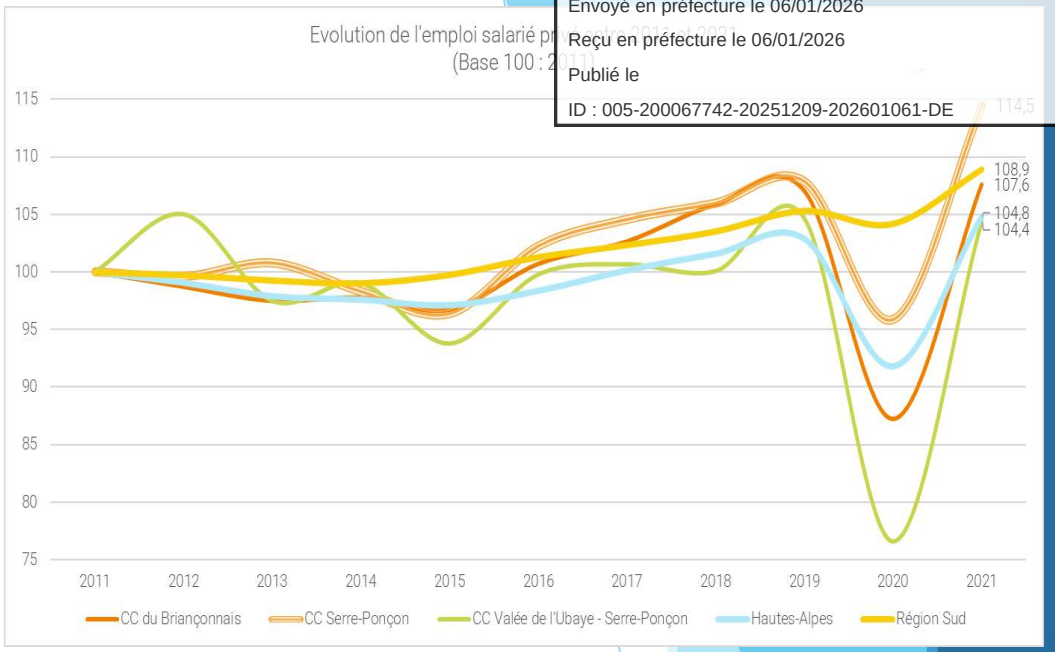
Une économie marquée par le secteur du tourisme

45% des emplois du territoire travaillent dans le secteur regroupant commerce/transports/services

C'est ce secteur qui a gagné le plus d'emplois sur la dernière décennie

La diversité du tourisme sur le territoire lui a permis de mieux se relever que les territoires voisins après le COVID

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

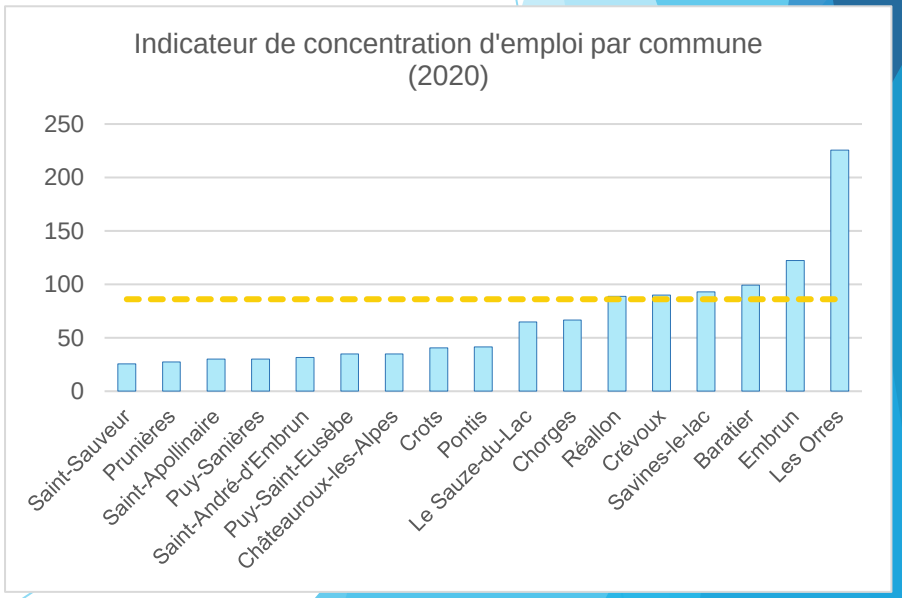


ACOSS, 2011-2021

Des emplois concentrés sur quelques communes

Embrun concentre la moitié des emplois du territoire et a connu la plus forte progression sur la dernière décennie

90% des emplois salariés sont situés sur 5 communes (Baratier, Chorges, Embrun, Les Orres, Savines-le-Lac



Une **dynamique de l'emploi inférieure à la croissance démographique** sur la dernière décennie

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Diagnostic du territoire

Les enjeux relatifs à l'énergie et à la consommation d'espace

Un territoire dynamique en matière de production d'énergies renouvelables
+ 110% de production d'ENR entre 2012 et 2021
Variété des types de production

Des consommations énergétiques dominées par les secteurs du transport et du résidentiel
Consommations en légère augmentation depuis 2012 (+1,6%)

Une consommation d'espace du territoire s'établissant autour de 115ha entre 2011 et 2021
70% pour de l'habitation, 18% pour l'économie (hors bâtiments agricoles), 11% pour des équipements, 2% pour des habitations agricoles

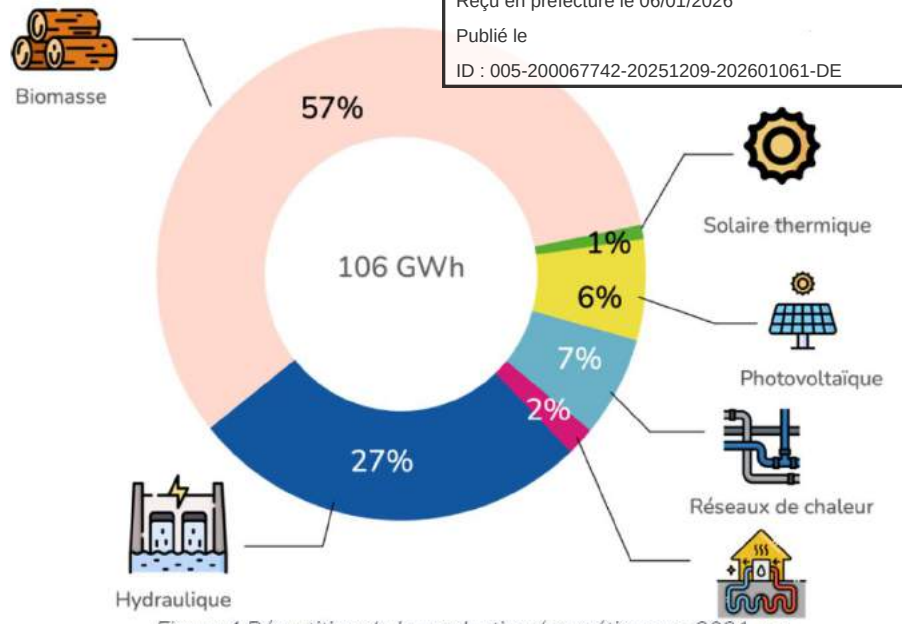


Figure 4 Répartition de la production énergétique en 2021 par filière

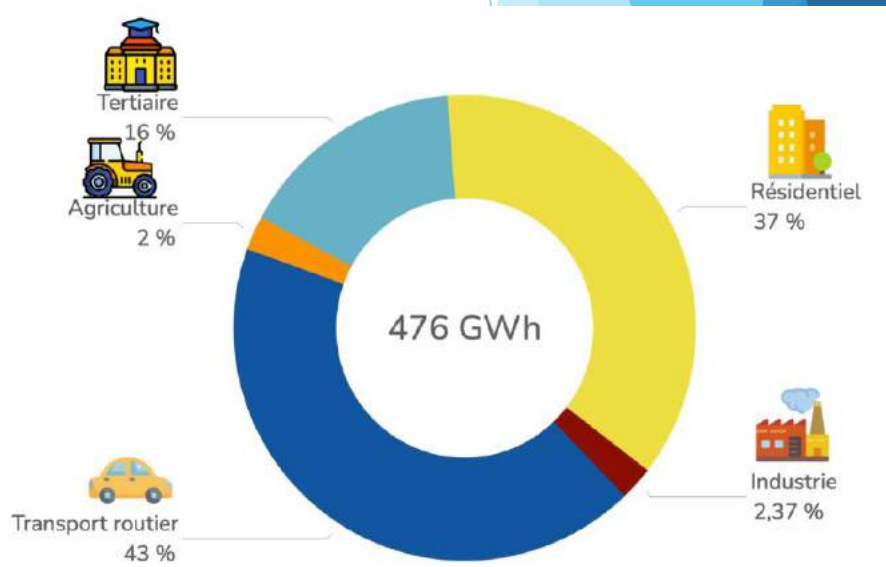


Figure 23 Consommation par activités en 2021 de la CCSP

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Les orientations du PAS

Les 3 axes principaux du PAS

1 Serre-Ponçon, un territoire en transition

2 Un patrimoine à préserver

3 Un développement équilibré et maîtrisé

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Les orientations du PAS

Focus sur le premier axe du PAS

1 Serre-Ponçon, un territoire en transition

1.1. L'eau, un enjeu central de la transition du territoire

- Assurer la qualité et la quantité de la ressource en eau pour la préserver
- Gérer la ressource dans une logique de partage des usages
- S'adapter aux évolutions climatiques et à ses conséquences

1.2. Améliorer la résilience du territoire vis-à-vis des effets du changement climatique

- Protéger les populations
- S'adapter en développant des stratégies alternatives

1.3. Mettre en œuvre une stratégie permettant de réduire les consommations énergétiques et de développer la production d'énergies renouvelables

- Limiter les consommations énergétiques
- Engager une réflexion collective territoriale de développement des énergies renouvelables

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Les orientations du PAS

Focus sur le premier axe du PAS

1 Serre-Ponçon, un territoire en transition

1.4. Poursuivre les efforts d'amélioration de la qualité de l'air

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre
- Développer des stratégies de mobilités alternatives

1.5. Réduire, trier, valoriser et gérer les déchets

- Réduire la production de déchets
- Valoriser les matériaux
- Gérer les déchets

1.6. Inscrire le territoire dans la trajectoire du zéro artificialisation nette

- Mettre en œuvre une politique économe de gestion du foncier
- Limiter l'artificialisation des sols

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Les ateliers du SCoT

Organisation et objectifs

➥ **3 ateliers grand public organisés, sur les 3 axes du DOO**

Objectifs :

- Enrichir et perfectionner le PAS
- Passer des orientations du PAS aux prescriptions et recommandations du DOO

Organisation du temps de travail :

1. Désignation d'un **scribe**
2. **Retour sur le PAS**
    - *Etes-vous en accord avec les objectifs inscrits au PAS ?*
    - *Constatez-vous des manques ?*
    - *Avez-vous des ajustements à proposer ?*

Durée : 15 minutes

3. **Propositions de prescriptions et recommandations du DOO**
    - *Quelles actions mettre en œuvre pour atteindre l'objectif fixé ?*
    - *Quelles recommandations proposer ?*
    - *Quel niveau de priorité ?*
    - *Quels secteurs du territoire les plus concernés ?*

Durée : 1h15

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Les ateliers du SCoT

Organisation et objectifs

Documents à disposition :

- Notices rappelant quelques chiffres clés
- Objectifs du PAS
- Document de travail par objectif
- Carte A3 du territoire

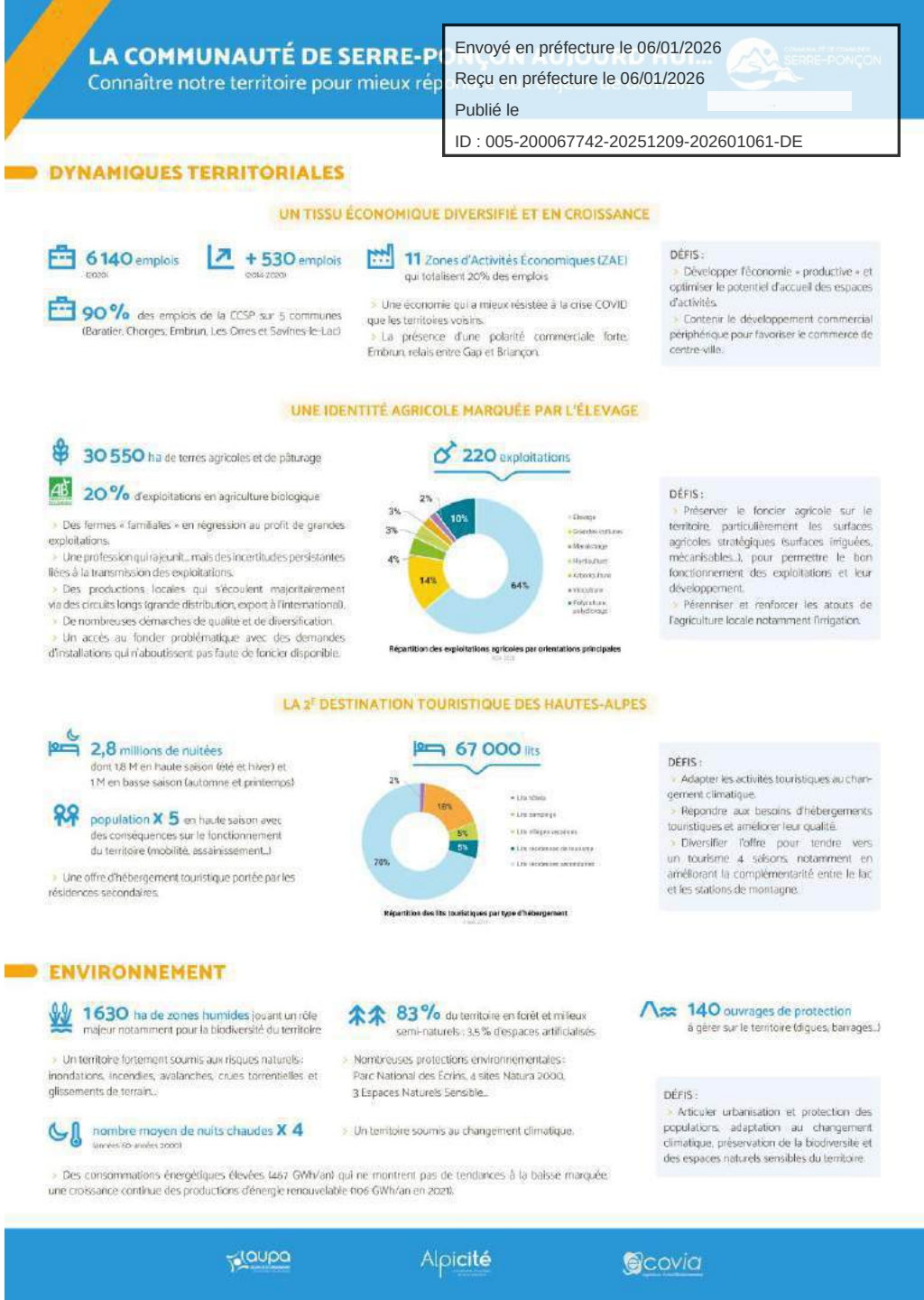
Les modalités de concertation

S’informer

- Exposition publique itinérante
- Articles
- Documents mis à disposition (site internet notamment)

Participer

- Réunions publiques
- Ateliers participatifs
- Registre de concertation au siège de la communauté de communes (possibilité d’adresser les remarques par mail et courrier)



Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Communauté de communes de Serre-Ponçon

1er atelier public sur le projet d'aménagement stratégique (PAS) et le document d'orientation et d'objectifs (DOO)

ÉLEMENTS INTRODUCTIFS

Date de l'atelier : Le 02 avril 2024, à 18h00

Lieu : Salle de la Manutention, Embrun

Durée de la réunion : 3 heures

Objet de l'atelier :

- Introduction : Présentation du contexte dans lequel le SCoT de Serre-Ponçon est élaboré, et des orientations travaillées par les élus dans le cadre du projet d'aménagement stratégique (PAS) du SCoT ;
- Temps de travail visant à recueillir les remarques des participants sur les orientations proposées dans le PAS, puis leurs propositions de traduction opérationnelle du PAS dans le document d'orientation et d'objectifs (DOO).

Cet atelier couvre la thématique transition écologique, constituant le premier axe du PAS.

Personnes présentes à l'atelier :

- Techniciens de la communauté de communes de Serre-Ponçon ;
- Bureau d'études Alpicité ;
- Habitants du territoire (environ 25 personnes étaient présentes à cet atelier).

RETOURS SUR L'ATELIER

Retour sur le PAS

- Proposition de modification de l'action : *« Articuler la préservation de la ressource en eau et le développement urbain »* en *« S'assurer d'une ressource en eau suffisante, préalable indispensable avant toute urbanisation ».*

Propositions de traduction opérationnelle du PAS dans le DOO

Nota Bene : les participants avaient la possibilité de définir un niveau de priorité pour les actions proposées. Lorsque cet outil a été mobilité, il apparaît de la manière suivante ::

- *Niveau de priorité fort : +++*
- *Niveau de priorité moyen : ++*
- *Niveau de priorité faible : +*

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Orientation 1.1 – L'eau, un enjeu central de la transition du territoire

Assurer la qualité et la quantité de la ressource en eau pour la préserver

Actions :

- Tendre vers la moyenne nationale en matière de rendement des réseaux (> 80%) → fixer un objectif progressif dans le temps ;
- Améliorer le rendement des réseaux (+++) : réparer les fuites ;
- Schéma directeur d'alimentation en eau à réaliser par les communes, notamment afin de fixer des objectifs en matière d'amélioration du rendement des réseaux ;
- Proposer une tarification progressive de l'eau (x m3 gratuits, puis prix de base, puis prix élevé au-delà) (+) ;
- Réflexion sur la tarification de la ressource (+) ;
- Favoriser des moyens d'arrosage agricole plus économes en eau (aspersion, moins de gravitaire) (++) ;
- Réfléchir à une agriculture peu consommatrice en eau (++) ;
- Encourager l'entretien des canaux d'irrigation (++) ;
- Aider les ASA (++) ;
- Privilégier des pratiques culturales garantissant un bon état des sols, une perméabilité, une capacité d'absorption de l'eau… ;
- Conserver les jardins et haies sur toutes les parcelles, y compris urbanisées ;
- Mettre en place des actions concrètes : généralisation des toilettes sèches, du compostage, des récupérateurs d'eau ;
- Acter une politique de sensibilisation à l'économie de l'eau (durée et nombre de douches, « mousseurs » de robinet, école…) (+) ;
- Améliorer la prévention et la sensibilisation sur les consommations d'eau (+++) ;
- Obliger les syndicats de l'eau à alerter les particuliers en cas de fuites (++) ;
- Augmenter la capacité de traitement des stations d'épuration ;
- Travailler pour réduire l'arrivée d'eaux usées dans le lac de Serre-Ponçon, notamment la pollution par microbilles.

Gérer la ressource dans une logique de partage des usages

Actions :

- Mieux communiquer sur l'usage (transparence) ;
- Définir les nécessités d'usages (+++) ;
- Catégoriser les usages pour les prioriser ;
- Réfléchir aux retenues collinaires dans le cadre des priorités d'usage (+) ;
- Favoriser le multi-usage des réserves collinaires ;
- Instaurer des quotas sur les canons à neige ;
- Lutter contre l'accaparement de la ressource (indicateurs et suivi) ;
- Ne pas offrir plus de volume d'eau disponible pour l'agriculture ou l'industrie avec des réserves collinaires (+++) ;
- Gérer l'eau en aval du territoire (arrosage des gazons en Provence, piscines, catégories de l'agriculture, foins de la Crau vendus au Qatar…) (+) ;
- Faire évoluer les habitudes en matière d'assainissement (*exemple : toilettes sèches*) ;
- Imposer la récupération des eaux de pluie pour toute construction, à l'échelle des unités de construction (y compris pour l'existant) ;

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

- Le PLU doit imposer, pour toute nouvelle construction, la mise en place d'un système de récupération d'eau pluviale ;
- Récupérer les eaux de pluie afin qu'elles ne retournent pas dans le réseau d'eau potable (pour la machine à laver…) : encourager les technologies sanitaires de récupération et de réutilisation des eaux usées (++) ;
- Améliorer la récupération des eaux de pluie (++) ;
- Réutiliser les eaux usées ou pluviales à l'échelle communale ;
- Autoriser la réutilisation des eaux grises ;
- Développer les systèmes d'assainissement individuels pour les secteurs isolés, où il y a de la place, pour ne pas surcharger les stations d'épuration et éviter que les eaux grises arrivent jusqu'à elles ;
- Mettre en place des solutions de stockage.

S'adapter aux évolutions climatiques et à ses conséquences

Actions :

- Végétalisation adaptée au changement climatique, avec des espèces demandant moins d'eau ;
- Favoriser l'implantation d'espèces végétales plus résilientes dans un contexte de réchauffement climatique ;
- Anticiper le tarissement de la ressource en eau en réalisant des études pour exploiter de nouvelles ressources ;
- Protéger la population contre le risque feu de forêt avec les réserves d'eau ;
- Travailler sur la régulation des piscines ;
- Réfléchir sur une tarification adaptée à la saison (*exemple : tarifs plus chers lorsque la ressource est la moins abondante*) ;
- Travailler sur une politique incitative tarifaire, à corréler avec la quantité consommée ;
- Mettre dans les PLU l'obligation de limiter au maximum l'imperméabilisation des sols autour des constructions pour éviter les ruissellements importants d'eau sur les routes, chemins, dans les hameaux… (+++) ;
- Conserver des zones de pleine terre chez les particuliers, afin de réduire le ruissellement et limiter l'imperméabilisation des sols ;
- Entretenir les réseaux d'eau (canaux…) (++) ;
- Parvenir à une cartographie de tous les canaux ;
- Replanter des haies en milieu agricole (++) ;
- Gérer la problématique des eaux souterraines pour éviter les débordements des nappes ;
- Conserver, voire restaurer les zones humides ;

Orientation 1.2 – Améliorer la résilience du territoire vis-à-vis des effets du changement climatique

Protéger les populations

Actions :

- Mettre en place des ouvrages de protection contre les glissements de terrains, tout en entretenant les existants (+++) ;
- Avoir une vision prospective de l'évaluation des risques (PPR) pour pouvoir interdire les constructions ou les mettre en zonage très réservé, voire obligation de relocaliser les habitats et les entreprises (+++) ;

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

- Etablir une culture de la gestion des risques (++) ;
- Faire des exercices des PPR du territoire ;
- Mieux connaitre, entretenir et gérer les ouvrages (fossés, canaux, rigoles), par exemple en développant les actions de débroussaillage et de nettoyage ;
- Améliorer la gestion collective des biens communs (canaux) ;
- Rendre plus visible les travaux de gestion des ouvrages ;
- Tarification GEMAPI au bassin-versant de la Durance ;
- Réfléchir aux modes de communication des risques (en dehors d'une communication « numérique ») (++) ;
- Travailler davantage sur la prévention des risques (sensibilisation de la population et des élus) ;
- Compléter la connaissance des risques en définissant des plans d'actions pour réduire les « causes racines » des risques naturels (recommandation) ;
- Définir la capacité d'accueil nominale de la population touristique ;
- Revégétaliser les espaces pour lutter contre la chaleur (*exemple : cours d'école*) (+) ;
- Favoriser les actions citoyennes pour planter dans l'espace public et entretenir les plantations pour lutter contre la chaleur (+) ;
- Imposer un pourcentage de non artificialisation des parcelles constructibles ;
- Tendre vers une souveraineté alimentaire du territoire autant que faire se peut ;
- Protéger l'agriculture locale / maraîchage.

S'adapter en développant des stratégies alternatives

Actions :

- Végétaliser les cours d'école ;
- Végétaliser les toitures ;
- Mieux travailler le confort d'été ;
- Avoir une vision plus naturelle de l'aménagement du lac ;
- Rendre les maisons plus résilientes (*cf toitures végétalisées*) ;
- Favoriser des essences végétales limitant la propagation des feux ;
- Mettre en place des plans d'évacuation des populations vivant dans des secteurs éloignés des zones urbanisées (forêts).

Orientation 1.3 – Mettre en œuvre une stratégie permettant de réduire les consommations énergétiques et de développer la production d'énergies renouvelables

Limiter les consommations énergétiques

Actions :

- Autoriser les isolations thermiques par l'extérieur ;
- Optimiser les consommations énergétiques (*exemple : augmentation de la vitesse de réglage des chauffages collectifs*) ;
- Bien orienter les constructions en vue d'économie d'énergie ;
- Réduire les consommations des bâtiments publics (*capteurs, isolation thermique extérieure…*), tels que sur l'hôpital, les maisons de retraite… ;
- Travailler sur le développement des toitures végétalisées pour améliorer le confort des habitations et limiter l'utilisation de la climatisation ;
- Favoriser l'autoconsommation énergétique (individuelle et collective) ;
- Réutiliser les surplus d'énergie (*récupération de chaleur des groupes froids*) ;

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

- Réutiliser les surplus d'énergie / de chaleur (*exemple : cuisine centrale avec les frigos*) ;
- Améliorer les DPE afin de les rendre plus fiables ;
- Développer les poêles à bois.

Engager une réflexion collective territoriale de développement des énergies renouvelables

Actions :

- Continuer à développer les réseaux de biomasse (*chaufferies bois*) ;
- Développer les énergies renouvelables sur le territoire tout en prenant en compte les enjeux de préservation du patrimoine ;
- Diversifier les sources de production d'énergies renouvelables.

Orientation 1.4 – Poursuivre les efforts d'amélioration de la qualité de l'air

Développer des stratégies de mobilités alternatives

Actions :

- Augmenter la fréquence des trains (en lien avec la SNCF) ;
- Diversifier l'offre ferroviaire ;
- Revoir la tarification des trajets en train, peu attractive ;
- Mettre en place des navettes électriques sur rail (en complément du train qui peut poser problème sur le territoire car consommant beaucoup) ;
- Mettre en place des pistes cyclables en site propre ;
- Développer la multimodalité ;
- Rapprocher les services des populations pour limiter les déplacements ;
- Implanter les entreprises ne nécessitant pas de foncier important à proximité des transports en commun et des centres villes ;
- Encourager le développement d'activités économiques itinérantes sur le territoire (épicerie…) ;
- Développer le réseau de transport en commun entre Savines-le-Lac et Chorges ;
- Développer le covoiturage / les aires de covoiturage ;
- Mettre à la location des vélotos ;
- Développer les sites de location de voitures pour limiter le nombre de véhicules ;
- Augmenter le nombre de parkings vélo pour limiter la circulation des voitures sur certains secteurs (et même plus largement, tous les équipements liés à la pratique du vélo).

Orientation 1.5 – Réduire, trier, valoriser et gérer les déchets

Réduire la production des déchets

Actions :

- Déchets inertes : limiter les terrassements, utiliser les pentes naturelles des terrains pour les constructions (+++) ;
- Sensibiliser sur les packagings inutiles à l'achat (+) ;
- Inciter à la diminution des emballages et au développement du vrac ;
- Créer une matériauthèque sur le territoire de la CCSP (+++) ;
- Mettre en œuvre une politique favorisant les consignes (verre, plastique…) (++) ;
- Travailler au retour de la consigne pour le verre ;

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

- Favoriser le réemploi (*exemple de la ressourcerie et du Fil d'Ariane, associations caritatives…*) (++) ;
- Accélérer la gestion des biodéchets ;
- Développer le compostage ;
- Lutter dans les collèges et lycées contre le gaspillage alimentaire (++) ;
- Sensibiliser à la réduction de la consommation (y compris chez les professionnels).

Valoriser les matériaux

Actions :

- Ecoconception (cf. loi climat et résilience) : mettre en place des préconisations sur la possible utilisation du bois et des matériaux biosourcés (+++) ;
- Développer la filière de la laine de bois, permettant la production de matériaux isolants sur le territoire ;
- Laver les contenants en verre (par exemple par la création d'une unité de lavage) ;
- Organiser des filières de valorisation des déchets du bâtiment ;
- Recycler les matériaux du bâtiment.

Gérer les déchets

Actions :

- Revenir à la tarification incitative sur le tri ;
- Faciliter le tri ;
- Trouver une solution pour le stockage des déchets inertes / développer du tri local ;
- Recueillir les huiles usées des particuliers et professionnels en favorisant les lieux de collecte à proximité des usages (++) ;
- Améliorer le recyclage dans les établissements scolaires (papiers) (++) ;
- Utiliser la voie ferrée pour développer un quai de transfert (fret) ;
- Développer le fret pour réduire les déplacements de marchandises par la route ;
- Mettre en place des cahiers des charges dans les collectivités locales pour les commandes publiques afin de limiter les déchets (+++) ;
- Favoriser les ventes de produits en détail / vrac (++) ;
- Favoriser les commerces de proximité (+++) ;
- Etendre la zone d'enfouissement de Pralong.

Orientation 1.6 – Inscrire le territoire dans la trajectoire du zéro artificialisation nette

Actions :

- Urbaniser les « dents creuses » ;
- Débitumer / désartificialiser / replanter certains espaces publics ;
- Interdire la compensation ;
- Favoriser l'habitat collectif ;
- Favoriser l'habitat partagé ;
- Favoriser des projets d'habitation sans posséder le terrain ;
- Travailler sur l'articulation des projets d'aménagement et de la préservation du paysage ;
- Travailler sur la mutualisation d'équipements (buanderie…) pour sauvegarder les espaces naturels ;
- Inciter à la location à l'année en la rendant plus attractive (limiter de fait la vacance) ;

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

- Limiter la vacance (ce qui peut passer par une augmentation de la taxe des biens vacants) ;
- Lutter contre les lits froids ;
- Mutualiser les parkings ;
- Mise en place d'une réserve foncière nécessaire par les communes.

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SERRE-PONÇON

Schéma de Cohérence Territoriale de la communauté de communes de Serre-Ponçon

Atelier sur le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)

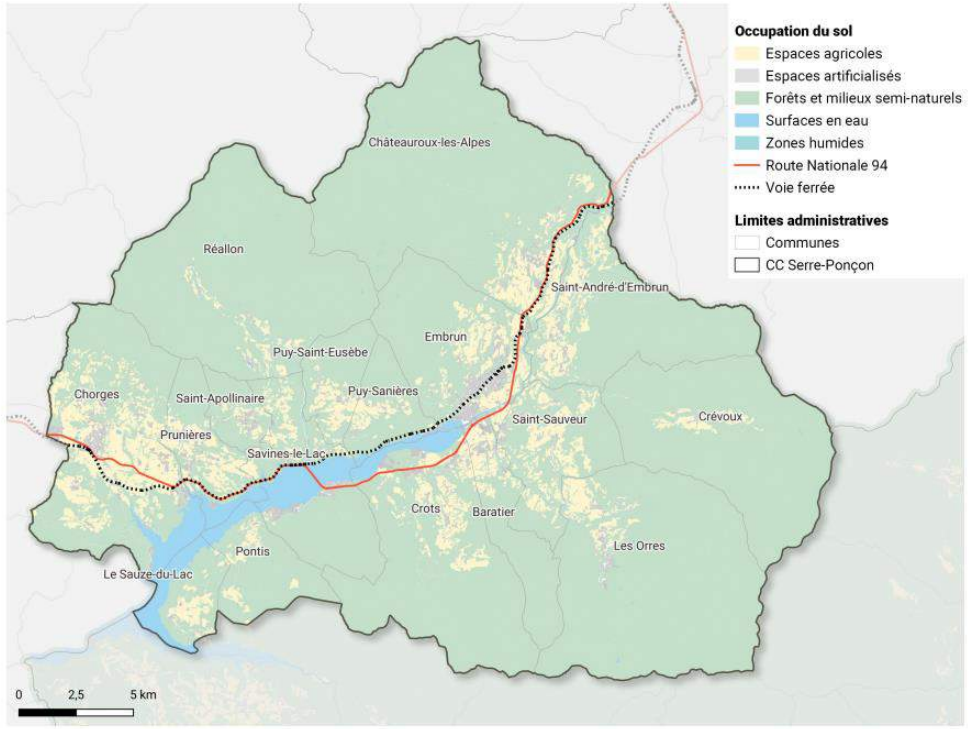
Le 09 avril 2024

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Le SCoT, une démarche en faveur du territoire

Un document de planification à horizon 20 ans qui dessine et oriente l'organisation et la vocation des espaces à échelle intercommunale.

- **17** communes sur **2** départements
- **609** km² marqués par un relief conséquent
- **3** stations de sports de montagne et **2** stations classées tourisme
- **16 850** habitants
- **1** parc national (Les Écrins)
- **2 800** ha pour le lac de Serre-Ponçon soit le plus grand lac artificiel de France



Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Rappel de la procédure

Le contenu du SCoT

1

Le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) : le document politique et stratégique

- Exprime la **stratégie d'aménagement et de développement portée par les élus** pour les **20 prochaines années** pour répondre aux besoins et enjeux du territoire
- Selon la **Loi Climat et Résilience**, fixe par tranche de 10 ans, un **objectif de réduction du rythme d'artificialisation**
- Est un document **concis**, **clair** et **spatialisé**

2

Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) : le document prescriptif du SCoT

- **Décline chaque objectif du PAS** en prescriptions / recommandations
- S'organise autour de **3 grands blocs thématiques** et **2 blocs spécifiques (lois montagne et littoral)**
- **Document opposable** s'imposant aux autres documents de planification

3

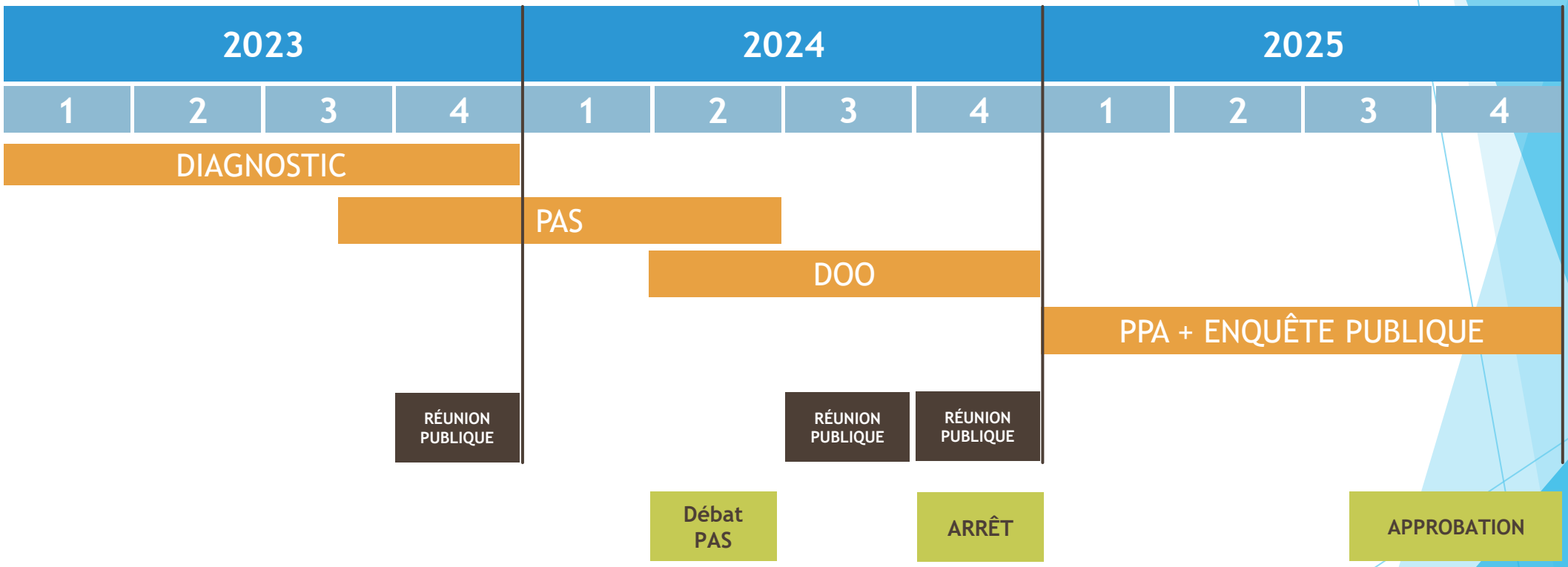
Les annexes : les pièces d'information et d'explication du SCoT

- **Diagnostic** du territoire
- Analyse de la **consommation foncière** et justification des objectifs chiffrés
- **Justification** des **choix**
- **Évaluation environnementale**

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Rappel de la procédure

Le calendrier de l'élaboration du SCoT de Serre-Ponçon



Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

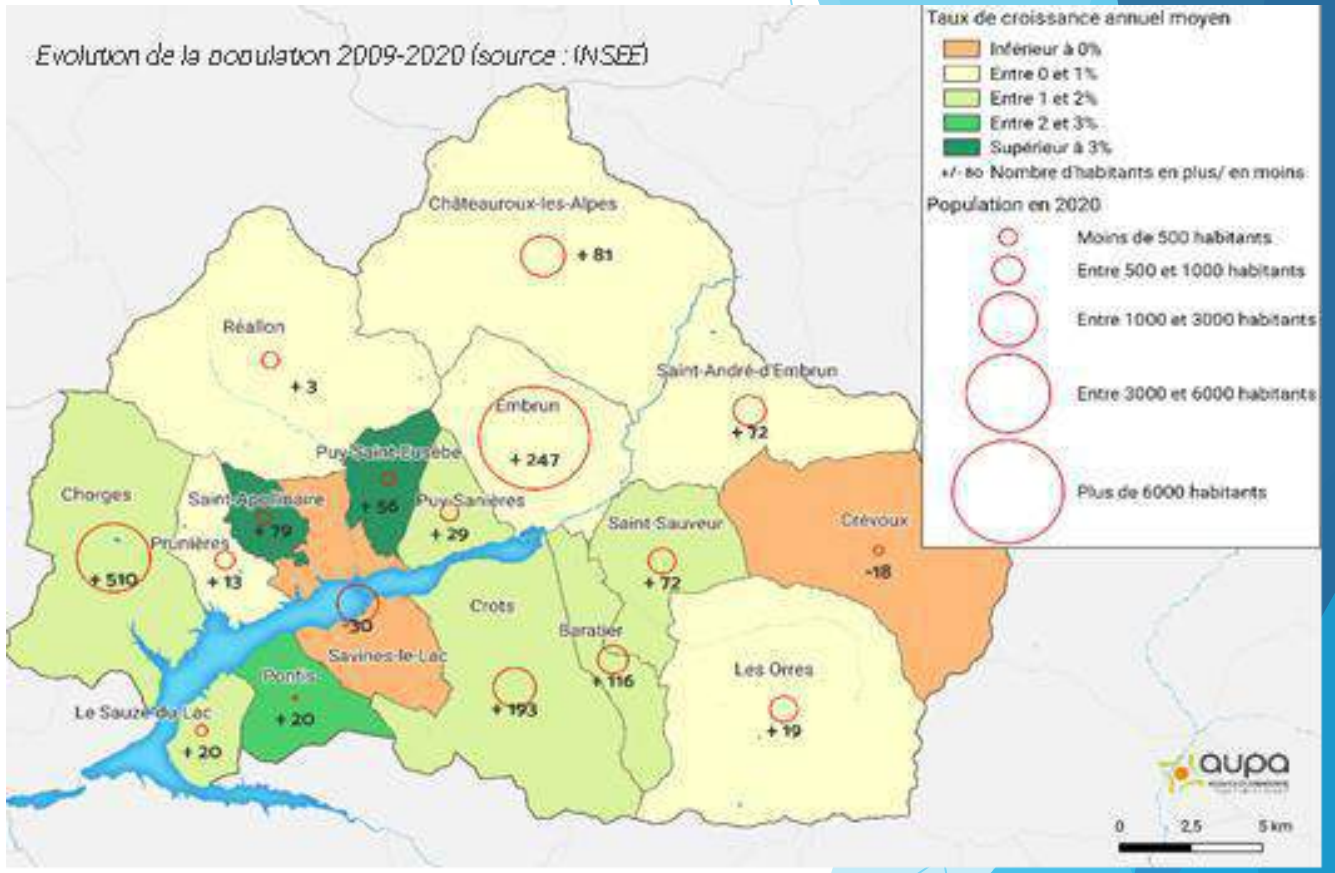
Diagnostic du territoire

Les enjeux relatifs à la démographie

Une démographie très dynamique, portée par un solde migratoire positif :
+0,84% TCAM sur 2009/2020 pour la CCSP
+0,3% Hautes-Alpes
+0,4% Région PACA

Des dynamiques hétérogènes entre les communes de la CCSP

Un vieillissement de la population marqué :
34,5% de la population a plus de 60 ans en 2020
Ce taux était de 26,3% en 2009



Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Diagnostic du territoire

Les enjeux relatifs à l'habitat

Un marché du logement tendu :

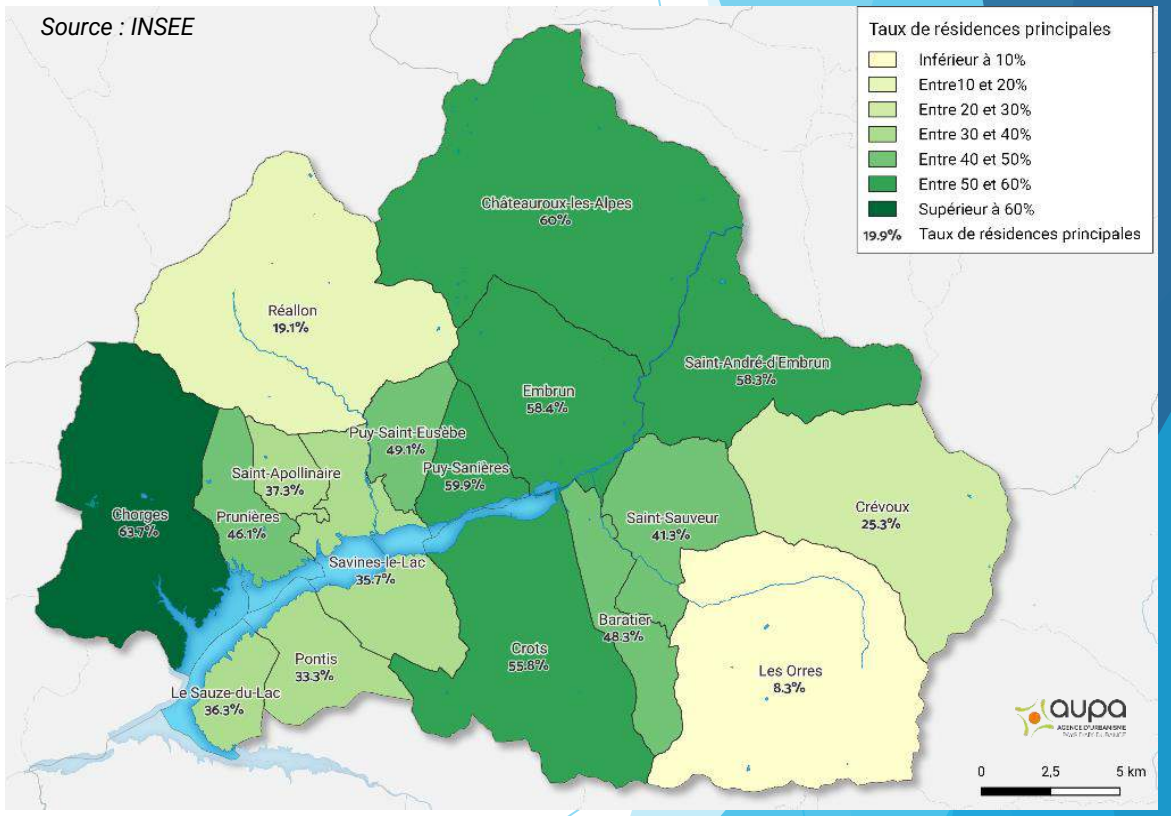
51% du parc de logement est constitué de **résidences secondaires -** léger rééquilibrage qui s'est opéré sur les dernières années;

Un **coût du logement** difficilement accessible pour les habitants

Une production de logements ralentie sur la dernière décennie

+25% entre 1999 et 2009 /+ 16% entre 2009 et 2020
Un parc locatif insuffisant : 34% de locataires sur la CCSP (41% au niveau national)

Un effort du territoire en matière de production de logements sociaux : 10 communes/17 proposent du logement social



Diagnostic du territoire

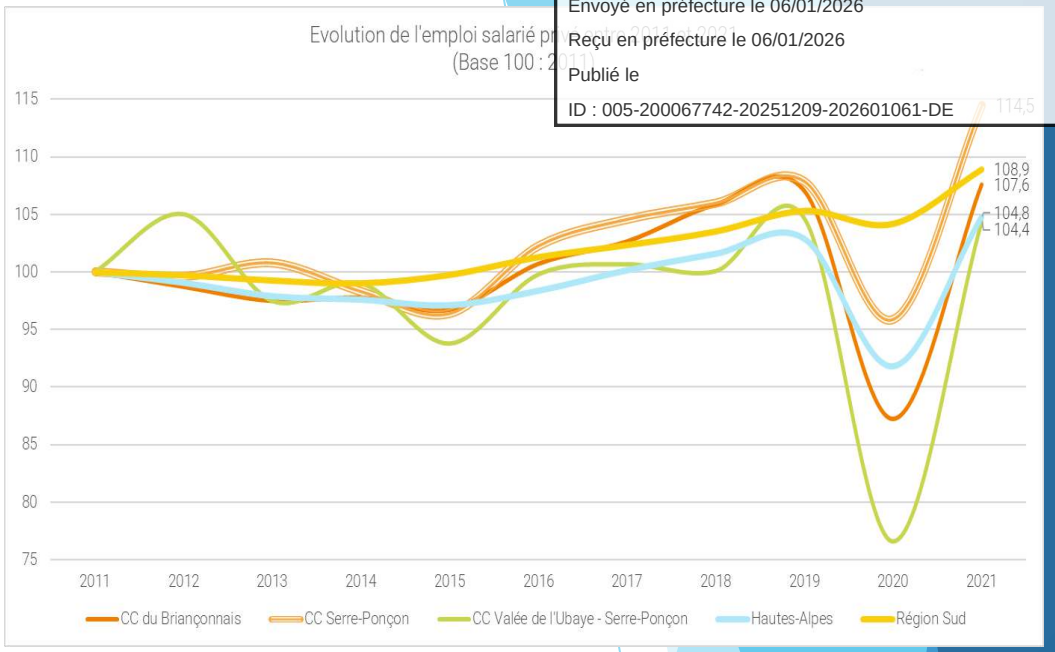
Les enjeux relatifs à l'économie

Une économie marquée par le secteur du tourisme

45% des emplois du territoire travaillent dans le secteur regroupant commerce/transports/services

La diversité du tourisme sur le territoire lui a permis de mieux se relever que les territoires voisins après le COVID

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

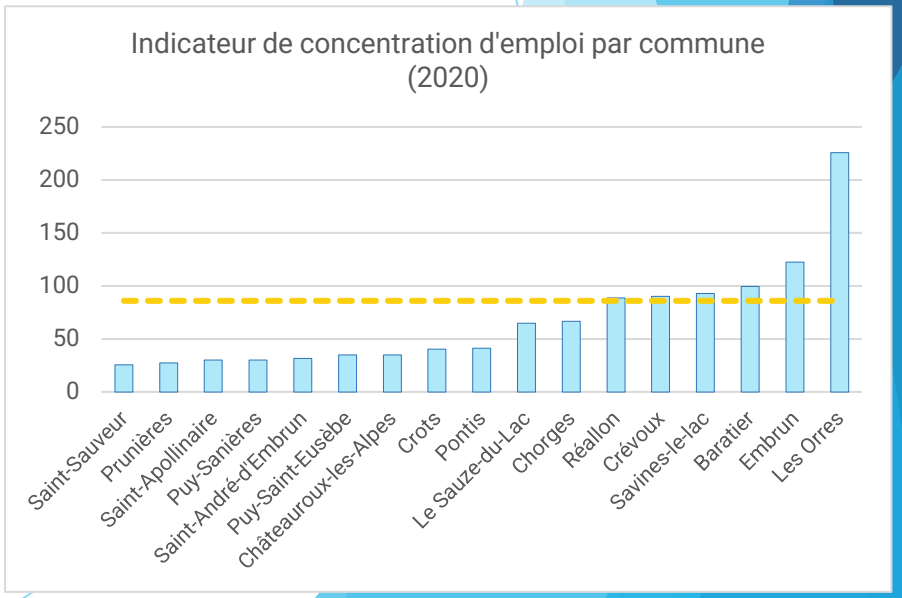


ACOSS, 2011-2021

Des emplois concentrés sur quelques communes

Embrun concentre la moitié des emplois du territoire et a connu la plus forte progression sur la dernière décennie

90% des emplois salariés sont situés sur 5 communes (Baratier, Chorges, Embrun, Les Orres, Savines-le-Lac



Une **dynamique de l'emploi inférieure à la croissance démographique** sur la dernière décennie

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Diagnostic du territoire

Les enjeux relatifs aux paysages

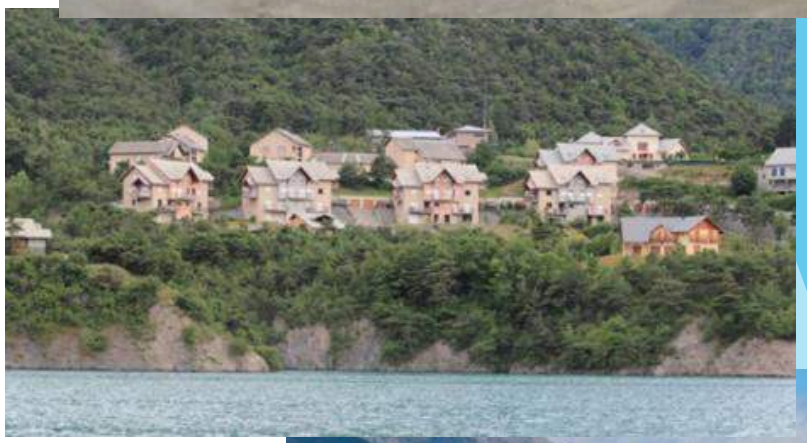
Un territoire présentant un cadre paysager d'exception:

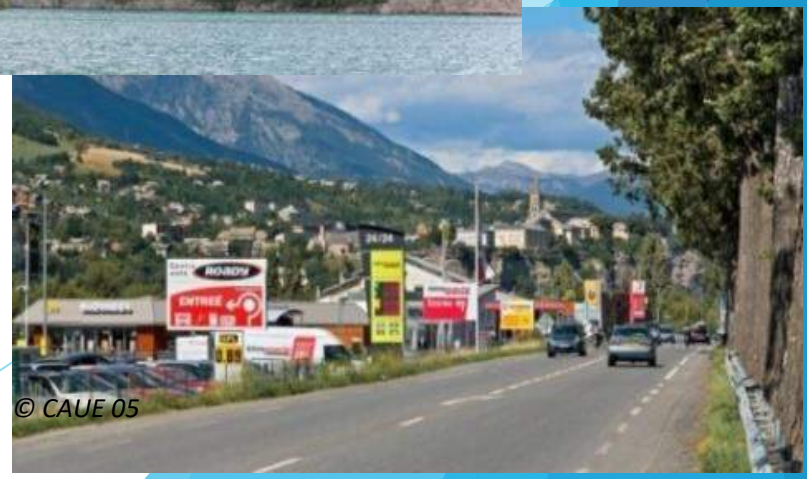
- Ambiances diversifiées;
- Vues remarquables
- Silhouettes et repères bâtis
- Patrimoine riche

Des menaces :

- Pertes/dégradations des vues
- Impacts visuels des activités et aménagements, notamment en bord de lac;
- Perte d'identité paysagère avec des aménagements peu inscrits dans leurs contextes







© CAUE 05

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Les orientations du PAS

Les 3 axes principaux du PAS

1 Serre-Ponçon, un territoire en transition

2 Un patrimoine à préserver

3 Un développement équilibré et maîtrisé

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Les orientations du PAS

Focus sur le deuxième axe du PAS

2 Un patrimoine à préserver

2.1. Un paysage majestueux à préserver

- Maintenir les équilibres et la composition des paysages
- Améliorer la qualité des espaces bâtis
- Préserver et mettre en valeur les éléments de patrimoine qui fondent le caractère du paysage

2.2. Sauvegarder la biodiversité et la fonctionnalité écologique des milieux

- Protéger les espaces naturels les plus sensibles
- Consolider les fonctionnalités écologiques

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Les ateliers du SCoT

Organisation et objectifs

➥ **3 ateliers grand public organisés, sur les 3 axes du DOO**

Objectifs :

- Enrichir et perfectionner le PAS
- Passer des orientations du PAS aux prescriptions et recommandations du DOO

Organisation du temps de travail :

1. Désignation d'un **scribe**
2. **Propositions de prescriptions et recommandations du DOO**
    - *Quelles actions mettre en œuvre pour atteindre l'objectif fixé ?*
    - *Quelles recommandations proposer ?*
    - *Quel niveau de priorité ? (+ / ++ / +++)*
    - *Quels secteurs du territoire les plus concernés ?*

Durée : 1h30

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

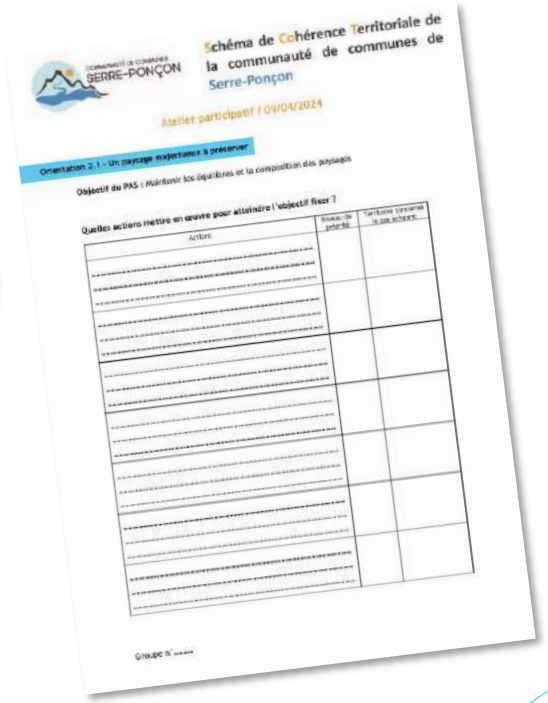
Les ateliers du SCoT

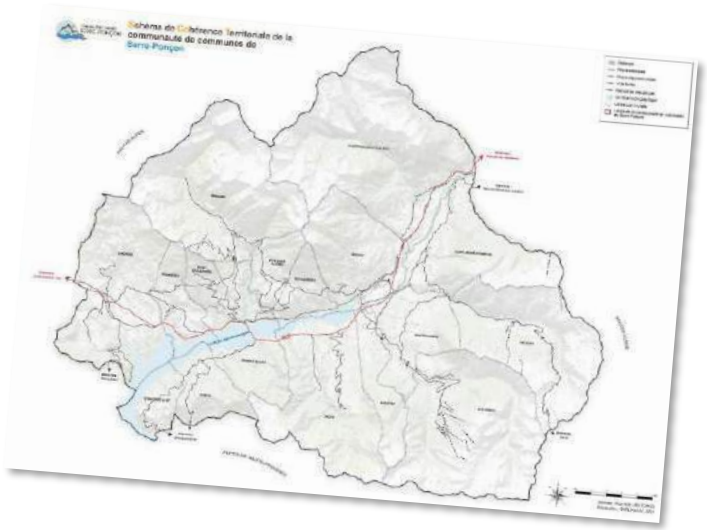
Organisation et objectifs

Documents à disposition :

- Notices rappelant quelques chiffres clés
- Objectifs du PAS
- Document de travail par objectif
- Carte A3 du territoire







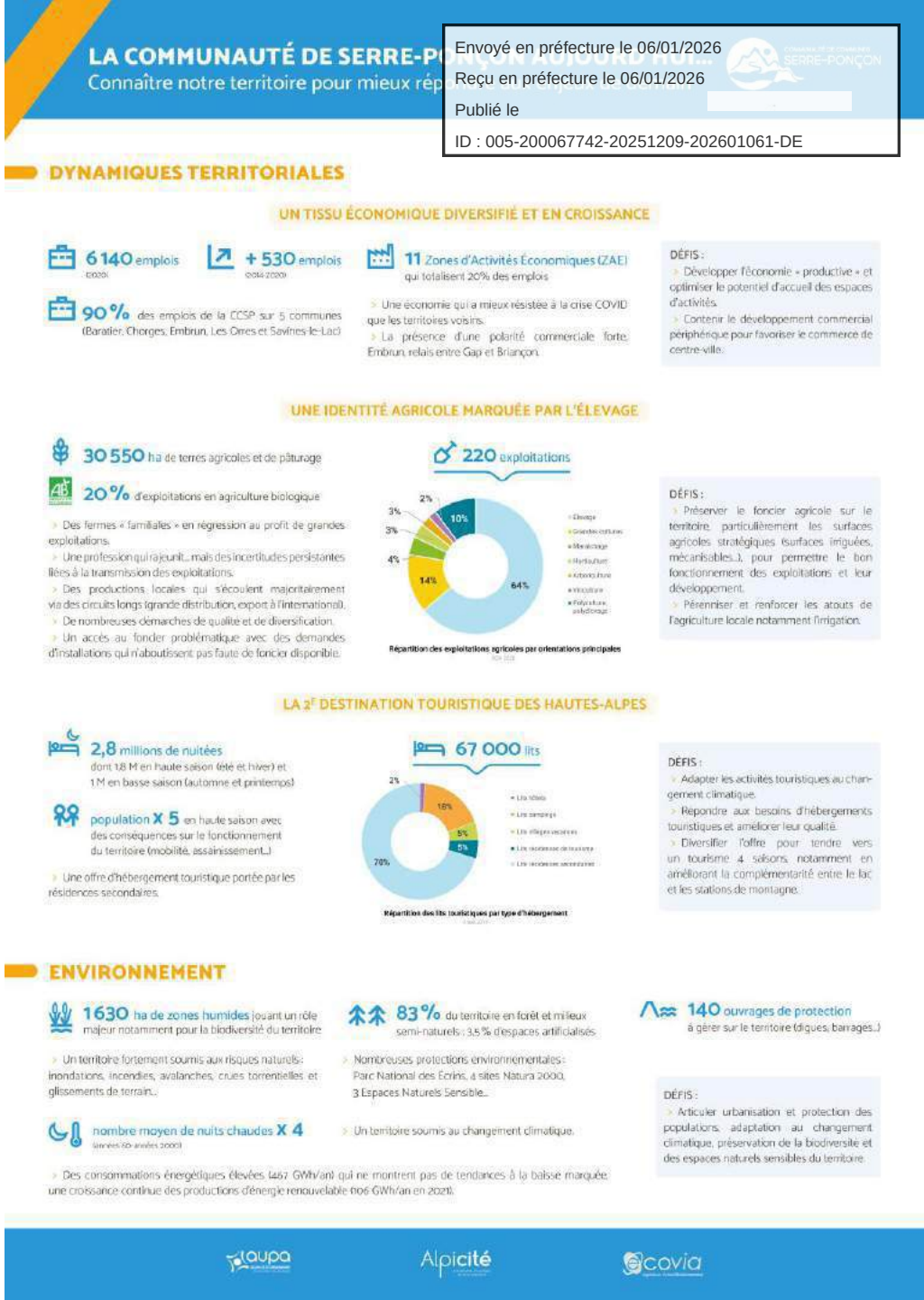
Les modalités de concertation

S’informer

- Exposition publique itinérante
- Articles
- Documents mis à disposition (site internet notamment)

Participer

- Réunions publiques
- Ateliers participatifs
- Registre de concertation au siège de la communauté de communes (possibilité d’adresser les remarques par mail et courrier)



Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Communauté de communes de Serre-Ponçon

2ème atelier public sur le projet d'aménagement stratégique (PAS) et le document d'orientation et d'objectifs (DOO)

ÉLEMENTS INTRODUCTIFS

Date de l'atelier : Le 09 avril 2024, à 18h00

Lieu : Camping municipal la Garenne, salle d'accueil, Crots

Durée de la réunion : 2h15

Objet de l'atelier :

- Introduction : Présentation du contexte dans lequel le SCoT de Serre-Ponçon est élaboré, et des orientations travaillées par les élus dans le cadre du projet d'aménagement stratégique (PAS) du SCoT ;
- Temps de travail visant à recueillir les remarques des participants sur les orientations proposées dans le PAS, puis leurs propositions de traduction opérationnelle du PAS dans le document d'orientation et d'objectifs (DOO).

Cet atelier couvre la thématique patrimoniale (patrimoine bâti, patrimoine naturel), constituant le second axe du PAS.

Personnes présentes à l'atelier :

- Techniciens de la communauté de communes de Serre-Ponçon ;
- Bureau d'études Alpicité ;
- Habitants du territoire (environ 20 personnes étaient présentes à cet atelier).

RETOURS SUR L'ATELIER

Propositions de traduction opérationnelle du PAS dans le DOO

Orientation 2.1 – Un paysage majestueux à préserver

Maintenir les équilibres et la composition des paysages

Actions :

- Faire de la prévention auprès de la population et travail de police par les municipalités (déchets laissés partout, centrale à béton en bord de lac…) ;
- Définir des espaces de préservation aux endroits où le paysage est le plus sensible, pour éviter l'urbanisation et les aménagements *(exemple de la plaine du Roc d'Embrun) ;*
- Maintenir des « paysages sauvages », afin qu'ils ne soient pas marqués par l'urbanisation ;
- Limiter l'impact paysager des campings, notamment par un contrôle du développement et de la multiplication des *bungalows* ;
- Trouver un équilibre entre développement et préservation du patrimoine ;

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

- Prendre en compte le changement climatique, qui impactera les emplois et les activités, mais également l'urbanisation (avec des populations qui devront s'exiler lorsque certains espaces deviendront inhabitables) ;
- Limiter l'impact paysager des énergies renouvelables, en autorisant uniquement l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture, sur parc public ou privé *(exemple d'initiative par la commune de Crots proposant à chaque habitant de participer à un groupement d'achat),* et non au sol (notamment des parcs) sur des espaces « de nature » ;
- Eviter / interdire la création de champs de panneaux solaires ;
- Interdire l'installation d'éoliennes sur le territoire au vu des enjeux paysagers importants ;
- Permettre l'installation d'agriculteurs dans les villages (ne pas rendre des terrains inconstructibles pour l'agriculture dans les villages) / une personne précise que les secteurs présentant des enjeux paysagers doivent être protégés ;
- Règlementer la taille des exploitations agricoles, en lien avec la nécessité agricole, de manière à éviter des tailles de bâtiment disproportionnée et pouvant fortement impacter les paysages ;
- Mettre en valeur le cône de vue vers Boscodon (cône de déjection exceptionnel).

Améliorer la qualité des espaces bâtis

Actions :

- Concernant les zones d'activités économiques :
  - Réaliser des aménagements paysagers pour l'existant, et réglementer les zones d'activités pour assurer l'intégration paysagère des constructions futures ;
  - Réduire les incidences paysagères des zones d'activités ;
  - Améliorer l'existant ;
  - Réduire les panneaux publicitaires ou réduire leur visibilité / règlementer les enseignes ;
- Avoir des règlements très précis pour que les constructions soient intégrées au tissu existant traditionnel, tout en permettant les réhabilitations / évolutions à des fins d'isolation notamment ;
- Avoir des projets d'ensemble dans les centres-villages visant à améliorer la qualité paysagère et architecturale de ces espaces ;
- Maintenir / augmenter les exigences en matière d'insertion paysagère (matériaux utilisés, architecture…) - *exemple de réalisations bien insérées d'un point de vue paysager : salle polyvalente de Saint-Apollinaire, aire de covoiturage de Baratier ; à l'inverse, exemple de « verrue paysagère » : résidence secondaire massive aux Celliers de St Sauveur ;*



Salle polyvalente de Saint-Apollinaire



Aire de covoiturage à Baratier

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

- Limiter l'imperméabilisation des sols ;
- Végétaliser / planter dans le cadre d'opérations d'aménagement ;
- Eviter le stationnement de véhicules sur de longues périodes (peu qualitatif) ;
- Améliorer les problématiques de mobilités et de stationnement au niveau de l'Abbaye de Boscodon ;
- Limiter les déplacements de véhicules dans les centres-village / permettre la création de nouvelles voies pour éviter les flux dans les villages ;
- Maintenir les voies à sens unique dans les villages, pour leur caractère patrimonial ;
- Valoriser les revêtements plus écologique (pas de goudron) pour les cheminements doux notamment ;
- Traiter qualitativement les infrastructures / aménagements doux : pas d'enrobage, dimensionnement mesuré…
- Mettre en place un guide de recommandations à destination des citoyens et des élus sur le volet paysager (matériaux, insertions paysagères…), dont un spécifique aux zones d'activités ;
- Définir ce qu'est le patrimoine : fixer les grandes thématiques dans le SCoT ;

Préserver et mettre en valeur les éléments de patrimoine qui fondent le caractère du paysage

Actions :

- Développer les cheminements piétons en tant que vecteurs de découverte des paysages et du patrimoine (exemple entre Baratier, Saint-Sauveur et Embrun) ;
- Identifier au PLU les arbres remarquables et les protéger en cas d'enjeu (paysager, écologique) ;
- Préserver les canaux d'irrigation (pas de busage notamment) en tant qu'élément du patrimoine rural ;
- Identifier et permettre la restauration des cabanes de vigne.

Orientation 2.2 – Sauvegarder la biodiversité et la fonctionnalité écologique des milieux

Protéger les espaces naturels les plus sensibles

Actions :

- Protéger l'ensemble des zones humides, y compris celles d'une superficie inférieure à 1 hectare *(exemple de la zone du Liou qui doit être protégée et faire l'objet d'une gestion partagée) ;*
- Maintenir les haies, tout en intégrant les enjeux de protection vis-à-vis du risque d'incendie (intégration des obligations légales de débroussaillement notamment) ;
- Diversifier les espèces boisées (ajout de feuillus notamment) et éviter la prolifération des pins noirs, très sensibles aux feux de forêt – *exemple de l'expérience de Prunières avec le soutien au travail du geai des Chênes ;*
- Gérer les déchets dans les espaces sensibles, notamment lors d'évènements culturels / sportifs… ;
- Gérer la saisonnalité du territoire en matière de déchets, d'eau, de flux routiers… ;

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Consolider les fonctionnalités écologiques

Actions :

- Généraliser l'extinction nocturne dans les communes afin de limiter l'impact de la pollution lumineuse ;
- Maintenir une trame noire sur le territoire, favorable à la migration de petits oiseaux notamment ;
- Préserver les continuités écologiques les plus sensibles – *exemples :*
    - *Espace « triangle » entre la digue du lac, la RN 94 et la route de la plage de Chanterennes à Crots ;*
    - *Bord de la Durance (axe de migration des oiseaux) ;*
- Prioriser les déplacements piétons, notamment dans les hameaux, plutôt que l'utilisation de la voiture, pouvant avoir un impact sur les continuités écologiques.

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SERRE-PONÇON

Schéma de Cohérence Territoriale de la communauté de communes de Serre-Ponçon

Atelier sur le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)

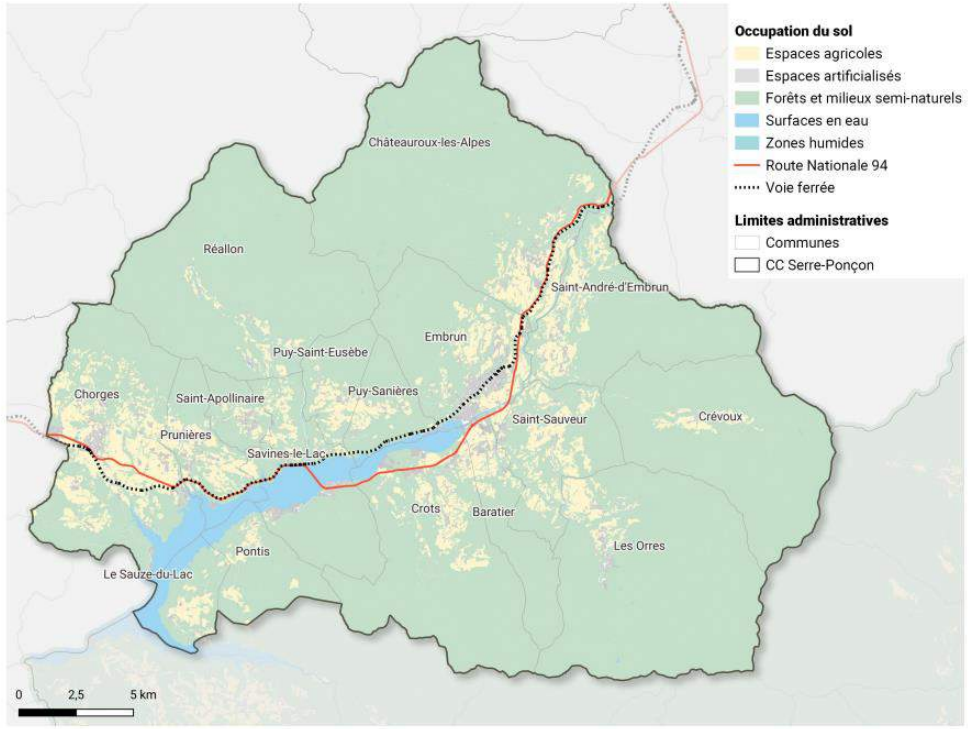
Le 11 avril 2024

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Le SCoT, une démarche en faveur du territoire

Un document de planification à horizon 20 ans qui dessine et oriente l'organisation et la vocation des espaces à échelle intercommunale.

- **17** communes sur **2** départements
- **609** km² marqués par un relief conséquent
- **3** stations de sports de montagne et **2** stations classées tourisme
- **16 850** habitants
- **1** parc national (Les Écrins)
- **2 800** ha pour le lac de Serre-Ponçon soit le plus grand lac artificiel de France



Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Rappel de la procédure

Le contenu du SCoT

1

Le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) : le document politique et stratégique

- Exprime la **stratégie d'aménagement et de développement portée par les élus** pour les **20 prochaines années** pour répondre aux besoins et enjeux du territoire
- Selon la **Loi Climat et Résilience**, fixe par tranche de 10 ans, un **objectif de réduction du rythme d'artificialisation**
- Est un document **concis**, **clair** et **spatialisé**

2

Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) : le document prescriptif du SCoT

- **Décline chaque objectif du PAS** en prescriptions / recommandations
- S'organise autour de **3 grands blocs thématiques** et **2 blocs spécifiques (lois montagne et littoral)**
- **Document opposable** s'imposant aux autres documents de planification

3

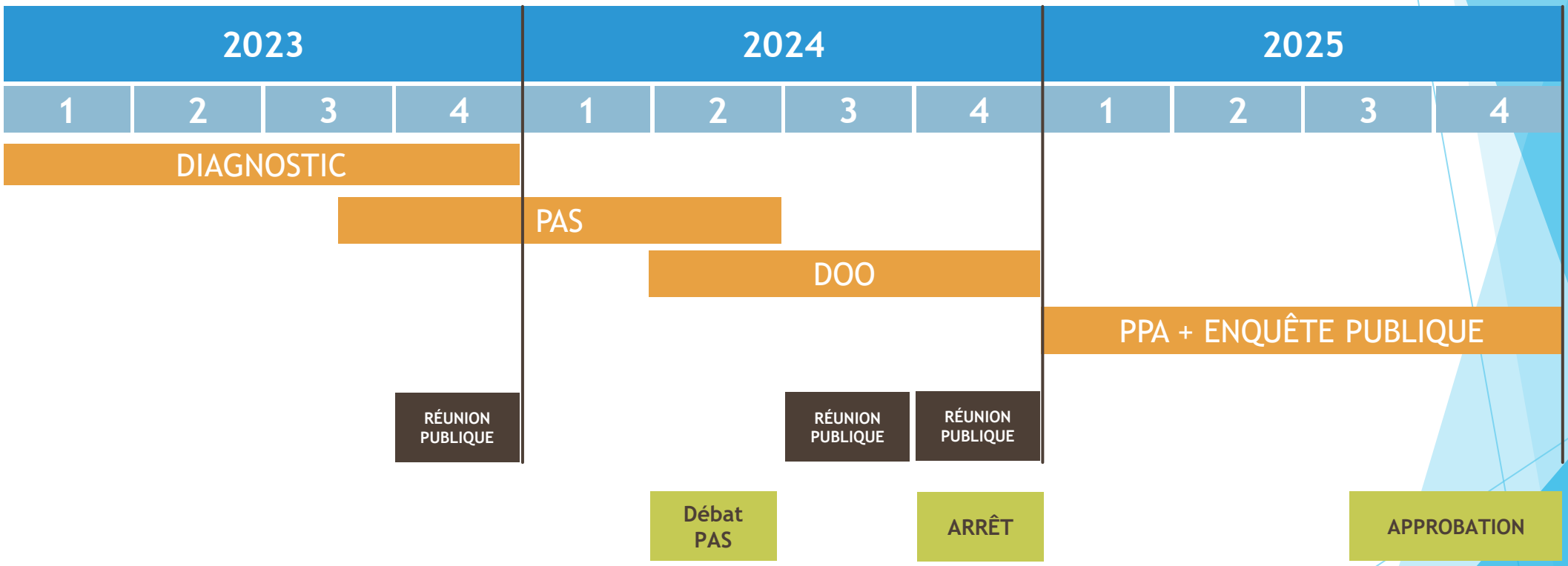
Les annexes : les pièces d'information et d'explication du SCoT

- **Diagnostic** du territoire
- Analyse de la **consommation foncière** et justification des objectifs chiffrés
- **Justification** des **choix**
- **Évaluation environnementale**

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Rappel de la procédure

Le calendrier de l'élaboration du SCoT de Serre-Ponçon



Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

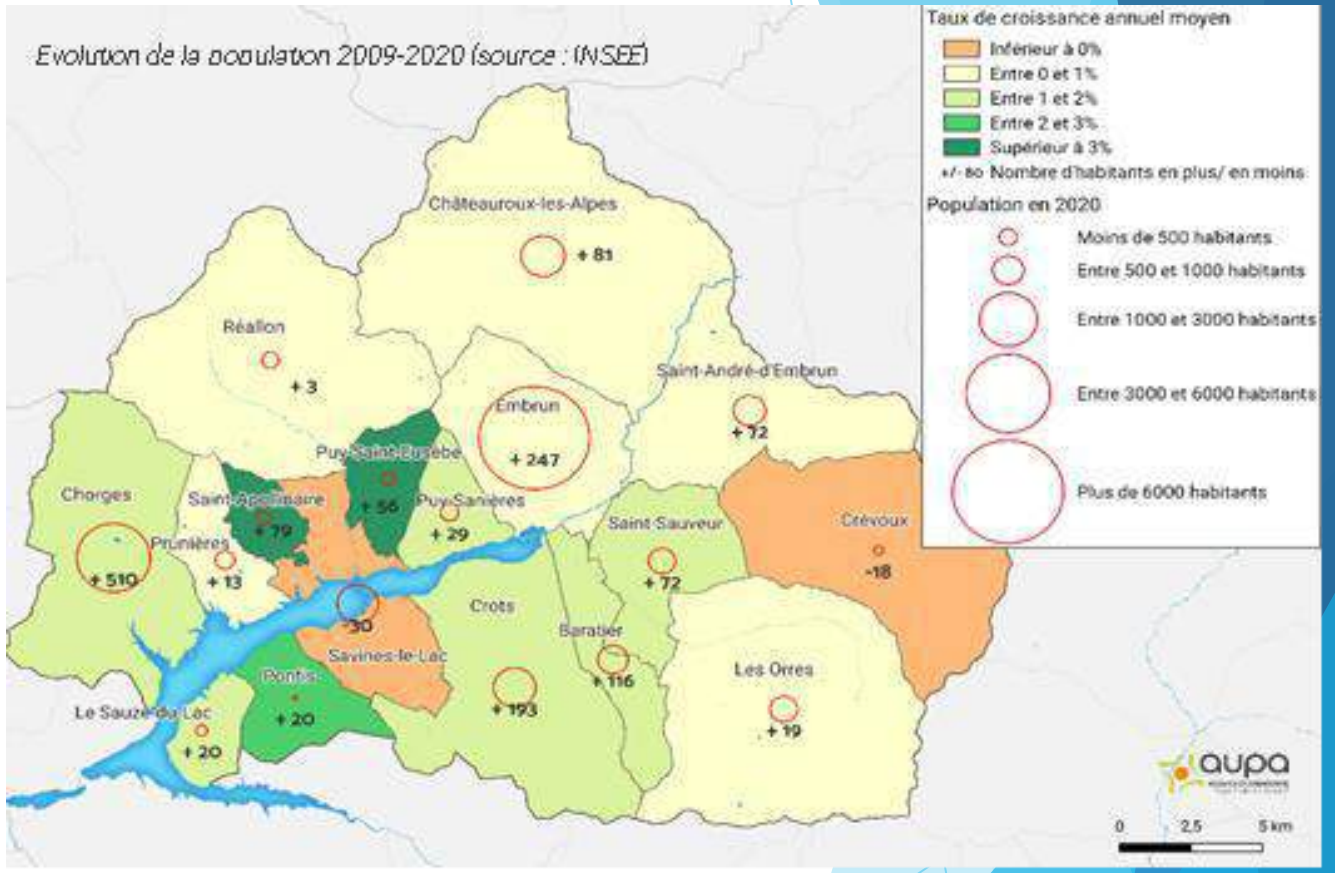
Diagnostic du territoire

Les enjeux relatifs à la démographie

Une démographie très dynamique, portée par un solde migratoire positif :
+0,84% TCAM sur 2009/2020 pour la CCSP
+0,3% Hautes-Alpes
+0,4% Région PACA

Des dynamiques hétérogènes entre les communes de la CCSP

Un vieillissement de la population marqué :
34,5% de la population a plus de 60 ans en 2020
Ce taux était de 26,3% en 2009



Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Diagnostic du territoire

Les enjeux relatifs à l'habitat

Un marché du logement tendu :

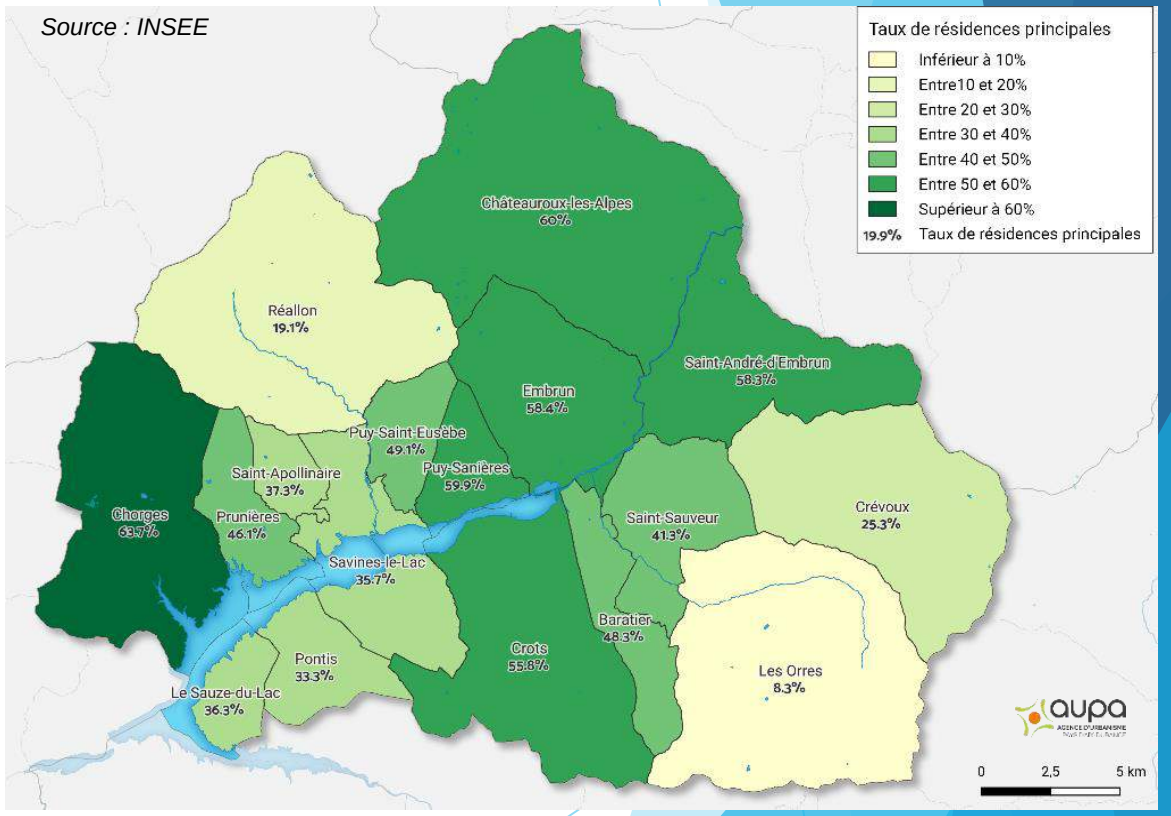
51% du parc de logement est constitué de **résidences secondaires -** léger rééquilibrage qui s'est opéré sur les dernières années;

Un **coût du logement** difficilement accessible pour les habitants

Une production de logements ralentie sur la dernière décennie

+25% entre 1999 et 2009 /+ 16% entre 2009 et 2020
Un parc locatif insuffisant : 34% de locataires sur la CCSP (41% au niveau national)

Un effort du territoire en matière de production de logements sociaux : 10 communes/17 proposent du logement social



Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Diagnostic du territoire

Les enjeux relatifs aux équipements

Des équipements supérieurs et intermédiaires concentrés à Chorges et à Embrun :

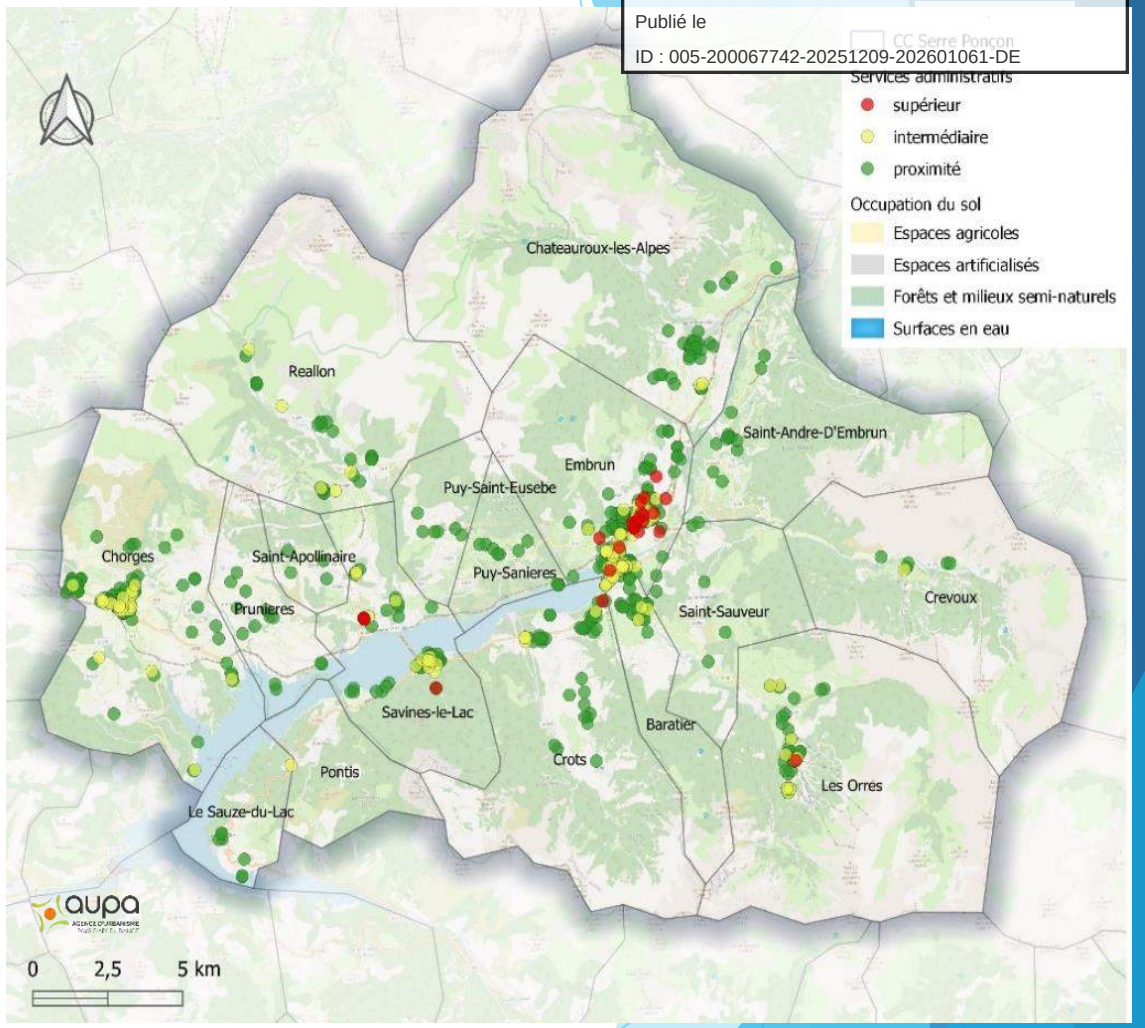
Plus d'1/3 des équipements de proximité et 2/3 des équipements supérieurs de l'EPCI à Embrun

Chorges concentre 20% de l'offre d'équipements intermédiaires et plus de 20% de l'offre d'équipements de proximité

Des temps d'accès aux services conséquents

Plus de 16% de la population de la CCSP est considérée comme éloignée des services de proximité (plus de 7min), plus de 10% est considérée comme éloignée des services supérieurs (plus de 30min)

Le temps d'accès médian aux services de proximité est plutôt bon par rapport aux territoires voisins : entre 3 et 5 min / 20min pour le Guillestrois Queyras



Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Diagnostic du territoire

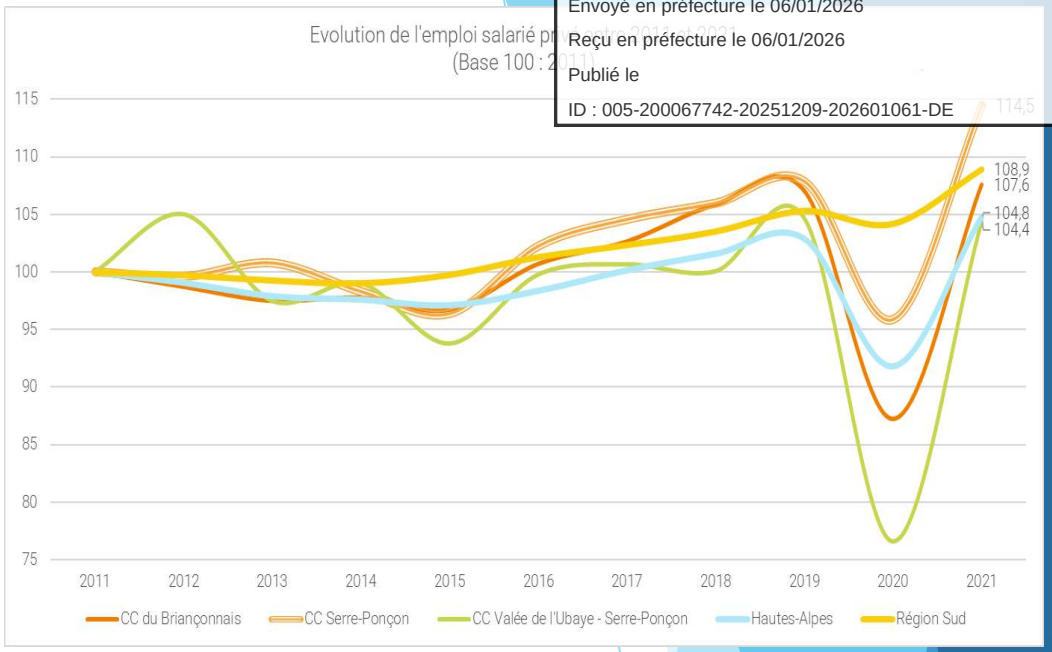
Les enjeux relatifs à l'économie

Une économie marquée par le secteur du tourisme

2ème EPCI du Département en termes de nuitées touristiques et de retombées économiques, 45% des emplois du territoire dans le secteur commerce/transports/services

Un tourisme diversifié (lac/stations) qui a permis au territoire de mieux se relever que les territoires voisins après le COVID

Un enjeu d'adaptation des activités touristiques au changement climatique



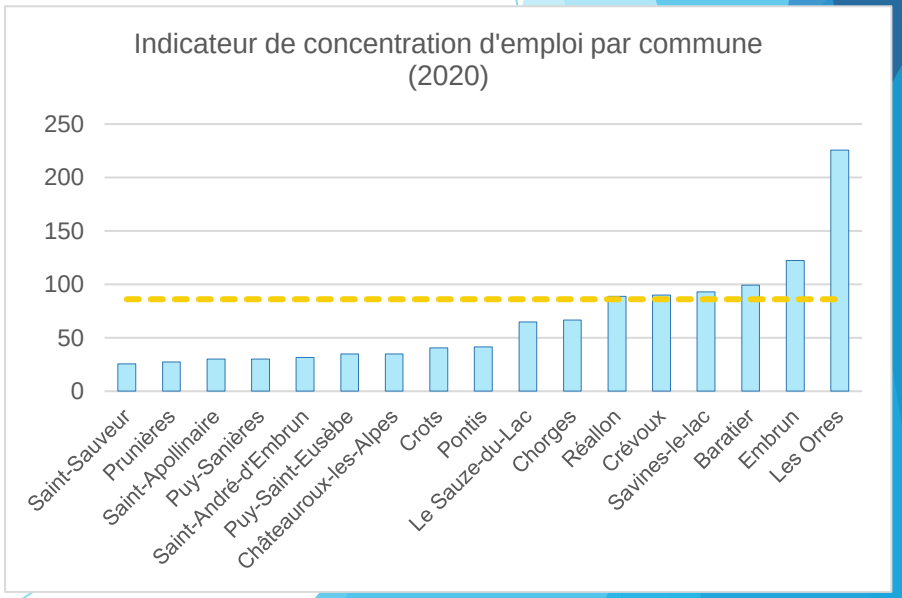
ACOSS, 2011-2021

Des emplois concentrés sur quelques communes

Embrun concentre la moitié des emplois du territoire et a connu la plus forte progression sur la dernière décennie

90% des emplois salariés sont situés sur 5 communes (Baratier, Chorges, Embrun, Les Orres, Savines-le-Lac)

Une **dynamique de l'emploi inférieure à la croissance démographique** sur la dernière décennie



Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

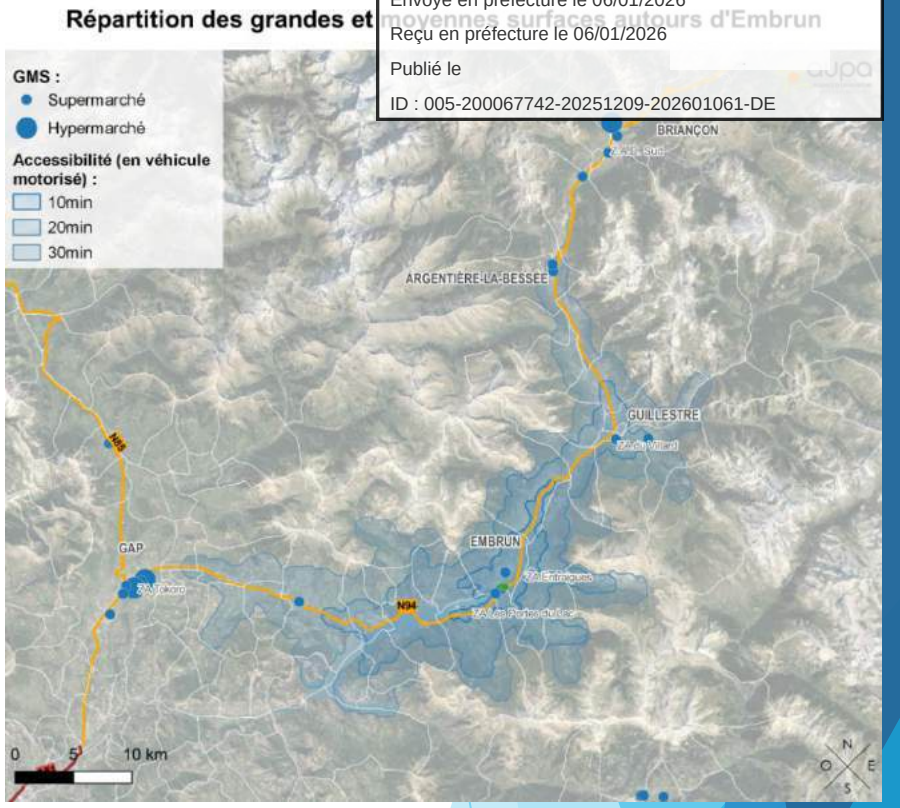
Diagnostic du territoire

Les enjeux relatifs au commerce et à l'agriculture

Serre-Ponçon, principale polarité commerciale entre le Briançonnais et le Gapençais

L'offre commerciale du territoire permet de répondre aux besoins d'achat les plus courant.

La densité commerciale est néanmoins inférieure aux territoires voisins



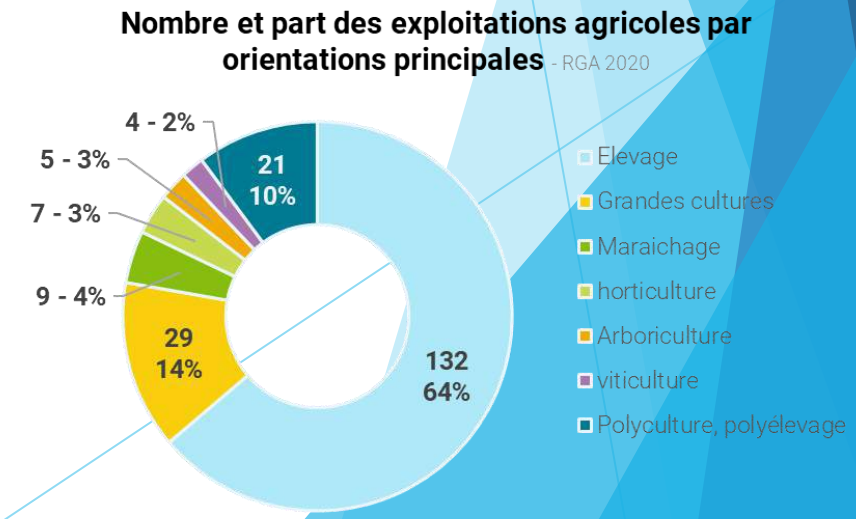
Une agriculture dominée par l'élevage, des exploitants jeunes, un enjeu d'accès au foncier agricole

64% des exploitations sont spécialisées dans une activité d'élevage

Tendance à l'augmentation des surfaces des exploitations : enjeux en matière de transmission

Des difficultés d'installation sur le territoire, en raison d'une disponibilité foncière inférieure aux demandes

Un enjeu d'adaptation des activités agricoles au changement climatique



Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Diagnostic du territoire

L'armature territoriale de Serre-Ponçon

BOURGS CENTRES
Chorges
Embrun

POLES D'APPUI
Baratier
Chateauroux-les-Alpes
Crots
Savines-le-Lac

VILLAGES
Pontis
Prunières
Puy-Saint-Eusèbe
Puy-Sanières
Saint-André-d'Embrun
Saint Apollinaire
Saint-Sauveur
Le Sauze-du-Lac

STATIONS
Crévoux
Les Orres
Réallon

- Répartition de la **croissance démographique**, des **fonctions économiques** et de **l'accueil des services et équipements** entre les différents niveaux de l'armature;
- **Intensité différenciée** selon le poids démographique, le taux d'emploi et le taux d'équipement existant

- **Spécificité pour les stations** : accent sur le maintien d'une population à l'année et la diversification des activités économiques

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Les orientations du PAS

Les 3 axes principaux du PAS

1 Serre-Ponçon, un territoire en transition

2 Un patrimoine à préserver

3 Un développement équilibré et maîtrisé

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Les orientations du PAS

Focus sur le deuxième axe du PAS

3 Un développement équilibré et maîtrisé

3.1 - Une armature urbaine respectueuse des équilibres territoriaux

- Pérenniser les dynamiques des bourgs centres (Embrun, Chorges)
- Établir une complémentarité entre les pôles d'appuis et les bourgs centres (Savines-le-Lac, Crots, Châteauroux-les-Alpes, Baratier)
- Maintenir le dynamisme des villages (Le Sauze-du-Lac, Pontis, Prunières, Saint-Apollinaire, Puy-Saint-Eusèbe, Puy-Sanières, Saint-Sauveur, Saint-André-d'Embrun)
- Maintenir une vie à l'année dans les communes supports de station de sports de loisirs de montagne (Réallon, les Orres, Crévoux)
- Respecter les principes des lois littoral et montagne
- Assurer l'interconnexion du territoire

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Les orientations du PAS

Focus sur le deuxième axe du PAS

3 Un développement équilibré et maîtrisé

3.2 - Consolider la croissance démographique par une offre de logements adaptée

- Permettre une croissance démographique différenciée s'adaptant aux évolutions sociétales dans le respect de l'objectif du SRADDET (0.6%)
- Mettre en œuvre une politique de l'habitat permettant à toutes et tous de se loger

3.3 - Consolider l'offre en équipements, services publics et commerces de proximité

- Renforcer l'offre en équipements et services publics
- Maintenir les commerces de proximité

3.4 - Une économie à conforter et à adapter

- Assurer le maintien des dynamiques économiques
- Adapter l'économie touristique au défi climatique
- Assurer la pérennité et la transformation du modèle agricole

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Les ateliers du SCoT

Organisation et objectifs

➥ **3 ateliers grand public organisés, sur les 3 axes du DOO**

Objectifs :

- Enrichir et perfectionner le PAS
- Passer des orientations du PAS aux prescriptions et recommandations du DOO

Organisation du temps de travail :

1. Désignation d'un **scribe**
2. **Propositions de prescriptions et recommandations du DOO**
    - *Quelles actions mettre en œuvre pour atteindre l'objectif fixé ?*
    - *Quelles recommandations proposer ?*
    - *Quel niveau de priorité ? (+ / ++ / +++)*
    - *Quels secteurs du territoire les plus concernés ?*

Durée : 1h30

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Les ateliers du SCoT

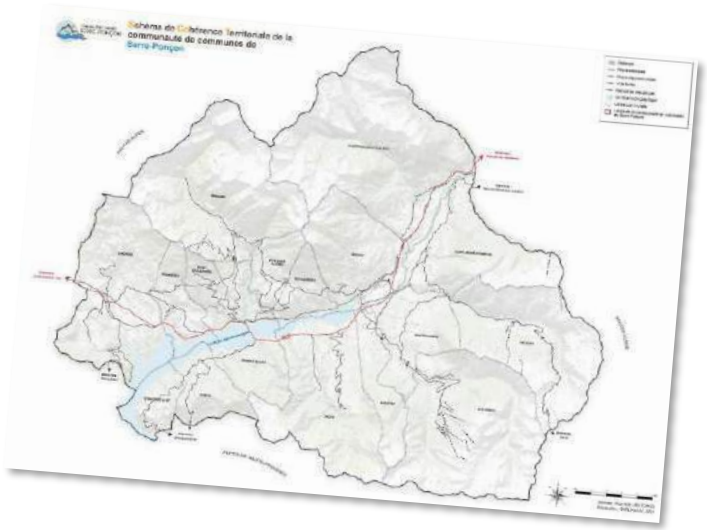
Organisation et objectifs

Documents à disposition :

- Notices rappelant quelques chiffres clés
- Objectifs du PAS
- Document de travail par objectif
- Carte A3 du territoire







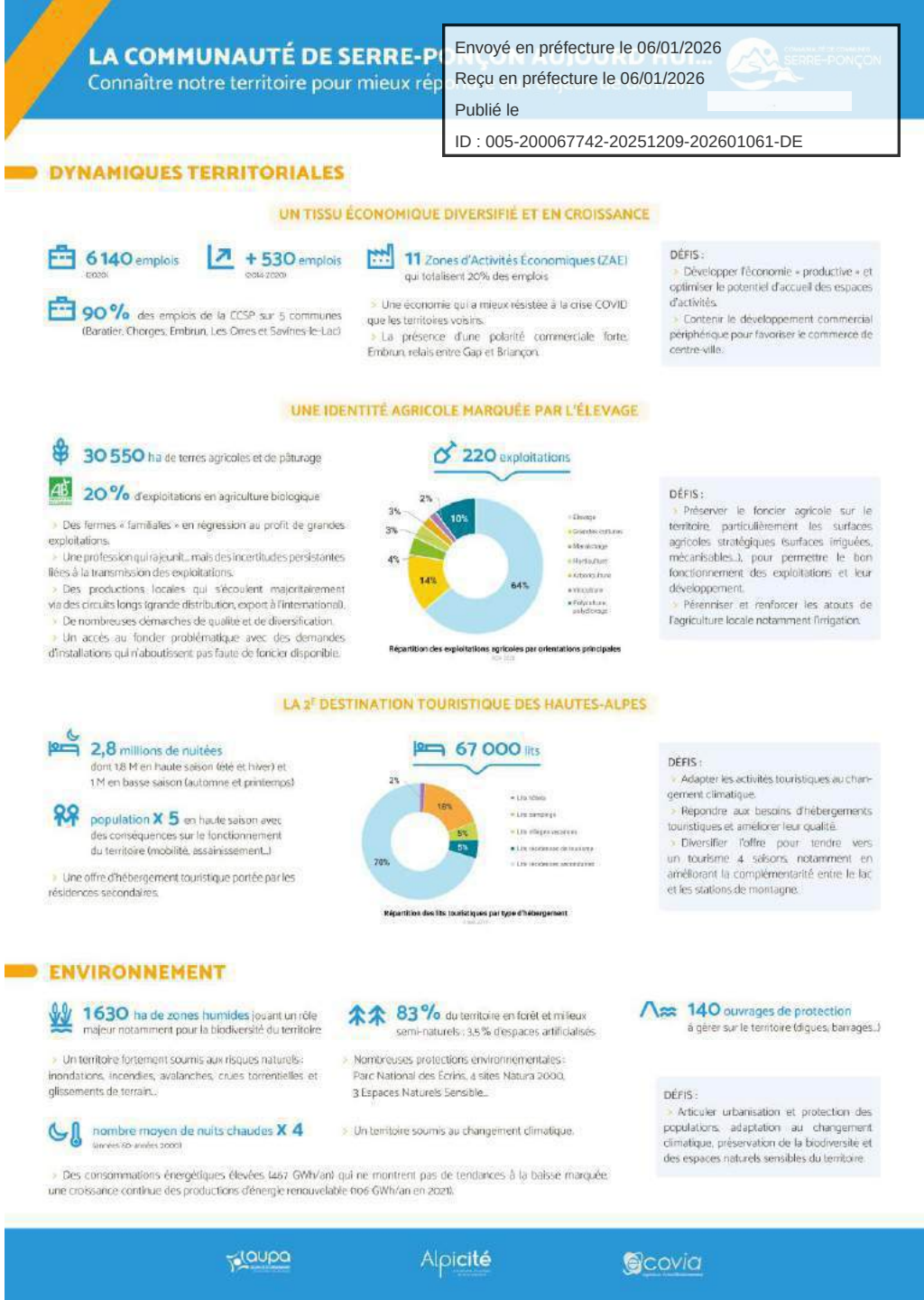
Les modalités de concertation

S’informer

- Exposition publique itinérante
- Articles
- Documents mis à disposition (site internet notamment)

Participer

- Réunions publiques
- Ateliers participatifs
- Registre de concertation au siège de la communauté de communes (possibilité d’adresser les remarques par mail et courrier)



Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Communauté de communes de Serre-Ponçon

3ème atelier public sur le projet d'aménagement stratégique (PAS) et le document d'orientation et d'objectifs (DOO)

ÉLEMENTS INTRODUCTIFS

Date de l'atelier : Le 11 avril 2024, à 18h00

Lieu : Salle des fêtes, Chorges

Durée de la réunion : 2h30

Objet de l'atelier :

- Introduction : Présentation du contexte dans lequel le SCoT de Serre-Ponçon est élaboré, et des orientations travaillées par les élus dans le cadre du projet d'aménagement stratégique (PAS) du SCoT ;
- Temps de travail visant à recueillir les remarques des participants sur les orientations proposées dans le PAS, puis leurs propositions de traduction opérationnelle du PAS dans le document d'orientation et d'objectifs (DOO).

Cet atelier couvre la thématique du développement démographique et économique, constituant le troisième et dernier axe du PAS.

Personnes présentes à l'atelier :

- Techniciens de la communauté de communes de Serre-Ponçon ;
- Bureau d'études Alpicité ;
- Habitants du territoire (environ 30 personnes étaient présentes à cet atelier).

RETOURS SUR L'ATELIER

Propositions de traduction opérationnelle du PAS dans le DOO

Nota Bene : les participants avaient la possibilité d'évaluer le niveau de priorité des actions définies. Si cet outil a été mobilité, cela apparaitra de la manière suivante ci-dessous :

- *Niveau de priorité fort : +++*
- *Niveau de priorité moyen : ++*
- *Niveau de priorité faible : +*

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Orientation 3.1 – Une armature urbaine respectueuse des équilibres territoriaux

Actions :

- Permettre l'évolution des petites communes (ne pas figer l'existant) ;
- Maintenir l'armature urbaine historique (+++) ;
- Développer le train (lignes « directes » sans arrêts intermédiaires) et le rendre plus attractif notamment en matière de prix, et développer plus généralement les transports en commun pour favoriser l'interconnexion du territoire ;
- L'immigration a-t-elle été prise en compte dans les calculs ?

Il est relevé que les loi littoral et montagne sont parfois peu adaptées à nos territoires (pas de possibilité de densification des secteurs diffus).

Il est par ailleurs demandé que les cas individuels soient pris en compte dans le cadre de l'élaboration du SCoT.

Orientation 3.2 – Consolider la croissance démographique par une offre de logements adaptée

Permettre une croissance démographique différenciée s'adaptant aux évolutions sociétales dans le respect de l'objectif du SRADDET (0.6%)

Actions :

- Utiliser la capacité d'accueil du territoire à son maximum et réajuster la croissance démographique sur les 20 prochaines années à cet égard, quand bien même celle-ci est supérieure à celle objectivée dans le SRADDET.

Mettre en œuvre une politique de l'habitat permettant à toutes et tous de se loger

Actions :

- Permettre l'installation durable (à travers la propriété notamment) de jeunes sur le territoire ;
- Permettre l'installation de jeunes pour maintenir le nombre d'enfants dans les écoles ;
- Mobiliser le droit de préemption afin que la commune achète des biens en vente, et s'assure que ceux-ci soient vendus / loués à des résidents principaux ;
- Nécessaire maîtrise foncière publique afin de développer l'habitat permanent (++) ;
- Rééquilibrer la part de logements permanents (52 %) par rapport au logement secondaire / limiter la résidence secondaire (+++) ;
- Encourager les résidents secondaires à louer leur logement ;
- Mettre en place des outils dans les communes stations en faveur de la construction de résidences permanentes ;
- Imposer la création de logements mitoyens, intermédiaires ou collectifs, sur les fonciers de plus de 500 m² ;
- Prioriser la création de logements sociaux (+++) ;
- Fixer un pourcentage de logements sociaux à créer dans les opérations ;
- Inclure la création de logements saisonniers dans les opérations (+++) ;
- Permettre la remobilisation des bâtiments agricoles qui ne sont plus utilisés pour y créer du logement sans consommation d'espaces ;
- Favoriser les rénovations par une règlementation adaptée (+++) ;

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

- Récupérer les biens vacants pour les remettre sur le marché (+++) ;
- Dynamiser les logements vacants ;
- Mettre en œuvre des outils opérationnels au service de l'habitat ;
- Travailler sur la communication pour la politique des seniors ;
- On peut peut-être aussi jouer sur la TA, en l'augmentant, puisqu'on peut faire des abattement et exemption pour les RP.

Orientation 3.3 – Consolider l'offre en équipements, services publics et commerces de proximité

Renforcer l'offre en équipements et services publics

Actions :

- Développer et pérenniser l'offre de train (desserte, fréquence…) ;
- Corréler la desserte des hameaux en transports en commun et en transport scolaire, pour limiter les coûts liés à leur gestion ;
- Instaurer des navettes ou des moyens de transport propres intercommunaux (++) ;
- Développer les infrastructures pour le vélo, notamment sur les axes routiers majeurs du territoire ;
- Permettre des aménagements différenciés sur les hameaux en fonction des enjeux de sécurisation et de praticité des déplacements (pavement de route, ralentissement des traversées…) ;
- Développer des lieux de coworking à proximité des espaces desservis par les transports en commun ;
- Concernant les équipements sportifs, prioriser la réhabilitation des existants, et laisser la possibilité de créer de nouveaux équipements, mais uniquement en densification de l'urbanisation ;
- Construire des installations sportives pour toutes les générations (+++).

Maintenir les commerces de proximité

Actions :

- Requalifier les centres bourgs pour les rendre plus attractifs, y compris pour le commerce ;
- Maintenir le dispositif « Initiative Nord Hautes-Alpes », qui accompagne et finance les créateurs / repreneurs d'entreprise.

Orientation 3.4 – Une économie à conforter et à adapter

Assurer le maintien des dynamiques économiques

Actions :

- Permettre le développement de la filière bois, tout en prenant en compte les enjeux d'accès aux exploitations forestières ;
- Mobiliser prioritairement les friches économiques ;
- Utiliser le droit de préemption dans les zones d'activités ;
- Interdire le logement dans les zones d'activités ;
- Favoriser la mixité des zones commerciales en y autorisant les activités artisanales (+++) ;

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

- Autoriser les entreprises industrielles et de production dans les zones urbanisées, sous conditions de compatibilité avec l'habitat, notamment au regard des nuisances ;
- Carrières de Crots : nuisances sonores et visuelles, consommation d'espaces agricoles pour stockage de matériaux ;
- Interdire la création de nouvelles carrières ;
- Réguler et contrôler l'exploitation des carrières (+++) ;
- Permettre la création de golf avec cultures maraîchères.

Adapter l'économie touristique au défi climatique

Actions :

- Permettre le développement de campings, dont l'offre est aujourd'hui sous-dimensionnée ;
- Permettre le développement de services de conciergerie ;
- la CCSP va-t-elle investir et participer à la transformation des stations de basse altitude ?

Assurer la pérennité et la transformation du modèle agricole

Actions :

- Bloquer (CCSP) la vente de terres agricoles pour des projets ne relevant pas de la destination agricole (*exemple : carrières, stockage de matériaux…)* ;
- Valoriser les produits locaux sur le territoire (cuisine centrale, école…) ;
- Protéger et entretenir les canaux d'irrigation ;
- Mobiliser les terres agricoles de propriété communale qui sont en baux commerciaux, en faveur de l'installation de nouveaux jeunes agriculteurs sur le territoire ;
- Concernant l'agriculture, on impose des périmètres de réciprocité, on leur a demandé de s'éloigner des bourgs et aujourd'hui on leur demande d'être en continuité. Les exploitations sont bloquées. Comment pérenniser et développer ces exploitations ?
- Adapter la taille des bâtiments agricoles à la nécessité de l'activité.

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

ANNEXE 2 – LES ATELIERS THÉMATIQUES

2.1. Supports de présentation et comptes-rendus des ateliers thématiques

2.2. Mesures de publicité des réunions publiques

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Site internet de la communauté de communes Serre-Ponçon

https://www.ccserreponcon.com/evenements/ateliers-schema-coherence-territorial

Ateliers Schéma de Cohérence Territorial



Le 02/04/2024 de 18:00 à 20:00

3 ateliers de travail, **ouverts à tous**, se tiendront dans le cadre de l'élaboration du SCoT de Serre-Ponçon aux dates suivantes :

- **2 avril à 18h, sur la transition écologique du territoire, salle de la Manutention à Embrun ;**
- **9 avril à 18h, sur la préservation du patrimoine paysager et environnemental, Salle du camping municipal La Garenne à Crots ;**
- **11 avril à 18h sur le développement du territoire, salle des fêtes de Chorges**

Ces ateliers ont pour objectif la présentation des orientations travaillées par les élus pour le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) du SCoT, et de proposer des traductions opérationnelles de ces orientations pour le territoire.

Informations : Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) (ccserreponcon.com)

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

DESCRIPTION

3 ateliers de travail, ouverts à tous, se tiendront dans le cadre de l'élaboration du SCoT de Serre-Ponçon aux dates suivantes :

2 avril à 18h, sur la transition écologique du territoire, salle de la Manutention à Embrun ;
9 avril à 18h, sur la préservation du patrimoine paysager et environnemental, Salle du camping municipal La Garenne à Crots ;
11 avril à 18h sur le développement du territoire, salle des fêtes de Chorges
Ces ateliers ont pour objectif la présentation des orientations travaillées par les élus pour le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) du SCoT, et de proposer des traductions opérationnelles de ces orientations pour le territoire.

Informations : Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) (ccserreponcon.com) : https://www.ccserreponcon.com/competences/schema-coherence-territoriale-scot

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Facebook de la CCSP

Communauté de communes de Serre-Ponçon
7 avril ·

📅 Rendez-vous : Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) :

La concertation continue dans le cadre de l'élaboration du SCoT de Serre-Ponçon.

3 ateliers de travail ouverts à tous se tiendront le :
👉2 avril à 18h, sur la transition écologique du territoire, salle de la Manutention à Embrun ; Embrun ma ville
👉9 avril à 18h, sur la préservation du patrimoine paysager et environnemental, Salle du camping municipal La Garenne à Crots Crots Hautes Alpes
👉11 avril à 18h sur le développement du territoire, salle des fêtes de Chorges Mairie de Chorges

🙋Ces ateliers ont pour objectif la présentation des orientations travaillées par les élus pour le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) du SCoT, et de proposer des traductions opérationnelles de ces orientations pour le territoire.

Informations : https://www.ccserreponcon.com/.../schema-coherence...



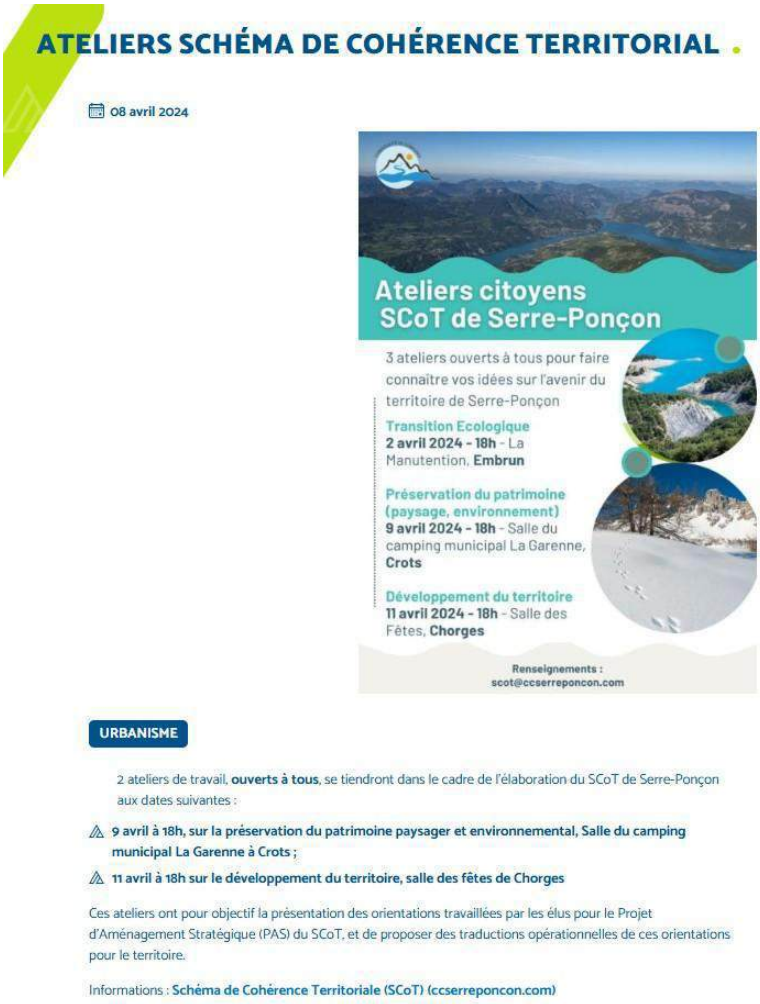
Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Site internet des communes de la CCSP

(non exhaustif)



Site internet de Prunières



Site internet de Chorges

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Site internet du département des Hautes-Alpes

https://www.hautes-alpes.fr/evenements/ateliers-schema-de-coherence-territorial-2/

Ateliers schéma de cohérence territorial

09 avril . 18h00

3 ateliers de travail, ouverts à tous, se tiendront dans le cadre de l'élaboration du SCoT de Serre-Ponçon aux dates suivantes :

PUBLIÉ LE 27/03/2024 – MIS À JOUR LE 31/03/2024



2 avril à 18h, sur la transition écologique du territoire, salle de la Manutention à Embrun ; 9 avril à 18h, sur la préservation du patrimoine paysager et environnemental, Salle du camping municipal La Garenne à Crots ; 11 avril à 18h sur le développement du territoire, salle des fêtes de Chorges Ces ateliers ont pour objectif la présentation des orientations travaillées par les élus pour le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) du SCoT, et de proposer des traductions opérationnelles de ces orientations pour le territoire. Informations : Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) (ccserreponcon.com) : https://www.ccserreponcon.com/competences/schema-coherence-territoriale-scot

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Site internet de l'office de tourisme intercommunal

JEUDI 11 AVRIL

> Chorges

ATELIERS SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIAL

18h - Salle des fêtes. 3 ateliers de travail, ouverts à tous, se tiendront dans le cadre de l'élaboration du SCoT de Serre-Ponçon.
04 92 43 22 78.

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Voie de presse

undefined - vendredi 29 mars 2024

Actu locale | Serre-Ponçon

SERRE-PONÇON

Schéma de cohérence territoriale : trois ateliers citoyens programmés

Marc Morbelli

Dans le cadre de l'élaboration du Schéma de cohérence territorial (SCoT), la communauté de communes de Serre-Ponçon organise trois ateliers de travail citoyens ouvert à tous, les 2, 9 et 11 avril. L'élaboration du SCoT de Serre-Ponçon a été lancée le 12 juin 2023. Il servira de cadre de référence pour tous les documents de planification des communes, et définira un ensemble d'orientations pour le développement et l'aménagement du territoire pendant 20 ans. À ce titre, ses domaines d'intervention sont vastes : urbanisme, économie, tourisme, mobilité, habitat, paysage, environnement… Le diagnostic du SCoT a été présenté lors d'une réunion publique le 28 novembre à Embrun, il a réuni plus de 100 personnes.

• Avis, remarques et travail

Ces ateliers de travail, ouverts à tous, permettront de recueillir les avis et remarques des citoyens sur ces orientations en cours de définition ; et proposer à ces derniers de travailler à la déclinaison opérationnelle de ces grandes orientations.

Le programme des ateliers : ► Mardi 2 avril à 18h, à la salle de la Manutention à Embrun : transition écologique du territoire. ► Mardi 9 avril à 18 h, dans la salle du camping municipal La Garenne à Crots : préservation du patrimoine paysager et environnemental du territoire. ► Jeudi 11 avril à 18h, à la salle des fêtes de Chorges : développement du territoire. Renseignements : scot@ccserreponcon.com

Article du Dauphiné Libéré en date du 28 mars 2024

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Schéma de Cohérence Territorial : 3 ateliers

Actualités. Dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territorial, la communauté de communes de Serre-Ponçon organise 3 ateliers de travail ouvert à tous en avril

Publié le 19/03/2024 à 16h17 - Par manon mathieu



Alpes & Midi

L'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Serre-Ponçon a été lancé le 12 juin 2023. Il servira de cadre de référence pour tous les documents de planification des communes, et définira un ensemble d'orientations pour le développement et l'aménagement du territoire à 20 ans.
A ce titre, ses domaines d'intervention sont vastes : urbanisme, mais aussi économie, tourisme, mobilité, habitat, paysage, environnement...
Le diagnostic du Schéma de Cohérence Territoriale a été présenté lors d'une réunion publique le 28 novembre dernier à Embrun, qui a réuni plus de 100 personnes. Madame la Présidente de la Communauté de Communes a souhaité continuer à associer les citoyens à l'élaboration du SCoT, en proposant la tenue d'ateliers de travail ouverts à tous pour :
- Présenter les orientations pour le développement et l'aménagement du territoire de Serre-Ponçon sur lesquelles les élus sont en train de travailler ;
- Recueillir les avis et remarques des citoyens sur ces orientations en cours de définition ;
- Proposer aux citoyens de travailler à la déclinaison opérationnelle de ces grandes orientations.

3 ateliers de travail sont prévus aux dates suivantes :
- Le 2 avril à 18h, sur la transition écologique du territoire – Salle de la Manutention à Embrun ;
- Le 9 avril à 18h, sur la préservation du patrimoine paysager et environnemental du territoire – Salle du camping municipal La Garenne à Crots ;
- Le 11 avril à 18h sur le développement du territoire – Salle des fêtes de Chorges.

Galerie photos



Article d'Alpes et Midi en date du 19 mars 2024

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

ANNEXE 3 – EXPOSITION PUBLIQUE ITINÉRANTE

3.1. Panneaux d'exposition

3.2. Mesures de publicité des expositions

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

Un projet de territoire à 20 ans

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SERRE-PONÇON

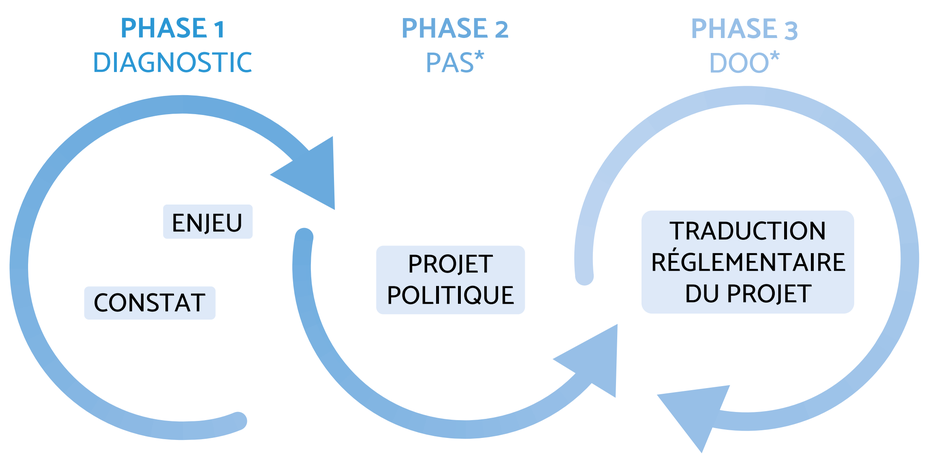
Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document de planification urbaine à horizon vingt ans.

Il dessine et oriente, à une échelle intercommunale, l'organisation et la vocation générale des espaces.

Il définit des principes et des choix d'aménagement, et vise un équilibre entre préservation de l'environnement et développement du territoire.

Les communes devront notamment mettre en compatibilité leurs documents d'urbanisme (PLU, carte communale) avec le SCoT du territoire.

LE SCOT, UN DOCUMENT EN 3 ÉTAPES



*Projet Aménagement Stratégique *Document d'Orientations et d'Objectifs

LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

17 communes sur **2** départements

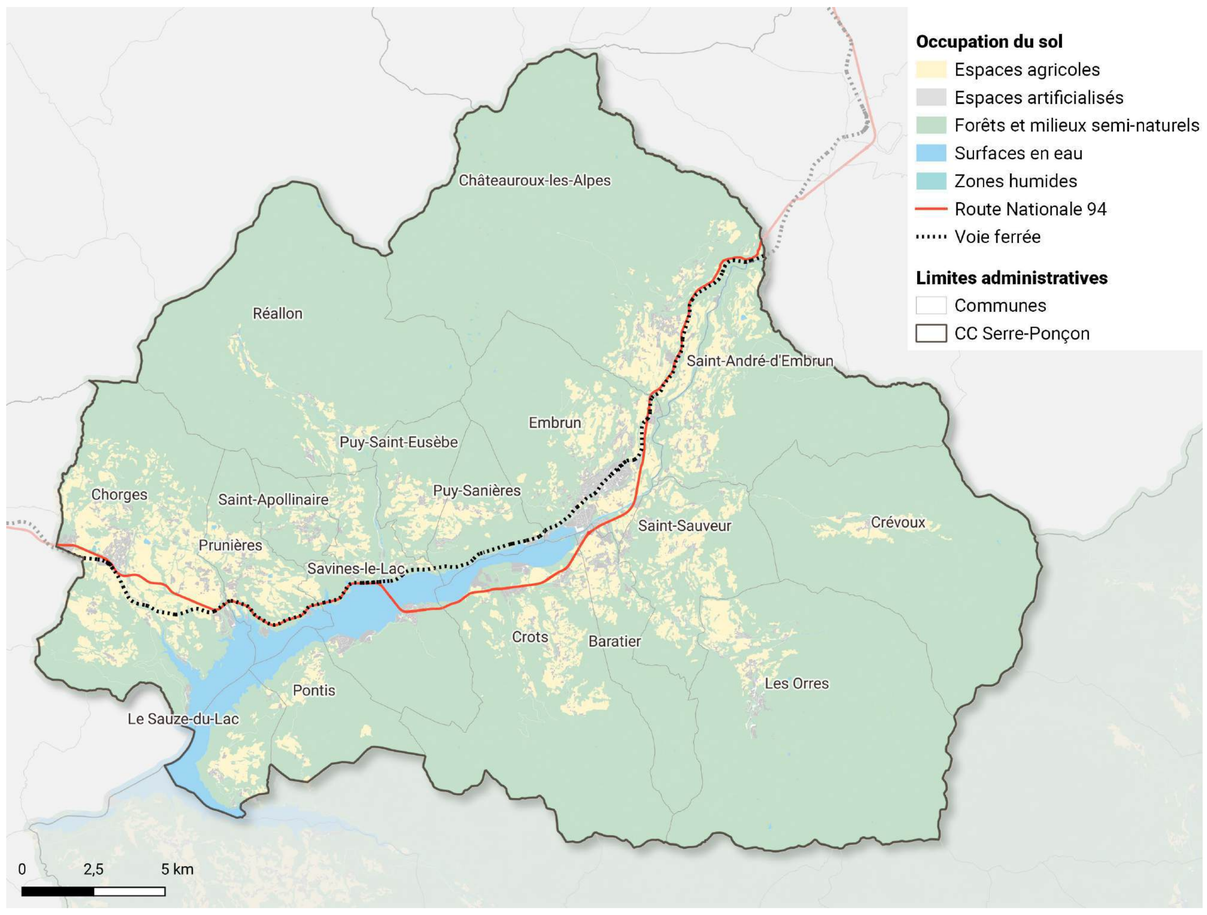
609 km² marqués par un relief conséquent

3 stations de sports de montagne et **2** stations classées tourisme

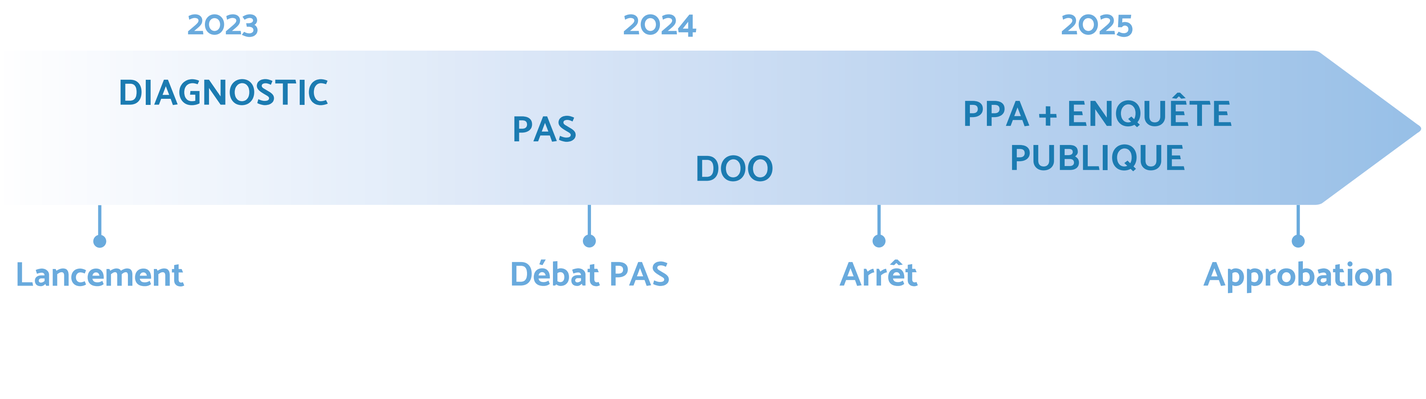
16 850 habitants

1 parc national (Les Écrins)

2 800 ha pour le lac de Serre-Ponçon soit le plus grand lac artificiel de France



LES ÉTAPES D'ÉLABORATION DU SCOT



COMMENT S'INFORMER ?

En consultant le site internet :
https://www.ccserreponcon.com/competences/schema-coherence-territoriale-scot

En consultant le dossier de concertation disponible au siège de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon :
6 impasse de l'Observatoire, 05200 Embrun.

COMMENT PARTICIPER ?

L'élaboration du SCOT est menée par la Communauté de Communes de Serre-Ponçon.
Elle y associe, tout au long de la démarche, les élus du territoire et les acteurs institutionnels.
La participation des habitants est également essentielle à l'élaboration de ce projet.

Parce que le SCoT dessinera le futur cadre de votre vie quotidienne, chacun d'entre vous est invité à s'exprimer sur le devenir du territoire.

scot@ccserreponcon.com

Mme la Présidente, SCoT de Serre-Ponçon, Communauté de Communes de Serre-Ponçon – 6 impasse de l'Observatoire, 05200 Embrun.

Sur le registre au siège de la CCSP :
6 impasse de l'Observatoire 05200 Embrun.

En assistant aux 4 réunions publiques prévues sur l'ensemble de la démarche.

En participant aux ateliers thématiques ouverts au grand public, dont l'information sera communiquée sur le site internet de la CCSP.

aupa AGENCE D'URBANISME PAYS D'AIX-DURANCE
Alpicité Urbanisme, Paysage, Environnement
ecovia Ingénieurs Conseil Environnement

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

LA COMMUNAUTÉ DE SERRE-PONÇON AUJOURD'HUI...

Connaître notre territoire pour mieux répondre aux enjeux de demain

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SERRE-PONÇON

CADRE DE VIE

UN TERRITOIRE ATTRACTIF AVEC LA PLUS FORTE DYNAMIQUE DÉMOGRAPHIQUE DU DÉPARTEMENT

16 850 habitants
(2020)

+ 1 100 habitants
(2014-2020)

> Une croissance démographique liée à l'attractivité du territoire et à l'installation d'habitants nouveaux.

34,4 % de la population a + de 60 ans
(2020)

> Une population relativement âgée avec l'augmentation forte de la part des 60 ans et + depuis 2009 et une diminution de la part des jeunes âgés de moins de 15 ans sur la même période.

DÉFIS :

> Maintenir la dynamique démographique.

> Anticiper et préparer le vieillissement de la population (logements, accessibilité des équipements et des services, offre de soins...).

> Améliorer l'accueil de populations jeunes et actives pour pérenniser les équipements et les activités du territoire.

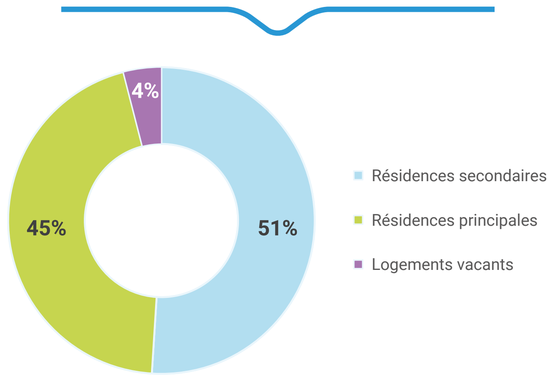
UN PARC DE LOGEMENTS DOMINÉ PAR LES RÉSIDENCES SECONDAIRES

+1 000 logements
(2014-2020)

> Un contexte immobilier tendu pour les locaux, à l'accession comme à la location.

> Un marché immobilier concurrencé par le marché du logement touristique.

18 500 logements
(2020)



Répartition du parc de logements
Insee 2020

DÉFIS :

> Répondre aux besoins de parcours résidentiels des habitants (jeunes actifs, nouveaux arrivants, saisonniers, personnes âgées).

> Adapter le parc de logements au vieillissement de la population et améliorer ses performances énergétiques.

DES DÉPLACEMENTS MAJORITAIREMENT EFFECTUÉS EN VOITURE

80 % des déplacements domicile-travail

2 % des déplacements domicile-travail

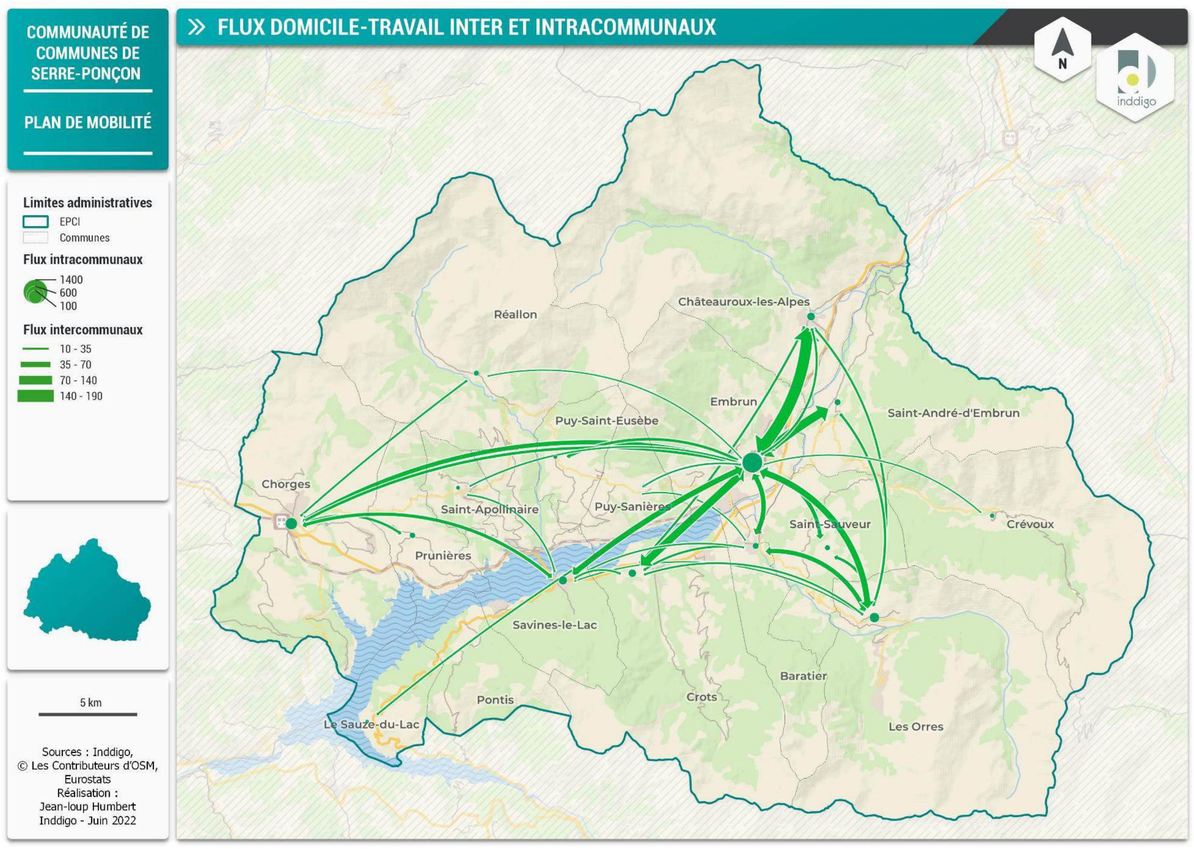
16 aires de covoiturage
(formelles ou informelles)

> Des déplacements liés au travail et aux études essentiellement internes au territoire.

> Un usage du vélo majoritairement à vocation récréative.

> Une offre de transports en commun très utilisée par les scolaires.

> Une problématique saisonnière de difficultés de circulation.



CCSP - Plan de Mobilité Simplifié - avril 2023

DÉFIS :

> Renforcer la desserte interne ainsi que la grande accessibilité de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon.

> Accompagner le développement d'offre alternative à la voiture (transports en commun, covoiturage, intermodalité...) pour tous les déplacements.

> Améliorer la qualité des espaces publics pour faciliter et sécuriser les déplacements de proximité en modes actifs (marche, vélo...).

> Développer et promouvoir un accès aux stations et sites touristiques sans voiture.

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

LA COMMUNAUTÉ DE SERRE-PONÇON AUJOURD'HUI...

Connaître notre territoire pour mieux répondre aux enjeux de demain

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SERRE-PONÇON

DYNAMIQUES TERRITORIALES

UN TISSU ÉCONOMIQUE DIVERSIFIÉ ET EN CROISSANCE

6 140 emplois (2020)

+ 530 emplois (2014-2020)

11 Zones d'Activités Économiques (ZAE) qui totalisent 20% des emplois

90 % des emplois de la CCSP sur 5 communes (Baratier, Chorges, Embrun, Les Orres et Savines-le-Lac)

> Une économie qui a mieux résistée à la crise COVID que les territoires voisins.

> La présence d'une polarité commerciale forte, Embrun, relais entre Gap et Briançon.

DÉFIS :

> Développer l'économie « productive » et optimiser le potentiel d'accueil des espaces d'activités.

> Contenir le développement commercial périphérique pour favoriser le commerce de centre-ville.

UNE IDENTITÉ AGRICOLE MARQUÉE PAR L'ÉLEVAGE

30 550 ha de terres agricoles et de pâturage

20 % d'exploitations en agriculture biologique

> Des fermes « familiales » en régression au profit de grandes exploitations.

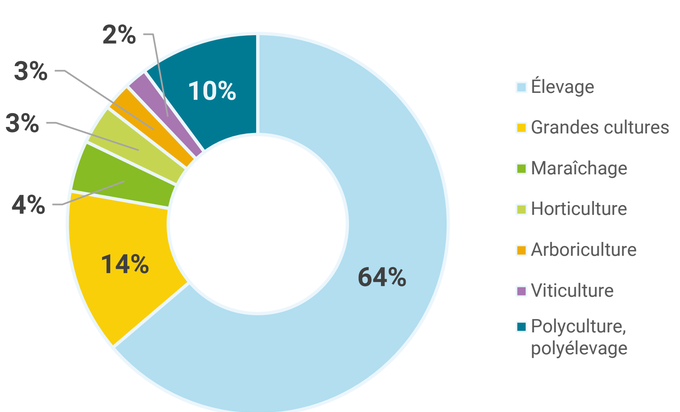
> Une profession qui rajeunit... mais des incertitudes persistantes liées à la transmission des exploitations.

> Des productions locales qui s'écoulent majoritairement via des circuits longs (grande distribution, export à l'international).

> De nombreuses démarches de qualité et de diversification.

> Un accès au foncier problématique avec des demandes d'installations qui n'aboutissent pas faute de foncier disponible.

220 exploitations



Répartition des exploitations agricoles par orientations principales
RGA 2020

DÉFIS :

> Préserver le foncier agricole sur le territoire, particulièrement les surfaces agricoles stratégiques (surfaces irriguées, mécanisables...), pour permettre le bon fonctionnement des exploitations et leur développement.

> Pérenniser et renforcer les atouts de l'agriculture locale notamment l'irrigation.

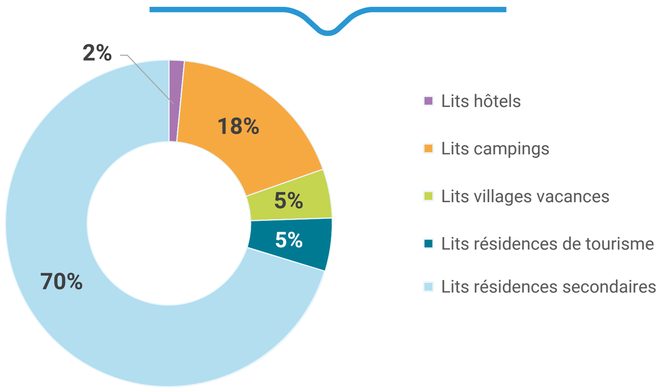
LA 2E DESTINATION TOURISTIQUE DES HAUTES-ALPES

2,8 millions de nuitées
dont 1,8 M en haute saison (été et hiver) et 1 M en basse saison (automne et printemps)

population **x 5** en haute saison avec des conséquences sur le fonctionnement du territoire (mobilité, assainissement...)

> Une offre d'hébergement touristique portée par les résidences secondaires.

67 000 lits



Répartition des lits touristiques par type d'hébergement
Insee 2019

DÉFIS :

> Adapter les activités touristiques au changement climatique.

> Répondre aux besoins d'hébergements touristiques et améliorer leur qualité.

> Diversifier l'offre pour tendre vers un tourisme 4 saisons, notamment en améliorant la complémentarité entre le lac et les stations de montagne.

ENVIRONNEMENT

1630 ha de zones humides jouant un rôle majeur notamment pour la biodiversité du territoire

> Un territoire fortement soumis aux risques naturels : inondations, incendies, avalanches, crues torrentielles et glissements de terrain...

83 % du territoire en forêt et milieux semi-naturels ; 3,5 % d'espaces artificialisés

> Nombreuses protections environnementales : Parc National des Écrins, 4 sites Natura 2000, 3 Espaces Naturels Sensible...

140 ouvrages de protection à gérer sur le territoire (digues, barrages...)

nombre moyen de nuits chaudes **x 4**
(années 60-années 2000)

> Un territoire soumis au changement climatique.

> Des consommations énergétiques élevées (467 GWh/an) qui ne montrent pas de tendances à la baisse marquée, une croissance continue des productions d'énergie renouvelable (106 GWh/an en 2021).

DÉFIS :

> Articuler urbanisation et protection des populations, adaptation au changement climatique, préservation de la biodiversité et des espaces naturels sensibles du territoire.

aupa AGENCE D'URBANISME PAYS D'AIX-DURANCE
Alpicité Urbanisme, Paysage, Environnement
ecovia Ingénieurs Conseil Environnement

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

ERVICES ADMINISTRATIFS

LA COMMUNAUTÉ DE SERRE-PONÇON AUJOURD'HUI...

Connaître notre territoire pour mieux répondre aux enjeux de demain

DYNAMIQUES TERRITORIALES

UN TISSU ÉCONOMIQUE DIVERSIFIÉ ET EN CROISSANCE

6 140 emplois
+ 530 emplois
11 Zones d'Activités Économiques (ZAE) qui totalisent 20% des emplois
90 % des emplois de la CCSP sur 5 communes (Barcelonnette, Chorges, Embrun, Les Orres et Savines-le-Lac)

DÉFIS :
- Développer l'économie « productive » et optimiser le potentiel d'accueil des espaces d'activités.
- Contenir le développement commercial périphérique pour favoriser le commerce du centre-ville.

UNE IDENTITÉ AGRICOLE MARQUÉE PAR L'ÉLEVAGE

30 550 ha de terres agricoles et de pâturage
220 exploitations
20 % d'exploitations en agriculture biologique



DÉFIS :
- Préserver le foncier agricole sur le territoire, particulièrement les surfaces pastorales, en stagnation, fluctuantes, mécanisables (...), pour permettre le bon fonctionnement des exploitations et leur développement.
- Poursuivre et renforcer les actions de l'agriculture locale notamment biologique.

LA 1ère DESTINATION TOURISTIQUE DES HAUTES-ALPES

2,8 millions de nuitées
67 000 lits
population x 5 en haute saison avec des conséquences sur le fonctionnement du territoire (mobilité, assainissement...)



DÉFIS :
- Adapter les activités touristiques au changement climatique.
- Répondre aux besoins d'hébergement touristiques et améliorer leur qualité.
- Diversifier l'offre pour tendre vers un tourisme « 4 saisons », notamment en améliorant la complémentarité entre le lac et les stations de montagne.

ENVIRONNEMENT

1 630 ha de zones humides jouant un rôle majeur notamment pour la biodiversité du territoire
83 % du territoire en ZNIEFF et milieux remarquables (33 % d'espaces artificialisés)
140 ouvrages de protection à gérer sur le territoire (digues, barrages...)
nombre moyen de nuits chaudes : X 4

Les consommations énergétiques élevées (en GWh/an) qui en résultent pour le territoire, et le faible niveau de production d'énergie renouvelable (100 GWh/an en 2021)

DÉFIS :
- Anticiper, s'adapter et protéger des populations, infrastructures, économie face au changement climatique, préservation de la biodiversité et des espaces, risques naturels, ressources.
- Un territoire soumis au changement climatique

taupa Alpicité covia

LA COMMUNAUTÉ DE SERRE-PONÇON AUJOURD'HUI...

Connaître notre territoire pour mieux répondre aux enjeux de demain

CADRE DE VIE

UN TERRITOIRE ATTRACTIF AVEC LA PLUS FORTE DYNAMIQUE DÉMOGRAPHIQUE DU DÉPARTEMENT

16 850 habitants (2020)
+ 1 100 habitants (2014-2020)

- Une croissance démographique liée à l'attractivité du territoire et à l'installation d'habitants nouveaux.

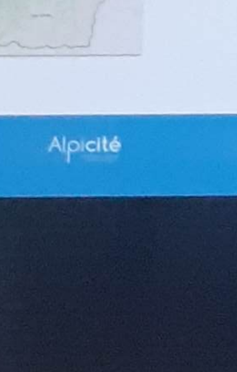
34,4 % de la population a + de 60 ans (2020)

- Une population relativement âgée avec l'augmentation forte de la part des 60 ans et + depuis 2009 et une diminution de la part des jeunes âgés de moins de 15 ans sur la même période.

DÉFIS :
- Maintenir la dynamique démographique.
- Anticiper et préparer le vieillissement de la population (logements, accessibilité des équipements et des services, offre de soins...).
- Améliorer l'accueil de populations jeunes et actives pour pérenniser les équipements et les activités du territoire.

UN PARC DE LOGEMENTS DOMINÉ PAR LES RÉSIDENCES SECONDAIRES

+1 000 logements (2014-2020)
18 500 logements (2020)



Répartition du parc de logements

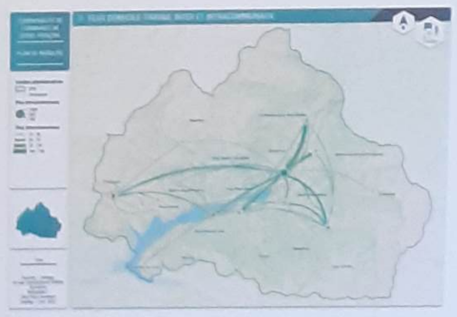
- Un contexte immobilier tendu pour les locaux, à l'accession comme à la location.
- Un marché immobilier concurrencé par le marché du logement touristique.

DÉFIS :
- Répondre aux besoins de parcours résidentiels des habitants (jeunes actifs, nouveaux arrivants, saisonniers, personnes âgées).
- Adapter le parc de logements au vieillissement de la population et améliorer ses performances énergétiques.

DES DÉPLACEMENTS MAJORITAIREMENT EFFECTUÉS EN VOITURE

80 % des déplacements domicile-travail
2 % des déplacements domicile-travail
16 aires de covoiturage (formelles ou informelles)

- Des déplacements liés au travail et aux études essentiellement internes au territoire.
- Un usage du vélo majoritairement à vocation récréative.
- Une offre de transports en commun très utilisée par les scolaires.
- Une problématique saisonnière de difficultés de circulation.



DÉFIS
- Renforcer la desserte interne ainsi que la grande accessibilité de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon.
- Accompagner le développement d'offre alternative à la voiture (transports en commun, covoiturage, intermodalité...) pour tous les déplacements.
- Améliorer la qualité des espaces publics pour faciliter et sécuriser les déplacements de proximité en modes actifs (marche, vélo...).
- Développer et promouvoir un accès aux stations et sites touristiques sans voiture.

taupa Alpicité covia

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

Un Projet d'Aménagement Stratégique pour les 20 prochaines années

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SERRE-PONÇON

Le Projet d'Aménagement Stratégique correspond au projet politique du territoire, défini par les élus à horizon 20 ans. Il expose les orientations et les objectifs recherchés, dans le respect des équilibres locaux, pour la mise en valeur de l'ensemble du territoire par une complémentarité entre développement de l'urbanisation et espaces à préserver.

Le Projet d'Aménagement Stratégique du SCoT de Serre-Ponçon se décline en 3 axes :

- Axe 1. Serre-Ponçon, un territoire en transition
- Axe 2. Un patrimoine à préserver
- Axe 3. Un développement équilibré et maîtrisé

UNE CONCERTATION ÉTROITE AVEC LES ÉLUS DES COMMUNES DU TERRITOIRE, AINSI QU'AVEC LES CITOYENS

Nombreuses réunions internes à la Communauté de Communes de Serre-Ponçon, réunissant l'ensemble des maires ;

3 ateliers de travail avec les élus municipaux pour dégager des grandes tendances et se positionner sur les priorités du territoire ;

3 ateliers avec les citoyens pour travailler sur les orientations et objectifs proposés par les élus ;

2 réunions publiques pour présenter le Projet d'Aménagement Stratégique au plus grand nombre ;

250 participants (élus et citoyens) à l'élaboration du Projet d'Aménagement Stratégique du SCoT.

Une dynamique que les élus communautaires souhaitent poursuivre pour les prochaines étapes du SCoT.







© Communauté de Communes de Serre-Ponçon

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE DU SCOT DE SERRE-PONÇON

OBJECTIF : positionner le territoire dans une transition claire et efficace pour s'adapter au changement climatique, afin de protéger les populations et les activités du territoire.

AXE 1. SERRE-PONÇON, UN TERRITOIRE EN TRANSITION

ORIENTATION 1.1

Traitement des eaux usées

Sobriété des prélèvements

Préservation de la ressource en eau

L'eau, un enjeu central de la transition du territoire

Équilibre des usages

Zones humides

Adaptation aux évolutions climatiques

ORIENTATION 1.2

Principe de précaution

Protection des populations

Améliorer la résilience du territoire vis-à-vis des effets du changement climatique

Adaptation des aménagements

Pérennité des ouvrages de protection

ORIENTATION 1.3

Limiter les consommations énergétiques

Rénovation des bâtiments

Filière bois

Mettre en œuvre une stratégie permettant de réduire les consommations énergétiques et de développer la production d'énergies renouvelables

Développement des énergies renouvelables

Stratégie intercommunale

ORIENTATION 1.4

Réduire les émissions de gaz à effet de serre

Destination vélo

Poursuivre les efforts d'amélioration de la qualité de l'air et de diminution des polluants atmosphériques

Mobilité touristique

Stratégies de mobilités

ORIENTATION 1.5

Réduire la production de déchets

Gestion des déchets

Réduire, trier, valoriser et gérer les déchets

Économie circulaire

Valorisation des matériaux

ORIENTATION 1.6

Stratégie foncière

Sobriété foncière

Inscrire le territoire dans la trajectoire du Zéro Artificialisation Nette

Loi Climat Résilience

Lutte contre l'artificialisation des sols

Scannez moi !

aupa AGENCE D'URBANISME PAYS D'AIX-DURANCE

Alpicité Urbanisme, Paysage, Environnement

ecovia Ingénieurs Conseil Environnement

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

Un Projet d'Aménagement Stratégique pour les 20 prochaines années

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SERRE-PONÇON

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE DU SCOT DE SERRE-PONÇON

OBJECTIF : créer un cadre commun et partagé pour préserver le patrimoine naturel et paysager du territoire, alors que certains aménagements ont pu impacter le paysage exceptionnel de Serre-Ponçon, et que le changement climatique constitue une menace pour la biodiversité et les fonctionnalités écologiques du territoire.

AXE 2. UN PATRIMOINE À PRÉSERVER

ORIENTATION 2.1

Qualité des espaces bâtis

Intégration paysagère

Vues remarquables

Un paysage majestueux à préserver

Patrimoine

Valorisation des espaces publics

Paysage

Densification réfléchie

ORIENTATION 2.2

Biodiversité

Trame noire

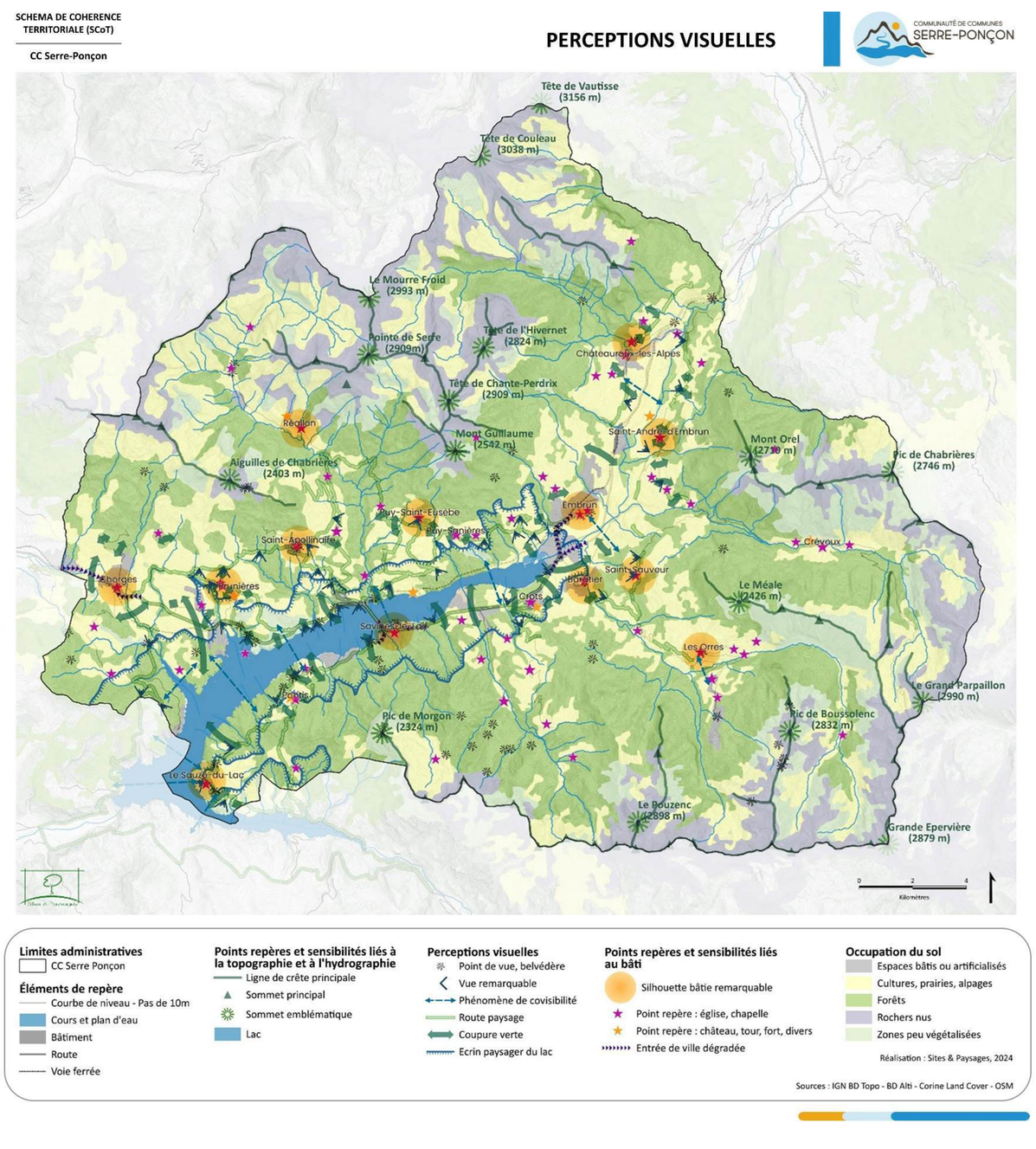
Sites naturels sensibles

Sauvegarder la biodiversité et la fonctionnalité écologique des milieux

Continuités écologiques

Coupures d'urbanisation

Trame verte et bleue



OBJECTIF : mettre en place une stratégie de développement urbain à l'échelle de la CCSP, adossée à une armature urbaine partagée, qui permette de répondre aux enjeux en matière de parcours résidentiel, et d'adaptation de l'activité économique du territoire au changement climatique.

AXE 3. UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ ET MAÎTRISÉ

ORIENTATION 3.1

Préservation de la ressource en eau

Traitement des eaux usées

Sobriété des prélèvements

Une armature urbaine respectueuse des équilibres territoriaux

Équilibre des usages

Zones humides

Adaptation aux évolutions climatiques

Encadrer le dynamisme des villages (Le Sauze-du-Lac, Pontis, Prunières, Saint-Apollinaire, Puy-Saint-Eusèbe, Puy-Sanières, Saint-Sauveur, Saint-André-d'Embrun)

Maintenir une vie à l'année dans les communes supports de stations de sports et loisirs de montagne (Réallon, Les Orres, Crévoux)

Établir une complémentarité entre les pôles d'appuis (Baratier, Savines-le-Lac, Chateauroux-les-Alpes, Crots) et les bourgs centres

Pérenniser les dynamiques des bourgs centres (Chorges, Embrun)

ORIENTATION 3.2

Logement saisonnier

0.6% de croissance démographique

Rénovation des logements

Consolider la croissance démographique par une offre de logements adaptée

Maîtrise des résidences secondaires

Logement abordable

Stratégie foncière

Équilibre générationnel

ORIENTATION 3.3

Accès aux services publiques et équipements

Accès aux soins

Équilibre territorial

Consolider l'offre en équipements, services publics et commerces de proximité

Offre culturelle et sportive

Commerces de proximité

Couverture numérique

ORIENTATION 3.4

Répartition de la fréquentation touristique

Adaptation au défi climatique

Diversification économique

Une économie à renforcer et à adapter

Immobilier de loisirs

Écotourisme

Transformation du modèle agricole

Scannez moi !

aupa AGENCE D'URBANISME PAYS D'AIX-DURANCE

Alpicité Urbanisme, Paysage, Environnement

ecovia Ingénieurs Conseil Environnement

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

Un document de planification à 20 ans pour le territoire

Les SCoT sont obligatoires sur tout le territoire national depuis 2010.
Ils s'appuient sur un diagnostic du territoire et sur des orientations de développement à 20 ans pour le territoire, définis dans le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS).
Le diagnostic et le PAS ont fait l'objet de précédentes expositions.
Les présentes affiches visent à présenter le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) du SCoT.

Quel est le rôle du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) ?

Fascicule des règles d'application du SCoT, il traduit les orientations du Projet d'Aménagement Stratégique de deux façons :

- **Les prescriptions**, y compris cartographiques, notamment opposables aux documents d'urbanisme locaux dans un rapport de compatibilité;
- **Les recommandations** : bonnes pratiques conseillées pour une meilleure mise en oeuvre du projet, sans caractère opposable.



Les 3 axes du SCoT de Serre-Ponçon

Axe 1

Serre-Ponçon, un territoire en transition

Axe 2

Un patrimoine à préserver

Axe 3

Un développement équilibré et maîtrisé

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

Un document de planification à 20 ans pour le territoire

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

SERRE-PONÇON

Axe 1 Serre-Ponçon, un territoire en transition

Orientation 1 L'eau, un enjeu central de la transition du territoire



Le SCoT vise à améliorer le partage de la ressource en eau, la gestion des eaux pluviales, et à articuler ressource en eau et développement

Orientation 2 Améliorer la résilience du territoire vis-à-vis du changement climatique



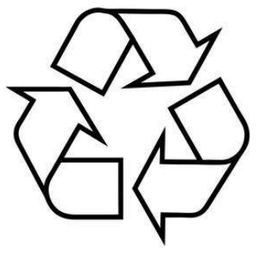
Le SCoT vise à intégrer la connaissance des risques et l'entretien des ouvrages de protection dans les projets de développement

Orientation 3 Réduire les émissions de gaz à effet de serre, diminuer les consommations énergétiques, développer la production d'énergies renouvelables, développer les mobilités alternatives



Le SCoT propose une stratégie intégrée pour tendre vers l'autonomie énergétique du territoire, tout en préservant les ressources naturelles, agricoles et paysagères du territoire : encadrement des parcs photovoltaïques au sol, priorisation du développement des énergies renouvelables sur le bâti existant, favoriser le développement urbain dans les secteurs desservis en transports en commun...

Orientation 4 Réduire, trier, valoriser et gérer les déchets



Le SCoT incite à la réduction de la production des déchets et à une organisation optimale du territoire pour recycler, réemployer et valoriser les déchets végétaux.

Orientation 5 Inscrire le territoire dans la trajectoire du Zéro Artificialisation Nette (ZAN)



L'objectif du SCoT de Serre-Ponçon est d'optimiser les espaces déjà urbanisés, avant de consommer des espaces naturels, agricoles et forestiers. Le SCoT fixe des plafonds de consommation d'espaces pour chaque commune.

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

Un document de planification à 20 ans pour le territoire

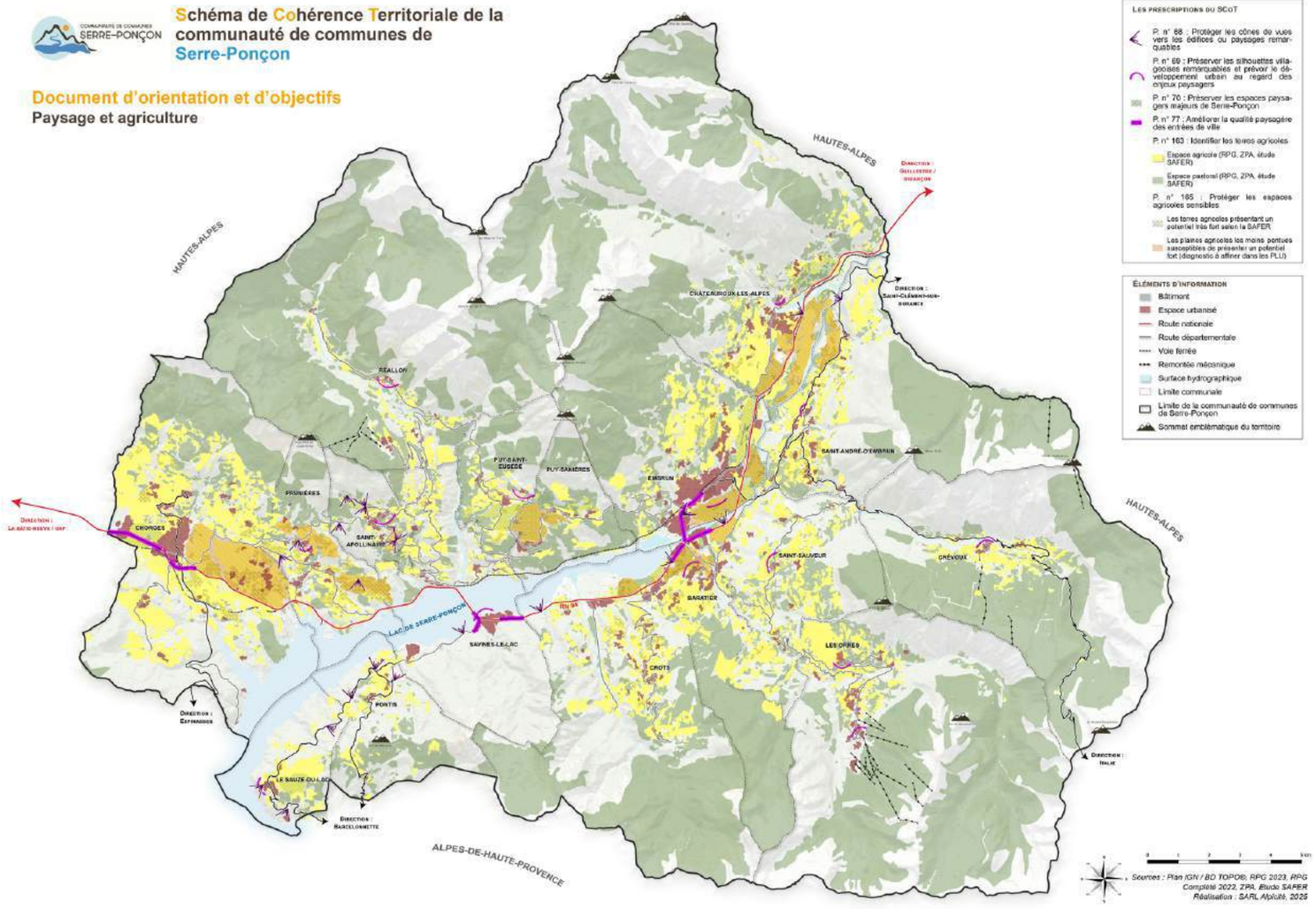
Axe 2

Un patrimoine à préserver

Orientation 1

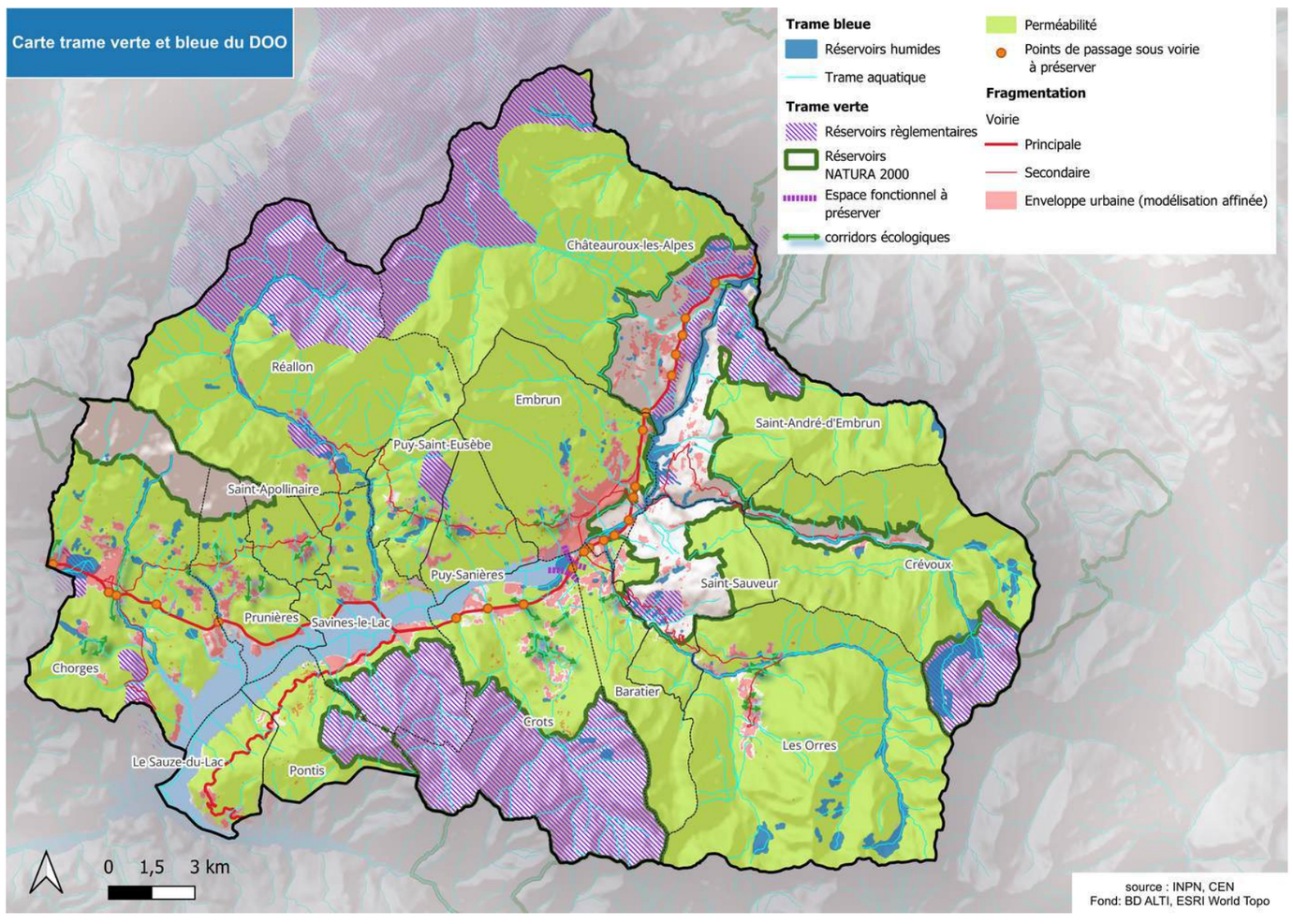
Un paysage majestueux à préserver

Le SCoT mobilise plusieurs outils pour protéger différents aspects du patrimoine paysager de Serre-Ponçon : cônes de vue, espaces paysagers majeurs, espaces agricoles sensibles, requalification des sites touristiques, *etc*.



Orientation 2

Sauvegarder la biodiversité et la fonctionnalité écologique des milieux



Le SCoT définit la trame verte et bleue du territoire, qui localise des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques à préserver.

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

Un document de planification à 20 ans pour le territoire

SERRE-PONÇON

Axe 3 Un développement équilibré et maîtrisé

Orientation 1 Une armature urbaine et rurale respectueuse des équilibres territoriaux

Le SCoT définit l'amature urbaine et rurale du territoire, et qualifie le rôle de chaque commune dans le développement de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon (CCSP)

Orientation 2 Consolider la croissance démographique par une offre de logements adaptée

Le SCoT a fixé un objectif de production de logements neufs sur le territoire pour répondre aux objectifs de croissance démographique. Il encadre également fortement la production de résidences secondaires.



Orientation 3 Consolider l'offre en équipements, services publics et commerces de proximité

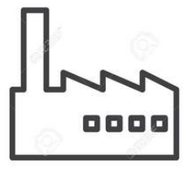
Le SCoT vise un équilibre territorial dans l'accès aux équipements publics. Il pose un objectif ferme de préservation des commerces de proximité dans les centres bourgs.



Orientation 4 Une économie à renforcer et à adapter

Le SCoT prévoit la production de foncier économique neuf pour permettre l'accueil de nouvelles entreprises et le développement des entreprises installées sur le territoire.

En matière de tourisme, un positionnement "nature" est affirmé, avec une priorité donnée à la réhabilitation des lits touristiques. Quelques projets touristiques en extension sont autorisés, en raison de leur caractère différenciant.



En matière d'agriculture, le SCoT affirme la volonté du territoire de préserver les espaces agricoles sensibles, les systèmes d'irrigation et les terres irriguées, et d'assurer le fonctionnement pérenne des exploitations.

Vous souhaitez rester informés ?

Des articles, rapports de présentation, compte-rendus etc. sont régulièrement publiés sur la page dédiée au SCoT du site internet de la CCSP.

Un registre de concertation est disponible au siège de la CCSP.

Vous pouvez également participer par mail ; scot@ccsp.com
Ou par courrier : Mme la Présidente, SCoT de Serre-Ponçon, 6 impasse de l'Observatoire 05 200 EMBRUN

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC



MAIRIE

LA POSTE

AGENCE POSTALE COMMUNALE

DU LUNDI AU VENDREDI
DE 9H00 à 12h00

URBANISME

EXPOSITION

du 26/11/2025 au 5/12/2025

(Dans l'entrée de la mairie)

SCOT

(Schéma de Cohérence Territoriale)

Document d'urbanisme qui, à l'échelle de la communauté de communes de Serre Ponçon, détermine l'organisation spatiale et les grandes orientations de développement du territoire.

Information du public des dispositions du

DOO

(Document d'Orientations et d'Objectifs).

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

Un document de planification à 20 ans pour le territoire

Les SCoT sont obligatoires sur tout le territoire national depuis 2010.
Ils s'appuient sur un diagnostic du territoire et sur des orientations de développement à 20 ans pour le territoire, définis dans le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS).
Le diagnostic et le PAS ont fait l'objet de précédentes expositions.
Les présentes affiches visent à présenter le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) du SCoT.

Quel est le rôle du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) ?

Fascicule des règles d'application du SCoT, il traduit les orientations du Projet d'Aménagement Stratégique de deux façons :

- **Les prescriptions**, y compris cartographiques, notamment opposables aux documents d'urbanisme locaux dans un rapport de compatibilité;
- **Les recommandations** : bonnes pratiques conseillées pour une meilleure mise en oeuvre du projet, sans caractère opposable.



Les 3 axes du SCoT de Serre-Ponçon

Axe 1 — Serre-Ponçon, un territoire en transition

Axe 2 — Un patrimoine à préserver

Axe 3 — Un développement équilibré et maîtrisé

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

Un document de planification à 20 ans pour le territoire

Axe 1 Serre-Ponçon, un territoire en transition

Orientation 1 L'eau, un enjeu central de la transition du territoire

Le SCoT vise à améliorer le partage de la ressource en eau, la gestion des eaux pluviales, et à articuler ressource en eau et développement

Orientation 2 Améliorer la résilience du territoire vis-à-vis du changement climatique

Le SCoT vise à intégrer la connaissance des risques et l'entretien des ouvrages de protection dans les projets de développement

Orientation 3 Réduire les émissions de gaz à effet de serre, diminuer les consommations énergétiques, développer la production d'énergies renouvelables, développer les mobilités alternatives

Le SCoT propose une stratégie intégrée pour tendre vers l'autonomie énergétique du territoire, tout en préservant les ressources naturelles, agricoles et paysagères du territoire : encadrement des parcs photovoltaïques au sol, priorisation du développement des énergies renouvelables sur le bâti existant, favoriser le développement urbain dans les secteurs desservis en transports en commun...

Orientation 4 Réduire, trier, valoriser et gérer les déchets

Le SCoT incite à la réduction de la production des déchets et à une organisation optimale du territoire pour recycler, réemployer et valoriser les déchets végétaux.

Orientation 5 Inscrire le territoire dans la trajectoire du Zéro Artificialisation Nette (ZAN)

L'objectif du SCoT de Serre-Ponçon est d'optimiser les espaces déjà urbanisés, avant de consommer des espaces naturels, agricoles et forestiers. Le SCoT fixe des plafonds de consommation d'espaces pour chaque commune.

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

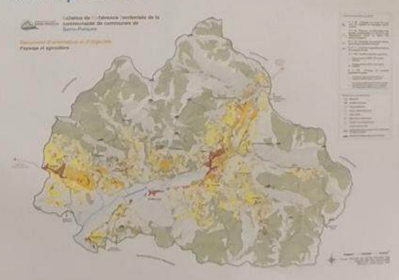
Un document de planification à 20 ans pour le territoire

Axe 2 Un patrimoine à préserver

Orientation 1

Un paysage majestueux à préserver

Le SCoT mobilise plusieurs outils pour protéger différents aspects du patrimoine paysager de Serre-Ponçon : cônes de vue, espaces paysagers majeurs, espaces agricoles sensibles, requalification des sites touristiques, *etc.*



Orientation 2

Sauvegarder la biodiversité et la fonctionnalité écologique des milieux



Le SCoT définit la trame verte et bleue du territoire, qui localise des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques à préserver.

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

Un document de planification à 20 ans pour le territoire

Axe 3 Un développement équilibré et maîtrisé

Orientation 1 Une armature urbaine et rurale respectueuse des équilibres territoriaux

Le SCoT définit l'amature urbaine et rurale du territoire, et qualifie le rôle de chaque commune dans le développement de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon (CCSP)

Orientation 2 Consolider la croissance démographique par une offre de logements adaptée

Le SCoT a fixé un objectif de production de logements neufs sur le territoire pour répondre aux objectifs de croissance démographique. Il encadre également fortement la production de résidences secondaires.

Orientation 3 Consolider l'offre en équipements, services publics et commerces de proximité

Le SCoT vise un équilibre territorial dans l'accès aux équipements publics. Il pose un objectif ferme de préservation des commerces de proximité dans les centres bourgs.

Orientation 4 Une économie à renforcer et à adapter

Le SCoT prévoit la production de foncier économique neuf pour permettre l'accueil de nouvelles entreprises et le développement des entreprises installées sur le territoire.
En matière de tourisme, un positionnement "nature" est affirmé, avec une priorité donnée à la réhabilitation des lits touristiques. Quelques projets touristiques en extension sont autorisés, en raison de leur caractère différenciant.
En matière d'agriculture, le SCoT affirme la volonté du territoire de préserver les espaces agricoles sensibles, les systèmes d'irrigation et les terres irriguées, et d'assurer le fonctionnement pérenne des exploitations.

Vous souhaitez rester informés ?

Des articles, rapports de présentation, compte-rendus etc. sont régulièrement publiés sur la page dédiée au SCoT du site internet de la CCSP.
Un registre de concertation est disponible au siège de la CCSP.
Vous pouvez également participer par mail ; scot@ccsp.com
Ou par courrier : Mme la Présidente, SCoT de Serre-Ponçon, 6 impasse de l'Observatoire 05 200 EMBRUN

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

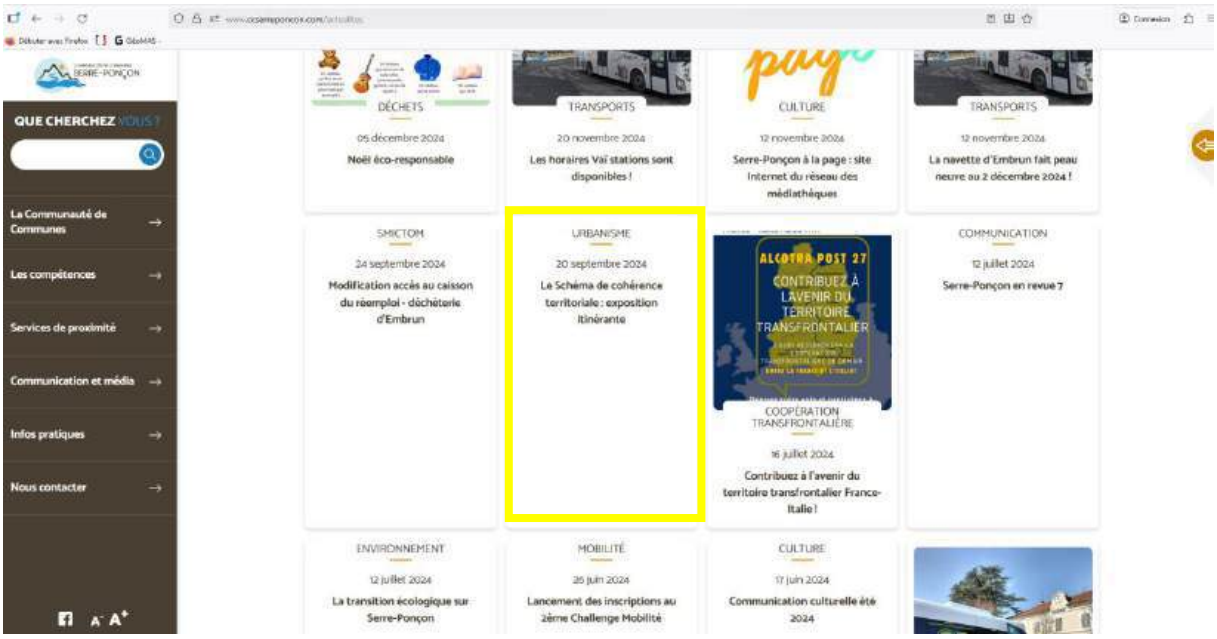
ANNEXE 3 – EXPOSITION PUBLIQUE ITINÉRANTE

3.1. Panneaux d'exposition

3.2. Mesures de publicité des expositions

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

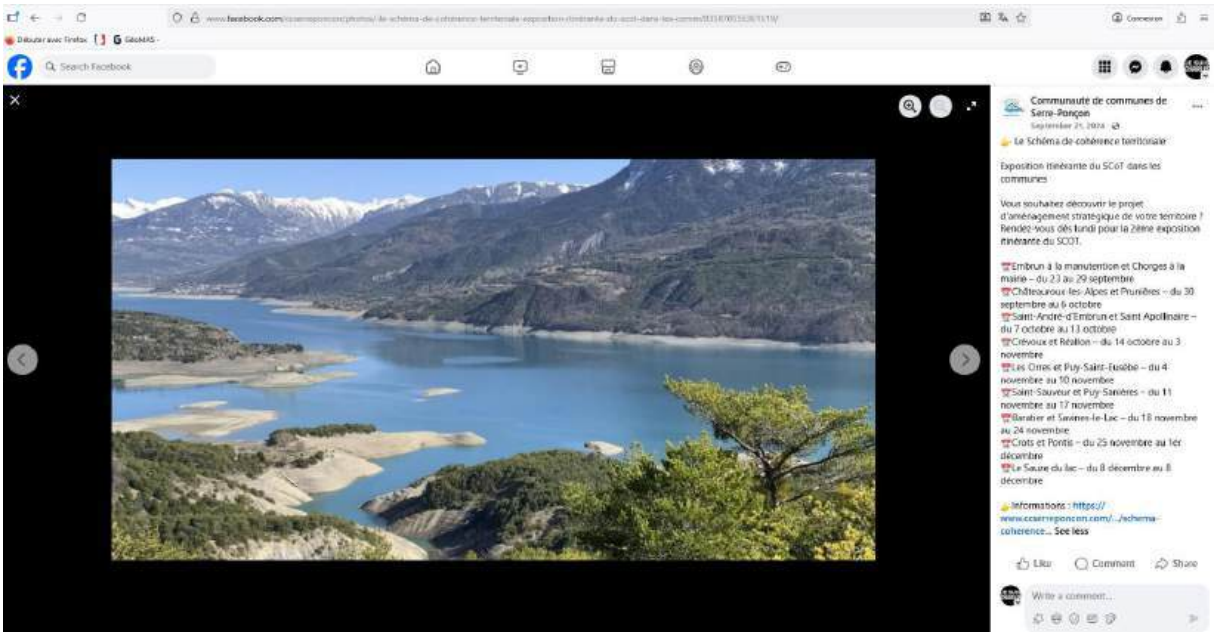
Site internet de la communauté de communes Serre-Ponçon





Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Facebook de la CCSP



Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Site internet des communes de la CCSP

(non exhaustif)



Site internet de Chorges



Site internet de Saint-André-d'Embrun

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Exposition dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Serre-Ponçon

01 février 2024



Dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Serre-Ponçon, une exposition publique itinérante est mise en place.

Elle sera à votre disposition à la mairie de Baratier

Du **29 janvier au 04 février 2024 (inclus**), aux horaires d'ouverture du secrétariat :

- soit les lundi, jeudi, samedi de 09h00 à 12h00
- et les mardi et vendredi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Site internet de Baratier

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Voie de presse

Saint-Sauveur • L'exposition publique itinérante sur le Scot visible trois jours

L'exposition publique itinérante "Schéma de cohérence territoriale (SCOT)" sera présente à Saint-Sauveur les 24, 25 et 26 janvier. Elle sera visible de 9 à 17 h 30 sur le parvis de la mairie ou, en cas de mauvais temps, dans les locaux de la mairie.



Photo Mairie de Saint-Sauveur

Article du Dauphiné Libéré

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

ANNEXE 4 - LES SUPPORT D'INFORMATION

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

FOCUS :
LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCOT) :

Ce Schéma est un document de planification qui fixe, à l'échelle d'un bassin de vie et sur le long terme, les grandes orientations de l'organisation de l'espace.

Le SCOT a vocation à aborder l'ensemble de ces sujets de façon transversale et à élaborer un **projet de territoire qui conjugue au mieux les différentes politiques sectorielles**.

La communauté de communes du Serre-Ponçon dispose de la compétence « SCoT » depuis la loi ALUR du 27 mars 2014, qui l'a imposée à tout Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

Un SCoT à l'échelle du territoire de la communauté de communes du Serre-Ponçon est en projet et devrait voir le jour dans les années à venir.

+ D'INFOS

L'élaboration d'un SCOT est une **démarche participative** que chaque acteur du territoire doit s'approprier. Lorsque celle-ci sera engagée, vous serez tenus informés de l'avancement du processus et associés à la réflexion par l'intermédiaire de réunions publiques, articles de presse...

FOCUS
LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCOT) :

Le 13 mars 2023, s'est tenu le séminaire de lancement de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de Serre-Ponçon (SCOT de Serre-Ponçon).

Le SCOT est le document de planification territorial qui traduira le projet politique du territoire de la communauté de communes de Serre-Ponçon, dans le respect des grands principes du développement durable :

- principe d'équilibre entre le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural et la préservation des espaces naturels et des paysages ;
- principe de diversité des fonctions urbaines et de mixité sociale ;
- principe de respect de l'environnement.

L'élaboration d'un SCOT est une démarche participative que chaque acteur du territoire doit s'approprier. Il fera l'objet de réunions publiques, d'articles de presse.

INFO SCOT :
› RECRUTEMENT D'UNE CHARGÉE DE MISSION EN CHARGE DE L'ÉLABORATION, ACCOMPAGNÉE D'UNE AGENCE D'URBANISME DE DE BUREAUX D'ÉTUDE
› APPROBATION ENVISAGÉE POUR FIN 2025

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DE SERRE-PONÇON

DÈS JANVIER 2022, LES ÉLUS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON ONT SOUHAITÉ S'ENGAGER DANS L'ÉLABORATION DE LEUR SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCOT).
CE DOCUMENT DE PLANIFICATION PORTERA LA STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE À 20 ANS.
3 GRANDES ÉTAPES DANS L'ÉLABORATION DU SCOT : DIAGNOSTIC, PROJET D'AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE, DOCUMENT D'ORIENTATIONS ET D'OBJECTIFS.



1 DIAGNOSTIC

Lancement du SCoT en mars 2023, tournée des communes en mai 2023.

• Ateliers du diagnostic les 8 et 9 novembre 2023 avec les élus et les partenaires du territoires (acteurs associatifs, économiques, institutionnels) pour présenter le diagnostic et recueillir les remarques et questions des participants ;

• Première réunion publique le 28 novembre 2023 à Embrun pour présenter le diagnostic : une centaine de personnes présente.

2 PROJET D'AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE (PAS)

• Travail avec les élus du territoire en décembre 2023 pour dégager les grandes orientations politiques du document.

• Ateliers de travail avec les citoyens pour questionner ces orientations et réfléchir à leur traduction concrète dans le SCoT.

Réunions publiques à venir au printemps.

3 DOCUMENT D'ORIENTATIONS ET D'OBJECTIFS (DOO)

• Ateliers avec les élus du territoire au printemps 2024.

À suivre : une réunion publique sera programmée à l'automne pour continuer à travailler en concertation avec les acteurs du territoire.

Et tout au long de la démarche :

• Une exposition itinérante dans chaque commune de la communauté de communes à chaque étape importante de l'élaboration du SCoT;

• Un registre de concertation mis à disposition au siège de la communauté de communes;

• Une adresse mail disponible pour faire part de toutes les remarques : scot@ccserreponcon.com



+ D'INFOS

Les différents supports de réunion et comptes-rendus sont sur le site de la communauté de communes : https://www.ccserreponcon.com/competences/schema-coherence-territoriale-scot

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

ÉLABORATION DU PROJET D'AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE

LES GRANDES ORIENTATIONS POLITIQUES DU SCOT

L'ÉLABORATION DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIAL POUR SERRE-PONÇON REPOSE SUR UN IMPORTANT TRAVAIL DE CONCERTATIONS, ONT ÉTÉ ORGANISÉS :

- **1 réunion d'échanges** avec les Personnes Publiques Associées
- **3 Ateliers** dédiés aux élus des communes
- **3 Ateliers ouverts au grand public** en avril à Embrun, Chorges et Savines-le-Lac)
- **2 réunions publiques** (4 juin à Chorges, 6 juin à Embrun)
- **Finalisation et débat** du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) en conseil communautaire (2 juillet 2024) ;
- **Lancement** de l'élaboration du Document d'Orientations et d'objectifs (DOO : le règlement du SCoT) avec 3 réunions dédiées aux élus municipaux pour recueillir les questions et remarques de l'ensemble des communes du territoire.

Les volets littoral et montagne du Document d'Orientations et d'Objectifs du SCoT ont également fait l'objet de nombreuses réunions en communes pour affiner les analyses.

LES GRANDES ÉTAPES DE 2025

Finalisation du Document d'Orientations et d'Objectifs du SCoT, notamment via : 3 Réunions publiques sur les projets de la CCSP, avec un focus sur le SCoT :

- **13 mai à Chorges**
- **3 juin à Savines-le-Lac**
- **19 juin à Embrun**





FLASH FINANCES

COÛT DE L'ÉLABORATION DU SCOT :

- ETUDES D'ACCOMPAGNEMENT DE LA CCSP : 210 000€
- EVALUATION ENVIRONNEMENTALE : 68 130€
- CONCERTATION : 7 000€

TOTAL : 285 130€

- FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DE L'ETAT : 114 000€ (PRÈS DE 40%)

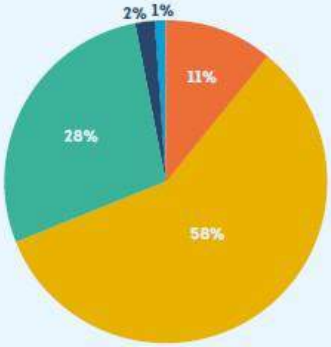
CHANTAL EYMEOUD, Présidente de la communauté de communes :

« Une réunion publique sera programmée à Embrun à la fin de l'année pour présenter l'ensemble du SCoT avant son arrêt. Une enquête publique pour recueillir les remarques des citoyens et des Personnes Publiques Associées (Etat, chambres consulaires, etc.), afin d'enrichir le document. »

URBANISME LE DROIT DES SOLS

LE SERVICE URBANISME EN QUELQUES CHIFFRES :

1087 dossiers instruits dont 54% de dossiers dématérialisés en 2024



Type de dossiers instruits en 2024

- CERTIFICAT D'URBANISME (Cub)
- DÉCLARATION PRÉALABLE (DP)
- PERMIS DE CONSTRUIRE (PC)
- PERMIS D'AMÉNAGER (PA)
- PERMIS DE DÉMOLIR (PD)

67 Accompagnement des administrés et des communes concernant divers projets

95 visites de conformité réalisées

8 recours et **16** procès-verbaux d'infraction

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Bulletins municipaux des communes de la CCSP

(non exhaustif)



Bulletin municipal d'Embrun (édition automne/hiver 2023)

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE où en est-on ?

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON POURSUIT L'ÉLABORATION DE SON SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCOT). CE DOCUMENT DE PLANIFICATION POSE UN CADRE POUR L'AMÉNAGEMENT ET LES POLITIQUES PUBLIQUES DU TERRITOIRE INTERCOMMUNAL, À HORIZON 20 ANS. IL INTÈGRE LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION SUPÉRIEURS (RÉGIONAUX...). LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION LOCAUX, QUANT À EUX, DOIVENT SE METTRE EN COMPATIBILITÉ AVEC LE SCOT.

Le travail d'élaboration est porté par la Communauté de Communes, qui a fait le choix de réunir l'ensemble des maires du territoire ou leurs représentants au sein d'une instance qui suit et valide les différentes étapes du SCoT.

La Communauté de Communes de Serre-Ponçon a également souhaité associer étroitement plus largement les élus des communes, ainsi que les citoyens, autour d'ateliers de travail pour présenter les travaux réalisés, et prendre en compte les remarques et propositions des participants. **3 ateliers de travail ont été organisés au mois d'avril 2024, à Embrun, Crots et Chorges, ainsi que 3 réunions publiques depuis le début de la démarche** (en décembre 2023 pour la présentation du diagnostic, puis en juin 2024 pour la présentation du Projet d'Aménagement Stratégique (P.A.S.)).

Sur le territoire de Serre-Ponçon, les enjeux abordés par le SCoT sont nombreux : application de la loi littoral pour les communes riveraines du lac, protection des paysages, des terres agricoles, développement économique et touristique, mise en œuvre de la loi climat et résilience avec l'application de l'objectif Zéro Artificialisation Nette (ZAN).

Les impacts du cadre réglementaire sur le SCoT puis sur les documents d'urbanisme locaux seront importants. Le SCoT de Serre-Ponçon vise donc l'élaboration d'une stratégie efficace pour assurer la réponse aux besoins en matière de logement, de développement économique du territoire et de transition énergétique.

L'élaboration du SCoT se poursuivra jusqu'à son arrêt début de l'année 2025 avec la définition du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) qui constituera le règlement du SCoT. Le SCoT devrait être approuvé d'ici la fin de l'année 2025.

D'ICI LÀ, LES DIFFÉRENTS DOCUMENTS DU SCOT SONT ACCESSIBLES SUR LE SITE DE LA CCSP. CHACUN PEUT FAIRE PART DE SES REMARQUES DE DIFFÉRENTES FAÇONS :

- **par mail** (scot@ccserreponcon.com),
- **par courrier** à l'adresse postale dédiée : Mme la Présidente, SCoT de Serre-Ponçon, Communauté de Communes de Serre-Ponçon 6 impasse de l'Observatoire – 05200 EMBRUN,
- **Sur le registre de concertation** à disposition au siège de la Communauté de Communes, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h.

Lucille NIVOU,
chargée de mission SCOT à la Communauté de Communes de Serre-Ponçon



Légende :
PAS : Projet d'Aménagement Stratégique
DOO : Documents d'Orientations et d'objectifs
PPA : Personnes Publiques Associées

Bulletin municipal de Crots (édition été 2024)

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

LE SCoT : UN OUTIL AU SERVICE DE NOTRE TERRITOIRE et de la transition écologique

QU'EST-CE QU'UN SCOT ?
LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCOT) EST UN DOCUMENT DE PLANIFICATION STRATÉGIQUE ÉTABLI À L'ÉCHELLE INTERCOMMUNALE. SON OBJECTIF PRINCIPAL EST D'ASSURER UNE COHÉRENCE ENTRE LES POLITIQUES D'AMÉNAGEMENT, DE LOGEMENT, DE TRANSPORT ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE TOUT EN PRENANT EN COMPTE LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX.

Concrètement, le SCoT définit les grandes orientations d'aménagement du territoire pour les 15 à 20 prochaines années. Il sert de cadre de référence pour les documents d'urbanisme locaux tels que les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) et les cartes communales.

SCoT ET LOI « CLIMAT ET RÉSILIENCE »

Adoptée en 2021, la loi «Climat et Résilience» vise à réduire l'impact environnemental des activités humaines. Parmi ses nombreux objectifs, le concept de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) occupe une place centrale. Il s'agit de limiter l'urbanisation des terres naturelles, agricoles et forestières tout en réhabilitant les zones dégradées.

Le SCoT joue un rôle clé dans la mise en œuvre du ZAN. En effet, il doit fixer des objectifs précis de réduction de la consommation d'espaces naturels et inciter à une densification des zones urbaines existantes. Ces orientations se traduisent par des mesures concrètes, telles que la préservation des terres agricoles ou la rénovation des friches industrielles.

SCoT ET LOI LITTORAL

La loi Littoral, adoptée en 1986, vise à protéger les écosystèmes littoraux et à prévenir les risques naturels tels que l'érosion ou les inondations. Elle impose des règles strictes en matière d'urbanisation sur les côtes et les rivages lacustres.

Dans les zones concernées, le SCoT doit intégrer les dispositions de la loi Littoral et veiller à leur application. Cela implique, par exemple, de limiter les constructions dans les espaces proches du rivage ou de préserver les zones naturelles remarquables.



Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE



LE SCoT ET LA COMMUNE DE CROTS

La commune de Crots est directement concernée par les orientations du SCoT. En tant que territoire attractif mais fragile, Crots doit concilier son développement économique et touristique avec la préservation de son patrimoine naturel et agricole.

POUR CROTS, CELA SIGNIFIE :

- **Gestion maîtrisée de l'urbanisation :** limiter l'étalement urbain pour protéger les terres agricoles et les paysages naturels autour du lac.
- **Réhabilitation des friches :** priorité à la rénovation des bâtiments existants pour répondre aux besoins en logements sans artificialiser de nouveaux espaces.
- **Valorisation des écosystèmes :** Protection des zones boisées et des berges du lac dans le respect des principes de la loi Littoral.

Cependant, il est important de noter que certains terrains actuellement considérés comme constructibles pourraient ne plus l'être lors de l'application définitive du SCoT, notamment en raison des objectifs ZAN et des contraintes imposées par la loi Littoral. Cela pourrait impacter des projets en cours ou futurs, et appelle à une vigilance accrue lors de l'achat ou de la planification d'un terrain. Les habitants sont invités à se renseigner auprès des services municipaux ou intercommunaux pour anticiper ces changements.

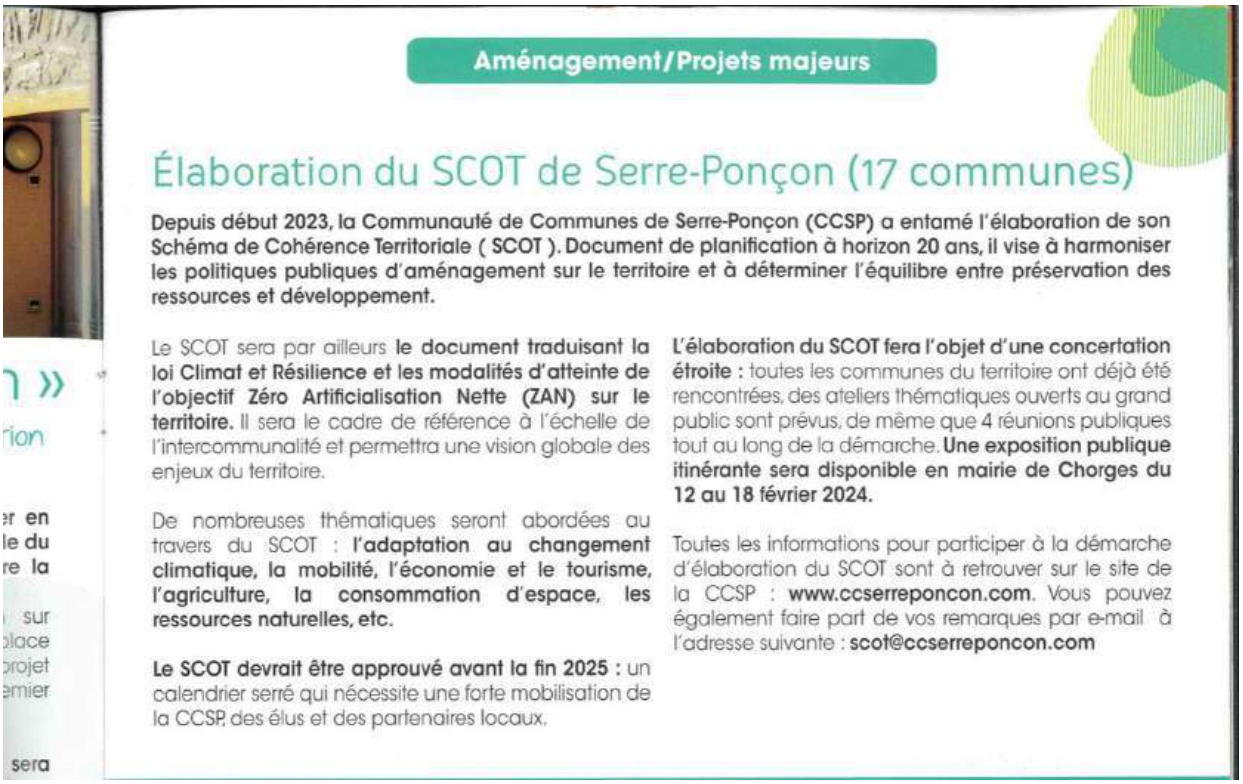
La transition vers la ZAN est essentielle pour préserver nos ressources et garantir un développement harmonieux du territoire.

En conclusion, le SCoT est bien plus qu'un simple document administratif : il constitue un véritable projet de territoire, conciliant développement économique, qualité de vie et respect de l'environnement. Dans ce cadre, les lois «Climat et Résilience» et Littoral fournissent des leviers puissants pour une planification territoriale durable.

EN TANT QU'HABITANTS, NOUS SOMMES TOUS CONCERNÉS PAR CES ENJEUX. PARTICIPER AUX CONCERTATIONS PUBLIQUES EST UNE EXCELLENTE MANIÈRE DE S'IMPLIQUER DANS L'AVENIR DE NOTRE COMMUNE.

Bulletin municipal de Crots (édition hiver 2025)

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE



Aménagement/Projets majeurs

Élaboration du SCOT de Serre-Ponçon (17 communes)

Depuis début 2023, la Communauté de Communes de Serre-Ponçon (CCSP) a entamé l'élaboration de son Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT). Document de planification à horizon 20 ans, il vise à harmoniser les politiques publiques d'aménagement sur le territoire et à déterminer l'équilibre entre préservation des ressources et développement.

Le SCOT sera par ailleurs **le document traduisant la loi Climat et Résilience et les modalités d'atteinte de l'objectif Zéro Artificialisation Nette (ZAN) sur le territoire.** Il sera le cadre de référence à l'échelle de l'intercommunalité et permettra une vision globale des enjeux du territoire.

De nombreuses thématiques seront abordées au travers du SCOT : **l'adaptation au changement climatique, la mobilité, l'économie et le tourisme, l'agriculture, la consommation d'espace, les ressources naturelles, etc.**

Le SCOT devrait être approuvé avant la fin 2025 : un calendrier serré qui nécessite une forte mobilisation de la CCSP, des élus et des partenaires locaux.

L'élaboration du SCOT fera l'objet d'une concertation étroite : toutes les communes du territoire ont déjà été rencontrées, des ateliers thématiques ouverts au grand public sont prévus, de même que 4 réunions publiques tout au long de la démarche. **Une exposition publique itinérante sera disponible en mairie de Chorges du 12 au 18 février 2024.**

Toutes les informations pour participer à la démarche d'élaboration du SCOT sont à retrouver sur le site de la CCSP : **www.ccserreponcon.com**. Vous pouvez également faire part de vos remarques par e-mail à l'adresse suivante : **scot@ccserreponcon.com**

Bulletin municipal de Chorges (édition 2024)



SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DE SERRE-PONÇON (SCOT) en action avec les 17 communes !

Dès janvier 2022, les élus de la Communauté de Communes se sont lancés dans l'élaboration de leur SCoT, document de planification fixant le cadre de référence, pour les vingt années à venir, de toutes les politiques publiques locales. L'association des acteurs du territoire à la phase de concertation est une volonté des élus locaux et une nécessité.

3 ateliers thématiques et 2 expositions itinérantes pour le grand public ont déjà eu lieu, de même que 3 réunions publiques au sujet du SCoT, une dernière étant prévue avant l'arrêt du SCoT, fin 2025.

En parallèle, plusieurs comités de pilotage, techniques et ateliers participatifs se sont tenus avec les élus locaux. **La réflexion collective initiée par le SCoT permettra l'établissement d'une vision d'avenir commune dans le but de développer le territoire tout en préservant les ressources naturelles pour les prochaines générations.**

Par la suite, les élus déclineront, à l'échelle de leur commune et de leur Plan Local d'Urbanisme, la stratégie territoriale qu'ils auront décrite dans le SCoT afin de rendre celle-ci opérationnelle et de la concrétiser sur le terrain.

Les principaux documents liés à la procédure sont accessibles via le site de la CCSP :
www.ccserreponcon.com/competences/schema-coherence-territoriale-scot

10

Bulletin municipal de Chorges (édition 2025)

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Schéma de Cohérence Territoriale : SCoT

Dès janvier 2022, les élus de la communauté de communes de Serre-Ponçon ont souhaité s'engager dans l'élaboration de leur SCoT.
Ce document de planification portera la stratégie d'aménagement et de développement du territoire à 20 ans.
Le SCoT sera un cadre de référence à l'échelle de l'intercommunalité, pour mettre en cohérence l'ensemble des politiques publiques d'aménagement du territoire : mobilité, développement économique, développement résidentiel, transition écologique…
Il permet une réflexion collective sur les défis du territoire en matière de transition écologique, énergétique et de changement climatique.
Il vise à trouver des solutions partagées pour assurer le développement du territoire tout en préservant les ressources naturelles.
Il servira à traduire la loi Climat et Résilience et les modalités d'atteinte de l'objectif Zéro Artificialisation Nette (ZAN) sur le territoire.
Le SCoT de Serre-Ponçon devra être approuvé avant la fin 2025.
L'objectif du SCoT est de répondre aux besoins du territoire dans son ensemble : une concertation nourrie avec les partenaires et les citoyens de la Communauté de Communes est donc nécessaire pour parvenir à un document reflétant la diversité des besoins.

Le diagnostic du SCoT de Serre-Ponçon est en cours de réalisation. Une 1ere réunion publique a eu lieu à Embrun le 28 novembre 2023. Des élus de la commune, messieurs Masuccio, Robinet et Delaisement ont participé à différents ateliers et réunions.

Une exposition pour présenter les différentes étapes de l'élaboration du SCoT de Serre-Ponçon, s'est tenue à la mairie du 18 décembre 2023 au 5 janvier 2024.



Vous pouvez retrouver toutes les informations pour participer à la démarche du SCOT sur le site de la CCSP : www.ccserreponcon.com et faire vos remarques par mail sur : scot@ccserreponcon.com

TRANSPORTS COLLECTIFS

VAÏ, la nouvelle marque mobilité de la communauté de communes

Mobilité Serre-Ponçon

→Une navette circule entre Embrun et Crévoux avec trois arrêts sur notre commune :

Jaumare/Les Rauffes – La Gardiole – Le Villard. Horaires sur le site de la communauté de communes.

→Ouverture des Lignes de cars scolaires ZOU à tous

Sur la communauté de communes de Serre-Ponçon, les lignes scolaires sont gérées par la Région Sud (réseau ZOU!). A compter du 8 janvier, vous pouvez emprunter des lignes scolaires Zou ! qui desservent la communauté de communes. Elles offrent une solution pour des déplacements ponctuels ou des déplacements réguliers en complément d'un autre mode lorsqu'elles ne fonctionnent pas. Les lignes scolaires fonctionnent du lundi au vendredi, hors vacances scolaires de la zone B. Elles offrent un aller le matin, et un ou deux retours le soir (sauf le mercredi où le retour a lieu le midi).

Informations sur site de la communauté de communes de Serre Ponçon:

ccserreponcon.com : Infos pratiques / Transports collectifs

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

REDUCTION DES ARTIFICIALISATIONS DES SOLS

ZAN : Zéro Artificialisation Nette
SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires
SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale
PLU : Plan Local d'Urbanisme

L'objectif ZAN, posé par la loi « Climat et Résilience » du 22 août 2021, est d'atteindre « zéro artificialisation nette des sols » en 2050, tout en laissant la possibilité de compenser l'artificialisation. En clair, en 2050, chaque nouvelle surface imperméabilisée devra être compensée par la renaturation de sols artificialisés, sur un périmètre équivalent.

Pour atteindre cet objectif, la loi établit un premier objectif intermédiaire de réduction par deux de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) d'ici 2031 par rapport à la consommation mesurée entre 2011 et 2020. Elle demande ensuite au SRADDET et aux SCoT de définir des objectifs de réduction de l'artificialisation par paliers de dix ans.
Les SCoT et PLU/Cartes communales doivent être mis en compatibilité et intégrer ces objectifs respectivement avant le 22 février 2027 et le 22 février 2028.

Le **SRADDET** constitue le **premier échelon** d'intervention pour lutter contre l'artificialisation des sols et parvenir à l'objectif d'absence d'artificialisation nette à terme. Il doit territorialiser l'objectif de réduction de l'artificialisation nette des sols entre les différentes parties de territoire. La territorialisation permet d'adapter l'effort de sobriété foncière selon les spécificités et besoins du territoire à l'échelle infrarégionale (littoral, montagne, urbain, rural, attractif, en déprise...). Par exemple, en ce qui concerne le SRADDET PACA, une péréquation a été opérée entre les territoires métropolitains du littoral et les territoires ruraux, considérant que les territoires métropolitains disposent d'espaces de densification plus importants que les territoires ruraux.



Le SCoT est le second niveau de déclinaison du ZAN. Document de planification urbaine à 20 ans, il constitue une scène de dialogue inter territoriale pour la mise en œuvre du ZAN compatible avec le SRADDET.

Notre commune est sollicitée pour l'élaboration du SCoT qui porte sur le territoire des 17 communes qui forment la communauté de communes de Serre-Ponçon (CCSP).
Le Scot à l'échelle de l'intercommunalité, met en cohérence l'ensemble des politiques publiques d'aménagement du territoire : mobilité, développement économique, développement résidentiel, transition écologique...
Il permet une réflexion collective sur les défis du territoire en matière de transition écologique, énergétique et de changement climatique.
Il vise à trouver des solutions partagées pour assurer le développement du territoire tout en préservant les ressources naturelles.

L'élaboration du SCoT de Serre-Ponçon comporte trois grandes étapes, jalonnées de temps de concertation :

- L'élaboration du diagnostic qui a été réalisé et qui avait été exposé à St. André en fin d'année 2023 début d'année 2024.Il s'agissait d'exposer les enjeux et les constats.
- L'élaboration du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) qui est exposé dans les communes actuellement (pour St André d'Embrun du 7 au 13 octobre). Il est le projet politique à 20 ans du territoire ;
- L'élaboration du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO). C'est la traduction réglementaire du projet. Il comporte des prescriptions et des recommandations que le PLU devra traduire sur son territoire ;

Afin d'informer aux mieux les citoyens et de prendre en compte le plus finement possible les attentes et besoins du territoire, l'élaboration du SCoT de Serre-Ponçon se fait en concertation étroite avec le public, les élus des communes, et les partenaires du territoire. En sus des expositions dans les communes, des ateliers de travail thématiques sont organisés avec les élus, le public ainsi que des réunions publiques d'informations et d'échanges. Les dates sont communiquées sur le site de la CCSP et de la commune.
Pour plus d'information vous pouvez également consulter

- Le site internet : https/ //www.ccserreponcon.com / compétences / schéma-cohérence-territoriale-Scot.
- Le dossier de concertation qui est disponible au siège de la communauté de communes de Serre-Ponçon : 6, impasse de l'Observatoire 05200 Embrun

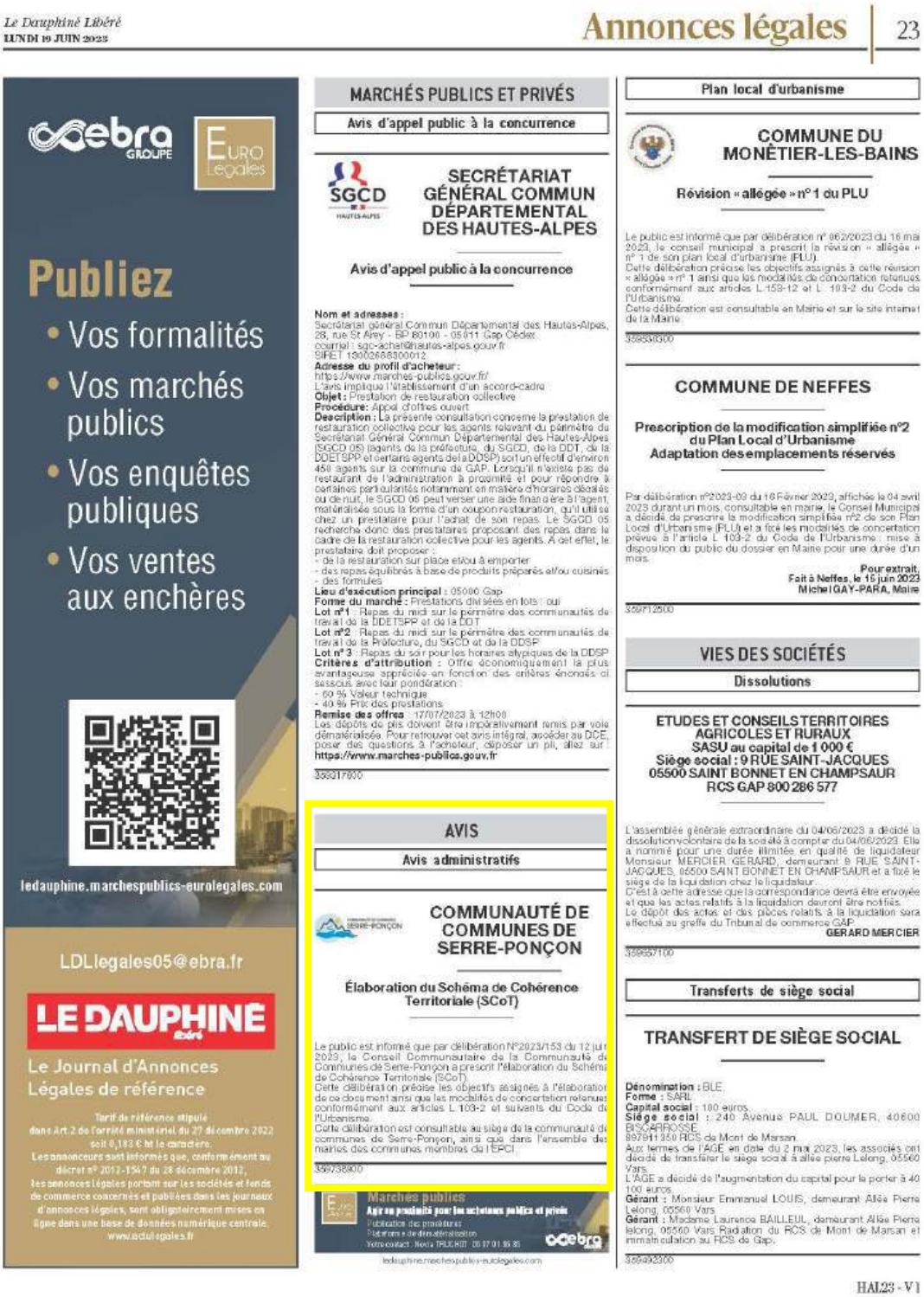
Parce que le SCoT dessinera le futur cadre de votre vie quotidienne, chacun d'entre vous est invité à s'exprimer sur le devenir du territoire.

Le PLU est **l'échelon opérationnel** de la mise en œuvre du dispositif.
Le PLU de la commune va devoir être révisé d'ici 2028 pour être compatible avec le Scot de Serre-Ponçon.

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Journaux à diffusion départementale

(non exhaustif)



Le Dauphiné Libéré
LUNDI 19 JUIN 2023

Annonces légales | 23

ebra GROUPE — Euro Légales

Publiez
- Vos formalités
- Vos marchés publics
- Vos enquêtes publiques
- Vos ventes aux enchères

ledauphine.marchespublics-eurolegales.com

LDLlegales05@ebra.fr

LE DAUPHINÉ libéré

Le Journal d'Annonces Légales de référence

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 27 décembre 2022 soit 0,183 € ht le caractère.
Les annonceurs sont informés que, conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernés et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale : www.actulegales.fr

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

Avis d'appel public à la concurrence

SGCD HAUTES-ALPES

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL COMMUN DÉPARTEMENTAL DES HAUTES-ALPES

Avis d'appel public à la concurrence

Nom et adresses :
Secrétariat général Commun Départemental des Hautes-Alpes, 28, rue St Arey - BP 80100 - 05011 Gap Cédex
courriel : sgc-achat@hautes-alpes.gouv.fr
SIRET 13002668300012
Adresse du profil d'acheteur :
https://www.marches-publics.gouv.fr/
L'avis implique l'établissement d'un accord-cadre
Objet : Prestation de restauration collective
Procédure: Appel d'offres ouvert
Description : La présente consultation concerne la prestation de restauration collective pour les agents relevant du périmètre du Secrétariat Général Commun Départemental des Hautes-Alpes (SGCD 05) (agents de la préfecture, du SGCD, de la DDT, de la DDETSPP et certains agents de la DDSP) soit un effectif d'environ 450 agents sur la commune de GAP. Lorsqu'il n'existe pas de restaurant de l'administration à proximité et pour répondre à certaines particularités notamment en matière d'horaires décalés ou de nuit, le SGCD 05 peut verser une aide financière à l'agent, matérialisée sous la forme d'un coupon restauration, qu'il utilise chez un prestataire pour l'achat de son repas. Le SGCD 05 recherche donc des prestataires proposant des repas dans le cadre de la restauration collective pour les agents. A cet effet, le prestataire doit proposer :
- de la restauration sur place et/ou à emporter
- des repas équilibrés à base de produits préparés et/ou cuisinés
- des formules
Lieu d'exécution principal : 05000 Gap
Forme du marché : Prestations divisées en lots : oui
Lot n°1 : Repas du midi sur le périmètre des communautés de travail de la DDETSPP et de la DDT
Lot n°2 : Repas du midi sur le périmètre des communautés de travail de la Préfecture, du SGCD et de la DDSP
Lot n° 3 : Repas du soir pour les horaires atypiques de la DDSP
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous, avec leur pondération :
- 60 % Valeur technique
- 40 % Prix des prestations
Remise des offres : 17/07/2023 à 12h00
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur : **https://www.marches-publics.gouv.fr**

359317600

AVIS

Avis administratifs

SERRE-PONÇON

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

Élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Le public est informé que par délibération N°2023/153 du 12 juin 2023, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon a prescrit l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).
Cette délibération précise les objectifs assignés à l'élaboration de ce document ainsi que les modalités de concertation retenues conformément aux articles L.103-2 et suivants du Code de l'Urbanisme.
Cette délibération est consultable au siège de la communauté de communes de Serre-Ponçon, ainsi que dans l'ensemble des mairies des communes membres de l'EPCI.

359738900

Marchés publics
Agir en proximité pour les acteurs publics et privés
Publication des procédures
Plateforme de dématérialisation
Votre contact : Rosa TAUSSAT 06 07 01 86 86
ebra
ledauphine.marchespublics-eurolegales.com

Plan local d'urbanisme

COMMUNE DU MONÊTIER-LES-BAINS

Révision « allégée » n° 1 du PLU

Le public est informé que par délibération n° 062/2023 du 16 mai 2023, le conseil municipal a prescrit la révision « allégée » n° 1 de son plan local d'urbanisme (PLU).
Cette délibération précise les objectifs assignés à cette révision « allégée » n° 1 ainsi que les modalités de concertation retenues conformément aux articles L.153-12 et L. 103-2 du Code de l'Urbanisme.
Cette délibération est consultable en Mairie et sur le site internet de la Mairie.

359553600

COMMUNE DE NEFFES

Prescription de la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme
Adaptation des emplacements réservés

Par délibération n°2023-03 du 16 Février 2023, affichée le 04 avril 2023 durant un mois, consultable en mairie, le Conseil Municipal a décidé de prescrire la modification simplifiée n°2 de son Plan Local d'Urbanisme (PLU) et a fixé les modalités de concertation prévue à l'article L 103-2 du Code de l'Urbanisme : mise à disposition du public du dossier en Mairie pour une durée d'un mois.

Pour extrait,
Fait à Neffes, le 15 juin 2023
Michel GAY-PARA, Maire

359712500

VIES DES SOCIÉTÉS

Dissolutions

ETUDES ET CONSEILS TERRITOIRES AGRICOLES ET RURAUX
SASU au capital de 1 000 €
Siège social : 9 RUE SAINT-JACQUES
05500 SAINT BONNET EN CHAMPSAUR
RCS GAP 800 286 577

L'assemblée générale extraordinaire du 04/06/2023 a décidé la dissolution volontaire de la société à compter du 04/06/2023. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur Monsieur MERCIER GERARD, demeurant 9 RUE SAINT-JACQUES, 05500 SAINT BONNET EN CHAMPSAUR et a fixé le siège de la liquidation chez le liquidateur.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce GAP.

GERARD MERCIER

359557100

Transferts de siège social

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Dénomination : BLE
Forme : SARL
Capital social : 100 euros
Siège social : 240 Avenue PAUL DOUMER, 40600 BISCARROSSE
897911350 RCS de Mont de Marsan
Aux termes de l'AGE en date du 2 mai 2023, les associés ont décidé de transférer le siège social à allée pierre Lelong, 05560 Vars.
L'AGE a décidé de l'augmentation du capital pour le porter à 40 100 euros.
Gérant : Monsieur Emmanuel LOUIS, demeurant Allée Pierre Lelong, 05560 Vars
Gérant : Madame Laurence BAILLEUL, demeurant Allée Pierre Lelong, 05560 Vars Radiation du RCS de Mont de Marsan et immatriculation au RCS de Gap.

359492300

HAI23 - V1

Article publié dans le Dauphiné Libéré en date du 19 juin 2023

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

https://c.ledauphine.com/politique/2023/11/08/le-schema-de-coherence-territoriale-est-lancee

Le schéma de cohérence territoriale est lancée

Ce lundi après-midi en mairie d'Embrun Chantal Eyméoud, maire et présidente de la communauté de communes de Serre-Ponçon, a présenté le lancement du schéma de cohérence territoriale (Scot) de Serre-Ponçon.

Marc Morbelli - 08 nov. 2023 à 18:06 - Temps de lecture : 2 min



Chantal Eyméoud avec Lucile Nivou et le directeur général des services Olivier Pelloquin. Photo Le DL/M.M.

« Il s'agit d'un document de planification stratégique intercommunal à horizon de 20 ans, on peut aller jusqu'à 2050 », a présenté Chantal Eyméoud, présidente de la communauté de communes de Serre-Ponçon (CCSP) lors du lancement du schéma de cohérence territoriale (Scot), lundi 6 novembre.

« Que veut-on faire de notre territoire ? »

« Son élaboration va permettre de définir un cadre de référence pour les politiques publiques du territoire portant notamment sur l'aménagement et l'environnement. En se projetant sur un temps long, il vise à préparer aux conséquences du dérèglement climatique, les transitions écologique, énergétique, numérique et démographique… Nous avions reçu l'accord de l'État pour travailler à l'échelle de notre CCSP. Le travail qui nous attend est très important pour l'intérêt de tous et la prise en compte des stratégies des communes. C'est tout l'enjeu du Scot de Serre-Ponçon : que veut-on faire de notre territoire ? »

Ce schéma se compose de plusieurs documents, tout d'abord le projet d'aménagement stratégique (PAS) qui exprime la volonté politique des élus ; le document d'orientation et objectifs (DOO), qui constitue le règlement du Scot et la traduction opérationnelle du projet définissant les thématiques économiques, agricoles, commerciales, les offres de logement, la mobilité, les équipements et les services, et bien sûr la transition écologique et énergétique ; et les annexes intégrant le diagnostic, la justification des choix et évaluation environnementale.

« Il faudra mettre tout cela en concordance, le territoire devra prouver qu'il veut partager certaines notions, évolutions et développement. C'est un projet de vie pour la population. Les élus doivent l'approuver avant la fin 2025. Nous allons être assistés par des cabinets d'études, notamment Alpicité d'Embrun et l'agence d'urbanisme du Pays d'Aix », poursuit la présidente.

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Actu locale | Serre-Ponçon

SERRE-PONÇON | EMBRUN

Cohérence territoriale : une première réunion publique qui en appelle d'autres

Marc Morbelli



Chantal Eyméoud, maire d'Embrun et présidente de la communauté de communes de Serre-Ponçon, et Pierre Vollaire, maire des Orres, se sont attachés à répondre aux nombreuses questions du public. Photo Le DL/Marc Morbelli

Le Schéma de cohérence territoriale va permettre de définir un cadre de référence pour les politiques publiques du territoire de la communauté de communes de Serre-Ponçon, portant notamment sur l'aménagement du territoire et l'environnement. Une première réunion a permis au public de poser ses questions.

Chantal Eyméoud, présidente de la communauté de communes de Serre-Ponçon (CCSP), a présenté au début du mois le lancement du Schéma de cohérence territoriale (Scot) de Serre-Ponçon. Elle avait alors précisé les objectifs s'agissant d'un document de planification stratégique intercommunal à horizon de 20 ans, pouvant aller jusqu'à 2050. Son élaboration va permettre de définir un cadre de référence pour les politiques publiques du territoire de la CCSP, portant notamment sur l'aménagement du territoire et l'environnement dans le cadre des lois adoptées ces dernières années comme l'artificialisation zéro des sols.

En préparation, un diagnostic de territoire a été effectué. Il a été expliqué ce mardi 28 novembre en fin d'après-midi, lors de la première réunion publique à la Manutention à Embrun, devant 80 à 90 personnes dont de nombreux élus. Chantal Eyméoud en a effectué la présentation avec le soutien de deux cabinets conseils, Aupa Agence Urbanisme du Pays d'Aix-Durance, et Ecovia d'Aix-en-Provence également.

Les objectifs du Scot et les atouts de la communauté de communes ont été détaillés. Cette dernière apparaît très dynamique en rapport de sa taille, géographie, population, bassin

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

d'emploi, immobilier, et ses attraits touristiques composés de communes avec un passé historique important, du lac de Serre-Ponçon et de trois stations de montagne. De très nombreux critères et paramètres sont mis en avant, en rapport avec le cadre de vie et la dynamique territoriale. Le SCoT devra s'adapter à de nombreuses lois adoptées ces dernières années et notamment la loi Climat et résilience de 2021 qui fixe un objectif de zéro artificialisation nette (ZAN) des sols en France à l'horizon 2050. Cette mesure vise à limiter la conversion d'espaces naturels, agricoles ou forestiers en espaces urbanisés, en fixant un calendrier progressif de réduction de l'artificialisation. Il y aura donc une réduction de 50 % de la consommation d'espaces par rapport à la décennie précédente d'ici 2031. Il en sera de même pour la décennie suivante jusqu'en 2041 afin d'arriver à 0 % de nouvelles surfaces artificialisées en 2050.

De nouvelles réunions publiques sont prévues en 2024, des ateliers avec les citoyens également. Les dates seront précisées. En 2025 sont prévues l'enquête publique et l'approbation par les élus.

Article publié dans le Dauphiné Libéré en date du 1 décembre 2023

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

https://c.ledauphine.com/politique/2024/04/10/le-patrimoine-et-la-biodiversite-au-coeur-de-la-concertation

Le patrimoine et la biodiversité au cœur de la concertation

Ce mardi 9 avril s'est déroulé, à la salle du camping municipal de Crots, le deuxième des trois ateliers de l'élaboration du Schéma de cohérence territorial (Scot). Le troisième est prévu ce jeudi à Chorges.

Marc Morbelli - 10 avr. 2024 à 18:31 - Temps de lecture : 2 min



L'atelier de concertation a eu lieu à Crots. Photo Le DL/M.M.

La communauté de communes de Serre-Ponçon organise des ateliers citoyens ouvert à tous pour l'élaboration du schéma de cohérence territorial (Scot). Un premier s'est déroulé à Embrun la semaine dernière, le deuxième à Crots ce mardi. Le troisième aura lieu jeudi 11 avril, 18 heures, à la salle des fêtes de Chorges, sur le développement du territoire. Le thème de l'atelier de Crots était la préservation du patrimoine paysager et environnemental.

Le schéma de cohérence territoriale de Serre-Ponçon servira de cadre de référence pour tous les documents de planification des communes et du plan local d'urbanisme et définira un ensemble d'orientations pour le développement et l'aménagement du territoire pour les 20 à 25 prochaines années.

Les élus ont déjà travaillé sur le sujet et avec ces concertations citoyennes le but est de recueillir avis et remarques sur ces orientations en cours de définition. Il est ainsi proposé de travailler à la déclinaison opérationnelle de ces grandes orientations. Cela concerne différents domaines : urbanisme, économie, tourisme, patrimoine, mobilité, paysage, environnement…

Une vingtaine de personnes pour des propositions

Une vingtaine de personnes était présente pour le deuxième atelier sur le document d'orientation et d'objectifs (DOO) présenté par Chantal Eyméoud, présidente de la communauté de communes de Serre-Ponçon, et son adjoint Pierre Vollaire. La réflexion a donc porté sur le thème "Un patrimoine à préserver" que ce soit le patrimoine visuel de nos montagnes, villes et villages, mais aussi la biodiversité. Après rappel de quelques paramètres et indications composant la CCSP, les personnes présentes se sont réparties par table afin de travailler à apporter des idées et remarques. Une synthèse en sera faite d'ici quelques mois.

L'objectif de toute la démarche est de faire entrer la CCSP dans la transition énergétique et écologique à horizon 2050 et faire que celle-ci soit exemplaire.

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

https://www.alpes-et-midi.fr/actualite-10120-schema-de-coherence-territoriale-de-serre-poncon-ca-continue

Schéma de Cohérence Territoriale de Serre-Ponçon, ça continue.

Actualités. Il s'agit du projet politique pour une durée de 20 ans pour le territoire, en matière d'aménagement, de tourisme, de développement économique, de mobilités et de transition écologique.

Publié le 12/06/2024 à 13h03 - Par manon mathieu



Le 6 juin dernier, en présence de Chantal Eyméoud, de Pierre Vollaire et de Christine Maximin, Nicolas Breuillot du bureau d'études Alpicité chargé de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (dorénavant SCOT) de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon a présenté en réunion publique le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS), approuvé par les élus de la communauté de communes.

Nicolas Breuillot a rappelé le rôle du Scot : construire une stratégie de territoire partagée, définir l'équilibre entre les choix de protection et les options de développement, prévoir et planifier le développement des 20 années à venir,...

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Serre-Ponçon

L'élaboration du schéma de cohérence territoriale se poursuit

Deux réunions publiques, à Chorges puis Embrun, ont permis de détailler le projet d'aménagement stratégique (PAS) découlant du schéma de cohérence territoriale. L'enjeu: définir un ensemble d'orientations pour le développement et l'aménagement du territoire.



Après Chorges, une deuxième réunion a eu lieu à Embrun.
Photo Le DL/Marc Morbelli

Le schéma de cohérence territoriale (Scot) a été lancé le 12 juin 2023. L'état des lieux et diagnostic ont été effectués et déjà présentés en réunion publique. Cette année des ateliers se sont succédé et les élus communautaires ont rédigé le projet d'aménagement stratégique (PAS). Ce document servira de cadre de référence pour tous les documents de planification des communes et définira un ensemble d'orientations pour le développement et l'aménagement du territoire à 20 ans. Il a été présenté et détaillé à l'occasion d'une première réunion publique à Chorges mardi 4 juin. Il l'a été de nouveau jeudi 6 juin en fin d'après-midi à la salle des fêtes d'Embrun en présence de la maire Chantal Eymenoud et de ses homologues des Orres, Pierre Vollaire, et de Baratier, Christine Maximin. Nicolas Brunet du bureau d'études Alpicité était présent également. La création d'un Scot découle de diverses lois cadres se déclinant en schéma régional d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) et schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE).

Réduction de l'artificialisation des sols : un calendrier

Le Scot de Serre-Ponçon s'imposera aux plans locaux d'urbanisme (PLU) de chacune des communes. Il y aura délivrance d'autorisations d'urbanisme, si tout est en conformité. En outre, le Scot doit s'adapter à la loi Climat et résilience de 2021 fixant l'objectif de zéro artificialisation nette (ZAN) des sols en France en 2050. Mesure visant à limiter la conversion d'espaces naturels, agricoles ou forestiers en espaces urbanisés. Pour cela un calendrier de réduction de l'artificialisation est prévu. Réduction de 50 % de la consommation d'espaces par rapport à la décennie précédente d'ici 2031. Puis 50 % de réduction encore jusqu'en 2041, afin d'arriver à 0 % de nouvelles surfaces artificialisées en 2050.

Ces réunions publiques ont été faites en deux lieux distincts afin de mieux informer la population. Force est de reconnaître que le sujet est peu mobilisateur, à Embrun le public était constitué d'un peu plus de 30 personnes seulement. Pourtant les orientations de développement, d'aménagement et d'environnement du territoire de Serre-Ponçon concernent bel et bien un avenir assez proche. En 2025 se dérouleront l'enquête publique et l'approbation par les élus.

● **Marc Morbelli**

Renseignements : scot@ccserreponcon.com

Article publié dans le Dauphiné Libéré en date du 13 juin 2024

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

https://c.ledauphine.com/politique/2024/04/04/un-premier-atelier-citoyen-autour-du-schema-de-coherence-territoriale

Un premier atelier citoyen autour du Schéma de cohérence territoriale

Mardi 2 avril en fin d'après-midi s'est déroulé à la Manutention à Embrun le premier des trois ateliers dans le cadre de l'élaboration du Schéma de cohérence territorial (Scot).

Marc Morbelli - 04 avr. 2024 à 18:45 - Temps de lecture : 2 min



Pierre Vollaire a effectué la présentation de ce premier atelier de concertation citoyenne. Photo Le DL /Marc Morbelli

La communauté de communes de Serre-Ponçon (CCSP) organise trois ateliers de travail citoyens ouverts à tous. Après celui de mardi, le deuxième aura lieu mardi 9 avril (18 heures), sur le thème de la préservation du patrimoine paysager et environnemental du territoire à la salle du camping municipal à Crots. Le dernier se tiendra jeudi 11 avril (18 heures également), sur le développement du territoire, à la salle des fêtes de Chorges. L'élaboration du Schéma de cohérence territoriale (Scot) de Serre-Ponçon a été lancée le 12 juin 2023. Il servira de cadre de référence pour tous les documents de planification des communes et définira un ensemble d'orientations pour le développement et l'aménagement du territoire pour les 20 à 25 prochaines années.

Les élus de la CCSP ont déjà préparé des thèmes. Puis, en ce début d'année 2024, se met en place la concertation citoyenne avec présentation d'orientations de développement et d'aménagement. Le but des ateliers est de recueillir les avis et remarques des citoyens sur ces orientations en cours de définition, et de leur proposer de travailler à leur déclinaison opérationnelle. Cela concerne différents domaines ayant trait au quotidien de la population : urbanisme, économie, tourisme, mobilité, paysage, environnement…

"Entrer dans la transition énergétique et écologique"

Une trentaine de personnes était présente pour ce premier atelier sur le document d'orientation et d'objectifs (DOO) présenté par Pierre Vollaire, maire des Orres et adjoint de la CCSP. La réflexion a porté sur le premier des trois axes présentés, en l'occurrence "Serre-Ponçon, un territoire en transition". Il a été rappelé quelques paramètres composant la communauté de communes : population, étendue, communes, activités économiques et touristiques, emploi, commerces et entreprises, urbanisme, ressources en eau et énergies.

À la suite de la présentation, par tables, les personnes présentes ont planché pour apporter idées et remarques. Une synthèse sera faite d'ici quelques mois. L'objectif global de toute la démarche étant de "faire entrer la CCSP dans la transition énergétique et écologique à l'horizon 2050", et faire que celle-ci soit exemplaire dans tous les domaines énumérés.

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

https://c.ledauphine.com/politique/2025/07/25/conseil-communautaire-a-quoi-va-ressembler-le-territoire-d-ici-2050

Conseil communautaire : à quoi va ressembler le territoire d'ici 2050 ?

Un conseil communautaire de Serre-Ponçon, présidé par Chantal Eyméoud, s'est tenu en présence de 26 adjoints et conseillers mardi 22 juillet.

Marc Morbelli - 25 juil. 2025 à 19:26 - Temps de lecture : 2 min



Au conseil communautaire de ce mardi 22 juillet, le débat sur le Scot et son PAS a retenu l'attention. Photo Le DL/Marc Morbelli

Seules trois délibérations étaient au programme du conseil communautaire de Serre-Ponçon mardi 22 juillet. À commencer par la mise à disposition pour un an d'un agent municipal d'Embrun à la communauté de communes Serre-Ponçon pour l'accueil à l'espace France services, de compétence communautaire. Et ce à compter du 1er septembre. Il a aussi été question de l'octroi d'une subvention de 500 euros à l'Embrun athlétic club dans le cadre de l'organisation d'un évènement aux Orres. Le troisième sujet était d'importance : le débat portant sur le futur Schéma de cohérence territorial de Serre-Ponçon (Scot) et son Projet d'aménagement stratégique (PAS).

Ce document, préparé par les services de la communauté de communes Serre-Ponçon (CCSP), est essentiel : il sert à imaginer comment le territoire va se développer dans les 20 prochaines années. Il prend en compte la qualité de vie des habitants, la protection de l'environnement, le logement, les déplacements, l'agriculture ou encore l'économie locale. Il doit aussi s'adapter aux lois récentes, comme la loi Climat et résilience de 2021. Cette loi fixe un objectif très clair : atteindre le zéro artificialisation nette (ZAN) en 2050. En résumé, cela signifie limiter au maximum l'urbanisation de terres agricoles ou naturelles, pour mieux préserver les paysages, les forêts et les sols.

Le juste équilibre entre ville et campagne, habitat et nature

Le Scot va donc fixer les grands équilibres (entre ville et campagne, habitat et nature, développement et préservation), organiser les priorités du territoire, devenir une référence pour toutes les décisions liées à l'aménagement du territoire comme les PLU (plan local d'urbanisme) au niveau des communes.

L'élaboration s'est échelonnée en diverses étapes depuis 2023, de nombreuses réunions publiques ont été conduites. Lors de ce deuxième semestre 2025, le projet est arrêté. Fin 2025 puis en 2026 se déroulera l'enquête publique et à l'issue son approbation par les élus. Puis, enfin, son application. Or, depuis, la Région Paca a avancé sur le Sraddet (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires), les données de l'Insee ont été actualisées. Il apparaissait donc nécessaire de débattre de nouveau du PAS et de la trajectoire de réduction d'artificialisation des sols. Les axes stratégiques du PAS sont de faire de Serre-Ponçon un territoire en transition, avec un patrimoine à préserver et aller vers un développement équilibré et maîtrisé.

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

https://c.ledauphine.com/politique/2025/11/07/l-elaboration-du-schema-de-coherence-territoriale-s-acheve

L'élaboration du schéma de cohérence territoriale s'achève

Depuis juin 2023, la communauté de communes de Serre-Ponçon s'est engagée dans l'élaboration d'un Scot, avec état des lieux et diagnostic du territoire déjà présentés lors de plusieurs réunions publiques et ateliers qui se sont succédé ces deux dernières années.

Marc Morbelli - 07 nov. 2025 à 19:50 - Temps de lecture : 2 min



La dernière réunion publique sur le Scot a rassemblé une centaine de personnes. Photo Le DL/Marc Morbelli

Ils étaient une centaine à se réunir à la salle de la Manutention, ainsi que de nombreux élus de la communauté de communes de Serre-Ponçon (CCSP), dont la présidente Chantal Eyméoud, pour la dernière réunion publique sur le sujet du Schéma de cohérence territoriale (Scot) de Serre-Ponçon, ce mardi 4 novembre en fin de journée. Depuis le 12 juin 2023 la CCSP s'est engagée dans cette opération dont les premières phases ont déjà donné lieu à plusieurs réunions ou ateliers.

Dans cette période, le Projet d'aménagement stratégique (PAS) du territoire, document politique et stratégique, a été établi. Il est porté par les élus pour les 20 prochaines années afin de répondre aux enjeux, défis et besoins du territoire suivant un panel de thèmes très élargis. Selon la loi Climat et résilience, il fixe par tranche de 10 ans l'objectif du rythme de réduction de l'artificialisation des sols.

Également établi, le Document d'orientations et d'objectifs (DOO) qui prescrit justement l'établissement du Scot. Il décline et détaille chaque objectif du PAS en prescriptions et recommandations.

Trois grandes thématiques

Il s'organise autour de trois grandes thématiques : Serre-Ponçon territoire en transition ; un patrimoine à préserver ; un développement équilibré et maîtrisé. Chacune des thématiques est

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

déclinée en une multitude de préconisations et deux blocs spécifiques – lois Montagne et littoral applicables dans les Hautes-Alpes.

Ce document s'impose aux autres documents de planification, notamment les PLU des communes du territoire de la CCSP. Il y aura délivrance d'autorisations d'urbanisme, si tout est en conformité.

Les orientations de développement, d'aménagement et d'environnement du Scot proposent de grandes orientations d'aménagement et d'environnement du territoire de Serre-Ponçon dans un avenir plus ou moins proche. L'artificialisation zéro des sols en 2046 n'a suscité aucune réaction dans le public, lequel a pu poser de nombreuses questions en fin de présentation.

Le 9 décembre le conseil communautaire votera la fin du Scot. Au cours de l'année 2026 se déroulera l'enquête publique, puis interviendra l'approbation par les élus.

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

ANNEXE 5 – MISE À DISPOSITION DES PRINCIPAUX DOCUMENTS LIÉS À LA PROCÉDURE

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Documents disponibles sur le site internet de la communauté de communes Serre-Ponçon

Présentation de la démarche SCoT

Dès janvier 2022, les élus de la communauté de communes de Serre-Ponçon ont souhaité s'engager dans l'élaboration de leur **Schéma de Cohérence Territoriale.**
Ce document de planification portera la stratégie d'aménagement et de développement du territoire à 20 ans.

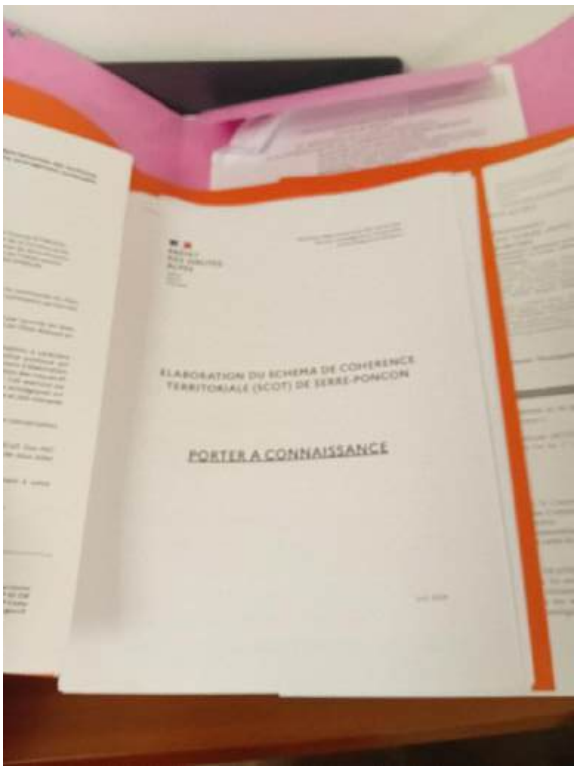
Délibération CCSP prescription de l'élaboration du SCOT

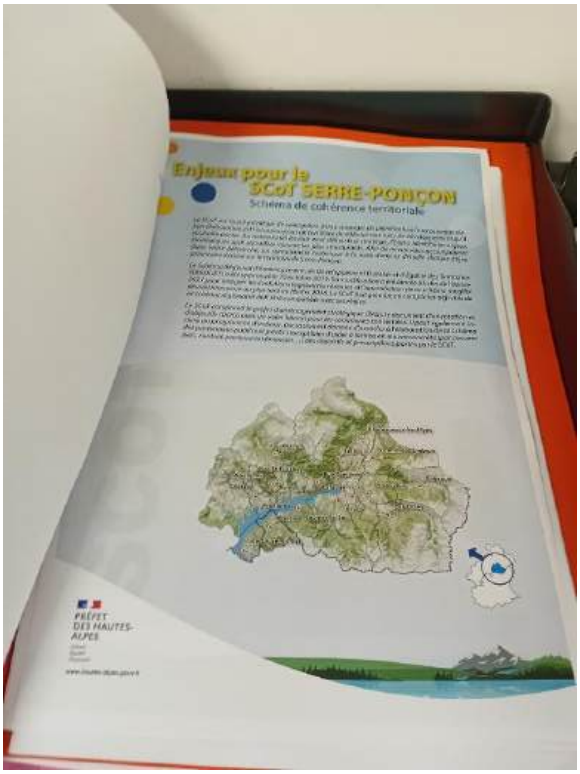
Les documents du SCoT à télécharger :

- **Projet d'Aménagement Stratégique** - délibération
- **Projet d'Aménagement Stratégique** - présentation
- **Porter à Connaissance de l'Etat** /ses annexes / **la note d'enjeux de l'Etat**

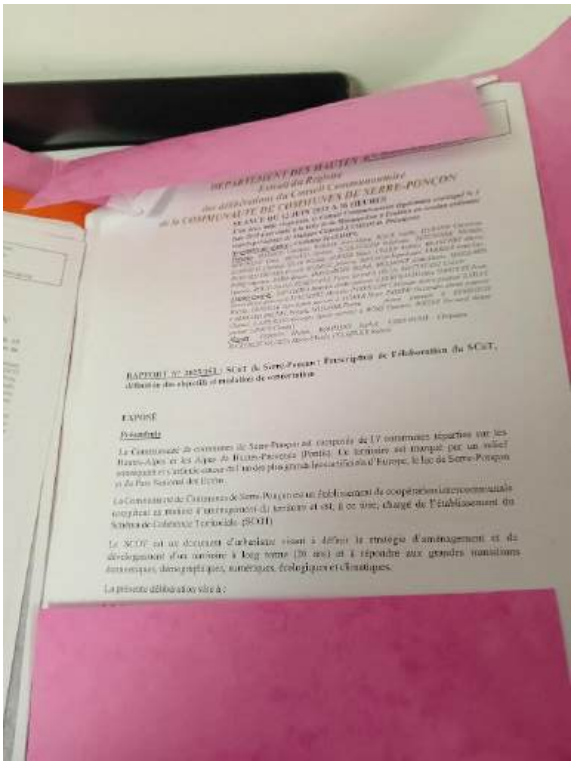
Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

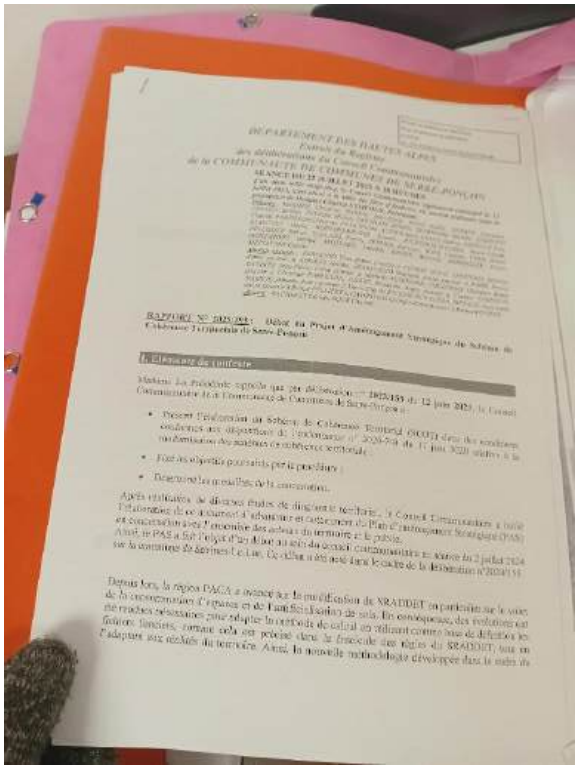
Documents disponibles au siège de la communauté de communes Serre-Ponçon





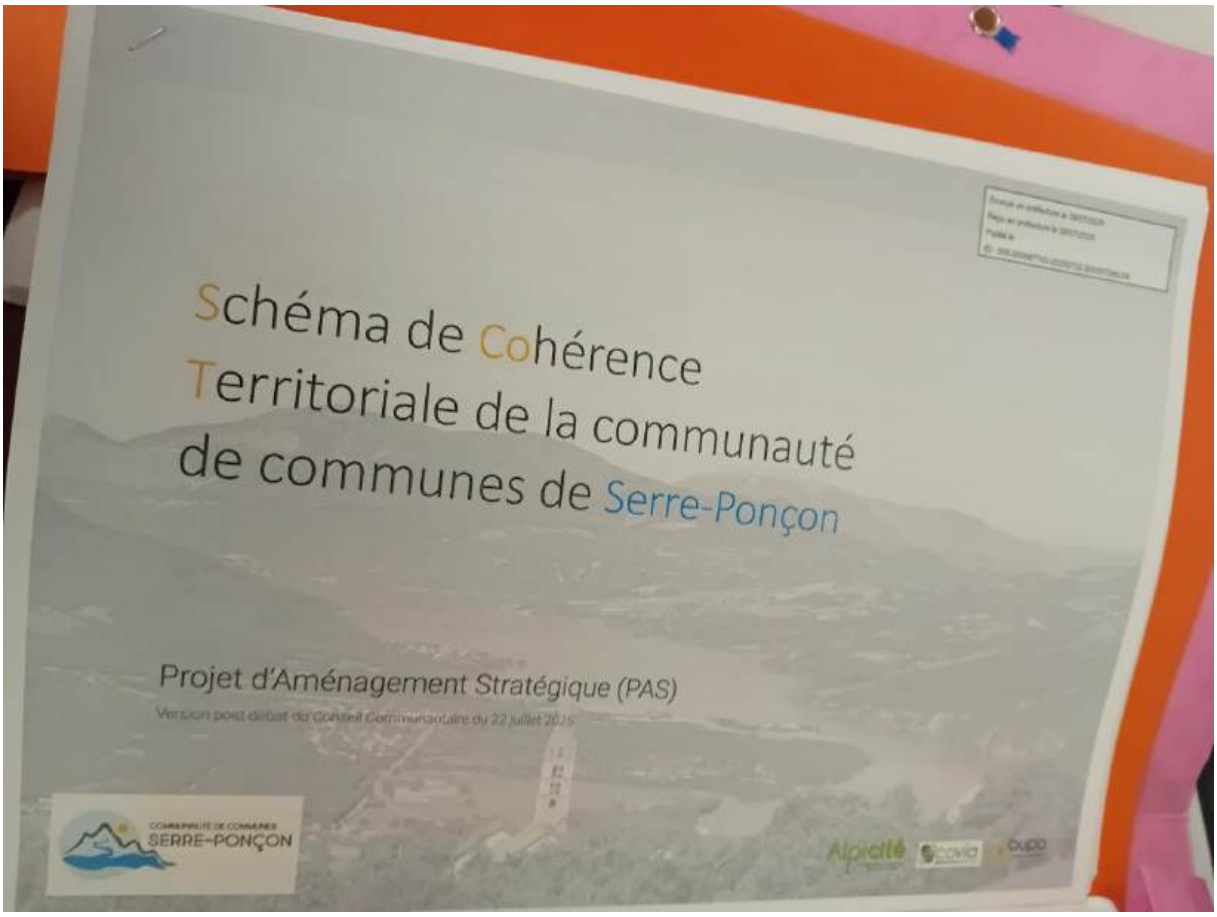
Porter à connaissance de l'Etat





Délibérations diverses

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

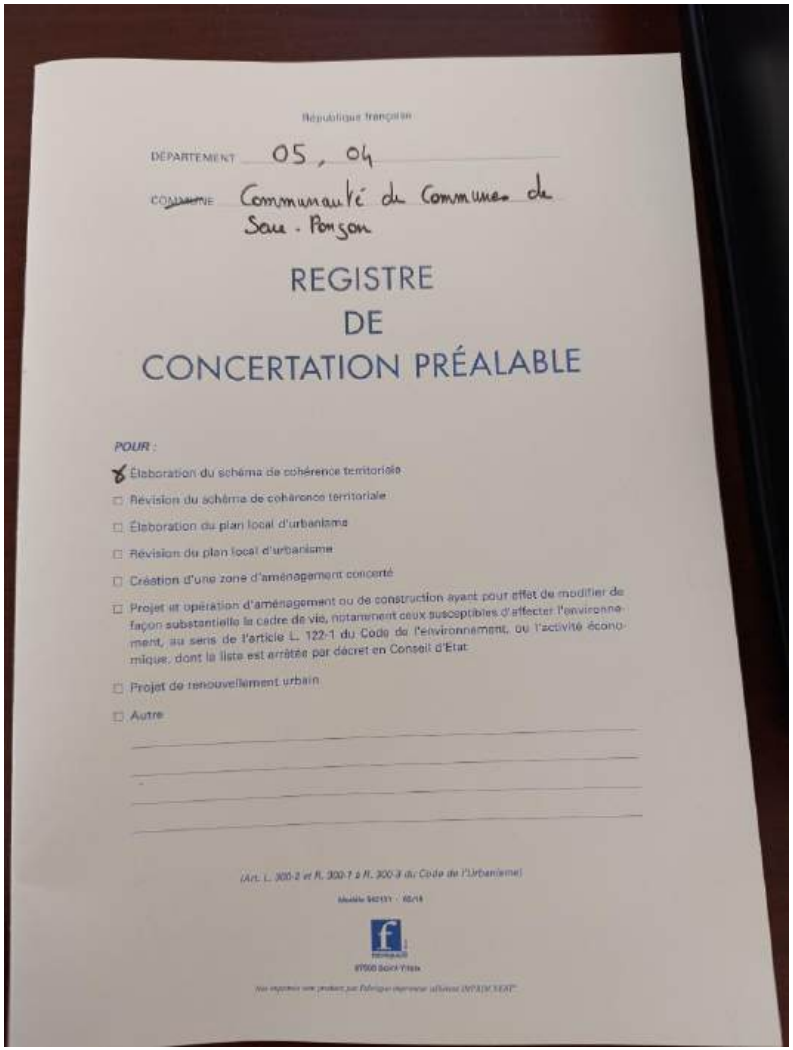


Projet d'aménagement stratégique débattu (annexe à la délibération n° 2025/193)

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

ANNEXE 6 - RECUEIL DES AVIS ET DES DEMANDES

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE



République française

DÉPARTEMENT 05 , 04

COMMUNE Communauté de Communes de Serre - Ponçon

REGISTRE DE CONCERTATION PRÉALABLE

POUR :

- [x] Élaboration du schéma de cohérence territoriale
- [ ] Révision du schéma de cohérence territoriale
- [ ] Élaboration du plan local d'urbanisme
- [ ] Révision du plan local d'urbanisme
- [ ] Création d'une zone d'aménagement concerté
- [ ] Projet et opération d'aménagement ou de construction ayant pour effet de modifier de façon substantielle le cadre de vie, notamment ceux susceptibles d'affecter l'environnement, au sens de l'article L. 122-1 du Code de l'environnement, ou l'activité économique, dont la liste est arrêtée par décret en Conseil d'État
- [ ] Projet de renouvellement urbain
- [ ] Autre

(Art. L. 300-2 et R. 300-1 à R. 300-3 du Code de l'Urbanisme)



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SERRE-PONÇON

Le registre de concertation a été ouvert le 16/06/2023 par Madame La Présidente de la CCSP. Il est disponible au siège de la CCSP aux heures et jours d'ouverture de la collectivité. Le registre est mis à disposition de la population durant toute la durée de l'élaboration du SCoT et ce jusqu'à son arrêt en Conseil Communautaire.

Il consigne l'ensemble des doléances reçues par la CCSP (demandes écrites dans le registre de concertation, courriers et courriels).

Si la doléance concerne une ou plusieurs parcelles cadastrales, il convient de l'identifier avec son numéro et sa section cadastrale, en précisant si possible le nom du lieu-dit et la commune concernée. Aucune réponse ne sera apportée avant l'arrêt du SCoT et le bilan de la concertation.

A Embrun, le 16/06/2023,

Chantal EYMEOUD
Présidente

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON (BCHE)

CE

Registre mis à disposition au siège de la communauté de communes Serre-Ponçon

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

N°	Désignation du demandeur (anonymisée)	Date d'envoi ou de réception de la demande	Résumé de la demande	Réponse
1	C.G	-	1) La première demande concerne la zone Ng classée au PLU de Crots, qui est dédiée au stockage de matériaux inertes sur des parcelles agricoles, ce qui nuit à l'image de Serre-Ponçon en favorisant le stockage de gravier de plus en plus nombreux. Le pétitionnaire indique qu'il a un projet agricole sur cette zone qu'il ne peut réaliser. Il demande de reconsidérer cette zone afin de répondre aux attentes autres que l'exploitation de gravier (tourisme, agriculture, énergies renouvelables). 2) La deuxième concerne la zone la Cardette sur la commune de Crots. Le pétitionnaire indique que la zone comporte un camping à la ferme existant (parcelles 279-269-280-281-282), et qu'il serait opportun d'officialiser cela en changeant la classification de ces parcelles, et de l'étendre aux parcelles contigües (271-1322-277-270) afin qu'un camping puisse être créé. Cela serait justifié par divers éléments : réseaux à proximité immédiate, contribution à l'attractivité touristique au bord du lac, etc. Il note que les parcelles sont classées en zone Ap (agricole protégée), comme l'ensemble des espaces agricoles de la commune, ne permettent pas à un	Ces demandes relèvent du cadre du PLU de la commune de Crots et non du niveau de précision du SCoT. Le SCoT n'a pas pour objectif d'identifier des projets à la parcelle sauf si ceux-ci ont une importance communautaire et stratégique.

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

			agriculteur de s'installer et faire un bâtiment d'exploitation.	
2	J.C	02/02/2025	Le pétitionnaire indique qu'il souhaite acquérir un terrain constructible aux environs d'Embrun et qu'il a entendu dire que la constructibilité de certains hameaux serait gelée à compter de l'approbation du SCoT. Il demande quels hameaux seraient concernés ; ainsi que le calendrier de la procédure (date d'approbation envisagée).	Le SCoT traduit les dispositions des lois (littoral, montagne, climat et résilience, etc.) à l'échelle du territoire communal. Le SCoT en tant que tel ne détermine pas la constructibilité de tel ou tel hameau mais les identifie au titre de ces lois. Il est ici rappelé que ces lois s'appliquent d'ores et déjà aux autorisations d'urbanisme sur les PLU en vigueur. Il est prévu que le SCoT soit opposable d'ici la fin d'année 2026 pour que celui-ci puisse être décliné dans les PLU dans les années suivantes (3 ans maximum).
3	J.L	02/07/2025	Le pétitionnaire demande si le SCoT est disponible pour consultation publique. Il indique qu'il est propriétaire d'un camping situé à l'Ecrin du Lac sur Chorges et qu'il souhaiterait connaître les dispositions prévues dans le SCoT concernant les zones UT et NCC du PLU.	Le SCoT ne travaille pas à l'échelle du PLU. Il identifie les éléments et fixe les grandes orientations. En l'espèce, le SCoT dans sa prescription 160 du DOO souhaite accompagner l'évolution des hébergements de plein air sous réserve de compatibilité avec les dispositions des lois montagne et littoral.

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

ANNEXE 7 - AUTRES MODALITÉS DE CONCERTATION MISES EN PLACE

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Site internet de la communauté de communes Serre-Ponçon – page dédiée au SCoT



Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCOT)

Présentation de la démarche SCoT

Dès janvier 2022, les élus de la communauté de communes de Serre-Ponçon ont souhaité s'engager dans l'élaboration de leur **Schéma de Cohérence Territoriale.**
Ce document de planification portera la stratégie d'aménagement et de développement du territoire à 20 ans.

Délibération CCSP prescription de l'élaboration du SCOT

Annexe

Qu'est-ce que le SCoT ?

Le SCoT sera un cadre de référence à l'échelle de l'intercommunalité, pour **mettre en cohérence l'ensemble des politiques publiques d'aménagement du territoire** : mobilité, développement économique, développement résidentiel, transition écologique...
Il permet une **réflexion collective** sur les défis du territoire en matière de **transition écologique, énergétique et de changement climatique**.
Il vise à trouver des solutions partagées pour assurer le développement du territoire tout **en préservant les ressources naturelles**.

A NE PAS MANQUER

- Actualités
- Evénements

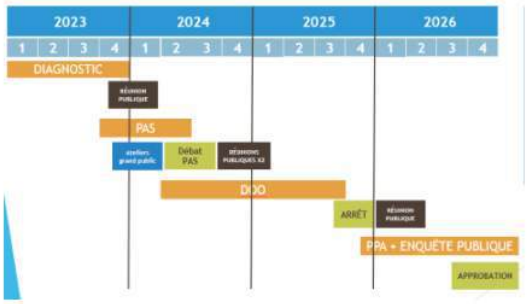
COMPRENDRE LE RÔLE du SCoT



Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Le calendrier de la démarche

Le SCoT de Serre-Ponçon sera arrêté avant la fin de l'année 2025. Il sera soumis à l'approbation des élus fin 2026.
La phase d'élaboration du diagnostic est en cours et sera finalisée **à l'automne 2023**.



Les modalités de la concertation

L'objectif du SCoT est de répondre aux besoins du territoire dans son ensemble : une concertation nourrie avec les partenaires et les citoyens de la Communauté de Communes est donc nécessaire pour parvenir à un document reflétant la diversité des besoins.

Dans ce contexte, la Communauté de Communes a donc défini les moyens mis en œuvre pour parvenir à cette collaboration :

- **4 réunions publiques** se tiendront tout au long de la démarche et seront annoncées sur ce site internet ;
- **Une exposition publique** itinérante se déplacera dans toutes les communes de la CCSP durant les différentes étapes de la procédure ;
- **3 ateliers thématiques** minimum ouverts au public se tiendront au cours de la démarche ;
- **Des articles et les documents** liés à la procédure seront mis à disposition sur ce site.

Concertation

L'élaboration du SCoT de Serre-Ponçon comportera trois grands étapes, jalonnées de temps de concertation :

- L'élaboration du diagnostic ;
- L'élaboration du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) ;
- L'élaboration du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO).

I. Elaboration du diagnostic

Le diagnostic du SCoT de Serre-Ponçon est en cours de réalisation.

Afin d'assurer le partage de l'état des lieux du territoire sur l'ensemble des sujets traités dans le cadre du SCoT, **plusieurs temps de concertation ont permis de présenter l'avancement du diagnostic et recueillir les remarques des participants.**



Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

1. Diagnostic

Les 3 ateliers du diagnostic ont réuni une trentaine de personnes (partenaires institutionnels, associations et élus du territoire). Ils se sont déroulés les 9 et 10 novembre 2023 à la salle de la Baratonne (Baratier).

- **Atelier « Cadre de vie »** : Compte Rendu – Présentation
- **Atelier « Dynamiques territoriales »** : Compte Rendu – Présentation
- **Atelier « Environnement »** : Compte Rendu – Présentation

2. Réunion publique

La réunion publique de présentation du diagnostic s'est déroulée le 28 novembre 2023 à Embrun (salle de la Manutention). Elle a réuni près de 70 participants.

Compte-rendu

Présentation

3. Exposition itinérante

La Communauté de Communes de Serre-Ponçon a réalisé une exposition pour présenter les différentes étapes de l'élaboration du SCoT de Serre-Ponçon, les outils mis en place pour recueillir les avis et remarques de la population, et les premiers éléments du diagnostic du territoire.

Cette exposition se déplace de commune en commune selon le calendrier suivant :

Commune et lieu d'accueil de l'exposition SCoT	Date d'accueil de l'exposition
Embrun, Manutention	Du 28 novembre au 10 décembre 2023
Châteauroux-les-Alpes, Mairie Prunières, Mairie	Du 11 décembre 2023 au 17 décembre 2023
Saint-André d'Embrun, Mairie Saint-Apollinaire, Mairie	Du 18 décembre 2023 au 7 janvier 2024
Crévoux, Mairie Réallon, Mairie	Du 8 au 14 janvier 2024
Les Orres, Mairie Puy-Saint-Eusèbe, Mairie	Du 15 au 21 janvier 2024
Saint-Sauveur, Mairie Puy-Sanières, Mairie	Du 22 au 28 janvier 2024
Baratier, Mairie Savines-le-Lac, Mairie	Du 29 janvier au 4 février 2024
Crots, Mairie Pontis, Salle polyvalente Francis ROUX	Du 5 février au 11 février 2024
Chorges, Mairie Le Sauze du Lac	Du 12 au 18 février 2024

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE



Une exposition sera réalisée à chaque grande étape du SCoT : diagnostic, Projet d'Aménagement Stratégique, Document d'Orientations et d'Objectifs : **Panneaux d'exposition Diagnostic**.

II. Elaboration du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

1. Ateliers de travail avec le grand public



3 ateliers ont réuni une quarantaine de personnes les 2 (Embrun), 9 (Crots) et 11 avril 2024 (Chorges) pour échanger sur les premières orientations proposées par les élus pour le Projet d'Aménagement Stratégique, et travailler à leurs traductions dans le futur Document d'Orientations et d'Objectifs.

- Atelier Transition écologique : **Compte rendu** - **Présentation**
- Atelier Préservation du cadre de vie : **Compte rendu** - **Présentation**
- Atelier Développement du territoire : **Compte rendu** - **Présentation**

2. Réunions publiques



Les 4 et 6 juin 2024, deux réunions publiques se sont déroulées à Chorges et à Embrun pour présenter le Projet d'Aménagement Stratégique du SCoT défini par les élus.

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

- Présentation
- Compte-rendu Embrun
- Compte-rendu Chorges

3. Exposition Itinérante :

Depuis le lundi 23 septembre, la 2ème exposition itinérante du Schéma de Cohérence Territoriale, présentant le Projet d'Aménagement Stratégique, a commencé son itinéraire dans toutes les communes du territoire.

Elle est visible dans toutes les mairies du territoire aux dates suivantes :

- Embrun et Chorges – du 23 au 29 septembre
- Châteauroux-les-Alpes et Prunières – du 30 septembre au 6 octobre
- Saint-André-d'Embrun et Saint Apollinaire – du 7 octobre au 13 octobre
- Crévoux et Réallon – du 14 octobre au 3 novembre
- Les Orres et Puy-Saint-Eusèbe – du 4 novembre au 10 novembre
- Saint-Sauveur et Puy-Sanières – du 11 novembre au 17 novembre
- Baratier et Savines-le-Lac – du 18 novembre au 24 novembre
- Crots et Pontis – du 25 novembre au 1er décembre
- Le Sauze du lac – du 2 décembre au 8 décembre

Panneaux d'exposition du Projet d'Aménagement Stratégique

III. Elaboration du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) du SCoT



1 Réunion publique

La réunion publique de présentation du Document d'Orientations et d'Objectifs s'est tenue le 4 novembre dernier à la salle de la Manutention à Embrun.

Présentation

Compte rendu

2. Exposition

Le Document d'Orientations et d'Objectifs a été présenté sous forme d'affiches dans les différentes communes de la CCSP du 28 novembre 2025 au 5 décembre 2025.

Exposition sur le DOO

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Vous pouvez faire part de vos avis et remarques sur le SCoT via les moyens suivants :

- Sur le mail dédié au SCoT : **scot@ccserreponcon.com**
- Par courrier à l'adresse postale dédiée : Mme la Présidente, SCoT de Serre-Ponçon, Communauté de Communes de Serre-Ponçon – 6 impasse de l'Observatoire – 05 200 EMBRUN
- Sur le registre de concertation à disposition au siège de la Communauté de Communes, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h

Les documents du SCoT à télécharger :

- **Projet d'Aménagement Stratégique** - délibération
- **Projet d'Aménagement Stratégique** - présentation
- **Porter à Connaissance de l'Etat** /ses annexes / **la note d'enjeux de l'Etat**

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

ANNEXE 8 – L'ASSOCIATION DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIÉES

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

SCOT
Communauté de communes
Serre-Ponçon

Ateliers partenariaux

09 NOVEMBRE 2023

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SERRE-PONÇON

aupa AGENCE D'URBANISME PAYS D'AIX-DURANCE

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

DEROULEMENT DE L'ATELIER

Objectif : compléter, préciser, ajuster les thématiques clefs qui constitueront la base du projet de SCoT

<u>Déroulement en 3 phases</u>

- ✓ Phase 1 : Présentation en plénière du diagnostic sur les thématiques traitées dans l'atelier (45 min)

- ✓ Phase 2 : Atelier en groupes de travail (1h)
  - Formuler vos remarques sur le diagnostic : compléments et corrections à apporter, données à mobiliser, *etc*;
  - Hiérarchiser les enjeux identifiés, les compléter.

Pause-café (10 min)

- ✓ Phase 3 : Restitution en plénière (10 à 15min)

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

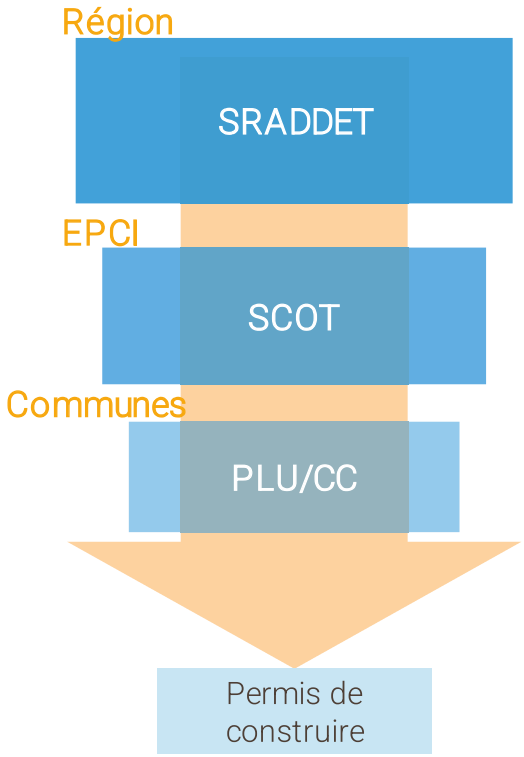
QU'EST CE QU'UN SCOT ?

Schéma de Cohérence Territorial

Document de planification

Grandes orientations d'aménagement pour le territoire

Réflexion sur 20 ans



❑ Pourquoi un SCoT ?

- Assurer la cohérence des politiques publiques d'urbanisme du territoire
- Elaborer un projet de territoire partagé définissant l'équilibre entre protection et développement
- Répondre aux besoins (habitat, développement économique, tourisme, mobilité, agriculture, biodiversité, énergie…)

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

QU'EST CE QU'UN SCOT ?

Schéma de Cohérence Territorial

- Loi montagne
- Loi littoral
- Chartes des Parcs Nationaux
- Schéma directeur d'aménagement et de gestion des Eaux – Rhône Méditerranée (SDAGE)
- Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET)
- Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)
- Schéma Régional des Carrières
- Chartes des Parcs Naturels Régionaux
- Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau - Durance (SAGE)
- Plan de Gestion des Risques Inondation (PGRI)
- Directive paysages (DPMVP)

SCOT

PCAET | PLH | PLM

PLU / CC

En l'absence de Scot, le PLU ou CC doit être compatible avec tous les documents s'imposant au SCOT

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

QU'EST CE QU'UN SCOT ?

Contenu

Projet d'Aménagement Stratégique

PAS

Documents Opposables

+ Document d'Orientation et d'objectifs
+ Document d'Aménagement Artisanal et Commercial et Logistique
+ Volet Littoral des communes concernées

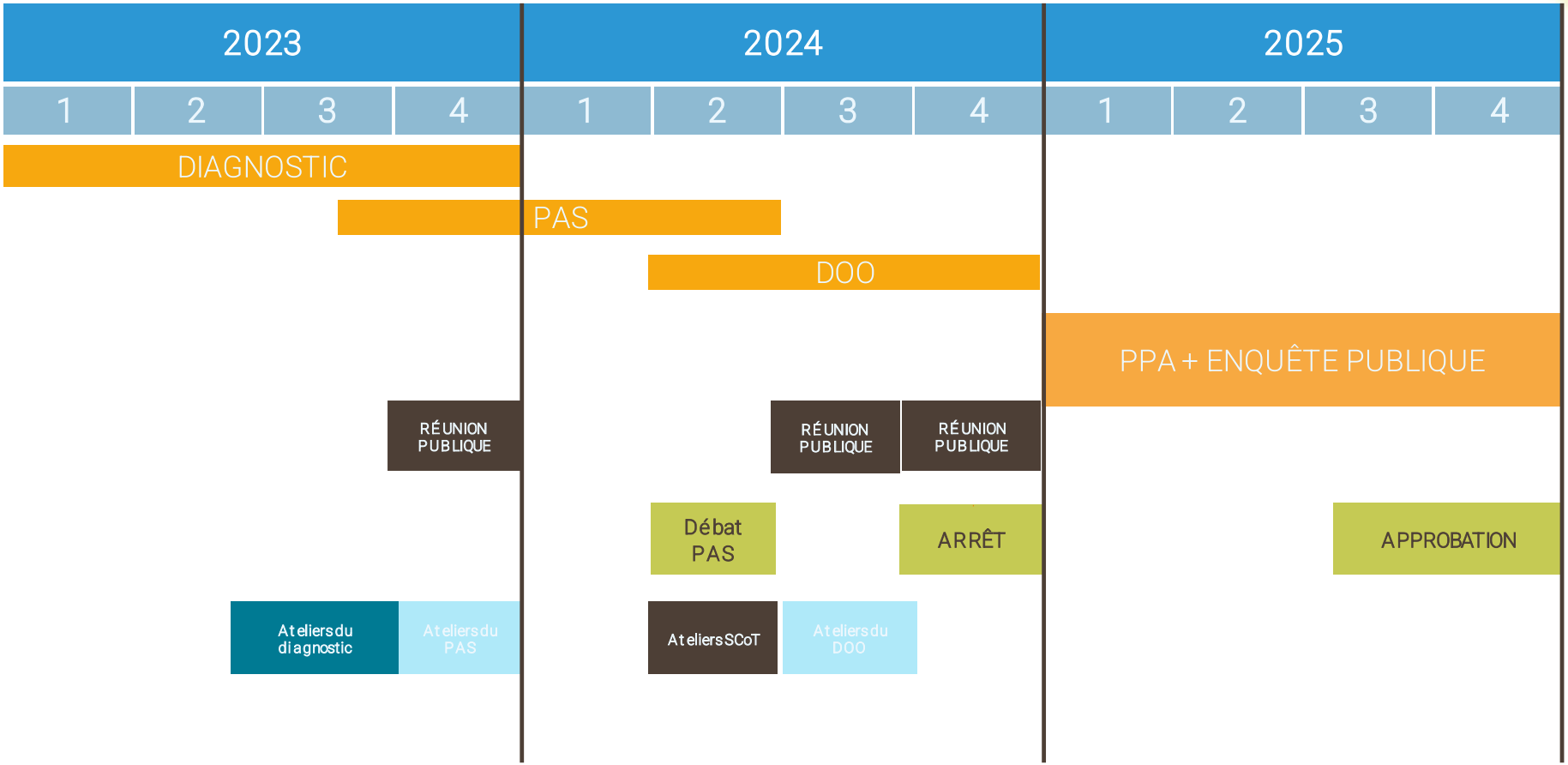
DOO | DAACL | Volet Littoral

Les annexes

- Diagnostic
- Evaluation environnementale
- Justification des choix
- Programme d'actions (facultatif)

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

CALENDRIER



Ateliers du diagnostic — Périmètre : élus et partenaires du territoire

Ateliers du PAS — Elus du territoire

Ateliers SCoT — Grand public

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

DIAGNOSTIC - PLAN

Thématiques traitées par Ecovia dans l'EIE

CADRE DE VIE

- Démographie
- Logement
- Mobilités
- Equipements

DYNAMIQUES TERRITORIALES

- Socle du territoire (paysage, patrimoine, ressources)
- Développement économique
- Tourisme
- Activités agricoles

TRANSITIONS ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE

- Consommation d'espace
- Biodiversité et TVB / Energie / Climat / Nuisances / Risques

CADRE DE VIE

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Démographie

Logement

Equipements

Mobilité



Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-20601061-DE

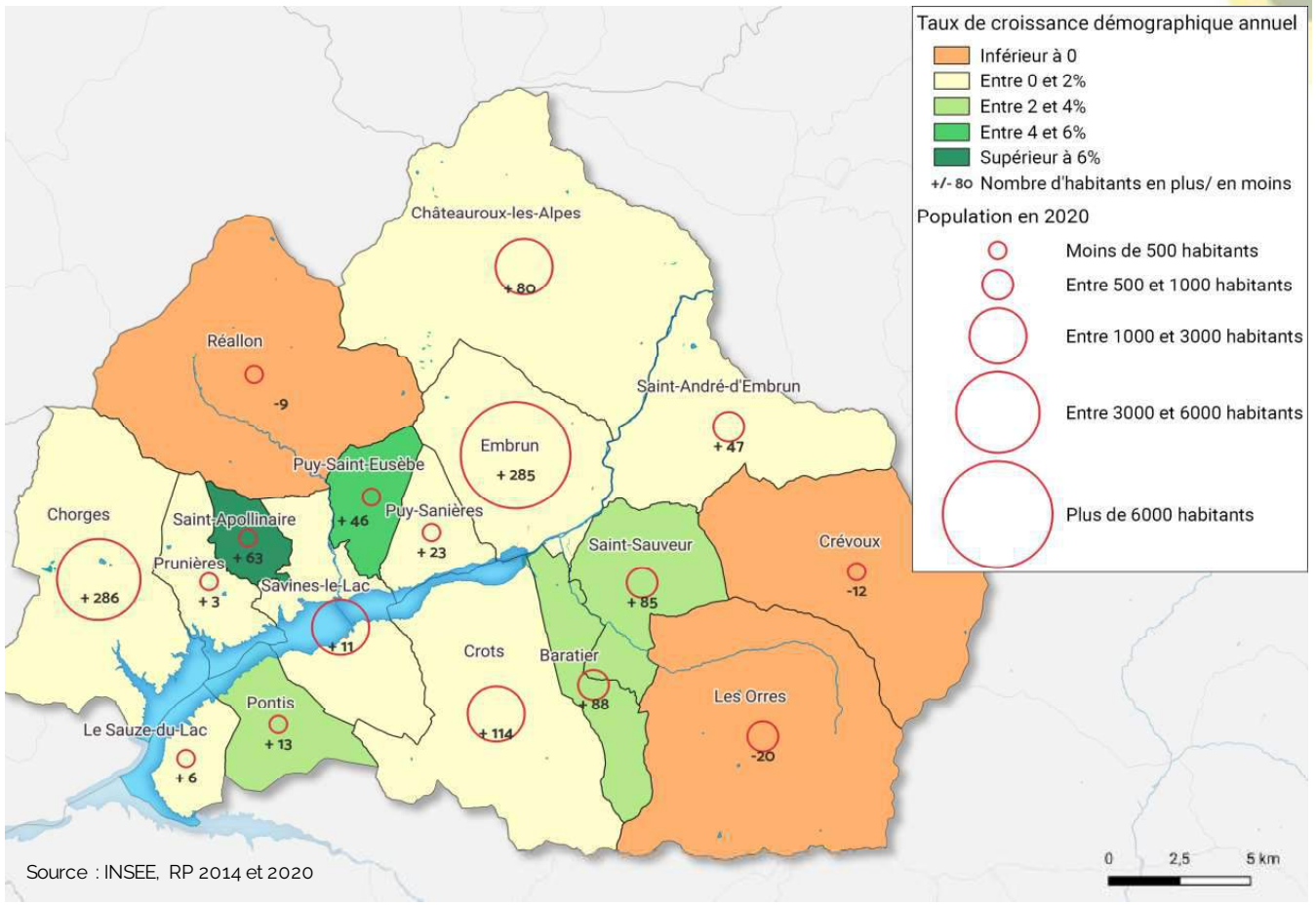
La plus forte dynamique démographique du département

16 850 habitants en 2020

+ 1,1% entre 2014 et 2020

+ 1 100 habitants

- 0,6% Vallée Ubaye Serre-Ponçon
- 1,6% Briançonnais
- + 0,1% Hautes-Alpes le département



Dynamique communale

- L'augmentation de la population est principalement portée par Embrun et Chorges.
- Crévoux, Réallon et les Orres ont connu une évolution négative

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

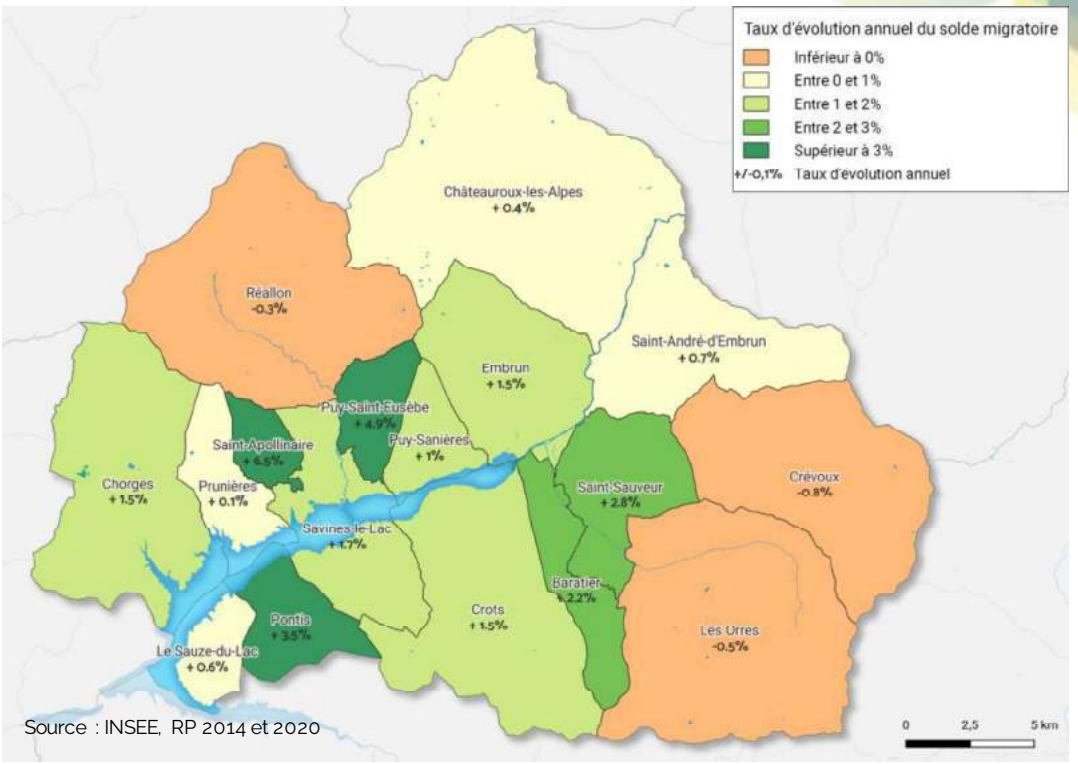
Une croissance portée par le solde migratoire

+ 1,4% entre 2014 et 2020

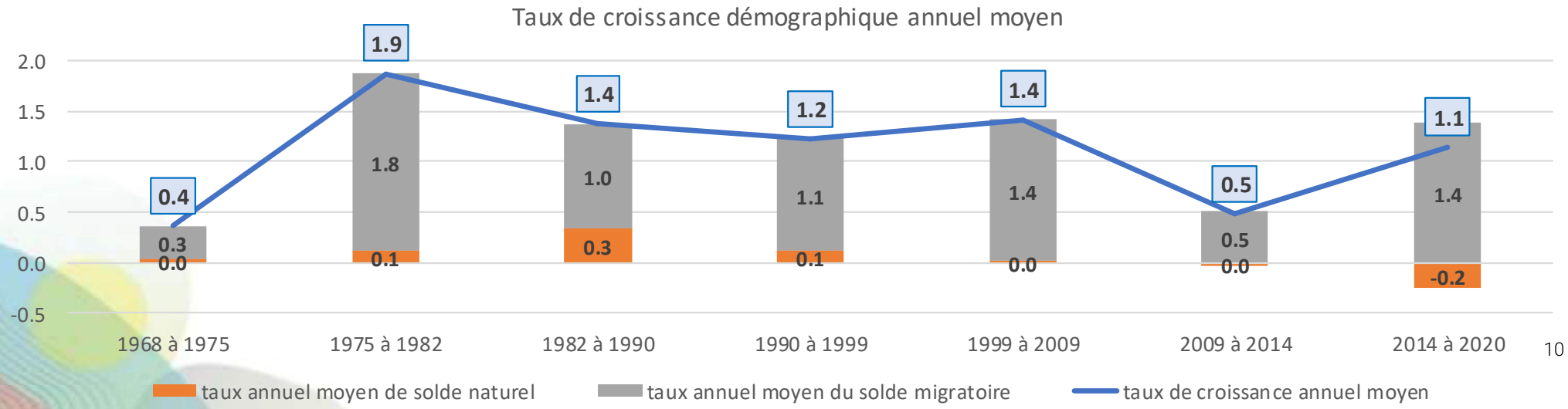
0% Vallée Ubaye Serre-Ponçon

- 1,7% Briançonnais

+ 0,2% Hautes-Alpes le département

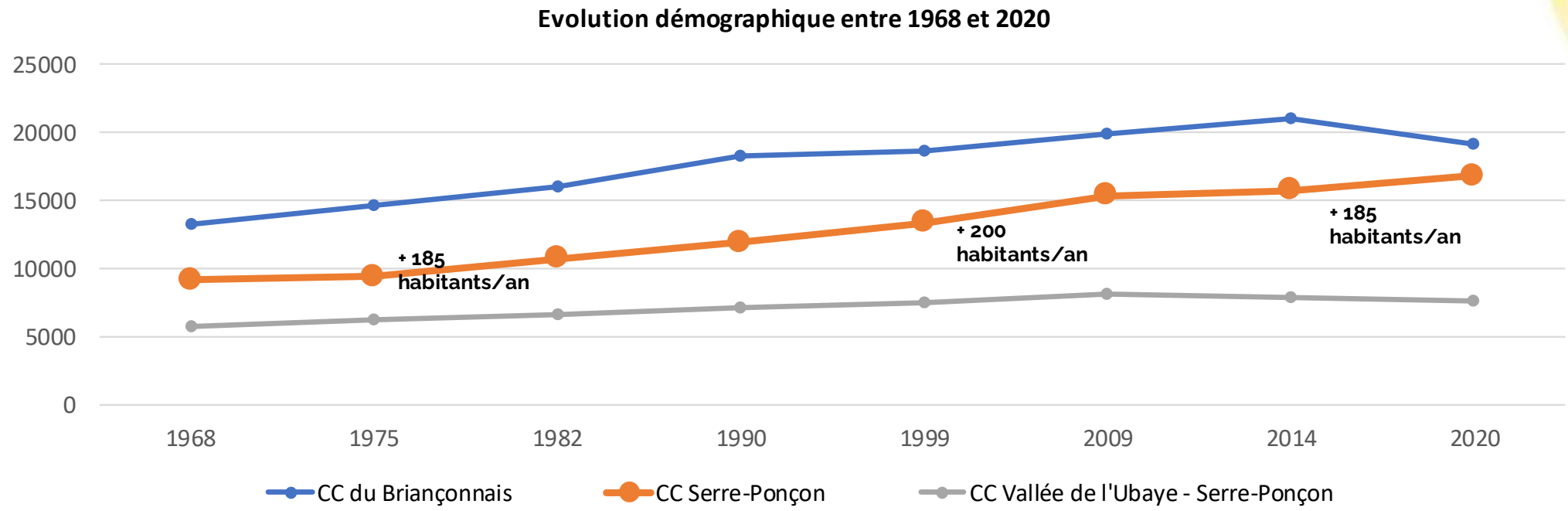


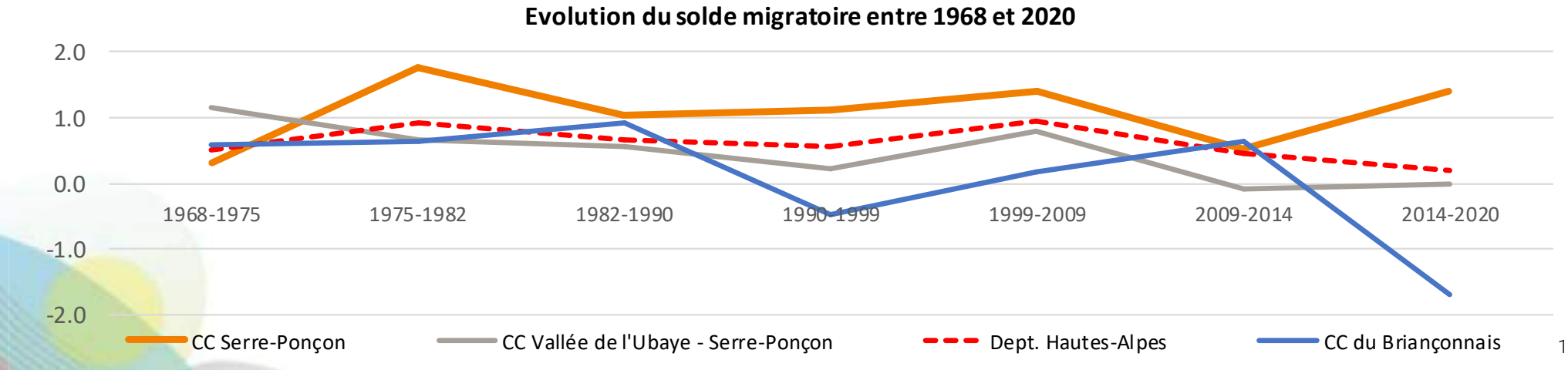
Un afflux migratoire parmi les plus élevés des précédentes périodes



Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Une croissance démographique déjà observée...





Source : INSEE, RP, séries historiques

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

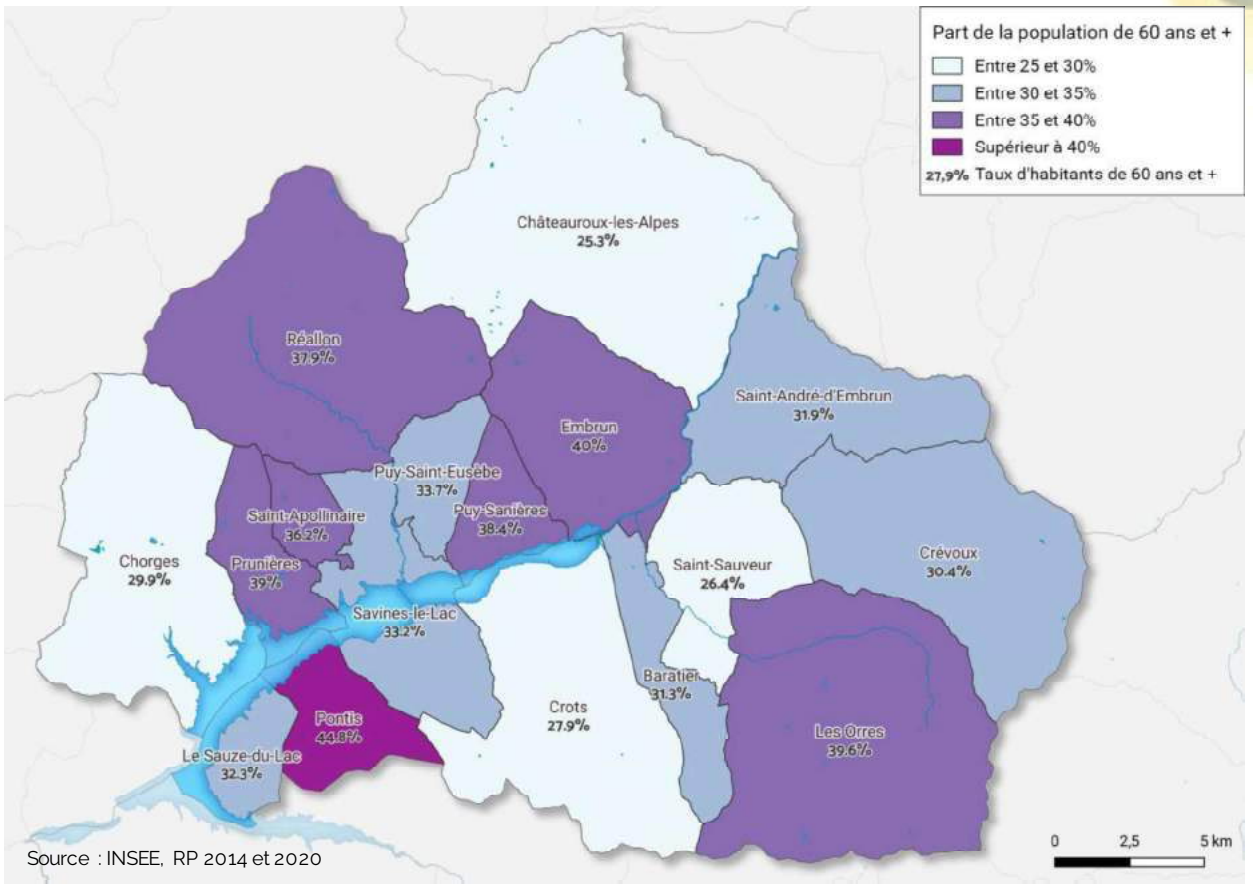
Une population relativement âgée

34,5% de la population **a 60 ans ou plus**

33,8% Vallée Ubaye Serre-Ponçon

29,5% Briançonnais

32,7% Hautes-Alpes le département



Source : INSEE, RP 2014 et 2020

Seule classe d'âge qui progresse depuis 2009 sur la CCSP

28,3% à 34,5%

Une tendance plus mesurée à l'échelle départementale :

26,4% à 31%

et régionale : 25,8% à 28%

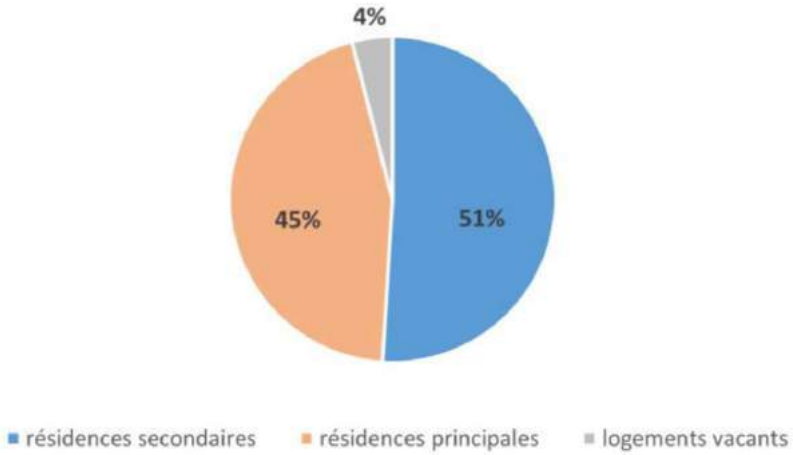
Le nombre de ménages constitués d'une seule personne progresse fortement

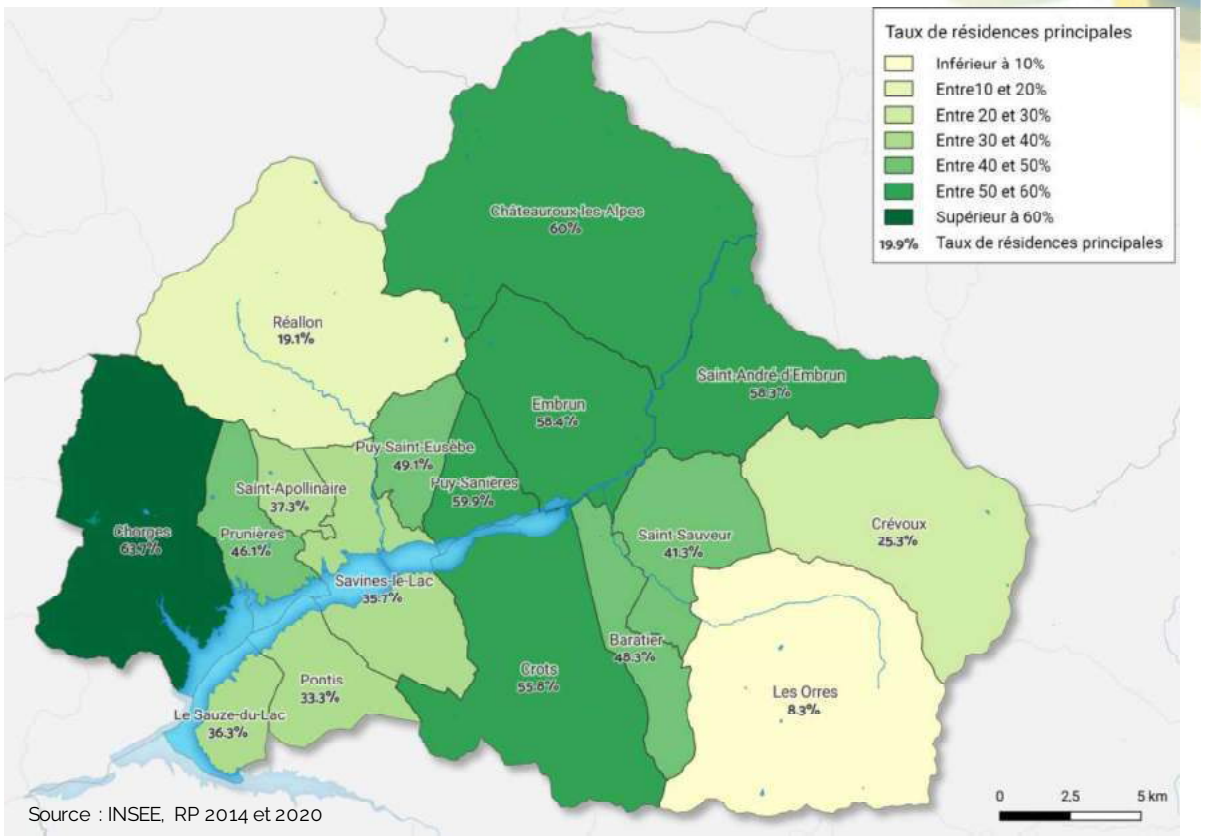
2009	2014	2020
34,5%	35,5%	39,9%

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

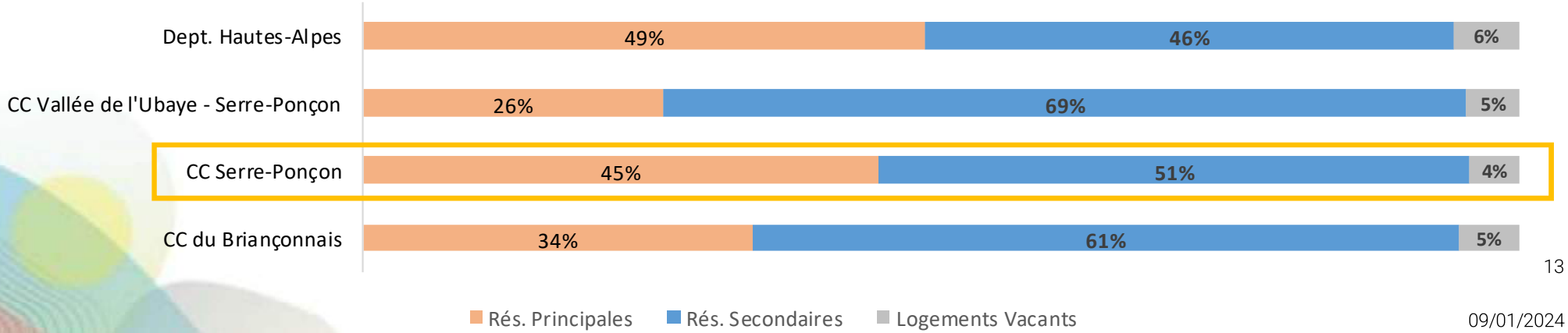
Un parc de logements dominé par les résidences secondaires

18 400 logements (RP 2020)





Mais une domination moins marquée qu'ailleurs…

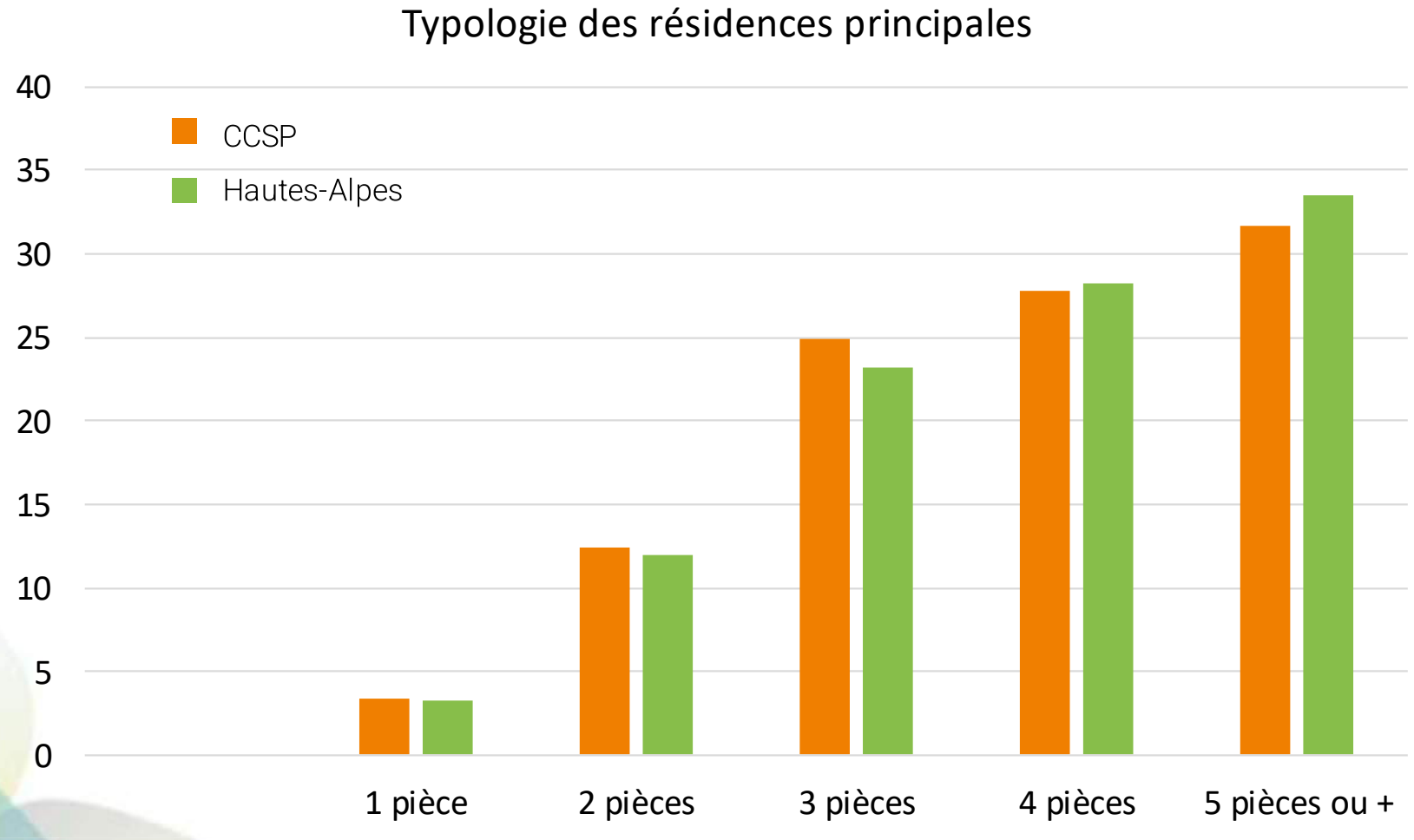


Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Un parc de logements en résidences principales composé majoritairement de grands logements

56,8% Appartements

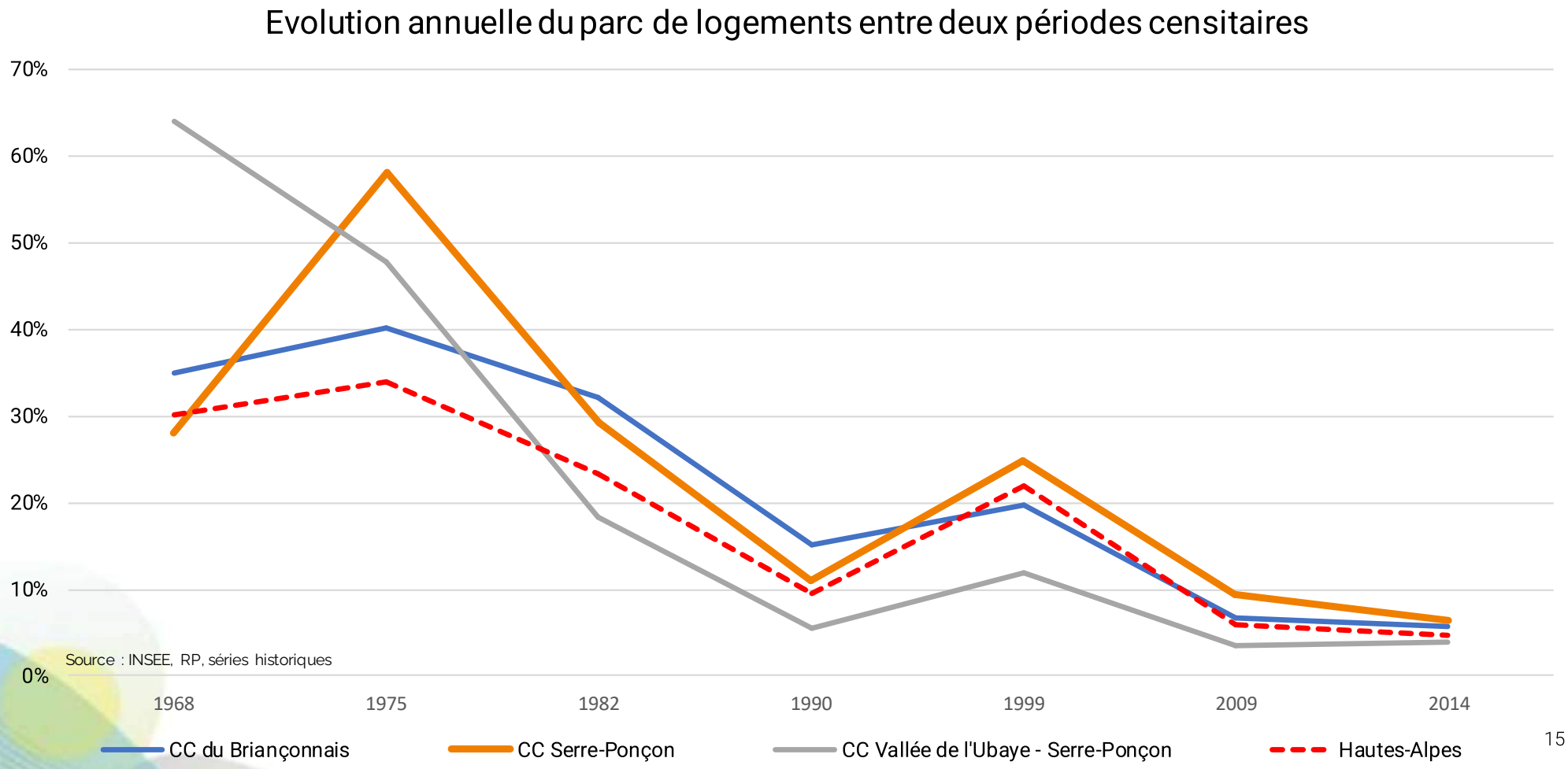
41,1% Maisons



Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Un parc de logements en croissance

+1,6%/an de croissance de logements sur la CCSP
(+0,7%/an sur le 05), soit 1 000 logements supplémentaires en 6 ans (RP insee 2014-2020)



Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Dynamique de la construction récente

Depuis 2012

115 logements autorisés/an en moyenne

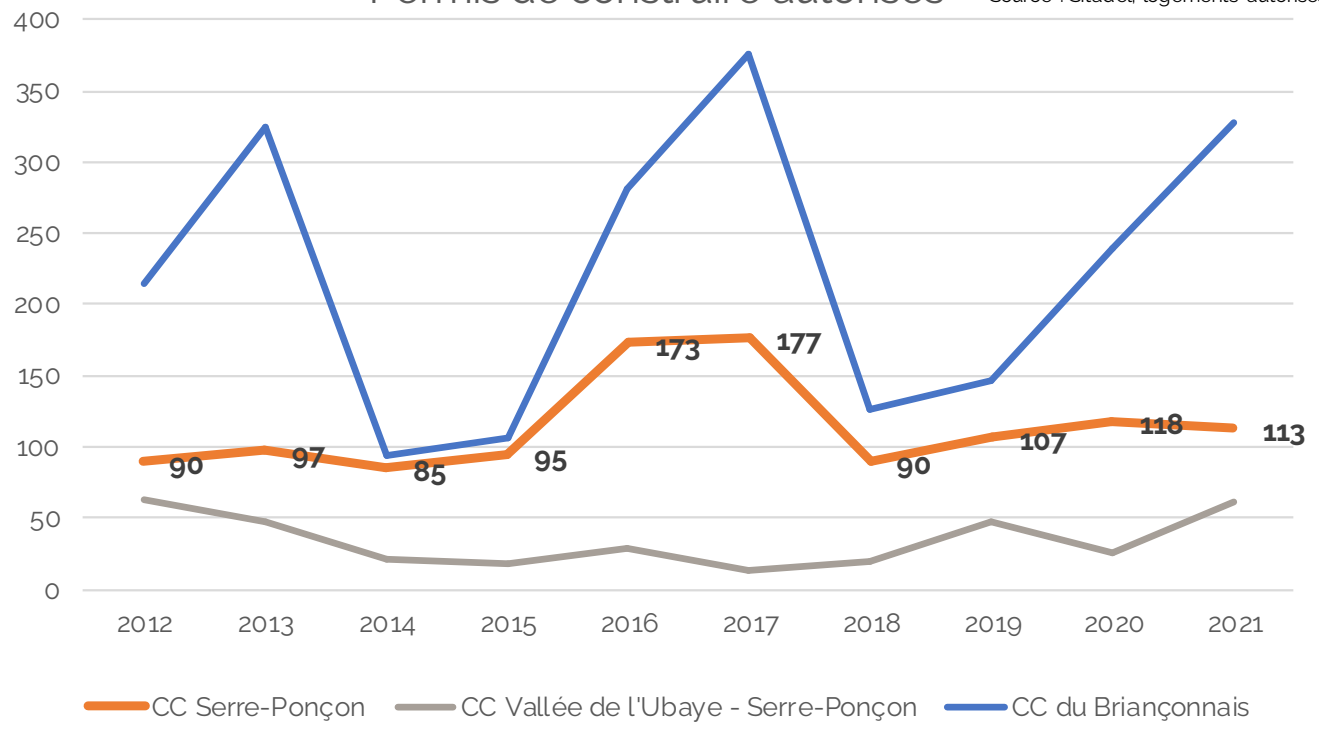
- **Une production de logement globalement stable, entre 90 et 115 logements hors pic de construction**
- **Embrun, Chorges et Savines-le-Lac représentent 2/3 des logements autorisés**

Répartition par forme urbaine

65% 35%

Permis de construire autorisés

Source : Sitadel, logements autorisés



Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Un marché immobilier dynamique dans un contexte de cherté des prix

- Un marché dynamique **porté par les transactions d'appartements**
- La CCSP représente plus **du tiers des transactions des Hautes Alpes**
- Des **prix d'acquisition parmi les plus élevés** des Hautes-Alpes, quel que soit le bien
- **Les retraités sont les 1er acquéreurs suivis** par les actifs puis les familles.
- Les nouveaux acquéreurs recherchent : des terrains constructibles, des logements existants à l'accession et enfin des logements locatifs.
- Les T3 sont très demandés au même titre que les petits logements (studios et T2)

Prix au m² des logements vendus entre le 01/08/2022 et le 01/08/2023

Commune	Nombre transactions Appartements	Prix au m² Appartements	Nombre transactions Maisons	Prix au m² Maisons
Chorges	35	2 580€	64	2 620€
Embrun	263	2 760€	68	2 580€
Les Orres	313	2 690€	-	-
Réallon	72	2 140€	-	-
Savines-le-Lac	38	2 900€	-	-

Département/ Commune	Nombre transactions Appartements	Prix au m² Appartements	Nombre transactions Maisons	Prix au m² Maisons
Hautes-Alpes	2 624	2 570€	1 237	2 240€
Gap	452	2 280€	160	2 810€
Briançon	300	2 530€	33	3 060€
Barcelonnette	89	2 220€	-	-

Un contexte immobilier tendu pour les locaux, à l'accession comme à la location

Un marché immobilier en résidence principale fortement concurrencé par le marché du logement touristique.

Sources

Bases de données des Notaires de France, site immobilier.notaires.fr

Analyse du territoire, Phase 1 de l'étude pré-opérationnelle OPAH (marchés fonciers)

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Un parc énergivore

- **76%** de **logements énergivores** (étiquette E,F et G)
- **28%** population en 2015 en situation de **vulnérabilité énergétique**

Un parc relativement jeune, sauf dans les centre-bourgs

1/3 du parc de la CCSP a été construit **avant 1970**

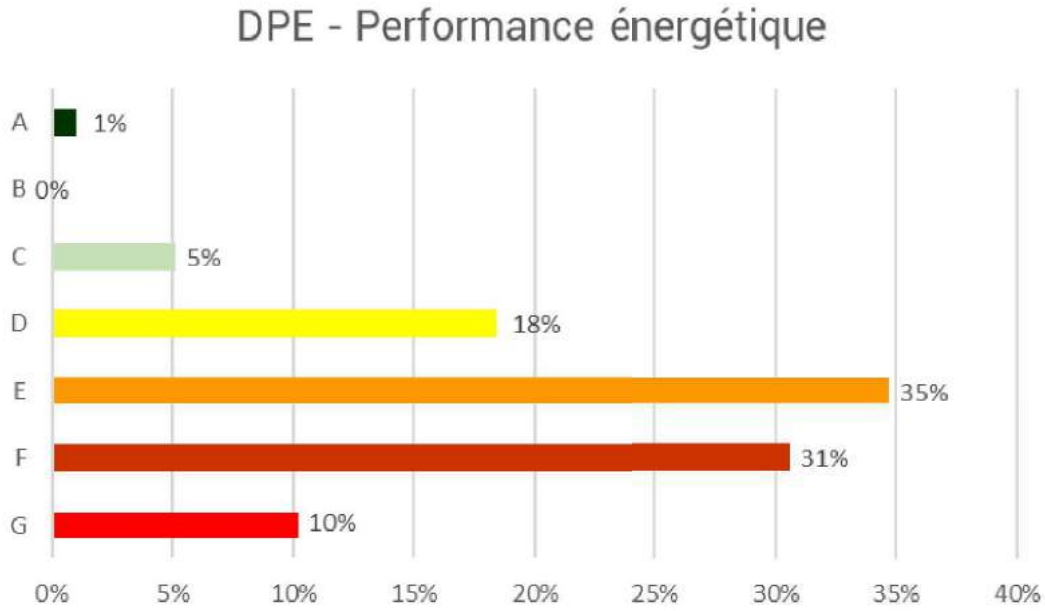
1/3 du parc de la CCSP a été construit **dans les années 1970 et 1980**

1/3 du parc de la CCSP a **moins de 30 ans (INSEE)**

Territoire très soumis aux rigueurs de l'hiver qui possède un parc très énergivore.

(DPE, 2020)

98 logements avec une DPE réalisée



2025 : Interdiction de louer les logements classés G
2028: Interdiction de louer les logements classés F
2034 : Interdiction de louer les logements classés E

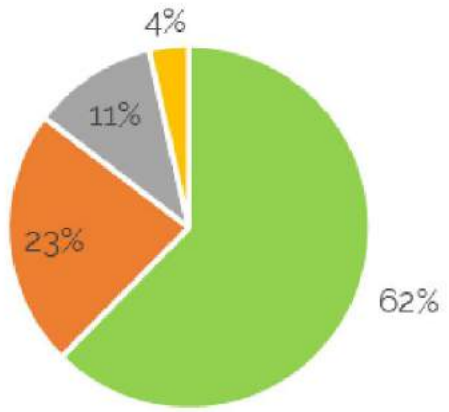
Sources

Registre des copropriétés 30/06/2023 ANAH
Observatoire National des Bâtiments, 2020

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Un parc locatif présent

34% de locataires



■ Propriétaire ■ Locataire du parc privé
■ Locataire du parc social ■ Logé gratuitement

987 logements locatifs sociaux dont 845 collectifs (**85,6%**)

- Age moyen du parc : 47,2 ans

- **10 communes avec du logement social** dont 4 avec un parc supérieur à 30 logements : Embrun (639), Chorges (162), Savines-le-Lac (62) et Les Orres (39)

- **Des livraisons faibles ces dernières années** : aucune en 2020 et 2021, seulement 7 en 2019 contre entre 15 et 30 par an entre 2016 et 2018

Logements communaux : 92 logements communaux décomptés dont 30 à Châteauroux-les-Alpes et 15 aux Orres

Typologie des logements locatifs sociaux

Type	T1	T2	T3	T4	T5 et +
Nombre	101	210	355	274	47
Part	10,2%	21,3%	36%	27,8%	4,8%

Parc Privé Potentiellement Indigne

- 411 résidences principales (5,5% du parc privé)
- Représentant 707 personnes vivant potentiellement dans des logements indignes
- Plus de la moitié des personnes vivant dans ce parc sont des personnes de plus de 60 ans

Sources

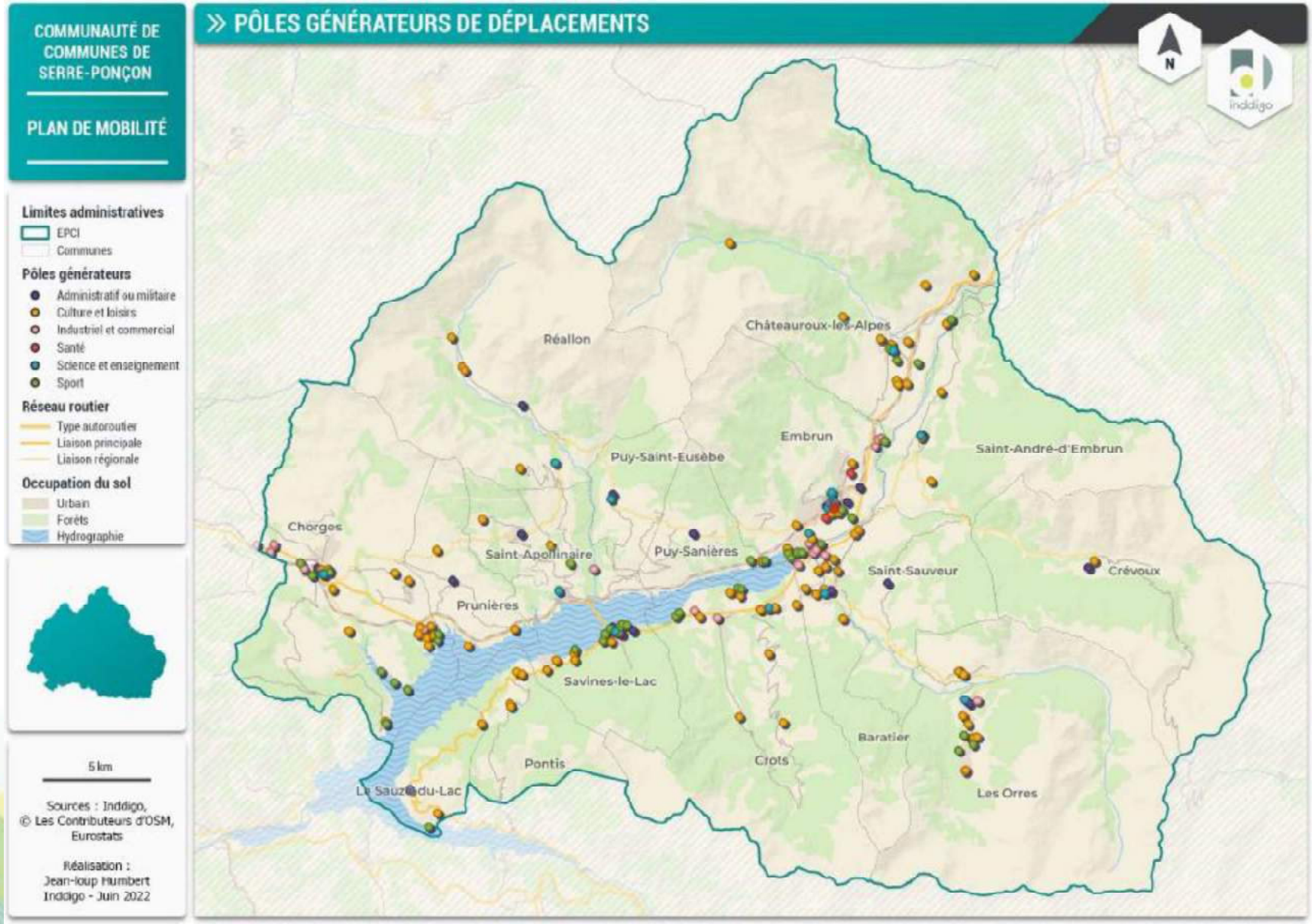
Ministère de l'écologie, Carte des loyers, 2022 (ecologie.gouv.fr)

RPLS 2021, Parc locatif social de la CCSP

Synthèse des rencontres, Phase 1 de l'étude pré-opérationnelle OPAH

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Une offre en équipements et services concentrée sur Embrun, Chorges, Savine-le-Lac et Les Orres



Sources : Extrait du PDMS – Annexe diagnostic CCSP- INDDIGO juillet 2022

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Une offre satisfaisante des équipements d'enseignement (jusqu'au lycée)

Petite enfance

- **62,4 places offertes** pour 100 enfants de moins de 3 ans *(moyenne nationale est de 59,3 places)*

Ecoles, collèges et Lycées

- 13 écoles primaire et maternelle
- 1 collège à Embrun
- 2 lycées à Embrun (dont 1 professionnel) : 2 sections sportives : Triathlon / Sport, Nature et Montagne



Source : Site internet Lycée Honoré Romane Embrun

Indicateurs clés :

Jeunes de 15-24 ans scolarisés :

		Hautes-Alpes le département	FRANCE
2014	**58 %**	58 %	65 %
2020	**58 %**	61 %	66 %

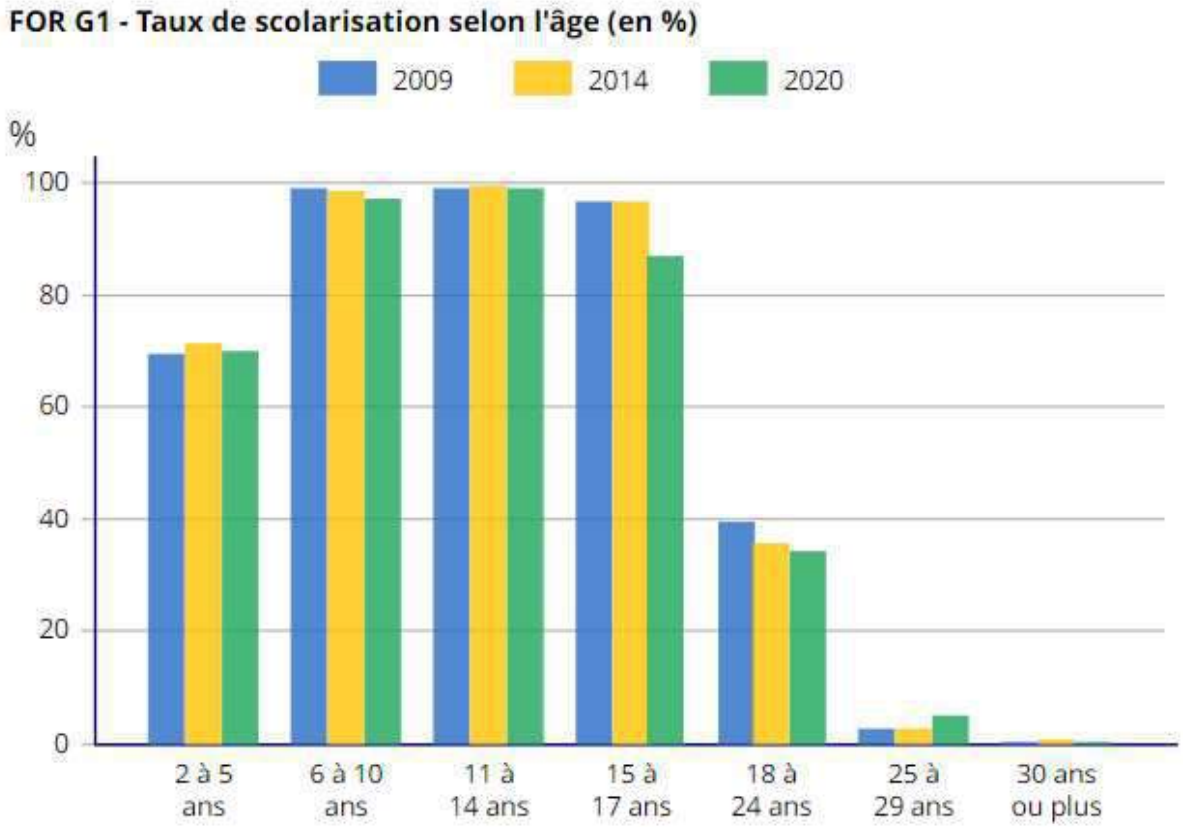
- **Indicateur inférieur à la moyenne nationale**
- **Stagnation sur le territoire de la CCSP**

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

… mais une offre en formations postbac insuffisante

Enseignement supérieur

- **Trois formations d'enseignement supérieur**
- Réflexion en cours pour créer une antenne de la Haute Ecole de Bois
- Des jeunes qui quittent le territoire pour leurs études supérieures
- Une baisse de la part des moins de 30 ans dans la population



Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Une offre riche en équipements culturels



Equipements culturels
- Equipements culturels : musées, centre d'art...
- Bibliothèques
- Cinémas

Occupation du sol
- Espaces agricoles
- Espaces artificialisés
- Forêts et milieux semi-naturels
- Surfaces en eau

Limites administratives
- CC Serre-Ponçon
- Communes
- Voie ferrée

Temps d'accès aux équipements culturels
(bibliothèques, cinémas, musées)

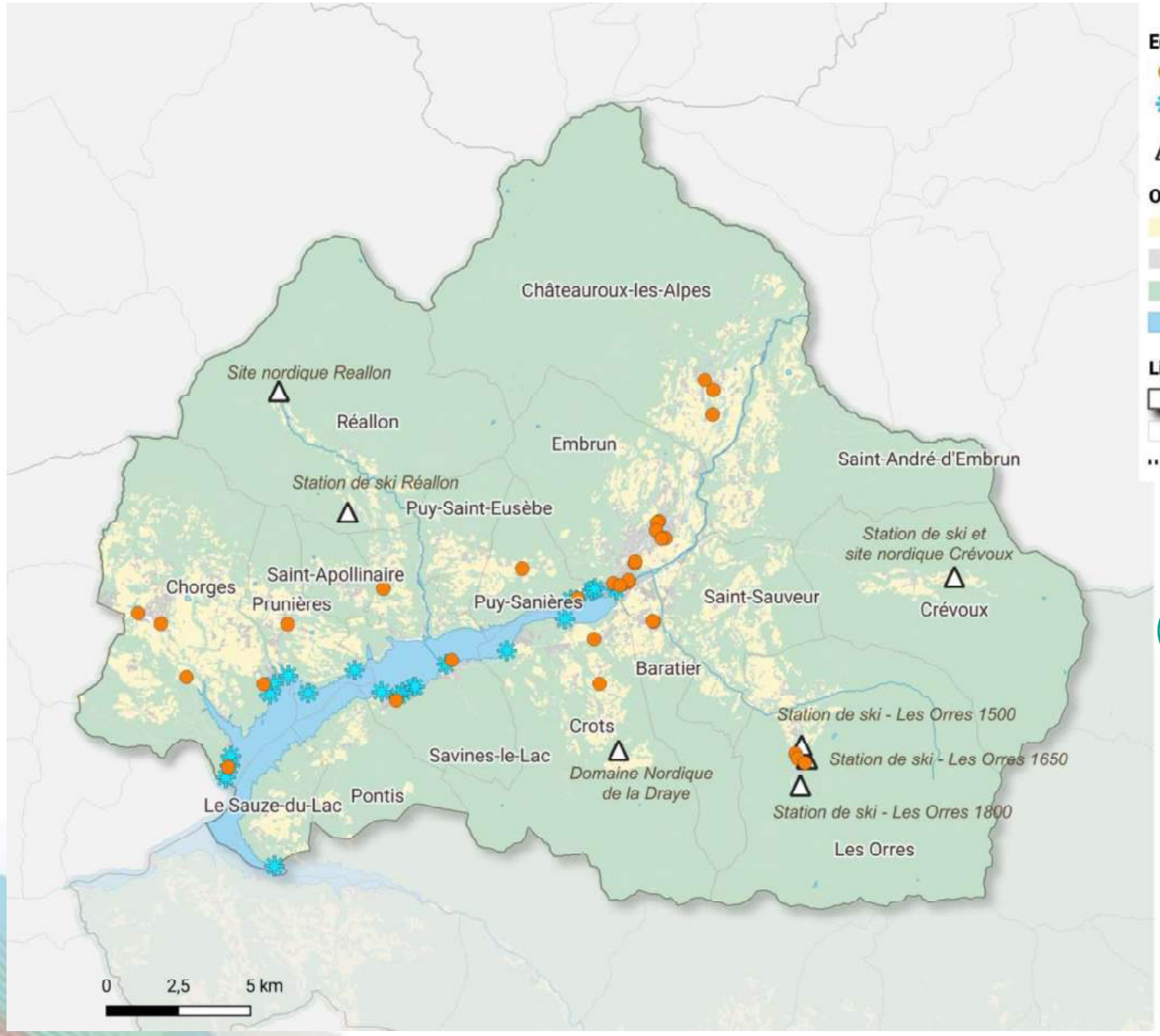
15mn en voiture : environ 99% des habitants

10 mn à pied : environ 49% des habitants

Sources : Ministère de la culture_Base des lieux et équipements culturels_2021 / Liste des bibliothèques publiques 2018 / Liste des établissements actifs - Cinémas – 2019

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Des équipements sportifs principalement regroupés à Embrun et aux Orres



Equipements sportifs
- Equipements sportifs structurants
- Plages / Bases Nautiques / Lieux de baignade
- Stations de ski

Occupation du sol
- Espaces agricoles
- Espaces artificialisés
- Forêts et milieux semi-naturels
- Surfaces en eau

Limites administratives
- CC Serre-Ponçon
- Communes
- Voie ferrée

Temps d'accès aux équipements sportifs

(stade, gymnase, piscine, plateau multisport, salle polyvalente,,,)

15mn en voiture : environ 98% des habitants

10 mn à pied : environ 51% des habitants

Données INSEE - Recensement équipements sportifs 2018

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Une offre de santé globalement satisfaisante mais un manque de médecins spécialisés

Équipements de santé

- Un centre Hospitalier avec un service d'urgence à Embrun
- Fin 2024 : Projet de rénovation complet de l'hôpital (modernisation et labélisation)
- 3 établissements d'hébergement pour personnes âgées sont présents sur le territoire avec 206 places en total.



Temps d'accès à l'hôpital

15mn en voiture : Environ **59% des habitants**

Offre de soins

- Une présence importante des médecins généralistes (une quinzaine), kinésithérapeutes et infirmiers.
- Pas de problème de désertification médicale
- Un manque de médecins spécialisés (dentistes, orthoptistes et orthophonistes, ophtalmologues, psychiatres, gynécologues et cardiologues)
- Accessibilité à l'offre de soin : 4 communes sur 17, doit faire plus de 10km et plus de 15mn de trajet pour accéder à un médecin généraliste le plus proche

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Une mobilité essentiellement interne pour les déplacements vers le travail et les lieux d'études

72% des déplacements domicile-travail sont internes

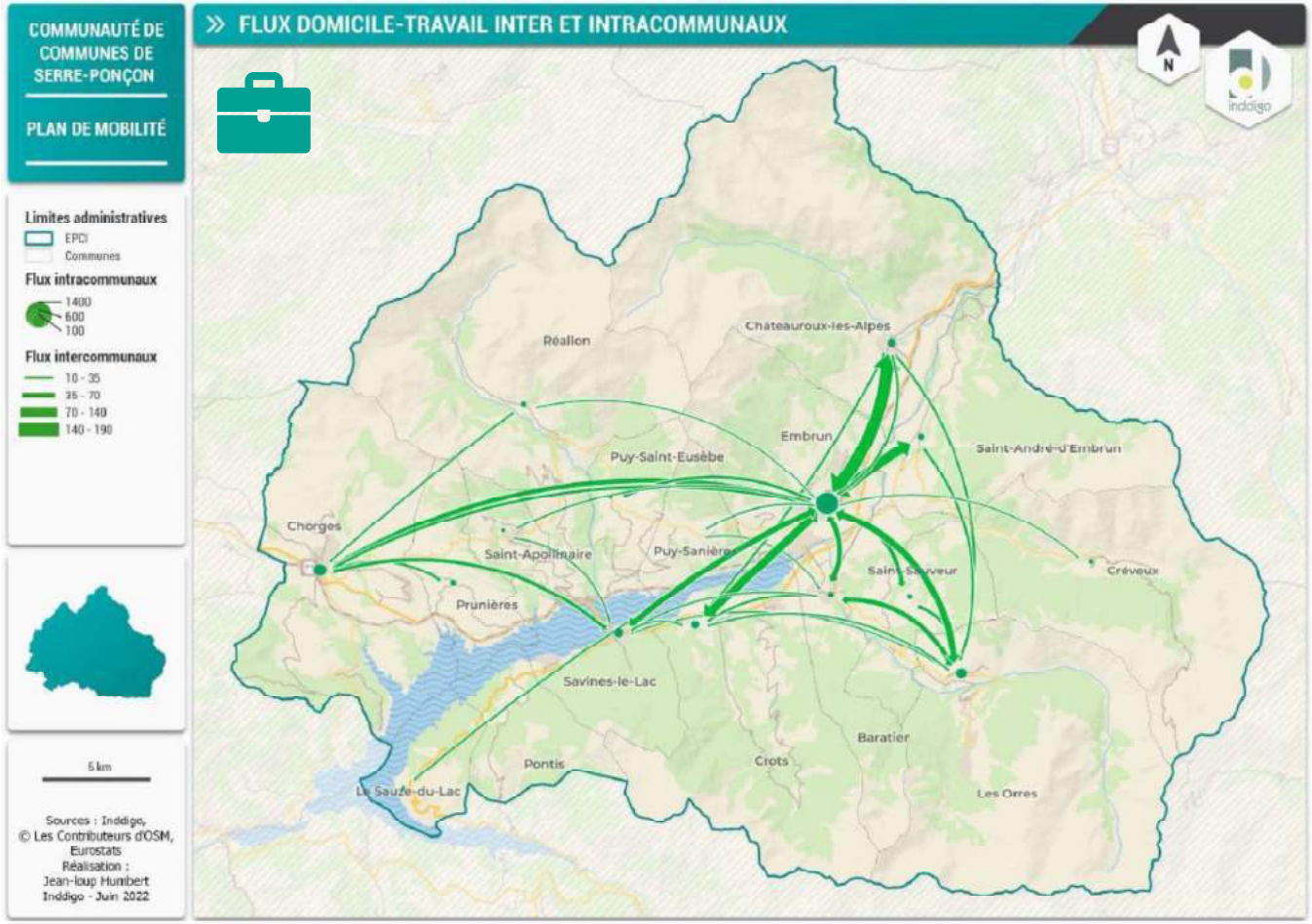
57% des navettes domicile-travail internes à la CCSP sont **intra communales**

Embrun capte

53% des échanges domicile-travail internes

41% des emplois occupés par des actifs entrants

19% des emplois de la CCSP sont occupés par des non-résidents



Gap, Guillestre, Briançon et la Bâtie-Neuve sont les communes avec lesquelles le territoire a le plus d'échanges domicile-travail

2 800 élèves scolarisés sur le territoire dont **79%** sont des résidents

→ principalement **scolarisés à Embrun** qui accueille également dans ses établissements scolaires près de 500 élèves ne résidant pas au sein de la CCSP

Sources : Mobpro, Mobsco, INSEE, 2020

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

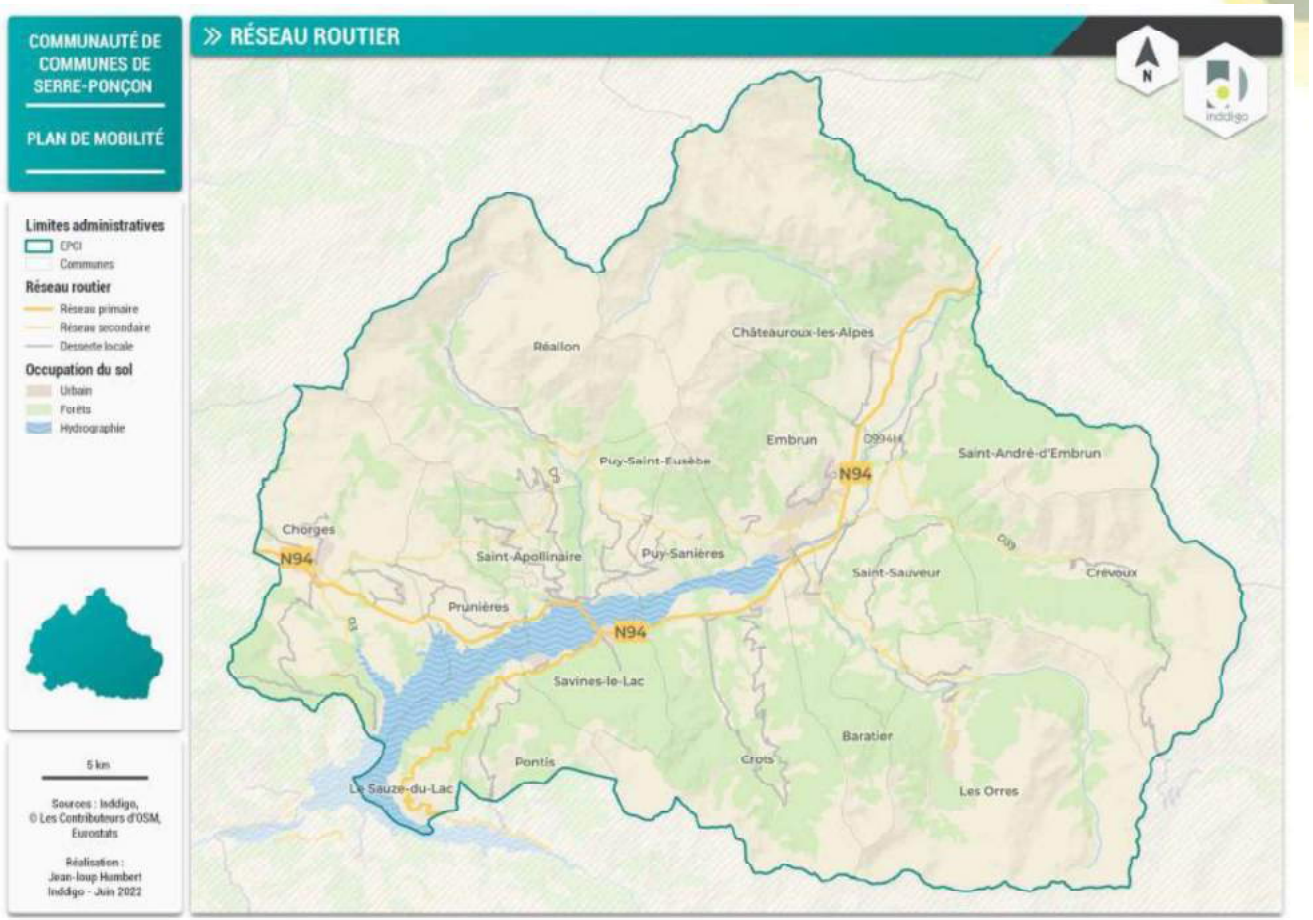
… et majoritairement effectués en voiture

80% des déplacements domicile-travail internes sont effectués en voiture

(données INSEE Mobpro 2020)

84% pour rendre visite à de la famille *(enquête PDMS)*

69% pour se rendre sur son lieu de loisir *(enquête PDMS)*



Parts modales des déplacements internes

	CC de Serre-Ponçon	CC du Briançonnais
Voiture	**80%**	73%
Marche	15%	**20%**
Transports en commun	2%	**5%**
Vélo	2%	2%
Deux-roues motorisés	- d'1%	- d'1%
Part des actifs internes ne se déplaçant pas	8%	6%

Source : Mobpro INSEE , 2020

Développer les alternatives à la voiture individuelle : une politique favorable aux plus modestes

1 415 ménages **(17,5 %)** des ménages en précarité énergétique à cause du coût des carburants

+41% de hausse du prix des carburants depuis 2020

Source : The Shift Project

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Une offre de transports en commun sous-utilisée

2% des déplacements domicile-travail internes sont effectués en transport en commun

→ Seulement 5 communes desservies

→ Seul Embrun a un service de navette interne annuel

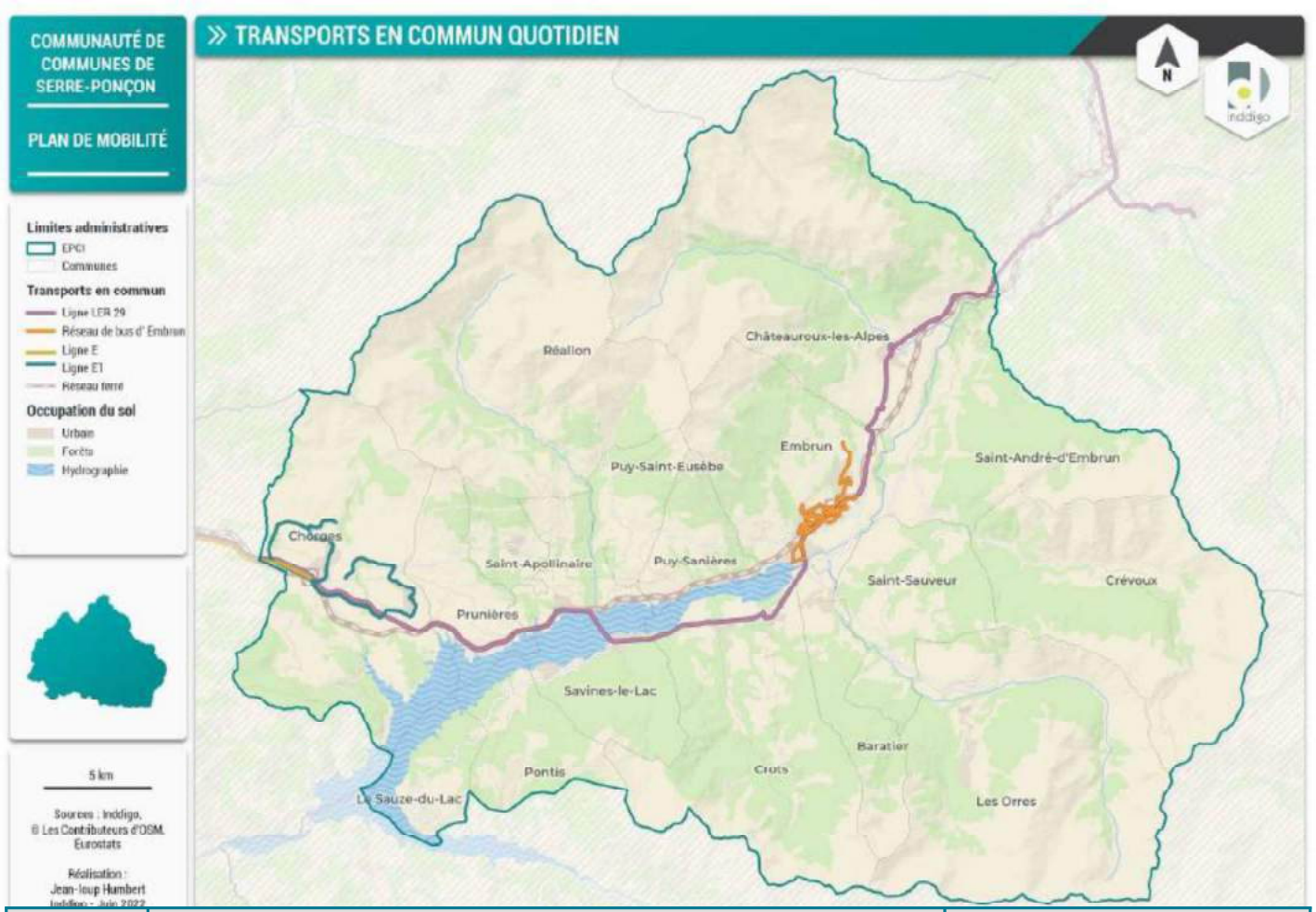
→ **Les transports en commun sont davantage utilisés par les scolaires**. Leur niveau de service reste limité en fréquence et en desserte

→ La sous exploitation ferroviaire et le manque de coordination avec les offres routières impactent l'usage du train et de l'autocar pour les déplacements du quotidien

→ **Une offre globale qui manque de lisibilité pour les résidents comme pour les visiteurs** (réseau local, régional, saisonnier)

Le covoiturage est peu sollicité

→ Un potentiel avec **16 aires** de covoiturage sur le territoire et des **projets en cours** : CD05, Rézo Pouce



	Réseau régional	Réseau interne à la CCSP
Lignes à l'année	**TER entre Gap et Briançon :** dessert Embrun et Chorges	5 navettes internes à Embrun
	LER entre Marseille et Briançon : dessert Chorges, Savines-le-Lac, Crots, Embrun, Châteauroux-les-Alpes	
	26 lignes scolaires	
	Ligne E entre Chorges et Gap	
	Ligne E1 en rabattement sur la ligne E et la LER : dessert les hameaux des Andrieux et des Bernards à Chorges	

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Un potentiel de développement des modes actifs dans les déplacements utilitaires

Rappel : La mobilité domicile-travail est essentiellement **une mobilité de proximité :**

→ **57%** des navettes domicile-travail internes à la CCSP sont **intra communales**

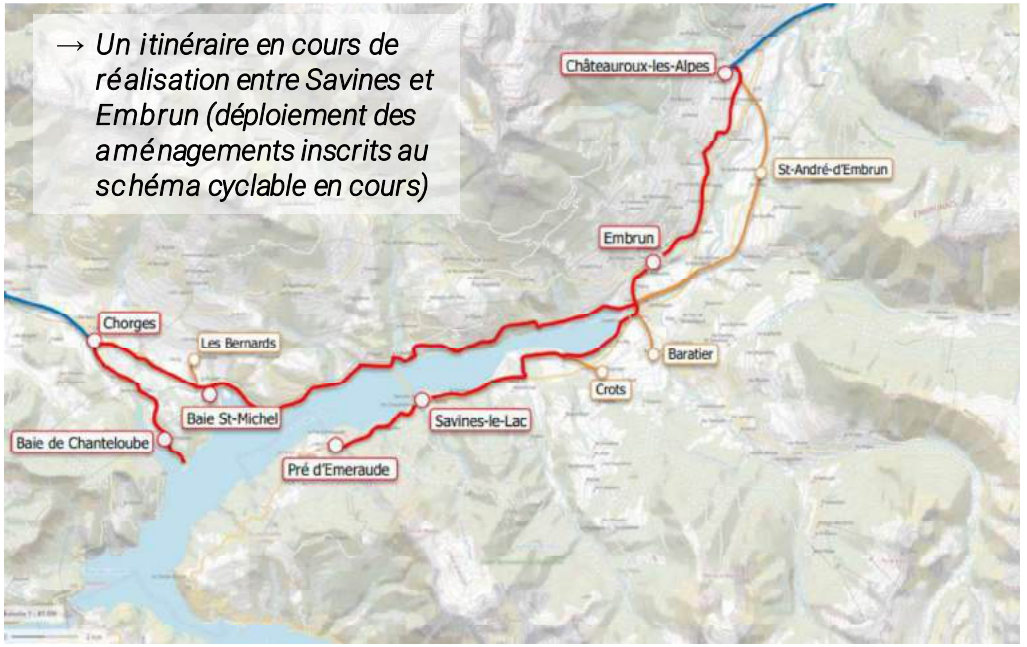
Le vélo est très attractif en tant que loisir sportif sur le territoire et à vocation à être développé dans ce sens

→ 8% de part modale du vélo pour se rendre sur son lieu de **loisir** *(enquête PDMS)*

Beaucoup moins pour se rendre sur le lieu de travail :

→2% de part modale du vélo dans les flux domicile-travail internes à la CCSP *(Mobpro INSEE, 2020)*

→ *Un itinéraire en cours de réalisation entre Savines et Embrun (déploiement des aménagements inscrits au schéma cyclable en cours)*



La qualité des cheminements est encore à améliorer malgré la présence de **plusieurs aménagements attractifs**, et le **rattrapage progressif** dans le cadre des **travaux neufs**

→ fortes **coupures non traitées**
→ des situations de **non-continuité** pour les personnes à mobilité réduite.
→ manque **d'aménagements dédiés et sécuritaires**
→ Les **zones de circulation apaisées** sont principalement en place à **Embrun**

L'omniprésence de la voiture dans l'espace public **rend difficile la circulation à pied**

→ des **emprises routières importantes**
→ des **trottoirs ménageant parfois des possibilités de stationnement** sachant que les capacités de stationnement sont très largement excédentaires en dehors des saisons touristiques

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Une offre insuffisante d'alternative à la voiture pour accéder aux sites touristiques

91% des visiteurs accèdent au territoire en voiture ou en camping-car *(enquête PDMS)*
→ **Impact sur la circulation** (saturation des voies)
→ **Impact sur le stationnement**

La provenance des touristes est assez disparate avec une part importante de visiteurs de
→ la Région AURA
→ la Région Sud
→ de l'Ile de France

3% **de part modale pour le train** *(enquête PDMS)*
Malgré une offre de liaisons ferroviaires avec Briançon, Gap, mais également Marseille, Valence et Paris

La **mobilité touristique estivale** se concentre essentiellement autour du Lac de Serre-Ponçon en **période hivernale** il s'agit essentiellement des stations de ski, notamment **Les Orres** (49%) et **Réallon** (27%)

Une offre intéressante de solutions alternatives une fois sur site (navettes) :
→ La **desserte hivernale de la station des Orres**
→ Liaisons depuis Chorges et Embrun vers les **stations de Crévoux et de Réallon**

Le service de navettes d'Embrun est régulièrement saturé en période estivale
→ avec une moyenne de **150 à 350 voyages par jour**

	Réseau régional	Réseau interne à la CCSP
Lignes en période touristique	S20 entre Embrun et les Orres (hiver)	4 navettes internes Aux Orres (hiver)
		Navette Embrun - Crévoux (hiver)
		Navette Chorges – Réallon (hiver)
		Navette Chorges – Chanteloube (été)

CADRE DE VIE

Principaux enjeux

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

- **Conserver la dynamique démographique en respectant la limitation de la consommation d'espace**
- **Répondre aux besoins de parcours résidentiels des habitants** (jeunes actifs, nouveaux arrivants, saisonniers, personnes âgées)
- **Adapter le parc de logements au vieillissement de la population et améliorer ses performances énergétiques**
- **Maintenir l'offre en équipement** (culturel, sportif et de loisir…) **en adéquation avec les besoins démographiques**
- **Développer la desserte interne et renforcer la desserte sur l'axe Gap-Embrun-Briançon**
- **Accompagner le développement d'offre alternative à la voiture** (transports en commun, covoiturage, intermodalité…) **pour tous les déplacements**
- **Améliorer la qualité des espaces publics pour faciliter et sécuriser les déplacements de proximité en modes actifs** (marche, vélo…)
- **Développer et promouvoir un accès aux stations et sites touristiques sans voiture**

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

ATELIERS DU DIAGNOSTIC

DYNAMIQUES TERRITORIALES

9 novembre 2023 – 9h30/12h

Salle la Baratonne - Baratier

Ordre du jour

Présentation des principaux constats/enjeux du diagnostic aux élus, et aux partenaires du territoire, au travers une présentation en plénière (AUPA) et un temps de travail en ateliers. Ce temps de travail vise à recueillir les remarques et les demandes de compléments sur le diagnostic réalisé, et à opérer une première hiérarchisation des enjeux ressortant du diagnostic.

L'atelier « cadre de vie » couvrira les thématiques suivantes : démographie, logement, mobilités, équipements.

Principaux échanges

1- COMPLEMENTS DEMANDES SUR LE DIAGNOSTIC

- Ajouter la Communauté de Communes du Guillestrois et du Queyras comme territoire de comparaison

- Compléter par le rapport actifs / retraités et son évolution sur 20 ans.

- Affiner les prix du logement pratiqués sur le territoire : Les participants ont pointé une **sous-évaluation des prix du logement dans le diagnostic présenté** : les chiffres corrects seraient plus proches de 4 000 euros du m² pour le neuf, 2 500 euros du m² pour l'ancien, et 250 euros du m² pour le foncier – *des précisions sont à apporter dans le diagnostic du SCoT (voir Etalab pour dynamiques de transaction par sections cadastrales).*

- Les participants notent la nécessité de mieux connaître **l'occupation des logements**, pour affiner la connaissance de l'adaptation du parc existant aux besoins de la population. Cette question est notamment à creuser pour le parc de logements sociaux du territoire ;

- Sur la connaissance des **logements sociaux** de façon plus large, il est noté la nécessité de se rapprocher des bailleurs sociaux pour mieux comprendre le ralentissement de la production et l'adéquation ou non des logements existants avec la demande (pénurie de T2, beaucoup de grands logements sous occupés, accent mis sur la réhabilitation).

- Des compléments sont à apporter sur les problématiques spécifiques des **centres bourgs** : qualité de vie, espaces publics, offre de logements, dynamique commerciale, projets…

- Mobilité : le diagnostic évoque 16 aires de covoiturage, quelles sont-elles ?
  - *Mise à jour* : les 16 aires de covoiturage ont été recensées dans le cadre du Plan de Mobilité Simplifié de la CCSP – il s'agit à la fois d'aires formelles et informelles.

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

2- REACTIONS AU DIAGNOSTIC PRESENTE

Démographie

Les participants ont affirmé une volonté de **conserver la dynamique démographique**, mais dans une perspective **de rééquilibrage des populations accueillies** en faveur des jeunes et des actifs.

Ils notent également l'importance d'analyser les **dynamiques démographiques spécifiquement dans les centres villes,** afin d'identifier s'ils bénéficient aussi de la dynamique du territoire.

Logement

- L'enjeu de **l'interdiction à venir de la mise en location des logements énergivores a été évoquée à plusieurs reprises** : les locations touristiques sont-elles concernées ? Cette évolution de la législation met l'accent sur la nécessité de réhabiliter les logements existants, mais sur le territoire, les projets de réhabilitation sont difficiles à concrétiser en raison des enjeux patrimoniaux. Cette question est d'autant plus cruciale sur le territoire, compte tenu du déficit d'offre de logement à l'année sur le territoire, en raison de la concurrence des locations touristiques de courte durée, qui neutralise de nombreux logements dans le parc.

- Sur le territoire, il est à noter que nombre de résidences secondaires n'en sont qu'en partie : il existe un **phénomène marqué de bi-résidence**, avec des retraités vivant 6 mois de l'année ici et 6 mois sur Aix/Marseille notamment. A noter également qu'une part importante de natifs de la région qui y reviennent à leur retraite ;

- Les participants notent un enjeu fort **d'adaptation des logements au vieillissement de la population**, particulièrement difficile dans les centres villes. Par ailleurs, ce vieillissement est particulièrement marqué dans les villages de montagne, ce qui pose d'autres difficultés, en matière d'accès aux soins et de mobilité notamment.

- En matière de **réhabilitation/renouvellement,** les participants ont noté que le territoire compte peu de friches, mais de grandes fermes inexploitées pourraient être soit rendus à l'agriculture (travail à conduire avec la SAFER), soit être mobilisées pour créer du logement classique. Ils ont également pointé des capacités sur le territoire en matière de densification des centres-villes et des hameaux.

- Sur l'enjeu de la **densification**, les participants ont pointé la nécessité d'un accompagnement architectural pour préserver la qualité de vie ;

- **La question du logement des saisonniers** est moins majeure que sur d'autres territoire en raison du caractère bi-saisonnier du tourisme sur la CCSP : beaucoup de postes sont occupés par des personnes qui vivent là et font les deux saisons. L'enjeu du logement des saisonniers est plutôt un enjeu d'accès au logement sur le territoire de manière plus globale ;

- Les participants insistent sur **l'inadéquation complète entre les prix du marché de l'immobilier sur le territoire et les revenus des habitants**, à l'achat ou en location. La proportion élevée du Parc Potentiellement Indigne est liée à la forte tension sur le parc de logements.

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

- Les participants notent que la production récente faible de logements locatifs sociaux est liée à la difficulté pour les bailleurs de trouver du foncier. Néanmoins, à venir, un projet de 36 logements sociaux sur Embrun pour 2024 (bailleur : 3F Sud) ;

Mobilité

Les participants notent que les problèmes de mobilité sont un frein au recrutement des entreprises en place, un frein aussi pour en attirer de nouvelles. Plusieurs enjeux sont évoqués :

- Il faut améliorer la possibilité de prendre le train et de s'arrêter dans toutes les gares.
- Les infrastructures routières sont à améliorer.
- L'offre de mobilité pour les personnes âgées dépendantes est également à améliorer.
- Mobilité touristique :
    - Le train de nuit vers Paris fonctionne bien mais l'offre est saturée pendant les vacances.
    - La moitié de l'empreinte carbone des touristes sur le territoire est liée au déplacement pour venir sur place : enjeu de bonne articulation train / bus pour se rendre sur les sites touristiques.
    - Difficulté grandissante à stationner en station qui peut remettre en cause l'attractivité (exemple de Vars : mise en place des navettes à partir de la gare pour limiter les voitures sur place).
- Le territoire présente de nombreux projets de voies vertes : les participants expriment leurs craintes vis-à-vis de la mise en œuvre du ZAN qui risque de créer une concurrence entre les projets.

3- HIERARCHISATION DES ENJEUX

Enjeux		Nombre gommettes
1	Accompagner le développement d'offre alternative à la voiture (transports en commun, covoiturage, intermodalité…) pour tous les déplacements	16
2	Développer la desserte interne et renforcer la desserte sur l'axe Gap-Embrun-Briançon	15
3	Répondre aux besoins de parcours résidentiels des habitants (jeunes actifs, nouveaux arrivants, saisonniers, personnes âgées)	14
4	Adapter le parc de logements au vieillissement de la population et améliorer ses performances énergétiques	12
5	Conserver la dynamique démographique en respectant la limitation de la consommation d'espace	8
6	Améliorer la qualité des espaces publics pour faciliter et sécuriser les déplacements de proximité en modes actifs (marche, vélo…)	4
7	Développer et promouvoir un accès aux stations et sites touristiques sans voiture	3
8	Maintenir l'offre en équipements (culturel, sportif, loisir) en adéquation avec les besoins démographiques	2

Reformulation d'enjeux

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Les participants ont souhaité reformuler l'enjeu n°5, de façon à mettre l'accent sur la volonté d'attirer des familles et des actifs et de maintenir les jeunes sur le territoire. Cet enjeu sous-tend, entre autres, la mobilisation d'outils ci-dessous :

- *Diversification économique afin d'avoir une palette plus large de métiers possibles : des emplois qualifiés et en lien à la filière santé, du vieillissement, du service et de l'accueil pour personnes âgées.*
- *Offre de logement adaptée et accessible, du réseau pour pouvoir télétravailler, des services de proximité pour répondre aux besoins courants (y compris école, crèche…), une offre de mobilité acceptable*
- *Maintien des services publics, hôpitaux, postes, centre des impôts…*

De même, l'enjeu n°8 doit être précisé, afin d'indiquer que l'offre d'équipements doit être répartie en lien avec le vieillissement de la population sur le territoire.

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

SCOT
Communauté de communes
Serre-Ponçon

Ateliers partenariaux

09 NOVEMBRE 2023

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SERRE-PONÇON

aupa AGENCE D'URBANISME PAYS D'AIX-DURANCE

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

DEROULEMENT DE L'ATELIER

Objectif : compléter, préciser, ajuster les thématiques clefs qui constitueront la base du projet de SCoT

Déroulement en 3 phases

- ✓ Phase 1 : Présentation en plénière du diagnostic sur les thématiques traitées dans l'atelier (45 min)

- ✓ Phase 2 : Atelier en groupes de travail (1h)
  - Formuler vos remarques sur le diagnostic : compléments et corrections à apporter, données à mobiliser, *etc*;
  - Hiérarchiser les enjeux identifiés, les compléter.

Pause-café (10 min)

- ✓ Phase 3 : Restitution en plénière (10 à 15min)

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

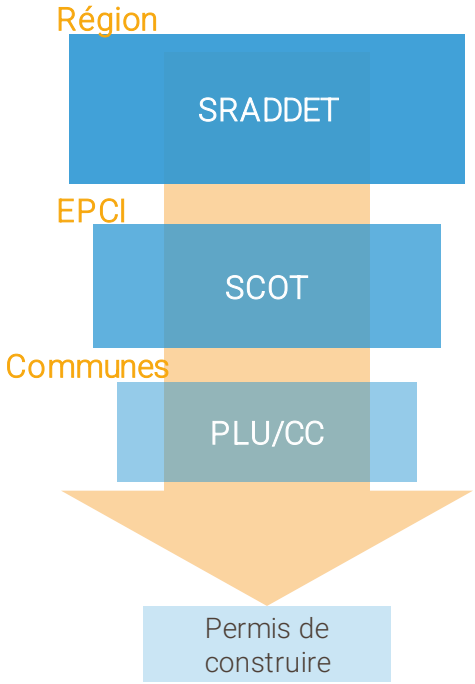
QU'EST CE QU'UN SCOT ?

Schéma de Cohérence Territorial

Document de planification

Grandes orientations d'aménagement pour le territoire

Réflexion sur 20 ans



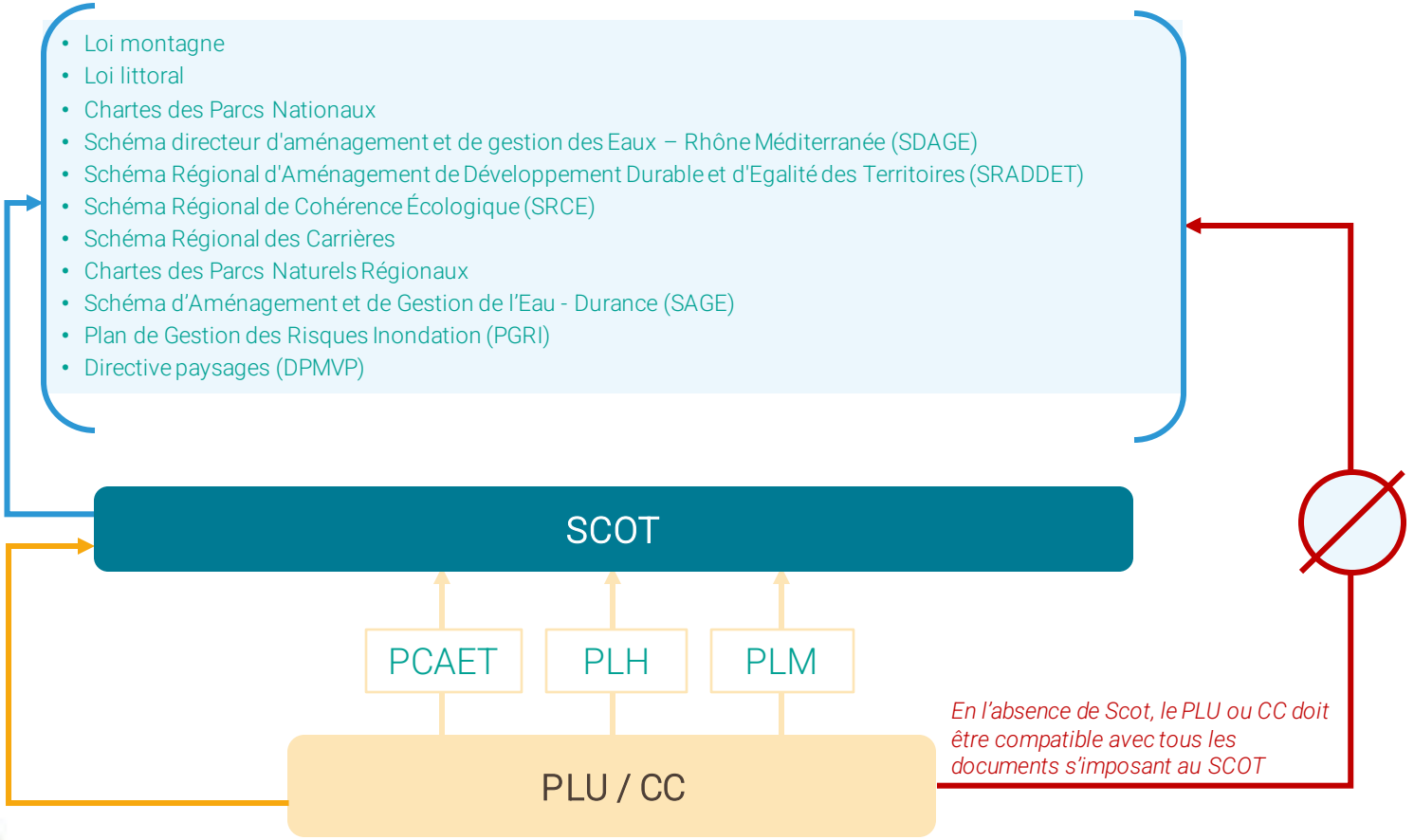
❑ Pourquoi un SCoT ?

- Assurer la cohérence des politiques publiques d'urbanisme du territoire
- Elaborer un projet de territoire partagé définissant l'équilibre entre protection et développement
- Répondre aux besoins (habitat, développement économique, tourisme, mobilité, agriculture, biodiversité, énergie…)

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

QU'EST CE QU'UN SCOT ?

Schéma de Cohérence Territorial



Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

QU'EST CE QU'UN SCOT ?

Contenu

Projet d'Aménagement Stratégique

PAS

Documents Opposables

+ Document d'Orientation et d'objectifs
+ Document d'Aménagement Artisanal et Commercial et Logistique
+ Volet Littoral des communes concernées

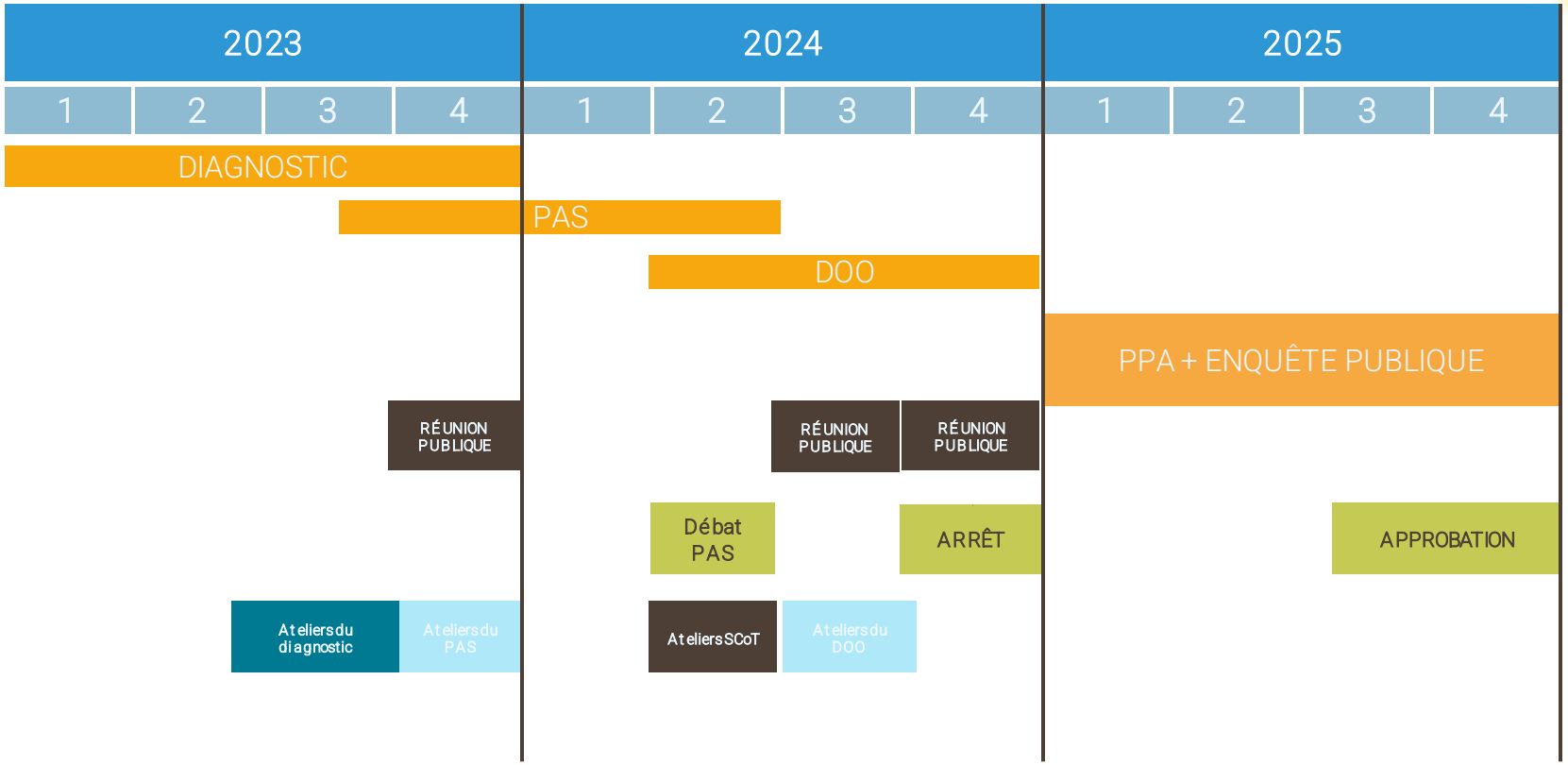
DOO | **DAACL** | **Volet Littoral**

Les annexes

- Diagnostic
- Evaluation environnementale
- Justification des choix
- Programme d'actions (facultatif)

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

CALENDRIER



Ateliers du diagnostic — Périmètre : élus et partenaires du territoire

Ateliers du PAS — Elus du territoire

Ateliers SCoT — Grand public

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

DIAGNOSTIC - PLAN

Thématiques traitées par Ecovia dans l'EIE

CADRE DE VIE

- Démographie
- Logement
- Mobilités
- Equipements

DYNAMIQUES TERRITORIALES

- Socle du territoire (paysage, patrimoine, ressources)
- Développement économique
- Tourisme
- Activités agricoles

TRANSITIONS ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE

- Consommation d'espace
- Biodiversité et TVB / Energie / Climat / Nuisances / Risques

CADRE DE VIE

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Démographie

Logement

Equipements

Mobilité

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

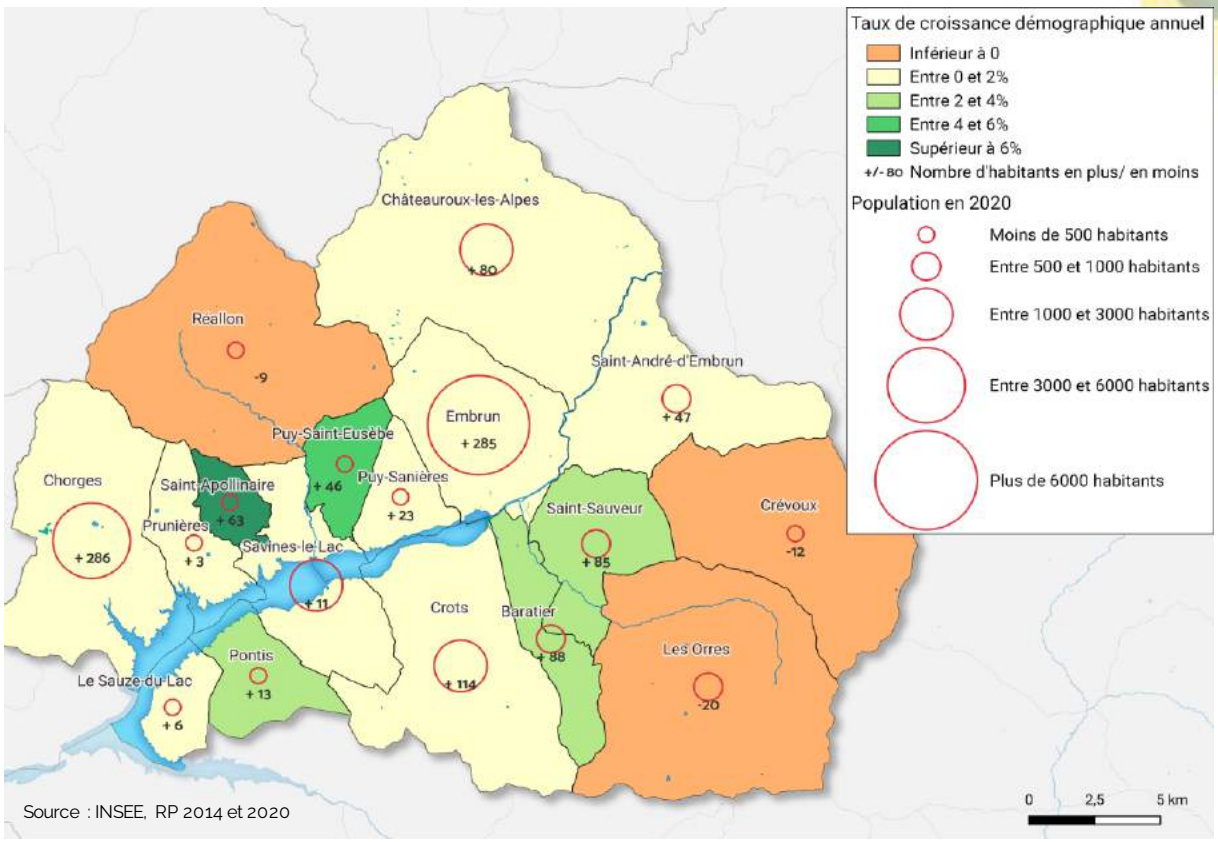
La plus forte dynamique démographique du département

16 850 habitants en 2020

+ 1,1% entre 2014 et 2020

+ 1 100 habitants

- 0,6% Vallée Ubaye Serre-Ponçon
- 1,6% Briançonnais Communauté de Communes
- + 0,1% Hautes-Alpes le département



Dynamique communale

- L'augmentation de la population est principalement portée par Embrun et Chorges.
- Crévoux, Réallon et les Orres ont connu une évolution négative

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

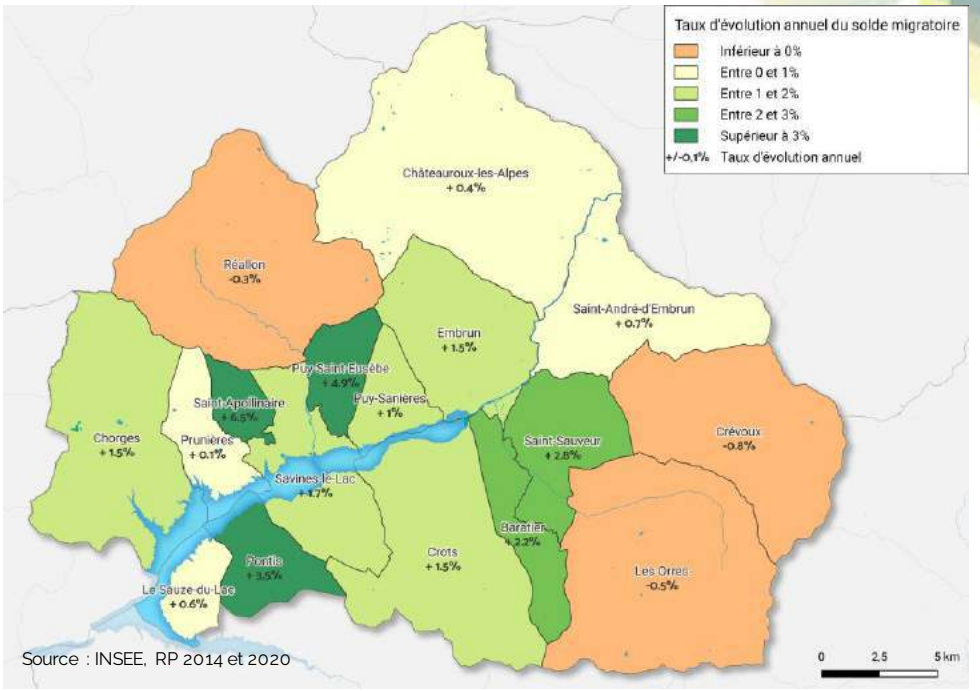
Une croissance portée par le solde migratoire

+ 1,4% entre 2014 et 2020

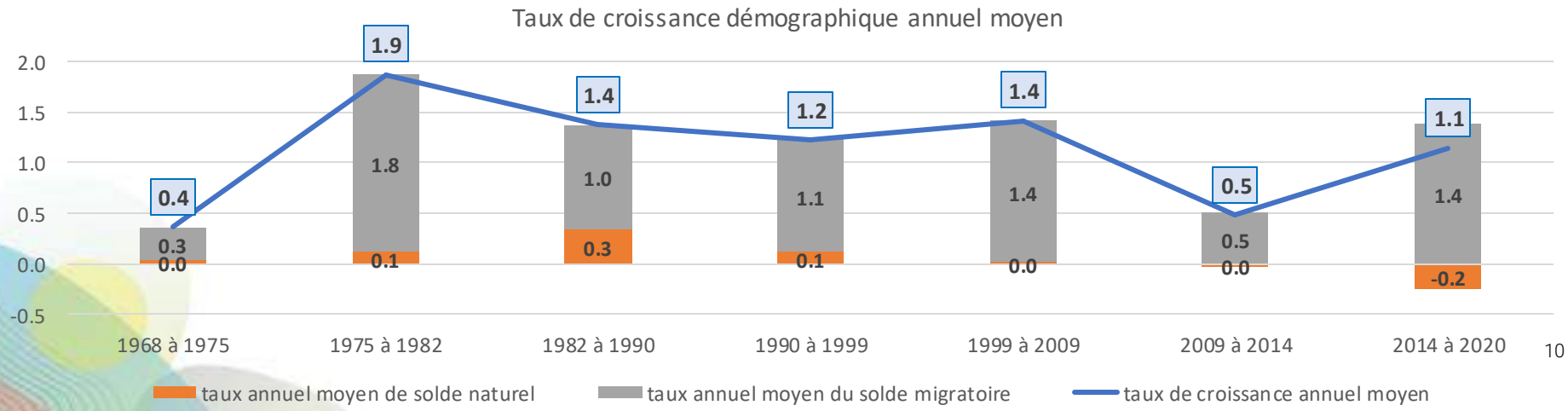
0% Vallée Ubaye Serre-Ponçon

- 1,7% Briançonnais

+ 0,2% Hautes-Alpes le département

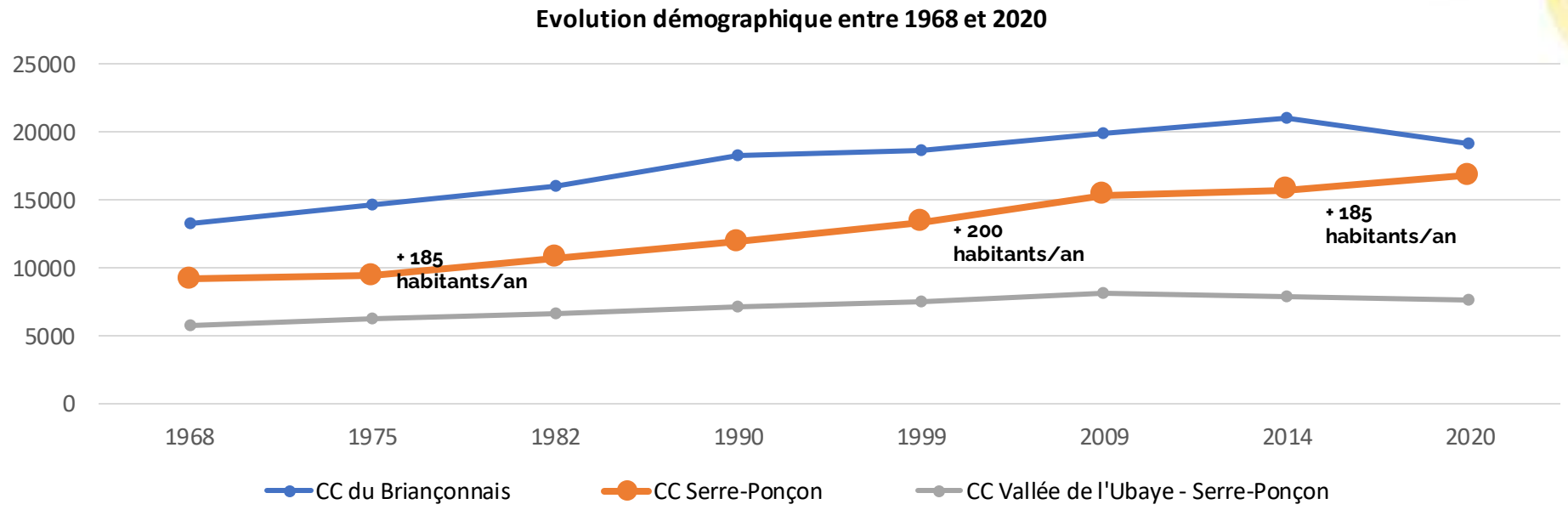


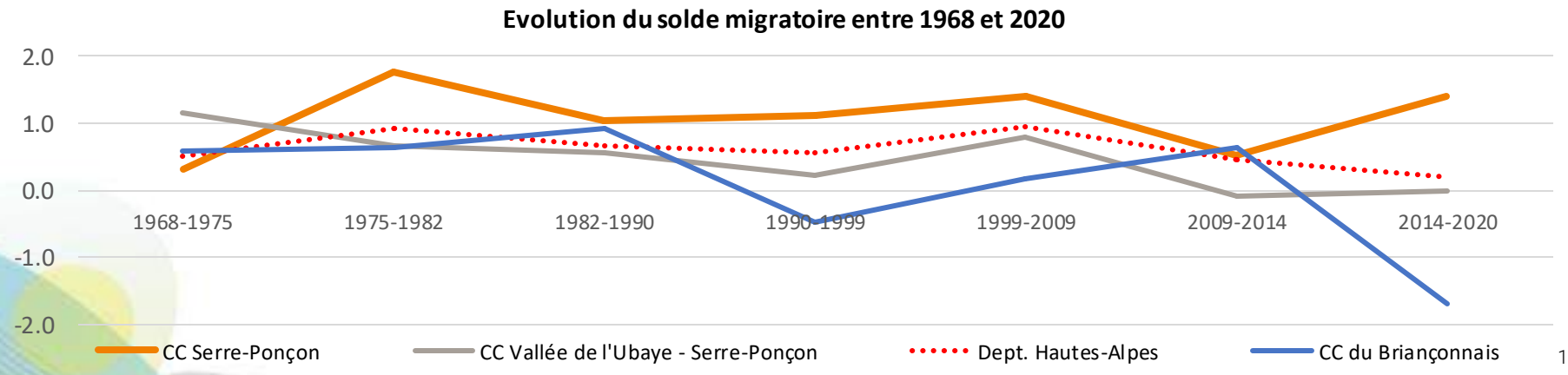
Un afflux migratoire parmi les plus élevés des précédentes périodes



Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Une croissance démographique déjà observée





Source : INSEE, RP, séries historiques

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

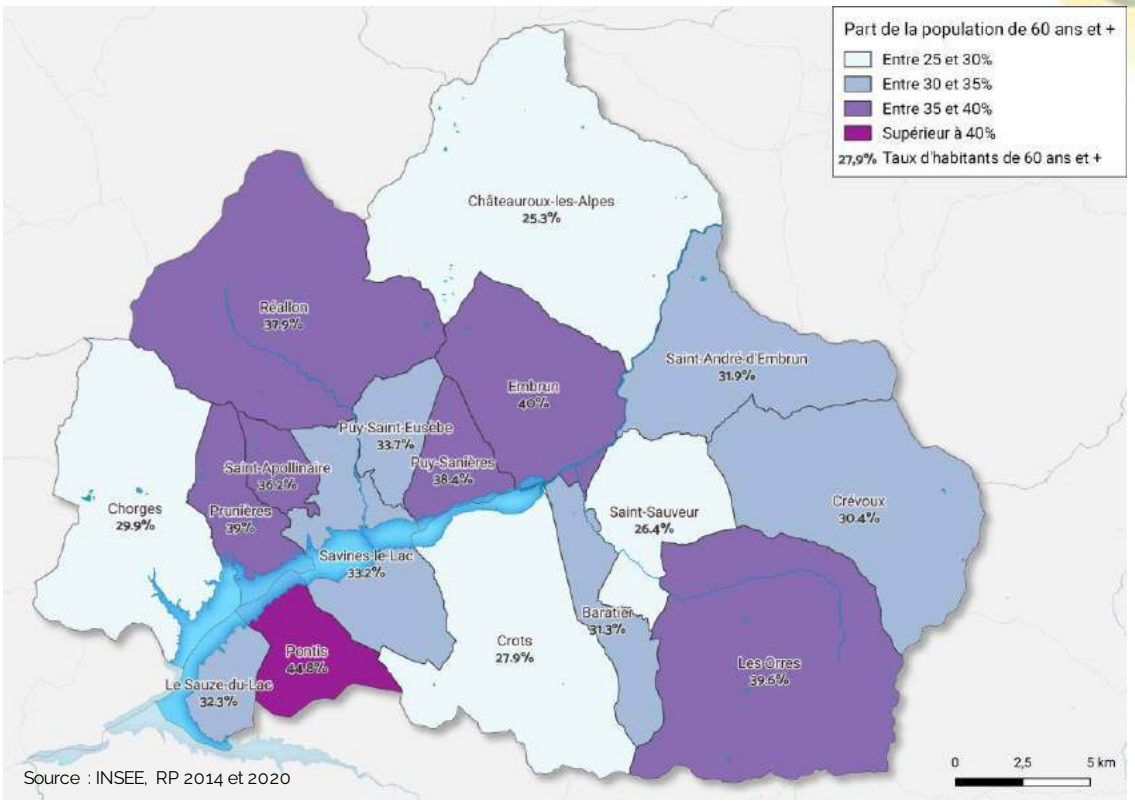
Une population relativement âgée

34,5% de la population **a 60 ans ou plus**

33,8% Vallée Ubaye Serre-Ponçon

29,5% Briançonnais Communauté de Communes

32,7% Hautes-Alpes le département



Source : INSEE, RP 2014 et 2020

Seule classe d'âge qui progresse depuis 2009 sur la CCSP

28,3% à 34,5%

Une tendance plus mesurée à l'échelle départementale :

26,4% à 31%

et régionale : 25,8% à 28%

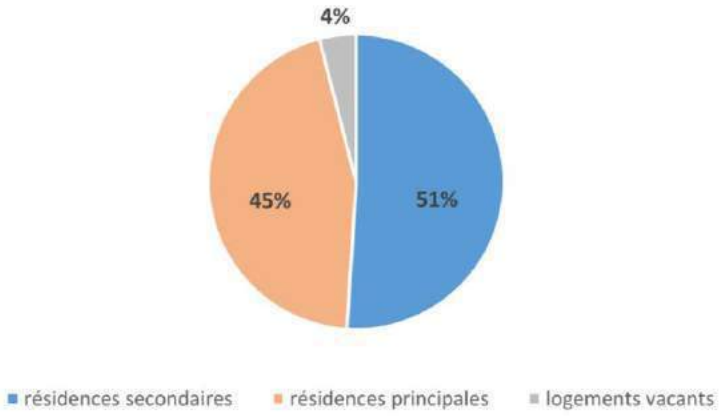
Le nombre de ménages constitués d'une seule personne progresse fortement

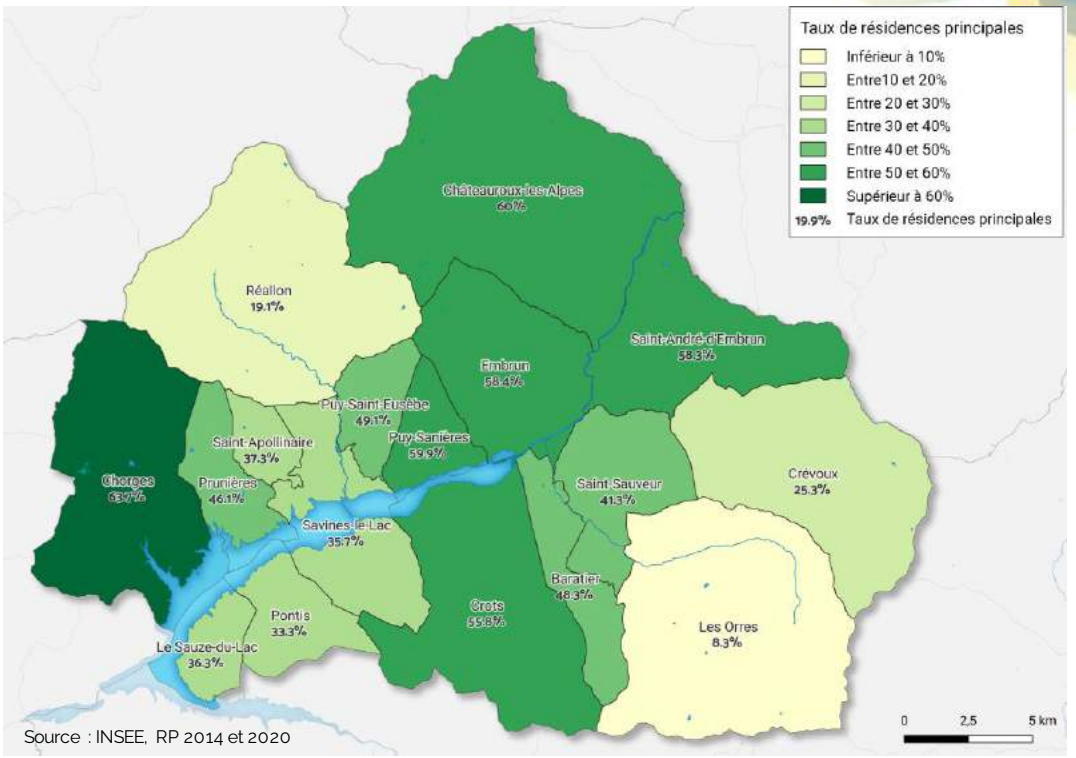
2009	2014	2020
34,5%	35,5%	39,9%

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

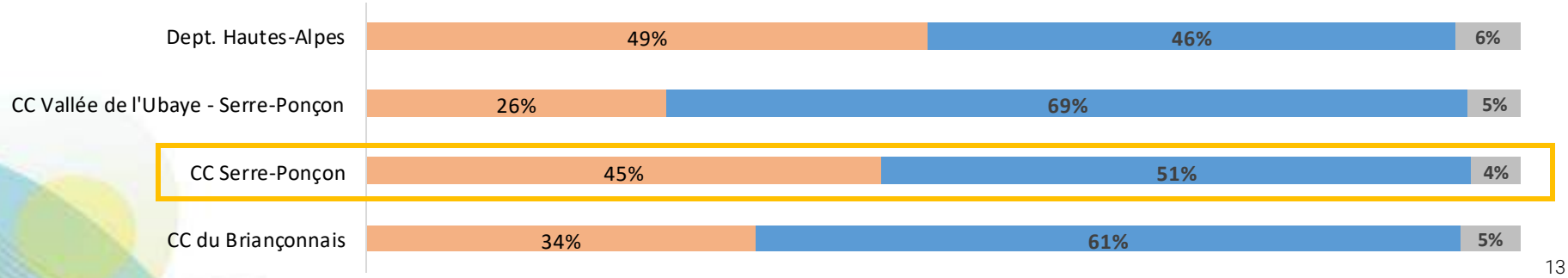
Un parc de logements dominé par les résidences secondaires

18 400 logements (RP 2020)





Mais une domination moins marquée qu'ailleurs…

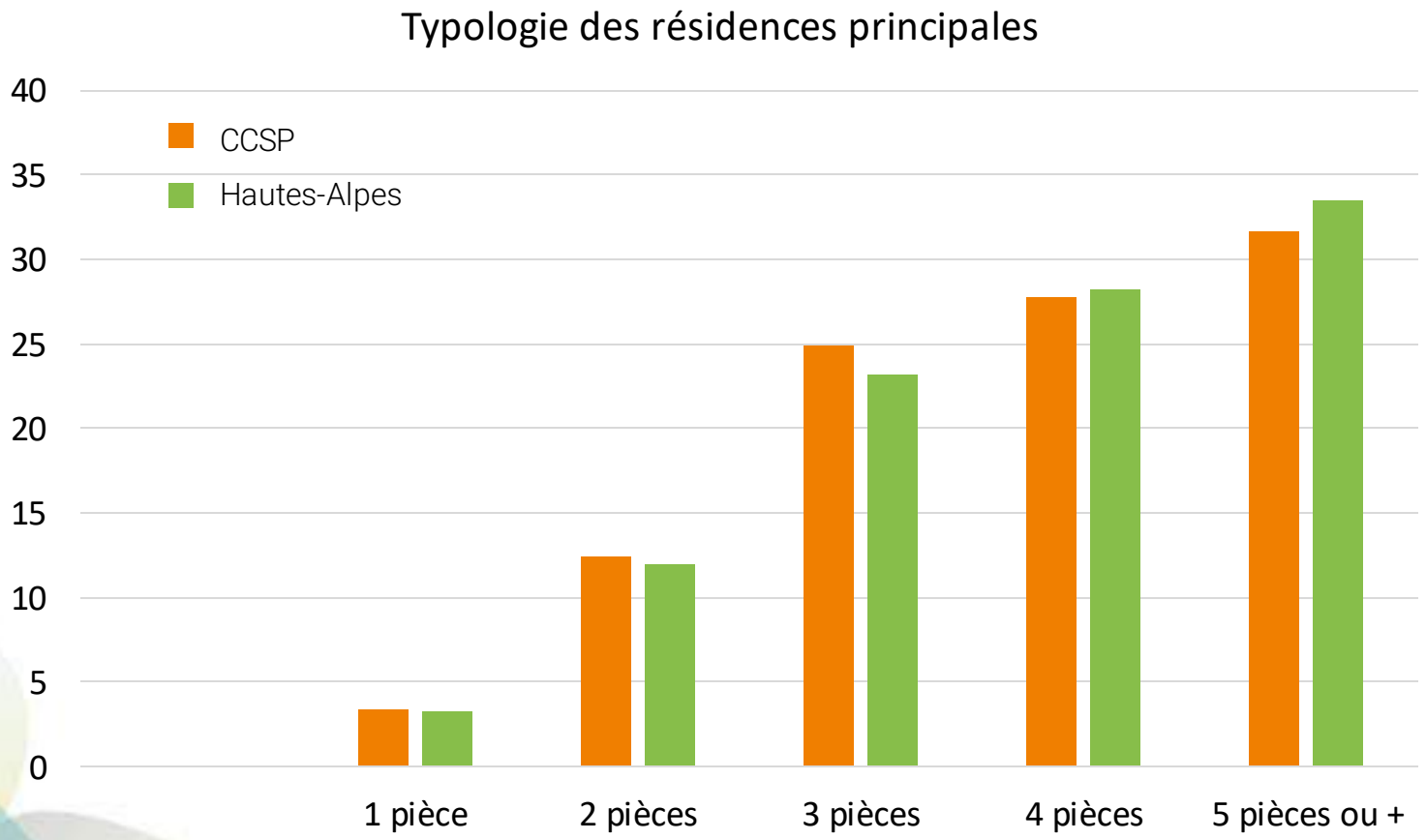


Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Un parc de logements en résidences principales composé majoritairement de grands logements

56,8% Appartements

41,1% Maisons

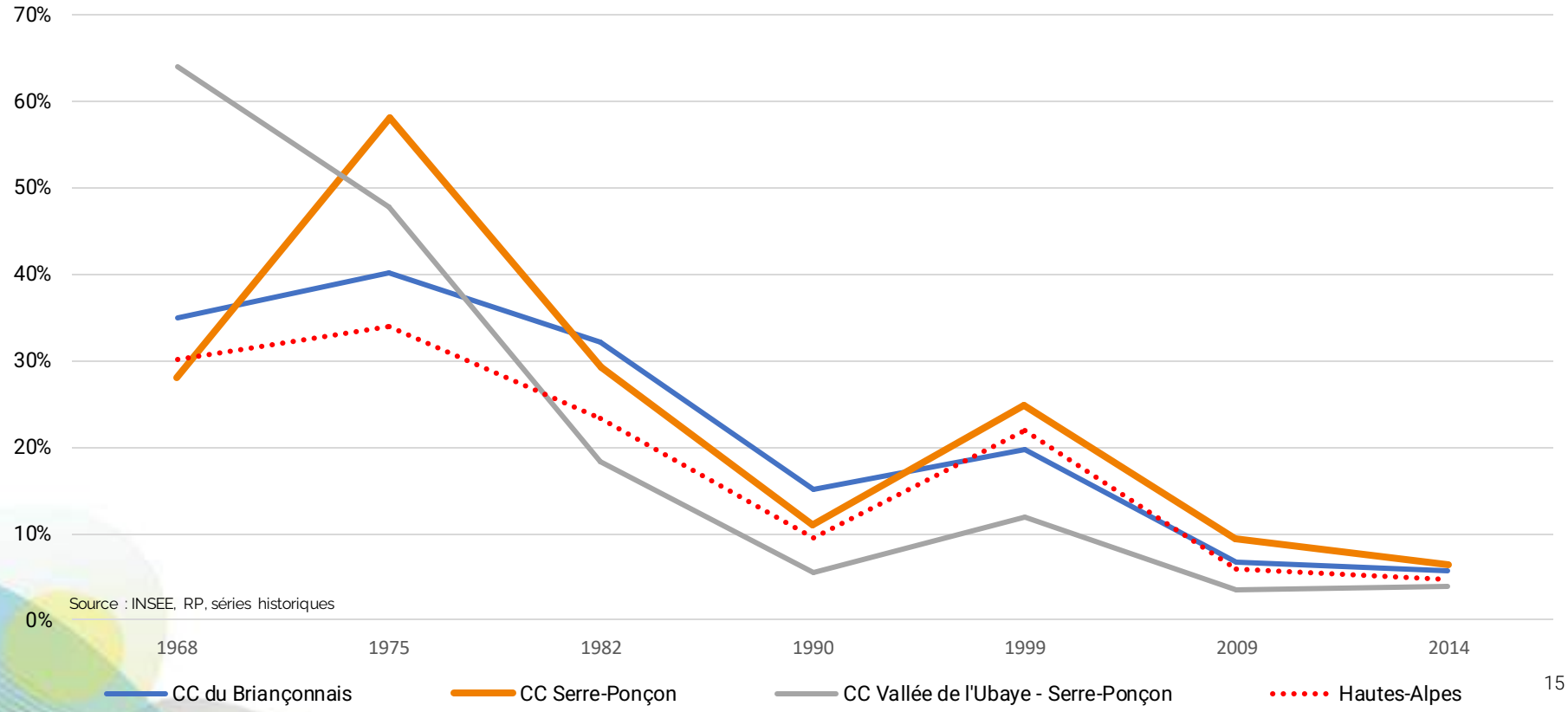


Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Un parc de logements en croissance

+1,6%/an de croissance de logements sur la CCSP
(+0,7%/an sur le 05), soit 1 000 logements supplémentaires en 6 ans (RP insee 2014-2020)

Evolution annuelle du parc de logements entre deux périodes censitaires



Source : INSEE, RP, séries historiques

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Dynamique de la construction récente

Depuis 2012

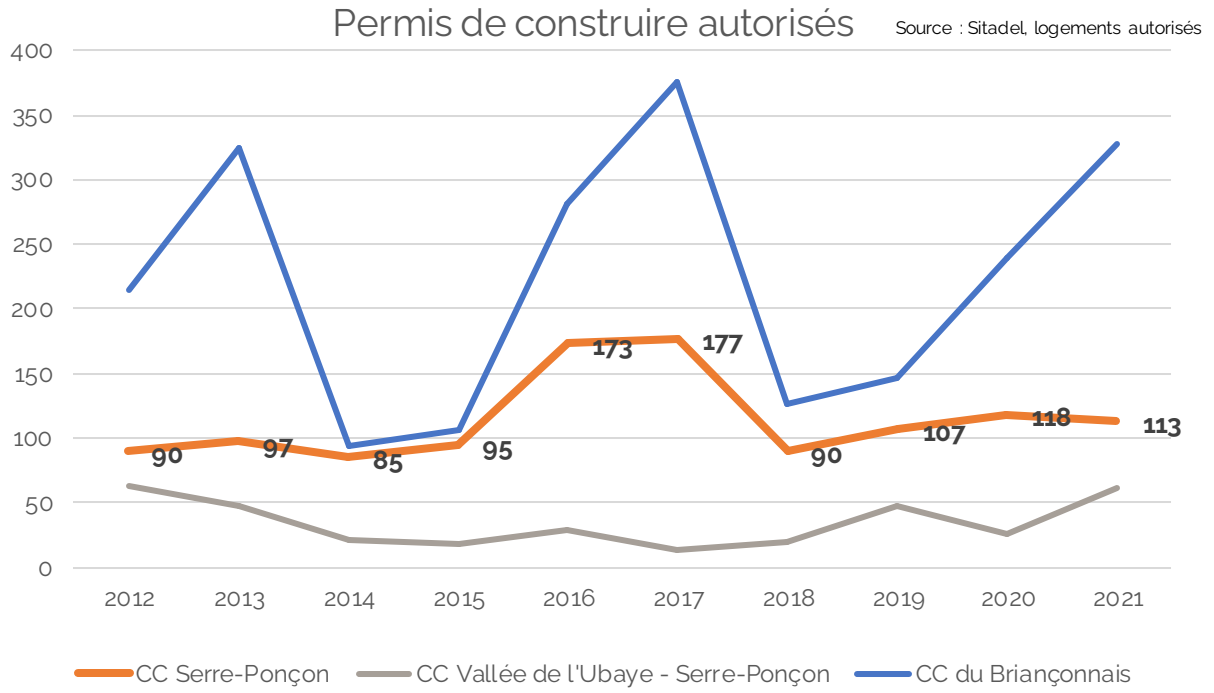
115 logements autorisés/an en moyenne

Une production de logement globalement stable, entre 90 et 115 logements hors pic de construction

Embrun, Chorges et Savines-le-Lac représentent 2/3 des logements autorisés

Répartition par forme urbaine

65% 35%



Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Un marché immobilier dynamique dans un contexte de cherté des prix

- Un marché dynamique **porté par les transactions d'appartements**
- La CCSP représente plus **du tiers des transactions des Hautes Alpes**
- Des **prix d'acquisition parmi les plus élevés** des Hautes-Alpes, quel que soit le bien
- **Les retraités sont les 1er acquéreurs suivis** par les actifs puis les familles.
- Les nouveaux acquéreurs recherchent : des terrains constructibles, des logements existants à l'accession et enfin des logements locatifs.
- Les T3 sont très demandés au même titre que les petits logements (studios et T2)

Prix au m² des logements vendus entre le 01/08/2022 et le 01/08/2023

Commune	Nombre transactions Appartements	Prix au m² Appartements	Nombre transactions Maisons	Prix au m² Maisons
Chorges	35	2 580€	64	2 620€
Embrun	263	2 760€	68	2 580€
Les Orres	313	2 690€	-	-
Réallon	72	2 140€	-	-
Savines-le-Lac	38	2 900€	-	-

Département/ Commune	Nombre transactions Appartements	Prix au m² Appartements	Nombre transactions Maisons	Prix au m² Maisons
Hautes-Alpes	2 624	2 570€	1 237	2 240€
Gap	452	2 280€	160	2 810€
Briançon	300	2 530€	33	3 060€
Barcelonnette	89	2 220€	-	-

Un contexte immobilier tendu pour les locaux, à l'accession comme à la location

Un marché immobilier en résidence principale fortement concurrencé par le marché du logement touristique.

Sources

Bases de données des Notaires de France, site immobilier.notaires.fr

Analyse du territoire, Phase 1 de l'étude pré-opérationnelle OPAH (marchés fonciers)

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Un parc énergivore

- **76%** de **logements énergivores** (étiquette E,F et G)
- **28%** population en 2015 en situation de **vulnérabilité énergétique**

Un parc relativement jeune, sauf dans les centre-bourgs

1/3 du parc de la CCSP a été construit **avant 1970**

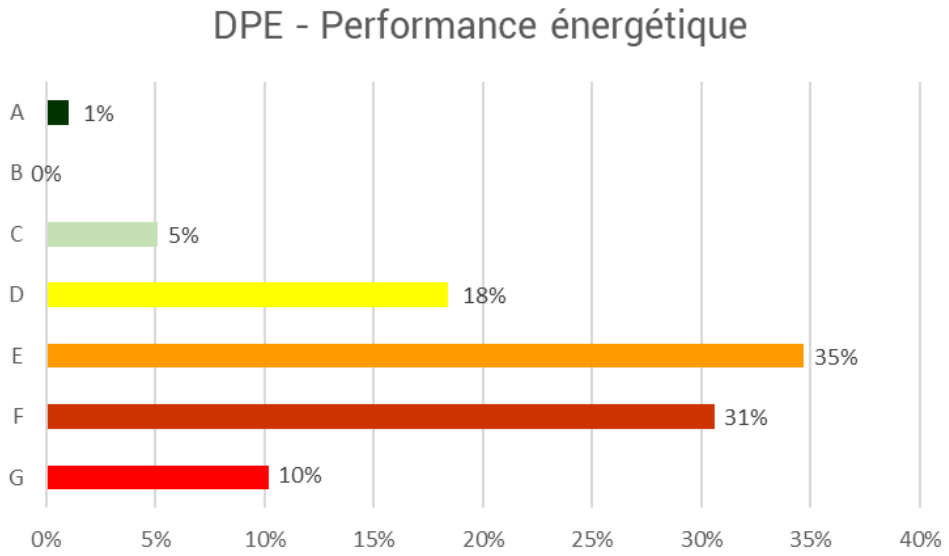
1/3 du parc de la CCSP a été construit **dans les années 1970 et 1980**

1/3 du parc de la CCSP a **moins de 30 ans (INSEE)**

Territoire très soumis aux rigueurs de l'hiver qui possède un parc très énergivore.

(DPE, 2020)

98 logements avec une DPE réalisée



2025 : Interdiction de louer les logements classés G
2028: Interdiction de louer les logements classés F
2034 : Interdiction de louer les logements classés E

Sources

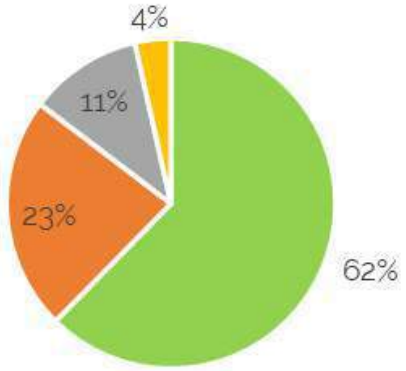
Registre des copropriétés 30/06/2023 ANAH

Observatoire National des Bâtiments, 2020

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Un parc locatif présent

34% de locataires



Propriétaire
Locataire du parc privé
Locataire du parc social
Logé gratuitement

987 logements locatifs sociaux dont 845 collectifs (**85,6%**)

- Age moyen du parc : 47,2 ans

- **10 communes avec du logement social** dont 4 avec un parc supérieur à 30 logements : Embrun (639), Chorges (162), Savines-le-Lac (62) et Les Orres (39)

- **Des livraisons faibles ces dernières années** : aucune en 2020 et 2021, seulement 7 en 2019 contre entre 15 et 30 par an entre 2016 et 2018

Logements communaux : 92 logements communaux décomptés dont 30 à Châteauroux-les-Alpes et 15 aux Orres

Typologie des logements locatifs sociaux

Type	T1	T2	T3	T4	T5 et +
Nombre	101	210	355	274	47
Part	10,2%	21,3%	36%	27,8%	4,8%

Parc Privé Potentiellement Indigne

- 411 résidences principales (5,5% du parc privé)
- Représentant 707 personnes vivant potentiellement dans des logements indignes
- Plus de la moitié des personnes vivant dans ce parc sont des personnes de plus de 60 ans

Sources

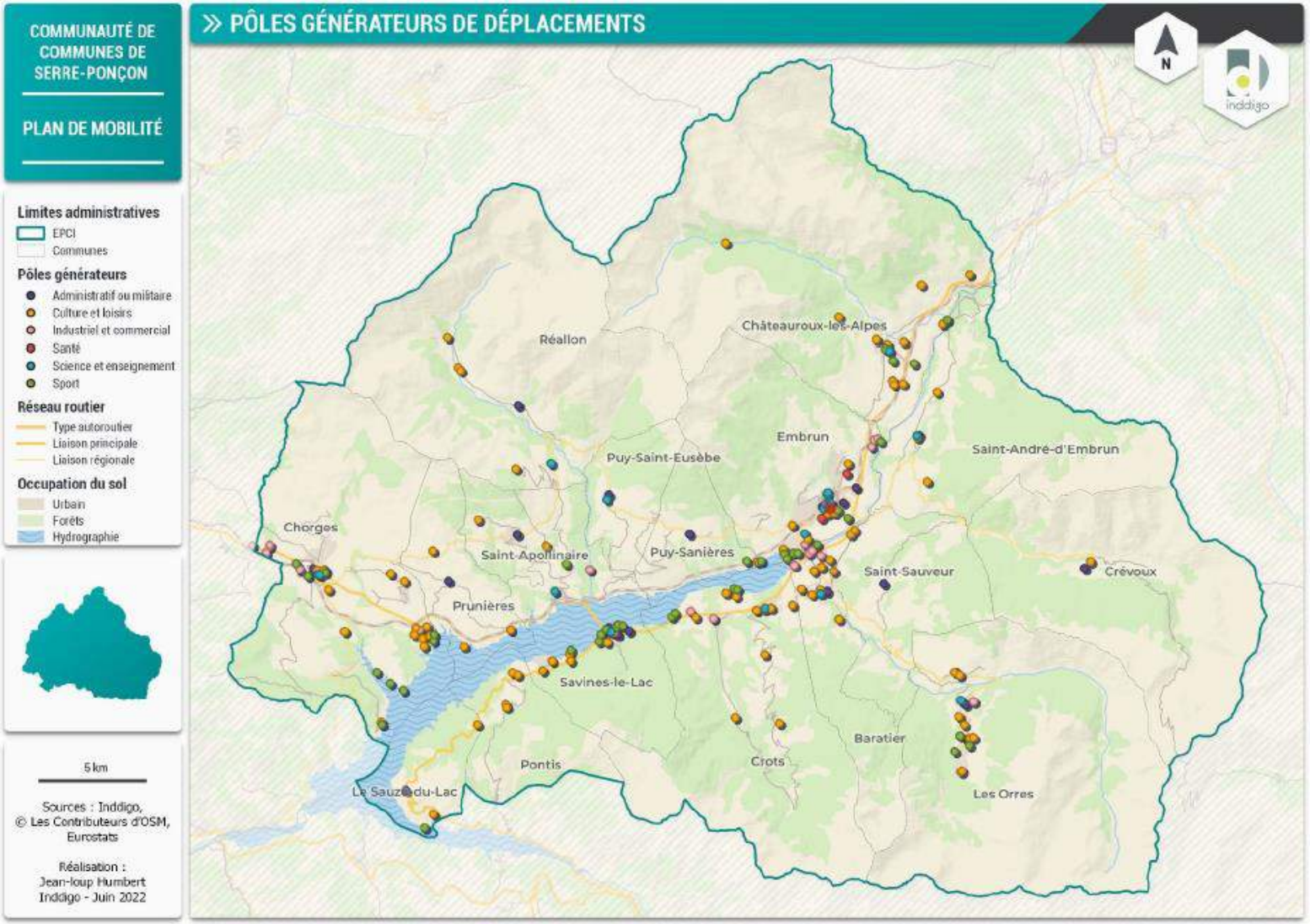
Ministère de l'écologie, Carte des loyers, 2022 (ecologie.gouv.fr)

RPLS 2021, Parc locatif social de la CCSP

Synthèse des rencontres, Phase 1 de l'étude pré-opérationnelle OPAH

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Une offre en équipements et services concentrée sur Embrun, Chorges, Savine-le-Lac et Les Orres



Sources : Extrait du PDMS – Annexe diagnostic CCSP- INDDIGO juillet 2022

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Une offre satisfaisante des équipements d'enseignement (jusqu'au lycée)

Petite enfance

- **62,4 places offertes** pour 100 enfants de moins de 3 ans *(moyenne nationale est de 59,3 places)*

Ecoles, collèges et Lycées

- 13 écoles primaire et maternelle
- 1 collège à Embrun
- 2 lycées à Embrun (dont 1 professionnel) : 2 sections sportives : Triathlon / Sport, Nature et Montagne



Source : Site internet Lycée Honoré Romane Embrun

Indicateurs clés :

Jeunes de 15-24 ans scolarisés :

	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SERRE-PONÇON	Hautes-Alpes le département	FRANCE
2014	**58 %**	58 %	65 %
2020	**58 %**	61 %	66 %

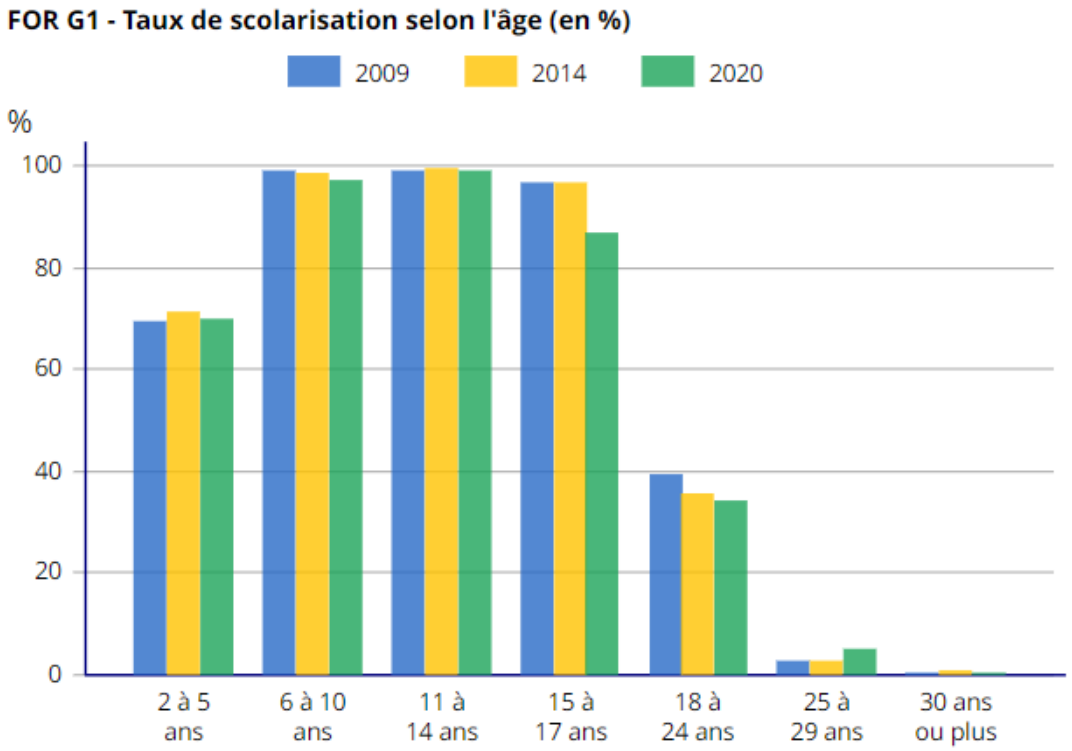
- **Indicateur inférieur à la moyenne nationale**
- **Stagnation sur le territoire de la CCSP**

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

… mais une offre en formations postbac insuffisante

Enseignement supérieur

- **Trois formations d'enseignement supérieur**
- Réflexion en cours pour créer une antenne de la Haute Ecole de Bois
- Des jeunes qui quittent le territoire pour leurs études supérieures
- Une baisse de la part des moins de 30 ans dans la population



Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Une offre riche en équipements culturels



Temps d'accès aux équipements culturels *(bibliothèques, cinémas, musées)*

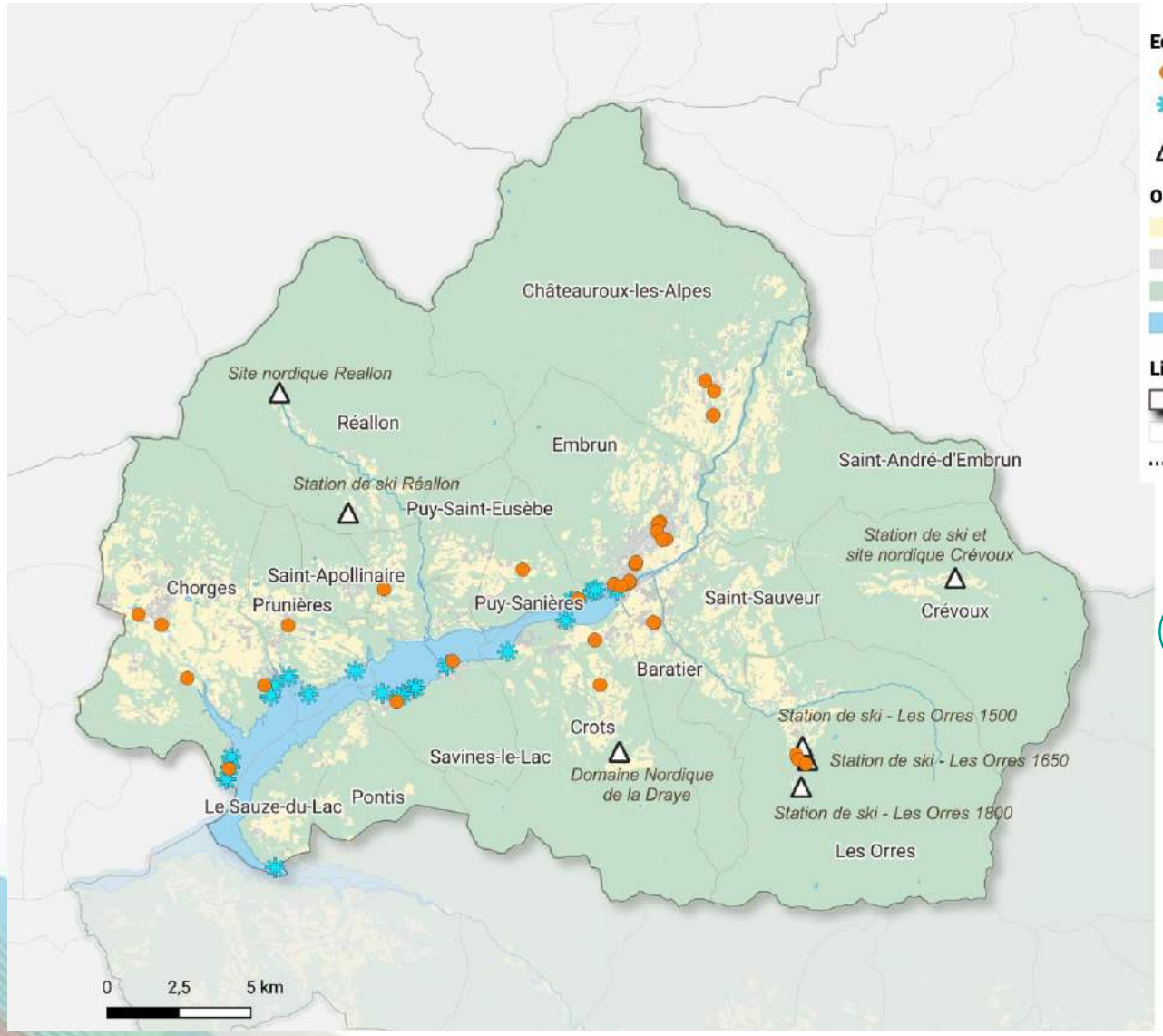
15mn en voiture : environ 99% des habitants

10 mn à pied : environ 49% des habitants

Sources : Ministère de la culture_Base des lieux et équipements culturels_2021 / Liste des bibliothèques publiques 2018 / Liste des établissements actifs - Cinémas – 2019

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Des équipements sportifs principalement regroupés à Embrun et aux Orres



Equipements sportifs
- Equipements sportifs structurants
- Plages / Bases Nautiques / Lieux de baignade
- Stations de ski

Occupation du sol
- Espaces agricoles
- Espaces artificialisés
- Forêts et milieux semi-naturels
- Surfaces en eau

Limites administratives
- CC Serre-Ponçon
- Communes
- Voie ferrée

Temps d'accès aux équipements sportifs

(stade, gymnase, piscine, plateau multisport, salle polyvalente,,,)

15mn en voiture : environ 98% des habitants

10 mn à pied : environ 51% des habitants

Données INSEE - Recensement équipements sportifs 2018

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Une offre de santé globalement satisfaisante mais un manque de médecins spécialisés

Équipements de santé

- Un centre Hospitalier avec un service d'urgence à Embrun
- Fin 2024 : Projet de rénovation complet de l'hôpital (modernisation et labélisation)
- 3 établissements d'hébergement pour personnes âgées sont présents sur le territoire avec 206 places en total.



Temps d'accès à l'hôpital

15mn en voiture **:** Environ **59% des habitants**

Offre de soins

- Une présence importante des médecins généralistes (une quinzaine), kinésithérapeutes et infirmiers.
- Pas de problème de désertification médicale
- Un manque de médecins spécialisés (dentistes, orthoptistes et orthophonistes, ophtalmologues, psychiatres, gynécologues et cardiologues)
- Accessibilité à l'offre de soin : 4 communes sur 17, doit faire plus de 10km et plus de 15mn de trajet pour accéder à un médecin généraliste le plus proche

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Une mobilité essentiellement interne pour les déplacements vers le travail et les lieux d'études

72% des déplacements domicile-travail sont internes

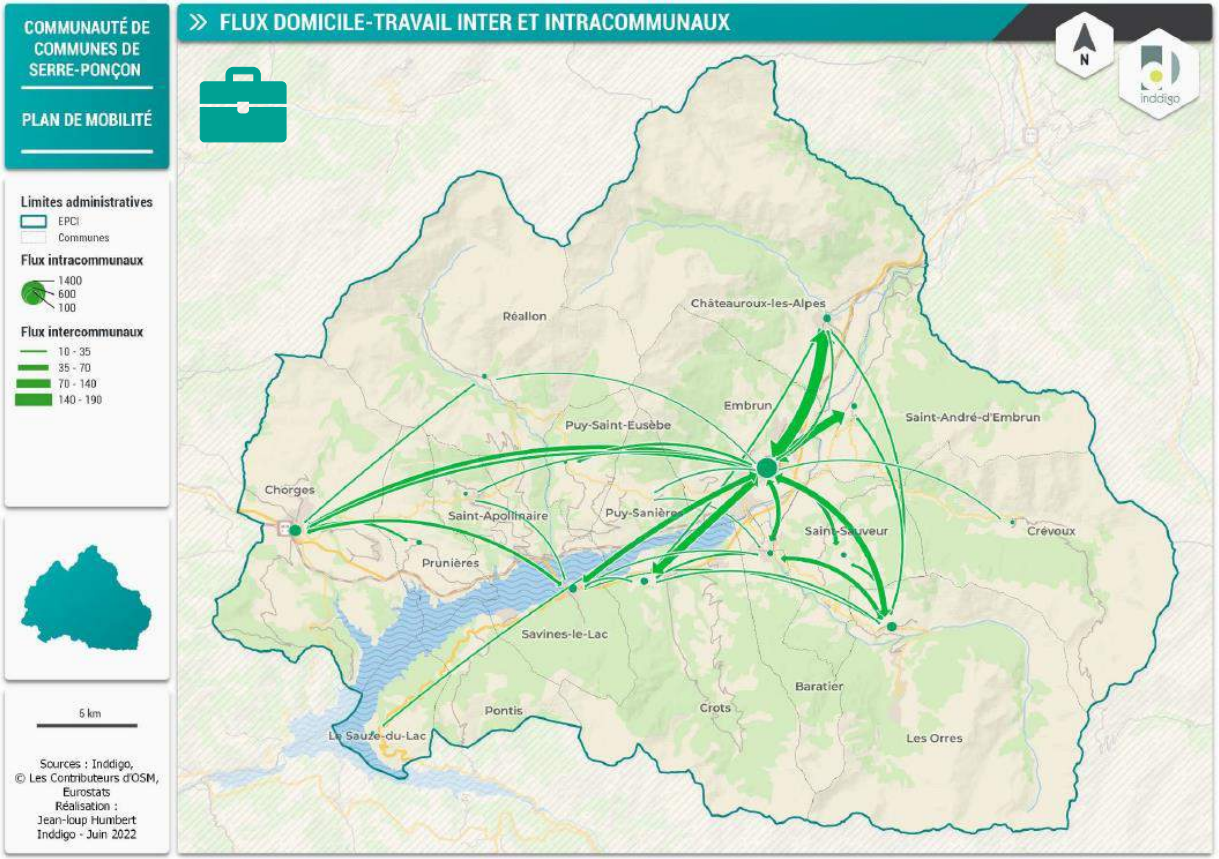
57% des navettes domicile-travail internes à la CCSP sont **intra communales**

Embrun capte

53% des échanges domicile-travail internes

41% des emplois occupés par des actifs entrants

19% des emplois de la CCSP sont occupés par des non-résidents



Gap, Guillestre, Briançon et la Bâtie-Neuve sont les communes avec lesquelles le territoire a le plus d'échanges domicile-travail

2 800 élèves scolarisés sur le territoire dont **79%** sont des résidents

→ principalement **scolarisés à Embrun** qui accueille également dans ses établissements scolaires près de 500 élèves ne résidant pas au sein de la CCSP

Sources : Mobpro, Mobsco, INSEE , 2020

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

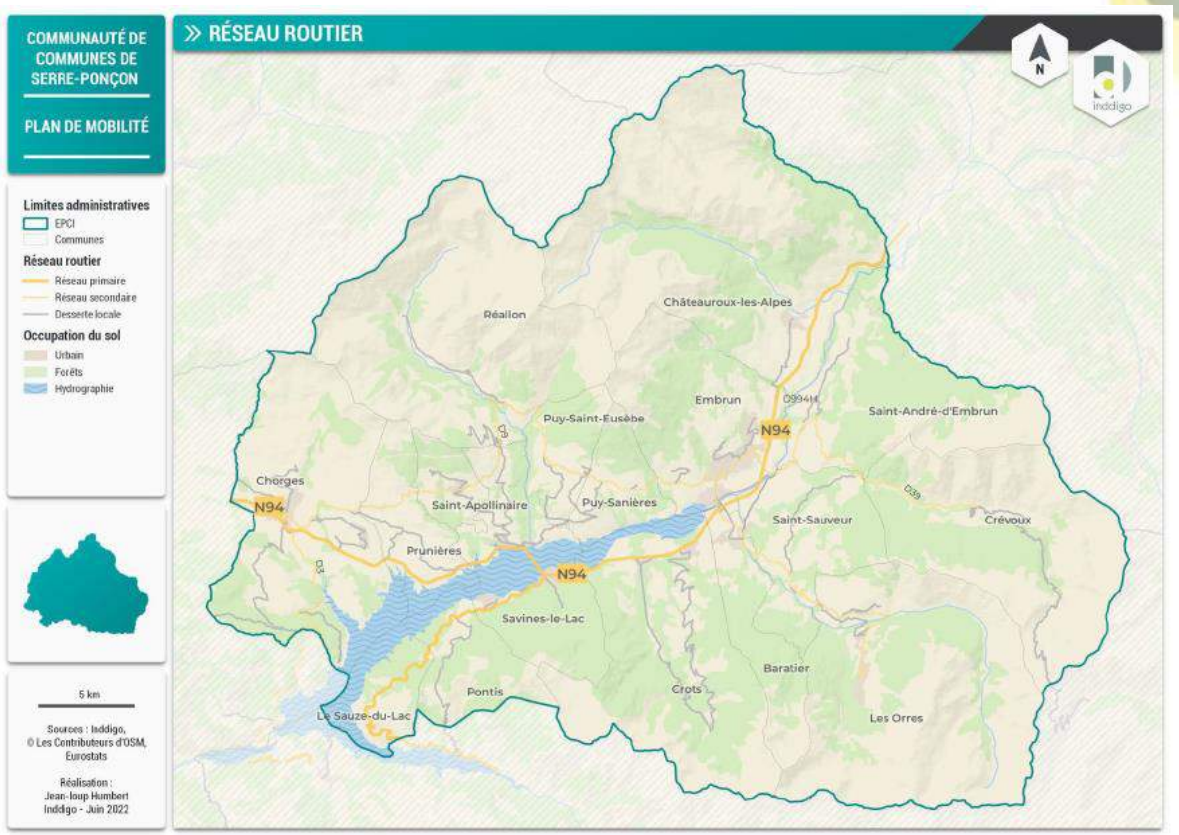
… et majoritairement effectués en voiture

80% des déplacements domicile-travail internes sont effectués en voiture

(données INSEE Mobpro 2020)

84% pour rendre visite à de la famille *(enquête PDMS)*

69% pour se rendre sur son lieu de loisir *(enquête PDMS)*



Parts modales des déplacements internes

	CC de Serre-Ponçon	CC du Briançonnais
Voiture	**80%**	73%
Marche	15%	**20%**
Transports en commun	2%	**5%**
Vélo	2%	2%
Deux-roues motorisés	- d'1%	- d'1%
Part des actifs internes ne se déplaçant pas	8%	6%

Source : Mobpro INSEE , 2020

Développer les alternatives à la voiture individuelle : une politique favorable aux plus modestes

1 415 ménages **(17,5 %)** des ménages en précarité énergétique à cause du coût des carburants

+41% de hausse du prix des carburants depuis 2020

Source : The Shift Project

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Une offre de transports en commun sous-utilisée

2% des déplacements domicile-travail internes sont effectués en transport en commun

→ Seulement 5 communes desservies

→ Seul Embrun a un service de navette interne annuel

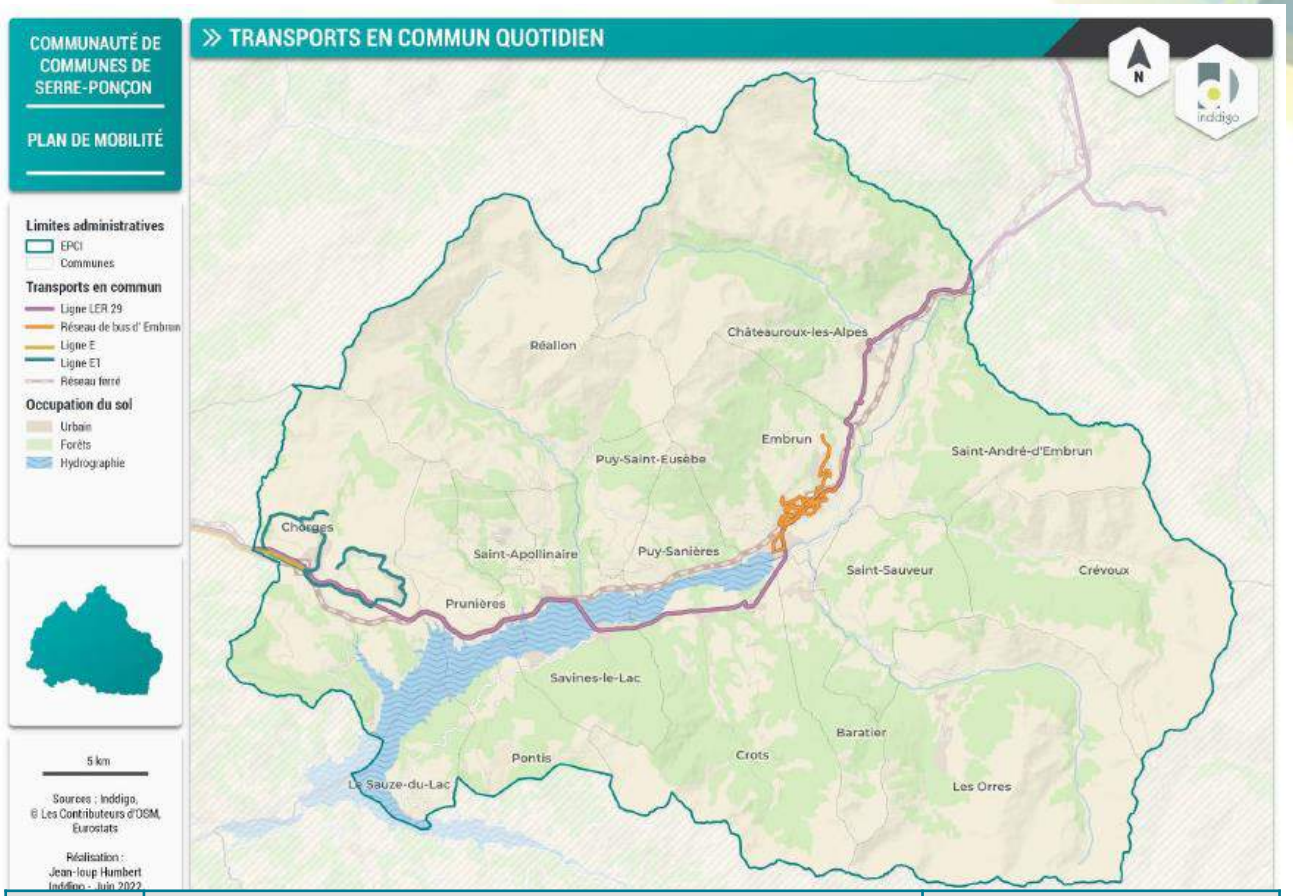
→ **Les transports en commun sont davantage utilisés par les scolaires**. Leur niveau de service reste limité en fréquence et en desserte

→ La sous exploitation ferroviaire et le manque de coordination avec les offres routières impactent l'usage du train et de l'autocar pour les déplacements du quotidien

→ **Une offre globale qui manque de lisibilité pour les résidents comme pour les visiteurs** (réseau local, régional, saisonnier)

Le covoiturage est peu sollicité

→ Un potentiel avec **16 aires** de covoiturage sur le territoire et des **projets en cours** : CD05, Rézo Pouce



	Réseau régional	Réseau interne à la CCSP
Lignes à l'année	**TER entre Gap et Briançon :** dessert Embrun et Chorges	5 navettes internes à Embrun
	LER entre Marseille et Briançon : dessert Chorges, Savines-le-Lac, Crots, Embrun, Châteauroux-les-Alpes	
	26 lignes scolaires	
	Ligne E entre Chorges et Gap	
	Ligne E1 en rabattement sur la ligne E et la LER : dessert les hameaux des Andrieux et des Bernards à Chorges	

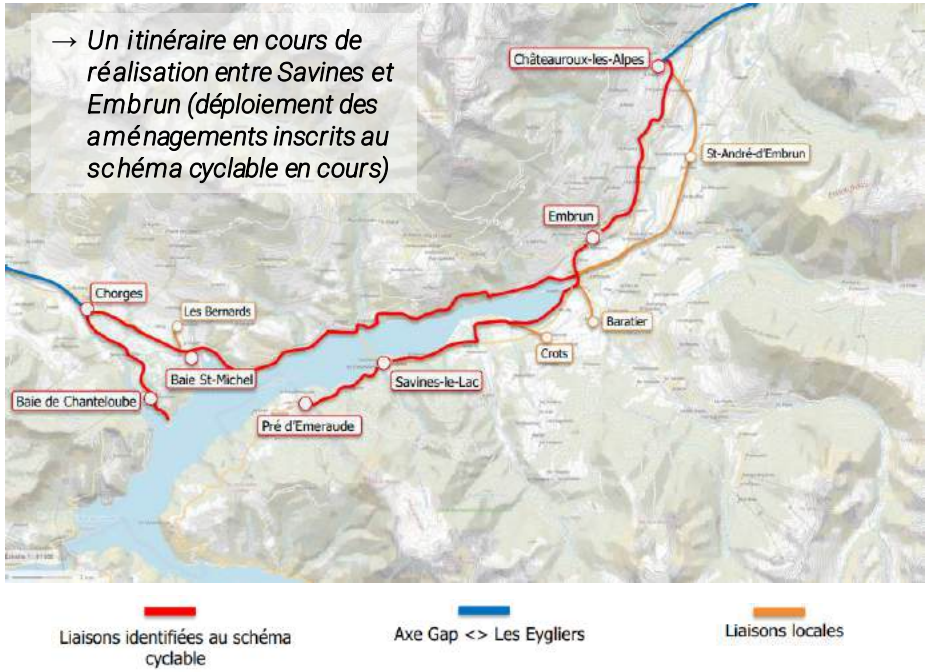
Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Un potentiel de développement des modes actifs dans les déplacements utilitaires

Rappel : La mobilité domicile-travail est essentiellement **une mobilité de proximité :**
→ **57%** des navettes domicile-travail internes à la CCSP sont **intra communales**

Le vélo est très attractif en tant que loisir sportif sur le territoire et à vocation à être développé dans ce sens
→ 8% de part modale du vélo pour se rendre sur son lieu de **loisir** *(enquête PDMS)*

Beaucoup moins pour se rendre sur le lieu de travail :
→2% de part modale du vélo dans les flux domicile-travail internes à la CCSP *(Mobpro INSEE, 2020)*



La qualité des cheminements est encore à améliorer malgré la présence de **plusieurs aménagements attractifs**, et le **rattrapage progressif** dans le cadre des **travaux neufs**
→ fortes **coupures non traitées**
→ des situations de **non-continuité** pour les personnes à mobilité réduite.
→ manque **d'aménagements dédiés et sécuritaires**
→ Les **zones de circulation apaisées** sont principalement en place à **Embrun**

L'omniprésence de la voiture dans l'espace public **rend difficile la circulation à pied**
→ des **emprises routières importantes**
→ des **trottoirs ménageant parfois des possibilités de stationnement** sachant que les capacités de stationnement sont très largement excédentaires en dehors des saisons touristiques

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Une offre insuffisante d'alternative à la voiture pour accéder aux sites touristiques

91% des visiteurs accèdent au territoire en voiture ou en camping-car *(enquête PDMS)*
→ **Impact sur la circulation** (saturation des voies)
→ **Impact sur le stationnement**

La provenance des touristes est assez disparate avec une part importante de visiteurs de
→ la Région AURA
→ la Région Sud
→ de l'Ile de France

3% **de part modale pour le train** *(enquête PDMS)*
Malgré une offre de liaisons ferroviaires avec Briançon, Gap, mais également Marseille, Valence et Paris

La **mobilité touristique estivale** se concentre essentiellement autour du Lac de Serre-Ponçon en **période hivernale** il s'agit essentiellement des stations de ski, notamment **Les Orres** (49%) et **Réallon** (27%)

Une offre intéressante de solutions alternatives une fois sur site (navettes) :
→ La **desserte hivernale de la station des Orres**
→ Liaisons depuis Chorges et Embrun vers les **stations de Crévoux et de Réallon**

Le service de navettes d'Embrun est régulièrement saturé en période estivale
→ avec une moyenne de **150 à 350 voyages par jour**

	Réseau régional	Réseau interne à la CCSP
Lignes en période touristique	S20 entre Embrun et les Orres (hiver)	4 navettes internes Aux Orres (hiver)
		Navette Embrun - Crévoux (hiver)
		Navette Chorges – Réallon (hiver)
		Navette Chorges – Chanteloube (été)

CADRE DE VIE

Principaux enjeux

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

- **Conserver la dynamique démographique en respectant la limitation de la consommation d'espace**
- **Répondre aux besoins de parcours résidentiels des habitants** (jeunes actifs, nouveaux arrivants, saisonniers, personnes âgées)
- **Adapter le parc de logements au vieillissement de la population et améliorer ses performances énergétiques**
- **Maintenir l'offre en équipement** (culturel, sportif et de loisir…) **en adéquation avec les besoins démographiques**
- **Développer la desserte interne et renforcer la desserte sur l'axe Gap-Embrun-Briançon**
- **Accompagner le développement d'offre alternative à la voiture** (transports en commun, covoiturage, intermodalité…) **pour tous les déplacements**
- **Améliorer la qualité des espaces publics pour faciliter et sécuriser les déplacements de proximité en modes actifs** (marche, vélo…)
- **Développer et promouvoir un accès aux stations et sites touristiques sans voiture**

DYNAMIQUES TERRITORIALES

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Développement économique

Tourisme

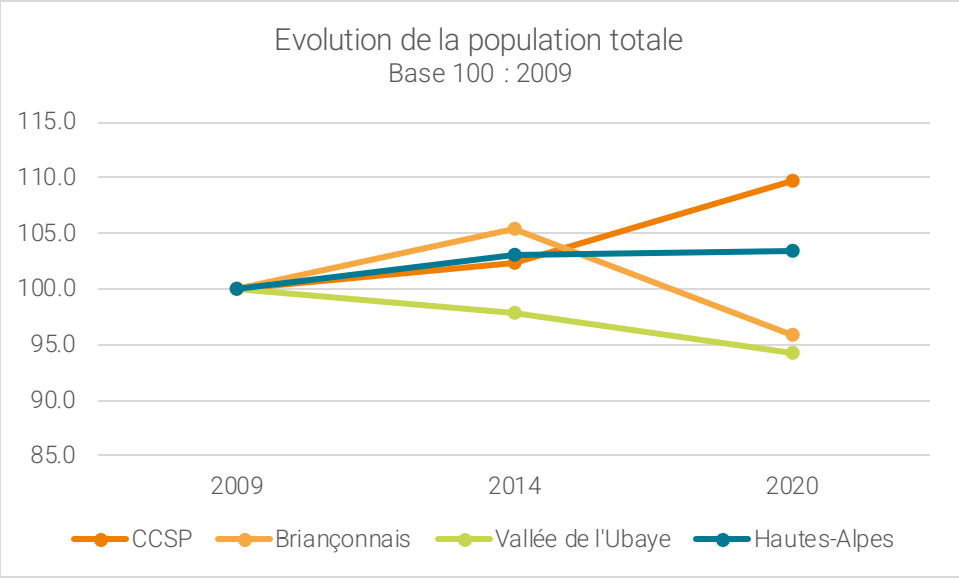
Activités agricoles

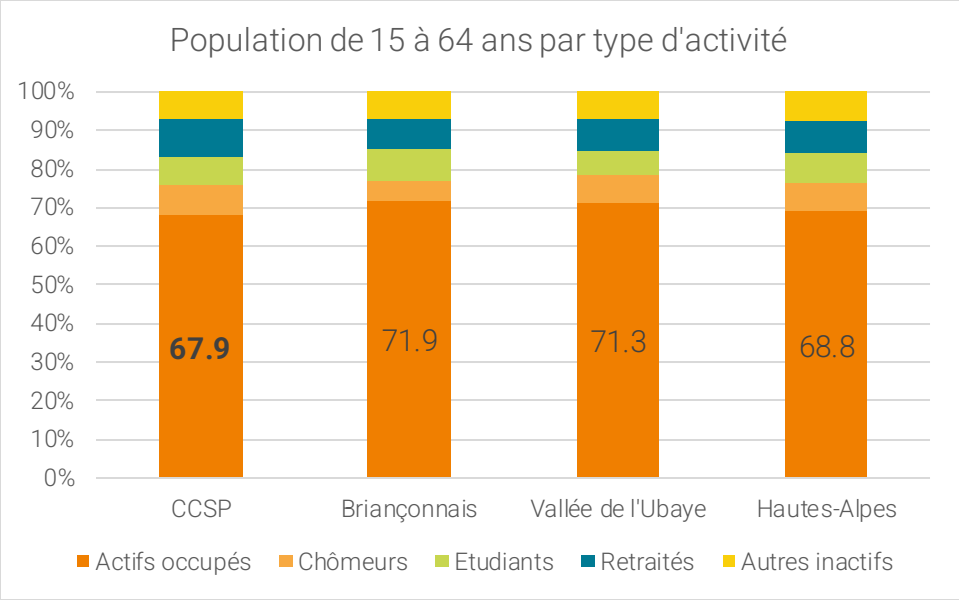
Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Le territoire dans son environnement : spécificités et dynamiques

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Une croissance démographique forte





Une démographie dynamique avec près de **+10%** sur l'ensemble de la population entre 2009 et 2020

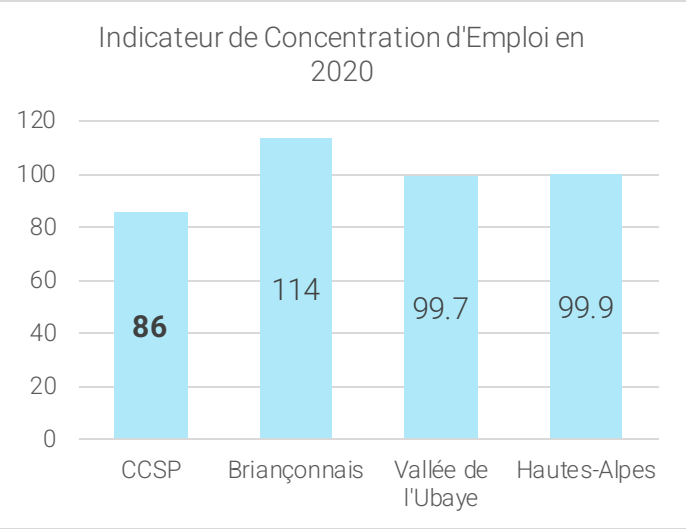
Une accélération entre 2014 et 2020: + 1 100 habitants

Des taux d'activités et d'emploi légèrement inférieurs aux territoires comparés et à la moyenne départementale

Source : INSEE RP 2020

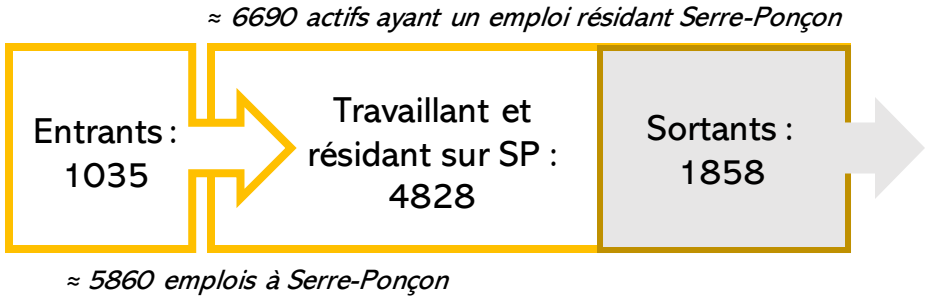
Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Une fonction résidentielle qui se renforce



Source : INSEE RP 2020

	2009	*2014*	*2020*	*Evolution*
Nombre d'emplois sur le territoire	5603	5675	5864	261
Actifs occupés résidant dans le territoire	6324	6340	6816	492
Indicateur de concentration d'emploi	88,6	89,5	86	

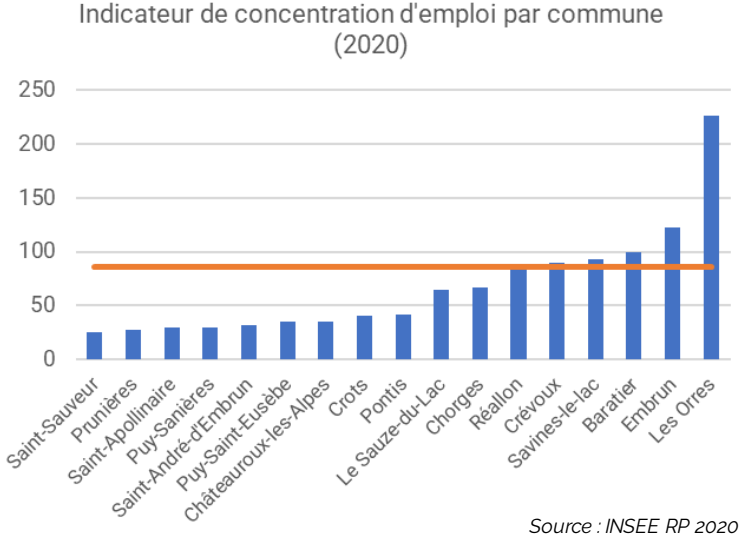


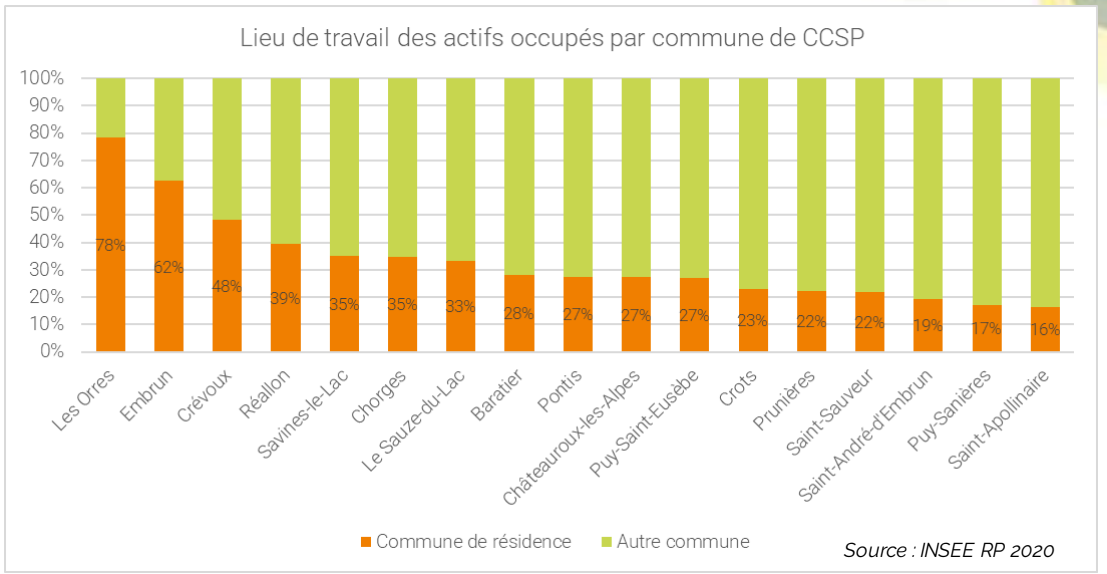
- Un territoire plutôt résidentiel avec **86 emplois pour 100 actifs ayant un emploi**.

- Le **nombre d'actifs occupés a progressé près de deux fois plus vite que le nombre d'emplois** augmentant mécaniquement les déplacements liés au travail vers les territoires voisins

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

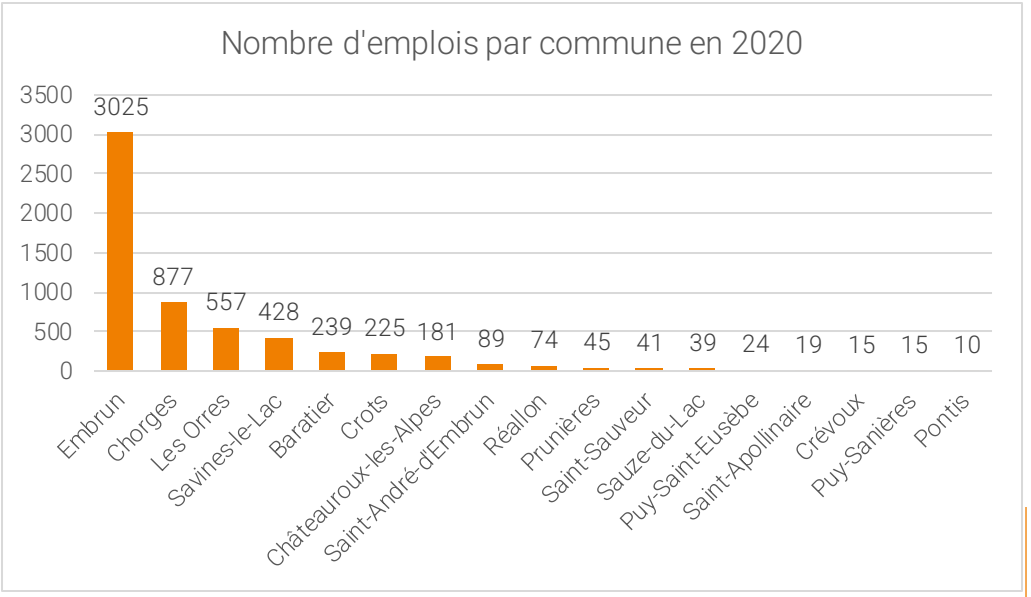
Une fonction résidentielle qui se renforce





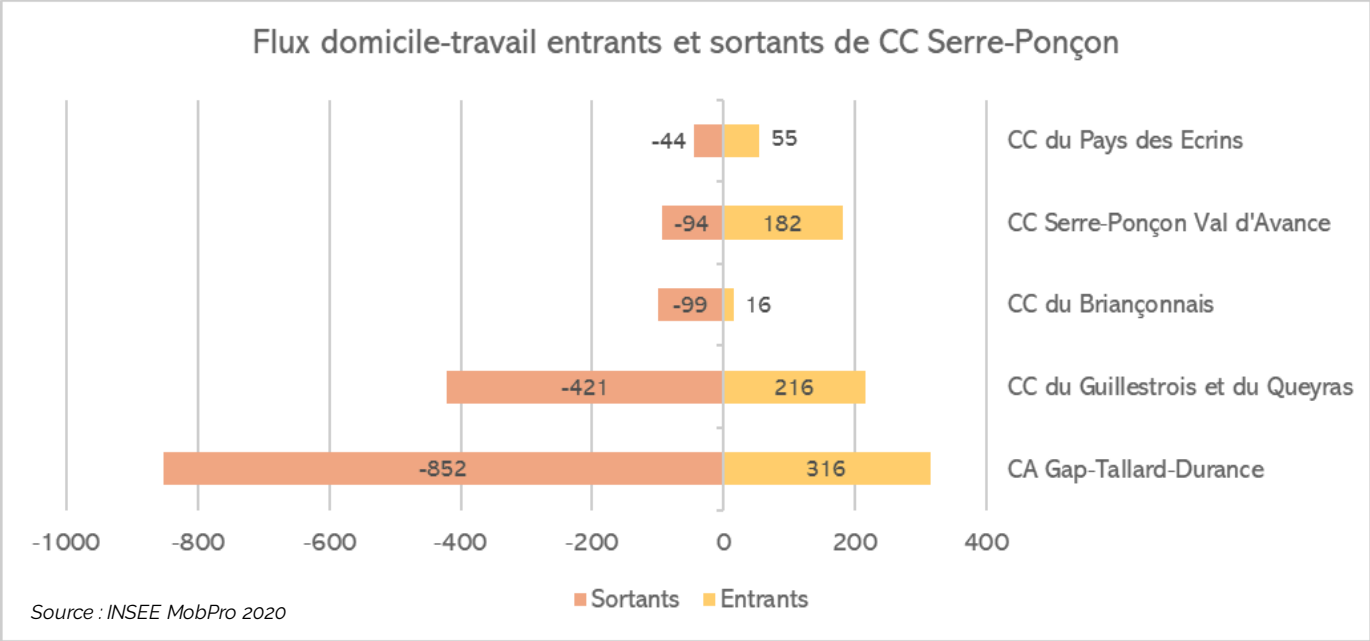
- L'activité économique est très polarisée sur Embrun, Chorges, Les Orres et Savines le lac
- Embrun et Les Orres sont les deux seules communes à accueillir plus d'emplois que d'actifs.

- Ces communes denses en emploi sont aussi celles où la part des actifs vivant et travaillant sur place est la plus élevée.
- Le caractère résidentiel des plus petites communes est particulièrement marqué



Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Des actifs qui vont chercher du travail plus loin



- La majorité des flux domicile-travail sont internes à la CCSP (4600) suivi par les flux sortants (1800), puis des flux entrants (1100).
- La grande majorité des mouvements d'actifs se font avec les intercommunalités de Gap-Tallard et du Guillestrois-Queyras, des échanges déséquilibrés avec bien plus de sortants que d'entrants
- Gap attire pour ces fonctions de centralité, Guillestre et sa région pour les activités de loisirs qui s'y concentrent (Vars, Risoul, stations du Queyras…)

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Un tissu économique en forte croissance

6 139 emplois en 2020

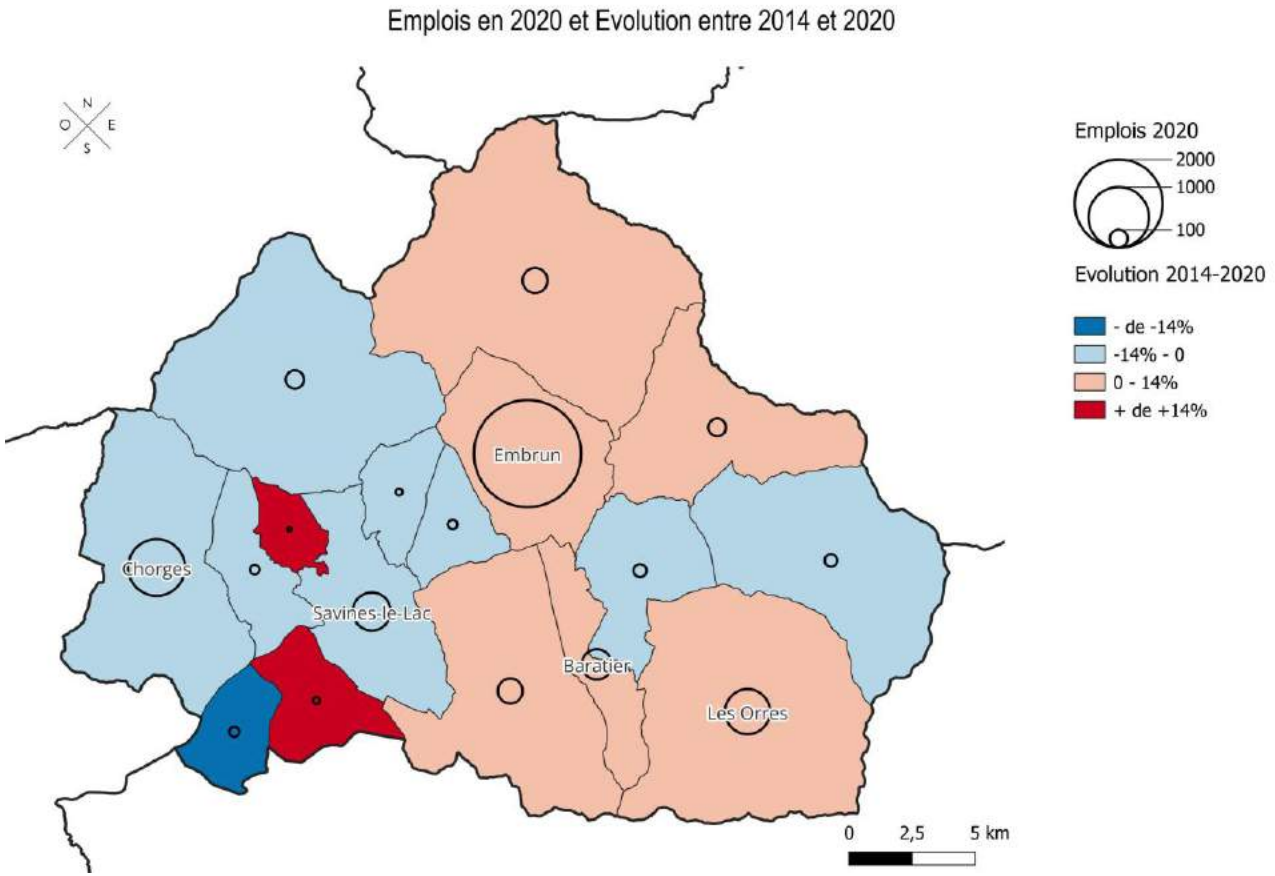
11% de l'emploi départemental

+ 9,6% entre 2014 et 2020

soit +532 emplois

- **- 6,1%** Vallée Ubaye Serre-Ponçon
- **- 5,4%** Briançonnais Communauté de Communes
- **- 0,7%** Hautes-Alpes le département

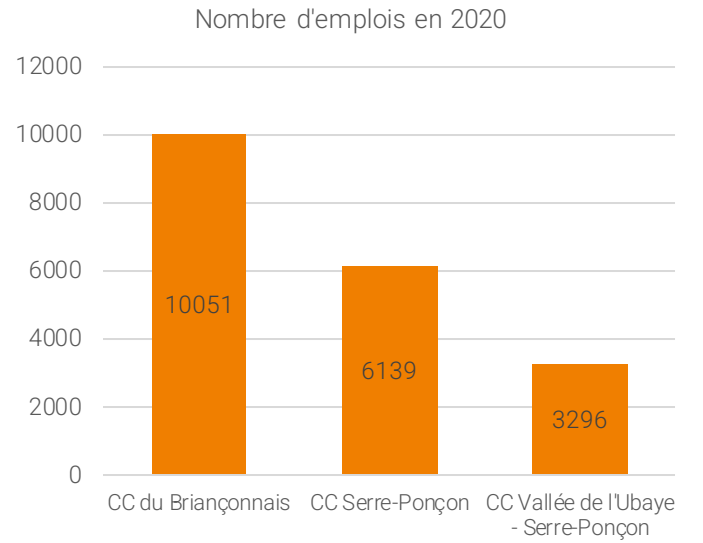
81% des emplois dans la **sphère présentielle**
(70% en PACA)

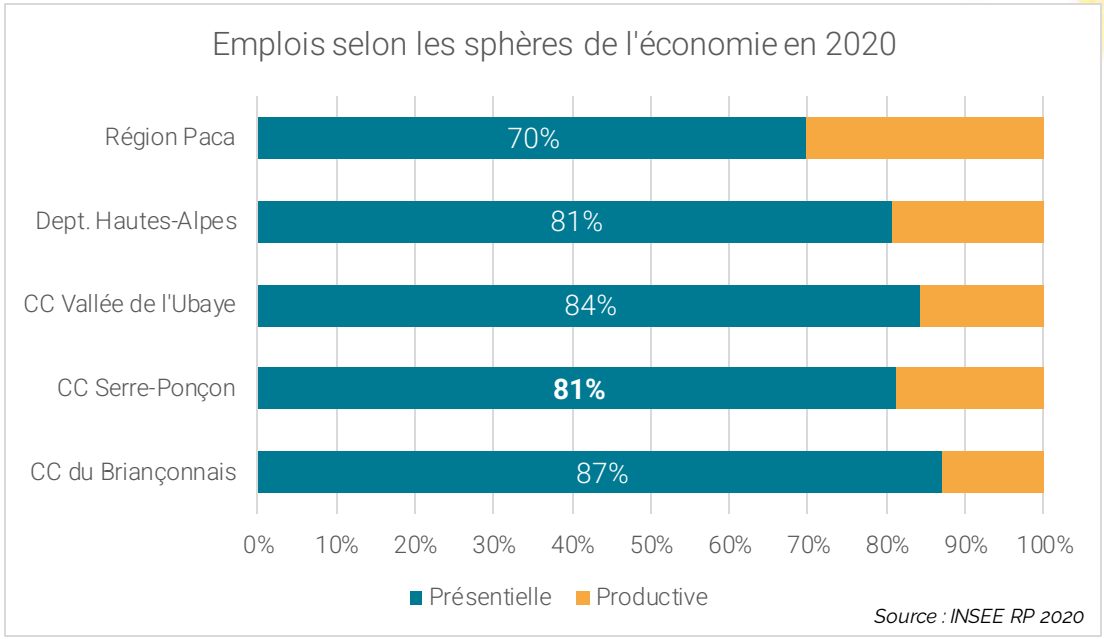


Source : INSEE RP, 2020

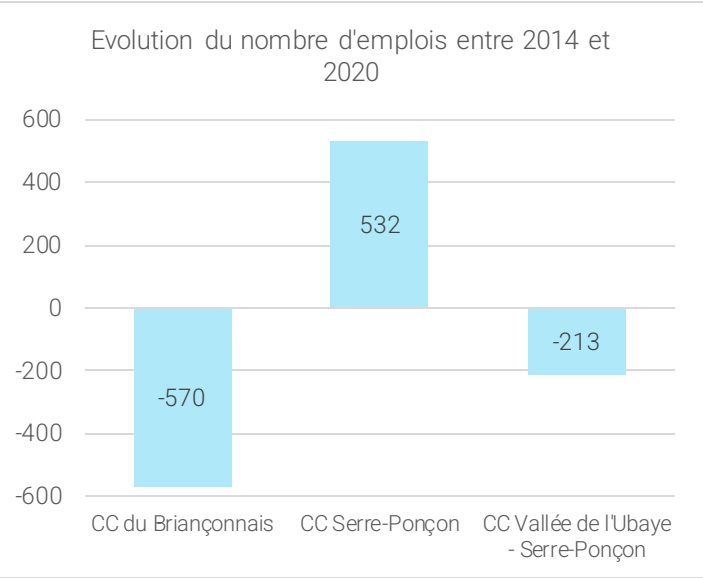
Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Une dynamique soutenue de l'emploi, une économie largement « présentielle », très liée au tourisme





Source : INSEE RP 2020



Source : INSEE RP 2020

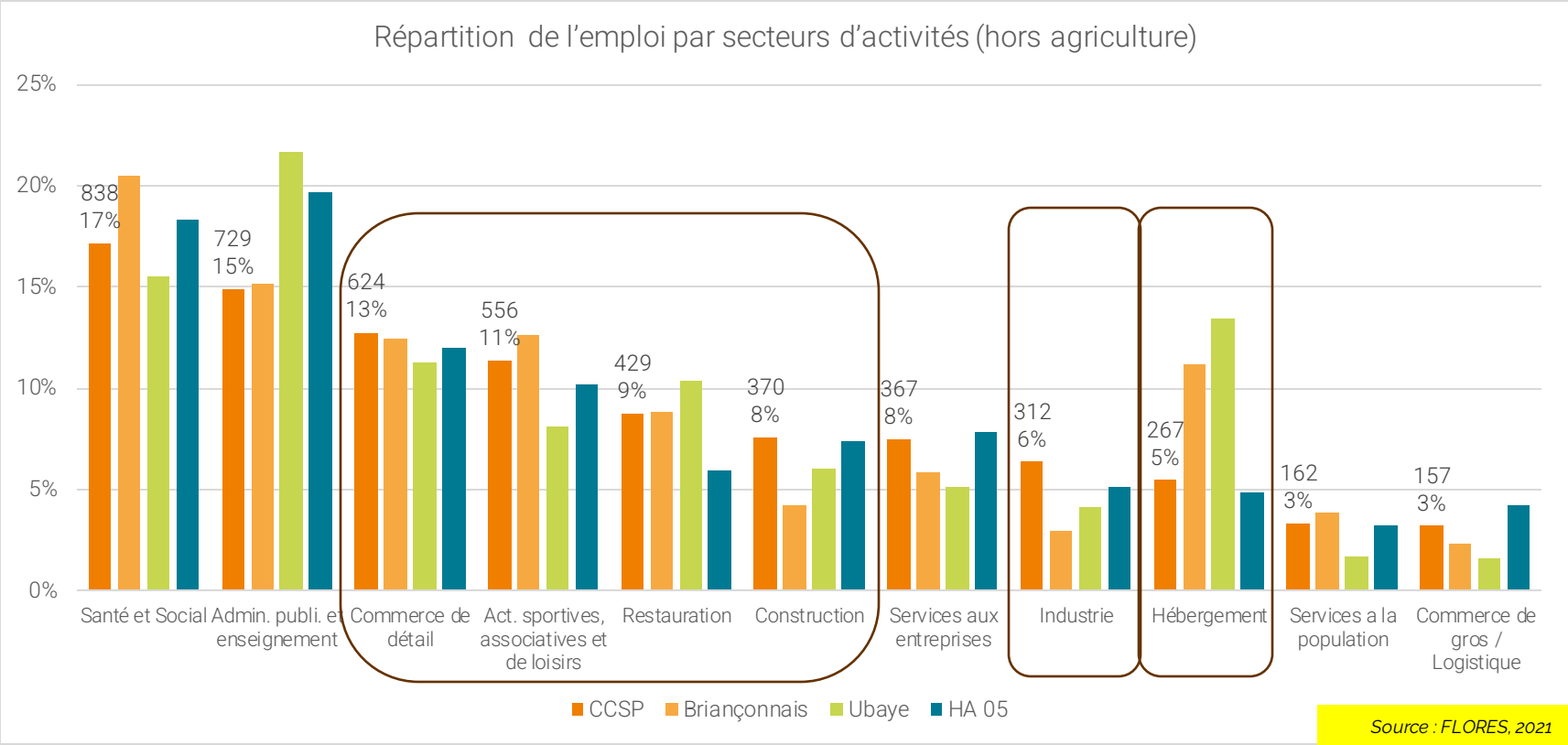
Des EPCI étudiés, Serre-Ponçon est le seul à connaitre une croissance de l'emploi ces dernières années.

A l'image du département, Serre-Ponçon est un territoire avec une économie essentiellement présentielle.

La CC de Serre-Ponçon représente 11% de l'emploi du département et porte une grande part de la croissance : Dans son ensemble le département a perdu des emplois sur cette période.

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Un tissu économique diversifié et centré sur le tourisme



La CC de Serre-Ponçon à une plus petite part de son économie dédiée aux services publics que les territoires comparés : Embrun n'est **pas une sous-préfecture** comme Briançon.

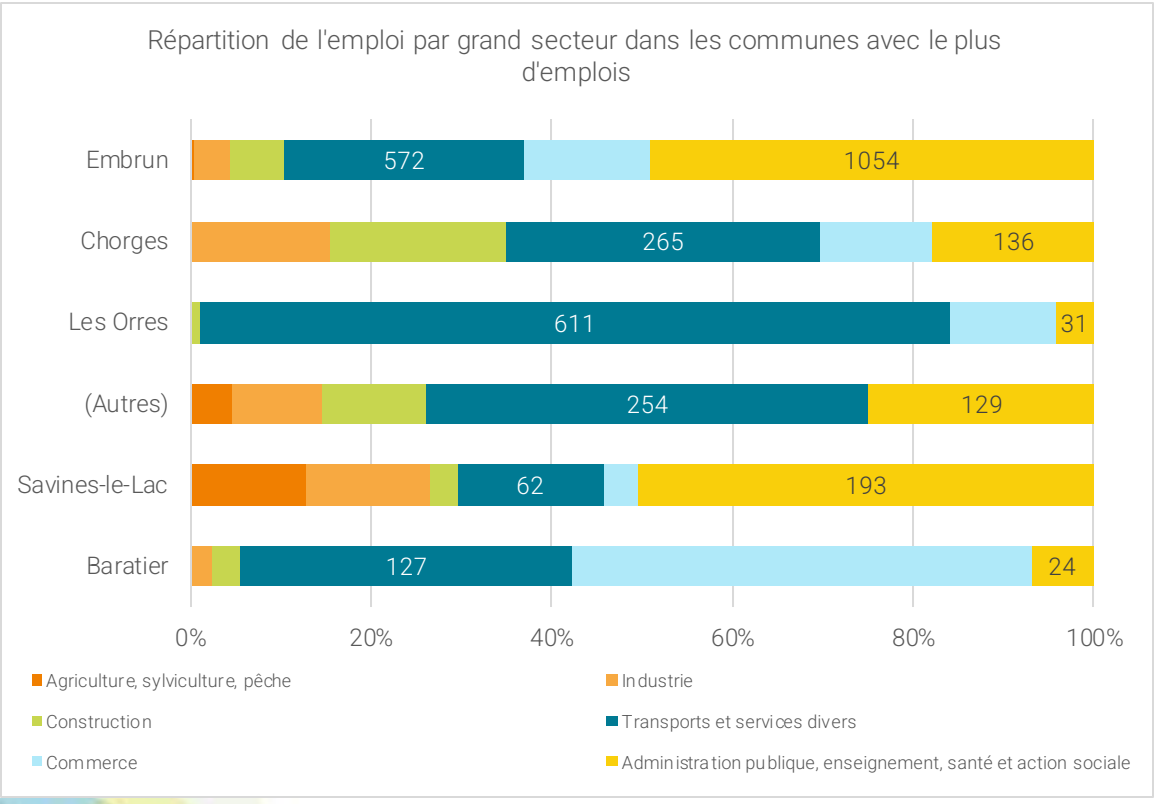
CCSP a de **nombreux postes salariés dans les activités sportives, associatives et de loisirs**, ainsi que **dans la restauration**, confirmant ainsi le **fort impact du tourisme sur son économie**.
En revanche, elle est en **net retrait** par rapport aux autres EPCI concernant **l'hébergement professionnel**

Elle possède aussi une industrie performante, portée principalement par **l'industrie agroalimentaire** (169 postes)

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Une économie diversifiée et concentrée géographiquement

Les 5 communes ci-dessous concentrent **90% de l'emploi salarié** de l'EPCI



Source : FLORES, 2021

Savines possède une importante offre dans le **médico-social** avec plus de 158 emplois dans ce sous-secteur, et la présence de l'ONF qui explique le poids de l'agriculture

Les Orres a une importante offre d'**hôtellerie-restauration**, en plus de nombreux emplois dans les **remontées mécaniques** et les **activités sportives, récréatives et de loisirs.**

Embrun est une **ville centre** qui concentre les services, les commerces et l'administration publique

Chorges accueille **plusieurs zones d'activités** avec une bonne présence **de l'industrie et de la construction**.

Baratier inclus la **zone commerciale** du rond-point très fréquenté de la N94, qui donne accès à Embrun, aux Orres et à Crévoux.

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

La crise COVID: un impact lourd sur l'économie alpine

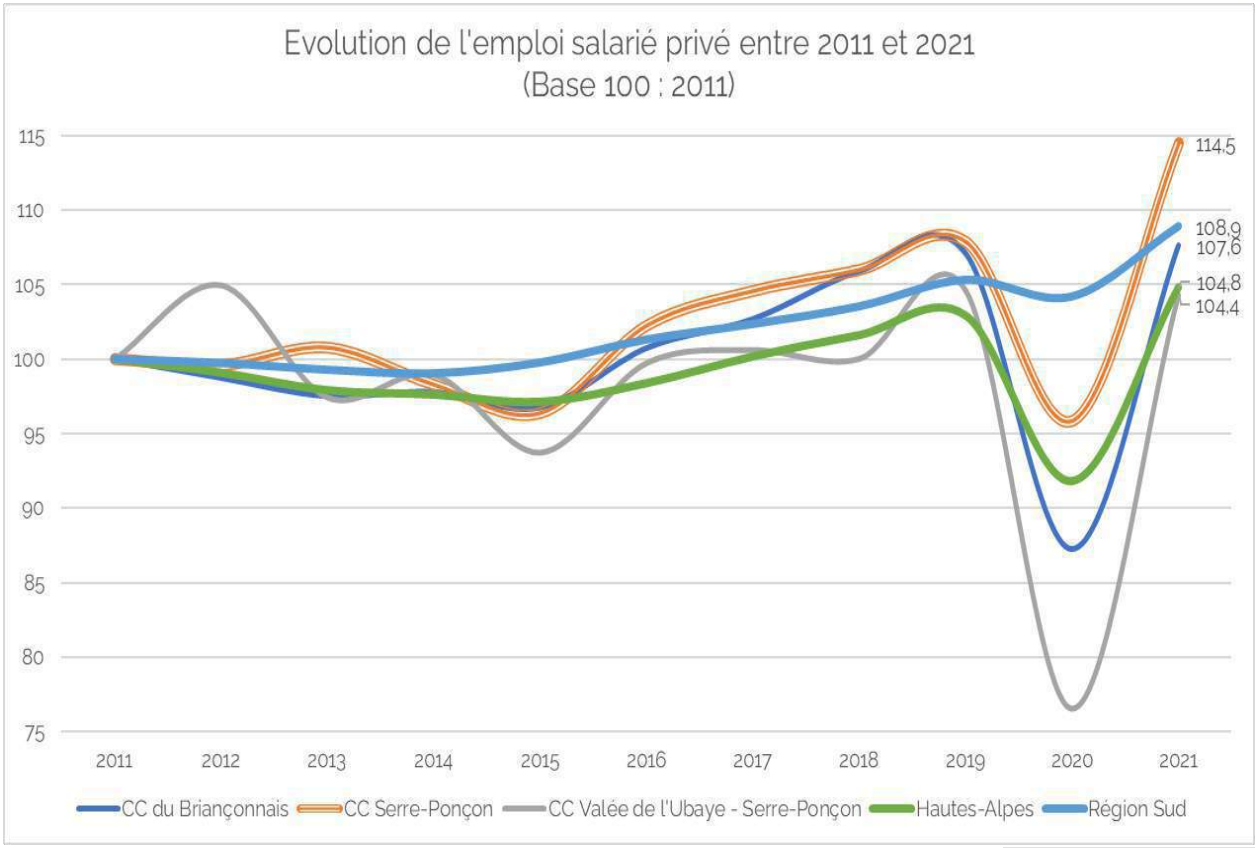
+ 14,5% d'emplois salariés privés entre 2011 et 2021

+ 4,4% Vallée Ubaye Serre-Ponçon

+ 7,6% Briançonnais

+ 4,8% Hautes-Alpes le département

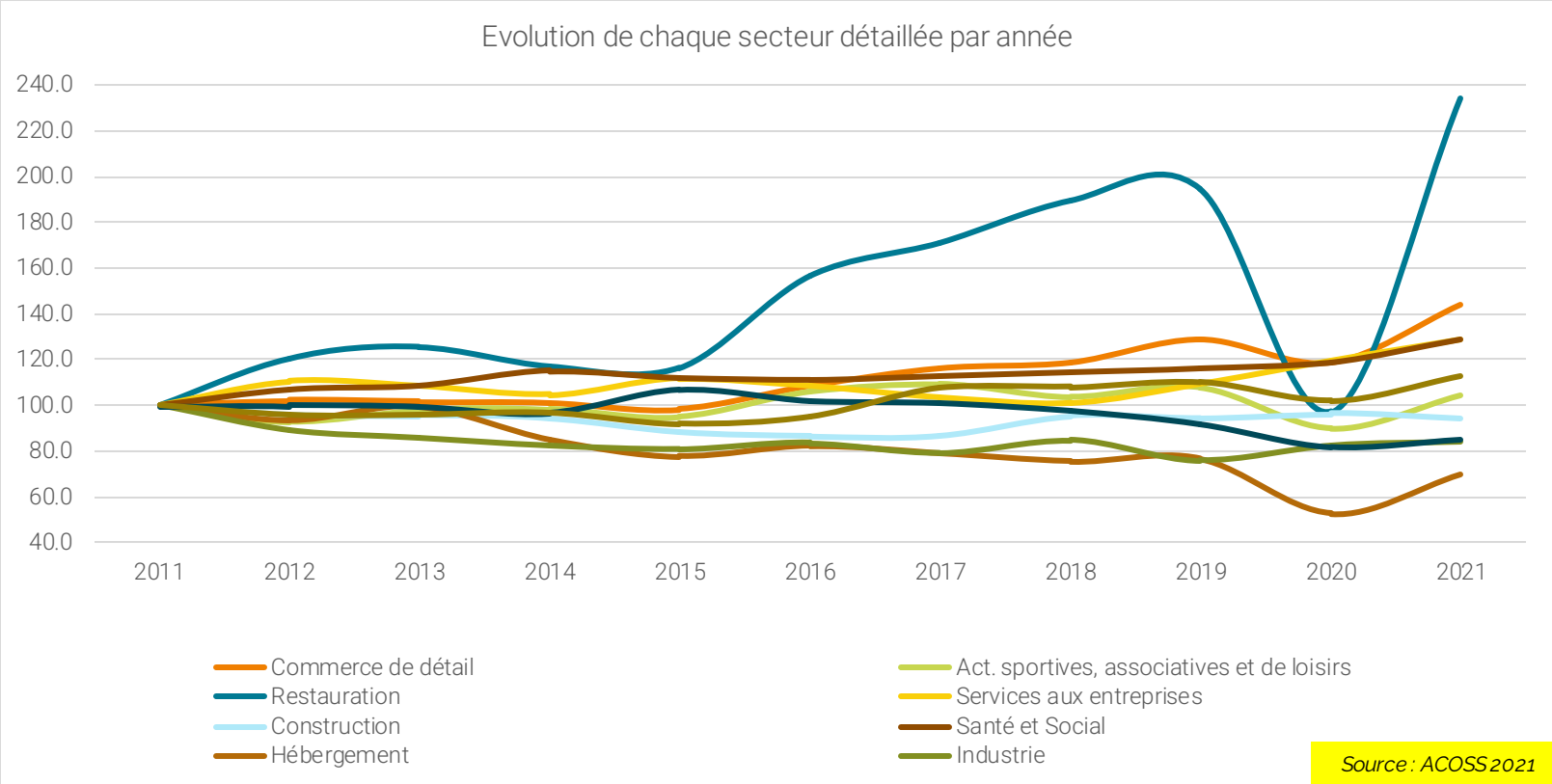
Comme tous les territoires alpins, la CC de Serre-Ponçon a subi de plein fouet les effets de la crise sanitaire et l'arrêt du tourisme mais son économie a rebondi assez rapidement.



Source : ACOSS 2021

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

La restauration: principal secteur impacté par la crise



Les domaines impactés par la crise sanitaire sont aussi ceux avec les plus gros gains d'emplois en 10 ans :

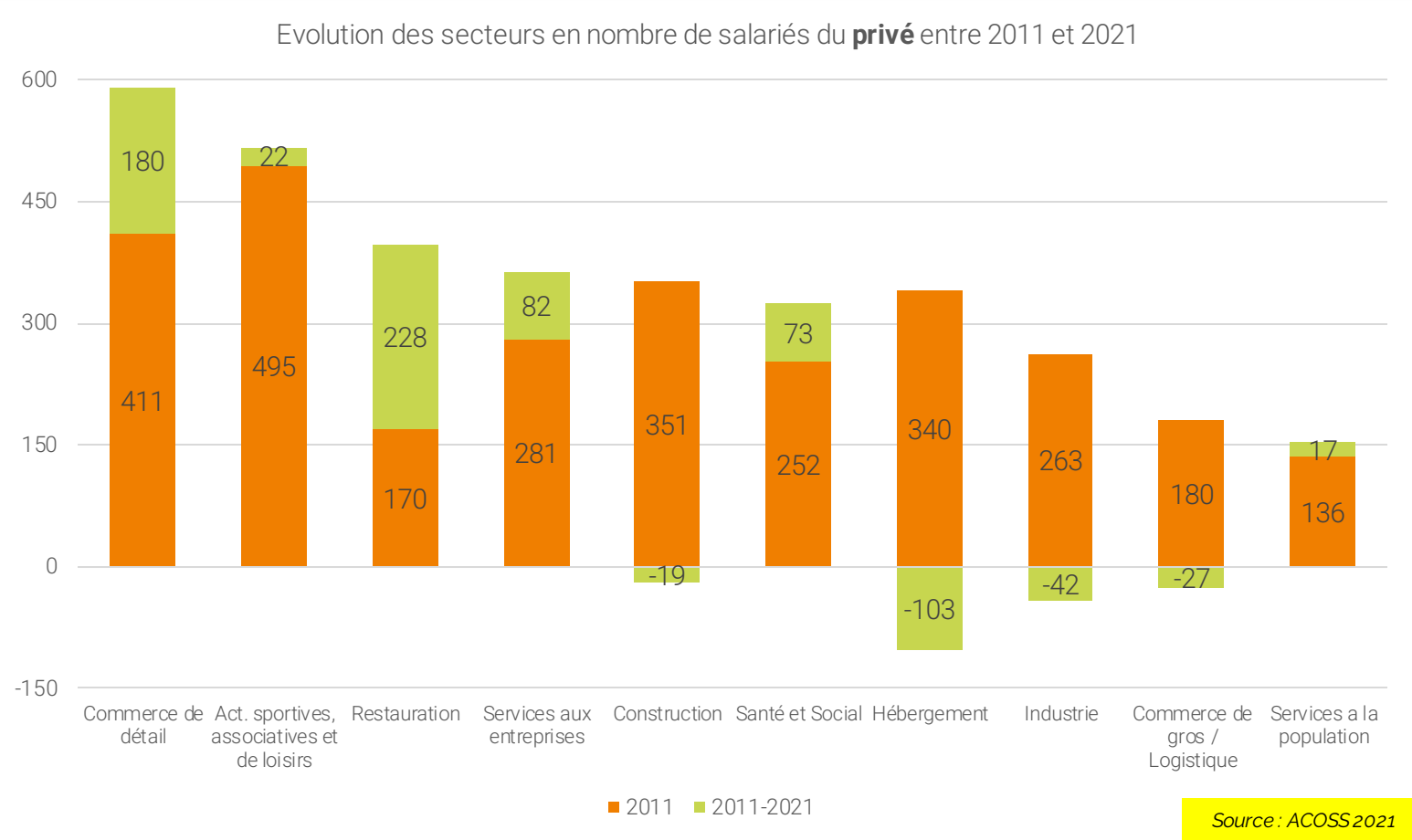
- Commerce de détail (180 postes gagnés malgré une chute de 40 postes en 2020)
- Restauration (228 postes gagnés malgré une chute de 166 postes en 2020)

Les activités sportives, associatives et de loisirs ont connu une forte baisse (-89 postes) mais gardent un solde positif sur 10 ans (+22 postes).

L'hébergement s'est reprit après une baisse de 82 postes en 2020, mais reste sur une baisse globale des effectifs (-103 postes en 10 ans)

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Des domaines porteurs en forte croissance



La croissance du commerce de détail a été portée par les supermarchés (+67 postes) et les articles de sport (+51)

La « restauration de type rapide » a connu une croissance de +200% (+48) et celle dite « restauration traditionnelle » de +174% (+174)

La forte baisse de l'emploi dans l'hébergement ne concerne ni les hôtels ni les campings mais plutôt les résidences de tourisme.

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

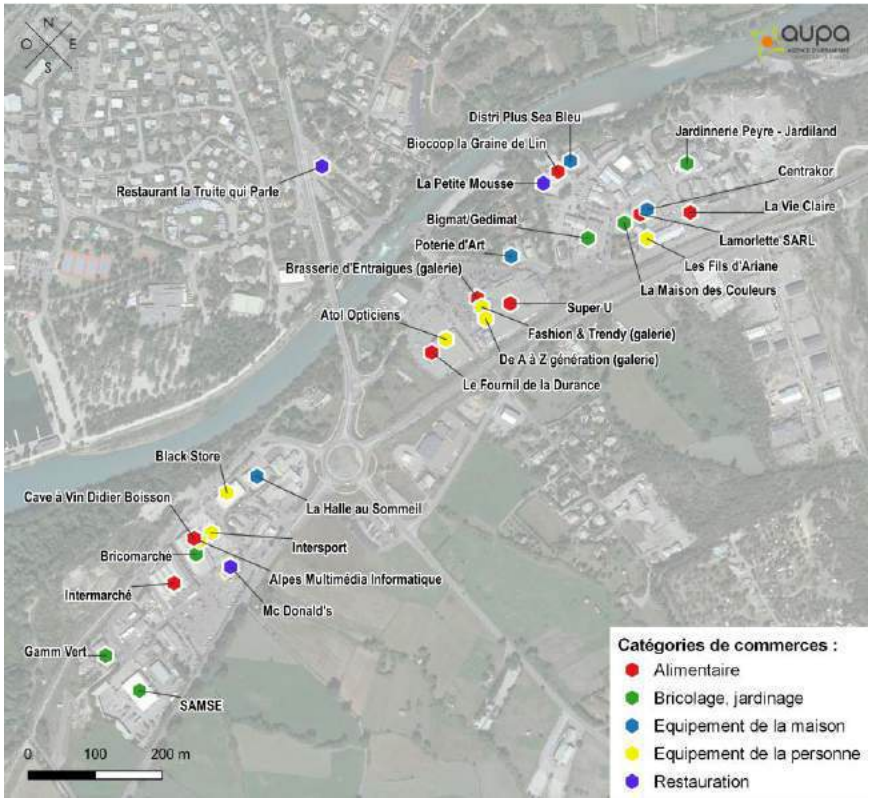
Des ZAE qui ne concentrent que 20% de l'emploi

- Seules 6 communes sur 17 abritent une ou plusieurs des 11 zones d'activité. Elles occupent 65 ha et concentrent entre 6 et 45% de l'emploi communal selon les cas.
- Les zones d'Embrun et Baratier sont à vocation commerciale
- La zone de Grand'Ile à Chorges est la seule à présenter un profil productif. Elle est aussi la ZAE la plus étendue avec 28 ha.
- Projet d'extension Entraigues III (3,6 ha)
- **1,7 ha disponible**
  0,2 ha à Grand'Ile et 0,8 ha à Baie St-Michel

	Emplois salariés privé en ZAE	Emplois salariés privé 2018	% de l'emploi salarié privé en ZAE
Baratier	112	248	45%
Chorges	193	613	31%
Crots	31	87	36%
Embrun	217	1086	20%
Saint-André-d'Embru	11	64	17%
Savines-le-Lac	11	194	6%
Total général	**575**	**3065**	**19%**

Source : ACOSS, 2018 / SudFoncierEco, 2018

Recensement commercial des zones d'Entraigues et des Portes du Lac



Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Le tourisme: une activité économique majeure

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

2ème destination touristique dans les Hautes-Alpes

2,8 millions de nuitées en 2019, soit 17 % du total départemental.
468 000 nuitées de touristes internes des Hautes-Alpes

75% de Français, dont 35% de la région PACA et 23% des Bouches du Rhône

Répartition temporelle des nuitées :

- Très forte fréquentation sur la période estivale avec **plus d'un million de nuitées en juillet-août**
- Fréquentation importante sur la période hivernale avec **plus de 850 000 nuitées entre décembre et mars** et un pic à **279 000 nuitées** durant le mois de février.

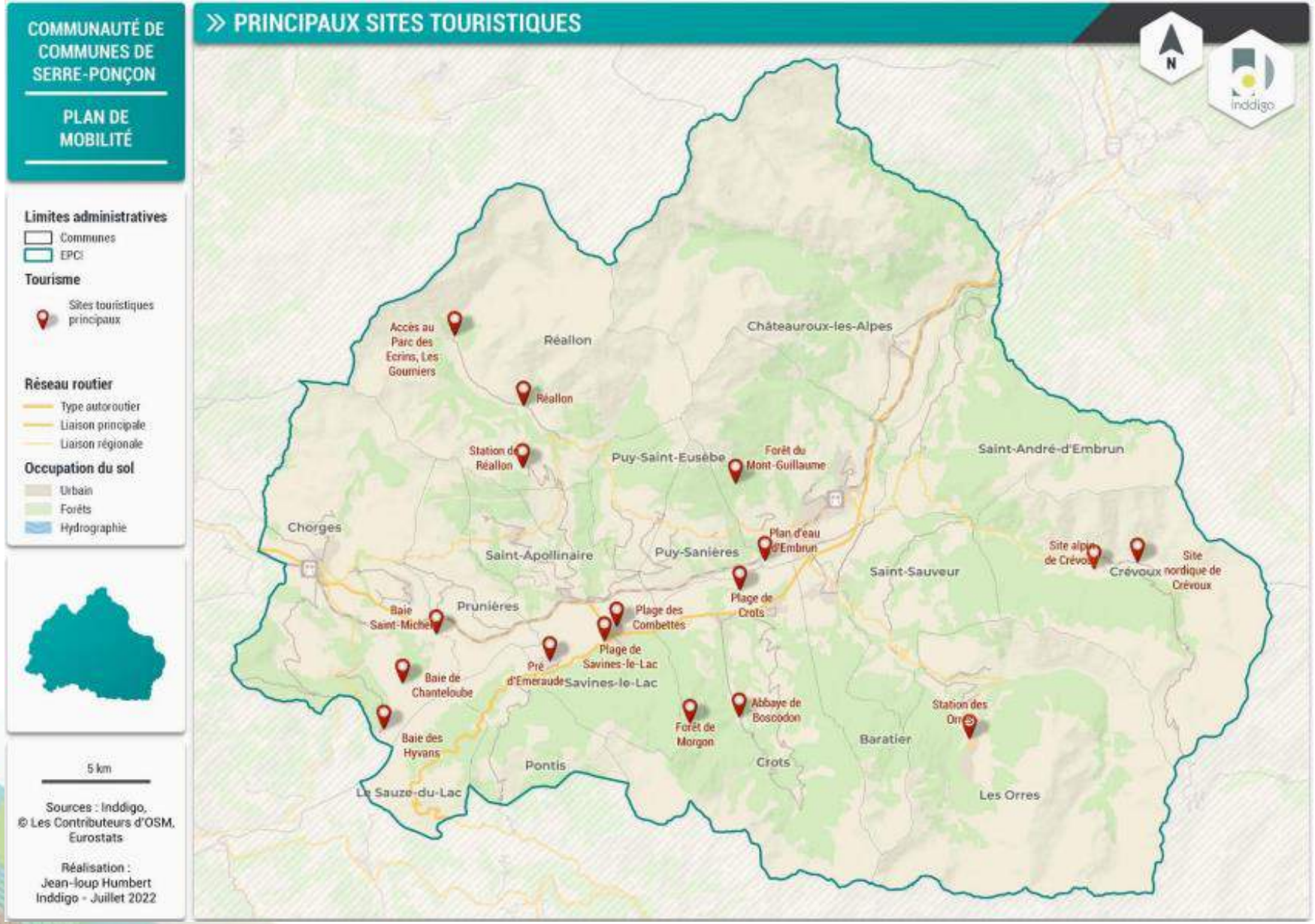
Répartition géographique des nuitées :

- Relativement étendue sur l'ensemble du territoire pendant l'été, avec une concentration plus forte autour du lac
- Beaucoup plus concentrée sur les trois stations de sports et de loisirs de montagne durant la période hivernale

C'est la diversité de l'offre touristique qui permet au territoire d'être la seconde destination des Hautes Alpes (1 850 000 nuitées en haute saison et 1 million en basse saison)

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Une destination hivernale et estivale



Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

La forte présence de l'emploi saisonnier
- données départementales -

- En 2017, hors intérimaires, le département des **Hautes-Alpes** a eu recours à 1200 emplois saisonniers en équivalent temps plein (ETP), soit **4,4% de l'ensemble des emplois** en ETP.

- Les vacances de février constituent le pic d'emploi saisonnier dans les Hautes-Alpes. Le pic de fréquentation touristique des Hautes-Alpes se situe lui en août, durant la saison estivale.

- L'emploi saisonnier se retrouve principalement dans **l'hébergement et la restauration (22% des emplois ETP du secteur)**, suivi par le secteur des transports, qui inclue les remontées mécaniques, et le commerce.

Source : INSEE, Base tous salariés 2017

Figure 1 : Répartition des emplois saisonniers ETP par secteur d'activité et zone géographique

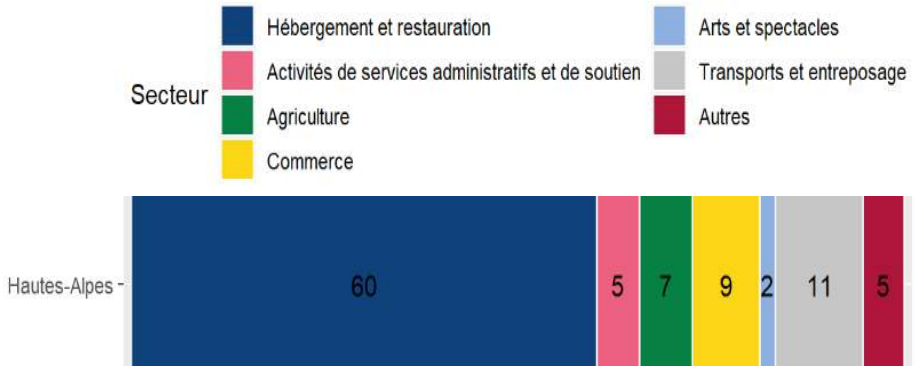
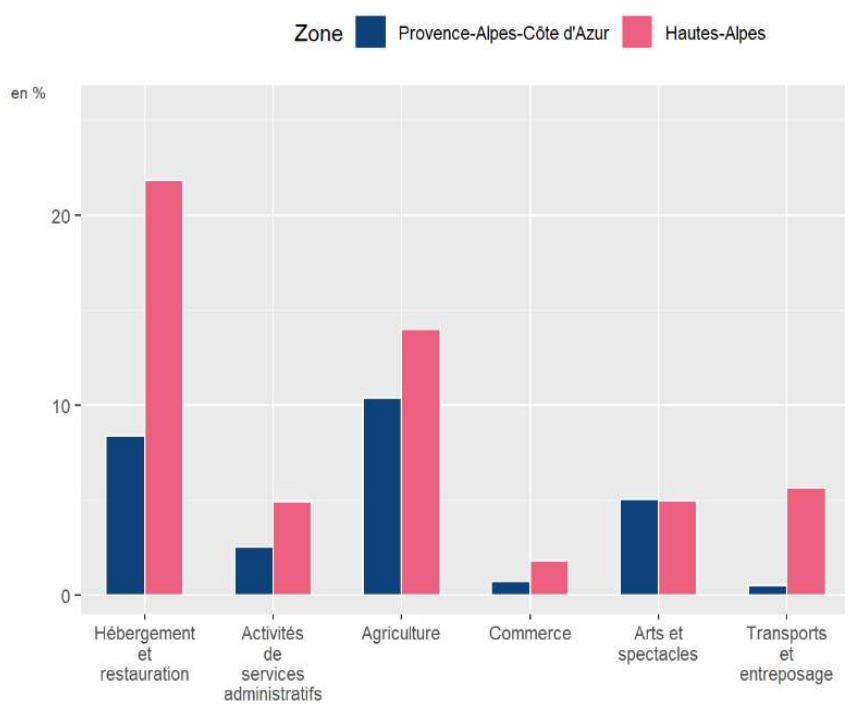


Figure 2 : Part de l'emploi saisonnier ETP dans l'emploi salarié, par secteur d'activité et zone géographique

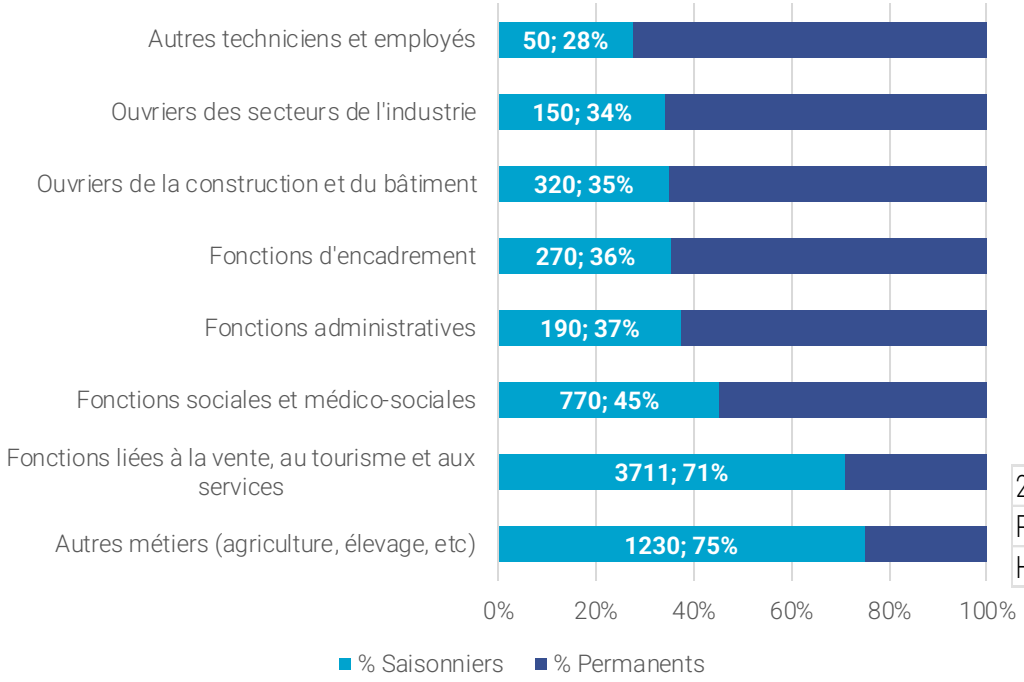


Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

La forte présence de l'emploi saisonnier
- données départementales -

- En 2023, 59% des projets de recrutement dans les Hautes-Alpes concernaient un poste saisonnier
- Ce taux monte à **71% pour les fonctions liées à la vente, au tourisme et aux services**, avec plus de **3700 recrutements saisonniers** sur l'année 2023
- Ce secteur compte d'ailleurs pour 46% de tous les projets de recrutement de l'année

Part des recrutements saisonniers par familles de métiers en 2023

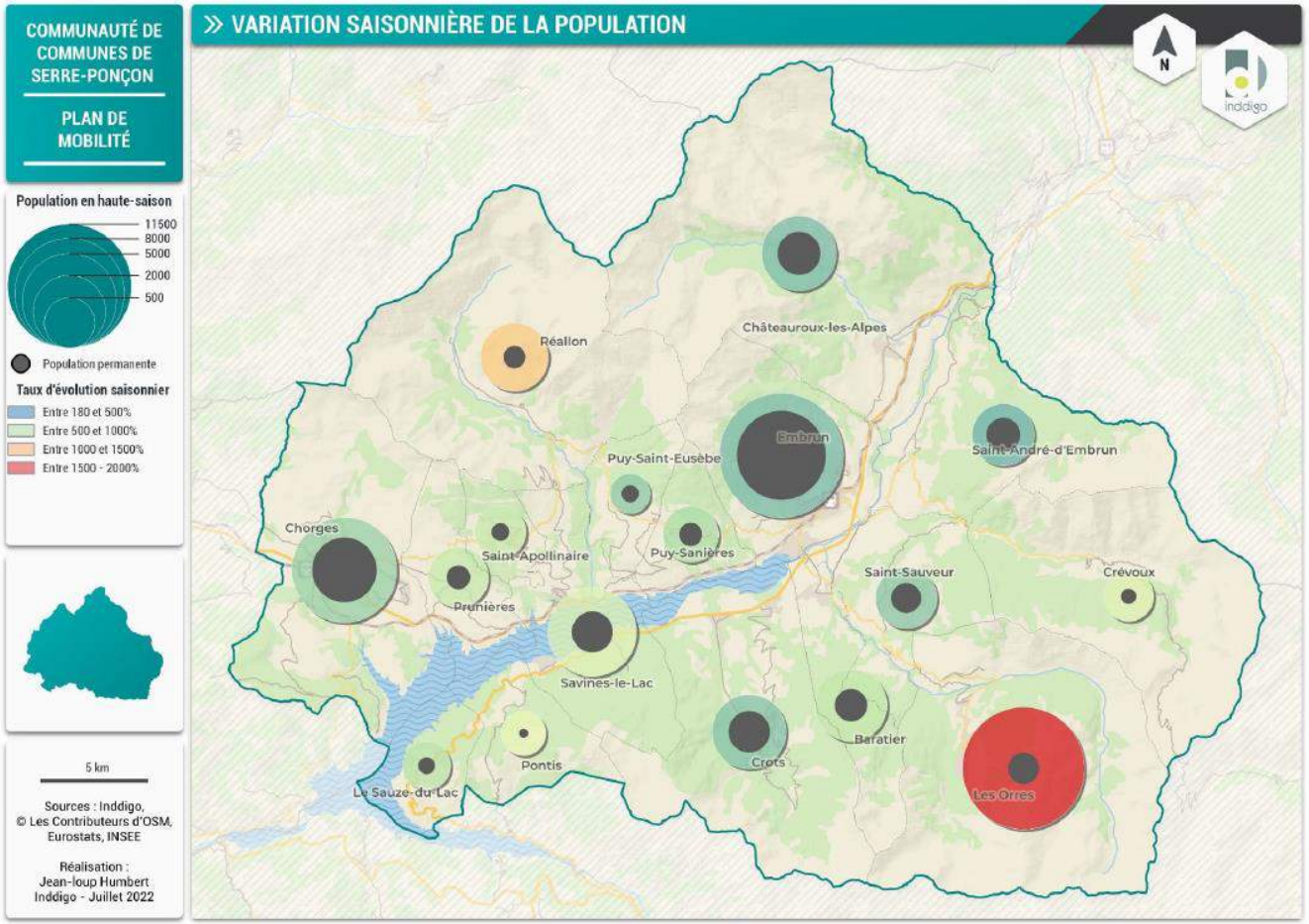


On estime que 78% des projets de recrutement dans la restauration et 84% de ceux dans l'hôtellerie sont saisonniers

2023	Permanents	Saisonniers	Total	% Saisonniers
Restauration	480	1690	2170	78%
Hotellerie	120	630	750	84%

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Une population multipliée par 5 en haute saison



Taux d'intensité touristique*

Un parc de logement et d'hébergement touristique permettant de **multiplier par près de 5 la population présente** sur la CC de Serre-Ponçon en haute saison**. Dans les Hautes-Alpes** ce coefficient multiplicateur est de **3,5**

**rapport entre la capacité d'accueil touristique maximale (nombre de lits) et le nombre d'habitants résidents permanents = un indicateur de pression touristique*

Source : INSEE, RP 2020

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Les résidences secondaires : 70% de l'offre d'hébergement

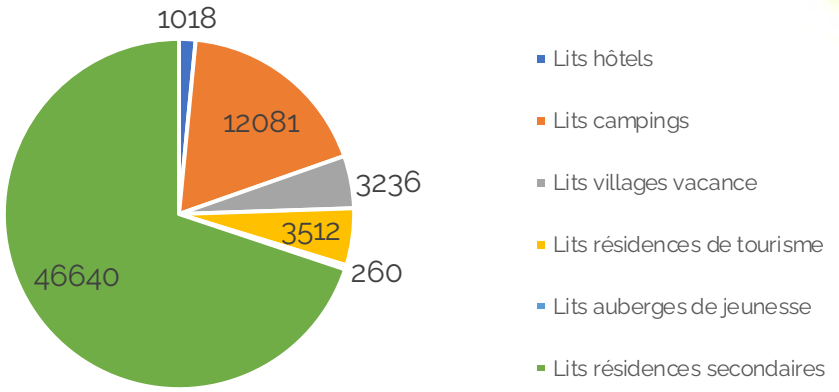
67 000 lits touristiques

- Près de **10000 résidences secondaires** (70% des lits)
- **19 hôtels** pour 509 chambres
- **32 campings** pour 4027 emplacements
- **8 villages vacances** pour 909 unités d'hébergement (3236 lits)
- **7 résidences de tourisme** pour 593 unités d'hébergement (3512 lits)
- **1 auberge de jeunesse** pour 260 couchages

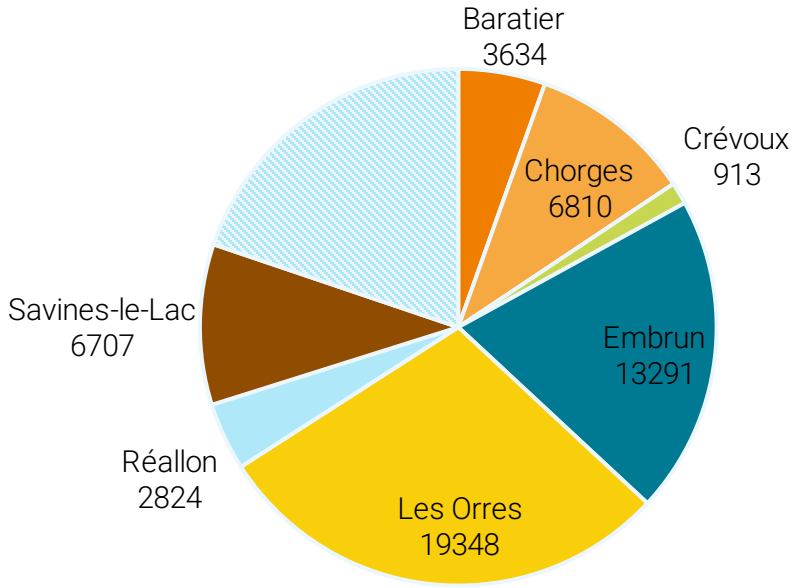
Les résidences secondaires sont localisées principalement **aux Orres (33%) et à Embrun (22%)**

66% de l'offre totale de lits est concentrée sur les **4 communes** de Chorges, Embrun, Les Orres et Savines le Lac

Répartition des lits touristiques par type d'hébergement en 2019



Répartition des lits touristiques par commune en 2019



Source : INSEE, RP 2020

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

L'hébergement touristique: une activité en évolution

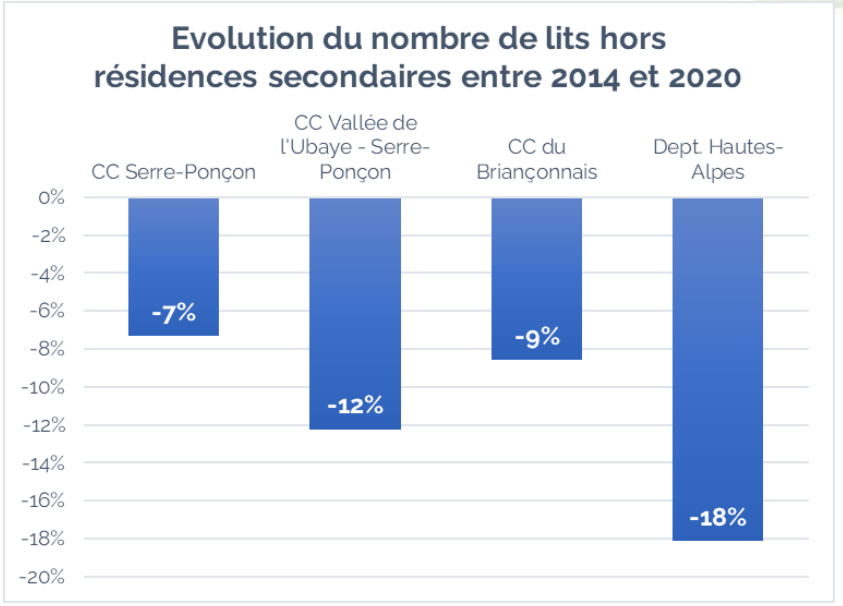
- Le nombre de lits touristiques hors résidences secondaires connait une forte baisse sur Serre-Ponçon, mais moins marquée que dans les territoires voisins ou dans l'ensemble du département.

- Le nombre de résidences secondaires est en augmentation sur la même période, une hausse constatée également à échelle départementale

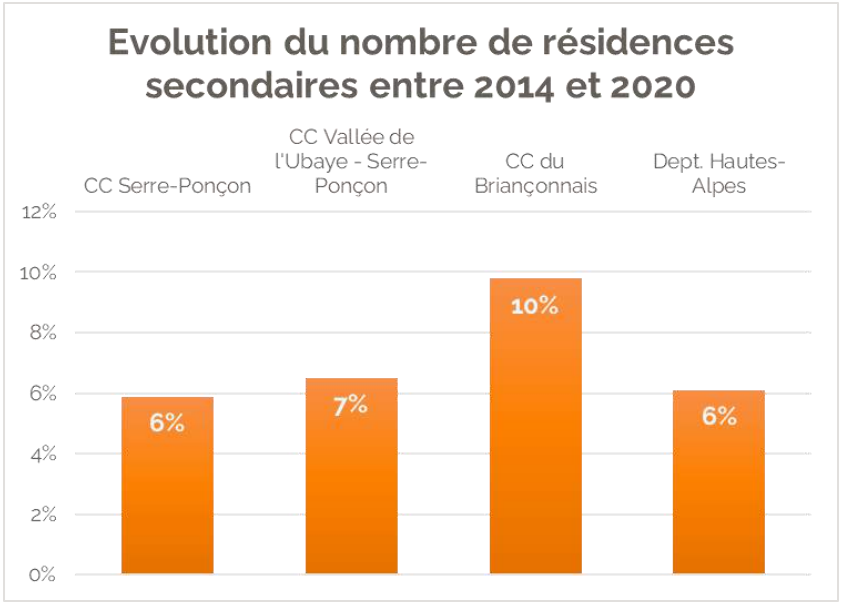
- Selon ces données du recensement, estimations entre 2014 et 2020:

    - 1 400 lits «perdus» hors résidences secondaires
    - 2 800 lits «gagnés» en résidences secondaires

Des évolutions qui ne laissent pas présager du niveau d'occupation de ces hébergements (lits chauds, tièdes, froids…)



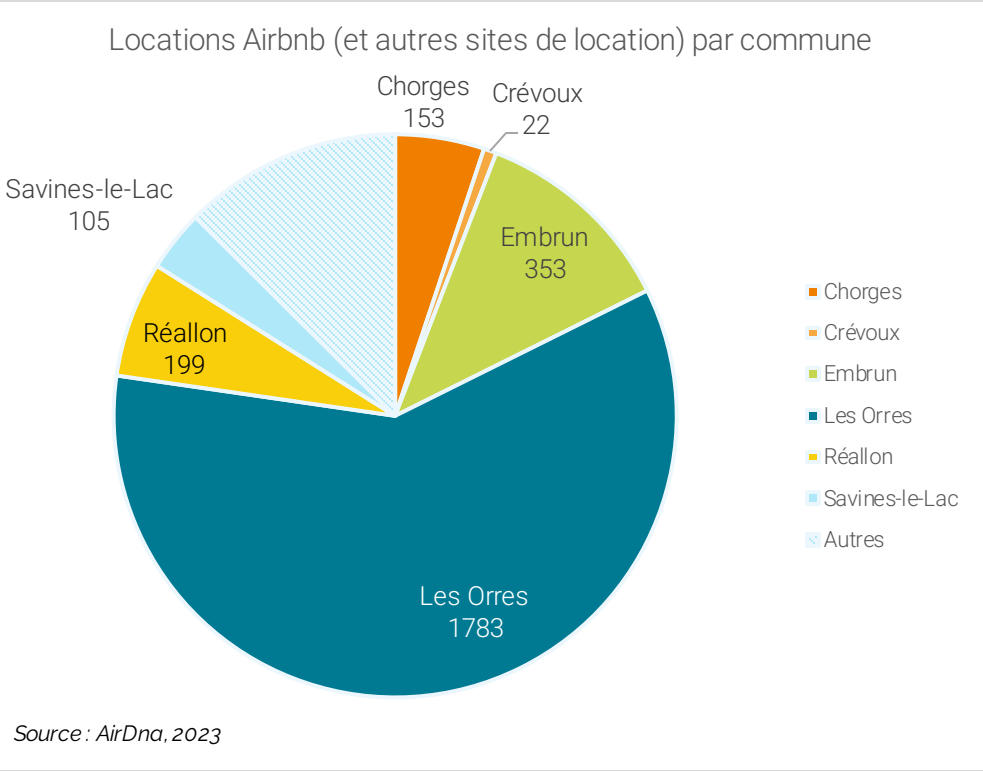
Source : INSEE, RP 2020



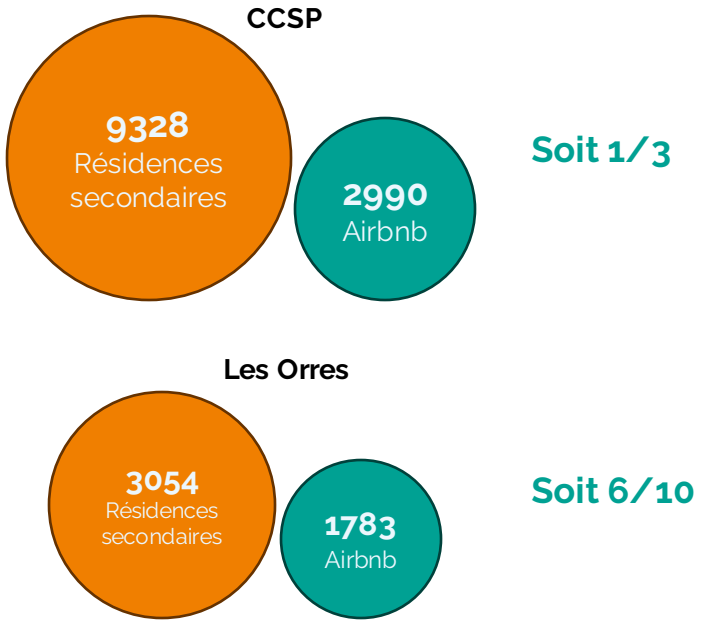
Source : INSEE, RP 2020

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Le poids important d'AirBnb et des résidences secondaires dans l'offre d'hébergement touristique



Source : AirDna, 2023



- **2990 logements Airbnb** dans la CC de Serre-Ponçon dont **60% sont situés aux Orres**
- Avec 5,8 lits en moyenne (données Airdna), une offre de **17 500 lits sur Airbnb, dont 10 000 aux Orres (sur un total, tous modes d'hebergements confondus de 19 000 lits aux Orres)**

Au regard de l'importance du parc de résidences secondaires, on peut considérer que l'essentiel de l'offre Airbnb concerne ces logements

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

L'agriculture

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Un territoire agro-pastoral

Une identité agricole marquée

30 546 ha de terres agricoles et de pâturages > 49% de la CCSP

220 exploitations

464 emplois

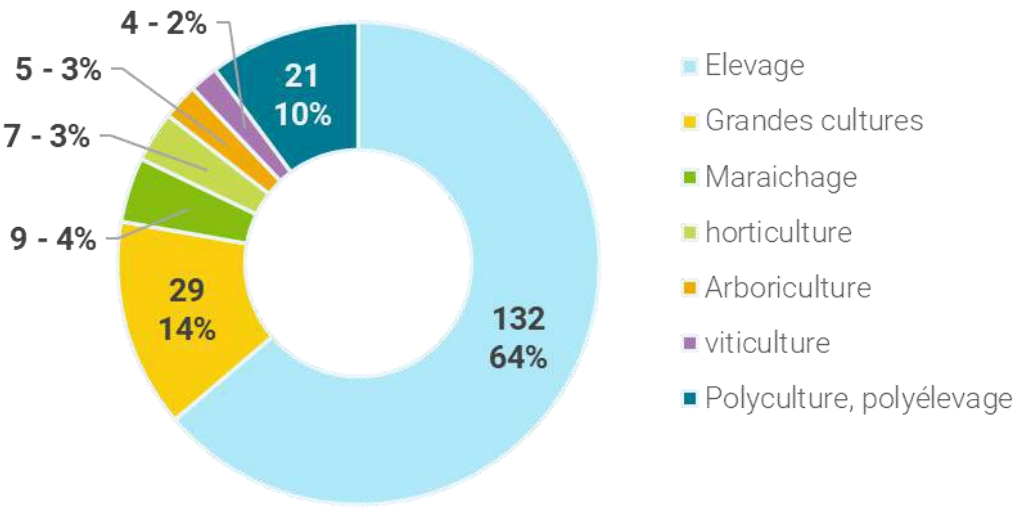
L'élevage, une filière prépondérante mais fragile

97% des surfaces, 64% des exploitations

Un rôle important dans l'entretien des paysages et la gestion écologique des milieux d'altitude

Des surfaces valorisées en hausse (+6% en 10 ans) mais une baisse du nombre d'exploitations (-14% depuis 2010)

Nombre et part des exploitations agricoles par orientations principales - RGA 2020



Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Des potentialités agricoles remarquables

Des conditions pédologiques complémentaires entre :

Des terres favorables à la diversité culturale en fond de vallée (fourrages, maraichage)

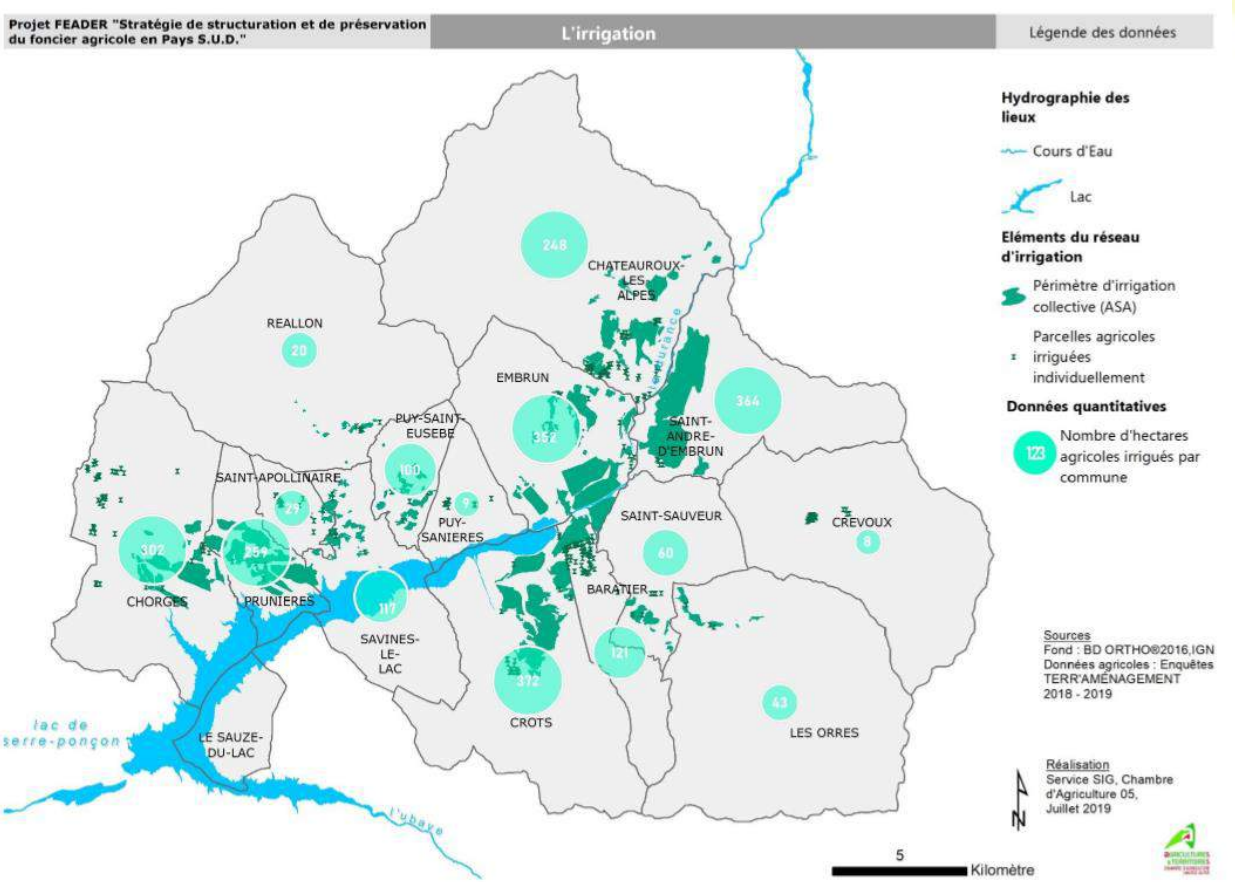
Des secteurs d'altitude privilégiés pour l'élevage

D'importants équipements hydrauliques

2 447 ha de terres irriguées

Projet d'irrigation/aspersion à Châteauroux-les-Alpes

Projet d'irrigation de Prunières



Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Une diversité de production en lien avec les enjeux alimentaires

D'autres filières participant à la diversité des productions

- Le maraichage, une filière qui se développe (nombreuses demandes d'installation)
- Des vergers dans les vallées (pommes/poires)
- Des vignes sur les adrets

Une relative déconnexion entre production et consommation locales

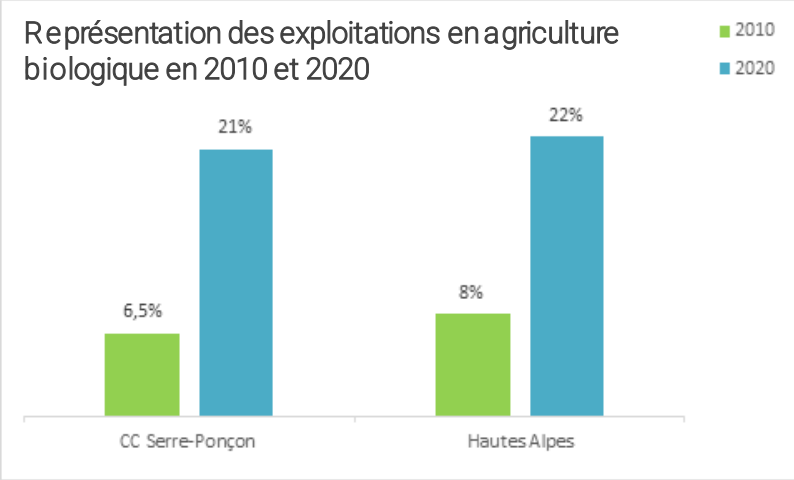
- Des productions locales qui s'écoulent **majoritairement** via des circuits longs (grande distribution, export à l'international)
- Un potentiel de valorisation en circuits courts en lien avec les enjeux alimentaires se développe : **43% des exploitations valorisent en circuits courts > en hausse de 37% en 10 ans**

De nombreuses démarches de qualité et de diversification

46 exploitations en agriculture biologique
en 2020 > **18% de la SAU**

28 exploitations valorisant sous d'autres signes de qualité (AOP, IGP, Label rouge)

46 exploitations avec des activités de diversification (agritourisme, énergie renouvelable) > **+31% en 10 ans**



Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Le profil des exploitations en mutation

Des exploitations de plus en plus grandes

-11% d'exploitations depuis 2010

56 ha en moyenne (+16% en 10 ans)

Des fermes « familiales » en régression au profit de grandes exploitations

Baisse des petites et micro-exploitations

Des exploitations individuelles majoritaires (**73%** en 2020), mais en recul de **13%** en 10 ans

Une main d'œuvre familiale en recul au profit des coexploitants et saisonniers

Une profession qui rajeunit …

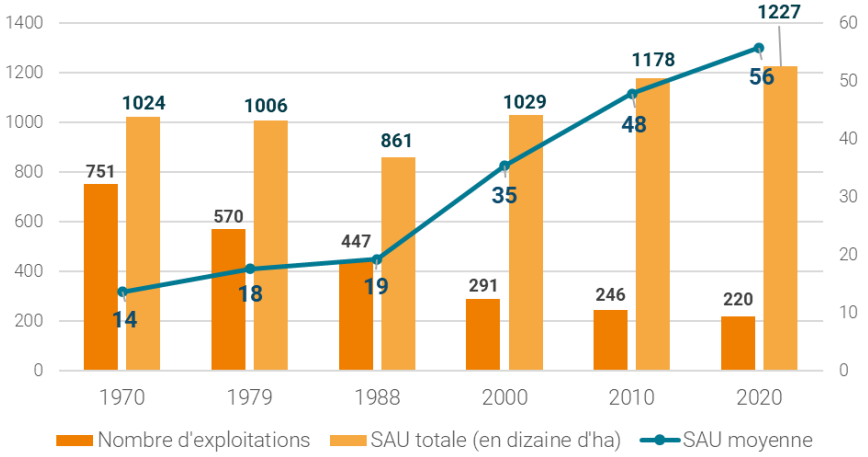
47,6 ans de moyenne d'âge

1 exploitant sur 3 à moins de 40 ans

… mais des incertitudes persistantes liées à la transmission des exploitations

¼ des exploitations concernées par un enjeu de transmission, dont 80% sans transmission assurée

Evolution du nombre d'exploitations et de la SAU depuis 1970 Source : Agreste - Recensement agricole 2020



Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

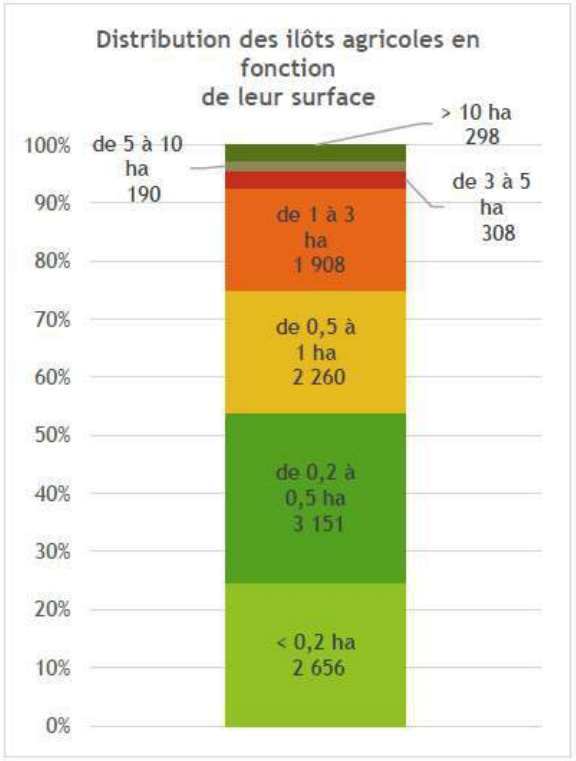
Un foncier caractéristique des territoires de haute montagne

Un foncier agricole peu fonctionnel

- **¾ des îlots agricoles** font moins de 1 ha
- Des exploitations composées d'îlots souvent dispersés, à distance des bâtiments agricoles

L'accès au foncier, une problématique majeure

- **73 hectares** de terres agricoles consommées entre 2010 et 2020
- De nombreuses demandes d'installations (notamment pour le maraichage), mais une disponibilité foncière inférieure aux besoins
- Une initiative de protection foncière : ZAP de Baratier
- Des problématiques de friches agricoles (Saint-Apollinaire, Pontis) et d'enfrichement sur les reliefs



Des défis contemporains à intégrer :

- **Une agriculture vulnérable face au changement climatique** : ressources en eau, vulnérabilité des cultures et des troupeaux à la chaleur, multiplication des aléas climatiques
- **Un secteur d'activité particulièrement dépendant aux énergies fossiles**

DYNAMIQUES TERRITORIALES

Principaux enjeux

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

- **Développer l'économie « productive » et optimiser le potentiel d'accueil des espaces d'activités**
- **Contenir le développement commercial périphérique et favoriser le commerce de centre-ville.**
- **Veiller à un développement équilibré entre population active et emploi pour limiter les déplacements quotidiens.**
- **Assurer la pérennité de l'offre touristique et diversifier l'offre pour un tourisme 4 saisons**
- **Accompagner les besoins des filières agricoles et agro-alimentaires face aux pressions foncières sur les terres agricoles**
- **Pérenniser et renforcer les atouts de l'agriculture locale notamment l'irrigation**
- **Adapter les pratiques sylvicoles aux impacts du changement climatique**
- **Réfléchir à un partage de l'espace forestier pour éviter les conflits d'usages**

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

ANNEXES

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Documents ressources (études et bases de données)

CCSP :

- Diagnostic territorial CCSP dans le cadre du CRTE (Contrat de Relançe et de Transition Ecologique), 2021
- Diagnostic habitat, 2021
- Diagnostic sur le logement saisonnier, 2020
- Parc locatif social
- Plan de mobilité simplifié, 2022
- Schéma directeur cyclable, 2021
- Charte forestière, 2021
- Fiche territoriale synthétique Recensement Agricole, Agreste
- Données fibre et 4G, ARCEP, 2023

Pièces de l'ex-SCOT Pays-SUD :

- Etude agricole, 2014
- Etude logement
- Fiche Solaire
- Observatoire territorial
- Portrait de territoire

Documents des communes :

Communes :

- Les Orres : Diagnostic agricole
- Chorges, PVD
- Embrun, PVD
- PLU des communes concernées

Département :

- ADIL, Observatoire des loyers, 2021
- Projet Alimentaire Territorial (PAT) des Hautes Alpes, 2021
- Charte foncière des Hautes-Alpes, 2015

Site internet :

- The Shift Project : à compléter
- https://www.ccserreponcon.com/
- https://www.serreponcon.com
- http://www.smadesep.com

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

ATELIER DYNAMIQUES TERRITORIALES – JEUDI 9 NOVEMBRE 13H30-16H

SALLE LA BARATONNE – BARATIER

Ordre du jour

Présentation des principaux constats/enjeux du diagnostic aux élus, et aux partenaires du territoire, au travers une présentation en plénière (AUPA) et un temps de travail en ateliers. Ce temps de travail vise à recueillir les remarques et les demandes de compléments sur le diagnostic réalisé, et à opérer une première hiérarchisation des enjeux ressortant du diagnostic.

L'atelier « dynamiques territoriales » développera les thématiques suivantes : développement économique, tourisme, agriculture.

Principaux échanges

1- COMPLEMENTS DEMANDES SUR LE DIAGNOSTIC / REACTIONS DES PARTICIPANTS

<u>Dynamique du tissu économique</u>

Vérifier s'il n'y a pas un biais statistique lié à l'intégration de Chorges à la CCSP sur les statistiques sur les emplois.

Attention à faire le lien avec les enjeux en matière de logement pour accueillir les actifs : nécessité de développer des outils en ce sens (exemple des Baux Réels Solidaires).

Zones d'Activités Economiques

Les participants ont pointé un **enjeu de disponibilité de foncier économique** sur le territoire, en notant que les zones d'activités économiques existantes disposaient de foncier sous-utilisé, pouvant être optimisé. Afin de répondre à ces enjeux, la nécessité de **développer des outils de maîtrise foncière dans les ZAE** a été mise en avant.

Enfin, les participants ont noté la **faible qualité paysagère des ZAE du territoire** : leur réhabilitation est nécessaire, de même qu'un travail sur l'amélioration de l'impact paysager de la signalétique et de la publicité.

Répartition des activités économiques du territoire

Sur la localisation des ZAE et la répartition des activités économiques, les participants ont pointé la nécessité de développer cette réflexion dans le SCoT pour assurer un équilibre du territoire. En effet, il est noté qu'en matière d'installation, il est à noter que la demande se porte plutôt sur Chorges/Savines-le-Lac, plutôt sur des recherches de bâtiments (beaucoup d'artisanat) : 200/300m& avec de petits bureaux, idéalement des bâtiments modulables.

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Néanmoins, il existe également des demandes pour du foncier économique dans les communes de montagne et les stations.

Les participants remarquent que le travail de la CCSP sur les tiers lieux pourra être un outil pour répondre à cet enjeu de répartition des activités économiques.

Tourisme

Hébergements touristiques

En matière d'hébergements touristiques autour du lac, les participants notent l'absence de foncier disponible pour la création d'hébergements touristiques. Néanmoins, une sur-représentation des hôtelleries de plein air est remarquée : il y aurait de la place pour des projets d'hébergements touristiques.

Les participants notent une évolution du modèle de l'hébergement touristique : des résidences de tourisme vers les lits tièdes (via airBnB notamment…), avec des besoins de développement des conciergeries et un travail d'animation pour inciter les propriétaires à louer leurs biens.

La rénovation de l'immobilier de loisir est essentielle sur le territoire. A ce titre, il faut vérifier si l'interdiction de mise à la location des logements énergivores concerne les hébergements touristiques.

Logement saisonnier

En matière de logement saisonnier, il est à noter que la convention Etat/CCSP sur le sujet est en cours de révision. Néanmoins, beaucoup de saisonniers vivant sur le territoire : la problématique est plutôt celle d'e l'accès au logement de manière plus large.

Il est rappelé que le tourisme est la base économique du territoire. Il est proposé d'inventorier les projets en cours et de réaliser un travail spécifique sur les enjeux touristiques de la CCSP.

Les participants ont également relevé la nécessité de changer les pratiques du territoire en lien avec le dérèglement climatique pour pérenniser le tourisme sur le territoire.

Agriculture

L'installation des agricultures sur le territoire est une problématique importante : il y a beaucoup de demandes mais peu de foncier disponible. Il serait intéressant de conduire un travail d'identification des friches agricoles et des biens sans maîtres avec la Safer pour regagner des perspectives.

Les participants notent que les bâtiments agricoles installés en cœur de hameaux ont été délocalisés pour éviter les nuisances, ce qui pose désormais problème avec l'application de la loi littoral.

Les participants remarquent également une évolution des cultures sur le territoire, notamment une reprise des vignes.

Sur la forêt, les participants notent la nécessité d'éviter l'enfrichement pour que les parcours restent praticables, notamment pour les ovins : garder des forêts ouvertes, entretenues pour permettre l'élevage, l'accès aux alpages.

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Les participants point également le fait que sur le territoire, il y a essentiellement des résineux, ils sont sensibles aux parasites : il faudrait donc diversifier les essences, les mélanger pour une forêt plus résistante (pins du Liban) aux parasites, aux incendies.

Plusieurs participants notent un manque en matière de magasin de producteurs locaux, réflexion à intégrer dans le SCoT.

2- HIERARCHISATION DES ENJEUX

Enjeux	Nb gommettes
Assurer la pérennité de l'offre touristique et diversifier l'offre pour un tourisme 4 saisons	23
Développer l'économie «productive» et optimiser le potentiel d'accueil des espaces d'activités	15
Contenir le développement commercial périphérique et favoriser le commerce de centre-ville.	14
Pérenniser et renforcer les atouts de l'agriculture locale notamment l'irrigation	13
Accompagner les besoins des filières agricoles et agro-alimentaires face aux pressions foncières sur les terres agricol	11
Veiller à un développement équilibré entre population active et emploi pour limiter les déplacements quotidiens.	9
Réfléchir à un partage de l'espace forestier pour éviter les conflits d'usages	5
Adapter les pratiques sylvicoles aux impacts du changement climatique	1

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

SCOT de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon

Les enjeux environnementaux

Atelier du 10 novembre 2023

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

CR0

Déroulement de la séance

- **Objectif : compléter, préciser, ajuster les thématique environnementales clefs qui constitueront la base du projet de SCoT**
- **9h35 Mot de bienvenue**
- **Déroulement en quatre temps :**
  - Phase 1 : Présentation en plénière de l'état initial de l'environnement (30 min)
  - Phase 2 : Atelier en groupes de travail (3/4h à 1h)
    - -Identifier les enjeux par thématiques en groupe de travail
    - -Les hiérarchiser
  - Phase 3 : Restitution par groupe (5 à 10 min maximum par groupe)
  - Phase 4 : Consolidation et synthèse (5 à 10 min)
- **12h30 Clôture de l'atelier**

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Diapositive 2

CR0 Lucille, devrais-je rajouter une slide avec la présentation d'Ecovia et moi-même
Catherine Reffet; 2023-09-20T06:43:12.257

LN0 0 Je dirais oui, faire rapide mais que les élus vous situent
Lucille Nivou; 2023-09-28T09:09:22.960

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

CR0

Des enjeux environnementaux selon douze thématiques pouvant servir d'appui aux orientations stratégiques du SCoT


SITES ET SOLS POLLUÉS


LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE


GESTION ÉCONOME DE L'ESPACE



RESSOURCES EN EAU


POLLUTION DE L'AIR


PAYSAGES ET PATRIMOINE



RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES


MAÎTRISE ET VALORISATION DE L'ÉNERGIE


NUISANCES SONORES


MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITÉ


PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS


RESSOURCES MINÉRALES

Identification et hiérarchisation d'enjeux

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Diapositive 3

CR0 À voir si on fait par une interaction en ligne ou en direct
Catherine Reffet; 2023-09-20T07:25:35.534

LN0 0 Avez-vous besoin de matériel particulier ? Si besoin d'internet il faut que je vérifie si la salle est équipée
Lucille Nivou; 2023-09-28T09:09:46.572

LN0 1 En quoi consiste cette animation ?
Lucille Nivou; 2023-09-28T09:10:10.472

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
SERRE-PONÇON

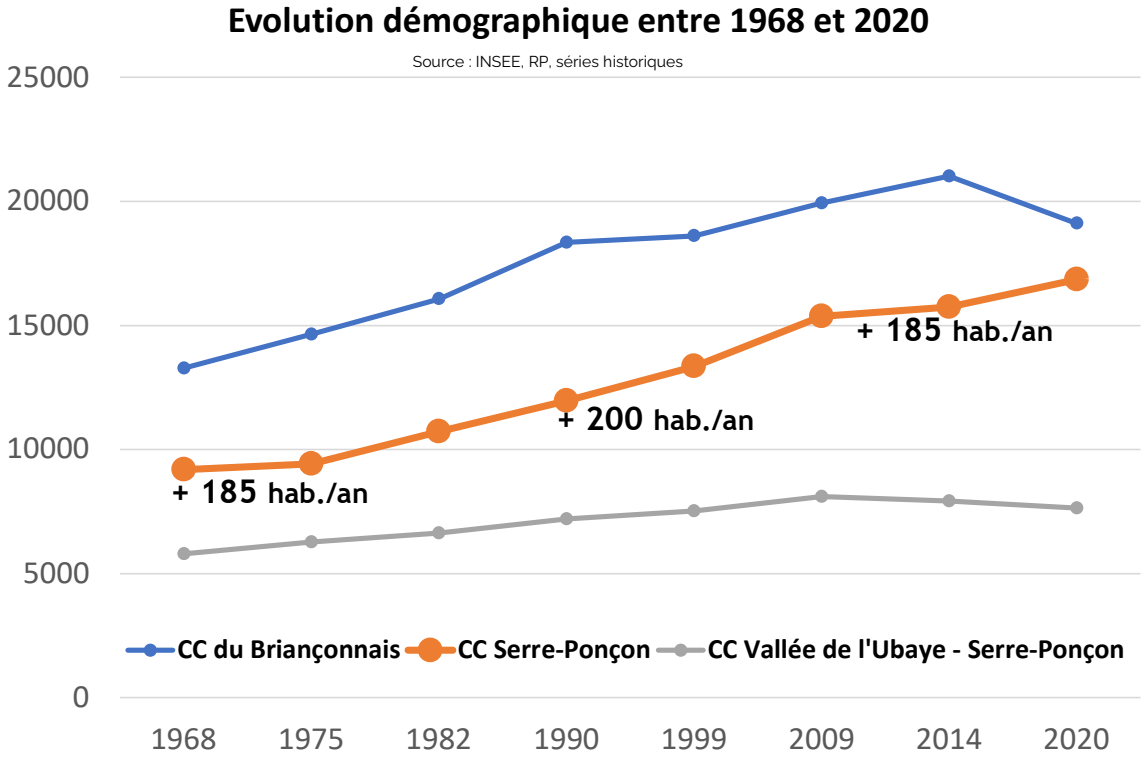
SCOT
► AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Phase 1 : Synthèse de l'état initial de l'environnement et enjeux

ecovia

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Un territoire présentant une croissance démographique

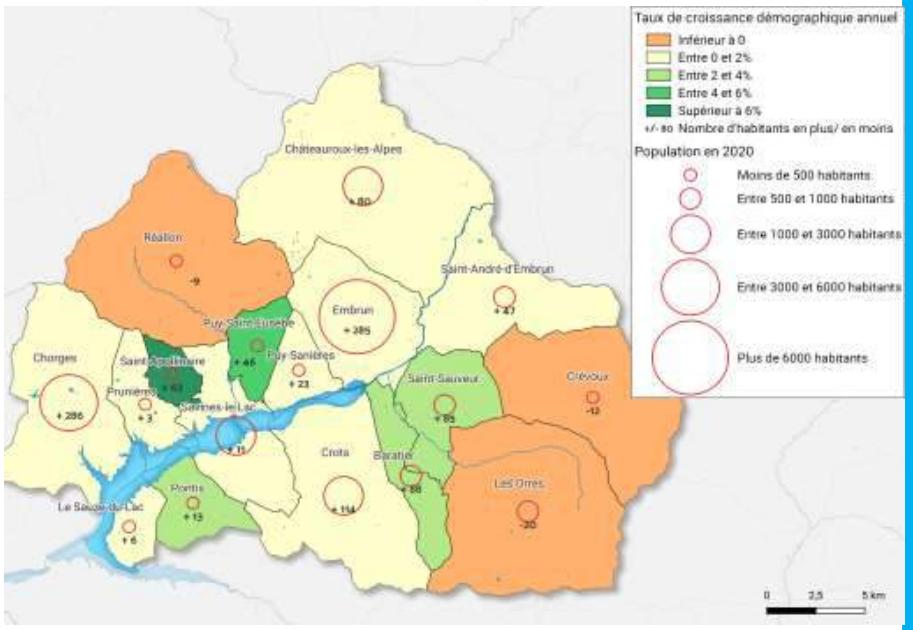


+ 1,1% entre 2014 et 2020

+ 1 100 habitants

+ 0,1%

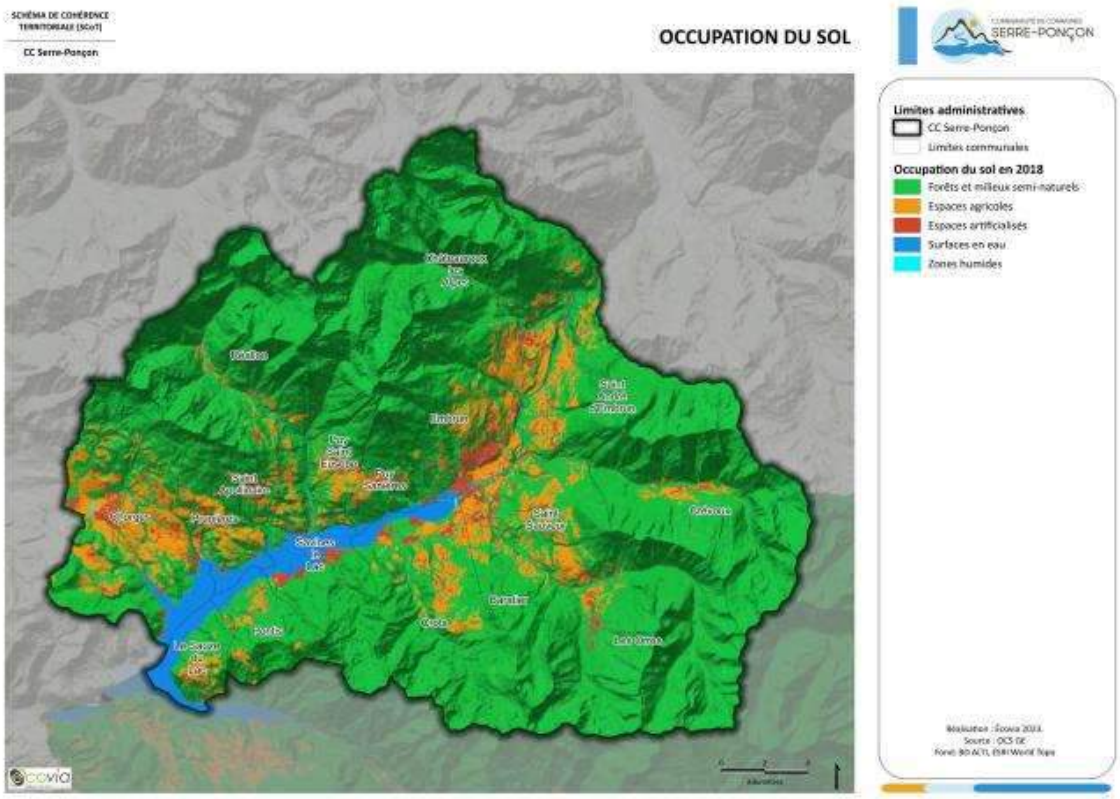
Hautes-Alpes
le département



Une population multipliée par 5 en haute saison

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Milieu physique et occupation des sols



➔ **Préserver la naturalité du territoire :**

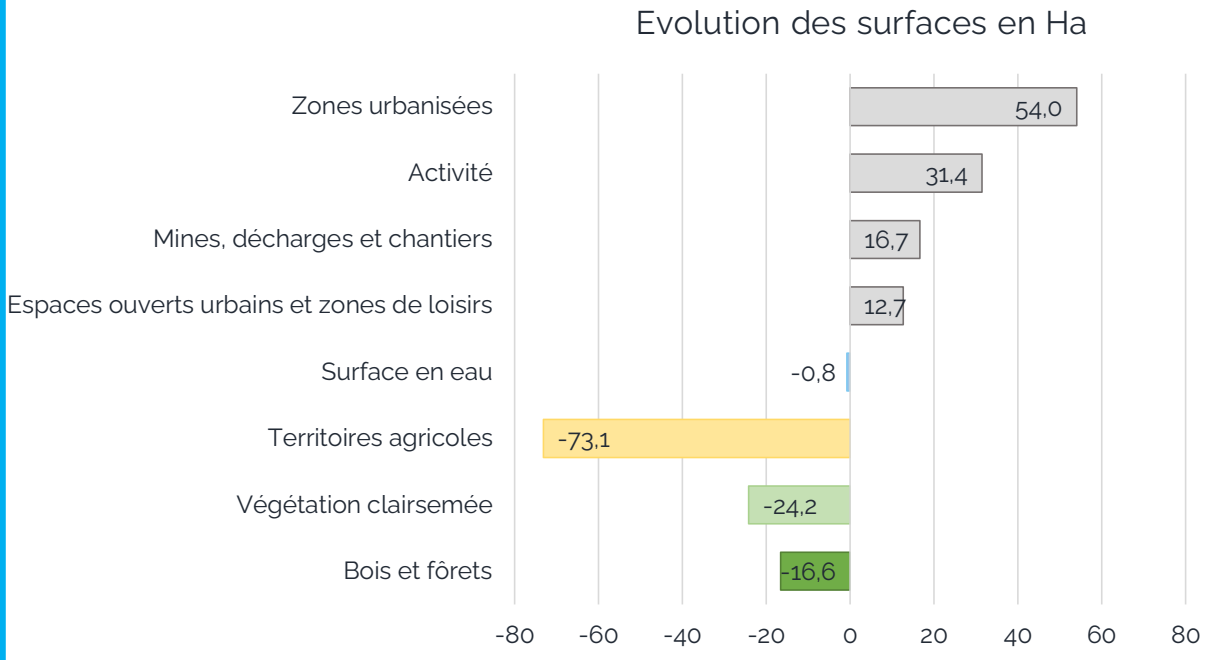
- Les forêts et milieux semi-naturels représentent 83% de la superficie
- les espaces agricoles (10%), les espaces artificialisés (3,4%), les plans d'eau et zones humides (3,5%).
- Enjeu très fort de préservation des espaces naturels et forestiers face à l'artificialisation.

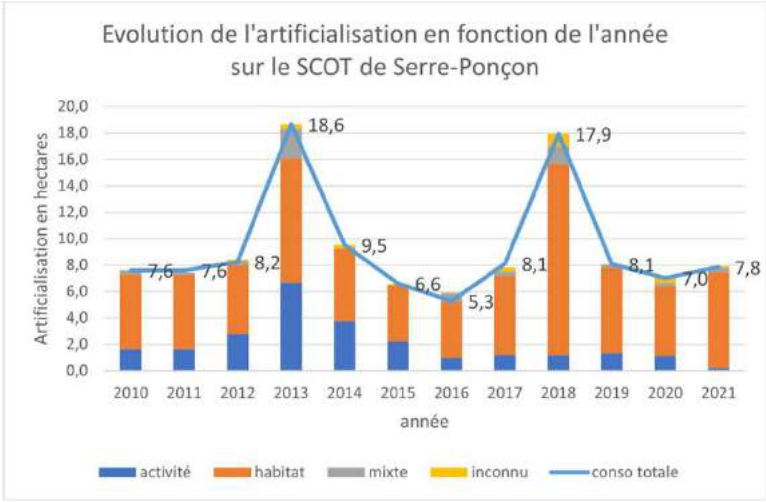
Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Une consommation élevée au détriment des espaces agricoles

LN0

⇔ Réduction de la consommation d'espace dans le cadre d'une trajectoire ZAN (Zéro Artificialisation Nette) à adapter pour la CCSB





- **Près de 115 ha** d'espaces naturels et forestiers ont été artificialisés entre 2011 et 2020.
- **63%** de la consommation au détriment des espaces agricoles
- Prédominance de l'artificialisation pour l'habitat (79,3%) et l'activité économique (22%)

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Diapositive 7

LN0 CCSP

Lucille Nivou; 2023-11-07T11:24:38.944

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

LN1

Climat local et changement climatique

➔ Climat très variable sur l'intercommunalité

- Climat typique méditerranéo-montagnard
- Diversité des climats en fond de vallée et en altitude du fait du gradient d'altitude important (de 780 m à 3 120 m)
- Territoire fortement vulnérable : les climats méditerranéens et montagnards sont les plus sensibles au changement climatique

=> Menaces sur le modèle économique et les ressources

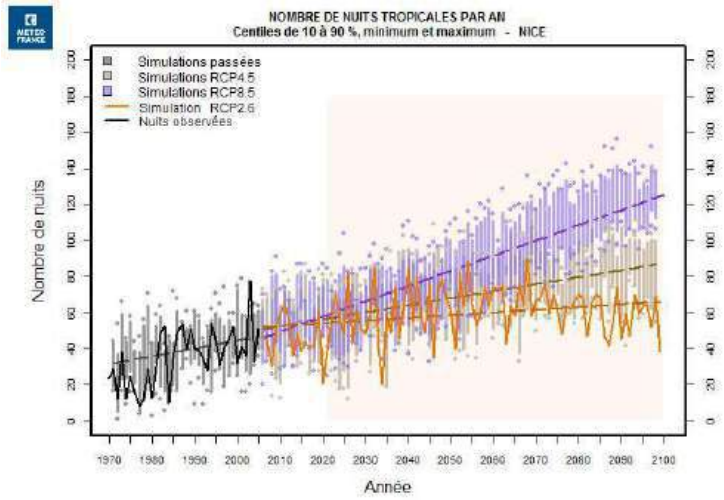
Les secteurs exposés aux risques naturels s'étendent (incendie, RGA, inondations), les conflits sur l'eau augmentent, les écosystèmes notamment forestiers sont fragilisés ainsi que les productions agricoles.

➔ Adapter le territoire et l'urbanisme aux nouvelles contraintes climatiques et à leurs conséquences

- Augmentation de la température moyenne, des périodes caniculaires et modification des régimes pluviaux (cumuls annuels en baisse et épisodes de précipitations extrêmes)
- Phénomènes météorologiques décalés ou intensifiés (canicules, sécheresses, pluies, tempêtes)

Tendances moyennes des températures :
- **Hiver :** + 0,2° C par décennie
- **Eté :** + 0,4 à 0,5° C par décennie

Tendances moyennes des nuits chaudes :
- **Années 60 :** de 10 à 15 nuits
- **Années 2000 :** 40
- **Années 2085** :
  - Scénario « Laisser faire » : 125 nuits
  - Scénario « Médian » : 75 nuits
  - Avec politique climatique : **50 nuits**



Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Diapositive 8

LN0 Prendre la station météo de Bourg St Maurice
Lucille Nivou; 2023-11-07T11:25:45.908

LN1 Au-delà des nuits chaudes, a-t-on des éléments sur les cumuls de précipitation ?
Lucille Nivou; 2023-11-07T11:46:33.868

CR1 0 Voir texte entre parentthèse
Catherine Reffet; 2024-01-09T07:15:27.406

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Le patrimoine paysager, architectural et historique

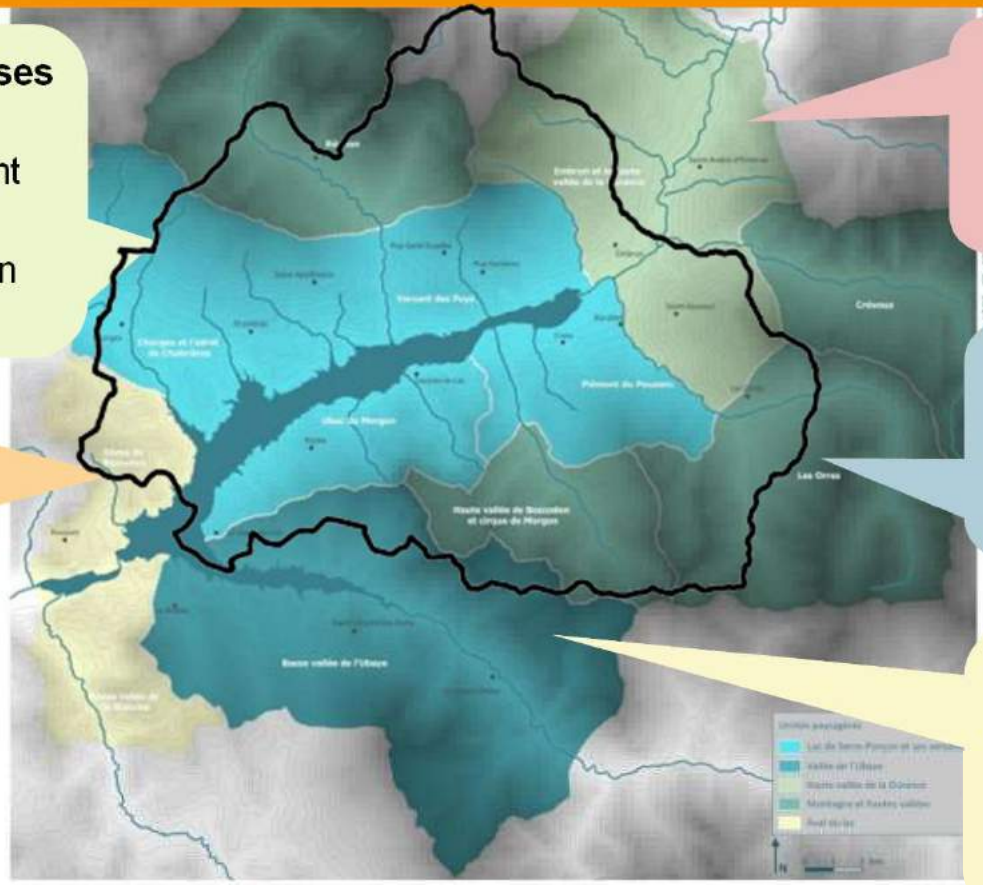
Le lac de Serre-Ponçon et ses versants

- ➔ Mitage du paysage notamment en bord de lac
- ➔ Dispersion de l'habitat au sein des entités agricoles

L'aval du Lac

- ➔ Rupture visuelle due au barrage entre la vallée de la Durance, le lac de SP et le lac de compensation

3 sites inscrits (10 300 ha) et
4 sites classés (160 ha)



Haute Vallée de la Durance

- ➔ Développement urbain pavillonnaire et des zones d'activités

Montagne et hautes vallées

- ➔ Forte déprise agricole en faveur du bâti urbain + implantation de stations de ski

Basse vallée de l'Ubaye

- ➔ Développement de structures touristiques sur les berges du lac et les secteurs ayant un lien visuel avec le lac

⇔ **Un diagnostic paysager engagé sur le volet paysage**

Source : Diagnostic du Plan de Paysage de Serre-Ponçon, 2015

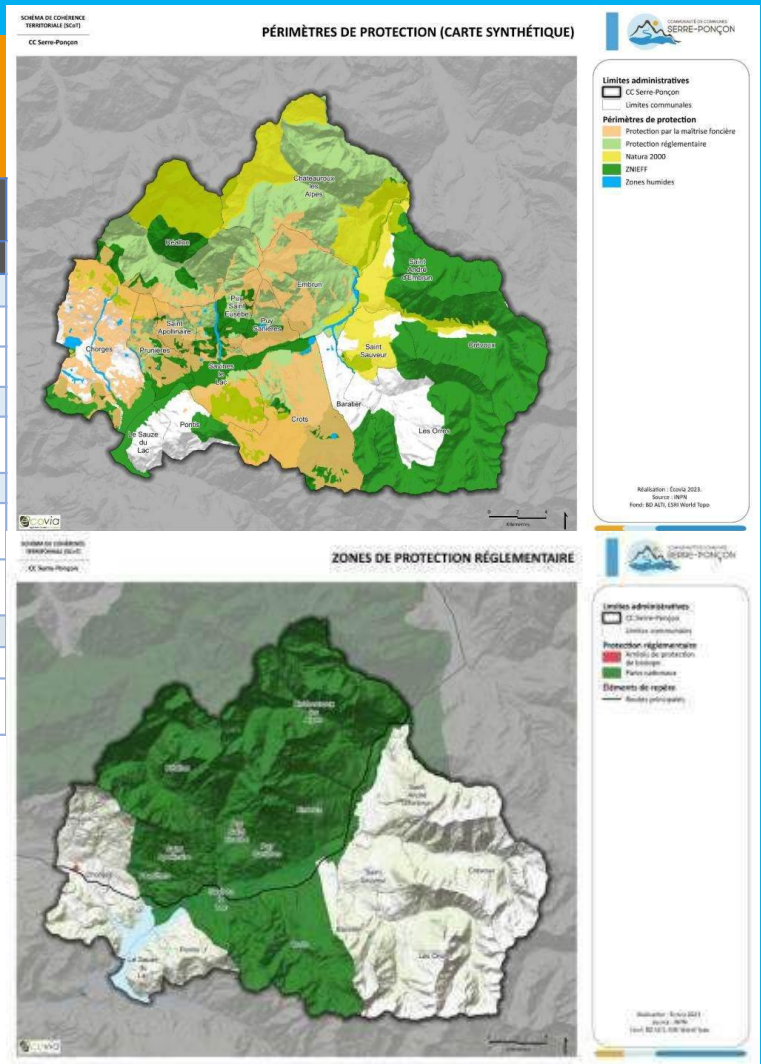
Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Les milieux naturels et la biodiversité

➔ Préserver la richesse patrimoniale

- 14 % en ZNIEFF 1 (non protégé)
- Parc National des Ecrins couvrant plus de la moitié du territoire (53%), 9 communes
- 4 sites Natura 2000 et 3 ENS
- Un cours d'eau classé au titre du L214-17 du Code de l'Environnement
- Pressions du changement climatique (température et pluviométrie) et de fréquentation des espaces naturels

Types de protection	Nombre	Recouvrement du territoire	
		(en ha)	(en %)
Inventaires Patrimoniaux			
ZNIEFF Terre de Type 1	19	8568	14
ZNIEFF Terre de Type 2	11	23 475	38
Protection contractuelle			
NATURA 2000 - Directive Habitats et Oiseaux	4	12438	20
Protection par la maitrise foncière			
Site du conservatoire du littoral	2	<0,02	10
Espace naturel sensible du département	3	1261	2
Protection règlementaire			
Parc National des Ecrins		33074	53
Arrêté de protection de biotope	1	15	0,02



➔ Assurer la cohabitation des enjeux de biodiversité avec le tourisme et l'activité pastorale

➔ Préserver la fonctionnalité écologique du territoire

- 73 zones humides couvrant 1 630 ha soit 3% du territoire :
  - 848 ha de cours d'eau et ripisylves
  - 782 ha de marais ou anciens marais aménagés, plans d'eau etc…

⇔ identifier un projet de trame verte et bleu dans le SCoT : quelles protections des continuités écologiques ? Quelles activités compatibles ?

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

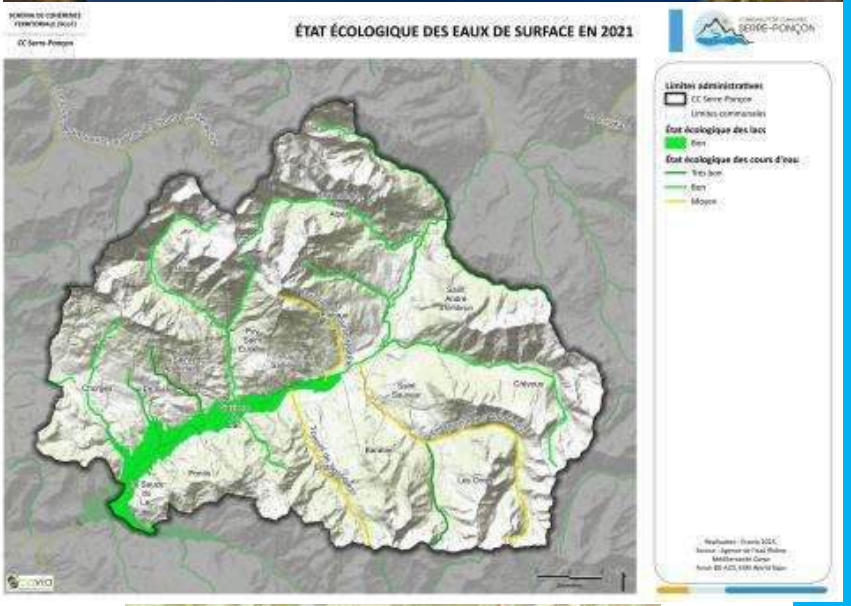
LN1

Les milieux aquatiques



➔ Préserver le bon état global des masses d'eau

- Hydrographie très diverse et importante : le lac emblématique de Serre-Ponçon et 17 cours d'eau
- Milieux aquatiques en bon état global par rapport aux standards régionaux et français.
  - **Masses d'eaux superficielles** : 100% en bon état chimique
  - Sur les 18, 2 en très bon état écologique, 13 en bon état écologique (dont le lac), 3 en état moyen
  - Sites de baignade : tous d'excellente qualité
  - **Masses d'eaux souterraines** : 100% en bon état chimique et quantitatif
- Variations du niveau du lac → production hydroélectrique



774.84 m NGF	-0.16 m	-5.16 m
(p/r niveau mer)	(p/r min 775m)	(p/r max 780m)

Hauteur du lac le 20/09/23



Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Diapositive 11

LN0 A quoi correspond la 2nde carto ? + la remarque sur la baisse du niveau du lac est-elle liée à l'été 2022 ou est une remarque générale ? Le fait que le lac soit plus bas au 20 septembre n'est pas anormal, la baisse est entamée après l'été
Lucille Nivou; 2023-09-28T09:15:21.473

LN1 Peut-on avoir une carto de synthèse sur les enjeux environnementaux du territoire?
Lucille Nivou; 2023-11-07T11:46:56.782

CR1 0 Elle se trouve en annexe (slide 30)
Catherine Reffet; 2024-01-09T07:05:55.936

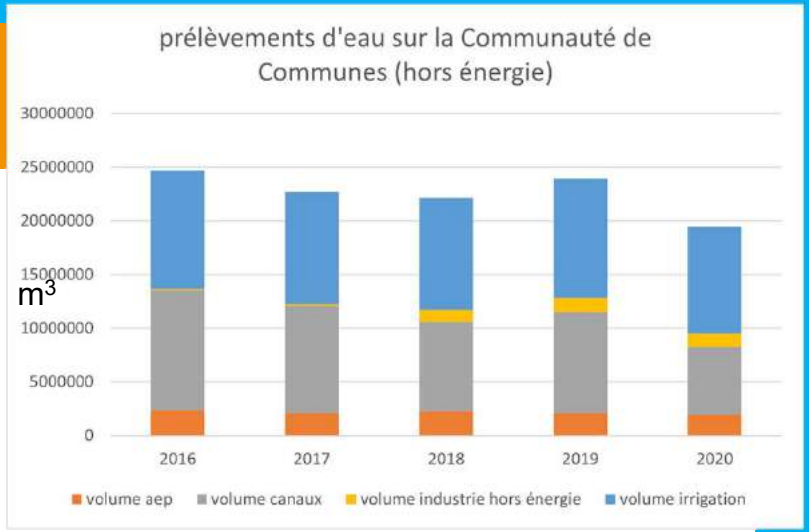
Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

LN2

Les usages de la ressource en eau

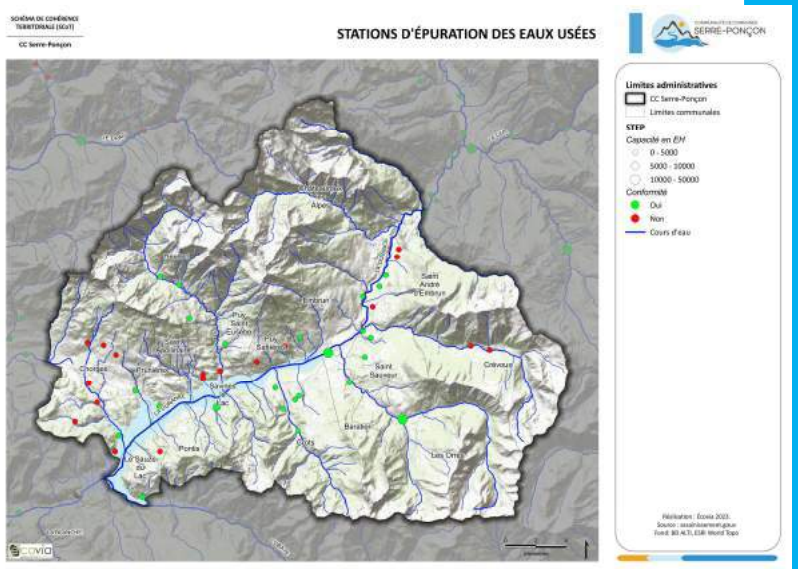
➔ Veiller à l'évolution des prélèvements d'eau potable

- -13% entre 2016 et 2021 pour l'eau potable
- -34% entre 2016 et 2021 pour les canaux
- + 343% entre 2016 et 2021 pour l'industrie (faible volume)
- -2% entre 2016 et 2021 pour l'irrigation
- Prélèvements restant élevés : 119 m^3/pers./an contre 82 m^3/pers./an en moyenne en France, usages nombreux et diversifiés. Pas déficitaire à l'heure actuelle.



➔ Assainissement : 40 STEP présentes sur le territoire

- Majoritairement de petite taille (de 50 EH à 18 000 EQH)
- Capacité totale bien supérieure à la population : 62 000 EQH (dimensionnement touristique)
- 1643 dispositifs d'assainissement non collectif
- Schéma directeur en cours d'étude



Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Diapositive 12

LN0 Sources
Lucille Nivou; 2023-09-28T09:18:19.976

LN1 Cette slide apparaît 2 fois
Lucille Nivou; 2023-11-07T11:27:10.938

LN2 Possible de remettre la carto des STEP et de leur état de conformité présentée en COPIL ?
Lucille Nivou; 2023-11-07T11:49:32.357

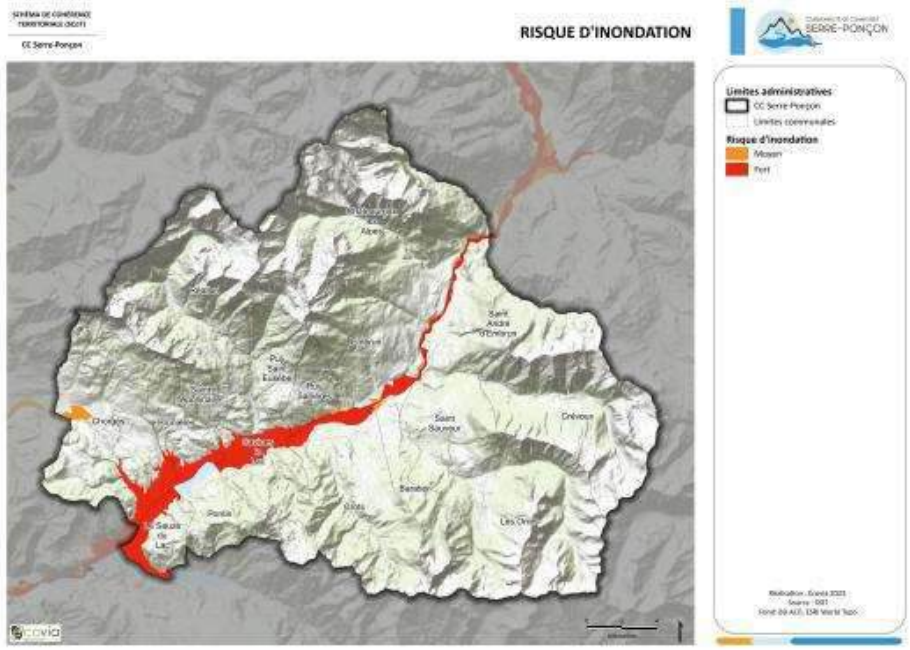
Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

LN0

Les risques naturels et technologiques

➔ Réduire l'exposition des populations aux risques naturels majeurs

- La **topographie variée** combinée aux particularités du climat montagnard est à l'origine d'une vulnérabilité importante aux risques naturels
- Les **communes sont exposées à de multiples risques** : inondations, mouvements de terrain et sismique, retrait-gonflement des argiles (30% du territoire), incendies (9 communes en risque fort), avalanches, risque industriel (4 communes), radon
- **Risque inondation fort**, lié au **lac de Serre-Ponçon. Une AZI présente sur le territoire**
- Coupures de route par des crues torrentielles ou glissements de terrain (RN94 à Chorges et Crots – torrent de Boscodon et Dévezet, glissements routes des Orres et route des Puys…)
- **PPRN** et **CIPTM** sur toutes les communes
- Le parc compte plus de 140 ouvrages à gérer (digues, barrages de correction torrentielle, protection…)



Sources : Géorisques

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

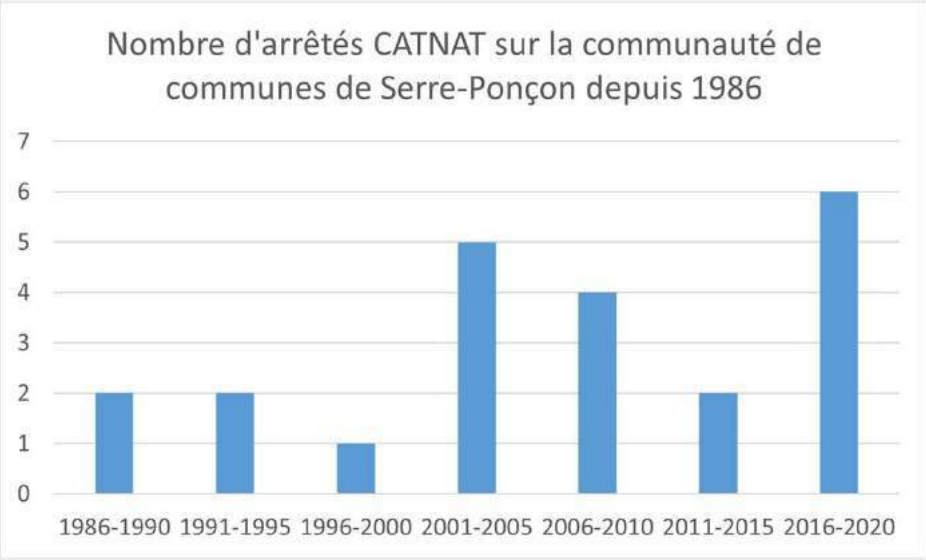
Diapositive 13

LN0 sources

Lucille Nivou; 2023-09-28T09:19:37.654

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Les risques naturels et technologiques



➔ **Anticiper l'évolution des risques liée à la vulnérabilité au changement climatique**

- Ces risques se combinent et s'intensifient avec le réchauffement climatique (augmentation des sécheresses et des pluies violentes)
- Augmentation de la fréquence des catastrophes naturelles entre 1985 et 2020, liée à la vulnérabilité du territoire aux changements climatiques.

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

LN1

Consommations et émissions énergétiques

➔ Organiser le territoire pour réduire les consommations d'énergie

- Consommation fluctuante, diminuant par habitant.
- Consommation importante de carburants due à une faible présence d'infrastructure de transports collectives et à la géographie locale.



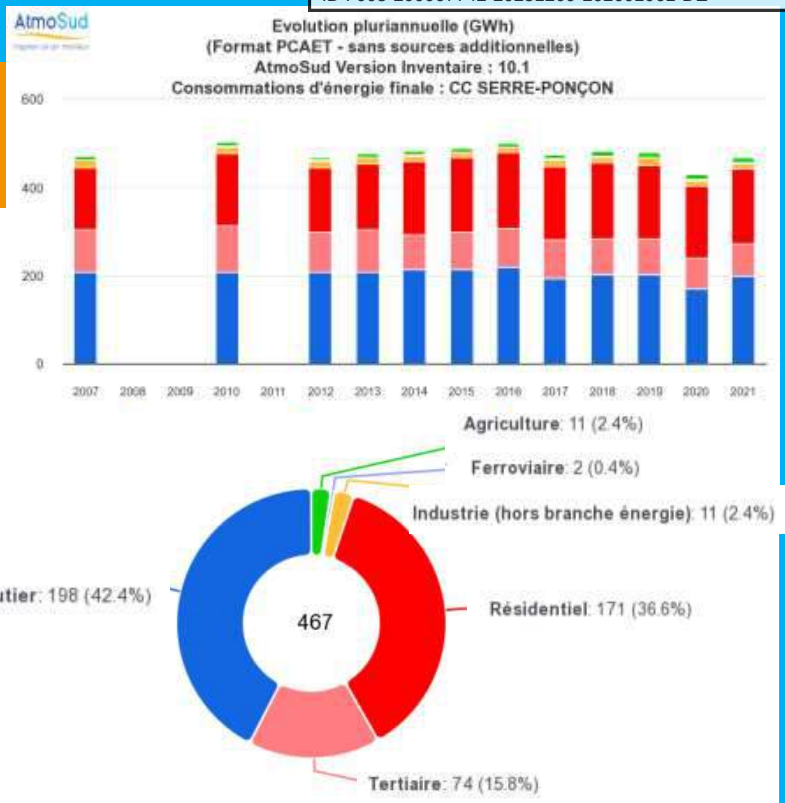
72% **des déplacements domicile-travail sont internes**



57% des navettes domicile-travail internes à la CCSP sont **intra communales**

80% **des déplacements domicile-travail internes effectués en voiture**

- Une consommation élevée du secteur résidentiel



- **28%** population en 2015 en situation de **vulnérabilité énergétique**

Un parc immobilier relativement jeune, sauf dans les centre-bourgs

- **1/3** du parc construit **avant 1970**
- **1/3** du parc construit **dans les années 1970 et 1980**
- **1/3** du parc a **moins de 30 ans**

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

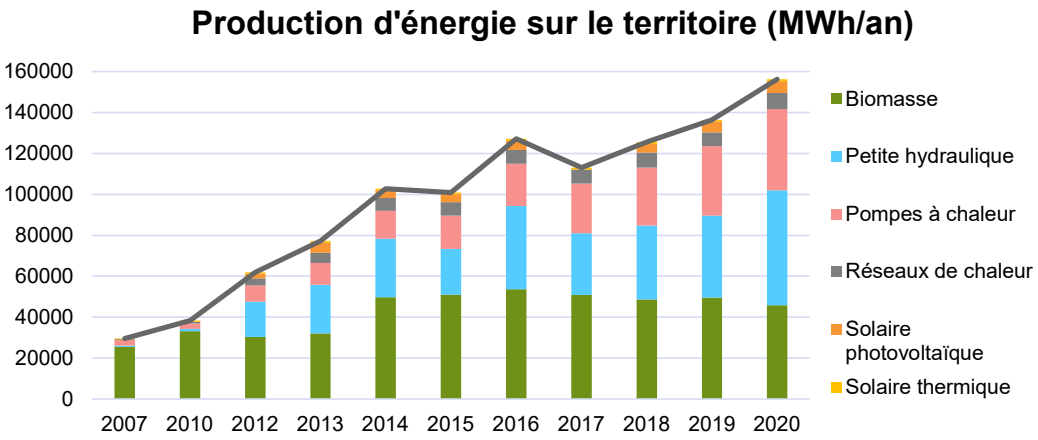
Diapositive 15

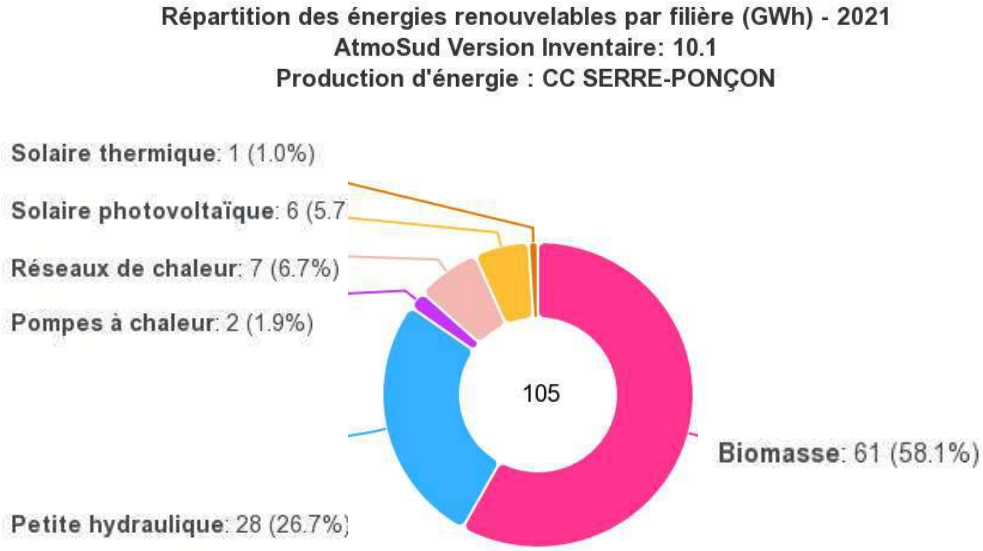
LN0 Sources + attention dernière remarque : je pense que la production du barrage n'est pas prise en compte sur le territoire, car le barrage est sur la commune de Rousset (CCSPVA)
Lucille Nivou; 2023-09-28T09:20:11.430

LN1 Enlever les éléments sur le DPE et le parc de logements => échantillon très faible donc peu fiable
Lucille Nivou; 2023-11-07T11:28:12.372

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Consommations et émissions énergétiques





➔ Continuer de développer le mix énergétique

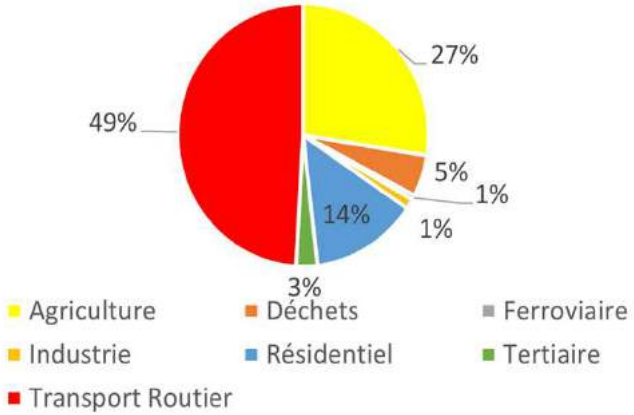
- L'intercommunalité productive d'ENR
- Petite hydraulique et production de bois énergie

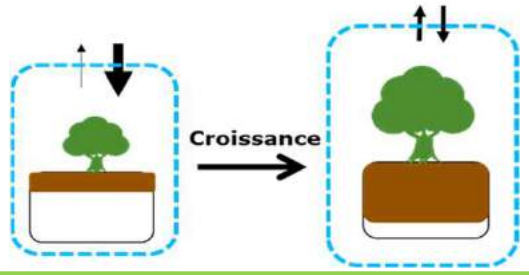
Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Emissions de GES

Emissions GES (2019) : 103 kt eqCO_2

6,1 teqCO2/hab/an sur la CCSP contre
7,2 teq CO2/hab/an sur la région PACA





Séquestration carbone (2019) : 97,3 kt eqCO2 (95 % des émissions)

➔ **Favoriser des mobilités plus sobres (TC, nouvelles motorisations, covoiturage, mobilité active…)**

- L'utilisation de la voiture provoque une forte consommation d'énergie fossile et de nombreuses pollutions

➔ **Préserver la fonction de « poumon vert »**

- Importante séquestration carbone due à l'importante couverture forestière.

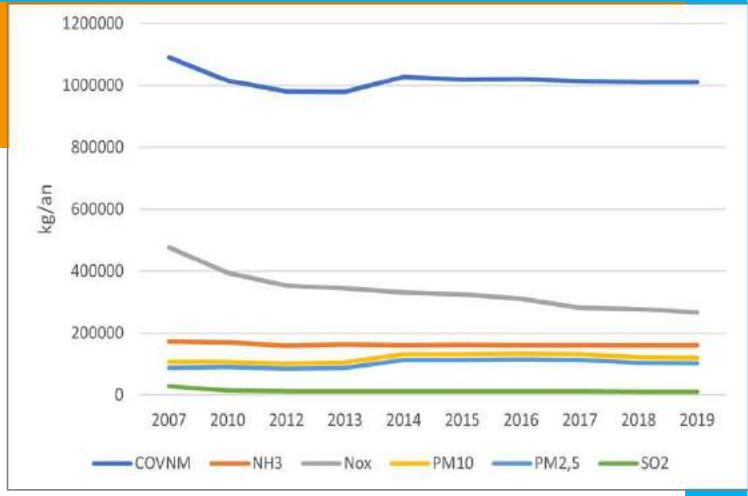
Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Les émissions de polluants atmosphériques

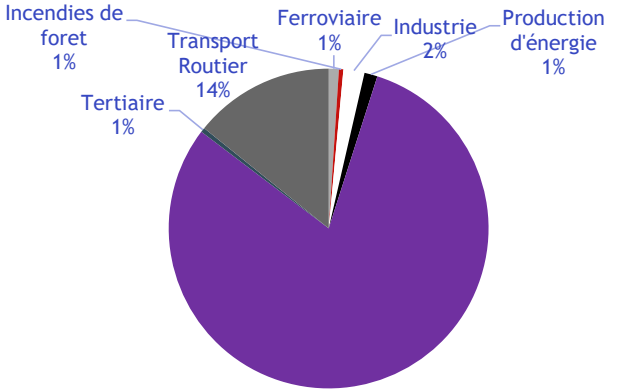
➔ **Continuer d'améliorer la qualité de l'air en réduisant les émissions dues aux déplacements et au chauffage**

- Baisse hétérogène des émissions de polluants (-7% à -66 % entre 2007 et 2019).
- Aucun dépassement des valeurs limites réglementaires (PM2,5 et PM10).
- Baisse de 15% en moyenne entre 2007 et 2019.
- Pollution chronique par l'ozone sur l'ensemble du territoire et dépassements de l'objectif de qualité.
- La biomasse énergétique : premier secteur émetteur de polluants devant le résidentiel et l'industrie
- Nouvelles valeurs de l'OMS 2021 imposant de nouvelles exigences

Tonnes de polluants émises /an entre 2007 et 2019



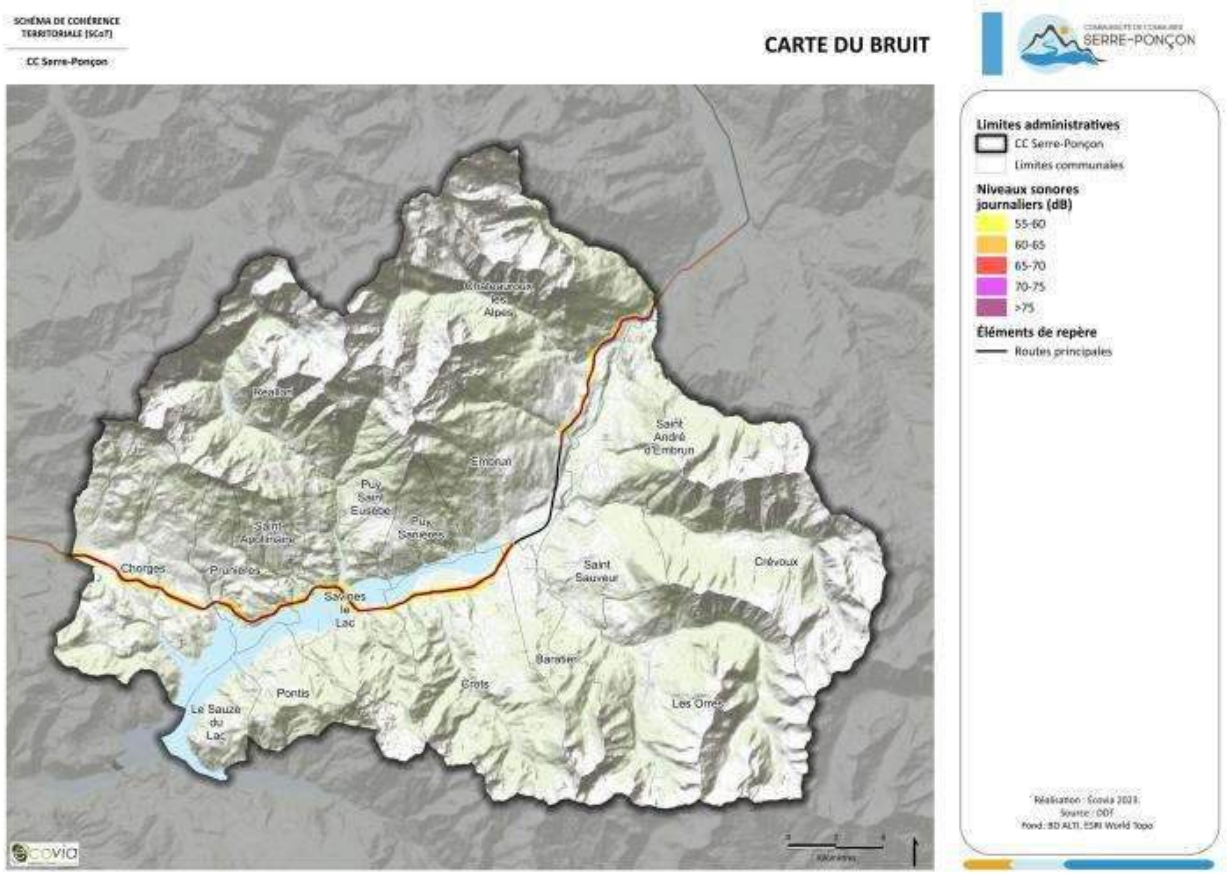
Répartition des émissions polluantes en 2021



78% des COVNM
87% des PM2,5 et des PM10
86% des SO2
79% des NOx

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Les nuisances sonores



➔ Réduire l’exposition des populations au bruit routier

- La route N94 est une des principales sources de bruit
- Nombreuses congestions dues aux flux touristiques

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

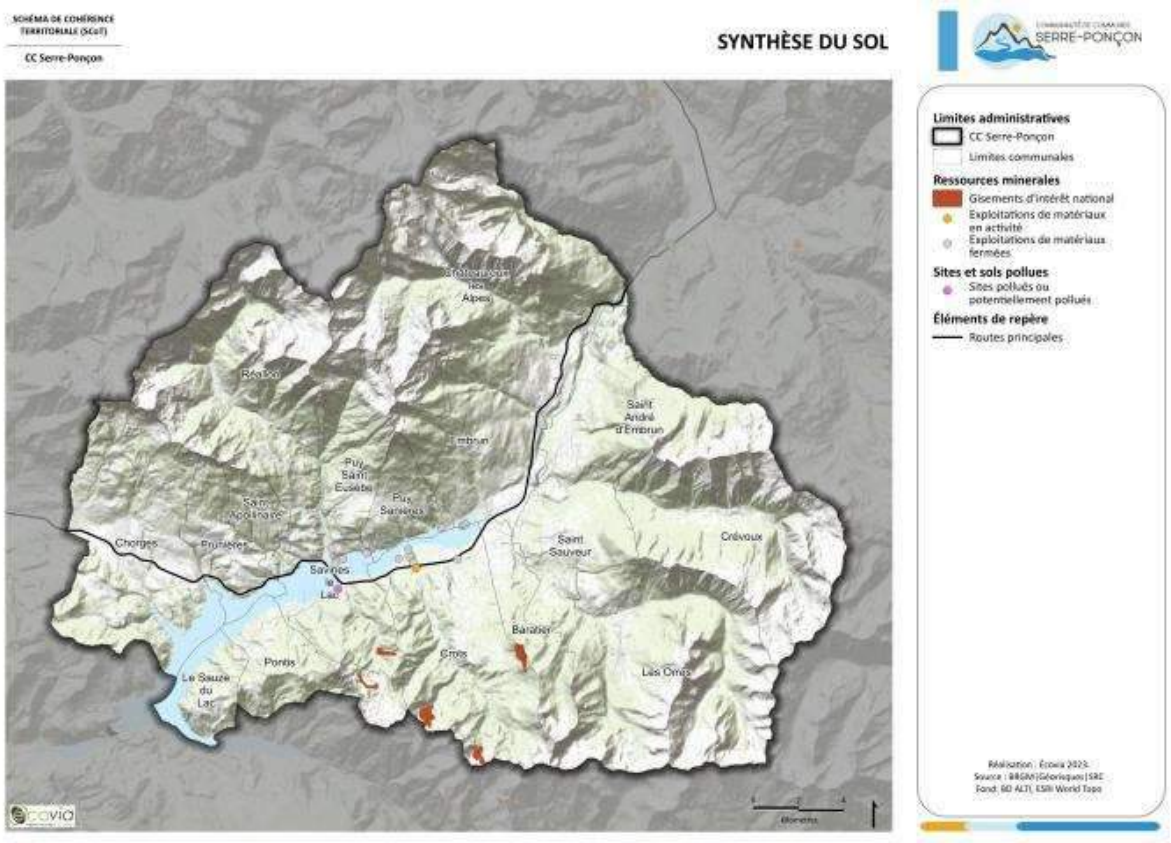
Les sites pollués et les ressources minérales

➔ Assurer un développement compatible avec les risques de pollution des sols

- Un site pollué ou potentiellement pollué à Savines-le-Lac
- 13 anciennes décharges + une 50aine de la haute Durance (risque pollution)
- 20 exploitations minières fermées
- 2 carrières alluvionnaires activ cr0 à Crots et Chorges

➔ Prolonger les carrières actuelles et anticiper l'avenir pour la production de matériaux

- Approbation au printemps 2022 du SRC PACA
  - Territoire classé en équilibre (granulats communs).
  - Des mesures du SRC s'imposant au SCoT pour garantir une gestion économe et l'accessibilité des ressources
  - Des gisements d'intérêts nationaux répertoriés sur le territoire



Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Diapositive 20

cr0 Info à vérifier
camille rode; 2023-09-18T07:46:20.544

CR0 0 Vérifie également avec Alex s'il y a des GIN et GIR à préserver du coup par le SCoT. Si oui, les faire apparaître sur la carte
Catherine Reffet; 2023-09-18T09:36:42.394

cr0 1 Vu avec Alex, la carto est actualisée
camille rode; 2023-09-29T07:00:19.844

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

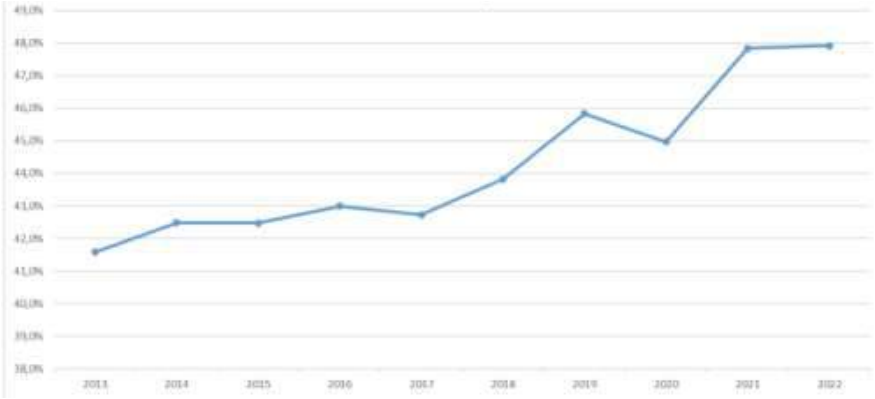
Les déchets

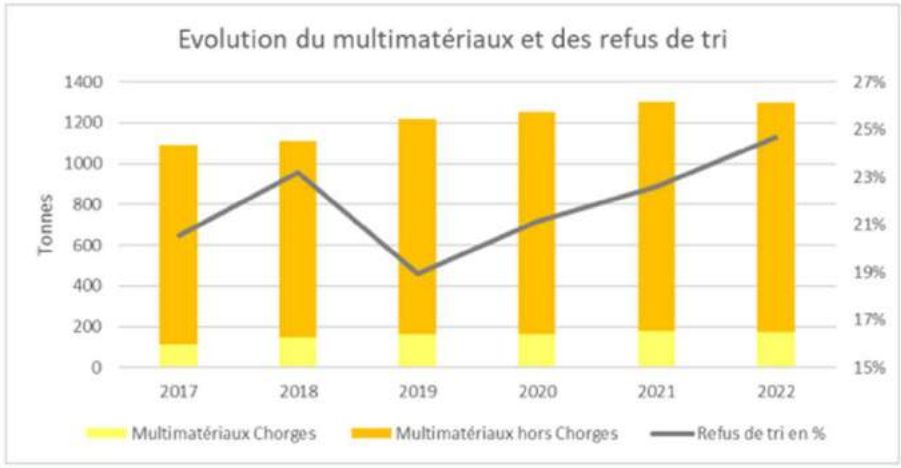
➔ Améliorer la collecte et la valorisation locale des déchets

- Fluctuation saisonnière de la collecte selon le flux touristique
- Collecte en déchetterie (hors gravats) : -4 % entre 2020 et 2021
- Verre : +1,6 % par rapport à 2020
- Cartons : +10,6% entre 2021 et 2022
- Tonnage constant entre 2021 et 2022 pour les ordures ménagères et les multi matériaux
- Site d'enfouissement du SMICTOM plein d'ici 2029
- Projet de création d'une plateforme de compostage

Taux de refus en augmentation, soit + 30 % depuis 2019

Taux de valorisation des déchets hors gravats, RPQS 2022





Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
SERRE-PONÇON

SCOT
► AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Phase 2 : Atelier en groupes de travail

ecovia

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Phase 2 : Atelier en groupes de travail



Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Les sensibilités environnementales ?

Quelles sont pour vous les principales problématiques environnementales de votre territoire ?
Quels sont les atouts de votre territoire et comment les valoriser ?
Quelles sont les parties du territoire concernées ?

↓

Compléments d'investigations

↓

Enjeux environnementaux

↓

Stratégie & évaluation environnementale

Réflexions organisées autour de 8 grandes thématiques

1. Milieux naturels et biodiversité
2. Paysages et patrimoines
3. Ressources en eau
4. Ressources naturelles (foncier, minérales)
5. Ressources naturelles (consommation d'énergie et production d'EnR)
6. Risques naturels et technologiques
7. Emissions de gaz à effet de serre & adaptation changement climatique
8. Pollutions et nuisances (Air, Bruit, sols, déchets)

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Groupes de travail

➔ **Objectif : partager les problématiques environnementales clefs, prioritaires pour identifier les enjeux à prendre en compte dans le SCoT**

➔ **Organisation :**

- 6 groupes de travail en autogestion
- Réflexion menée par chacun à partir des éléments présentés
- Combinaison entre l'écrit et l'oral
- L'auto-gestion :
  - Désigner un rapporteur
  - Désigner un maître du Temps
  - Désigner un maître du Verbe

➔ **Mise en œuvre :**

- Temps de réflexion individuel ou chacun note ses réflexions
- Partage et discussion à plusieurs
- Regroupement des propositions du groupe pour présentation à tous
  - Les 3 problématiques clefs formulées
  - Les 3 cartons rouges du groupe
  - Les grands secteurs à enjeux environnementaux





Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Préfiguration d'enjeux environnementaux

Foncier	Préserver la naturalité du territoire Mettre en œuvre le ZAN sur le territoire
Milieux naturels / continuités écologiques et changement climatique	Préserver la richesse patrimoniale Assurer la cohabitation des enjeux de biodiversité avec le tourisme et l'activité pastorale Préserver la fonctionnalité écologique du territoire, notamment le rôle de « poumon vert » des espaces agro-naturels
Paysages et patrimoine	Intégrer le développement urbain et de la transition énergétique de manière respectueuse dans les paysages et les espaces bâtis Préserver et développer un patrimoine bâti porteur d'identité locale
Eau	Préserver le bon état global des masses d'eau Veiller à l'évolution des prélèvements d'eau potable et à la qualité des systèmes d'épuration Anticiper et prévenir les conflits d'usage
Risques et changement climatique	Anticiper l'évolution des risques liée à la vulnérabilité au changement climatique Réduire l'exposition des populations aux risques naturels majeurs
Transition énergétique et émissions de GES	Continuer de développer le mix énergétique Organiser le territoire pour réduire les consommations d'énergie
Pollutions atmosphériques et nuisances sonores	Continuer d'améliorer la qualité de l'air en réduisant les émissions dues au chauffage et aux déplacements Réduire l'exposition des populations au bruit routier
Déchets	Améliorer la collecte et la valorisation locale des déchets
Pollutions des sols et Ressources minérales	Assurer un développement compatible avec les risques de pollution des sols Prolonger les carrières actuelles et anticiper l'avenir pour la production de matériaux

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Quelles sensibilités environnementales à prendre en compte ?

Travail collectif autour des enjeux proposés et de trois groupes de questions :

1. Quelles sont, pour vous, les trois problématiques les plus importantes parmi celles préidentifiées ?

2. Où les retrouve-t-on sur votre commune, sur la CCSP ?

3. Quelle(s) « mise(s) en garde « sur certaines thématiques » ? Quels compléments à donner à certains enjeux pour votre commune, pour la CCSP ?

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
SERRE-PONÇON

Merci de votre contribution !

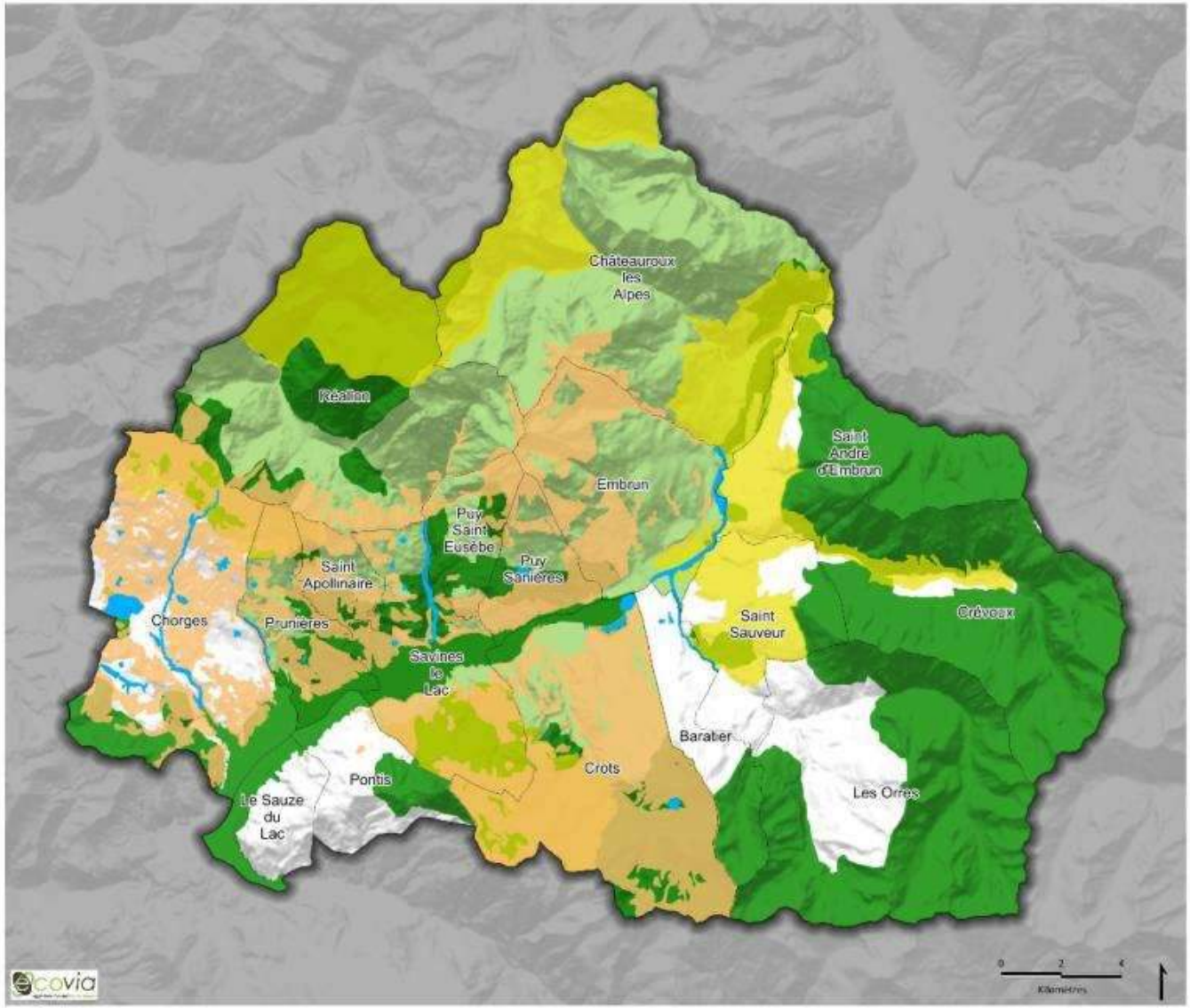
ecovia

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCoT)

CC Serre-Ponçon

PÉRIMÈTRES DE PROTECTION (CARTE SYNTHÉTIQUE)



Limites administratives

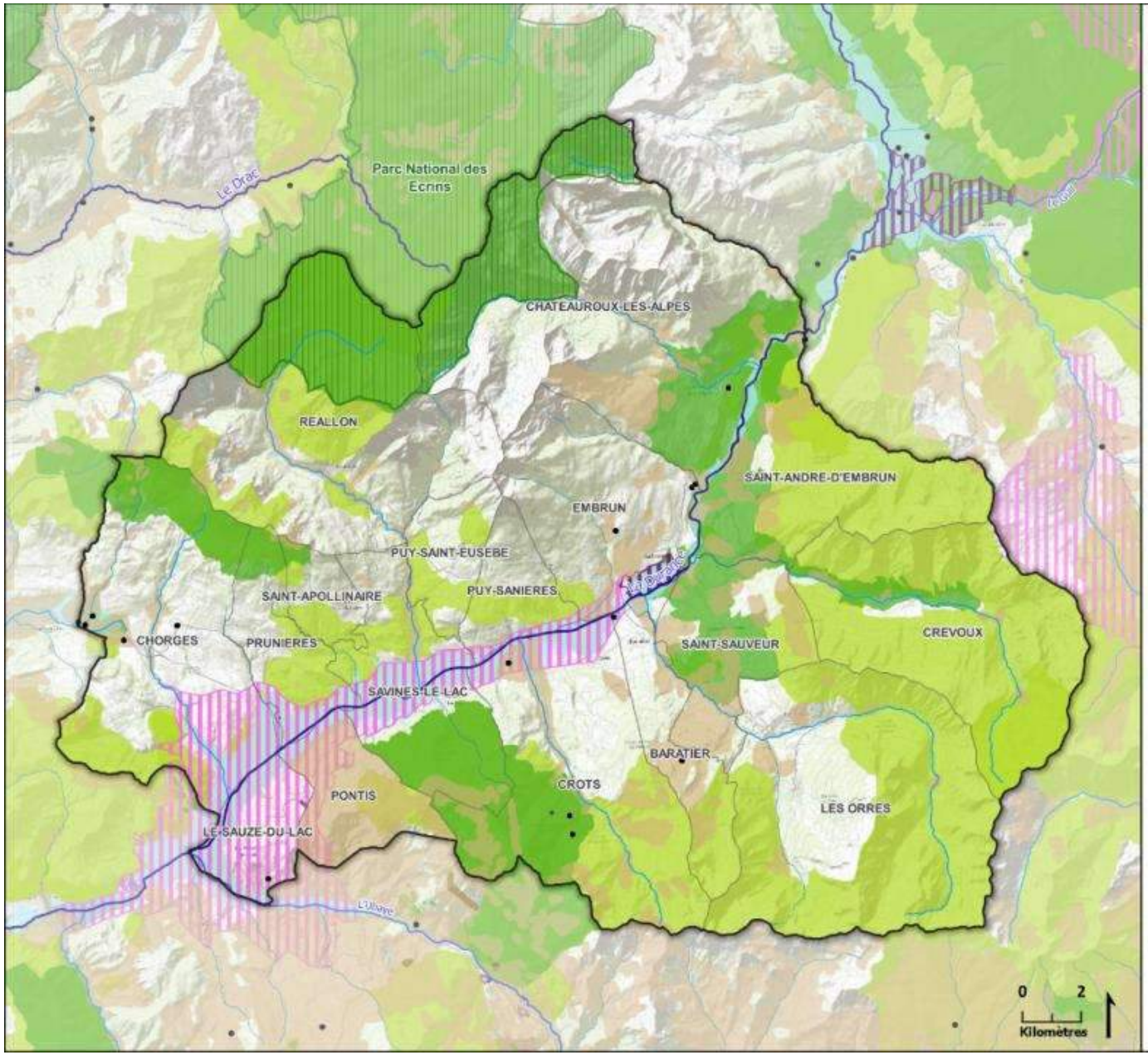
- CC Serre-Ponçon
- Limites communales

Périmètres de protection

- Protection par la maîtrise foncière
- Protection réglementaire
- Natura 2000
- ZNIEFF
- Zones humides

Réalisation : Écovia 2023.
Source : INPN
Fond: BD ALTI, ESRI World Topo

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE



ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SERRE-PONÇON
SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

SENSIBILITÉS ENVIRONNEMENTALES

Éléments de repère :
- Périmètre du SCoT
- Limite communale
- Cours d'eau

Périmètres de sensibilités environnementales :
- Coeur du parc national des Écrins
- Périmètre de protections environnementales
- Inventaire patrimonial

Protection du patrimoine :
- Site classé
- Site inscrit

Sensibilités aux risques :

Aléa inondation :
- Atlas des zones inondables

Aléa retrait-gonflement des argiles
- Moyen
- Fort

Installation classée protection de l'environnement (ICPE) :
- Non Seveso

Sources : Atlas du patrimoine, INPN, Géorisques.
Fond : ESRI World Topo

ecovia
Ecovia - Juin 2023

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

ATELIER ENVIRONNEMENT – VENDREDI 10 NOVEMBRE 9H30-12H

SALLE LA BARATONNE – BARATIER



Ordre du jour

L'objectif à travers cet atelier était double :

- Présenter les éléments structurants de l'état initial de l'environnement pour permettre aux élus et aux partenaires du SCoT de partager une vision commune de la situation du territoire ;
- Identifier les sensibilités environnementales partagées par l'ensemble de l'assemblée.

Les sensibilités environnementales identifiées trouveront ensuite leur place en appui du diagnostic des enjeux environnementaux du SCoT réalisé par Ecovia de manière à établir les enjeux environnementaux prioritaires.

Principaux échanges

L'atelier s'est déroulé en trois phases :

1. Une présentation en plénière assurée à deux voix :

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

- Mme Chantal Eyméoud en sa qualité de présidente de la CCSP : ouverture et introduction de l'atelier
- Mme Reffet : présentation des premiers éléments clefs de l'état initial de l'environnement et de la méthode de travail en sous-groupe

La présentation a abordé les grandes thématiques de l'évaluation environnementale : Occupation du sol, Milieux naturels et biodiversité, Risques, Paysages, Ressources en eau, Gaz à effet de serre / climat / énergie, Qualité de l'air, Nuisances sonores, Sites et sols pollués, Déchets et Ressources minérales. Afin de rendre la présentation interactive et inspirante, les participants ont présenté une action inspirante réalisée dans l'une des thématiques pour résoudre une problématique constatée.

2. La plénière s'est poursuivie par un atelier de travail en sous-groupe combinant l'écrit et l'oral pour faciliter le partage par les élus et partenaires du SCoT :
   - des grandes problématiques environnementales
   - des sujets environnementaux les plus sensibles (les cartons rouges)
   - des secteurs à enjeux environnementaux sur le territoire.

3. La restitution collective des groupes de travail pour partager les éléments identifiés et donner la possibilité à chacun de s'exprimer sur une autre thématique

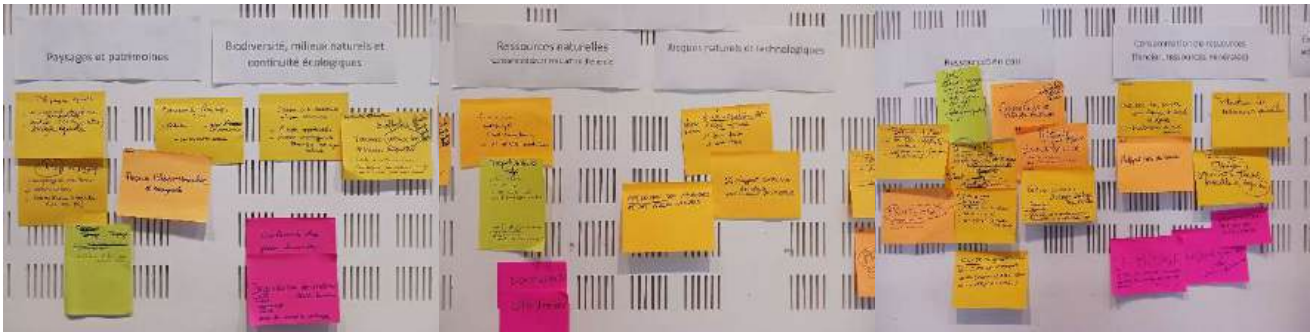
Trois questions ont ainsi été posées pour structurer les réflexions :

- Quels sont, pour vous, les trois problématiques les plus importantes découlant de la présentation de l'état initial de l'environnement ?
- Quelle(s) mise(s) en garde « sur certaines thématiques » ?
- Est-ce que des secteurs sont particulièrement concernés sur le territoire ?

Bilan et résultats

Les participants se sont répartis de manière spontanée en trois sous-groupes.

Leurs contributions ont été collectées, assemblées et réorganisées de manière à identifier les problématiques partagées dans une matrice murale croisant les thématiques et les questions posées comme le montre la frise de photos ci-après.



L'ensemble des propositions des sous-groupe est présentée ci-après par thématique environnementale.

<u>Foncier et ressources minérales (11 éléments différents) :</u>

- Problématique du mitage identifié à trois reprises, notamment comme une forte problématique
- Protection des ressources minérales

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

- Préserver les terres favorables à l'agriculture
- Conserver du foncier pour accueillir des familles et des activités agricoles
- Mutualiser le foncier à vocation tertiaire
- Assurer la multifonctionnalité des espaces
- L'artificialisation des sols liés aux nouveaux projets d'urbanisation
- Les constructions autorisées sur les espaces agricoles sont vivement ressenties

La thématique du foncier a recueilli le plus grand nombre de mécontentement au regard du mitage et de la consommation de terres agricoles.

Ressources en eau (11 éléments différents) :

- Différencier les usages : réserver l'eau potable aux besoins humains (boisson et alimentation)
- Réhabiliter et entretenir les réseaux
- Gérer les eaux pluviales
- Problématique de gouvernance avec de multiples structures et la nécessaire articulation avec le SDAGE Durance
- Problématique de connaissance et de partage de cette dernière
- Gestion de la ressource en eau par rapport aux conflits d'usage entre les aspects agricoles, touristiques et énergétiques
- Protection des ressources identifié à trois reprises au niveau de la qualité de l'eau et des milieux, de la fragilisation des réseaux, de la réduction des consommations et de la gestion des eaux pluviales à travers un schéma directeur
- Pollution de l'eau au niveau du lac (déchets diffus, fréquentation, hydrocarbures…) et des cours d'eau (transports de déchets provenant d'amont)
- Mettre en œuvre la STEPRIM (stratégie territoriale de prévention, protection, réduction de la vulnérabilité et anticipation des gestions de crise)

Cette thématique a suscité un nombre important de réactions, sans que de forts mécontentements soient exprimés.

Paysages et patrimoine (8 éléments différents) :

- Réhabilitation du bâti ancien des années 70 et 90
- Mitage du paysage par les campings, mobil homes, la cabanisation, les extensions urbaines
- Préserver le patrimoine vernaculaire et remarquable
- Paysages agricoles (environnement peu qualitatif autour des fermes, déchets éparses d'origine agricole)

Milieux naturels (11 éléments différents) :

- Protection de la biodiversité vectrice de paysages : gérer l'urbanisation et la consommation d'espace
- Protection des petites zones humides, des trames notamment la trame turquoise et de vieux bois (étude en cours)
- Erosion de la biodiversité commune, augmentation des espèces opportunistes
- Pression des aménagements touristiques sur les espaces naturels
- Mécontentements au regard du comblement des zones humides et de la dégradation des milieux par différentes sources (bruit, déchet, pollution lumineuse, coupes sauvages, véhicules, gestion des anciennes décharges)

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Risques naturels et technologiques majeurs (4 éléments différents) :

- Prévention des incendies et risques naturels
- Sensibilisation aux risques pour mieux anticiper et apprendre à vivre avec citée par deux fois

Consommation d'énergie et production d'EnR (5 éléments différents) :

- Problématique des mobilités quotidiennes, collectives (prix, régularité, fiabilité, mutualisation des différents types de bus) et touristiques
- Mécontentements au regard du trafic provoquant des bouchons
- Mécontentements au regard des lits froids de l'hébergement touristique et des résidences secondaires
- Réduction de la consommation
- Développement de la production d'EnR

Emissions de gaz à effet de serre et adaptation au changement climatique (1 élément) :

- Problématique de la mobilité à la fois enjeu social, écologique et économique

Pollutions et nuisances (4 éléments différents) :

- Pollution de l'air due à des vents de sables provenant du lac lorsqu'il est bas et au trafic routier, notamment avec la présence de bouchons importants
- Problématiques des pollutions sonores citées par deux groupes liées aux activités de loisir sur le lac, aux bruits domestiques (chiens)
- Le volume de déchets trop important et récurrents dans la nature (déchets diffus, décharges sauvages, dépôts sauvages) cités par deux groupes

Synthèse et conclusions

Les réactions des participants ont donné lieu à des propositions de différents natures allant de problématiques environnementales, aux mécontentements ou encore à l'expression d'attentes vis-à-vis du futur SCoT.

La **problématique du mitage**, soulignée trois fois, se positionne comme la priorité principale. Le besoin de trouver un **équilibre entre le développement urbain et la préservation des terres agricoles**, ainsi que la pression des constructions autorisées sur ces espaces, constituent une préoccupation majeure. La préservation des accès aux ressources minérales du territoire sont également soulignées.

Différencier les usages de l'eau et réserver l'eau potable aux besoins humains émergent comme des impératifs. La complexité de la gouvernance, les conflits d'usage, et la nécessité d'une gestion durable de la ressource en eau constituent des enjeux importants pour les participants.

La **réhabilitation du bâti ancien et la lutte contre le mitage du paysage** par des installations comme les campings et les mobil-homes se démarquent comme des priorités clés. La **conservation du patrimoine vernaculaire et remarquable** apparaît comme un enjeu pour l'identité culturelle et visuelle du territoire.

La nécessité de **préserver la biodiversité** face à l'urbanisation et à la consommation d'espace se positionne comme une priorité majeure. La pression des aménagements touristiques, les mécontentements liés au comblement des zones humides, et la dégradation des milieux sont des points critiques à adresser.

La **prévention des incendies** et la sensibilisation aux risques pour une meilleure anticipation émergent également comme enjeux qui dépassent parfois la portée du SCoT dans le cas de la sensibilisation.

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Les défis liés à la mobilité quotidienne, la réduction de la consommation, et le développement des énergies renouvelables se présentent comme des priorités, avec un accent particulier sur la mobilité considérée comme un enjeu social, écologique et économique. Celle-ci est également un défi clé dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

La pollution de l'air due aux vents de sables, les pollutions sonores liées aux activités de loisir sur le lac, et le volume important de déchets dans la nature sont des préoccupations marquées pour préserver la qualité de vie et l'environnement local.

1-